



HAL
open science

Contribution à l'étude de la politique étrangère marocaine de l'indépendance à 1972

Abdelhamid Benkhattab

► **To cite this version:**

Abdelhamid Benkhattab. Contribution à l'étude de la politique étrangère marocaine de l'indépendance à 1972. Science politique. Université mohamed V Rabat, 2007. Français. NNT: . tel-03938268

HAL Id: tel-03938268

<https://shs.hal.science/tel-03938268>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de Doctorat

En Droit public

Soutenue le 07-03-2007

***Contribution à l'étude de la politique étrangère
marocaine de l'indépendance à 1972***

Présentée par

Abdelhamid Benkhattab

Encadrée par

Le professeur Abdallah Saaf

Membres du Jury

Dr Abdallah Saaf.....Président

Dr M'hammed Dasser.....Suffragant

Dr Abdelmounaim Dilami.....Suffragant

Dr Amina El Messaoudi.....Suffragant

Année universitaire 2005-2006

INTRODUCTION

1- Essai de définition du concept.

L'étude de la politique étrangère se heurte, dès le début, à un obstacle majeur lié à la définition du concept même de politique étrangère.

Doit-on y voir la poursuite, par l'homme d'Etat, de l'intérêt national défini en termes de puissance¹ ou, «...des conduites spécifiques, celles des personnages symboliques : le diplomate et le soldat...»², qui agissent comme des représentants exclusivement au nom des collectivités auxquelles ils appartiennent.

Ou encore, « un ensemble d'initiatives émanant de l'acteur étatique en vue de mobiliser à son service le maximum de facteurs disponibles aussi bien dans l'environnement interne que dans l'environnement externe»³. Ou même «...l'effort d'une société nationale de contrôler son environnement externe par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables»⁴.

Ces définitions ne fournissent, en réalité, qu'une description relative et vague de ce que c'est une politique étrangère, car elles mettent l'accent uniquement sur ses fonctions et ses manifestations extérieures⁵, privilégiant ainsi la partie apparente de cette politique⁶. En fait, celle-ci ne peut se réduire à ses produits et résultats⁷. Pour la saisir, il faut d'abord ouvrir la boîte noire et voir ce qu'y se passe⁸. Autrement dit, voir comment la politique étrangère s'élabore et se confectionne réellement à l'intérieur du système politique.

Pour ce faire, les chercheurs de la tendance béhavioriste ont cru trouver dans le processus de prise de décisions, la clef de toute politique étrangère. Celle-ci ne saurait être qu'un ensemble de décisions⁹, étant donné qu'elle traduit, en première instance, le comportement que suit un Etat sur la scène internationale à travers ses représentants. La décision quant à elle est définie comme étant « un processus permettant de choisir parmi un nombre de solutions possibles, socialement définies, une solution particulière devant produire le résultat précis escompté par les responsables de la décision »¹⁰.

1 Morgentau.HJ : « Une théorie réaliste de la politique internationale », cité par P. Braillard. In « Théorie des relations internationales », Ed Thémis, Paris, 1976, p. 86.

2 Aron.R : « Paix et guerre entre les nations », Ed, Calmann Levy, Paris, 1962, p.19.

3 Merle. M : « la politique étrangère », Ed PUF, Paris, 1984, p. 206.

4 Zorgbibe.Ch : « Les relations internationales » Ed PUF, Paris, 1975, p, 53.

5 Ddessouki.A and Bahgat. Korany: "The foreign policies of arabs states", Edition Westevview Press Colorado, USA, 1984, p. 7.

6 Korany Bahgat : « Et comment l'acteur se comporte-t-il ? », in « Analyse des relations internationales : Approches, concepts et données », Edition Gaëtan morin centre québécois des relations internationales. Montréal, 1987, p. 217.

7 Ibidem.

8 Ddessouki.A and Bahgat.Korany: Ibidem.

9 Steine.Janice : « L'analyse de la politique étrangère : à la recherche de groupe de variables dépendantes et indépendantes », cité par André Donneur et Onnig Beylerian in « la politique étrangère : Etat des travaux scientifiques », in « Analyse des relations internationales... », op. cit., p. 223.

10 Snyder.R et Bruk and Burton Sapin : « Foreign Policy decision-making » Edition The Free Press, 1962, p. 90, cité par Bahgat Korany, in « Les modèles de la politique étrangère et leur pertinence empirique pour les Etats du tiers monde : Critique et contre proposition : RISS, 1974, T, I, vol, XXXVI, p. 80. Voir aussi Snyder.R : « The decision-making approach to the study of international politics in "international politics and foreign policy : A reader in research and theoris : Edited by the free press New York, 1969, pp. 199-216.

La politique étrangère se ramènerait, ainsi, à une série de décisions politiques qui traduit le comportement d'un gouvernement vis à vis de l'étranger¹.

Cette manière de définir la politique étrangère, malgré sa pertinence, tend souvent à confondre celle ci avec la simple décision². La décision se réfère à un moment singulier dans le temps et ne peut servir à qualifier une politique étrangère, qui est caractérisée par une séquence d'événements³. Elle est continue dans le temps et embrasse aussi : « les objectifs généraux, les stratégies de l'Etat ainsi qu'une série d'actions routinières... »⁴, qui sont liées à la défense et aux échanges multiformes entre l'Etat et son environnement international.

La politique étrangère se constitue donc, des « ...grandes orientations générales de l'Etat, son élaboration a lieu au début d'une période historique... »⁵, et vise uniquement le long et le moyen termes. Les orientations générales sont définies, comme étant, « la façon dont une élite, de politique étrangère, perçoit le monde et le rôle de son pays dedans⁶.

La politique étrangère est constituée également des moyens déployés par l'Etat en vue d'atteindre de tels objectifs et orientations, en d'autres termes, de la manière par laquelle les orientations sont transformées en « outputs » politiques ou plus précisément en décisions politiques. De même, elle est constituée des résultats et produits obtenus⁷, c'est à dire du comportement réel de l'acteur sur la scène internationale.

Il n'en demeure pas moins que la fonction principale de toute politique étrangère est d'assurer l'équilibre vital du système politique, c'est à dire « ...d'adapter le système à un environnement ou si l'on préfère transmettre à l'extérieur du système, tout en canalisant les contraintes qui pèsent de l'externe sur le fonctionnement du système »⁸.

« ...Les objectifs majeurs de la politique étrangère demeurent constants tout au long de l'histoire, il s'agit tout d'abord d'assurer la sécurité de l'Etat, c'est à dire, l'intégrité du territoire et l'indépendance de ses dirigeants, il s'agit aussi, autant que se faire, se peut, d'assurer la prospérité des populations, grâce à l'acheminement des ressources indispensables à la consommation et à la production interne... »⁹.

Cette approche implique une série de conséquences qui s'articulent en trois niveaux interactifs : Le niveau de ce que dit l'Etat et ce qu'il veut, le niveau de ce que l'Etat fait et comment il le fait et le niveau de la différence réelle entre ce qui est dit et

1 Soetendorp R B: « International betrekkingen(theorie en benaderingen) » 2eme édition 1994 Utrecht Edition Aula, p. 42. (Les relation Internationales: Théories et approches)

2 Bahgat.Korany: « How Foreign policy decisions are mad the third world: a comparative analyse" Edition Westview Press Colorado, USA, 1984, p. 40.

3 Donneur.A et Beylerian.O : « La politique étrangère... »op. cit., p. 224.

4 Bahgat.K : How Foreign policy decision are mad in the world", op. cit., p. 40.

5 Donneur.A et Beylerian.O : « La politique étrangère...état des travaux scientifiques », op. cit., p.225.

6 Dessouki.A and Bahgat.K: « The Foreign policies of arab states », op, cit, p15. Karl Holski défini, quant à lui, les orientations générales de l'Etat comme "...des attitudes générales de l'Etat et ses engagements envers l'environnement extérieur, ses stratégies fondamentales pour l'accomplissement de ses objectifs externes et internes ainsi que ses aspirations en conformité avec les contraintes persistantes ». Cité in ibidem.

7 Bahgat.K "Et comment l'acteur se comporte t-il » in analyses des relations internationales, op. cit., p. 225.

8 Merle.M : « Politique intérieure et politique extérieure » in Revue de la politique étrangère n° 5 1976, p. 409.

9 Merle.M : « la politique étrangère », in « Traité de science politique », Edition PUF, Paris, 1985, p. 470.

ce qui est fait, c'est à dire le décalage qui puisse exister entre ce que déclare l'Etat et les moyens qu'il met en œuvre pour réaliser ses objectifs¹.

Etant ainsi, la politique étrangère d'un Etat doit satisfaire un certain nombre de critères :

Elle est conçue comme telle uniquement lorsqu'elle émane de l'acteur étatique à travers ses représentants officiels².

Les politiques que peuvent poursuivre certains acteurs transe ou infra étatiques sont exclus bien qu'ils jouent, de plus en plus, un rôle important dans les relations internationales contemporaines³.

Elle ne se réduit pas aux relations extérieures de l'Etat, celles ci ne sont qu'un aspect particulier lié à la mise en œuvre de celle là.

Elle est présumée être rationnelle⁴, et par conséquent, susceptible d'être étudiée en tant que telle.

Elle ne saurait être le résultat d'un déterminisme quelconque interne ou externe⁵. Car, elle se situe « ...à la charnière du système politique et du système international »⁶.

Elle est, enfin, un processus qui se déroule à l'intérieur de l'environnement interne du système politique à un moment donné de son histoire.

2- Le cadre référentiel d'analyse.

La difficulté inhérente aux choix et à l'établissement d'un cadre d'analyse opérationnel s'aggrave lorsqu'il est question d'analyser le comportement extérieur des Etats du tiers monde⁷. Car, aux problèmes théorico épistémologiques déjà existants, se juxtaposent une série de problèmes liés au culte du secret de la politique étrangère, au manque de liberté de presse et à l'absence quasi totale d'informations sur le processus de prise des décisions politiques⁸, en particulier, et sur les différents processus politiques en général, gardés souvent à l'abri des débats publics et d'interpellation.

Il en résulte que la plupart des démarches avancées en matière de politique étrangère sont valables, presque uniquement, pour les Etats développés du centre, puisqu'elles mettent l'accent explicitement ou implicitement sur les facteurs endogènes dans son élaboration ainsi que sur l'étendu du champ de manœuvre dont disposent les décideurs politiques. Or, dans le cas des Etats du tiers monde, il en est autrement, puisque leur situation d'Etats périphériques⁹, et dépendants¹⁰, dans un système mondial stratifié basé sur des rapports centre-périphérie, détermine largement

1 Bahgat.k : « Et comment l'acteur se comporte-t-il ? », op. cit., p. 217.

2 Snyder.RC, H.W Bruck and Burton Sapin : « The decision-making approach to the study of international politics », in « International Politics and foreign policy... » op. cit., pp. 199-216.

3 Reynolds.P A: "An introductin to international relations" Edition Longman, 2ème edition London, 1980, p. 26.

4 Par rationnel on entend l'existence d'une relation intelligible entre l'objectif suivi et action entreprise par les decideurs.

5 Merle.M : "La politique étrangère", in, "Traité de science politique", op. cit., p. 524.

6 Donneur.A et Beylerian.O : "La politique étrangère : état des travaux scientifiques", op. cit., p. 225.

7 Bahgat Korany. and Dessouki.AH: "The foreign policies of arabs states", op.cit., p.5.

8 Bahgat Korany : « How foreign policy décision are mad in the third world », op. cit., p, 41.

9 Kazancigil.A : "Paradigmes de la formation de l'Etat périphérique", in "Analyse des relations internationales... », op. cit., p. 206.

10 Kaplan.M : « La structure du pouvoir dans les relationos internationales », RIS.S, VXXXVI, 1974, p. 107.

leur conduite extérieure¹. Cette dernière subit constamment les pressions et tensions du système international global².

Le manque de ressources nécessaires au processus de modernisation et de développement économique réduit considérablement la marge de manœuvre des décideurs politiques en ces pays³.

Il existe, tout de même, trois grandes tendances théoriques qui offrent un cadre d'analyse cohérent et systématique pour l'étude de la politique étrangère⁴.

2-1- La tendance historico-sociologique.

Elle se base sur l'histoire comme élément explicatif du comportement étatique. L'événement historique singulier constitue l'outil de base pour l'étude de toute politique étrangère⁵, car il ne peut y avoir d'histoire sans événements⁶. L'historien s'efforce, par conséquent, « ...de ressusciter et dans une certaine mesure d'expliquer certains événements et collection d'événements du passé ainsi que de chercher leur enchaînement »⁷.

Il est clair que cette tendance reste incapable, à elle seule, de fournir « La moindre interprétation théorique ou globale à partir de la collecte d'événements »⁸, car l'histoire « événementielle » tend à déformer la réalité⁹, et à masquer « une problématique implicite qui rejoint celle de l'étude traditionnelle de la diplomatie plus ou moins confondue avec celle des relations internationales »¹⁰.

Les faiblesses de l'approche historique avaient encouragé le recours à la science politique qui permettait, grâce à ses techniques de généralisation et d'explication des variations entre les divers événements, de découvrir dans l'histoire l'existence des structures socio-économiques stables et de longue durée¹¹. Elles avaient également favorisé une ouverture sur la sociologie qui permettait « ...de projeter un éclairage systématique sur une masse confuse d'événements et de phénomènes... »¹². Raymond Aron affirmait, dans ce cadre, que : « toute étude concrète des relations internationales est donc une étude sociologique et historique puisque le calcul des forces renvoie au nombre, à l'espace, aux ressources, aux régimes [...] et que ces éléments, à leur tours, constituent les enjeux des conflits entre les Etats »¹³.

Jacques Vernant, quant à lui, estime que La recherche en politique étrangère ne saurait être confondue avec l'histoire contemporaine. Elle est plus proche de la sociologie et de la science politique, car elle étudie « ...des situations de crises, des

1 Kaplan.M : « La structure du pouvoir dans les relations internationales », RISS, VXXXVI, 1974, p. 115.

2 Dessouki.A.H and Bahgat Korany: « The foreign policies of arabs states », op. cit., pp, 7-8.

3 Ibidem.

4 Donneur.A et Beylerian.O : « La politique étrangère : état des travaux scientifiques », op. cit., p. 228.

5 Duroselle.J B: « Tout empire périra : Une vision théorique des relations internationales », Publications de la Sorbonne série I, Paris, 1981, p. 14.

6 Ibid. p 11.

7 Ibid. p 12.

8 Merle.M: « Sur la problématique de l'étude des relations Internationales en France », RFSS, Vol 33, juin, 1983, p. 411.

9 Donneur.A et Beylerian.O : Ibid., p. 239.

10 Merle.M: Ibidem.

11 Donneur.A et Beylerian.O : Ibid., p. 238.

12 Merle.M : « La sociologie des relations internationales », Edition Dalloz, collection études politiques, économiques et sociales, 3ème édition, Paris, 1982, p. 3.

13 Vernant.J : « La recherche en politique étrangère », Revue politique étrangère, n° 1, 1968, p.14.

structures déterminées dans des « milieux » qui, à titre divers, peuvent être qualifiées de sociaux »¹. Pour pallier ses faiblesses, cette tendance était obligée de s'ouvrir sur d'autres disciplines, notamment, sur la science politique et sur la sociologie, ainsi que sur les méthodes de quantification prêtées aux sciences exactes.

2-2- La tendance scientifique.

Cette tendance englobe des courants divers, mais proches comme : le courant béhavioriste, le courant comparatif² ou, celui de la construction des modèles³.

Anglo-saxon d'origine, elle avait dominé l'étude de la politique étrangère depuis les années soixante. Son objectif majeur était de constituer une véritable science en la matière⁴.

Pour ce faire, elle a eu recours massivement aux méthodes quantitatives et comparatives, ainsi qu'à la construction des modèles théoriques explicatifs, valables pour tous les Etats⁵.

Son postulat de base était que, derrière toute politique étrangère existaient des hommes mandatés pour agir et prendre des décisions au nom de l'Etat qu'ils représentent⁶.

L'étude du processus de prise des décisions politiques devient ainsi, la clef de la compréhension du comportement extérieur des Etats. Méthodiquement, cette manière de considérer la politique étrangère avait permis de placer cette dernière, à juste titre, d'ailleurs, sur un double niveau : celui de l'individu et celui de la collectivité⁷. Les disciplines comme la sociologie et la psychologie constituent alors, les références essentielles pour l'explication du comportement extérieur des Etats qui est souvent identifié au comportement humain⁸. Cette valorisation du caractère humain en matière de la politique étrangère a permis une meilleure compréhension de ses mécanismes et de sa nature profonde.

Cependant, les démarches théorico-conceptuelles tant soutenues par cette tendance n'avaient pas échappé à un certain nombre de critiques, dans la mesure où :

Elles sont qualifiées de réductionnistes puisqu'elles confondent la politique étrangère avec le processus de prise des décisions⁹.

Elles tendent également, à cause du fétichisme de la mesure qu'elles créent¹⁰,

1 Vernant.J : « La recherche en politique étrangère », Revue politique étrangère, n° 1, 1968, p. 11.

2 Donneur.J et Beylerian.O : « La politique étrangère », op. cit., p. 230.

3 Bahgat Korany : « Les modèles de la politique étrangère et leur pertinence empirique pour les acteurs du tiers monde : critique et contre proposition », RISS, Vol, XXVI, n, 1, 1974, p, 76.

4 Donneur.J et Beylerian.O : Ibid., p. 238.

5 Bahgat Korany: Ibidem.

6 Ramadan.M l. « À propos du processus de prise de décision de politique étrangère » Revue des sciences juridiques et politiques Tome II, Bagdad 1972, p.125 (Traduit de l'arabe par nous).

7 Bahgat Korany: Ibid., p. 82.

8 Richard Snyder, HWBruck and Burton Sapin: « The décision approach to the study of international politics », op. cit., p. 202. "It is one of our basic methodological choices to define the state as its official decision-makers...State action is the action taken by those acting in the name of the state."

9 Bahgat Korany and Dessouki.AH: "The foreign policies of arab states", op. cit., p. 6.

10 Bull. H: « La théorie des relations internationales : Plaidoyer pour l'approche classique », in « Théorie des relations internationales », op. cit., p. 45.

à quantifier certains aspects qui sont inquantifiables dans la politique étrangère¹.

En insistant sur la dimension synchronique de l'étude de la politique étrangère, elles se sont coupées de l'histoire et se sont trouvées dans une impasse méthodologique et épistémologique insurmontable².

Les modèles théoriques que cette tendance avait construit, se sont avérés souvent excessivement abstraits et simplifient délibérément une réalité très complexe³.

Ses démarches comparatives de base portaient, souvent, de l'idée « d'interchangeabilité » des acteurs. Elles ne tenaient, par conséquent, nullement compte ni du poids, ni de la taille, ni des spécificités des acteurs comparés⁴.

Cette tendance avait fait peu de place à l'étude des politiques étrangères des Etats du tiers monde⁵. Cela avait rendu son appareil conceptuel fortement ethnocentrique et « occidentaliste ».

2-3- La tendance structuraliste.

Elle met l'accent sur les structures socio-économiques et politiques internationales comme déterminants des conduites extérieures des Etats. « La position qu'un pays occupe du point de vue du commerce extérieur et des investissements, facteurs qui se conditionnent et se renforcent mutuellement, contribuent à déterminer sa situation dans la pyramide du pouvoir international »⁶. En d'autres termes, la place qu'occupent les Etats dans un système international stratifié, dominé par l'accumulation du capital et l'échange inégal constitue la clef pour l'explication de leur politique étrangère⁷.

Les pays sous développés, par leur position périphérique au niveau international, se voient obligés d'adopter des orientations politiques et économiques qui ne sont pas nécessairement les leurs.

Il en résulte que, ces Etats se trouvent dans une situation de dépendance économique et politique, dans un système mondial unifié, caractérisé par la division internationale du travail qui dérive d'un processus économique historique basé sur l'accumulation accélérée du capital en Europe.

Le développement et le sous développement constituent alors, deux processus historiques identiques, mais contradictoires⁸, qui est le capitalisme et la mondialisation de l'Etat national⁹.

Le lien de dépendance, quant à lui, est défini comme un processus d'insertion des pays périphériques dans le système mondial par lequel les ex-colonies et d'autres pays sous développés sont exploités économiquement et maintenus dans leur arriération¹⁰.

1 Durosell (J B): « Tout empire périra ... », op. cit., p. 282.

2 Donneur.A et Beylerian.O : « La politique étrangère... », op. cit., p. 282.

3 Bull.H Ibid., p. 41.

4 Bahgat Korany : « Les modèles de la politique étrangère... », op. cit., p. 76.

5 Bahgat Korany and Dessouki.A.H: ibid., p. 9.

6 Kaplan.M : « La structure du pouvoir dans les relations Internationales », op. cit., p. 109.

7 Bahgat Korany : « Dépendance financière et comportement international », R.FSP, 1965, p. 1088.

8 Ibid, p. 1073.

9 Kazancigil.A : « Paradigmes de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie », op. cit., p. 205.

10 Oteiza.E et Sercovich.F : « Développement collectif autocentré », RISS, n°, 4, vol, XXVII, 1976.p.725.

Ce courant présente un certain nombre d'avantages pour l'étude des politiques étrangères des Etats du tiers monde, car il permet d'établir une corrélation entre le système international global et les systèmes étatiques nationaux¹. Il permet également une meilleure compréhension des relations qui existent entre la dynamique propre des systèmes politiques et les tensions internes engendrées par les processus de changements sociaux et de modernisation, d'une part, et la conduite extérieure de ces systèmes sur la scène internationale, d'autre part.

Ainsi, le rapport entre la situation de sous développement économique et social des Etats du tiers monde sur le plan interne et leur dépendance politique sur le plan externe devient claire et plus intelligible².

Il n'en reste pas moins, que certaines limites apparaissent dès qu'on essaie d'appliquer la démarche structuraliste à l'étude de la politique étrangère proprement dite.

D'abord, elle insiste souvent sur les déterminants exogènes de la politique étrangère des Etats du tiers monde³. Or, il serait, tout à fait, exagéré de prétendre que la persistance des inégalités économiques suffit à créer les conditions d'une subordination totale de la politique intérieure aux contraintes externes⁴.

Ensuite, Bien qu'elle soit ouverte sur d'autres disciplines comme l'économie, l'histoire, la sociologie et la science politique, cette démarche préfère les données économiques aux données culturelles et psychologiques⁵. En ce faisant, la politique étrangère relève plus de l'économie politique des Etats du tiers monde que de leur sociologie politique.

En outre, elle met souvent l'accent sur le caractère conflictuel des relations interétatiques au détriment des relations d'interdépendance et de coopération mutuelle⁶ qui sont souvent plus courantes dans les relations internationales contemporaines.

Ces trois courants théoriques semblent mutuellement s'exclure et se disputer l'étude de la politique étrangère et des relations internationales. Seulement, la complexité et le caractère multidimensionnel du phénomène impliquent, de facto, la complémentarité de leurs démarches, car l'analyse de toute politique étrangère exige la prise en considération de ses trois principales dimensions à savoir :

Une dimension structurelle et environnementale ou elle s'opère⁷.

Une dimension humaine et les facteurs qui s'y rattachent puisque, derrière toute politique étrangère existent des élites et des hommes qui agissent et prennent des décisions⁸.

1 Korany.B and Dessouki.AH « The foreign policies of the arabs states », op. cit., p. 25.

2 Kaplan.M : "La structure du pouvoir dans les relations Internationales", op. cit., p.115.

3 Ibid., p. 106.

4 Merle.M : « La politique étrangère », in « Traité de science politique », op. cit., p. 522.

5 Bahgat Korany : ibid., p. 1073.

6 Braillard Ph: " Théorie des relations internationales", op. cit., p. 75.

7 Harold and Margaret Sprout: « Environnemental factors in the study of international polics", in "International politics and foreign policy...", op. cit., pp. 41- 56.

8 Sidney Verba: « Assumptions of rationality and non-rationality in modes of the international system », ibid., pp, 217-231.

Une dimension comportementale qui traduit l'action réelle de l'acteur et le résultat obtenu suite à son interaction avec l'environnement qui l'entoure.

La première dimension reflète la situation interne et externe, objective et subjective, devant laquelle se trouvent les élites responsables de l'élaboration de la politique étrangère, à un moment donné de l'histoire¹.

Le concept de la situation est basé sur l'idée que le comportement de l'acteur est fonction de son interaction avec son environnement². Cette interaction peut supporter deux interprétations diamétralement opposées, l'une behavioriste, partant de l'idée d'un déterminisme au profit de l'individu, puisque l'action de celui-ci est fonction de sa perception subjective de son environnement³. L'autre interprétation met plutôt l'accent sur «...un déterminisme structuraliste » ou l'acteur perd toute autonomie de choix sous la pression des structures globales⁴.

La deuxième dimension embrasse l'ensemble des orientations et objectifs que s'assignent les élites politiques au pouvoir à un moment donné de l'histoire et la manière dont elles concrétisent leur vision du monde et de soi en décisions politiques. Cela impose l'analyse des processus de prise de décisions et les mécanismes socio-physiologiques et organisationnels qui y interviennent.

La troisième dimension, quant à elle, traduit le comportement réel de l'acteur étatique sur la scène internationale, c'est à dire l'ensemble des actions et positions qu'il adopte, en vue de réaliser ses objectifs initiaux et le décalage qui puisse exister entre eux⁵.

Il s'ensuit, logiquement, qu'une approche globale et multidisciplinaire du phénomène de la politique étrangère est inévitable puisque toute forme de déterminisme risque de simplifier abusivement cette réalité complexe et multidimensionnelle.

3- La problématique.

Dans le cadre de cette recherche, il ne s'agit nullement de vérifier la pertinence des modèles théoriques existants, ni même d'en appliquer un à la politique étrangère du Maroc. Il s'agit simplement, de rechercher à travers l'histoire et à travers les discours officiels une série de facteurs et de constantes qui permettraient de mieux comprendre le comportement extérieur du Maroc à un moment donné de son histoire (1956-1972). Il s'agit aussi de vérifier comment un Etat périphérique et « sous développé » comme le Maroc, arrive-t-il, à travers sa politique étrangère, à répondre à deux contraintes majeures communes à tous les pays du tiers monde à savoir :

1 Snyder.CR, HW.Bruk and Burton Sapin: "The decision-making approach the study of international politico", op. cit., p. 202. Voir aussi le diagramme 1 de la prise de décision, p, 201, ainsi que son adaptation faite par B.Korany in "How foreign policy decisions are made in the third world", op. cit., p. 50.

2 Bahgat Korany : « Les modèles de la politique étrangère et leur pertinence empirique pour les acteurs du tiers monde », op.cit., p. 88.

3 Knineth. Boulding: « National images and international systems », in « International politics and foreign policy », op. cit., p. 423. "Les décideurs ne réagissent pas à leur situation « objective » réelle mais à l'image de la situation qu'ils se forment ».

4 Klaus-Gerd Geisen : « Entre décisionnisme et structuralisme : la précarité de l'éthique individuelle dans la théorie des relations internationales », in « Les individus dans la politique internationale », Edition Economica, Paris, 1994, p. 35.

5 Donneur.A et Beylerian. O : « La politique étrangère : Etat des travaux scientifiques », op. cit., p. 227.

Maximiser son indépendance¹, tout en cherchant les moyens d'accélérer le processus de sa modernisation² et de son développement économique et social qui sont largement tributaires de l'environnement international.

En d'autres termes, il s'agit de souligner les écarts qui peuvent exister entre les objectifs déclarés des premières années de l'indépendance et les résultats obtenus réellement sur le terrain après environ seize années et la succession de deux souverains au pouvoir.

Il s'agit dans ce cadre, d'examiner l'ampleur des variations qui sont survenues au cours de ces années sur le comportement extérieur du Maroc ainsi que sur sa capacité d'adaptation avec l'évolution de son environnement interne et externe.

4- Les limites de la problématique.

La circonscription de l'étude de la politique étrangère marocaine dans une période relativement courte, 1956-1972, n'est pas sans intérêt opérationnel pour la recherche, car cette période reste très significative dans l'histoire contemporaine du Maroc.

Elle est une étape de positionnement des différents acteurs au sein du système politique marocain, caractérisée par l'affrontement entre l'institution monarchique et le mouvement national pour le leadership et la répartition du pouvoir politique.

Cette période était aussi celle de la reconstruction d'une élite politique puisant sa légitimité directement dans celle de l'institution royale et trouvant dans celle-ci sa raison d'être en vue de contrebalancer le poids politico-social du mouvement national dont la légitimité historique était incontestable.

La lutte politique, durant les premières années de l'indépendance, passait inextricablement par la politique étrangère, car il s'agissait, en première instance, de définir une position claire à l'égard de l'ex-colonisateur, et à l'égard des territoires marocains sous la domination étrangère, ainsi qu'à l'égard de certains problèmes internationaux, jugés vitaux pour le Maroc par les élites politiques.

Le choix des années 1956 et 1972 tient compte des données suivantes :

-1956 constitue, sur le plan interne, l'an premier de la politique étrangère marocaine. Elle est l'année de la création du ministère des affaires étrangères et des forces armées royales, devenus symboles de la souveraineté et de l'indépendance nationale.

Cette année était aussi celle des grands espoirs de développement et de modernisation de l'économie et de la société marocaines qui étaient nourris, essentiellement, par la vague des indépendances des Etats du tiers monde et les slogans d'une possible équité dans les relations internationales.

Sur le plan international, la guerre en Algérie pesait lourdement sur l'indépendance nouvellement acquise par le Maroc et compromettait sérieusement les rapports de ce dernier avec la France. Le ministre des affaires étrangères marocaines, Ahmed Balafrej, déclara déjà, le 28 novembre 1956, devant l'assemblée générale des

1 Kazancigil.A : « paradigme de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie », op.cit., p. 208.

2 Apter.D : « Pour L'Etat contre l'Etat », Edition Economica, Paris, 1988, p. 45.

Nations unies que « ...Etant donné son histoire et particulièrement sa position géographique et stratégique, [le Maroc] se voit intéressé de façon directe des grands problèmes du temps et plus précisément de la question algérienne et du Suez [...] Notre attachement à la paix et à la liberté nous poussent à la recherche d'un règlement pacifique de ce douloureux litige. Car, la stabilité, la sécurité et la paix en Afrique du Nord en dépendent...»¹. Une telle situation perturbait la diplomatie marocaine qui devait choisir entre le soutien total et inconditionnel au peuple algérien et le maintien de bonnes relations avec la France. De même, l'année 1956 se place dans une période caractérisée par la montée du nationalisme arabe, sous le leadership de Jamal Abdennacer dont le rayonnement éblouissait une large fraction de la classe politique marocaine. L'agression tripartite franco-anglo-israélienne sur l'Egypte était ressentie comme une agression contre le monde arabe tout entier.

Cette année vient également un an après celle de la conférence de Bandung, dans laquelle le bloc du tiers monde faisait son apparition sur la scène internationale en tant que troisième puissance, qui se veut non-alignée et neutre vis à vis du conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest et qui cherchait à modifier le cours des relations internationales Est-ouest vers un autre de type Nord-Sud.

Il s'ensuit que cette année se situe en une période de crise de l'ancien système colonial international, caractérisé par :

Le déclin des empires coloniaux et de l'Europe en tant que centre des relations Internationales.

L'affrontement idéologique entre deux grandes nouvelles puissances issues de la deuxième guerre mondiale qui voulaient se partager l'héritage colonial. La guerre froide en constituait donc une manifestation.

L'apparition des pays du tiers monde et leur entrée sur la scène internationale en tant qu'acteurs à part entière.

L'apparition dans les relations internationales d'un certain nombre de nouveaux principes et idéaux comme le non-alignement, le tiers monde, le nationalisme arabe, la solidarité afro-asiatique, le droit des peuples à l'autodétermination, la décolonisation... etc.

-Quant à l'année 1972, elle était celle de la détente politique au niveau interne et l'instauration de nouvelles règles de jeux politique qui mettaient fin à une période de tension aiguë entre les acteurs du système politique, laquelle datait de 1960, suit au limogeage du gouvernement Abdellah Ibrahim. Cette année vient donc après deux coups d'Etat successifs qui ont démontré l'unité du sort de l'institution monarchique et de la classe politique toute entière. L'avènement d'une nouvelle constitution était alors vu comme un signe de détente politique entre le palais et le mouvement national.

Sur le plan externe, cette année se situe au début d'une nouvelle ère du « réalisme » politique, amorcée par le règlement des litiges frontaliers avec les Etats

¹ Déclaration du ministre des affaires étrangères, Ahmed Balafrej, devant l'assemblée générale des Nations Unies, le 28 novembre 1958, cité par Al Alam, n° 2368 du 29 novembre 1956., (La traduction est faite par nous.) TPN.

voisins et l'abandon définitif de l'idée de récupération de la Mauritanie au profit d'une autre axée sur la récupération du Sahara espagnole.

Il en est de même que cette année était celle de la détente internationale, après la signature du traité de non-prolifération des armes nucléaires entre l'Union soviétique et les Etats Unis et le début de la « Real politick » avec l'ouverture des Etats occidentaux sur le bloc de l'Est.

5- Etat actuel de recherches.

L'abondance relative des recherches sur la politique étrangère du Maroc, depuis le milieu des années quatre-vingts, marque une certaine prise de conscience chez les chercheurs de l'importance de cet aspect fondamental de l'activité politique nationale, longtemps délaissé. Elle marque aussi un dépassement du paradigme¹ marxien sur l'essence de l'Etat qui a dominé la recherche en sciences politiques marocaines depuis la fin des années soixante.

Il n'en reste pas moins, qu'un inventaire rapide de ces recherches montre une carence substantielle en matière de recherches explicatives globales sur cette politique. Car, la plupart des recherches et thèses effectuées se sont particulièrement intéressées aux relations extérieures marocaines dans leurs aspects multiples ; juridiques ; politiques institutionnels et économiques.

Ainsi, quinze thèses sur trente et un ont traité des rapports du Maroc avec tel ou tel Etat, groupement d'Etat ou institution internationale / régionale.

Huit thèses seulement ont eu pour objet d'étude, la politique étrangère marocaine ou, du moins, un de ses aspects dont trois ont le mérite d'être qualifiées d'études globales de cette politique². Un constat s'impose également, compte tenu que vingt thèses sur trente et un recensées ont été soutenues en langue française contre onze en langue arabe. De même, plus de dix-neuf thèses étaient soutenues à l'université Mohamed V à Rabat, contre six à Casablanca et six en France.

Il s'ensuit que, l'étude de la politique étrangère au Maroc est encore à ses débuts, dans la mesure où les recherches sont encore loin d'embrasser un certain nombre de problématiques en la matière, comme l'étude des processus de prise des décisions politiques au Maroc³ ; l'étude de la perception du rôle international chez les élites politiques ; l'étude historiographique et documentaliste de la diplomatie (à cause du secret qui entoure ce domaine et du manque de documents officiels qui peuvent

1 Par paradigme, nous entendons l'ensemble des problématiques attendant une réponse et qui guident la recherche au sein d'une discipline à une période donnée. Voir Kuhn.St thomas : « La structure des révolutions scientifiques », 2e édition, Flammarion, Paris, 1983, p. 248. L'auteur emploie le terme « matrice disciplinaire » pour exprimer cette idée.

2 Il s'agit des thèses de Ettajani.M : « La modération dans la politique étrangère du Maroc », thèse d'Etat en droit public, Casablanca, 1990 ; Hzaïn.H : « la politique marocaine de non-alignement de 1961 à 1971 : Analyse des déterminants », mémoire de DES en sciences politiques, Casablanca, 1984. Benamor.M : « Essai sur quelques déterminants de la politique étrangère marocaine », mémoire de DES, université Mohamed V, Rabat, 1994-1995.

3 Cette tendance est due probablement au caractère anglophone des débats théoriques sur les processus de prise de décisions, ainsi qu'à l'absence de nouvelles références théoriques en la matière dans nos universités (Voir par exemple l'étude relativement récente de R. El Houdaïgui : « la politique étrangère sous le règne de Hassan II » L'Harmattan, Paris, 2003).

éclaircir certains faits historiques)¹ et l'étude approfondie de l'ensemble des variables environnementales de la politique étrangère marocaine.

6- L'environnement de la politique étrangère marocaine.

L'environnement est défini, dans ce cadre, comme : « ...ce qu'on peut appeler l'économie, la culture, la structure sociale ou la personnalité ... »². En revanche, bien que les éléments constituant l'environnement interne des systèmes politiques font l'unanimité chez les chercheurs, leur poids et leur importance dans la détermination de la politique étrangère reste un objet de débat. Certains préfèrent les données économiques, d'autres les données culturelles et humaines, tandis que d'autres les données bureaucratiques et politiques. De notre part, nous optons pour un choix qui met l'accent sur la situation géographique, la structure sociale et humaine, le niveau du développement économique, la capacité militaire et la structure politique de l'acteur³, comme des éléments de premier ordre qui déterminent son comportement étranger, car l'énumération de tous les éléments de l'environnement interne et l'analyse approfondie de leurs interactions dépasse le cadre de notre recherche et peut être même inconséquente.

Il reste que ces éléments sont interactifs et inter-pénétrables, leur séparation ne peut être que théorique ayant des fins purement heuristiques.

6-1 La situation géographique.

Le Maroc se situe à l'extrême Nord-ouest de l'Afrique, il s'étend sur une superficie de 430 810 km², qui se délimite, au nord, par la mer méditerranéenne, à l'ouest par l'océan atlantique, à l'est par l'Algérie et au sud par le Sahara occidental. Le Maroc est ainsi, un pays de la taille moyenne, sa géographie ne lui procure que des ressources limitées, comme l'agriculture, phosphate dont il est devenu le premier exportateur mondial, et des ressources halieutiques très importantes, grâce à l'étendu de ses côtes maritimes.

La géographie du Maroc, bien qu'elle ne procure pas des richesses matérielles substantielles capables d'en faire une puissance internationale, était toujours un facteur de richesse culturelle et humaine dans la mesure où elle a fait de lui un espace de rencontre et de confrontations de plusieurs civilisations et courants humains. Berbères, Phéniciens, Romains, Arabes, Andalous, Juifs et Africains étaient tous passés par-là et y ont laissé leurs traces.

Elle était également un facteur primordial pour le retardement de sa colonisation jusqu'à 1912. Comme elle était un des facteurs de son morcellement entre les puissances coloniales, puisqu'il était parmi les rares pays ayant subi une triple colonisation : internationale, dans la zone de Tanger, française au sud et espagnole au nord.

1 Théoriquement la documentation doit se trouver au ministère des affaires étrangères. Pratiquement, ce ministère ne dispose à notre connaissance d'aucune structure d'information historique ou d'archives diplomatiques. La bibliothèque existante n'offre aucune possibilité de consultation des archives et documents à cause de son organisation désuète.

2 Easton.D : « Analyse des systèmes politiques », édition PUF Paris 1973, p. 23.

3 Dessouki. AH et Bahgat Korany: "The foreign policies of the arab states", op. cit., pp. 13-15.

Il est donc, évident qu'un discours ultranationaliste comme celui de Alla El Fassi, revendiquant les frontières historiques et naturelles du grand Maroc puisse trouver un écho au sein de l'opinion publique marocaine et chez les élites politiques nationales, au point de devenir un thème central de la politique étrangère marocaine après l'indépendance.

6- 2 La structure démographique et sociale.

La croissance démographique au Maroc est l'une des plus rapide au monde avec un taux avoisinant les 3% par an.

Sa population, comme le montre le tableau suivant, avait presque doublé entre 1952 et 1972 :

A nnées	Nombre d'habitants en millions
1952 ¹	8.59
1958 ²	9.17
1960	12.08
1961	12.36
1962	12.66
1963	12.96
1964	12.96
1965	13.32
1966	13.73
1967	14.14
1968	14.59
1969	15.03
1970	15.52
1971	15.86

La population marocaine se caractérise, à l'instar des populations des pays du tiers monde par :

- Sa jeunesse, étant donné que plus de 50% de celle ci est âgée de moins de 20 ans.

1 Estimations de M.Dubois cité par Adam in « Chronique sociale et culturelle du Maroc ». A.A.N., 1962, p. 574.

2 Ce chiffre inclut uniquement la zone sud du Maroc.

- Sa structure rurale puisque plus de 70% de la population vivait dans la campagne.
- Son analphabétisme, qui touchait plus de 86% de la population en 1960, âgée de plus de 5 ans. Ce taux atteignait 95% chez les femmes.
- Son fort taux de mortalité infantile avoisinant 152 pour mille¹.
- Son faible degré d'intégration sociale dans la mesure où, la société marocaine était historiquement, dominée par des structures tribales et régionales hautement autonomes et autarciques.
- La population marocaine, durant les premières années de l'indépendance, était majoritairement berbérophone, la langue arabe n'était présente que parmi les élites instruites et dans les plaines du nord et du centre, ainsi que dans les grandes villes.

Elle était en même temps profondément musulmane. L'islam était érigé, depuis la dynastie idrissite, en une référence religieuse quasi-exclusive chez les Marocains. Cependant, ce caractère profondément musulman de la population n'a jamais été un obstacle pour une cohabitation avec d'autres minorités religieuses.

La communauté juive marocaine était, ainsi, l'une des plus nombreuses et influente, économiquement et socialement, au monde arabe.

La communauté chrétienne cohabitait, elle aussi, parfaitement avec la population musulmane, bien que sa présence au Maroc ne date que du début du XX^{ème} siècle avec la colonisation. Il n'en demeure pas moins, que dès l'indépendance, ces communautés avaient massivement quitté le Maroc, ce qui avait lourdement pesé sur la vie sociale et économique du pays, car elles constituaient la catégorie sociale la plus instruite et la plus moderne de la société qui faisait fonctionner les structures modernes de l'Etat et de l'économie.

Le nombre de juifs marocains est passé ainsi, de plus de 200.000 en 1951 à moins de 100.000 en 1965. Ce chiffre avait dramatiquement baissé après la guerre arabo-israélienne de 1967. En 1972, il n'en restait que quelques dizaines de milliers.

Quant à la communauté chrétienne, son nombre avait fortement baissé après l'indépendance. Cette situation avait créé un sérieux problème aux gouvernements des premières années de l'indépendance. Car, il fallait à tout prix former des cadres de tout genre pour assurer le fonctionnement de l'administration et pallier la fuite des capitaux et des cerveaux à l'étranger, ainsi qu'à la chute brutale des investissements et de la production qui en était résultée.

6- 3 les structures économiques

Au lendemain de l'indépendance, l'économie marocaine était dominée, à l'instar de celle des pays ex-colonisés, par un profond dualisme entre des structures archaïques, liées à une organisation sociale tribale et égalitaire, et des structures modernes, complètement extraverties, liées au fonctionnement de l'appareil

¹ Cherkaoui.A : « Indicateurs socio-économiques du Maroc : une mesure qualitative du niveau de développement », Edition Schof, publications, Casablanca, p. 115.

bureaucratique de l'Etat moderne colonial¹. Ces deux secteurs gravitaient autour de l'agriculture qui constituait la plaque tournante de toutes les activités économiques nationales, puisque sa part dans le PIB s'élevait à 30,4% en 1960.

Dès le début, la volonté de modernisation économique et sociale des dirigeants politiques marocains se heurtait à la résistance et à la rigidité des structures traditionnelles d'une part, et à l'absence de tout contrôle effectif sur les structures modernes, toujours aux mains des étrangers et rattachées aux intérêts économiques de l'ex-colonisateur d'autre part.

Ce paradoxe compliquait énormément le choix des élites au pouvoir pour le modèle de développement à suivre. Il les avait également poussés, faute d'alternatives,

à adopter une position intermédiaire et, par conséquent, à ne pas rompre avec le choix et méthodes de planification économique de la période coloniale².

Certes, après l'indépendance, la situation économique était alarmante à plus d'un égard. Cela réduisait considérablement la marge de choix et de liberté des décisions politiques, à tel point que l'indépendance nouvellement acquise était souvent compromise³. En 1960 le produit national brut par tête d'habitant ne dépassait guère 120\$. Les écarts sociaux étaient tellement grands que 6% de la population prélevait plus de 55% du revenu national, tandis que 68% de la population ne prélève que 20%⁴. L'écart entre les 10% de la population la plus riche et les 10% de celle la plus pauvre était de 8,7%. La première consommait environ 25% de la consommation total du pays, alors que la deuxième n'en consomme que 3,3%⁵. L'espérance de vie moyenne ne dépassait nullement 47 ans. Le chômage atteignait une proportion de 9,4% par rapport à la population active en 1960⁶.

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ne dépassait pas 13%. On comptait un enseignement pour plus de 40 élèves. L'enseignement absorbait moins de 17% du budget annuel de l'Etat, soit une moyenne de 3,67% du PIB en 1960. La situation de la santé n'était pas non plus meilleure. Pour chaque 100.000 habitants, il ne correspondait que 9,9 médecins et 162 lits disponibles dans les hôpitaux.

Quant aux activités industrielles, leur part ne représentait, en 1960, que 28,5% de la PIB. La part des produits manufacturés dans les exportations marocaines était à peine de 26,7%.

La consommation moyenne d'électricité par habitant atteignait à peine 97 kW, alors qu'elle arrivait à 123 kW pour l'Algérie. De même, la consommation de l'acier par habitant était juste de 11,1 kg contre 52 kg pour l'Algérie.

1 Agourram.A et Belal.A : «Les problèmes posés par la politique agricole dans une économie « dualiste »: les leçons d'une expérience, le cas marocain », in « Impératifs du développement national », Bulletin économique et social du Maroc, 1984, Rabat, pp. 101-135.

2 Ezzaki.T : « Infrastructure et développement au Maroc », Edition Stouky, Rabat, 1981, p. 49.

3 Ibrahim.A : « la politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance », Revue confluent juin-juillet, n° 8, 1960, p. 446.

4 Hanan.L : « Modèles de développement industriel dans les pays du tiers monde », Edition maghrébines, Casablanca, 1978, p. 216.

5 Ibidem., p. 216.

6 Recensement général de la population active et de l'habitat de 1971, vol, II, p. 30, cité par Cherkaoui.A, in « Indicateurs socio-économiques du Maroc... », op.cit., p. 263.

Au niveau des échanges économiques avec l'extérieur la balance commerciale accusait, en permanence, un déficit structurel compte tenu de la grande part des matières premières dans ses exportations, soit 91,4% en 1960¹ et de la part des produits manufacturés dans les importations, soit 58,04%. Le déficit commercial était donc, un fait marquant du commerce extérieur marocain comme le montre le tableau suivant :

Evolution du déficit commercial² (en million de DH)

1958	1959	1960	1961	1962	1963
219	6	294	526	388	300

Le commerce extérieur national était essentiellement basé sur l'exportation des produits agricoles et miniers, et sur l'importation des biens manufacturés³. En outre celui-ci était principalement orienté vers les pays de l'O.C.D.E., qui étaient ses principaux clients, puisqu'ils recevaient plus e 70% de ses exportations⁴.

Les pays de la C.E.E. achetaient environ 60% de ses exportations et fournissaient entre 55 à 60% des importations⁵. La France y occupait la première place, comme le montre le tableau suivant :

Tableau des échanges commerciaux Maroc/France en %⁶.

Années	1956	1957	1958	1959	1960	1961
Exportations	52,7%	52,6%	51,5%	46%	49%	48,8%
importations	49,7%	45%	45,1%	40,9%	42,3%	36,7%

L'économie marocaine des premières années de l'indépendance offrait ainsi, l'image d'une économie traditionnelle sous développée et dépendante. Sa dépendance se manifestait à travers son extraversion et à travers la domination des capitaux étrangers dans les secteurs les plus productifs⁷.

1 Cherkaoui.A : « Indicateurs socio-économiques du Maroc... », op. cit. p. 348.

2 Chiffres basés sur l'ANN, 1962 et 1963, « Chroniques économiques », pp. 536 -646.

3 Agourram.A et Belal.A : « Bilan de l'économie marocaine... », op. cit., p. 98.

4 Cherkaoui.A : « Indicateurs socio-économiques du Maroc... », op. cit., p. 350.

5 AgourramA et Belal.A : Ibid., p. 98.

6 Les chiffres sont tirés pour les années 1956 à 1958 de Larbi Hanane « Modèles de développement industriel dans les pays du tiers monde », op, cit, p, 93. Pour les années 1959 à 1961, ils sont tirés de Berramdan.A : « Le Maoc et l'occident de 1800 à 1974 », Edition Karthala, Casablanca, 1987, pp, 194 et 195. Voir aussi Dominique Maillot : « la politique marocaine de non-dépendance », Revue juridique et politique d'outre mer, n° 3, 1963, p. 42.

7 Ibid., p. 175.

6- 4 Le système politique au Maroc.

A la différence de beaucoup d'Etats du tiers monde, L'Etat au Maroc n'était pas une création ex-nihilo de la colonisation. Loin de là, sa profondeur et son épaisseur historique n'ont d'équivalent que dans les Etats dits historiques¹.

Le système politique marocain existait depuis des siècles. Il avait sa propre dynamique de fonctionnement et d'évolution basée essentiellement sur un appareil nommé communément le Makhzen².

L'édifice Makhzénien incarnait le pouvoir politique dans un contexte sociologique éminemment polycentrique³ et segmentaire⁴. Le système Makhzénien était composé de plusieurs niveaux.

Au sommet, il y'avait le sultan ou « Aguellid »⁵, commandeur des croyants et descendant du prophète Mohamed, il était l'ombre de Dieu sur terre et détient un pouvoir spirituel incontestable. Dans un second niveau, il y avait une armée professionnelle, dont la mission était de faire respecter l'autorité du sultan et de défendre le territoire contre les ennemis⁶. Dans un troisième niveau il y avait une bureaucratie, composée d'un corps de fonctionnaires et agents de l'Etat qui étaient recrutés parmi les élites marchandes et guerrières⁷. Ces fonctionnaires étaient assistés par une masse considérable de subalternes, chargés d'exécuter les taches routinières de l'administration. Au sommet de cette bureaucratie, il y avait les vizirs, chargés de gérer les affaires courantes de l'Etat à l'issue d'une délégation de pouvoirs faite par le souverain. Les principaux ministres étaient, le grand vizir (A'ssadr Al Aadam) ; le ministre de la guerre ;le ministre des finances et le Ministre de la mer qui représentait, en quelque sorte, le ministre des affaires étrangères, étant donné que les relations du Maroc avec l'extérieur passaient nécessairement par la mer⁸.

Cette construction séculaire et originale du pouvoir politique a été largement récupérée par le colonisateur français et Espagnol qui avait adapté et renforcé un bon nombre d'appareils jugé efficace pour une colonisation à moindre coût⁹. Après l'indépendance, l'Etat avait fini par retrouver sa domination sur l'ensemble du territoire jamais acquise auparavant¹⁰. Sa maîtrise de l'espace social était possible grâce à la combinaison de deux types de rationalités différentes :

Une traditionnelle, puisant sa légitimité dans l'histoire et la religion et une autre occidentale et bureaucratique, trouvant sa légitimité dans sa modernité et son efficacité.

1 A.Saaf : «Notes pour une recherche sur l'Etat marocain », in « L'espace de l'Etat » (Réflexion sur l'Etat au Maroc et dans le tiers monde), Edition EDINO, Rabat, 1985, p. 47.

2 Houroro.M : « Sociologie politique coloniale au Maroc » (Le cas de Michaux Bellaire), Edition, Afrique-Orient, Casablanca, 1988, p. 42.

3 A.Saaf : « Savoir et domination coloniale », Al Assas, n°, 91, mars, 1989, p. 6.

4 Waterbury.J : « Le commandeur des croyants », Dar El Wahda, Beyrou, 1ère édition, 1982, p. 70.

5 Montagne.R : « La vie sociale et politique des berbères », in Regards sur le Maroc, Actualités de Robert Montagne » Publications du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne, Paris, 1986, p. 76.

6 Montagne.R : « La vie sociale et politique des berbères », in Regards sur le Maroc, Actualités de Robert Montagne » Publications du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne, Paris, 1986, p. 77.

7 Saaf.A : « Savoir et domination coloniale », op.cit., p. 153.

8 Waterbury.j: Ibid., p. 29.

9 A Saaf « perturbations de l'Etat : à propos de la relation entre l'Etat structurel et l'Etat changeant », In « dialectiques de l'Etat et de la société au Maroc », Ed. Ifriquia Sharq Casablanca 1992, p. 256.(Traduit par nous)

10 Khatibi.A : « Maghreb pluriel », Edition Denoël, Paris, 1983, p. 52.

Malgré les efforts théoriques déployés depuis plusieurs décennies, la nature de la dualité entre la modernité et la tradition reste toujours, au Maroc, un objet de débat.

Le système politique marocain contemporain échappe à toute tentative de catégorisation, souvent d'usage en sciences politiques. Cette difficulté émane probablement de la complexité du contexte social où il évolue et de la nature composite des élites qui le gouvernent. Généralement, plusieurs tendances se partagent l'analyse du système politique marocain contemporain :

La première tendance se base sur l'héritage de la sociologie coloniale et anglo-saxonne. Elle met l'accent sur la primauté de la tradition politique et sur l'immobilisme de l'univers politique marocain¹.

L'idée de base serait alors que l'Etat au Maroc fonctionnait selon les traditions ancestrales, que la colonisation avait renforcé et légitimé. La nature du système politique marocain obéit ainsi, parfaitement, au schéma Weberien de l'Etat « patrimonial » qui est, en réalité, « une extension militaire et administrative de l'autorité patriarcale².

Cet Etat se caractérise par la proximité des fidèles au chef ; la personnalisation du pouvoir politique ; l'anti-institutionnalisme ; la rivalité permanente sur le pouvoir qui débouche sur des équilibres fragiles mais immuables entre différents protagonistes ; la démonstration de la prouesse militaire et l'étatisation de la religion officielle.

Le système politique marocain serait ainsi immobile ou du moins, sa mobilité ne débouche, en général, que sur un équilibre consacrant le statu-quo-ante. Le monarque serait alors la clef de voûte de tout ce système, et déploie toute « ...une gamme de symboles historico-religieux... » comme la bey'â, le ijmâa, la choura...etc., pour assurer la continuité de son autorité. A vrai dire, ce modèle s'était vite avéré incapable de cerner le phénomène du pouvoir politique au Maroc et a été remplacé ou plutôt complété par un autre modèle nommé « Néo-patrimonialiste » dont les caractéristiques étaient : L'étatisation de la société ; la privatisation de l'Etat ; la « clientélisation » de la société et le recours à une imagerie paternaliste du pouvoir politique³.

John Waterbury affirme, a cet effet, que : « ...la monarchie marocaine se trouve actuellement en transition d'un patrimonialisme fondé sur la tradition et la légitimité vers un néo-patrimonialisme contractuel ou les échanges essentiels à la survie du régime ont lieu surtout au niveau des élites locales et étatiques...»⁴.

Il est donc clair que cette approche rend compte d'une réalité politique qui correspondait aux premières années de l'indépendance. L'évolution ultérieure du système politique marocain avait démontré ses limites et son inadéquation avec le

1 Dans ce sens, voir les travaux de Waterbury.J : « le commandeur des croyants », op. cit., R Leveau : « Le rôle politique des élites locales dans le Maroc indépendant », Thèse de doctorat d'Etat en sciences politiques, Université Paris I, Panthéon, Sorbonne, 1973. Voir aussi (J et J) Aubin : « Le Maroc en suspens », A.A.N., 1977.

2 Waterbury.J : « La légitimation du pouvoir au Maghreb traditions, protestation et répression », in « Développement politique au Maghreb », Edition, CNRS, Paris, 1979,p. 419.

3 Flory. M et Martan : « Les régimes politiques arabes », Editions, PUF, Paris, 1986, p. 418.

4 Waterbury. J : Ibid., p. 414.

dynamique politique en cours¹. Waterbury, lui-même avait ressenti les limites de sa démarche en affirmant que l'analyse de la société marocaine à partir d'une vision de classes va se ressentir rapidement et sera nécessaire à la compréhension de la réalité de ce pays², puis qu'il y existait déjà un processus de formation de classes, depuis le 19^{ème} siècle, qui s'était accéléré après l'indépendance³. Seulement, il ne voulait pas voir en cela un processus de changement ni une dynamique politique quelconque, dans la mesure ou l'atmosphère de lutte et d'antagonisme qui imprègne la vie politique marocaine ne conduit, depuis longtemps, qu'à sa cohésion et non à son explosion⁴.

Le poids, de plus en plus ressenti des flux de modernisme politique, notamment avec les successions des constitutions, en 1962, 1970 et 1972, "la juridicisation" de beaucoup de secteurs politiques économiques et sociaux, faisant valoir la place de choix qu'occupe le droit dans la société marocaine actuelle⁵. La médiatisation de la société et l'apparition de courants sociaux de plus en plus avides de modernisme et de changement, l'accroissement des pressions internationales pour l'insertion rapide du pays dans la division internationale du travail et la modernisation de ses structures économiques, sont des facteurs de changement et de dynamique déterminant dans la vie politique et sociale nationale.

La deuxième tendance, d'obédience marxiste, met l'accent principalement sur le déterminisme historique et sur la dialectique matérialiste, et se réfère à la théorie générale de l'Etat, élaborée par Karl Marx et Frédéric Engels⁶. Cette théorie souligne que l'Etat est, par définition, une superstructure qui correspond nécessairement à un mode de production économique déterminé, esclavagiste, féodal, capitaliste ou socialiste.

L'Etat capitaliste est donc une abstraction réelle qui ne peut exister sans l'existence des classes sociales et des rapports d'exploitation entre ceux qui détiennent les moyens de production (la bourgeoisie) et ceux qui n'en détiennent pas (le prolétariat). Il n'en demeure pas moins que, les rapports entre le mode de production économique et l'Etat sont sujets de plusieurs interprétations :

Une interprétation instrumentaliste et réductionniste, qui ne reconnaît à l'Etat aucune autonomie vis à vis de la sphère économique de telle sorte que celui ci devient, simplement, un instrument de domination et de répression dans les mains de la classe économiquement dominante.

Une autre interprétation, néo-marxiste qui reconnaît à l'Etat une autonomie relative par rapport à l'instance économique et aux classes sociales. L'Etat est considéré alors comme une condensation matérielle d'un rapport de force entre classes

1 Saaf.A : « Perturbations de l'Etat : A propos de la relation entre l'Etat structurel et l'Etat changeant » In Dialectique de l'Etat et de la société op. cit., p. 256. (TPN)

2 Waterbury. J : « Le commandeur des croyants », op. cit., p. 149.

3 Ibidem.

4 Ibid., p. 151.

5 Saaf. A : « Droit et Etat au Maroc », (De la juridicisation de l'espace néopatrimonial), in, Al Assas, n°, 80, juin, juillet, 1987, p. 15.

6 Voir surtout Karl Marx : « Le dix-huit Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte en 1852 », Edition sociale, Paris, 1969. Voir aussi, F. Engels : « L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat », Edition sociale, Paris, 1971. Sur « le mécanisme dialectique » voir H. Levebre, Edition P.U.F, Paris, 1945.

et fraction de classes¹. Son autonomie provient des divisions et contradictions du bloc au pouvoir lui-même ainsi que de sa fonction de diviseur des classes dominées.

Une troisième interprétation était proposée par l'école de la « dérivation »², qui insiste, sur le rapport d'extériorité qui existe entre l'Etat et l'instance économique. Celui ci serait une émanation du capitalisme et de ses contradictions. Il remplit en principe, deux fonctions essentielles :

-Une fonction d'accumulation et de reproduction des rapports sociaux capitalistes.

-Et une fonction de légitimation et de contrainte sociale.

Cette approche a été largement utilisée pour l'explication du phénomène d'émergence de l'Etat périphérique qui serait une dérivation du capitalisme à l'échelle mondiale³.

Cependant, l'analyse marxiste orthodoxe du phénomène de l'Etat au tiers monde et de la nature du pouvoir politique dans les sociétés non occidentales, souffre de plusieurs insuffisances. Le concept de mode de production asiatique était, à l'origine, supposé pallier ces insuffisances⁴. IL était ainsi, destiné à l'explication d'une réalité socio-économique ou le fait tribal et l'absence de la notion de classes antagoniques étaient dominants. L'Etat était sensé y jouer un rôle crucial en l'absence des classes sociales qui sont la base matérielle de son émergence⁵.

Ce concept avait rapidement prouvé son inadéquation aux sociétés non occidentales et l'étroitesse des connaissances des marxistes orthodoxes à ce propos⁶. Le M.P.A. est donc, non seulement incohérent, mais aussi contradictoire avec la démarche originelle de Marx du déterminisme historique en ce sens que les sociétés non occidentales étaient décrites comme, étant arriérées et immuables⁷. Cela explique probablement l'antipathie de Karl Marx et de Frédéric Engels envers ces sociétés,⁸ et leur « ...apologie de la colonisation en tant que nécessité historique... »⁹. Le M.P.A. ne reconnaît, par conséquent, aucune dynamique endogène dans les sociétés non occidentales. Celles ci sont obligées historiquement à se soumettre à la dynamique occidentale porteuse du progrès et du socialisme en fin de compte¹⁰.

A ce titre, Il n'est pas étonnant que certains chercheurs aient été amenés à proposer d'autres concepts comme celui du « mode de production artificiel » avancé par Yves Lacoste pour analyser la société maghrébine au moyen age¹¹. Selon ce concept, celle ci serait essentiellement marchande et non féodale¹². L'Etat et l'aristocratie mercantile contrôlaient la route de l'or et en tirant d'énormes profits¹³.

1 Poulantzas. N : « La crise de l'Etat », Edition Sociale, Paris, 1977, p. 556.

2 Cette école est représentée par l'école de Frankfurt et surtout par EB Pasukanis dans son œuvre « La théorie générale du droit et le marxisme », Edition, EDI, Paris, 1975.

3 Salama.P : « Au-delà d'un faux débat », Revue Tiers Monde, n° 68, Paris, 1976.

4 Khatibi.A : « Le Maghreb pluriel », op. cit., p. 53.

5 Kazancigil.A : « Paradigme de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie », op. cit., p. 199.

6 Khatibi.A : « Le Maghreb pluriel », op. cit., p. 95.

7 A.Al Harthi : « Notions élémentaires pour une approche de la problématique de l'Etat », In « dialectiques de l'Etat et de la société », op. cit., p .100.(TPN)

8 A.Saaf « Ecrits marxistes sur le Maroc », Edition « Publications le contact », Salé, 1986, p. 15.

9 Ibid., p. 18.

10 Ibid., p. 26.

11 Khatibi.A : Ibid.,p. 88.

12 Ibid., p. 89.

13 S. Amin : « La nation arabe » (Nationalisme et lutte de classes), Edition Minuit, 1976, p. 21.

La période brillante de la civilisation arabe en Orient comme au Maghreb n'était pas caractérisée par de grandes réalisations agricoles, mais par la prospérité du commerce et des villes et, quelques fois, par la domination de grandes tribus nomades au détriment de la paysannerie. La société maghrébine au moyen âge était, ainsi, caractérisée par la faiblesse relative de l'Etat ; par l'existence d'une aristocratie marchande instable, d'une aristocratie tribale et militaire et par l'existence d'un système tribal communautaire apparemment égalitaire¹.

Dans un pareil Etat né du commerce et reposant sur lui, les profits et privilèges allaient surtout aux tribus régnautes et aux élites mercantiles des villes².

Cette démarche avait surtout inspiré un bon nombre de chercheurs marocains, qui voulaient se dessaisir d'une certaine vision dogmatique et européocentrique du marxisme orthodoxe pour affirmer la spécificité du système politique marocain et de la formation sociale sur laquelle il se base³.

L'Etat marocain, produit d'une dynamique sociale dualiste Bled Mekhzen-Bled Siba, n'a donc pas été altéré par la colonisation ni par l'accélération des processus de modernisation qui en sont découlés⁴. Au contraire, cet Etat avait pu récupérer le bled siba, avec sa culture politique traditionnelle, et ménager les processus de modernisation de plus en plus rapides, faute de pouvoir totalement les éviter⁵.

Cette récupération, nécessaire pour la reproduction des rapports sociaux « équilibrés », était possible grâce au contrôle et à l'appropriation par l'Etat des moyens de production des ressources économiques, dans une société, généralement qualifiée de sociétés de rareté. La colonisation l'avait renforcé et lui avait fourni les moyens et les techniques nécessaires pour le contrôle et la gestion de tout l'espace social politique et économique. On arrive, ainsi au schéma proposé par Henri Levebre du « Mode de production Etatique » dans lequel l'Etat acquiert son autonomie en s'érigeant en instance productive des rapports sociaux⁶. Curieusement, les approches marxistes du système politique marocain débouchent, souvent, sur des conclusions proches de celles de l'approche segmentaire. Comme l'existence d'une dualité entre le makhzen et les tribus⁷, entre l'Etat et la société, du despotisme du makhzen⁸, qui est, avant tout, un « Système stable de violence continue »⁹ contre les traditions égalitaires tribales, et de la prééminence du caractère statique de la vie socio-politique marocaine et la non-correspondance de la forme de l'Etat avec sa base économique et sociale. Les positions mitigées de la gauche française au début du siècle, vis-à-vis de la

1 Khatibi.A : « Le Maghreb pluriel », op. cit., p. 89.

2 Ayach G. « Sur la formation du peuple marocain » in études d'histoire marocaine edit. SMER, Rabat, 1983, p. 398.

3 Voir thèse de Benali D. « Essai d'analyse de la formation marocaine précapitaliste », thèse doctorat d'état, Grenoble, 1977.

4 Ben Ali D. « L'Etat et le processus de reproduction social au Maroc, le cas du secteur public », in dialectiques de l'état et la société, op. cit., p. 214.

5 Ibid., p.218.

6 H. Levebre : « De l'Etat », Edition 10-18, Paris, 1976, cité par H. El Malki et A. Doumou dans « L'Etat et espace social: le cas du Maroc », op. cit., pp. 175-176.

7 Khatibi. A: « Le Maghreb pluriel », op. cit., p. 91.

8 Montagne. R: « La vie sociale et politique des berbères », op. cit., p. 80.

9 Waterbury. J: « The comander of the Faithful », Colombia University Press New York, 1970, p. 17, cité par G Ayache in " Etudes d'histoire marocaine", op. cit., p. 160.

colonisation du Maroc et, plus tard, de la guerre du Rif et de la pacification de « Bled Siba» semblent refléter la confusion de la démarche théorique marxiste à ce sujet¹.

Ces positions ont été reconduites, plus au moins, fidèlement par le parti communiste marocain jusqu'à sa marocanisation en 1946.

Selon cette approche, L'Etat marocain indépendant, semble être une réalité historique qui traverse tout l'espace social. Renforcé par la colonisation, sa pérennité s'explique par sa capacité à adapter les structures traditionnelles makhzeniennes aux flux de modernisation au point d'éviter toute rupture brutale dans le tissu social sur lequel il se base.

Sans doute, les apports de la sociologie coloniale, anglo-saxonne et marxiste avaient largement contribué à la compréhension du système politique marocain. Seulement, Il semble qu'elles avaient délibérément ignoré la nature composite de la société marocaine ou l'on peut « ...distinguer plusieurs systèmes de conflits : le patriarcal, le tribal, le capitalisme artisanal et marchand, le seigneurial rural et le makhzen (Etat), lequel n'est devenu dominant réellement qu'après la colonisation »².

L'institution monarchique semble ainsi, constituer à travers l'histoire, le centre même de tout le système politique et l'origine du pouvoir politique³. Le souverain dirige, directement ou par voie de délégation des pouvoirs⁴, un système ou les élites, composées de serviteurs du Makhzen n'ont, en règle générale, aucun pouvoir propre de décision politique⁵. Sa suprématie provient donc, d'une triple légitimité :

1-**Une légitimité religieuse** : qui correspond à la fonction du Roi Amir Al mouminin⁶, et descendant du prophète Mohamed. Il est l'ombre de Dieu sur terre et incarne l'unicité et l'indivisibilité de la *Umma* Islamique⁷. Celle ci est tenue de lui obéir en vertu d'un acte d'allégeance contractuel qui est la *beiy'a*⁸. Cette légitimité incarne une culture politique de sujétion qui est basée sur l'idée du « consensus » de la communauté et sur l'unicité du pouvoir politique. Le souverain est, ainsi, le représentant suprême de la *Umma*, sa sacralité dérive de la sacralité du coran qui est la parole de Dieu et la référence suprême de toute la communauté. La légitimité religieuse est située, par conséquent, au-delà de toute forme de légitimité⁹. Le monarque, en sa qualité d'Amir Al mouminin, dispose des pouvoirs qui surpassent ceux de tout autre acteur ou institution politique nationaux.

2-**Une légitimité historique** : qui correspond à la fonction d'arbitrage du Makhzen¹⁰ entre les différents segments contradictoires de la société¹. Cette légitimité

1 Oved G : « La gauche française et le mouvement national marocain 1905-1955 » ed dar toubkal, 1ère edit Casablanca 1987, pp. 13-27.

2 Khatibi. A: *ibid.*, p. 52.

3 R. Leveau : « Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis 20 ans », in *Maghreb-Machrek*, n°, 106, 1984, p. 832.

4 Chakir M : « La decision politique au Maroc », edit Dar al Oulfa, 1ere edit casablanca, p.21.(TPN)

5 A. Saaf : « Notes pour une recherche sur l'Etat marocain », *op. cit.*, p. 149.

6 Tozy. M : « Monarchie et islam politique au Maroc », Edition de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1999, p. 19.

7 Agenouch. HS « Histoire politique du Maroc (Pouvoir, légitimité, institutions) », Edition Afrique-Orient, Casablanca, 1987, p. 320.

8 Tozy. M: *ibid.*, p. 80.

9 Darif. M : «le système politique marocain comtemporain, approche sociopolitique », edit, Ifriquia-charq, Casablanca, 1990, p. 242 (traduit par nous)

10 Ayach. G : « La fonction d'arbitrage du makhzen », *op. cit.*, pp. 159-176.

s'était renforcée par la légitimité religieuse, car l'islam apportait aux arbitres ce qui leur manquait essentiellement : une base de pouvoir². La fonction d'arbitrage s'était imposée, du moment que le monarque avait acquis le statut d'Imam des croyants et de descendant du prophète Mohamed³, auquel nul autre acteur politique ne pouvait prétendre.

La fonction d'arbitrage acquiert sa pleine légitimité dans le champ politique marocain grâce : D'abord, à l'appartenance du souverain à l'élite au pouvoir⁴, avec laquelle il était lié par un certain nombre de caractéristiques et intérêts⁵. Ensuite, à la nécessité d'arbitrage dans une société tribale et égalitaire ou la rareté des ressources obligeait les segments à entrer en compétition permanente. Et enfin, à la capacité du souverain à faire respecter ses décisions et à les faire valoir auprès des parties en litige⁶.

Il semble que la fonction d'arbitrage avait imposé au souverain un certain nombre de règles à respecter comme : la prudence à l'égard des groupes jugés trop forts, l'encouragement de toute compétition possible pour éviter l'hégémonie d'un groupe sur les autres et l'empêchement de la disparition des groupes faibles, ainsi que son abstention de lier son sort à celui des groupes qu'il soutient⁷.

Il est cependant, évident que la fonction royale d'arbitrage ne peut se réduire, à l'encouragement de la compétition et de la division entre les segments de la société. L'histoire marocaine démontre, sans équivoque, que l'autorité du sultan grandissait chaque fois que la conciliation entre les segments en litige aboutie sans recours à la violence⁸.

Après l'indépendance, le Roi Mohamed V et son successeur Hassan II n'avaient jamais manqué de rappeler qu'ils incarnaient le symbole de l'unité du peuple marocain et qu'ils étaient au-dessus de tous les acteurs politiques.

3- **Une légitimité constitutionnelle** : Elle correspond à la fonction du roi chef de l'Etat et représentant suprême de la nation. L'arsenal juridico- institutionnel dont, le droit, les élections, la séparation des pouvoirs, le parlement...etc., était déployé, essentiellement, pour la rationalisation de ses pouvoirs politiques. A cet effet, la constitution de 1962 semble marquer, au Maroc, un passage d'une monarchie « consultative » à une autre constitutionnelle⁹.

A travers la constitution, le roi avait acquis une nouvelle légitimité qui s'ajoute à ses légitimités religieuses et historiques. Les constitutions de 1962, 1970, 1972,

1 Waterbury.J : « Le commandeur des croyants », op. cit., p. 63.

2 Magali. M : « Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique », in « Espace de L'Etat », op.cit., p. 109.

3 Drif. M : « l'institution du sultan cherifien au Maroc, essais de recomposition », Edit Dar Afrikaia Charq Casablanca, 1988, pp.13-26. (TPN).

4 Waterbury.J : ibid., p. 63.

5 Drif. M : "le système politique....", ibid., p. 59.

6 Ibid., p.70.

7 Waterbury. J : « Le commandeur des croyants », op. cit p. 140.

8 Ayache. G : ibid., pp. 175- 176.

9 Saaf. A : « Sobre El sistema político marroquí », in sistemas políticos del maghreb actual), ouvrage collectif Edition MAP FRE Madrid, 1996, p. 39.

avaient toutes consacré l'importance et l'omniprésence de l'institution royale¹, en introduisant une nouvelle rationalité politique dite « démocratique ».

La constitution au Maroc a une spécificité qui l'éloigne de ses semblables en occident, dans la mesure où, elle « ...comprend deux étages. L'étage supérieur exprime le droit califien et le consacre. L'étage inférieur exprime et crée le droit constitutionnel »² au sens propre du terme. La constitution vient donc consolider et rationaliser les pouvoirs du souverain au lieu de les limiter³.

Dès lors, si « ...la constituante est détentrice du pouvoir suprême est, au Maroc, seul le roi a ce pouvoir suprême »⁴.

Les légitimités, religieuse, historique et constitutionnelle reflètent, certainement, la nature profondément composite et hétérogène de la société marocaine ou les structures tribales coexistent remarquablement avec les structures modernes et makhzeniennes.

L'Etat au Maroc, à l'instar des Etats du tiers monde, se soustrait ainsi, à la rationalité absolue, du moment qu'il est le produit d'une formation sociale complexe ou l'imperfection du capitalisme s'est soldée par une faible simplification des rapports sociaux⁵.

Le souverain est, par conséquent, placé au centre du système politique. Sa suprématie fait des autres acteurs politiques de simples collaborateurs ou, dans le cas échéant, des opposants qui n'ont, en général, aucune influence directe et immédiate sur ses pouvoirs de décisions politiques.

La suprématie de l'institution royale était devenue, après l'indépendance, une donnée politique incontournable. Les décisions politiques les plus importantes, tant sur le plan interne que sur le plan externe, relèvent, désormais, exclusivement de son domaine réservé. Cette exclusivité était souvent beaucoup plus frappante lorsqu'il s'agissait de la politique étrangère du Maroc et de l'engagement de la responsabilité nationale au niveau externe. Le roi est par définition, le seul habilité à juger et à décider de ce qui est opportun pour l'intérêt national. Cependant, il serait erroné de prétendre qu'il agit en toute liberté et indépendamment de son environnement interne et externe.

Dans ce cadre, nous nous proposons l'étude de la politique étrangère marocaine en deux parties :

La première partie (I) traitera les fondements de la conduite internationale du Maroc dont l'émanation provient aussi bien des acteurs eux-mêmes que de leur environnement objectif.

La deuxième partie (II) sera consacrée à la portée et aux implications réelles du comportement international du Maroc.

1 Ibidem.

2 Agenouch. A : « Histoire politique du Maroc », op. cit., p. 322.

3 Ibid., pp . 321 et 322.

4 A. R. Guedira : « Une constituante ni nécessaire ni possible », Confluent, n°, 27, janvier, 1963, p. 67.

5 Alioua. A : « L'impérialisme de l'Etat dans le tiers dans le monde », in « Espace de l'Etat », op.cit., p. 63.

Partie I

Les fondements de la politique étrangère du Maroc indépendant

Partie I : Les fondements de la politique étrangère du Maroc indépendant

Au lendemain de l'indépendance, l'idéologie des élites politiques marocaines était soumise aux rudes épreuves d'une réalité sociopolitique et économique très impondérable.

Selon cette idéologie, le Maroc se présentait comme étant une grande nation dont la civilisation et l'histoire ont en fait «*un trait d'union entre l'orient et l'occident*»¹, et entre «*...deux civilisations qui peuvent et doivent se compléter...*»². Cette vision du monde et de soi était profondément imprégnée par la religion islamique qui était indissociable de l'histoire et des traditions politiques du peuple marocain.

L'Etat et le peuple marocains étaient ontologiquement conçus comme musulmans et arabes. Il s'ensuit que la civilisation marocaine était qualifiée d'arabo-musulmane.

L'islam et l'arabisme constituent, aux yeux des élites, les fondements de l'identité de la nation marocaine.

Mais, le Maroc est aussi un pays africain. Sa position géographique implique qu'il soit organiquement lié au continent africain ainsi qu'à ses mouvances politico-sociales et économiques.

Le Maroc n'est pas uniquement, musulman, arabe et africain mais encore, un pays méditerranéen profondément impliqué dans l'histoire du bassin de la méditerranée.

Il est également, depuis la fin des années cinquante, un pays appartenant au mouvement des pays, dits en voie de développement ou «*sous développés*», nouvellement indépendants. Au niveau international, son idéologie officielle ne pouvait être qu'anticoloniale, prêchant la solidarité avec les peuples qui luttent pour leur indépendance.

Cependant, les circonstances dans lesquelles le Maroc devait accéder à l'indépendance et les engagements politiques qui en étaient résultés, avaient largement secoué les options idéologiques et politiques initiales de ses élites.

Le Maroc devait recouvrer son indépendance dans le cadre d'une interdépendance avec la France³. Cela signifie que le contenu de cette indépendance n'était pas encore déterminé comme le souhaitait le souverain lui-même, avant l'inauguration des négociations Maroc-Françaises, en février 1956. Ce dernier estimait que le premier gouvernement marocain avait pour tâche de «*...définir le cadre de l'indépendance entre le Maroc et la France...*»⁴. L'indépendance signifiait dans la logique des élites politiques nationales, leur capacité d'agir librement et pleinement, à l'intérieur comme à l'extérieur du Maroc, dans le cadre de la souveraineté nationale telle qu'elle était affirmée par la déclaration de l'indépendance du 2 mars 1956.

1 Discours du trône du 18 novembre 1956 Mohamed V : « Le Maroc à l'heure de l'indépendance », op. cit., p. 27.

2 Déclaration du ministre des affaires étrangères devant la troisième session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York, le 22 novembre 1956, in Al Alam, n° 2363, du 23 novembre 1956.

3 Déclaration maroco-française de la celled-St-cloud du 6 novembre 1955, voir confluent, n° 2, mai 1956.

4 Discours du trône du 18 novembre 1955...Mohamed V, op. cit., p. 24.

De ce fait, « ...*Le Maroc n'accepte pas que son indépendance soit verbale...*»¹, comme il ne pouvait admettre que son territoire reste encore sous contrôle étranger. Il ne pouvait non plus, tolérer l'existence sur son sol des troupes étrangères, car cela était incompatible avec son indépendance².

En revendiquant une indépendance effective, les élites politiques marocaines ne cherchaient nullement « ...un détachement de la France »³, sans laquelle le Maroc n'aurait pas pu franchir des étapes importantes dans la voie de son développement⁴. Le Maroc, nouvellement indépendant, « *ne pouvait à lui seul entrer dans la scène internationale, il lui faut un allié [et] il a choisi la France...*»⁵.

Objectivement, le Maroc était un Etat de taille petite qui ne possédait pas des atouts économiques et humains importants, pouvant le qualifier à jouer un rôle influent sur la scène internationale. Sa place était au bas de l'échelle de la puissance mondiale au côté des Etats dits dépendants. Les aspirations de ses élites politiques à jouer un rôle au niveau international (chapitre I) devaient constamment subir les avatars du contexte historique dans lequel l'indépendance était acquise (chapitre II).

1 Al Alam, n°, 2215, du 29 juin 1956.

2 Déclaration du prince héritier Moulay Al Hassan à la presse in Al Alam, n° 2321 du 11 octobre 1956.

3 Discours du trône du 18 novembre 1955 : Mohamed V... op. cit., p. 15.

4 Ibidem.

5 Déclaration du prince héritier Molay Al Hassan à l'AFP au Caire AL Alam, n° 2211 du 25 juin 1956.

Chapitre I : La perception du rôle international du Maroc chez les élites politiques marocaines.

L'idéologie et la culture politique des élites politiques au Maroc, bien qu'hétérogènes dans leurs composants, étaient solidement homogènes, quant à leur perception du Maroc et de son histoire. Celui-ci était, souvent perçu, comme étant la continuation et l'incarnation d'une nation historique dont la grandeur était incontestable. L'indépendance, quant à elle, n'était qu'un recouvrement de cette grandeur. Le Maroc indépendant devait dès lors retrouver la place qui était la sienne entre les grandes nations.

Cependant, à l'aube du 2 mars 1956, deux forces politiques aussi puissantes l'une que l'autre, émergeaient de la lutte contre le colonisateur¹ : L'institution monarchique, forte de sa légitimité religieuse et historique, qui symbolise l'unité et la continuité de la nation marocaine. Et le parti de l'Istiqlal, fort par ses bases populaires, dont la combativité et la détermination n'étaient pas négligeables, Symbolise un Maroc moderne en pleine construction.

Ces deux forces équipotentes, bien qu'elles ne s'excluaient guère étaient profondément divergentes et antagoniques à cause de leur perception du pouvoir politique et de la place qu'elles désiraient occuper dans le système politique post-colonial.

Au niveau de la politique étrangère, les divergences politiques, entre la monarchie et le mouvement national, ne portaient nullement, du moins jusqu'à 1963, sur son fond. Elles portaient plutôt, sur sa forme et les moyens de son application. En d'autres termes, il existait durant les premières années de l'indépendance une certaine unanimité autour des problèmes fondamentaux de la politique étrangère. Les divergences portaient uniquement sur les moyens et la manière de faire véhiculer l'image du nouveau Maroc à l'extérieur, ainsi que sur la façon de faire triompher ses revendications territoriales au sein de la communauté internationale.

Il n'en demeure pas moins que, la perception royale de cette politique avait ses propres raisons d'être et ses propres motivations politiques (Section I) qui ne convergeaient pas toujours et nécessairement avec celles des autres acteurs politiques (Section II).

Section I : La perception royale du rôle international du Maroc

La perception du rôle international du Maroc et de sa politique étrangère par les souverains Mohamed V et Hassan II était indissociable de leur vision, en tant qu'individus, de soi et du monde. Leur personnalité et leur double formation politique aussi traditionnelle que moderne, ainsi que de leurs expériences politiques réciproques avaient, vraisemblablement, marqué leur style et leurs préférences politiques pour le juste milieu et la modération (§I). De même, leur réalisme politique affiché était toujours associé à un libéralisme économique impondérable (§II).

1 Palazoli.C : « La mort lente du mouvement national au Maroc », A.A.N. 1972, p. 234.

I. La politique du juste milieu international Chez Mohammed V et Hassan II

Le réalisme politique^{*}, souvent incarné par les souverains Mohamed V et Hassan II, trouvait ses origines dans les traditions politiques de la société marocaine. L'institution monarchique, par la fonction d'arbitrage qu'elle était tenue de remplir, représentait, socialement le juste milieu indispensable au maintien d'un équilibre aussi élémentaire soit-il dans une société de rareté, fondamentalement conflictuelle. La modération, était dès lors, un aboutissement logique et nécessaire de la recherche inlassable du compromis entre les différents antagonistes¹. Enracinée, dans la culture politique nationale, cette attitude prendra, après l'indépendance, un élan remarquable dans la vie politique. Elle trouvera aussi une justification au niveau de la conduite de la politique étrangère de l'Etat. Ce dernier sera appréhendé comme « un juste milieu » au niveau international ou plus exactement comme un trait- d'union entre plusieurs civilisations (A) et plus tard, à partir de 1958, comme un Etat non- engagé désirant traiter avec tous les Etats du monde, abstraction faite de leur idéologie et de la forme de leur système politique (B).

A : Le Maroc médiateur historique entre les civilisations.

Mohamed V et Hassan II avaient une conception particulière du rôle international que devait jouer le Maroc indépendant sur la scène internationale. Elle correspondait parfaitement avec leur conception du pouvoir politique et de l'institution monarchique, en tant que médiateur naturel et nécessaire entre les différents acteurs politiques, au niveau interne. Leurs expériences politiques personnelles durant la période du protectorat, leur avaient appris à composer avec plusieurs tendances et positions politiques si divergentes et leur avaient enseigné de ménager les différentes pressions politiques auxquelles ils étaient constamment soumis, notamment entre celles du colonisateur et celles du mouvement national. C'est pour cela que la politique du juste milieu international avait acquiert une signification et une fonction particulière chez les monarques Mohammed V et Hassan II.

1- La signification de la conception royale de la médiation :

Les deux souverains avaient développé un style politique particulier basé sur le marchandage et la réfutation de toute confrontation politique non calculée avec les adversaires, ainsi que sur le maintien d'une attitude constante d'impartialité et d'indépendance lorsqu'il s'agissait de prendre leurs décisions politiques. Cette conception réaliste du pouvoir politique au niveau interne était largement appliquée dans le domaine de la politique étrangère du Maroc. Le concept de la médiation reste alors dans l'esprit de Mohammad V et de Hassan, un concept à forte valeur historico-culturelle qui avait curieusement coïncidé avec une interprétation géostratégique de la position internationale du Maroc.

a : La dimension historico-culturelle de la médiation.

Dans ses discours politiques, le souverain Mohamed V affichait son intention de faire du Maroc un Etat intermédiaire et carrefour entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le sud. Durant les deux premières années de l'indépendance, ses déclarations

^{*} Par réalisme nous entendons le style politique qui tend à faire des négociations et du marchandage un moyen et un principe pour optimiser ses pouvoirs et minimaliser ses pertes.

¹ Voir. G.Ayach : « La fonction d'arbitrage du Makhzen », op. cit., pp. 159 à 197.

politiques étaient chargées de messages de bonnes intentions et de conciliation à l'égard de la communauté internationale. Dans son discours du trône du 18 novembre 1956, il tenait d'affirmer que « ...*Nous sommes déterminés [...] à élaborer une politique étrangère [...] qui permettra à notre pays d'accomplir ses obligations historiques en tant que pays intermédiaire entre l'orient et l'occident...*»¹. Cette position sera confirmée dans son discours de 1957².

Seulement, à partir de 1958, il adoptera un autre lexique politique qui insistera plus sur les notions du pacifisme et d'attachement aux principes de la charte des Nations Unies de la fraternité entre les peuples et sur la coopération internationale³. Ce changement de lexique ne signifie guère un changement de conviction, mais plutôt de style. Il marque une évolution dans sa pensée politique internationale. Celle-ci était nécessaire, compte tenu des événements politiques qui se sont succédés, au niveau interne et externe, depuis 1956, qui rendait le concept du Maroc trait-d'union entre les civilisations anachroniques et peu opérationnel.

En effet beaucoup de facteurs internationaux militaient en faveur d'une telle évolution. L'escalade militaire en Algérie, l'arraisonnement par l'armée française de l'avion des leaders algériens hôtes du roi Mohammed V, la question du contentieux frontalier avec la France et l'Espagne, officiellement posée par le gouvernement marocain en 1958⁴, ainsi que les explosions nucléaires entreprises dans la région de Reggan, étaient tous des facteurs défavorables pour les revendications des élites nationales pour une indépendance réelle. Car, dans un tel contexte, celles-ci, étaient, interprétées comme étant des aspirations expansionnistes et nationalistes des élites politiques marocaines.

Cette situation avait poussé le souverain à adopter une nouvelle terminologie politique qui, tout en ne niant pas l'idée du Maroc trait-d'union entre l'orient et l'occident, était de plus en plus anticolonialiste et solidaire avec les pays luttant pour leur indépendance à l'échelle planétaire et régionale.

Le Maroc est passé dès lors, d'un rôle « offensif », de trait-d'union entre les civilisations à un rôle plus « défensif », celui d'un petit Etat nouvellement indépendant, cherchant, dans le cadre de la charte des Nations Unies à récupérer sa souveraineté nationale, toujours menacée par l'ex-colonisateur.

A fortiori, la position géographique du Maroc implique qu'il était à la fois un pays maghrébin, arabe, musulman, africain, méditerranéen et atlantique⁵.

Le souverain avait donc, à partir de 1958, adapté son discours politique avec la conjoncture politique internationale qui était caractérisée par l'avènement de nouveaux

1 Discours du trône du 18 novembre 1956 : Mohamed V..., op. cit., p. 37.

2 Mohamed V déclara dans ce discours que « ...nous sommes tenus de suivre une politique idéale faisant du Maroc un trait-d'union entre les civilisations orientales et occidentales... »

3 On peut lire dans le discours du trône du 18 novembre 1958 que « dans le domaine extérieur, nous optons pour une politique qui a pour principe...la coopération internationale dans le cadre de la charte des Nations Unies et le règlement des problèmes par la voie de négociations... ».

4 Le souverain adoptera pour la première fois la thèse du parti de l'Istiqlal au sujet des frontières historiques du Maroc, lors du discours de m'hamid Al ghizlan le 25 février 1958, voir Al Alam, n° 2916 du 28 février 1958.

5 Voir le discours du Roi Mohamed V à l'occasion de l'investiture du gouvernement A.Balafrej le 18 mai 1958 « Dans le domaine extérieur, nous optons pour une politique...qui a pour objectif...la réalisation de l'unité entre les pays du Maghreb arabes et la consolidation des liens de fraternité avec le reste des pays arabo- musulman ».

Etats sur la scène mondiale et par l'effritement des empires coloniaux face à l'exacerbation des luttes des peuples colonisés pour leur émancipation¹.

Il n'en reste moins que, Mohamed V n'avait nullement changé sa conception originelle du Maroc médiateur entre les civilisations. Celle-ci était plus qu'une simple option politique subjective. L'histoire et la culture nationales, ainsi que la position géographique du pays étaient des facteurs objectifs qui militaient en faveur de cette conviction indéfectible.

La conception royale du Maroc, médiateur naturel au niveau international n'était donc pas le fruit d'un volontarisme quelconque, mais plutôt d'une vision moraliste profonde et d'une interprétation déterminée de l'histoire du Maroc, qualifiée de glorieuse. Dans la logique royale, l'histoire marocaine reste intimement liée à celle de la dynastie alaouite dont le souverain était le descendant. Cette histoire enseigne que le Maroc avait pu étendre son rayonnement culturel aux pays arabes, africains et même européens, durant des siècles, et que son territoire était un lieu d'acculturation universelle. De ce fait, « *il était nécessaire au Maroc, en tant que pays musulman et arabe, ayant une position géographique extraordinaire d'être un pont entre les civilisations orientales et occidentales [...] et un facteur pour l'intégration des différentes cultures...* »².

Le prince héritier Moulay Al Hassan allait dans le même sens, en affirmant, en 1957, que la politique étrangère du Maroc indépendant « *...s'inspire de l'histoire, car le Maroc a toujours été un creuset des différentes ethnies, religions et civilisations* »³. Ainsi, « *...La politique suivie par le Maroc dans le passé est basée sur sa qualité de trait-d'union entre l'orient et l'occident. Il n'a jamais été un passage neutre et froid...* »⁴. Il s'agissait, simplement, de relier son présent à son passé glorieux. Cette vision historique du rôle international du Maroc s'associait souvent à une vision théologique de soi, en tant que Dar Al Islam⁵. Et si le roi monopolise la production symbolique et religieuse au sein du champ politique intérieur⁶, sa qualité d'Amir al mouminine s'étend également en dehors des frontières nationales pour englober le monde arabe et musulman. Le titre d'Amir al mouminine lui confère un prestige moral et un pouvoir symbolique rarement acquis par un leader politique. Les rois Mohamed V et Hassan II avaient souvent affirmé que le Maroc était un Etat arabe et musulman. Concerné par tout ce qui concerne les peuples arabes et musulmans⁷. Cette approche historico religieuse du rôle international du Maroc était complétée par une autre

1 Dans le discours du trône du 18 novembre 1958, le roi Mohamed V déclara que « ...notre politique étrangère...avait toujours pour objectif... le renforcement de la fraternité qui nous unies avec le monde arabe, l'élargissement de nos rapports avec les pays africains et méditerranéen... ». Tandis que lors du discours du trône du 18 novembre 1959 on peut lire « ...Nous sommes un peuple pacifique attaché à la paix, à sa sauvegarde, à la compréhension et à la collaboration entre toutes les nations quelque soient leurs idéologies... ».

2 Discours du Roi Mohamed V lors de la réception des membres de la conférence de Timiliine le 29 août 1956, in « Mohamed V, Renaissance d'une nation », op. cit., T, I, p. 234

3 Conférence donnée par le prince héritier Moulay Al Hassan le 1er juillet 1957 à la forêt maâmoura sur le thème « les aspirations nationales et internationales du Maroc indépendant et de sa jeunesse ».op.cit., p. 192.

4 Ibidem.

5 Dans le discours du trône du 18 novembre 1957, on peut lire « il n'y a pas d'issue pour les musulmans...que de revenir aux sources originelles de l'islam...Ils y trouvent un remède à beaucoup de problèmes économiques et sociaux de notre ère » « Renaissance d'une nation », op. cit., T, III, p. 24

6 Tozy.M : « monarchie et islam politique au Maroc », op. cit., p. 75.

7 Discours du trône du 18 novembre 1959 de Mohamed V, La vigie marocaine n°, 17366 du 18 novembre 1959.

approche géostratégique qui était dictée par la position géographique particulière du Maroc et par le conflit qui opposait l'Est à l'Ouest¹.

b : La dimension géopolitique et stratégique de la médiation.

La position particulière du Maroc dans la géographie mondiale avait souvent, influencé directement ou indirectement le style de vie et la personnalité du peuple marocain.

Historiquement, le Maroc était extrêmement sensible aux changements sociopolitiques et économiques qui avaient eu lieu hors de ses frontières, en Europe, en Afrique, au Maghreb, aux pays arabes ou même dans le bassin méditerranéen. Les changements des rapports de forces à l'échelle planétaire, les guerres, ainsi que la nature des échanges économiques et culturels internationaux avaient souvent des répercussions à l'intérieur du Maroc. Toutefois, son importance géostratégique proprement dite, n'avait été mise réellement en valeur qu'à partir de la deuxième guerre mondiale et plus précisément lorsque le souverain Mohamed V décida de soutenir la France et ses alliés. Le 7 novembre 1942, les troupes Anglo-américaines débarquèrent sur les côtes atlantiques marocaines à Safi ; Casablanca et à Kenitra. Le 22 janvier 1943, le Président américain F.D.Roosevelt et le Premier ministre britannique W.Churchill se réunirent à Anfa avec le souverain Mohamed V et lui exprimèrent leur soutien pour l'indépendance du Maroc après la guerre. Le président américain avait expressément souhaité de voir le Maroc indépendant selon les principes de la charte de l'atlantique². Ces propos avaient, vraisemblablement, soulevé l'importance que revêtait le Maroc pour le monde libre. Mohamed V, homme politique pragmatique et avisé, avait saisi l'enjeu stratégique de son pays et interpréta lesdits propos comme un soutien direct à la lutte des marocains pour l'indépendance³. Après la deuxième guerre mondiale, les promesses américaines n'ont pas été matérialisées par la France, mais l'importance militaire et stratégique du Maroc pour l'occident n'a cessé de s'amplifier. En décembre 1950, un accord Franco-américain a été signé pour la construction de quatre bases aéronavales Américaines à Nouaceur, Sidi Sliman, Benguerir et Boulthaul. Ces bases ont été conçues dans une optique d'endiguement du communisme international. Le Maroc était ainsi perçu comme un recul stratégique et comme une base militaire très avancée pour une éventuelle attaque en méditerranéen. Cette conception géostratégique, dominera la pensée stratégique occidentale, et surtout Américaine, durant toutes les années cinquante. Dans ce cadre, le sénateur Mik Mansfield avait souligné dans son rapport à la commission des affaires étrangères du sénat américain, le 30 janvier 1958, que « ...cette région (Afrique du Nord) représente pour le monde libre ce qui est peut être son dernier espoir d'empêcher l'infiltration soviéto-égyptienne de s'étendre [...au] continent africain »⁴. Il était donc normal que « Les bases marocaines devaient conserver encore leur importance stratégique pendant une période de trois ans à dix ans aux moins... »⁵.

1 Voir les discours du roi Mohamed V lors de la désignation du prince héritier moulay Hassan comme prince héritier le 9 juillet 1957, in Renaissance d'une nation, op.cit., T, II, p. 122.

2 Hassan II : « Le défi », Edit, Albin Michel Paris, 1976, p. 34.

3 Ibidem.

4 Rapport du sénateur Mik Mansfield du 30 janvier 1958 devant la commission des affaires étrangères du sénat, Documentation française, janvier, 1958, p. 3.

5 Ibid., p. 4.

Conscient de l'enjeu stratégique du Maroc, Mohamed V, voulait en faire un atout remarquable dans sa politique étrangère, d'autant plus que la guerre froide permettait aux Etats, comme lui, d'acquérir une importance considérable sur la scène internationale, qu'ils n'auraient pas, objectivement, pu acquérir dans une conjoncture de détente internationale¹. Il faut tout de même, noter que cette conception sera dépassée dès le début des années soixante. Car, le développement rapide de la technologie, en matière, de télécommunications et d'armements, avaient rendu accessibles l'ensemble des objectifs militaires de l'adversaire partout dans le monde. Cela avait largement contribué à l'évolution de la pensée stratégique des deux grandes puissances. Le roi Mohamed V était, à son tour, influencé par cette évolution. A partir de 1959, il mettra plus l'accent sur les notions du pacifisme, de rattachement aux principes des nations unies et du non-alignement. Seulement, cela n'allait nullement jusqu'à une remise en cause globale des liens privilégiés qui unissaient le Maroc à l'occident², ni à un abandon quelconque de la conception du Maroc trait- d'union entre les civilisations.

2- La fonctionnalité du concept de la médiation internationale.

En insistant, durant les premières années de l'indépendance sur l'image du Maroc trait- d'union entre l'orient et l'occident, le roi Mohamed V espérait atteindre un double objectif : d'un côté, mobiliser l'opinion publique nationale autour de la monarchie, arbitre politique interne, et de l'autre coté, affirmer les bonnes intentions internationales des élites politiques marocaines.

a : Une fonction de mobilisation des masses.

Ne voulant pas succomber à la frénésie nationaliste du Parti de l'Istiqlal, Mohamed V était soucieux de développer un discours politique plus modéré et réaliste, susceptible de mobiliser toute l'opinion publique marocaine³. Cependant, la situation politico-économique interne et externe d'après l'indépendance était peu favorable au réalisme politique, car la guerre en Algérie, l'attaque tripartite Franco-Israëlo-Britannique sur l'Egypte en 1956, les problèmes de l'intégrité territoriale et l'intransigeance de la France et de l'Espagne, la présence des troupes étrangères sur le sol marocain et la main mise du capital étranger sur les activités économiques stratégiques du pays, étaient des facteurs qui militaient en faveur du nationalisme du Parti de l'Istiqlal. Ce dernier, en l'absence d'un programme politique et économique clair et cohérent faisait de ces thèmes son principal instrument de propagande politique interne.

L'ardeur nationaliste du Parti de l'Istiqlal était ainsi, essentiellement destinée à la consommation politique interne, car, en durcissant son langage politique, il voulait surtout faire pression, sur le roi Mohamed pour l'amener à admettre son hégémonie politique⁴. Ce dernier, bien qu'étant conscient des risques que comportaient un tel discours, n'était pas en mesure de l'ignorer totalement. Dès 1956, il avait placé

1 Hong Mark : « Les petits Etats à l'O.N.U. », RISS, n° 144, juin 1995, p, 317. Voir aussi : M.C Smouts : « Les organisations internationales et l'inégalité des Etats », op.cit., p. 259.

2 Berramdan.A : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p.191.

3 Ahmed Nadim « Réflexion sur l'idéologie du Parti de l'Istiqlal », Al Assas, n° 2-3 (septembre 1977), pp. 44-49

4 L'amghili.A.El Kohen : « Istiqlal, USFP, l'ombre de 59 », ibid., p. 9. Voir aussi Drif Mohamed : « Les partis politiques marocains », op. cit., p. 91.

M.A.Balafrej à la tête du nouveau ministère des affaires étrangères. Celui-ci, secrétaire général du parti de l'Istiqlal, était un royaliste indéfectible et faisait preuve d'un réalisme politique presque identique à celui du souverain.

Le choix d'une telle personnalité au poste du ministère des affaires étrangères permettait, vraisemblablement, au roi de contrecarrer l'influence grandissante du Zaïm Allal El fassi au sein de l'Istiqlal¹. Il lui permettait également de récupérer à son profit les thèses modérées de l'aile droite du parti. Mohamed V devait alors, jouer un rôle de médiateur entre les exigences de libération nationale des masses calvanisées par l'Istiqlal, et les contraintes socio-économiques et politiques héritées de la colonisation.

Dans ce sens, en recevant une délégation du Sahara, le 14 juin 1956, suite aux recommandations du P.I., le monarque n'avait pas hésité à tempérer ses revendications, en déclarant que « ...*beaucoup de choses ont été réalisées grâce aux négociations, soyez tranquilles et tenez-vous sage afin que nous puissions négocier au sujet de tout ce qui nous intéresse...* »².

En effet, le roi, en sa qualité d'arbitre suprême et symbole de la nation qui garanti son unité, ne pouvait se permettre, nonobstant, les fortes pressions, d'adopter les positions du Parti de l'Istiqlal, comme il ne pouvait, en même temps, les ignorer³.

Sa position centrale au sein du système politique marocain lui imposait de concilier entre « ...*l'indépendance..., la souveraineté et la dignité du pays... et le maintien de l'amitié Maroc-Française* »⁴. En ce faisant, le monarque cherchait à instaurer un climat politique de confiance et d'optimisme, qui commençait à faire défaut au sein de l'opinion publique nationale. La notion du Maroc « trait-d'union » entre l'orient et l'occident paraissait, provisoirement, remplir cette fonction. La modération et le réalisme monarchique constituaient, ainsi, pour beaucoup d'acteurs politiques, une garantie contre les ambitions hégémoniques et ultranationalistes du P.I et lui permettait de gagner une base sociale de plus en plus grande. Celle-ci était nécessaire pour gouverner sans se plier aux exigences de l'Istiqlal en faveur d'une monarchie constitutionnelle qui règne mais ne gouverne pas⁵.

b : Une fonction intégrative au niveau international.

Les positions nationalistes et anticolonialistes du Parti de l'Istiqlal, au lendemain de l'indépendance, inquiétaient sérieusement les intérêts de la France et de l'occident, non seulement au Maroc, mais aussi dans toute l'Afrique du Nord. Ces inquiétudes s'étaient aggravées avec la nomination du secrétaire général de ce parti, Ahmed Balafrej, au poste du ministre des affaires étrangères, le 26 avril 1956. Le souverain ne voyait dans cette nomination qu'un simple acte politique de désignation d'un homme dont les compétences politiques et la loyauté au trône étaient incontestables, et ce, abstraction faite de son appartenance partisane⁶. Cependant, le P.I. y voyait une

1 Drif Mohamed : « Les partis politiques marocains », op. cit., p. 103 (TPN).

2 Al Alam, n°, 2192, du 5 juin 1956.

3 Berramdan.A : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 120.

4 Déclaration du roi Mohamed V au chargé de mission au ministère français de l'urbanisme M.Flabbrique le 31 décembre 1956, Al Alam, n° 2402 du 1 janvier 1957.

5 Drif.M : « Histoire de la pensée politique marocaine », op. cit., p. 289.

6 Ibraï Said : « Pouvoir et influence », op. cit., p.61.

victoire pour ses thèses nationalistes et s'en félicita¹. L'audience grandissante du P.I et sa présence massive dans les centres de prise de décisions politiques² étaient considérés, par la France, comme un signe de radicalisation des revendications territoriales des élites politiques nationales.

Dans une telle situation, l'institution monarchique, incarnée par le roi Mohamed V, dont le tempérament politique était réaliste et modéré, semblait être, une soupape de sécurité incontournable, d'autant plus que, la France comptait énormément sur les pouvoirs qu'il avait sur son peuple pour ne pas suivre une politique qui pourrait nuire à ses intérêts³. Cependant, face à l'intransigeance de la France et aux pressions colossales exercées par les masses. Le souverain était amené à opérer un choix politique très délicat, car pour lui, si le Maroc était lié à la France et à l'Europe par une amitié « ...enracinée et très ancienne... »⁴, il n'en demeure pas moins vraie que la politique étrangère marocaine était fondée « ...sur deux points fondamentaux : La défense de l'indépendance, de la souveraineté et de la dignité du pays, et le maintien de l'amitié Maroc-Française »⁵. Dès lors, « ... l'indépendance était toujours liée à l'unité... » des territoires marocains dans l'esprit du souverain⁶.

L'intégration du Maroc dans la scène internationale ne pouvait être facile en adoptant la position du P.I. Celle-ci ne pouvait se réaliser qu'en véhiculant à l'extérieur l'image d'un Maroc trait-d'union, modéré, ami de la France et des occidentaux. La solidarité régionale et les problèmes des frontières, toujours en suspens, devaient être relégués au second plan, dans la mesure où ils seront réglés par voie de négociations⁷. La position politique royale était pragmatique et fructueuse, si l'on tenait compte du fait que l'économie marocaine était doublement dépendante de la France et de l'occident, tant pour ses importations que pour ses exportations⁸. Et que l'essentiel des investissements économiques était aux mains des français et des occidentaux. Toute radicalisation de la politique étrangère aurait alors, inévitablement, débouché sur une crise économique et sur la faillite de tout le système socio-économique sur lequel était basé le régime politique. Seul un discours de politique étrangère souple et conciliateur était capable de maintenir le flux d'aides et d'assistance technique et financière Franco-occidentale nécessaires. La charte des nations unies, le non recours à la force pour faire valoir ses droits, l'affirmation du respect des engagements internationaux et l'anticommunisme étaient des notions indispensables pour l'intégration du Maroc au sein du système international.

1 Al Alam, n° 2144 du 27 avril 1956.

2 Ahmed El Kohen Lamghili : « Istiqlal / USFP, l'ombre de 59 », op. cit., p. 9.

3 Commentaire du ministère des affaires étrangères Français à la suite de la signature de l'accord diplomatique entre la France et le Maroc du 28 mai 1956, Voir AL Alam, n° 2185 du 29 mai 1959.

4 Discours du trône du 18 novembre 1955.

5 Déclaration du roi Mohamed V à la presse avant son départ pour l'Espagne le 2 avril 1956, in Mohamed V, « Le Maroc à l'heure de l'indépendance », T.I, op. cit., p. 165.

6 Beramdan. A : « Le Maroc et l'occident », op. cit., pp. 191 et 192.

7 Ibid., p. 165.

8 Ibid., pp. 191-192.

B : Le non-engagement, concept central de la perception royale des relations internationales.

En dépit du pro-occidentalisme affiché par les élites politiques nationales¹, le Maroc s'était objectivement retrouvé, après l'indépendance, solidaire avec les pays du tiers monde, nouvellement libérés ou en voie de libération.

Depuis 1956, le roi Mohamed V n'avait nullement cessé d'affirmer la solidarité qui unie le Maroc avec les pays Afro-asiatiques².

Cependant, le terme non-dépendance ou non-engagement n'était officiellement apparu dans le lexique politique royal, que vers l'année 1960³. Et ne retrouvera sa pleine signification que sous le règne du roi Hassan II.

1-Evolution du concept royal de non-engagement international.

Le Maroc avait accédé à l'indépendance dans un contexte de tension internationale, marqué par la guerre froide entre les deux superpuissances mondiales les E.U.A. et L'U.R.S.S.

Cette situation restreignait considérablement les choix de politique extérieur des petits Etats nouvellement indépendants, dans la mesure où ils étaient obligés de manifester leur alliance avec l'un des deux blocs⁴.

Il n'en demeure pas moins que, pour le Maroc, le souverain Mohamed V avait longtemps attendu avant d'effectuer son choix pour une politique non-alignée qui sera plus tard reconduite et précisée sous le règne du jeune roi Hassan II.

a : Les hésitations de Mohammed V avant 1960.

Le monarque avait, dès le début de l'indépendance, ouvertement opté pour la solidarité avec les pays arabes, musulmans, africains et asiatiques⁵. Toutefois, ses déclarations politiques manifestaient une grande prudence lorsqu'il s'agissait de déterminer une position claire envers le conflit Est-Ouest.

Cette prudence était justifiée par le fait que le Maroc n'avait pas encore élaboré un programme propre de politique étrangère⁶. L'abstention du roi Mohammed V, avant 1960, de déclarer explicitement sa position envers la guerre froide ne signifiait nullement un non choix. Au contraire, ses préférences allaient nettement vers le bloc

1Beramdan. A : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 100, Les élites politiques marocaines étaient liées à l'occident par des liens économiques, culturelles et politiques, et ce malgré leurs origines sociales et leur formation scientifique souvent hétérogènes. Voir Hachmi Beradi et autres « Sociologie politique », n° 9/10, Casablanca, 1989.

2 Le souverain avait, le 6 novembre 1956, demandé à la délégation marocaine à l'O.N.U. de soutenir les Etats arabes et de suivre la même politique que celle des Etats Afro-Asiatiques oeuvrant pour la paix et la libération des peuples encore colonisés, Al Alam, n° 2347 du 7 novembre 1956.

3 Dans la déclaration radio-diffusée du 23 mai 1960, le souverain affirma « notre politique étrangère continuera à être fondée sur le principe de la non-dépendance... », La vigie marocaine, n° 17553 du 24 mai 1960.

4 Conférence du prince héritier Moulay Al Hassan à la forêt maâmoura le 1er juillet 1957 sur le thème « les aspirations nationales et internationales du Maroc... », op. cit., p. 192.

5 Le souverain avait affirmé dans son discours du trône du 18 novembre 1956 et le bloc afro-asiatique et nous considérons nos liens avec les pays amis... », Mohamed V « Renaissance d'une nation », op. cit., T, I, p. 37.

6 Entretien du ministre des affaires étrangères Ahmed Balafrej avec le journal Néerlandais « Het Parool », Al Alam, n° 2197 du 10 juin 1956. Voir aussi, conférence du prince héritier molay Al Hassan à la forêt maâmoura du 1er juillet 1957, op. cit., p., 192. Ainsi que le discours du roi Mohamed V devant la conférence des ambassadeurs marocains du 15 juillet 1957. Al Alam, n° 2597 du 16 juillet 1957.

occidental¹, car malgré les tensions successives qui avaient secoué les rapports du Maroc avec l'occident et, en particulier, avec la France au sujet du processus de décolonisation de ses territoires, ses propos politiques faisaient preuve d'une modération inébranlable. D'ailleurs, pour lui, « ...*si le Maroc a combattu aux cotés de la France et de ses alliés pour le triomphe de la liberté, le Maroc indépendant restera fidèle à ses alliés naturels* »².

Le pro-occidentalisme du souverain était également manifeste dans ses visites à l'étranger entre 1956 et 1960. Sur 19 visites royales effectuées à l'étranger, l'occident occupait la première position avec 8 visites, dont trois pour la France, deux pour l'Espagne et une visite pour les Etats-Unis, en 1957. Tandis, qu'aucune visite n'a été effectuée aux Etats du bloc socialiste et ce, nonobstant l'ouverture de la diplomatie marocaine sur eux, dès 1958. Par ailleurs, les rapports du souverain avec l'occident seront progressivement mis à l'épreuve de la décolonisation et du parachèvement de l'indépendance nationale. Ses positions glisseront au fur et à mesure vers un discours politique centriste et plus détaché de l'occident. Sa distanciation envers l'occident aboutira officiellement, à partir de 1958, à l'adoption de la politique de non-engagement au niveau international³. Celle-ci n'était pas comprise dans le sens d'un neutralisme passif, puisque « Le Maroc nouveau ne veut point rester replier sur lui-même... »⁴. Loin de là, il était déterminé à « ...*entretenir des relations amicales et cordiales avec toutes les nations...* »⁵. De ce fait, « ...*Le principe de la non-dépendance et du non-alignement sont le meilleur garant de l'indépendance politique et de la dignité nationale...et constituent...une contribution efficace à la sauvegarde de la paix dans le monde* »⁶.

Sans doute, ce changement d'attitude politique royale était survenu à un moment où le problème de la récupération des territoires nationaux s'imposait avec acuité pour les élites politiques nationales. Depuis 1958, le Maroc avait procédé à l'internationalisation de la question de la Mauritanie en réaction à la volonté de la France de lui accorder l'indépendance. En outre, l'impact du gouvernement de gauche de A. Ibrahim était décisif sur l'infléchissement de sa politique étrangère vers le non-engagement⁷, au point où cette orientation s'était érigée en un véritable programme, au lieu d'être une simple déclaration de principe⁸.

L'évolution du concept de non-dépendance chez le souverain Mohamed V était déterminée par deux facteurs majeurs :

1 Berramdan.A : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 101.

2 Déclaration à la presse du roi Mohamed V à la suite du défilé des forces armées royales à Rabat le 15 mai 1956, Mohamed V: « Le Maroc à l'heure de l'indépendance », op. cit., T, I, p.316.

3 Le P H Moulay Al Hassan affirma déjà lors de son discours au théâtre municipal de Tetouan de Tetouan le 24 avril 1957, que le Maroc suivra « ...la voie des principes de Baudoeng... », Al Alam, n° 2516 du 25 avril 1957.

4 Discours royal lors de la réception des membres de la conférence de Tumliline le 29 août 1956 « Renaissance d'une nation », op. cit., T, I, p. 325.

5 Déclaration du roi Mohamed V devant une délégation soviétique le 2 janvier 1960, La Vigie marocaine, n° 17142 du 3 janvier 1960.

6 Communiqué commun Maroc-indonésien publié à Rabat le 5 mai 1960, suite à la visite officielle du Président Sukarno au Maroc.

7 Dominique Maillot : « La politique marocaine de non-dépendance », Revue juridique et politique d'outre mer, n° 3, 1963, p. 15.

8 Ibrahim. A : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance », Confluent, n° juin-juillet, 1960, p. 448.

D'un côté, par l'ampleur de la résistance des occidentaux aux revendications territoriales nationales, en dépit de toutes les assurances et concessions qui leur ont été apporté.

D'un autre côté, par l'unanimité des élites politiques marocaines autour de ce principe à partir de novembre 1957¹.

Le gouvernement de .A Ibrahim s'était évertué d'en faire un programme de politique étrangère, depuis 1959. Après son limogeage, le 20 mai 1960, il était indispensable pour le monarque de le récupérer à son profit afin d'en désarmer l'opposition. Evidemment, une politique de non-engagement extérieure permettait la légitimation de la concentration des pouvoirs aux mains du roi, ainsi que la justification des nouveaux choix politiques et économiques sur le plan interne².

A priori, les hésitations du souverain Mohamed V, au sujet de l'adoption d'une politique de non-alignement étaient justifiées par plusieurs raisons :

D'abord, par l'optimisme royal de voir chez la France et les occidentaux les signes d'une reconnaissance de la légitimité des revendications territoriales marocaines.

Ensuite, par la méfiance à l'égard du groupe afro-asiatique, jugé procommuniste et susceptible de nuire aux relations du Maroc avec la France et l'occident³.

Enfin par le fait que le mouvement de non-alignés n'était pas encore institutionnalisé. Beaucoup de pays n'avaient pas encore retrouvé leurs indépendances, d'autant plus que, les critères de non-alignement n'ont été officiellement arrêtés que plus tard, lors de la réunion préparatoire de la conférence des pays non alignés du 5 au 12 juin 1961 au Caire.

b : La détermination d'après 1960.

L'année 1960 constitue un tournant décisif dans la vie politique marocaine. Le souverain Mohamed V avait décidé, le 20 mai, de mettre fin aux fonctions du gouvernement de A. Ibrahim. Ce dernier avait permis de réaliser un double objectif politique : d'une part, il avait accéléré la division du parti de l'Istiqlal, et d'autre part, il avait favorisé la formation d'une nouvelle élite politique inconditionnellement attachée à la monarchie.

Sur le plan de la politique étrangère, et nonobstant les critiques dont il était l'objet, notamment, de la part du parti de l'Istiqlal⁴ et des nouvelles élites monarchistes⁵, le travail accompli par ce gouvernement n'était pas facile à nier, Il avait

1 Dans sa motion finale, l'assemblée nationale consultative avait rendu hommage au roi Mohamed V et à la politique de son gouvernement « ...qui se caractérise pour son attachement à la non-dépendance. » Al Alam, n° 2717 du 13 novembre 1957.

2 Dominique Maillot : « La politique marocaine de non-dépendance », op. cit., p. 72.

3 Ibraï.S : « Pouvoir et influence », op. cit., p. 72.

4 Le parti de l'istiqlal avait lancé une bataille acharnée depuis le début de 1959 contre ce qu'il avait nommé « la carence de notre diplomatie... » ou le « vide constaté dans la politique étrangère » et contre « sa paralysie...et les silences... » au sujet de territoires marocains occupés. Voir Al Istiqlal, n° 140 du 28 février 1959 et n° 144 du 28 mars 1959.

5 Dans l'éditorial du journal les Phares n° 24 du 12 mars 1960, on peut lire « ...Et si le nom de M A Ibrahim devait rester dans l'histoire, ce serait comme celui de l'homme dont le passage à la présidence aura coïncidé avec toutes les calamités nationales. »

pu donner à la diplomatie marocaine un nouveau dynamisme, en s'orientant de plus en plus vers les Etats arabes africains et « tiers-mondistes ».

Il avait, également, pu adopter une diplomatie non engagée, en se détachant de plus en plus économiquement et politiquement de la tutelle de la France.

Le résultat était que, les rapports maroco-français s'étaient considérablement dégradés, en 1960, du fait que la France avait entrepris deux explosions atomiques dans le Sahara revendiqué par le Maroc. La première à Tanezrouft, le 13 février et la deuxième à Reggane, le premier avril. Ces explosions avaient amené le gouvernement marocain à dénoncer la convention diplomatique qui le liait à la France depuis, le 28 mai 1956¹, et à rappeler son ambassadeur à Paris².

Dans un pareil contexte, la non-dépendance³ semblait être, alors, le meilleur moyen pour dénoncer le colonialisme français et occidental⁴, sans pour autant glisser vers les thèses communistes et nationalistes.

Ainsi, libérée de ses engagements envers la France, la diplomatie marocaine avait trouvé progressivement un dynamisme et une autonomie sans précédent, au point que le Maroc était classifié parmi les pays dits progressistes. Durant 1960 et 1961, il s'était considérablement rapproché des Etats arabes, africains et asiatiques⁵. Ce dynamisme était couronné par la tenue de la conférence des Etats africains indépendants à Casablanca, entre le 3 et le 7 janvier 1961. Une telle conférence était l'occasion pour le souverain d'affirmer son anticolonialisme et son engagement en faveur de la libération du continent africain, ainsi que son attachement aux principes de la conférence de Bandoeng et de non-alignement⁶.

Dans ce cadre, il faut noter que les revendications nationales sur la Mauritanie avaient grandement contribué au durcissement des positions de Mohammed V envers le monde libre et à son adoption de la politique de non-dépendance. Son décès, le 27 février 1961, n'avait pas beaucoup influencé l'engagement du Maroc dans cette voie. Le jeune roi Hassan II, ayant acquis une large expérience politique et diplomatique, du vivant de son père, avait, dès son intronisation, réaffirmé la continuité des orientations générales de la politique étrangère nationale⁷. Son attachement aux principes de non-alignement sera confirmé plus tard par le Dahir portant loi fondamentale du royaume du 2 juin 1961. Ce Dahir avait stipulé dans son article 15 que « *sur le plan extérieur le Maroc pratique la politique de non-indépendance, convaincu que celle ci est le meilleur moyen pour contribuer à la sauvegarde de la paix mondiale* »⁸.

1 La vigie marocaine, n° 17456 du 16 février 1960.

2 Ibidem.

3 Berramdan. A: « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 168.

4 Dans son discours à la nation du 23 mai 1960, le souverain affirme « notre politique étrangère continuera à être fondée sur le principe de non-dépendance.

5 Les années 1960 et 1961 sont parmi les années les plu intenses en activités diplomatiques. Les souverains Mohammed V et Hassan II avaient effectué douze visites à l'étranger dont huit pour les pays arabes. En parallèle le Maroc avait reçu vingt-cinq visites de chefs d'Etats étrangers dont douze africains et six arabes.

6 Mohammed V avait proposé lors de son discours devant la conférence de Casablanca, le 4 janvier 1961: La liquidation du régime colonial; la lutte contre le Néocolonialisme; La défense de l'indépendance des Etats africains et l'affirmation du non-alignement du continent africain... Voir La Vigie marocaine n°17778 du 5 janvier 1961.

7 Déclaration du roi Hassan II au président du conseil exécutif de la république Youroslave le 2 mars 1961, La vigie marocaine, n° 17836 du 3 mars 1961, voir aussi son discours à la nation du 5 mars 1961.

8 Dahir portant loi fondamentale du royaume du 2 juin 1961, in la vigie marocaine n° 17933 du 8 juin 1961.

En parallèle, le ministre des affaires étrangères M. Driss M'hammedi avait activement participé à la réunion préparatoire de la conférence des pays non alignés, tenue au Caire, entre le 5 et le 12 juin 1961, qui adoptera les cinq critères essentiels du non-alignement selon lesquels :

Le pays doit accepter une politique indépendante de coexistence entre les Etats, abstraction faite de leur idéologie.

Il doit appuyer constamment les mouvements de libération nationaux.

Il ne doit pas appartenir à une alliance militaire multilatérale conclue dans le cadre du conflit Est-Ouest.

Les accords militaires bilatéraux avec les grandes puissances ne doivent pas être expressément conclus dans le cadre du conflit Est-Ouest.

Le pays doit refuser toute concession de bases militaires aux grandes puissances dans le cadre de la guerre froide¹.

Par ailleurs, le nouveau souverain avait clairement exposé sa vision du non-alignement lors de son discours devant la conférence des pays non-alignés, le 3 septembre 1961, à Belgrade. Il avait fermement souligné que : « *notre neutralisme ne veut pas dire l'isolement ou le désintéressement par rapport à une partie de l'humanité, mais au contraire, il est la recherche et l'acceptation de tout ce qui est vrai et juste [...] Notre neutralisme est dynamique et vivant...* »².

Il n'en reste pas moins que, le non-alignement du roi Hassan II était chargé d'une connotation plus pragmatique qu'auparavant. Aussitôt intronisé, les premières décisions importantes qu'il avait prises portaient sur la politique étrangère, en prenant de l'indépendance à l'égard de certaines positions de la ligue arabe et de quelques pays du moyen orient³, notamment, de l'Egypte Nassérienne, dont le leadership était énergiquement contesté par les Etats arabes modérés.

L'évolution du concept du non-alignement chez les rois Mohamed V et Hassan II était plus déterminée par des facteurs exogènes que par des facteurs d'ordre purement endogène. Le non-alignement était, en première instance, un moyen pour les petits Etats nouvellement indépendants de contester l'ordre international classique caractérisé par la division internationale du travail et l'échange inégal⁴. Il était, également, un moyen efficient aux mains de ces Etats afin d'accroître leur capacité extractive au niveau international⁵. En conséquence, Il n'était, pas étonnant de voir la plus part de ces Etats s'identifier à ce mouvement, indépendamment de leurs régimes politiques et économiques. Il n'était pas non plus étonnant de les voir réclamer un nouvel ordre économique international plus équitable. Dans ce sens, Le roi Hassan II n'avait-il pas affirmé, lors de la conférence des pays non alignés à Belgrade que,

1 Ranko Petkovic : « L'évolution des critères du non alignement, Revue de la politique internationale, n°, 652, Belgrade, 1977, p. 12.

2 Discours du roi Hassan II à la conférence des pays non-alignés le 3 septembre 1961 à Belgrad Discours de SM Hassan II, Ministère de l'information, op. cit., T I, p. 88.

3 E. Laurent : Hassan II : « La mémoire d'un roi », Edit, Plon, Paris, 1989, p. 77.

4 Edmond Jouve : « Le tiers monde dans la vie internationale », Edition office de publications universitaires, Alger, 1983, p. 102.

5 Sur la fonction extractive des systèmes politiques, voir : G.A.Almond et G.B. Powell, jr : « Analyse comparée des systèmes politiques : une théorie nouvelle », Edition Internationale, Tendances actuelles, Paris, 1972, p. 139.

« ...si la richesse et la technique se trouvent concentrées en un nombre restreint de pays, une telle situation devient inadmissible aux yeux de la morale et de la conscience internationales»¹. Le non-alignement était alors, plus une réponse pragmatique aux exigences de l'intégration au sein du système international qu'une réponse à des exigences d'ordre politique purement interne.

2- La signification de la perception royale du non-alignement au niveau international.

Le non-engagement était, à partir de 1958, devenu une orientation inébranlable de la politique étrangère nationale. Il revêtait une double signification pour les souverains Mohamed V et Hassan II, en ce sens qu'il était, en même temps : l'expression de leur ferme volonté de rester à l'écart du conflit qui opposait l'Est à l'Ouest. Et la manifestation de leur détermination à parachever l'indépendance et à sauvegarder l'intégrité des territoires marocains.

a : Le neutralisme positif à l'égard des deux blocs.

Conformément à leur vision du rôle international du Maroc comme un trait-d'union entre les civilisations et à leur perception du rôle d'arbitrage, que l'institution monarchique devait assumer sur le plan interne, les souverains Mohamed V et Hassan II avaient adopté les principes du non-alignement qui paraissaient, à leurs yeux, constituer le juste milieu indispensable aux relations internationales.

Pour Mohamed V : « ...notre politique étrangère restera basée sur la non-dépendance, éloignée des querelles des blocs...»². Le Maroc « refuse [...] par avance [...] toute] participation active ou passive aux querelles qui opposent l'occident au camp socialiste...»³. Cependant, il ne s'agit pas là d'adopter un neutralisme passif, car « ...Le Maroc nouveau ne veut pas rester replier sur lui-même... »⁴. Sa «...personnalité et sa position ne lui permettent pas le neutralisme, son histoire était pleine de contacts»⁵. Il était donc évident que son ambition était « ...d'être un pont de l'amitié entre les deux grandes civilisations »⁶.

Le non-engagement était pour « ...les petits Etats, comme le Maroc, la condition sine qua non pour jouer un rôle, d'être écouté et respecté par toutes les grandes puissances...»⁷. Le neutralisme ne signifie point, pour Mohamed V ni pour Hassan II, que le Maroc « ...considère avec indifférence les problèmes internationaux...»⁸. Autrement dit, si les Marocains sont « ...contre toute intervention dans les affaires

1 Discours du roi Hassan II lors de la conférence des Etats non alignés le 3 septembre 1961, Discours du roi Hassan II, op. cit., pp. 89 et 90.

2 Message du roi Mohamed V à la nation, radio diffusée le 23 mai 1960, La Vigie marocaine, n° 17553 du 24 mai 1960.

3 Discours du prince héritier Moulay Al Hassan devant la 15ème session de l'assemblée générale de l'O.N.U. à New York, le 4 octobre 1960 « Discours du roi Hassan II », T, I, op. cit., p. 266.

4 Discours du roi Hassan II devant la conférence de Tumliline le 29 août 1956, ibid.

5 Conférence du prince moulay Al Hassan au théâtre municipal de Tétouan le 24 avril 1957, Al Alam, n° 2516 du 25 avril 1957.

6 Déclaration du P.H moulay Al, Hassan au siège de l'U.N. E.S.C.O à Paris, Al Alam, n° 17202 du 5 juin 1959.

7 Déclaration du souverain Mohamed V devant la délégation soviétique en visite au Maroc le 2 janvier 1960. Le Petit marocain, n° 13228 du 3 janvier 1960.

8 Discours du trône de Hassan II, le 3 mars 1963, Discours du roi Hassan II, T, II, op. cit, p, 277.

intérieures des nations... (Ils sont) par contre pour l'intervention chaque fois qu'il s'agisse de l'indépendance des peuples»¹.

Selon Hassan II, « *La politique de non-alignement que nous pratiquons, nous l'avons investie de sa signification vivante puisqu'elle a pour mission de sauvegarder notre liberté d'action dans le sens de nos intérêts nationaux et en harmonie avec le bien de la communauté internationale* »². A vrai dire, la volonté de Mohamed V et de Hassan II de rester à l'écart du conflit qui opposait l'est à l'ouest était, une réaction objective à l'égard du système international qui fonctionnait au détriment des pays nouvellement indépendants, acculés, souvent, à occuper une basse place dans la division internationale du travail³. La réaction des deux souverains à l'égard du système internationale était largement conforme à leur vision moraliste des relations internationales qui était imprégnée par les principes de justice, d'indépendance, de coexistence pacifique entre les Etats et par la condamnation du racisme, du colonialisme et de l'impérialisme⁴. Certes, ces notions universelles étaient très vagues, et supportaient des interprétations diverses. Seulement, la plupart des leaders politiques des pays nouvellement indépendants y trouvaient une référence pour leur action, hormis les divergences de leur culture politique et idéologique. Le non-alignement, par son ambiguïté⁵ et la flexibilité de ses critères⁶, était devenue plus un instrument qu'une véritable orientation des politiques étrangères des pays du tiers monde⁷. Hassan II avait lui-même confirmé plus tard, que la conférence de Belgrade était plus un « Kermesse » qu'une véritable conférence internationale⁸. Toutefois, le non-alignement remplissait une double fonction politique :

D'une part, il permettait une légitimation internationale aux pays nouvellement indépendants⁹ en leur procurant un statut juridique d'acteurs internationaux à part entière.

Et d'autre part, il remplissait une fonction « tribunitienne »¹⁰ au niveau international, car il offrait à ces pays la possibilité d'intégration au sein du système international tout en continuant à dénoncer son injustice et ses inégalités implacables.

Sans doute, le non-engagement avait pris, durant le règne de Hassan II, une allure plus souple et plus pragmatique¹¹. Le Maroc était ainsi, « *...engagé avec les pays partenaires, mais jusqu'à la limite de sa souveraineté et de la liberté de son choix...* »¹². La souveraineté et l'indépendance constituaient par conséquent, la base même du non-alignement marocain.

1 Déclaration du souverain Mohamed V devant la délégation soviétique, op. cit.,

2 Discours du trône du 3 mars 1967, Discours du roi Hassan II, op. cit., T III, p. 136.

3 Braillard ph : « Tiers monde et relations internationales », Edition Masson, collection, relations internationales contemporaine, Paris 1984, p. 175.

4 Braillard ph : « Mythes et réalité du non alignement », Edition PUF, Paris, 1987, p. 79.

5 Ibid., p. 96.

6 Ranko Petkovic : « L'évolution des critères du non-alignement », op. cit., p. 38.

7 Braillard ph: ibid, p 94.

8 E. Laurent : Hassan II : « La mémoire d'un roi », op. cit., p. 78.

9 Braillard ph : ibid., p.94.

10 Ce concept a été emprunté de George Laveau dans son étude sur la fonctionnalité du parti communiste français, voir son article « A la recherche d'un cadre théorique pour l'étude du part communiste français », RFSP, 1968, pp. 445-466.

11 Maillot D : « La politique marocaine de non-dépendance », op. cit., p. 7.

12 Hassan II : « La mémoire d'un roi », ibid., p. 77.

b : La défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance.

Historiquement, la défense de l'intégrité des territoires marocains contre l'occupation étrangère était, pour les rois du Maroc, non seulement une obligation politique, mais aussi et surtout, une obligation religieuse et morale, étant donnée leur qualité de chefs religieux de la communauté des croyants. Après l'indépendance, il était évident que le leader du parti de l'Istiqlal, Allal El Fassi, tente de rappeler que « ...notre foie est le Sahara, notre culture et notre religion viennent du Sahara...sans lui l'islam n'aura pas été notre religion... »¹, «... ni Mohamed V, notre roi...*Au nom du peuple je déclare que nous serons des traîtres si nous laissons perdre un grain de ses sables...*»². Aussi, était-il normal de faire du parachèvement de l'indépendance et de la récupération des territoires spoliés l'un des thèmes centraux de la politique étrangère du Maroc post-coloniale. Déjà en 1955, Mohamed V avait affirmé lors des négociations Maroc-Françaises au sujet de l'indépendance que « ...*Il n'y aurait de liberté pour nous digne de ce nom...que dans le cadre de l'unité du territoire national et le refus de toute division en son sein*»³. Le 18 novembre 1956, il réaffirma sa position en déclarant que « ...*nous ferons notre possible pour réaliser le parachèvement de l'unité du pays et la sauvegarde de l'intégrité de ses territoires historiques...*»⁴. Et si Mohamed V avait attendu jusqu'à 1958 pour réclamer officiellement le retour des territoires occupés par la France et l'Espagne⁵, cela était parce qu'il croyait fermement qu'elles respecteraient leur engagement, conformément, à la déclaration de l'indépendance du 2 mars et du 7 avril 1956, par laquelle elles avaient reconnu l'indépendance du Maroc et avaient affirmé leur volonté de respecter l'unité du territoire marocain. En revanche, il s'était avéré plus tard, que leur interprétation de l'unité des territoires marocains ne correspondait nullement avec celle des élites politiques nationales. Pire encore, leur perception du territoire était diamétralement opposée à celle de ces dernières⁶. Face à cette mésentente, le souverain tenait, le 25 février 1958, à clarifier sa position en affirmant que « ...*nous proclamons solennellement que nous poursuivons notre action pour le retour de notre Sahara, dans le cadre du respect de nos droits historiques et conformément à la volonté de ses habitants* »⁷.

Désormais, le discours royal sera chargé de notion d'anticolonialisme et de détermination pour la récupération des territoires encore sous domination étrangère. Ce durcissement du discours politique envers la France et les occidentaux s'était accompagné par l'adoption d'une politique plus solidaire envers les pays arabes et africains. La question de la Mauritanie et la détermination de la France à ignorer, les revendications marocaines avaient persuadé le monarque à adopter une telle orientation politique, jugée plus apte à renforcer la position internationale du Maroc. D'autant plus, que celle-ci était parfaitement compatible avec sa culture politique et

1 Discours de Allal Fassi à Marrakech le 13 janvier 1957, Al Alam, n° 2415 du 14 janvier 1957.

2 Discours de Allal Fassi à Kalaât Sraghna le 16 janvier 1957, Al Alam, n° 2417 du 17 janvier 1957.

3 Discours de Mohamed V lors de l'indépendance à Paris le 15 février 1955, «Renaissance d'une nation», op. cit., p. 54.

4 Discours du trône le 18 novembre 1956, ibid., p. 15.

5 Voir Al Alam, n° 2916 du 28 février 1958.

6 Maurice Flory : « La notion de territoire arabe et son implication au problème au Sahara », AFDI, 1957, pp. 73-91.

7 Discours de M'hamid El Ghizlane le 25 février 1958. « Mohamed V, Renaissance d'une nation », T, III, op. cit., p. 150.

religieuse, ainsi qu'avec le rôle international qu'il devait jouer, en tant que trait-d'union entre l'orient et l'Occident. Le non-engagement se présentait alors comme un comportement de juste milieu au niveau international.

Le jeune roi, Hassan II, n'était pas moins convaincu que son père de la sagesse et de l'opportunité de cette orientation internationale pour le Maroc. Celle-ci lui permettait de faire valoir ses revendications territoriales sans, pour autant, l'obliger à se dégager totalement de ses alliés occidentaux. Il tenait, dès son intronisation, à affirmer la continuité de la politique étrangère marocaine et de ses orientations générales, tracées auparavant par son père¹. Cependant, il n'hésitera pas à effectuer un changement de style diplomatique en se détachant progressivement de l'hégémonie de l'Égypte et de l'idéologie nationaliste arabe² et en affirmant sa « ...volonté de conserver les bons rapports existants heureusement entre (le Maroc et la France)... »³.

Ce changement de style diplomatique n'affectera nullement les objectifs essentiels de la politique étrangère nationale qui étaient, « ...la récupération des régions spoliées et le règlement du problème des troupes étrangères... »⁴.

A vrai dire, le non-alignement, était le meilleur moyen pour défendre l'intégrité territoriale du royaume au niveau international et pour échapper à la dépendance économique qui hypothéquait sérieusement son indépendance politique.

Mohamed V et Hassan II, étaient convaincus, que seule une économie ouverte et libérale était apte à réaliser les aspirations de la nation marocaine.

II : Le libéralisme économique Chez Mohammed V et Hassan II.

Les idées libérales occidentales avaient largement contribué, au même titre que les idées salafistes de l'orient arabe, à la formation de la culture politico-économique des élites nationales modernes. Mohamed V et Hassan II, incarnant l'institution monarchique qui constitue le centre même de ces élites, rejetaient catégoriquement les idéologies matérialistes, en l'occurrence socialistes. Celles-ci étaient jugées incompatibles avec les croyances et les valeurs traditionnelles de la société marocaine⁵. Aussi, était-il normal que les élites politiques nationales deviennent plus sensibles aux débats économiques qui se déroulaient en occident. Le discours économique libéral était plus optimiste à l'égard des pays du tiers monde nouvellement indépendants, de leurs possibilités de progresser et de rattraper le retard qui les séparaient des pays avancés.

Les choix politico-économiques, élaborés au Maroc, depuis l'indépendance, confirment, sans équivoque, les convictions profondément libérales et anticommunistes des deux monarques. Abstraction faite de certaines décisions et prises de positions, souvent tactiques et conjoncturelles, ces derniers, avaient une confiance indéfectible en le modèle économique libéral. Pour eux, le libre échange et

1 Discours du roi Hassan II à la nation le 5 mars 1961 et 3 mars 1962-1963.

2 E. Laurent : « Hassan II: La mémoire d'un roi », op. cit., p. 77.

3 Voir la lettre de Hassan II au président de la République De Gaulle, le 28 mars 1961, in « Le défi », op. cit., p. 235.

4 Discours de Mohamed V à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement de M.Ahmed Balafreg, le 12 mai 1958, « Mohamed V, Renaissance d'une nation », T II, op. cit., p. 202.

5 Discours du trône du 18 novembre 1959. Mohamed V : la reconnaissance d'une nation T, V, op. cit., p. 24.

la liberté d'entreprise, étaient nécessaires, aussi bien à la prospérité des individus, qu'au développement des nations.

Dans ce cadre, la colonisation acquiert une signification particulière à leurs yeux. Celle-ci n'était pas un événement historique négatif qu'il fallait, à tout prix, nier, mais plutôt, une occasion grâce à laquelle le Maroc était directement entré en contact avec le monde moderne et avec la civilisation contemporaine. Selon cette optique libérale, ce qui entravait le développement des pays nouvellement indépendants était le manque de capitaux et du personnel qualifié¹. Dès lors, il n'était pas un hasard que toute la pensée économique du roi Mohamed V et de son successeur Hassan II était, fixée sur deux objectifs stratégiques : encourager les investissements aussi bien nationaux qu'étrangers et assurer la formation des cadres et du personnel qualifié marocains.

A : La pensée économique de Mohammed V et de Hassan II.

Il n'est pas aisé de déceler, dans les discours du roi Mohamed V, les éléments d'une véritable pensée macro- économique. Toutefois, son successeur Hassan II était plus explicite et conséquent dans ses idées sur la modernisation économique et sur le modèle économique que le Maroc devait adopter.

I : Une conception relativement positive de la colonisation.

Si en règle générale, le colonialisme était énergiquement condamné par Mohamed V et Hassan II², il n'en demeure pas moins vraie, que la colonisation du Maroc était positivement évaluée, dans la mesure où, celle-ci l'avait entraîné dans un processus irréversible de modernisation et de changements socioéconomiques. La France, en particulier, avait une mission bien précise au Maroc : Celle d'initier les Marocains à la modernité. Et c'est, «*grâce aux réalisations françaises dans les différents domaines [que] le Maroc a pu franchir d'importantes étapes dans la voie du progrès...*»³.

a : La modernisation par voie du transfert du savoir colonial.

Le Maroc pré- colonial était mis à l'épreuve du contact avec la modernité occidentale, mais il n'était pas encore préparé à l'assimiler. Car, selon Hassan II, il vivait encore «*...économiquement et socialement dans un passé lointain*»⁴. Les tentatives de modernisation et de réformes qui étaient entamées par les sultans du Maroc durant le XIXème siècle avaient toutes échoué. Pire encore, elles avaient contribué à son affaiblissement à cause des divergences qu'elles avaient suscité au sein des élites nationales⁵. Apparemment, l'esprit du traité de Fès, du 30 mars 1912, instaurant le protectorat français au Maroc, ne divergeait pas avec les aspirations profondément réformistes des sultans Moulay Abdelhafid et de Mohamed V. La France s'était, en termes dudit traité, formellement engagée à «*...instituer au Maroc*

1 Arndt. H.W. "Développement économique: la Marche d'une idée." Editions Nouveaux Horizons. « The University of Chicago Press. Chicago, USA, 1987, p. 62.

2 Voir le discours de Mohamed V devant la conférence africaine de Casablanca le 04 janvier 1961: « La Vigie marocaine n° 17778 du 05 janvier 1961 », voir aussi l'allocution du roi Hassan II lors du dîner offert par le chef du kremlin en son honneur, le 25 octobre 1966. « Le Maroc avait dit non et dit toujours non au colonialisme et au néocolonialisme. »

3 Discours du trône du 18 novembre 1955 : Mohamed V « Renaissance d'une nation », op. cit., p. 15.

4 Hassan II « Le défi », op. cit., p. 96.

5 Laraoui Abdellah : « Islamisme, modernisme, libéralisme » Edition du centre culturel arabe 1ère édition Casablanca 1997, p. 45.

un nouveau régime des réformes administratives, judiciaires, sociales, économiques, financières et militaires... »¹. Cela signifie que le Maroc bénéficiera, dans tous les domaines, des techniques et du savoir français. Un tel engagement, bien qu'il soit imposé, bénéficiait, au départ, de l'approbation de Mohamed V. Ce dernier n'avait-il pas, à plusieurs reprises, tenté d'avertir le gouvernement français sur les risques que comportait la «...déviation de la conception du protectorat...»² vers une administration directe, car celle-ci serait incompatible, « ...non seulement avec le vœu tant fois exprimé par le gouvernement français de poursuivre sa mission en plein accord avec [sa] majesté, mais encore avec l'attitude positive [qu'elle avait] adoptée en face des réformes proposées par le gouvernement français »³.

A partir de 1925, le protectorat dévia progressivement vers une administration directe de la France. Cette dernière, était amenée à amorcer une série de transformations socio-économiques irréversibles qui ne se manifesteront qu'après l'indépendance du Maroc⁴.

La colonisation avait ainsi réussi là où les sultans du Maroc avaient échoué, à savoir : Edifier un Etat central moderne. Elle y avait introduit un nouveau type de rationalité qui était, jusque là, refusée par les élites politiques nationales. Elle avait également permis aux rois Mohamed V et Hassan II d'entrer en contact direct avec les idéaux de la révolution française et de la philosophie des lumières. Le système d'enseignement instauré par la France avait certainement joué un grand rôle dans la vulgarisation du libéralisme parmi les élites nationales. Les valeurs du libre échange, de démocratie et de la propriété privée sont d'ores et déjà défendues au même titre que les valeurs traditionnelles et religieuses de la société marocaine. La monarchie, moderniste, par nécessité et par la logique d'Etat⁵, avait-elle aussi adhéré à ce vaste mouvement de changement et de modernisation, étant donnée que celui-ci n'était point incompatible avec les traditions politiques nationales ni même avec la religion islamique.

La société marocaine, étant pénétrée par les idéaux libéraux, était devenue plus perméable aux flux de la modernité occidentale. Le libéralisme économique et politique offrait, certes, un cadre référentiel d'action approprié aux élites politiques nationales, tant au niveau interne qu'au niveau international.

b : La modernisation par le transfert des capitaux :

A partir de 1925, la colonisation militaire et administrative du Maroc s'était vite accompagnée d'une colonisation économique. Une fois, la pacification du pays était achevée, une masse considérable de colons et d'entreprises s'y était installée, amenant avec elle de nouvelles formes d'activités économiques. La France s'était évertuée de

1 Traité pour l'organisation du Protectorat français le 30 mars 1912, article premier, cité par Hassan II in, « Le défi », op. cit., p. 205.

2 Lettre de Mohamed V au président de la République française Vincent Auriol du 29 juin 1953, cité par Hassan II, in Hassan II : « Le défi » op.cit., p. 255.

3 Ibid., p.256.

4 Juan Maestre Alfonso : « El proceso de Cambio Social, in el nuevo Marruecos ». Revista des estudios políticos, n° 183, 184, mayo- agosto, 1972, p. 160.

5 Laroui Abdellah « Islamisme, modernisme libéralisme », Edit du centre culturel arabe, 1ere edition, casablanca, 1997. op. cit., p. 43.

construire une infrastructure économique moderne, afin de faciliter l'exploitation des ressources agricoles et minières. C'est pourquoi, elle avait injecté une masse importante de capitaux dans différents secteurs économiques modernes. En recevant ces capitaux, le Maroc était entrain de connaître un bouleversement radical dans son histoire, passant d'un mode de vie traditionnel et « archaïque » vers un autre, régi par la loi du capital et les valeurs mercantiles. Autrement dit, la société de rareté, qu'était la société marocaine, s'était progressivement transformée en société d'abondance ou le fétichisme du capital et de la liberté d'entreprise jouait un rôle moteur.

En investissant massivement dans l'économie marocaine, la France n'avait pas pour objectif ultime la modernisation de la société, au contraire, son objectif final était l'acheminement des produits marocains vers les marchés français dans les meilleurs délais et aux bas prix. La monarchie avait, quant à elle, une autre conception de l'investissement des capitaux français. Elle espérait, grâce à eux, permettre à la population de tirer le maximum de profits pour briser les rapports sociaux tribaux devenus archaïques. Mohamed V avait, ainsi, à maintes occasions, énergiquement protesté auprès des autorités françaises contre « *la prépondérance des réalisations économiques...sur les réalisations sociales...* »¹. Car, la colonisation française n'avait pas entraîné, comme il espérait, l'amélioration du niveau de vie du peuple marocain dans son ensemble². Mohammed V souhaitait, à travers les investissements et les techniques françaises, une amélioration générale du niveau de vie des marocains en leur procurant les moyens d'accès à la scolarité, à la santé, à l'habitat et au travail. Cependant, il était clair que le libéralisme qu'avait introduit la France au Maroc n'offrait pas les mêmes chances aux marocains que celles qu'il offrait aux colons. Le protectorat avait, plutôt, tendance à maintenir le Maroc sur les plans économique, culturel et politique séparé de la France. Ainsi, aucun effort sérieux de réformes et d'organisation du pays n'a été entrepris³. Les élites politiques marocaines, fortement imprégnées par les idéaux de liberté et d'égalité que véhiculait cette même colonisation, commençaient, à partir des années quarante, à percevoir clairement les dangers que comportait la colonisation. Car, celle-ci contredisait les valeurs mêmes qu'elle prétendait défendre et inculquer aux autres peuples. Le transfert des capitaux opéré par la France, durant toute la période coloniale, n'avait pas directement contribué à améliorer le sort du peuple marocain, mais il avait semé les germes d'un changement profond et irréversible de la société et avait tracé les grandes lignes du Maroc indépendant.

2- La conception royale du modèle du développement économique libéral.

Vers la fin des années cinquante, les idéologies totalitaristes séduisaient beaucoup de leaders politiques des pays du tiers monde. Le libéralisme était, chez beaucoup d'entre eux, synonyme du colonialisme. Il n'était donc pas facile, ni même souhaitable, pour les leaders politiques « modérés » d'afficher leurs préférences idéologiques libérales. Ceux ci n'ayant aucune attirance pour le socialisme préféraient parler souvent en termes vagues d'un libéralisme ou même d'un socialisme, suivi d'un qualificatif de démarcation, comme islamiques, africains, arabes, nationaux...etc.

1 Lettre de Mohamed V au résident général au Maroc Guillaume, cité par Hassan li, in « le défi », op. cit., p. 249.

2 Ibid., p. 250.

3 Nevill Barbour: « Morocco » édit Thames and Hudson LTD, London, 1965,p.155.

Dans ce climat antilibéral, Mohamed V et Hassan II préféraient exalter le monde occidental et le libre échange¹ et souligner que le modèle économique idéal pour le Maroc devait se situer au milieu, entre le modèle libéral et le modèle socialiste².

a : L'option pour le libre échange économique entre les nations.

Le Maroc moderne ne pouvait, selon Mohamed V et Hassan II, vivre replier sur lui-même³. Il a besoin de commercer avec les autres pays pour prospérer, car il évolue dans une période qui rejette le repli sur soi et l'autarcie. L'interdépendance entre les Etats implique que ceux ci aient grandement besoin les uns des autres. La conséquence en est le refus des idéaux ultranationalistes étroits dans les relations internationales modernes⁴.

L'idée du libre échange partait d'un principe classique selon lequel, les Etats ne peuvent pas, à eux seuls, subvenir à tous leurs besoins. Pour Mohamed V, il était évident que « ...*la politique étrangère marocaine...était toujours guidée par [...] la défense des intérêts [du Maroc] et l'établissement des rapports avec les Etats amis sur la base de l'égalité et du libre échange...* »⁵. Selon la conception royale, Le Maroc indépendant devait profiter du modèle économique libéral, car ce dernier offrait de meilleures chances pour les pays du tiers monde afin d'accumuler et de créer les ressources nécessaires à leur développement. Hassan II, quant à lui, n'avait jamais caché son optimisme et sa confiance dans le modèle libéral. Selon lui, « ...*Il nous faudra tous ouvrir les portes du Maroc aux capitaux étrangers afin de produire de quoi subvenir à nos besoins. Ce qui nous permettra de réaliser une nouvelle conquête du monde...* »⁶. Son optimisme était probablement dû à deux facteurs essentiels :

- D'une part à la popularité des idées économiques libérales, selon lesquelles le développement économique des pays du tiers monde n'était, enfin de compte qu'une question de moyens financiers et du temps.

- Et d'autre part à l'optimisme des théoriciens et des instances économiques occidentaux, basé sur l'idée selon laquelle, les Etats du tiers monde doivent passer par les mêmes étapes du développement déjà traversées par les pays développés. Pour ce faire, ils avaient besoin d'une croissance économique élevée, financée et guidée par ces même pays riches, dont l'expérience ne pouvait que leur être bénéfique.

Le libre échange était ainsi, érigé au Maroc post- colonial, en principe économique incontournable. Des garanties et des concessions importantes ont été apportées au capital privé national et étranger. Le libre échange avec les autres pays et avec l'occident, en première instance, était devenu le cadre général qui régissait la politique étrangère du Maroc moderne et de sa conduite sur le plan international.

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 101.

2 Conférence du prince héritier Moulay Al Hassan sur le thème de la conscience sociale du 1er avril 1957, in Discours et interviews de S.M, le roi Hassan II, T I, op. cit., p.148.

3 Voir le discours de Mohamed V lors de la réception des membres de la conférence de Tumliline le 29 août 1956, op.cit.

4 Discours du roi Mohamed V à L'O.N.U. le 09 décembre 1957, Mohamed V « La renaissance d'une nation » T III, op. cit., p. 95.

5 Discours du trône du 18 novembre 1958. Al Alam n° 3179 du 19 novembre 1958.

6 Conférence du prince héritier Moulay Al Hassan sur le thème de la conscience sociale du 1er avril 1957, ibid., p. 149.

Grâce à lui, la monarchie escomptait assurer une modernisation rapide et sans risques du pays et favoriser les conditions de la construction d'un Etat moderne.

b : La modernisation par le rattrapage économique de l'occident.

Dans la logique économique de Mohamed V et de Hassan II, les pays nouvellement indépendants devaient impérativement rattraper le retard qui les séparait des pays avancés. Le sous développement n'était nullement un problème structurel auquel on ne pouvait échapper, mais plutôt une situation conjoncturelle qui devait être rapidement dépassé, car ces pays recèlent des richesses importantes qu'il fallait exploiter grâce à l'aide des pays avancés.

En effet, ce dont ces pays avaient besoin, étaient les capitaux et la maîtrise des technologies modernes. L'économie du marché était, semble-t-il, pour le Maroc, le meilleur moyen pour progresser rapidement. Le libre échange avec les pays développés lui permettra, non seulement, d'acquérir de nouvelles techniques, mais aussi d'assimiler les expériences du développement économiques occidentales.

Grâce au libre échange et à l'aide des pays avancés, Les pays du tiers monde pouvaient assurer une croissance économique rapide et soutenue qui favorisera « ...L'accroissement de la production et du revenu... »¹ de leurs habitants. Car, le problème fondamental de ces pays était d'assurer, dans un laps de temps très court, « ...la promotion économique et humaine... »² de leur population.

Dans ce sens, Hassan II préférerait qualifier les pays nouvellement indépendants de pays insuffisamment développés³.

Le développement du tiers monde nécessite, non seulement une bonne volonté mais aussi, la collaboration des pays avancés en vue de leur apporter les technologies et les capitaux indispensables. Le concours des pays riches dans l'effort de modernisation des pays les moins avancés était, ainsi, dans l'optique du roi Hassan II, une obligation morale. La coopération financière et technique entre les pays moins avancés et les pays développés semblait être l'instrument le plus approprié pour rapprocher l'écart qui les séparait dans les différents domaines.

Mohamed V ne cessait, quant à lui, d'affirmer que l'indépendance politique du Maroc ne «...peut être préservée sans la science et le savoir [...elle] reste insignifiant si elle n'est pas consolidée par des moyens techniques... »⁴.

De ce fait, le libéralisme économique constituait pour le Maroc. La meilleure voie, en vue d'exploiter et de valoriser ses potentialités économiques ainsi que d'acquérir les capitaux et les techniques indispensables à son décollage économique.

1 H.W Arndt : « Développement économique... », op. cit., p. 53.

2 Discours de SAR le prince héritier Moualy Al Alam devant la XV^{ème} session de l'assemblée générale de l'O.N.U. à New York le 04 octobre 1960, Discours et interviews du roi Hassan II, T, II, op. cit., p. 267.

3 Discours du roi Hassan II lors de l'ouverture du congrès de L'AFASEC, à Béni mellal, en 1966. Discours et interviews du roi Hassan II, T, III, op. cit., p. 53. Voir aussi son discours à l'occasion de la fête de la jeunesse le 9 juillet 1966, ibid., p.65.

4 Déclaration royale devant le comité de l'enseignement supérieur le 02 janvier 1957, in Renaissance d'une nation, TII, op. cit., p. 39.

Grâce à l'introduction des méthodes de gestion occidentales et à l'application des modèles de développement déjà approuvés, le rattrapage économique de l'occident semblait être une évidence.

B : La perception royale du modèle du développement économique national.

L'attachement de Mohamed V et de Hassan II au modèle économique libéral n'était pas inconditionnel. Pour eux, tout en acceptant sa connexion économique aux marchés internationaux classiques, le Maroc indépendant, avait des contraintes qui entravaient sérieusement son insertion complète dans l'économie internationale. Car, celui-ci, était un pays nouvellement indépendant qui faisait partie des pays dits sous-développés. Les immixtions occidentales dans ses affaires intérieures étaient de nature à développer chez ses élites un profond désir d'indépendance et d'autonomie. Ce sentiment était accompagné d'une volonté indéfectible de rationalisation des procédés économiques et de rupture avec les modèles ancestraux de gestion des ressources nationales. L'intervention de l'Etat dans l'espace économique était ainsi ressentie comme indispensable afin de garantir l'indépendance nationale.

1-L'indépendance économique, comme une base du développement.

A partir de 1957, Le concept d'indépendance économique nationale deviendra, dans les discours politiques de Mohamed V et de Hassan II, un complément de l'indépendance politique. L'institution monarchique s'était vite aperçue que le Maroc s'était libéré uniquement sur le plan politique et que l'indépendance totale du pays était encore à venir. Le désir d'émancipation des élites nationales se heurtait constamment à la main mise de la France et des occidentaux sur les principaux rouages de l'Etat. L'économie nationale semblait être exclusivement destinée à servir les besoins de l'ex-métropole, au détriment des besoins élémentaires de la population.

Mohamed V était, ainsi, persuadé que l'indépendance politique était sans grande valeur tant que l'économie nationale n'était pas libérée de la domination étrangère¹. Cependant, l'indépendance économique escomptée ne signifiait ni pour lui, ni pour Hassan II, le repli sur soi. La libération économique du Maroc ne pouvait se réaliser que si celui-ci arrive à moderniser son agriculture et à former les cadres nécessaires pour développer son industrie nationale.

a : L'agriculture : un instrument de libération économique nationale.

Mohamed V et Hassan II étaient fermement convaincus que l'agriculture constituait la richesse fondamentale du Maroc indépendant et la pierre angulaire de son indépendance économique. Une telle conviction était fondée sur le fait que le Maroc était fondamentalement un pays agricole et que la majorité de sa population était encore paysanne².

Dès lors, le parachèvement de l'indépendance nationale passait nécessairement par la modernisation du secteur agricole, seul capable, dans les brefs délais, d'améliorer le niveau de vie des marocains et d'assurer leurs besoins élémentaires.

1 Discours du trône du 18 novembre 1958, in « Renaissance d'une nation », T, IV, op. cit., p., 12, voir aussi son discours à l'occasion du 1er mai 1960 à Casablanca, ibid., T, V, p. 121.

2 Discours du roi Mohamed V aux paysans, le 13 septembre 1956, in Renaissance d'une nation », T, II, op. cit., p. 167.

Hassan II développait une vision similaire à celle de son père en estimant que « *l'agriculture revêtait une importance capitale dans l'économie de notre pays et sa modernisation avait des conséquences déterminants dans la lutte contre le sous développement...* »¹. Il était évident que tout plan de développement économique national devait être basé « *...sur l'agriculture plus que tout autre domaine...* »². Hassan II croyait fermement que « *...l'agriculture constitue la base et la source de [la] prospérité...* »³ du Maroc contemporain. Cependant, le secteur agricole national connaissait une profonde crise caractérisée essentiellement par « *le contraste entre la croissance du secteur colonial et la stagnation du secteur traditionnel* »⁴. A partir de 1958, cette crise s'était exacerbée, à cause de la sécheresse et de la précarité du secteur traditionnel, qui était encore majoritaire et qui n'arrivait plus à satisfaire les besoins de la population. Les importations agricoles pesaient de plus en plus sur le budget général de l'Etat. La possession des européens de plus de 600.000 ha des terres agricoles les plus fertiles⁵ était de plus en plus ressentie par la population et par les élites nationales comme un danger qui menaçait l'indépendance fraîchement acquise. La réforme agraire et la distribution des terres de la colonisation étaient, dès lors, considérées comme un pas décisif vers le parachèvement de l'indépendance nationale.

Ainsi, une attention royale particulière était accordée à la modernisation de ce secteur vital. Le plan biennal (1958-1959) avait déjà, consacré 34% des investissements à la construction des infrastructures nécessaires pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays⁶. La monarchie avait, ainsi, pris conscience de l'enjeu stratégique du secteur agricole, aussi bien pour assurer le décollage économique national que pour asseoir la stabilité du système politique national⁷. Cependant, il était clair que le Maroc indépendant avait également besoin de créer un tissu industriel capable de consolider son indépendance au même titre que l'agriculture.

b : L'industrialisation : Un instrument de consolidation de l'indépendance.

Mohamed V et Hassan II accordaient une très grande attention au développement du secteur industriel national⁸. Ce dernier était conçu comme une garantie supplémentaire à l'indépendance économique nationale.

Mohamed V, profondément, inspiré par le modèle économique Keynésien, voyait dans « *...la réalisation des grands travaux publics, comme, les routes, le réseau ferroviaire, les ports, les aéroports et la construction des barrages pour l'irrigation et la production de l'énergie électrique...* »⁹ un facteur primordial de prospérité et d'expansion de l'économie nationale. Le lancement des opérations labours et de la route de l'unité était l'illustration de cette vision du développement économique national.

1 Discours du trône du 03 mars 1966, in Discours et interview du roi Hassa II, T, II, op. cit., p. 27.

2 Discours de Hassan II à l'occasion de la fête de la jeunesse le 09 juillet 1966, in, ibid., p. 66.

3 Discours de Hassan II à la province de Taza le 25 mai 1970, ibid., T, IV, p. 59.

4 A. Belal et A. Agourram : « Les problèmes posés par la politique agricole dans une économie dualiste », op. cit., p. 102.

5 Voir chronique diplomatique et AN 1963, pp. 346.

6 A. Belal et A. Agourram : Ibid., p, 104.

7 Remy Leveau : « Le rôle des élites locales dans le Maroc indépendant », op. cit., p. 490.

8 Discours du trône du 03 mars 1966, in Discours et interview du roi Hassan II, T, III, op. cit., p. 29.

9 Discours du trône du 18 novembre 1958, Mohamed V : « La renaissance d'une nation », T, IV, op. cit., p. 15.

Le Maroc indépendant manquait cruellement d'infrastructures économiques modernes pour accéder à l'industrialisation et à l'exploitation rationnelle de ses ressources.

Ces infrastructures nécessitaient, en premier lieu, des capitaux et des techniques qu'il ne possédait pas encore¹.

Pour pallier cette situation, Mohamed V et Hassan II insistaient vigoureusement sur l'encouragement des investissements étrangers et sur la formation des cadres nationaux, seuls moyens, à leurs yeux pour créer une industrie nationale et favoriser une croissance homogène et durable.

La fuite des capitaux privés et des cadres qualifiés étrangers après l'indépendance avait causé de sérieux dégâts à l'économie nationale. L'Etat devait, non seulement, orienter et organiser les activités industrielles, mais aussi, assurer les capitaux nécessaires et investir massivement dans la création des unités industrielles tout en garantissant leur protection de la concurrence étrangère. C'est dans cette optique que furent créés, en 1959, la Banque Nationale du développement économique (B.N.D.E.), ainsi, qu'un certain nombre d'organismes financiers, comme la C.D.G, le B.E.P.I et la B.M.C.I ...etc. Ces organismes étaient censés permettre à l'Etat d'intervenir directement pour promouvoir les investissements industriels. De même, la promulgation des codes des investissements, en 1958 et 1960, était censée apporter une garantie supplémentaire, de la part de l'Etat, aux investisseurs nationaux et étrangers.

Ces garanties étaient complétées par le lancement d'un vaste programme pour la création des écoles de formation des cadres nationaux. Hassan II était convaincu que la lutte que menait les pays du tiers monde était une « *...lutte pour faire de [leurs] peuples, des peuples de techniciens...* »², dans la mesure où, « *...tout pays qui ne possède pas le nombre de techniciens suffisants est condamné à rester à l'écart du grand courant de la vie moderne...* »³.

Certes, selon la logique royale, l'industrialisation occupait une place importante, mais secondaire par rapport à l'agriculture, du fait, qu'elle nécessitait « *...un grand pouvoir d'achat, c'est à dire une agriculture génératrice de profits substantiels* »⁴. En d'autres termes, l'industrie marocaine devait essentiellement « *...prendre son élan à partir de l'agriculture* »⁵. C'est pourquoi, contrairement au modèle algérien d'industrie « industrialisante » qui avait délaissé l'agriculture au profit d'une industrialisation lourde et rapide, les investissements industriels étaient principalement orientés vers le secteur de transformation agroalimentaire et de textile. Cependant, le décollage économique escompté par la monarchie n'était réalisable que grâce aux efforts continus du peuple marocains et, surtout grâce, à une planification économique rigoureuse et à une assistance financière et technique étrangère appropriée.

1 Discours de Hassan II à l'occasion de la fête de la jeunesse le 09 juillet 1966, op. cit., p. 66.

2 Discours du roi Hassan II devant le groupe Afro- asiatique de l'O.N.U. le 14 février 1967, in « Les discours et interview de Hassan II », TIII, op. cit., p. 129.

3 Déclaration du roi Hassan II lors de la remise des diplômes aux lauréats de l'école Mohammadia des ingénieurs, Rabat, le 04 juillet 1966, ibid., T, III, p. 63.

4 Discours de Hassan II à Taza, le 25 mai, 1970, op. cit., p. 59.

5 Ibidem.

2- De la nécessité de dirigisme économique.

L'indépendance économique nationale était possible, pour Mohammed V comme pour Hassan II, grâce à la formation du capital humain et matériel dont le Maroc avait besoin. Pour ce faire, le laissez aller économique, n'était pas encore d'ordre au Maroc, à cause notamment, de la défaillance du capital privé national. L'Etat était, contraint d'intervenir massivement dans le secteur économique pour créer, orienter et encourager les activités économiques indispensables au développement national.

L'intervention économique de l'Etat devait se faire sur une double base. Le recours à la planification économique à long terme et le recours massif au service public économique.

a : La modernisation économique par voie de planification.

La pratique de la planification économique au Maroc datait déjà de la période coloniale. Après l'indépendance, les dirigeants politiques avaient opté pour un plan biennal de reconversion économique de 1957 à 1959. Ce plan était logiquement un prolongement du plan triennal, 1954-1957, effectué par l'ancienne autorité coloniale.

Cependant, il faut noter que, la véritable planification économique, authentiquement marocaine, n'avait commencé, qu'après 1960, sous l'impulsion du gouvernement de gauche de Abdellah. Ibrahim qui cherchait à accélérer le processus de modernisation économique national.

Le plan quinquennal, 1960- 1964, était la première tentative de planification au Maroc. Elle était suivie par un deuxième plan triennal, 1965-1967, et un troisième plan quinquennal, 1968-1972.

Le plan quinquennal, 1960-1964, était fondamentalement influencé par les objectifs économiques du gouvernement de gauche de A. Ibrahim. Ses ambitions étaient axées sur l'industrialisation de pays¹. Seulement, son caractère excessivement dirigiste et sa tendance à faire de l'Etat le principal investisseur et acteur économique au pays ne correspondaient pas exactement avec la perception du développement économique de la monarchie. Celle-ci préférait, plutôt, un modèle de développement économique plus libéral et moins dirigiste où, l'intervention de l'Etat, malgré son importance, ne devait pas remplacer celle du capital privé national et étranger. De plus, l'action économique de l'Etat devrait être placée dans un cadre économique plus adapté pour le Maroc et, par-là, se baser sur les secteurs économiques les plus importants pour l'économie nationale, comme l'agriculture et les ressources minières.

Du coup, il n'est pas étonnant que, le plan quinquennal élaboré par le gouvernement de gauche, soit entièrement révisé, après 1962, pour donner un rôle plus important à l'initiative privée nationale et étrangère².

Dans ce cadre, le souverain Hassan II était, dès 1964, convaincu que l'Etat « ...était un mauvais commerçant... »³ Et que, seule une planification

1 A. Agourram et A. Belal: Bilan de l'économie marocaine op. cit., p. 93.

2 Dans le rapport de la banque du Maroc de 1962 on peut lire « l'Etat ne peut utilement assumer que de grandes entreprises qui, ...ne sont pas toujours celles qui sont de nature à développer dans les délais les plus rapides l'accroissement du revenu national... Il faut donc admettre comme un fait (...) la nécessité de compter très longuement sur le développement de l'initiative et des investissements privés ... » cité par A. Adam in chronique du Maroc A.A.N 1962. p. 537.

3 E. Laurent : « Hassan II La mémoire d'un roi » op. cit., p. 140.

économique de type libérale, permettant à l'Etat d'orienter et de stimuler le capital privé, pouvait assurer la modernisation économique au Maroc. Car, pour lui, le « *dirigisme économique rigide était condamné au même titre que le libéralisme aveugle* »¹.

On comprend, alors facilement, pourquoi Hassan II préférait opérer une sorte de synthèses entre le modèle de planification économique libéral et le modèle dirigiste qui impute à l'Etat un rôle économique essentiellement accompagnateur de l'initiative privée. Autrement dit, l'intervention de l'Etat dans le secteur économique n'a de raison d'être que pour préparer les conditions propices aux investissements privés.

Dés lors, la planification économique ne peut être, dans le cas de Maroc, qu'un moyen de gestion rationnel des ressources économiques et humaines nationales. Grâce à elle, l'Etat prend en charge certains secteurs économiques vitaux, pour les réhabiliter, en y injectant, durant une période donnée, les capitaux publics, dans la perspective de les céder, par la suite, aux investisseurs privés nationaux ou, à défauts, étrangers.

Cette conception de planification économique chez Hassan II n'allait pas, d'ailleurs, tarder à se manifester après le limogeage de gouvernement de A. Ibrahim. En novembre 1960, une révision du plan quinquennal, 1960-1964, était, ainsi, effectuée. Celle-ci avait délaissé les objectifs de développement économique endogène d'industrialisation et de réforme agraire, pour tracer de nouveaux objectifs basés, plutôt, sur un développement économique plus exogène et axé sur la revalorisation et la modernisation des secteurs agricole².

Les plans, biennaux, 1965-1967, et quinquennaux, 1968-1972, consacreront définitivement la conception monarchique de planification économique. Désormais, l'attention du souverain se focalisera sur une plus grande libéralisation de l'économie nationale³, ainsi que sur la modernisation de l'agriculture, dans la perspective de générer des profits substantiels dont l'industrie nationale pourra, par la suite, bénéficier⁴.

A ce titre, la planification économique rationnelle devient surtout un instrument d'incitation du décollage économique nationale⁵.

Il va de soi, que, l'expérience marocaine de planification économique découlait essentiellement, d'une tradition de gestion macro-économique, qui était renforcée par la pratique française de planification indicative et par le succès de l'exemple soviétique, que d'une véritable conviction doctrinale du souverain.

Toujours était-il, que le modèle économique libéral, étant intégralement non-transposable à la situation économique marocaine, le secteur public, devait se constituer en acteur économique de première envergure, dont le rôle était de remorquer toute l'économie nationale.

1 E. Laurent : « Hassan II La mémoire d'un roi » op. cit., p. 140. .

2 H. Malki « Le financement de développement économique au Maroc » , Edit Maghrébines, Casablanca, 1977, p. 39.

3E. Laurent : ibid., p.67.

4Discours de Hassan II à Taza le 25 mai 1970 in discours de roi Hassan II ,vol III , op. cit., p. 59.

5 A.W.ARNOLDT » Developpement économique ». op. cit., p. 67.

b : Le secteur public, catalyseur de la dynamique économique nationale.

En dépit des convictions économiques libérales de la monarchie, l'instauration d'un modèle de développement économique de type libéral était impossible dans le contexte marocain.

L'absence d'une classe d'entrepreneurs nationale pouvant, grâce aux mécanismes de libre marché, assurer une accumulation substantielle du capital était, à elle seule, un argument suffisant pour la légitimation de l'intervention économique de l'Etat.

De plus, la rareté des ressources matérielles, humaines et techniques, combinée avec l'absence d'une tradition économique de type capitaliste, imposait à l'Etat de prendre en charge, à travers ses services publics, l'essentiel des investissements liés à la modernisation d'un grand nombre de secteurs économiques.

En 1956, l'Etat disposait déjà d'une expérience historique dans la gestion de la rareté des ressources économiques. Le Makhzen arrivait déjà, grâce aux mécanismes de confiscation de terres et des biens, ainsi que d'allocation des richesses et du prestige à asseoir son contrôle sur l'ensemble des processus économiques nationaux.

La colonisation avait doté le Makhzen d'autres mécanismes, plus efficaces et divers pour assurer la gestion et le contrôle des ressources économiques nationales. Dès lors, le Makhzen, grâce à sa capacité extractive et distributive s'était érigé, après l'indépendance, en un véritable pourvoyeur de richesses et de ressources économiques au sein de la société.

Cette capacité était d'autant plus renforcée par le départ massif des étrangers, dont les activités et les biens étaient récupérés par l'Etat.

En ce faisant, l'Etat avait repris à son compte une double tradition d'intervention économique notamment, La tradition interventionniste classique du Makhzen et celle héritée de la colonisation.

Il va de soi que, le service public au Maroc devait assurer une fonction économique d'intermédiaire entre l'économie nationale et l'économie internationale.

En d'autres termes, le secteur économique public était tenu d'assumer la modernisation économique et sociale, à travers le drainage des ressources économiques, humaines et techniques étrangères et leur redistribution sur le plan interne.

Ainsi, la prolifération extraordinaire des secteurs économiques publics, était un moyen entre les mains des dirigeants politiques pour agencer l'économie marocaine à l'économie internationale. De ce fait, il était normal que le secteur public au Maroc soit le principal consommateur de crédits et de techniques étrangères.

Le financement externe du budget d'équipement était passé de 55%, en 1960, à 47%, en 1962, à 76%, en 1964, et avait atteint le taux de 84%, en 1966 et 1967¹.

1 F. Oualalou « Les incidences Financières et monétaires des apports étrangers au Maroc » in B.E.S.M 1967. Juin- décembre 1967. pp. 10-11.

De plus, les trois plans de 1960-1964, 1965-1967 et de 1968-1972, avaient respectivement consacré les taux de 40%, 60%, et 47,6% des investissements globales au secteur public¹.

L'Etat avait tenté d'élaborer des plans économiques à long terme pour confier au secteur public la tâche principale d'investissement dans les différents secteurs économiques. Or, faute de moyens financiers propres, l'assistance étrangère était un moyen indispensable de financement des investissements escomptés. On comprend alors, l'importance du financement externe des budgets d'équipement qui était passé de 55%, en 1960, à 67%, en 1964, et à plus de 84% en 1967. On comprend également pourquoi les sociétés financières du développement, comme la B.N.D.E., le C.I.H. et la C.N.C.A., qui étaient des organismes économiques publics intervenant dans les secteurs de l'industrie, de l'immobilier et de l'agriculture, avaient absorbé, à partir de 1964, plus de 50% des emprunts de la banque mondiale au Maroc². Notons que, dans le cas de la B.N.D.E., la proportion des prêts de la B.I.R.D. dans son capital était passée de 5%, en 1963, à 51%, en 1967, à plus de 63% en 1972³.

Le secteur économique public était tenu de satisfaire les exigences de la modernisation économiques nationales, à travers la canalisation de l'assistance étrangère. Mieux encore, les entreprises économiques publiques devaient permettre, non seulement, de développer le capital national, mais aussi, de transférer la propriété de l'Etat vers les particuliers, à travers les facilités financières et techniques qu'elles accordaient aux investisseurs privés nationaux⁴.

Ainsi, le secteur public était tenu de soutenir et d'encourager l'émergence et l'intégration d'une catégorie sociale d'entrepreneurs privés⁵.

Hassan II, voyait dans l'émergence de cette nouvelle catégorie sociale le pilier de la nation marocaine⁶. Selon lui, si une nouvelle classe sociale de petite bourgeoisie était entrain de naître au Maroc, c'était là un signe de progrès économique qui avait permis de la faire sortir de la pauvreté⁷.

Au total, il faut préciser que la prolifération des entreprises publiques, depuis 1960, qui était passé de quatre-vingts entreprises à 185, en 1969, pour atteindre 617 entreprises en 1970⁸, n'était pas le fruit d'une politique ou d'une planification préalablement arrêtée⁹ et, moins d'une conception économique royale préétablie. Celle-ci n'était qu'une manifestation de la défaillance structurelle du capital privé et de son incapacité à servir de catalyseur au processus de modernisation économique nationale.

1 Voir H.Malki « Le financement du développement économique au Maroc ». op. cit., pp . 44-50-58.

2 F.Chajai : « L'aide financière d'obédience Américain et son impact sur le secteur public au Maroc»,Edit, Maghrebines, Casablanca,1976, p. 179.

3 Ibid., p.186.

4 D.Ben Ali : « l'Etat et le processus de reproduction sociale au Maroc». op. cit., p.227.

5 Ibid., p. 228.

6 Hassan II « le défi » op. cit., p.144.

7 Ibidem.

8 A.Bouachik « le reflux du secteur public : une question à l'ordre du jour ». in revue marocaine des finances publiques et d'économie n°6 ,1er semestre 1990 p. 64 .

9M.L. Benothmane : « La privatisation au Maroc», in R.M.F.P.E., ibid., p. 28.

Section II : La perception de la politique étrangère et du rôle international du Maroc chez les acteurs politiques nationaux.

Si en règle générale, la définition des orientations générales de la politique étrangère nationale ainsi que celles des décisions politiques qui s'y rattachent sont monopolisées par l'institution monarchique¹, il n'en reste pas moins que derrière cette institution d'autres acteurs interviennent à différents degrés, parfois même de façon directe et décisive.

Parmi ces acteurs, il convient d'évoquer les élites partisans et l'opinion publique nationale.

Certes, les partis politiques, par leurs fonctions d'agrégation des exigences² et de vulgarisation politique³ qu'ils assument, se trouvent dans une position intermédiaire entre le pouvoir politique et l'opinion publique nationale. Ils arrivent par conséquent à influencer directement et souvent indirectement le comportement international de l'Etat.

Par ailleurs, l'opinion publique, grâce à sa force de résistance⁴ et de légitimation politique, arrive elle aussi, à influencer le cours de la politique étrangère nationale. Ses inclinations psycho- affectives constituent des limites à toute action politique et sont toujours prises en considération dans l'élaboration de la politique extérieure.

I : La politique étrangère dans le discours politique partisan.

Au Maroc, la part qu'occupe la politique étrangère dans les programmes et discours des partis politiques reste très importante bien qu'elle soit secondaire par rapport à la politique interne.

Dans ce sens, il convient de nuancer le constat de M. Merle selon lequel : « *la politique intérieure continue de l'emporter, même au niveau de la stratégie partisane, sur la politique extérieure sous peine d'être désavouée par leurs électeurs ou démentis par les événements qu'ils ne contrôlent pas* »⁵.

Ce constat reste valable surtout pour les puissances occidentales ayant suffisamment de moyens pour que leurs décisions politiques résistent aux contraintes étrangères. Dès lors, la politique interne prime souvent sur les considérations politiques externes. Or, dans le cas du Maroc et des pays du tiers monde, en général, il en est autrement à cause des facteurs suivants :

- Primo, ces pays sont en grande majorité soumis à de fortes pressions du système politique et économique international, de telle sorte que leur souveraineté, ainsi que leur indépendance sont constamment hypothéquées et mises en épreuve par l'extérieur. Il est logique que les partis politiques soient amenés à donner une grande attention aux problèmes externes.

1 N B C. Najih : « Les acteurs de la politique étrangère marocaine » Etude de cas, Le P.I., op. cit., p.173.

2 G. Almond emploie le terme agrégation des intérêts dans son ouvrage « Analyse comparée des systèmes politiques » op. cit., p.77. Nous préférons, quant à nous, comme D. Easton, utiliser le terme exigences à la place des intérêts à cause de l'ambiguïté de ce dernier. Les intérêts ne peuvent être ressentis comme tels par les responsables politiques que lorsqu'ils sont clairement exprimés en termes de revendications destinées à modifier, conserver ou créer une situation. Voir D. Easton « analyse des systèmes politiques », op. cit., pp. 38-47.

3 G. Almond et B. Powells: *ibid.*, p. 190.

4 Léo Hamon : « L'élaboration de la politique étrangère », op. cit., p.137.

5 M. Merle : « les partis politiques et la politique étrangère dans les régimes pluralistes », op. cit., p.84.

- Secundo, dans ces pays, il est relativement plus facile, pour les partis politiques, en l'absence de programmes de politiques internes cohérents et réalistes, d'assurer la mobilisation des masses autour des questions relevantes de la politique étrangère qui sont aptes à créer un état d'unanimité au sein des différentes composantes de la société.

- Tertio, la dépendance multiforme des pays du tiers monde et leur vulnérabilité à l'égard du système international implique que les questions internes soient, souvent, rattachées à la résolution des problèmes externes comme celui des frontières, du développement économique et social, de l'immixtion des puissances externes dans leurs affaires intérieures.

Il s'ensuit que, dans le cas du Maroc, les élites partisans ont largement contribué, du moins durant les dix premières années de l'indépendance, à l'élaboration des grandes orientations de la politique étrangère nationale. Le P.I. reste, grâce à son histoire et à l'action et le prestige de ses élites, le parti qui a eu le plus d'influence sur les orientations de la politique étrangère nationale.

A : Le nationalisme du P I.

L'histoire du nationalisme marocain contemporain reste intimement liée à l'histoire du parti de l'Istiqlal et de son fondateur Allal El Fassi. Ce parti avait, dès sa création en 1943, développé une idéologie selon laquelle : « *le Maroc, bien qu'il avait volontiers adopté l'islam comme religion et l'arabe comme langue, était toujours resté attachée à sa propre identité* »¹. Le nationalisme marocain existait, selon Allal El Fassi, depuis le 13^{ème} siècle, avant même l'avènement de l'islam. Et c'est grâce à lui que les Marocains ont pu résister aux différentes conquêtes étrangères.

Le nationalisme « istiqlalien » s'inscrit dans la logique de la lutte nationale pour l'indépendance. Il est, en fait, une expression du désir de libération qui animait les élites nationales et une manifestation de la volonté du peuple de résister aux tentatives coloniales d'assimilation.

1- Les soubassements théoriques du nationalisme Istiqlalien.

La littérature politique du P.I. mettait l'accent sur la spécificité de la nation marocaine et sur son glorieux passé. L'islam, la patrie et la monarchie avaient toujours constitué les fondements de son nationalisme.

a : Le salafisme « Istiqlalien »

Le P.I. avait trouvé dans les idées réformistes salafistes, une référence idéologique appropriée pour la mobilisation des masses et la lutte contre l'occupation étrangère du Maroc.

Au-delà de ses principes théologiques classiques, l'islam offrait au P.I. la possibilité, de faire un diagnostic politique de la décadence de la nation et d'offrir les remèdes nécessaires à sa renaissance.

Le salafisme istiqlalien avait une double dimension :

1 Allal Al Fassi : « Les mouvements de libération au Maghreb Arabe », Edition Annajah Al Jadida, 5eme édition Casablanca, 1993, Prologue, (sans page), traduit par nous

Une dimension fondamentaliste, axée sur la nécessité du retour aux sources de l'islam véritable¹ c'est à dire le coran et la sounna.

Et une dimension, réformatrice qui partait d'un postulat de base, selon lequel, l'Islam était, de nature, une religion progressiste. On retrouve là la pensée du zaïm Allal El Fassi pour qui « *L'Islam est un mouvement, nous devons donc toujours marcher en avant sans nous arrêter* »².

Le salafisme du P.I. traduisait la position intermédiaire des élites politiques nationales à l'égard du paradigme politique : modernité/ tradition.

Allal El Fassi explique cette position en ces termes : «... *Notre devoir aujourd'hui consiste à nous éclairer à la lumière de l'islam dans notre effort de renaissance. Puisse dans notre patrimoine, puisse dans tous les patrimoines humains, dans le présent et le passé des pays avancés, de quoi former une ère de véritable renaissance* »³. Cet effort de conciliation entre la culture traditionnelle et la culture moderne était aussi un effort de rapprochement entre les différentes tendances politiques au sein même du parti.

Le salafisme istiqlalien était une sorte de *modus vivendi* idéologique destiné à apaiser des contradictions internes du parti ou, du moins, les reporter à un nouvel ordre.

Le P.I. voulait se présenter comme le parti de la renaissance de la nation marocaine. Il optait pour une vision doublement réformatrice de la société, en ce sens qu'il cherchait le retour aux fondements orthodoxes de la religion tout en mettant l'accent sur le fait que cela n'était point incompatible avec la modernité.

Allal El Fassi, exprimait cette vision en ces termes : « *Ceux qui hésitent à prendre résolument le chemin de la renaissance par peur de nuire à la religion sont en opposition avec la pensée Islamique...quant à ceux qui entendent prendre la route sans le secours de la religion ils [...] se perdront et ne rattraperont jamais la caravane* »⁴ de la civilisation humaine.

Le modèle salafiste istiqlalien avait une double finalité : D'un côté, il tendait à combattre l'influence sociale des zaouïas et de leurs chefs, dont l'action était jugée compromettante et antinationnaliste. Et de l'autre côté, défendre le projet d'une société libérale où la modernité et la tradition vont de paire. Dans cette optique, les idées salafistes permettaient de réaliser une corrélation tangible entre l'Islam orthodoxe et le libéralisme occidentale. Pour Allal El Fassi : « *les idées libérales universelles que nous confessons aujourd'hui ont leurs racines dans la première révolution islamique [...] Nous approuvons celles d'entre elles qui sont conformes aux idéaux de vérité et de justice qui vont de paire avec l'exercice de la liberté [...] Par contre, nous réprouvons tout appel à la guerre, tout soutien apporté au colonialisme et à l'impérialisme* »⁵.

1 A. El Fassi : « Plaidoyer en faveur du droit musulman », Edition du P.I. Rabat, 1963, cité par A. Gaudio, in, « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », Edit, Alain Moreau, Paris, 1972, p.97.

2 Ibid., p. 33.

3 Ibidem.

4 Ibidem.

5 Ibid., p. 98.

Du coup, le salafisme istiqlalien transforme l'islam en une idéologie du combat¹ contre le colonialisme et l'immobilisme culturel du pays. C'est dans cette même logique qu'il entend défendre l'intégrité du territoire national contre l'occupation étrangère. Le Maroc, terre d'islam, ne pouvait accepter la tutelle des infidèles. Son territoire acquiert par conséquent une signification théologique, celle de « Dar Al Islam ».

Parallèlement à cette conciliation entre l'islam et le modernisme, le salafisme permettait une articulation logique entre l'islam et l'arabisme, car le Maroc « *ne peut être qu'arabe et musulman* »². Le nationalisme arabe, en tant que concept idéologique, raciste et chauviniste, devient plus tempéré et nuancé, grâce à l'islam qui est une religion universelle et trans-territoriale³. La lutte pour l'indépendance nationale devient, ainsi, à la fois un moyen d'affirmation de l'identité nationale et d'intégration au sein de la communauté internationale.

b: La lutte pour l'indépendance nationale.

Depuis sa création en 1943, le thème de l'indépendance occupait une place prépondérante dans la littérature politique du P.I.⁴ Une fois l'indépendance acquise, le 2 mars 1956, ce thème avait perdu beaucoup de sa force mobilisatrice et n'était plus d'ordre pour les masses. Le P.I. n'était, alors, pas encore idéologiquement préparé pour s'adonner à la nouvelle situation politique du pays⁵. Les modalités de l'indépendance et son contenu n'étaient pas encore négociés avec la France et l'Espagne. Les leaders du parti voulaient fermement éviter toute action ou discours politique de nature à détériorer les rapports du Maroc avec ces Etats. Mieux encore, ils étaient convaincus que, grâce aux négociations, il était possible d'assurer le parachèvement de l'indépendance nationale et la récupération des territoires encore occupés.

Allal El Fassi voyait même dans la visite royale à Madrid une occasion pour « consolider les rapports d'amitié et de coopération entre le Maroc et l'Espagne »⁶, car pour lui : « L'unité territoriale du Maroc était une question à négocier »⁷.

Le journal Al Alam, quant à lui, voyait « *que le Maroc avait besoin d'un pays comme la France auquel il était lié par des liens d'amitié* »⁸. Le parti mettait, ainsi, l'accent sur les liens d'amitié franco-marocains puisque « *La France trouvera [dans le Maroc] un allié sûr à ses côtés...* »⁹.

Selon une déclaration de A.Bouabid au journal la vie française : « *Nos amis français pourront jouer un grand rôle [dans le développement du Maroc...] leur place est toujours préservée...* »¹⁰.

1 M Arkoun : « L'Islam entre l'être et l'avoir », Al Assas n° 7, janvier 1978, p. 19.

2 Discours de Allal El Fassi à Marrakech : Al Alam n° 2415 du 14 janvier 1957.

3 A. El Fassi: « Le mouvement de libération du Maghreb Arab », op. cit., p. 157.

4 Dans le manifeste de l'istiqlal pour l'indépendance du 11 janvier 1944, il était décidé en ce qui concerne la politique générale : 1- De demander l'indépendance du Maroc sous l'égide de sa majesté... ».

5 A. Chaoui : « Le P I 1944-1982 », Edition Oyoune Al Makaalate, première édition, Casablanca, 1990, p. 43.

6 Al Alam, n° 2132 du 03 avril 1956.

7 Ibidem.

8 Al Alam, n° 2177 du 02 mai 1956.

9 Al Alam, n° 2185 du 14 mai 1956.

10 Al Alam, n° 2534 du 14 mai 1957.

Cependant, force est de souligner que Allal El Fassi, tout en se pliant, au début, aux règles de cordialité diplomatiques envers l'Espagne et la France, était le seul à appeler à la libération du Sahara. Selon lui : « *Si le Maroc avait repris son indépendance, il n'en reste pas moins que son unité reste incomplète...* »¹. C'est pourquoi « *...Nous voulons réaliser l'unité de notre pays par le biais des négociations avec la France et l'Espagne. Nous désirons que nos relations avec elles soient bonnes et solides. Pour cette raison nous les sollicitons de reconnaître la libération des régions d'extrême sud marocain* »².

Le P.I. n'avait officiellement adhéré aux thèses nationalistes de Allal El Fassi que lors de son premier congrès du 19-20 août 1956, durant lequel il avait adopté une motion sur les frontières marocaines³.

Depuis, il fera de la question du parachèvement de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Maroc « *un principe essentiel de sa lutte nationale...* »⁴. Désormais, il développera toute une stratégie politique de mobiliser des élites et de l'opinion publique nationale en faveur de sa thèse du grand Maroc. Celle-ci prendra sa forme réelle, au fur et à mesure que les relations maroco- françaises se dégradent⁵ sous la pesanteur de la complexité du processus de décolonisation. Elle deviendra, vers 1958, une arme redoutable entre les mains du parti pour lutter contre ses adversaires politiques et pour orienter, la conduite internationale du Maroc. Le nationalisme de Allal El Fassi et du P.I., avait alors, triomphé et gagné la quasi-unanimité des élites politiques, des masses et même d'un grand nombre de responsables politiques.

2- La signification du nationalisme istiglalien.

Si, sur le plan interne, la monarchie et la démocratie constituaient des axes essentiels dans l'idéologie de l'Istiqlal, la question des frontières et du parachèvement de l'indépendance nationale constitue, quant à elle, la pierre angulaire de son idéologie sur le plan externe.

a : Les frontières historiques et naturelles du Maroc.

La question des frontières nationales avait toujours occupé une place centrale dans le corpus doctrinal du P.I. Seulement, sa portée et son étendu réels n'étaient jamais auparavant précisés. Celles-ci, obéissaient, à la conception musulmane classique du territoire, qui se rattachait à la *Uuma*⁶, plutôt qu'au concept géographique et politique de l'Etat, au sens moderne du terme. Ce n'est que vers 1956, qu'un véritable effort sera déployé par Allal El Fassi et ses disciples afin de compléter la conception classique des frontières par une conception moderne et juridique des frontières.

1 Déclaration de Allal El Fassi à Tanger. Al Alam n° 2207 du 20 juin 1956.

2 Déclaration de presse de Allal el Fassi au Caire. Al Alam n°2222 du 05 juillet 1956.

3 Le P I plaidait en matière de politique extérieure pour « l'élimination des menaces qui pèsent sur la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale... par la fixation des frontières marocaines conformément à la réalité géographique et historique qui traduit les aspirations des habitants de kenadza à chenguit ».

4 Al Istiqlal n° 140 du 28 février 1958.

5 A. Berramdan : « Le Maroc et l'Occident », op. cit., p.102.

6 M.Flory : « La notion du territoire arabe et son application au problème du Sahara », AFDI 1957, p. 76.

Pour Allal El Fassi, les frontières marocaines, ne sauraient être celles que la France et l'Espagne s'efforçaient de consacrer au niveau international. Celles ci doivent correspondre aux frontières du Maroc d'avant 1912, qui englobaient aussi bien le Sahara français qu'espagnol, ainsi que Colombechar, Touat, Kenadsa et la Mauritanie, et s'étendaient jusqu'à Saint-Louis au Sénégal¹. A cet égard, le P.I. considère que le Sahara et la Mauritanie ont toujours constitué une partie intégrante du territoire marocain. Leur réintégration au sein du territoire national est, dès lors, un droit inaliénable du Maroc. Et «... *tout manquement de la part du gouvernement et du peuple serait une trahison devant Dieu, devant la patrie et devant les générations futures*»². Dans ce cadre, la lutte que menait l'Istiqlal était à la fois une lutte religieuse, en ce sens qu'elle tendait à libérer une terre d'islam de l'emprise des infidèles³, et une lutte nationale, dans la mesure où elle visait à récupérer des territoires, qui, auparavant appartenaient « de jure et de facto » à l'Etat marocain. Elle est, enfin, une lutte contre l'impérialisme, qui veut séparer les marocains « *du cœur du continent africain pour l'empêcher d'assurer sa mission envers ce continent* »⁴. C'est ainsi que, la thèse initiale de Allal El Fassi, au sujet des territoires nationaux, arriva progressivement à dominer l'ensemble de l'univers politique marocain post-colonial.

Le parti de l'Istiqlal avait déployé toutes les méthodes pour véhiculer sa thèse. Dès 1956, il orchestra des séances successives d'allégeance des tribus du Sahara et de la Mauritanie devant le souverain⁵.

Le 5 juillet 1956, le journal Al Alam reprendra les propos de Allal El Fassi et publiera la carte du grand Maroc⁶. Ses argumentations se sont multipliées pour convaincre, voire dissuader, ceux qui hésitaient encore. Selon Al Alam : « *ni la religion, ni la race, ni la langue, ni la géographie, ni aucun autre lien [...] nous lie à la France, nous mauritaniens* »⁷.

L'histoire nous enseigne « *...de façon catégorique que les régions [de Sahara et de la Mauritanie] étaient, jusqu'à un passé récent, soumises aux marocains...* »⁸. Il s'en suit, logiquement, selon le P.I., que « *les frontières [marocaines] actuelles ne sont ni historiques ni naturelles* »⁹ et ne correspondent ni à la volonté du peuple marocain¹⁰, ni aux aspirations des populations autochtones¹¹.

Il faut dire que, grâce à l'action et aux efforts de Allal El Fassi, le P.I. avait pu suppléer ses carences idéologiques et politiques, durant les premières années de

1 Déclaration de Allal El Fassi à Tanger, le 19 juin 1956, op.cit.

2 Allal El Fassi : « Le choix imposé », in Maroc Document, n° 07 du 1er au 15 décembre 1958, Ministère des Affaires Etrangères, p. 496.

3 Voir les attaques du P.I. contre Moukhtar Ould Daddah qui « a oublié qu'il sombrait dans l'infidélité la plus évidente...s'il n'est pas arabe, marocain, il est toutefois (musulman), et doit par conséquent...agir en vue d'unifier un pays musulman et s'éloigner de l'étranger infidèle... », in Sahara Al Maghreb, n°, 29 du 25 septembre 1957.

4 Al Alam, n° 2454 du 23 février 1957.

5 Voir Al Alam n° 2119 du 05 juin 1956 ; n° 2245 du 28 juillet 1956 ; n° 3262 du 11 février 1959.

6 Cette carte était établie par le cousin de Allal El Fassi, Abdelkebir El Fassi, Al Alam n°, 2222 du 05 juillet 1956 (voir annexe)

7 Al Alam, n° 2391 du 21 décembre 1956.

8 Al Alam, n° 2212 du 25 juin 1956.

9 Al Alam, n° 2925 du 29 mars 1958.

10 Déclaration de Allal El Fassi à la tribu de Beni mestara le 16 octobre 1959, « Le gouvernement national a maintenant adopté le point de vue populaire faisant siennes nos revendications pour la libération du Sahara », cité par Husson Ph : « La question des frontières terrestres du Maroc », op. cit., p.48.

11 Al Istiqlal, n°140 du 28 février 1959 ; Al Alam, n° 2926 du 12 mars 1958.

l'indépendance, car il s'agissait là, selon les termes de Allal El Fassi, « ...de conserver l'affaire de la Mauritanie toujours présente dans le cœur de tous. Les mouvements nationaux ont toujours besoin d'être alimentés, ils ont constamment besoins qu'on leur donne un centre politique pour préoccuper leurs pensées et leurs activités »¹.

b : Le parachèvement de l'indépendance nationale.

La lutte que menait le P.I. pour l'indépendance s'était, depuis 1956, transformée en une lutte nationale pour le parachèvement de l'indépendance². Le Maroc avait bien retrouvé son indépendance politique, mais il n'avait pas encore retrouvé la plénitude de sa souveraineté. Dans ce sens, A. Balafrej, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du P.I., voyait que : « si, désormais, il est de notre droit de négocier sur le plan économique, social et politique, il n'en reste pas moins, que ce droit est réellement limité [...à cause] de l'existence des armées étrangères sur le sol marocain [...] ; des pressions économiques que la France exerce sur nous [...] et du problème des frontières... »³. Sans doute, durant les premières années de l'indépendance, le parti de l'Istiqlal avait accordé une grande importance à la question de libération des territoires occupés. Néanmoins, celle-ci s'inscrivait dans le cadre général de la lutte multiforme qu'il menait contre le colonialisme et le sous-développement. L'indépendance était, dès lors, considérée, comme une introduction à la libération totale de la société marocaine. Ainsi, selon le P.I., « si le Maroc avait gagné la première bataille contre le colonialisme, il lui faut entrer dans une deuxième bataille, qui est celle de la libération économique »⁴.

Cependant, ce n'est que, vers le 11 janvier 1963, que le P.I. présentera au roi un deuxième manifeste nommé « manifeste pour la libération économique et sociale du peuple marocain » ou le manifeste de « l'Égalitarisme ». Allal El Fassi, commenta ledit manifeste en ces termes : « Il fixe quatre objectifs [...] de réaliser l'égalitarisme économique au sein d'une société sans classes, de rendre effective l'indépendance économique, d'édifier le Maghreb arabe et de développer la coopération du Maroc avec l'extérieur »⁵. C'est ainsi que, l'Istiqlal entend démontrer qu'il était toujours le parti authentique du peuple marocain, qui ne puise ses références idéologiques, ni dans le capitalisme, ni dans le socialisme, respectivement synonymes du colonialisme et de l'athéisme, mais plutôt, dans les traditions égalitaires du peuple marocain et dans sa religion. « L'égalitarisme » istiqalalien part du postulat de base que « la propriété est quelque chose d'inné chez l'homme »⁶ et que le capital joue, avant tout, une fonction sociale⁷. Les objectifs de la libération économique du pays, s'articulent alors, dans le discours politique du P.I., autour de deux objectifs complémentaires : La libération culturelle de la société marocaine et l'édification du Maghreb arabe.

Le premier objectif consiste en l'instauration, de ce que Allal El Fassi appelle « l'humanisme marocain », qui « ...est la base même du développement de notre

1 Al Alam, n° 2382 du 12 décembre 1956.

2 Discours de Allal El Fassi devant le 1er conseil national du P.I. tenu le 19 et 20 août 1956, in Brochure du P.I., op. cit., p.23.

3 Discours de A.Balafrej devant le conseil national consultatif, Al Alam n° 2713 du 10 novembre 1957.

4 Al Alam, n°3245 du 25 janvier 1959.

5 Déclaration de Allal El Fassi à la presse le 14 janvier 1960, cité par A.Gaudio « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op. cit., p.291.

6 Allal El Fassi : « La voie istiqalienne », ibid., p. 118.

7 A.Ghallab : «La pensée progressiste dans l'idéologie égalitariste».Edition Arrissalat, 1979, Rabat.(TPN)

*culture, le pilier de la civilisation arabe et musulmane qui libérera notre jeunesse des chaînes de l'impérialisme idéologique »*¹. A ce titre, l'enseignement constitue le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif. Cela explique l'importance que donne le P.I. à « l'arabisation » et « l'islamisation » de l'enseignement national, qui permettra « ...à nos enfants une éducation et une instruction foncièrement marocaine et arabo-musulmane »².

Apparemment, « *l'égalitarisme et l'indépendance économique ne pourront se réaliser que lorsque le Maroc aura adhéré à un groupe économique plus large...* »³, qui est le Maghreb arabe, dont l'édification constitue une nécessité vitale pour ses Etats et une introduction vers l'unité des pays arabes⁴. Cela justifie également l'hostilité du parti à l'association du Maroc avec la communauté économique européenne, qui était considérée comme instituant « *...de nouveaux liens de dépendance que le peuple n'aurait jamais accepté* »⁵. Il va de soi, qu'indépendamment de ses motivations politiques et idéologiques, une telle position, plaçait le P.I. dans le même rang que les partis de la gauche, dont le cadre idéologique référentiel était distinct.

B : Le tiers-mondisme des partis de la gauche marocaine.

L'évocation de la gauche au Maroc conduit inévitablement à s'arrêter sur deux partis importants : Le parti communiste marocain, devenu plus tard, en 1968, le parti de libération et du socialisme (P.L.S.), et l'union nationale des forces populaires (U.N.F.P.).

L'histoire du P.C.M. reste celle « *...d'un parti qui a le plus grand mal à s'implanter et à se développer* »⁶ au sein de système politique national. Ce parti n'avait, en réalité, qu'une faible audience au sein des élites politiques, et par conséquent, il n'avait qu'une faible influence sur le processus de prise de décisions politiques, ainsi que sur le cours des événements qui avaient marqué la scène politique nationale. En revanche, l'U.N.F.P., avait pu jouer un grand rôle dans l'évolution du système politique marocain, depuis 1959. Il avait pu y introduire un nouveau type de discours politique, que les dirigeants avaient fini par adopter, comme étant le leur, de peur d'être politiquement débordé.

Exception faite de leurs divergences idéologiques, ces deux partis avaient souvent développé des discours de politique étrangère très proches qui se basaient sur une perception politico-économique non libérale et anti-colonialiste du monde.

1- Le cadre référentiel de la gauche marocaine.

La gauche marocaine puise ses références idéologiques dans un amalgame de courants philosophiques et politiques qui se situent entre le nationalisme et le

1 Conférence de Allal El Fassi au siège du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles le 14 décembre 1974, cité par A.Gaudio « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op. cit., p. 100.

2 Discours de Allal El Fassi devant le conseil national du P I tenu le 15 juin 1968 à Rabat, ibid., p. 323.

3 Allal El Fassi : « Les combats d'aujourd'hui et de demain », Rabat, 1964, ibid., p. 205.

4 Rapport politique et moral de A. El Fassi devant le 6eme conseil du P.I, 13 à 14 avril 1963, cité par A.Gaudio, ibid., p. 303.

5 « L'accord C.E.E.-Maroc, Dépendance économique entraînant une satellisation politique », in l'Opinion du 31 mars 1969.

6 Palazzoli C : « Le Maroc politique de l'indépendance à 1973 », Edition Sindbad, Paris, 1974, p. 291.

socialisme. En d'autres termes, elle se référait, aussi bien, au socialisme international qu'aux idéaux de la conférence de Bandung et du mouvement du non-alignement.

a : le socialisme international.

A vrai dire, le communisme orthodoxe n'avait, jamais trouvé, au Maroc, une base sociale apte à le présenter comme une alternative politique et économique pour la société. Depuis sa création en 1943, Le P.C.M. n'avait point cessé d'affirmer son attachement à l'idéologie communiste dans sa version marxiste léniniste¹. Son histoire se ramène à celle de l'effort de ses dirigeants à adapter le socialisme au contexte sociopolitique marocain.

Le statut du P.C.M., du 31 mars 1959, soulignait déjà que « *le parti communiste marocain respecte les saintes traditions du pays et de ses institutions nationales [...] il lutte pour le développement des libertés démocratiques au profit de tous les patriotes...* »². Visiblement, cela n'était pas suffisant aux yeux des autorités politiques, car, quelques mois plus tard, le parti était interdit, sous prétexte de « l'incompatibilité de sa doctrine avec la religion islamique et la monarchie »³.

Par ailleurs, le choix idéologique de l'U.N.F.P. était plus pragmatique en ce sens que, selon A.Ibrahim, « *Le problème que doit résoudre le Maroc est simple et n'importe pas le recours à des idéologies étrangères* »⁴.

En d'autres termes, toujours, selon A Ibrahim, « *Nous n'avons pas besoin du communisme pour établir la justice sociale dans notre pays* »⁵. Le manifeste du premier congrès de l'U.N.F.P. de septembre 1959 insistait sur la volonté du parti « *d'œuvrer positivement à l'édification d'un Maroc fraternel, prospère et démocratique sous la direction clairvoyante de sa majesté Mohamed V* »⁶.

Le socialisme ne saurait d'ordre dans le discours politique de l'U.N.F.P. qu'après le limogeage du gouvernement de A. Ibrahim, le 20 mai 1960. M. Ben Barka, n'hésitait pas alors, à affirmer que : « *Nous avons quant à nous, la conception d'un Etat moderne démocratique et progressiste* »⁷. Le deuxième congrès de l'U.N.F.P., du 22 mai 1962, reprendra cette conception, en soulignant que « *L'option capitaliste [était] contraire aux intérêts des masses populaires et incapable de faire sortir le pays de la dépendance et du sous développement...et que seule la socialisation des moyens de production permet de se libérer de la dépendance et du sous développement* »⁸. Cependant, il ne s'agissait nullement pour l'U.N.F.P. d'adopter le socialisme comme une doctrine, mais plutôt comme une option et une méthode d'action. L'option pour le socialisme scientifique coïncidait avec la radicalisation de son discours politique après avoir été évincé du pouvoir en 1960. Il s'agissait, dans ce sens, selon M. Ben Barka de

1 Le statut du P.C.M. du 31 mars 1959, cité par J.Robert, in « La monarchie marocaine », LGDJ Paris, 1962, p. 217.

2 Ibidem.

3 Arrêt du tribunal de Casablanca rendu le 09 octobre 1959 et confirmé par la cours d'appel de Rabat, le 09 février 1960.

4 Interview de A Ibrahim au journal, la Vigie Marocaine, n°17197 du 31 mars 1959.

5 Interview de Ibrahim à Dallas, La Vigie Marocaine, n°,17341 de 22 octobre 1959.

6 Le manifeste du congrès constitutif de l'U.N.F.P. de septembre 1959.Voir C.Palazzoli : « Le Maroc politique... », op. cit., p.247.

7 Déclaration de M.ben Barka lors d'un meeting le 28 mai 1960 cité par C. Parazzoli, ibid., p. 248.

8 Rapport de doctrine et de méthode de l'U.N.F.P., le 22 mai 1962, cité par C. Palazzoli , ibid.,p. 252.

fonder l'idéologie du parti sur une analyse objective et scientifique de la situation au Maroc, ainsi, que des alliances de classes existantes¹. Il s'agissait également de puiser ladite idéologie dans l'héritage culturel arabo-islamique et dans les traditions nationalistes et progressistes universelles². Le P.C.M., quant à lui, va définitivement, lors de son troisième congrès, en 1966, substituer la référence au marxisme léninisme par la référence au socialisme scientifique. Pour Ali Yata, secrétaire général du P.C.M. et du P.L.S. : « *Le titre de P.L.S. se compose de deux termes : libération et socialisme. Par libération, nous visons l'achèvement de l'indépendance du pays, la récupération de ses territoires encore occupés, et la libération de l'économie de la domination étrangère. Après la réalisation de cette étape historique [...] il y'a une seconde étape c'est celle du socialisme, j'entends par-là la libération du peuple marocain de toutes les formes d'exploitation capitaliste et féodale...* »³.

Cependant, les dirigeants du parti continuaient de se référer ouvertement au marxisme léninisme, même quant il s'agissait d'exprimer leur attachement à l'institution monarchique. Pour eux : « *c'est le marxisme qui nous conduit à soutenir toutes les forces progressistes, dont la monarchie marocaine...* »⁴.

Etant ainsi, le socialisme des partis de gauche marocains était, au fond, plus un instrument idéologique de dénonciation que de révolution politique et sociale. Pour les bases de ces partis, il constituait, vraisemblablement, une véritable doctrine de changement social et politique. Seulement, aux yeux de leurs élites dirigeantes, il était, plutôt un moyen de lutte politique qui visait essentiellement à élargir le seuil de leurs revendications de participation politique et économique. Cela explique probablement, le caractère sélectif de ce socialisme et son éloignement de l'orthodoxie marxiste, au fur et à mesure que le champ de leur participation politique s'élargissait. Le socialisme reste, somme toute, un instrument de dénonciation de la situation de marginalisation politique et économique dans laquelle ces élites se trouvaient.

b : Le non-alignement.

L'esprit de la conférence de Bandung et du mouvement du non-alignement, qui en était ultérieurement l'aboutissement, constitue, sans doute, une des références centrales dans le discours politique de la gauche marocaine. M. Ben Barka, y voyait : « *un tournant dans l'histoire des peuples en voie de développement et tout particulièrement des peuples Afro-asiatiques* »⁵, dans la mesure où, il leur avait permis de dégager « un véritable sentiment de solidarité »⁶. Les principes de non dépendance, de non-engagement, du parachèvement de l'indépendance et de libération nationale, étaient l'expression d'un profond sentiment de frustration chez les élites de la gauche à l'égard de l'ampleur du sous développement économique et social dans lequel vivait le Maroc et le tiers monde en général. Pour A. Ibrahim : « *Le Maroc est un pays économiquement sous développé. Aussi, convient-il de considérer la plupart des*

1 Rapport présenté par M. Ben Barka devant le 2ème congrès de l'U.N.F.P. le 26 mai 1962, sans date, en arabe, p. 25.

2 M Ben Barka : « Option révolutionnaire au Maroc », en arabe, publié par l'USFP, 1975, p. 69.

3 Interrogatoire de A. Yata par le juge d'instruction le 19 août 1969, in A. Yata « Lutttes derrière les barreaux », Edition Al Bayane Casablanca 1996, p. 419.

4 Déclaration du P.L.S du 17 juillet 1968 citée par C. Palazzoli in « Le Maroc politique... », op. cit., p.304.

5 M. Ben Barka : « Problèmes d'édification du Maroc et du Maghreb », Edition Plon, Paris, 1959, p. 49.

6 Ibidem.

problèmes dans lesquels [...] nous débattons comme la conséquence inéluctable de notre retard »¹. Ali Yata, exprimait la même idée quelques années plus tard en affirmant que : « *Nous sommes affligés de l'immense fossé qui sépare le sous-développement économique, social et culturel de notre pays et le degré d'évolution atteint par d'autres Etats* »².

A cet égard, l'attachement de la gauche aux principes de non-alignement et de neutralisme international était motivé :

En premier lieu, par le refus de toute sorte de colonialisme et d'impérialisme, synonyme de sujétion³ et d'exploitation des peuples. La non-dépendance était une confirmation de l'identité nationale contre les puissances coloniales et une manifestation des aspirations de liberté qui animent le peuple marocain.

En deuxième lieu, par le refus du sous-développement économique et social⁴ résultant de l'ère coloniale. Ce refus s'exprimait par le rejet catégorique du modèle du développement libéral⁵ et des rapports de dépendance économique vis à vis de l'ex-colonisateur.

En troisième lieu, par le refus de tout alignement sur le plan extérieur, car l'engagement du Maroc dans des alliances militaires serait incompatible avec le principe même de non-dépendance qu'il préconise⁶. Aussi, était-il nécessaire pour le Maroc et le tiers monde de substituer leurs rapports verticaux, de dépendance à l'égard des pays occidentaux, par des rapports horizontaux de solidarité et de coopération entre eux. Ainsi, contrairement au P.I., dont la solidarité internationale obéissait, principalement, à des considérations confessionnelles et nationalistes, le P.C.M./P.L.S. et l'U.N.F.P. préconisaient un autre type de solidarité, régit, plutôt, par des considérations idéologiques et économiques. Car, la lutte contre le sous-développement était une lutte universelle contre l'exploitation et le colonialisme, ainsi que contre le modèle économique libéral qui en était l'incarnation. Les peuples du tiers-monde se trouvent désormais, solidaires dans leur lutte commune pour l'émancipation, indépendamment de leur religion, race ou régime politique et économique.⁷

Cette conception tiers-mondiste du monde était partagée par l'ensemble des élites politiques marocaines, toutefois, elle n'avait été officiellement adoptée que sous l'impulsion des élites de gauche, et plus précisément, durant le gouvernement de gauche, entre le 24 décembre 1958 et le 20 mai 1960. Mieux encore, l'efficacité politique du pouvoir et du gouvernement sera, depuis, jugée sur la base de ces critères. C'est à dire, sur la base de leurs actions en faveur du parachèvement de

1 A.Ibrahim : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance », Revue Confluent, n°08 juin, juillet, 1960, p. 446.

2 Déclaration du secrétaire général du PLS A.Yata à l'audience finale de la cour d'appel de Rabat, le 14 janvier 1970, in A. Yata « Lutttes derrière les barreaux », Edit, Al Bayane, collection Memoires et documents,^{1^{ère}} edit, Casablanca, 1996, p.458.

3 M.Ben Barka : « Problèmes d'édification du Maroc et du Maghreb », op. cit., p.47.

4 Ibidem.

5 Rapport de doctrine et de méthode de l'U.N.F.P., le 22 mai 1962, cité par C.Palazzoli, op.cit.

6 A.Ibrahim : Ibid., p.418.

7 Ibid, p. 447.

l'indépendance nationale, de la liquidation de la présence militaire étrangère sur le sol marocain et de la solidarité avec les pays du tiers-monde.

Il n'en reste pas moins que, la monarchie avait rapidement récupéré ces principes pour déposséder la gauche de l'un de ses principaux instruments de lutte politique. Aussi, était-il remarquable que les divergences politiques autour de ces principes portaient, essentiellement, sur la signification que leur donnait chaque acteur politique, plutôt que sur leur contenu réel.

2 : La portée du tiers-mondisme de la gauche marocaine.

L'attachement de la gauche marocaine à la conception de la non-dépendance revêtait une double signification : D'une part : la libération de l'économie nationale de l'emprise du colonialisme, et d'autre part, l'élargissement du cadre de la solidarité internationale.

a : La libération économique du Maroc.

Pour l'U.N.F.P. et le P.C.M./ P.L.S., la libération de l'économie nationale de la dépendance et de la main mise des étrangers était un objectif principal pour faire sortir le Maroc de la situation du sous développement dans laquelle il se trouve.

Etant une lutte universelle menée par tous les peuples du tiers-monde, la lutte contre le sous développement économique et social passait nécessairement par la lutte contre la domination coloniale et néo-coloniale. A. Ibrahim, explique cela en ces termes : « *Le Maroc croit fermement qu'il ne peut y avoir de liberté dans la misère, de même qu'il n'y a pas de confort réel dans l'esclavage* »¹. Aussi, était-il nécessaire pour le Maroc de retrouver la maîtrise de ses propres potentialités économiques qui se trouvent aux mains des étrangers.

La rupture avec l'ordre économique colonial exige, selon l'U.N.F.P., « *...la socialisation des moyens de production [qui] permet de la libérer de la dépendance et du sous développement, de réaliser une véritable planification de l'économie, d'appliquer une réforme agraire authentique...* »². Il s'agit là d'édifier une économie nationale indépendante³ qui satisfait, en premier lieu, les besoins du peuple au lieu de servir les intérêts de l'ex-colonisateur.

Toutefois, en plaidant pour l'édification d'une économie nationale indépendante, la gauche marocaine rejette toute forme d'isolationnisme qui « *...constitue un danger mortel pour le [pays]* »⁴.

L'ouverture du Maroc sur le monde extérieur se justifie par des raisons d'ordre historiques, étant donnée qu'il est un pays carrefour des civilisations⁵, et par des raisons d'ordre économiques et techniques, en ce sens qu'il ne peut progresser, en comptant uniquement sur ses propres moyens. Il lui faut donc :

1 A.Ibrahim : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance ». op. cit., p.447.

2 Motion finale du congrès de L'U.N.F.P. tenu à Casablanca, le 22 mai 1962, C.Palazzoli, op.cit., pp.252 et suivant.

3 Déclaration préliminaire de Ali Yata devant le tribunal régional de Rabat le 18 septembre 1969. Ali Yata « Lutte derrière les barreaux. » op. cit., p. 431.

4 A. Ibrahim : Ibidem.

5 Ibid., p. 451.

« ...*Disposer des capitaux nécessaires à la mise en valeur de ses potentialités...[et] donner aux marocains une formation les rendant à même de faire face aux exigences du progrès* »¹.

En conséquence, si le Maroc avait grandement besoin de l'assistance technique² et financière étrangère, il était indispensable de la dépolitiser³ pour correspondre exactement aux nécessités du pays.

Pour ces raisons, les positions de la gauche, à l'égard de l'association du Maroc à la communauté économique européenne, étaient très critiques.

Selon l'U.N.F.P., « ...*L'accord d'association du Maroc-C.E.E. témoigne de la faiblesse des gouvernants marocains qui ont cédé aux promesses, aux intrigues et aux pressions de ceux, qui délibérément ont toujours rêvé d'engager notre pays dans la voie de sujétion et de dépendance* »⁴.

Le P.C.M. avait, déjà en 1962, critiqué pour les mêmes raisons, l'association du Maroc avec la C.E.E. Aziz Belal, écrivait dans le journal « Al Moukafih » : « ...*Nous disons non à l'association du Maroc avec la C.E.E. L'association même partielle avec la communauté signifie une capitulation devant l'impérialisme monopoliste...* »⁵. En 1969, le P.L.S. avait renouvelé « sa condamnation d'un accord qui contrarie les aspirations du peuple marocain à la libération économique et à une souveraineté plus entière »⁶.

Ceci montre à quel point la gauche marocaine craignait que l'association économique avec la C.E.E. n'«...*entraîne une dépendance politique caractérisée* »⁷ et une renonciation, de la part des dirigeants politiques, au principe sacro-saint de l'indépendance nationale. Aussi, suggérait-elle de substituer ces rapports injustes avec l'occident par d'autres plus équilibrés avec le tiers monde.

b : La solidarité élargie avec les peuples du tiers monde.

Les principes de non-dépendance, non-engagement, non-alignement ou neutralisme avaient toujours constitué des références fondamentales dans le discours politique de la gauche. Ces principes confondus, désignaient l'attitude que devait choisir le Maroc sur la scène internationale, qui consistait à adopter « *une politique étrangère basée sur les principes de non-dépendance, du libre coopération, de solidarité avec les peuples en lutte pour la liberté et la consolidation de la paix internationale* »⁸.

La non-dépendance implique, de rester à l'écart de la guerre froide qui opposait les deux blocs, c'est à dire, de refuser tout engagement politique économique ou militaire envers l'un des deux blocs⁹, qui serait de nature à compromettre

1 A.Ibrahim : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance ». op. cit., p. 446.

2 M. Ben Barka : « Problème d'édification du Maroc et du Maghreb. » op. cit., p. 35.

3 Interview de A. Ibrahim au journal le monde, la Vigie marocaine n° 17197 du 31 mai 1959.

4 Mémoire de l'U.N.F.P. sur les accords Maroc-C.E.E. du 31 mars 1969 Casablanca, secrétariat général de l'U.N.F.P., avril 1969, p. 30.

5 A. Belal : « Le marché commun est un nouveau protectorat déguisé. » Al Moukafih, avril- mai, 1962.

6 Déclaration du PLS au sujet des accords Maroc-C.E.E., in Al Kifah Al Watani, n° 217 du 04 avril 1969.

7 Mémoire de l'U.N.F.P. sur les accords du Maroc -C.E.E., ibid., p. 29.

8 Voir le manifeste constitutif de l'U.N.F.P. du 06 septembre 1959, in La Vigie marocaine n° 17297 du 08 septembre 1959.

9 Voir A Ibrahim : Ibid., p.448.

l'indépendance nationale. Il consiste également en « ...*la recherche de la plus large coopération internationale [...] afin de permettre la réalisation de l'édification économique, sociale et politique...*»¹ du pays. Dans le cas du Maroc, cela signifierait sa libération de l'état de dépendance multiforme à l'égard de l'occident et son ouverture sur le bloc de l'Est, ainsi que sur le monde arabe et africain.

Ce principe consiste, enfin, en l'expression de la solidarité avec les peuples du tiers monde, en générale et, particulièrement, avec les peuples : algérien, arabes et africains, qui luttent pour l'indépendance et la libération. Le Maroc, selon A. Ibrahim, n'est « ...*pas neutre chaque fois qu'il s'agit d'une bataille que mène un peuple pour la liberté* »².

Dans ce cadre, il convient de souligner que la solidarité avec le peuple algérien et le soutien inconditionnel qu'avait apporté la gauche au F.L.N. condensait, vraisemblablement, plusieurs types de solidarité, telle que la solidarité maghrébine, arabe et africaine. De même, il manifestait une solidarité, plus étendue, entre des mouvements qui luttait contre le colonialisme sous toutes ses formes et rejetaient l'hégémonie de système capitaliste qui en était la manifestation.

Aussi, était-il logique pour M. Ben Barka d'y voire une question qui « ...*tient une place primordiale dans les préoccupations des peuples de l'Afrique et de l'Asie qui ne le considèrent pas seulement comme une affaire algérienne, mais comme l'affaire clé de l'émancipation du Maghreb et de l'Afrique* »³. Cette manière de voir était également partagée par A. Bouabid qui déclara dans son rapport politique présenté au deuxième congrès de l'U.N.F.P., en mai 1962, que le parti :« *inscrit sa lutte dans le cadre de la lutte des peuples contre l'impérialisme, la féodalité et le colonialisme [...] Cette lutte est indissociable de la lutte des peuples qui combattaient le sous développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine* »⁴.

La solidarité inconditionnelle de la gauche marocaine avec les pays du tiers-monde devait se manifester à plusieurs reprises, notamment avec le peuple algérien en pleine lutte pour l'indépendance, avec le mouvement de Patrice Lumumba au Congo et avec le peuple palestinien.

Elle commençait par le niveau régional, maghrébin, arabe et africain pour s'ériger en une solidarité internationale avec tous les peuples d'Asie et d'Amérique latine en lutte contre le colonialisme et l'impérialisme.

Toutefois, il faut noter que, le P.C.M./P.L.S., tout en partageant les mêmes types de solidarités avec l'U.N.F.P., avait une autre conception du neutralisme et du tiers-mondisme, dans la mesure où, la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme conduisait nécessairement vers une alliance avec « le grand frère » qui était l'Union soviétique. Le neutralisme et le non-engagement devaient, ainsi, en première instance, se confirmer contre l'occident capitaliste, ce qui conduit les peuples du tiers-monde, y compris le Maroc, vers une alliance naturelle avec le bloc socialiste.

1 M. Ben Barka : « La politique d'édification étrangère du Maroc et du Maghreb », op. cit., p.43.

2 A. Ibrahim : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance. » op. cit., p.449.

3 M. Ben Barka :ibid., p.41.

4 Rapport politique de A. Bouabid devant le 2ème congrès de l'U.N.F.P. de mai 1962, in Al Tahrir du 27 mai 1962.

Dans ce cadre, il faut souligner que le réseau de solidarité internationale de l'U.N.F.P. était plus élargi que celui des autres partis. M. Ben Barka s'était, depuis 1962, érigé en une des personnalités les plus importantes du tiers-mondisme international. Celui-ci avait déployé toute son énergie et ses talents politiques en faveur de cette cause. Il était même élu président de la conférence de solidarité des trois continents Afro-Asiatique et Américain qui devait se tenir à la Havane en 1966.

Dés 1963, le déclenchement des hostilités militaires entre le Maroc et l'Algérie avait poussé les dirigeants de l'U.N.F.P. à adopter une position nettement pro-algérienne, préférant ainsi les considérations idéologico régionales, sur les considérations purement d'ordre politico nationales, comme il était le cas pour le P.I.¹. Le P.C.M. quant à lui avait opté pour une position intermédiaire jugeant que : *« l'affrontement militaire ne peut satisfaire ni l'intérêt du Maroc ni celui de l'Algérie [...] Il est inadmissible qu'une lutte fratricide soit maintenant engagée entre nos deux peuples »*².

Ces positions étaient, non seulement contradictoires avec celle du régime politique mais, aussi, avec une large fraction des élites politiques nationales toujours sous l'influence des idées nationalistes de A. Al Fassi et du P.I. Cela justifiait, à partir de 1963, leur répression et leur marginalisation politique. Désormais, la politique étrangère se confectionnera loin des débats partisans, ne tenant compte que des attitudes générales de l'opinion publique nationale et de la perception personnelle du souverain de la réalité internationale et du rôle que le Maroc y était tenu de jouer.

II : La représentation de la politique étrangère dans la culture politique marocaine contemporaine

L'analyse de la culture politique marocaine³, à l'aube de l'indépendance s'avère, à plus d'un titre, pertinente pour appréhender la politique étrangère nationale. Elle permet dans un premier lieu, de comprendre le degré de soutien populaire dont bénéficiaient les autorités politiques dans leurs actions de politique étrangère. Elle permet ensuite, de vérifier la capacité de ces autorités à mobiliser les ressources et les individus indispensables pour mener leur action de politique étrangère à un moment de l'histoire.

Apparemment, au début de l'indépendance, trois types de cultures politiques pouvaient être constatés au Maroc :

-Une culture politique « paroissiale »⁴, dans laquelle la famille, la tribu et la zaouïa forment les entités politiques les plus importantes. Celles ci étaient omniprésentes dans l'espace politique marocain.

1 Ibraï Said : « Pouvoir et influence », op. cit., p.130.

2 Halte à la lutte fratricide » tract diffusé par militants en 1963, in Ali Yata : « Lutte derrière les barreaux » op. cit., p.396.

3 Par culture politique nous entendons l'ensemble des attitudes, convictions, orientations de valeurs et concepts politiques que se partagent les membres d'un système politique, Voir G Almond et G B Powel, in, « Analyse comparée des systèmes politiques » op. cit., p.20, voir également G Almond, in, « The civic culture », Revisited, ed, SAGE publications Neuwburg Park, Californica, 1989, p. 26.

4 G. Almond and sindy verba « The civic cultur » "Political attitudes and democracy", in Five nations, ed, Perincton Neuw jersey Perincton university Press, 1963, p. 17.

-Une culture politique de sujétion, qui était, vraisemblablement, la culture la plus dominante dans les villes et les montagnes, celle-ci percevait le système politique comme étant une entité extérieure à la société, dont les bienfaits étaient attendus, tandis que les débordements étaient souvent redoutés¹.

-Enfin, une culture politique dite de participation, qui était foncièrement une culture urbaine, véhiculée par les élites modernistes. Celle-ci percevait la politique comme un sujet de débat sur lequel on pouvait agir².

Etant ainsi, la représentation de l'identité nationale et de l'extérieur varie selon le type de culture politique en présence, segmentaire de sujétion ou de participation.

A : La perception de l'identité nationale dans la culture politique des masses

En dépit de l'hétérogénéité de la culture politique marocaine, les attitudes et valeurs collectives des marocains étaient relativement homogènes, dès lors qu'il s'agissait de deux éléments, considérés comme des valeurs centrales de la nation, à savoir : L'islam et la monarchie.

1-L'islam facteur essentiel de cohésion sociale

Incontestablement, l'islam constituait, dans l'imaginaire collectif marocain le plus important symbole d'identité et de l'unité nationale.

Les marocains avaient trouvé en lui une référence idéale qui leur permettait de dépasser leur réalité sociologique, essentiellement segmentaire et conflictuelle. Ils y avaient trouvé également une source à leur sentiment de supériorité et de force par rapport aux autres nations, grâce à deux concepts fondamentaux, à savoir : Le Ijmaâ et le Jjihad.

a : Le ijmaâ contre la division tribale

L'identification des marocains aux valeurs de l'islam traduit, en réalité, leur inclination psychologique vers la contestation de l'ordre tribal et colonial présent, jugés responsables du sous-développement et de la faiblesse de la nation.

L'individu marocain perçoit, dès lors, le sous-développement comme une conséquence inéluctable de la division de la *Umma* islamique et de l'abandon de ses valeurs religieuses de solidarité et d'unité³.

La culture de l'Ijmâa, c'est à dire du consensus de la communauté musulmane⁴, reste un des critères essentiels de la perception de la politique chez les marocains. Car, Dieu avait dit : « *Soyez vous unie en Dieu et devant lui, ceux qui pratiqueront cette union seront dans la voie du seigneur* ». Le prophète Mohamed n'avait-il pas, lui aussi, insisté sur le fait que les musulmans constituaient un édifice solide dont les pierres se resserrent mutuellement, si l'une d'entre elles tombe, tout l'édifice s'écroule.

1 G. Almond and Sinyal verba « The civic culture » "Political attitudes and democracy", op. cit., p.18.

2 Ibid., p. 19.

3 Ce raisonnement était depuis longtemps véhiculé par le mouvement salafiste et réformateur ainsi que par les hommes religieux protestataires.

4 M. Tozy : « Monarchie et islam politique », op. cit., p. 295.

Cet attachement de l'islam à l'unité de la communauté musulmane trouve un reflet dans le langage populaire marocain courant en des termes comme « *nul ne peut se soustraire à la communauté sauf le Satan* »¹.

Il faut, tout de même, noter que la notion de l'ijmaâ reste un concept politique profane établi par les oulémas de Médine à un moment donné de l'histoire, pour contenir les divergences politiques au sein de la communauté des croyants. Aussi était-il évident qu'il ne renvoie nullement au concept occidental de la volonté du peuple, mais plutôt à un accord d'une instance de consultation [les oulémas] que le calife réuni pour écouter de ses avis concernant un problème déterminé². Les masses [*addahmaâ*] sont catégoriquement écartées du processus de formation du consensus [*ijmâa*]. Celles-ci le subissent par voie de fatwa des oulémas et de décisions de calife. Il n'était donc pas un hasard que la culture politique marocaine établisse une opposition claire entre la *chariâa* et la *bidaâ* [innovation blâmable]³, qui correspond curieusement à celle entre *bled makhzen* et *bled siba*. Une telle opposition permet également de faire une nette démarcation entre le champ du consensus et celui de la diversité.

Le recours des élites politiques à la notion de ijmaâ s'était extraordinairement amplifié après l'indépendance, notamment en matière de politique étrangère.

Dans ce sens, le P.I. n'hésitait pas à souligner que : « *les partis originaux ne remettaient jamais la souveraineté de l'Etat et sa dignité en cause [...] la politique étrangère ne saurait être un champ de désaccord entre les partis...* »⁴.

L'U.N.F.P. était également amené à exprimer une pareille position, en justifiant ses critiques à l'égard de l'action du gouvernement et du ministère des affaires étrangères en matière de la défense des revendications territoriales du Maroc. Ainsi, son attitude critique à l'égard du gouvernement ne saurait être interprétée comme étant une soustraction au principe de Ijmaâ des marocains autour de ce sujet. « *Le fait que la Mauritanie soit partie intégrante du Maroc n'était jamais sujet de différence* »⁵. Sans doute, la notion de Ijmaâ avait largement permis aux élites politiques de mobiliser l'ensemble de l'opinion publique autour des revendications territoriales nationales en particulier, et de leur politique étrangère en général. A cet égard, la guerre contre l'Algérie en 1963, offre un exemple pertinent du Ijmaâ des élites politiques. Mehdi Ben Barka était condamné à mort justement à cause de son désistement à cet ijmaâ. Lequel s'était manifesté par sa position hostile au régime politique et à la guerre avec l'Algérie, qui était supposée être celle de toute la communauté nationale. Quatre ans plus tard, M. Ben Seddik secrétaire général de l'U.M.T. était jugé et emprisonné pour sa dénonciation de la main mise étrangère sur les rouages de la politique nationale.

Il s'ensuit que, la notion de Ijmaâ était largement utilisée par la monarchie lorsqu'il était nécessaire de justifier ses orientations en matière de politique étrangère ou de dissuader les élites opposantes.

1 Adage populaire évoqué souvent lors de controverse ou de débats pour faire pression sur les idées minoritaires.

2 A. El Fassi : « Maqassid ach-chariâ al islamiya wa maqarimiha », cité par M Tozy in, Ibid., p, 141.

3 Ibid., p. 293.

4 Al Alam, n°2777 du 09 janvier 1958.

5 Al Moharir du 10 décembre 1960.

b : Le Jihad pour l'affirmation de la supériorité de la communauté musulmane.

En étant une religion Messianique et universelle, l'islam, avait engendré un fort sentiment de supériorité et de force chez les Marocains. Le coran dit « *vous êtes la meilleure communauté qui ait été sortie pour les gens* »¹.

Les musulmans puisent leur supériorité dans celle de la parole de Dieu. Celle-ci ne pouvait être sauvegardée et propagée que si les musulmans font preuve d'un dévouement inébranlable allant jusqu'à sacrifier leur vie et leurs biens. A cet effet, le coran dit « *le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable ...* »².

La conception islamique du jihad consiste en l'effort permanent des musulmans pour propager et promouvoir le royaume de Dieu sur terre³. Aussi, la parole, le savoir, la richesse, sont tous des moyens pour arriver à ce but sacré.

Cependant, il faut noter que la culture politique marocaine insiste, souvent, sur l'aspect belliqueux du jihad au détriment des autres aspects. Le jihad était interprété comme étant la prédisposition de chaque marocain à mourir pour sa cause qui est celle de Dieu et de son prophète Mohammed.

Cette culture du sacrifice au profit de la cause de Dieu peut se justifier par plusieurs raisons :

D'abord, parce que le peuple marocain était historiquement confronté aux convoitises extérieures qu'il fallait repousser.

Ensuite parce que l'acte de jihad était profondément lié au concept de liberté et de résistance à la soumission.

Enfin, parce que la mort de « *moujahid* » était toujours interprétée comme un triomphe de la communauté musulmane. La mort pour la cause de Dieu « *fi sabil allah* » était considérée comme le début d'une nouvelle vie au paradis. Dieu dit à ce propos : « *Ne dites point de ceux qui sont tués dans le chemin de Dieu : Ils sont morts non ! Ils sont vivants mais, vous n'en avez pas conscience* »⁴.

Après l'indépendance, les élites politiques marocaines et notamment, celles du P.I., se sont évertuées à substituer le terme jihad dont la connotation renvoyait exclusivement aux références théologiques, par d'autres termes moins belliqueux et plus appropriés à l'action politique moderne, tels que « *mukkawama* », le « *kifah* », « *annidal* »⁵...etc.

Mohamed V, en revenant de l'exile avait attaché une grande importance au concept de jihad, en affirmant qu'après l'indépendance les marocains sont passés du *jihad al asghar* au *jihad al akbar*, qui était une lutte multiforme contre le sous-développement. De ce fait, le concept de jihad constitue un critère fondamental pour l'évaluation de soi, en tant que centre du monde et de son environnement. Il permet

1 Sourat III, 106-110.

2 Sourat II, 216.

3 Reuven Fireston: « Jihad The origin of holy war in islam », Ed, Oxford University press, New York Oxford, 1999, p.17.

4 Sourat II, 148-154.

5 Ces trois termes renvoient à un lexique politique moderne qui signifie « La résistance organisée ».

aux marocains d'acquérir une conscience aiguë de soi contre l'ennemi, c'est à dire, il leur permet d'affirmer leur personnalité et leur identité par rapport aux autres nations. Il leur permet également aux décideurs de mobiliser l'opinion publique lorsqu'il s'agissait de défendre l'intégrité du territoire national ou de repousser un danger extérieur.

2-La monarchie marocaine, facteur d'unité nationale

La monarchie occupe une place centrale dans l'univers politique marocain. Elle constitue un symbole de l'identité nationale. La culture politique nationale lui attribue une signification particulière dans laquelle plusieurs types de légitimités s'entremêlent.

a : La représentation de la monarchie au sein de l'imaginaire collectif marocain

Il est très significatif de constater que la culture politique marocaine se réfère rarement au concept de «khalife » pour désigner le monarque¹.

La distanciation des marocains vis- à- vis du modèle « *khalifal* » semble se justifier par leur volonté de se démarquer du *Machreq* arabe et de sa tutelle politico-religieuse, ainsi que par leur volonté d'affirmer leur singularité politique.

Trois concepts de la monarchie s'entremêlent au sein de la culture politique nationale. Chaque concept correspond à un type déterminé de légitimité politique.

Le monarque était désigné par les masses berbères en termes de « *Agellid* ». Celui-ci était un personnage qu'on respectait et qu'on craignait². Il renvoie à une notion foncièrement laïque du pouvoir politique, puisque l'«*Agellid* » était, en première instance, un arbitre au-dessus des tribus et des clans. Dès lors, il était possible, voire nécessaire de résister à ses pouvoirs, lorsqu'ils étaient jugés injustes ou excessifs.

Le monarque est appelé également « *sultan* » et précisément « *Moulay as Sultan* » qui signifie le « maître détenteur du pouvoir ». Il s'agissait là essentiellement d'un pouvoir théologique. Le terme sultan semble être une adaptation du terme « khalife » à la réalité marocaine qui était consacrée par une pensée politique dite *Al Addab As'sultanya* »³ et vulgarisée par les élites politiques traditionnelles. Ce terme renvoi ainsi à une légitimité théologique, puisque la personne du sultan était sacrée « chérif » grâce sa descendance du prophète⁴.

Le monarque était, enfin, désigné par le terme du « Roi » ou « *Al Malik* »⁵. Ce terme était introduit au sein du lexique politique marocain au cours du protectorat par les élites politiques modernes. Le but était la création d'un nouveau type de légitimité, notamment, démocratique, qui laissait entendre un éventuel partage des pouvoirs politiques entre le roi et les élites, selon une formule politique par laquelle le roi règne mais ne gouverne pas.

1 M. Tozy : « Monarchie et islam politique au Maroc », op. cit., p. 76 et seq.

2 Robert Montagne : « Regards sur le Maroc », op. cit, p, 76. Voir aussi M.El Moubarki : « Quelques données sur l'Etat au Maroc ancien », in, «Dialectique de l'Etat et de la société au Maroc», op. cit., p 37 (TPN).

3 M. Tozy : *ibid.*,pp. 81 et seq.

4 *Ibidem*.

5 M. Darif : « Histoire des idées politiques au Maroc » op. cit., p 288.

Mohamed V lui-même laissa entendre, dès 1955, qu'une telle formule politique était applicable au Maroc grâce à la formation d' « ...un gouvernement...responsable et représentatif, expression authentique de la volonté du peuple... »¹. Et ce dans « ...le cadre d'une monarchie constitutionnelle basée sur la séparation des pouvoirs »².

Il n'en demeure pas moins que l'évolution postérieure du système politique marocain avait consacré les trois termes en même temps et, par conséquent, les trois types de légitimités qu'ils véhiculent. La constitution de 1962 allait définitivement consacrer ces légitimités par son article 19 selon lequel : « *Le roi Amir Al mouminin, représentant suprême de la nation garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la constitution, il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités* ». Cela avait, certainement, contribué à la consécration de la supériorité de l'institution monarchique en lui attribuant le rôle majeur de la défense de la religion, de la nation et des institutions contre les ennemis.

b : Le monarque défenseur de l'intégrité territoriale de la partie.

Ayant subi plusieurs invasions extérieures au cours de son histoire, le peuple marocain avait développé une sensibilité particulière en ce qui concerne les territoires et l'intégrité de ses frontières.

Au-delà de sa signification politico-religieuse et symbolique, la monarchie marocaine était attribuée d'une fonction essentielle, celle de défendre les territoires nationaux contre l'invasion étrangère.

L'expérience de la destitution du sultan Moulay Abdelaziz, le 7 juin 1908 et la *bey'a* conditionnelle de Moulay Abdelhafid³, démontrent à quel point, les marocains étaient attachés à l'obligation de défendre les territoires de la *oumma* contre les étrangers. Le sultan en sa qualité de commandeur des croyants était tenu de ne faire aucune concession à ce sujet, sous peine d'être traité de « kafir ». Le sultan Abdelaziz n'était-il pas considéré par la population comme « *le sultan qui a vendu son pays aux infidèles* »⁴.

En revanche, le roi Mohamed V était appelé « libérateur » ou le roi « moujahid », car aux yeux du peuple, il représentait un symbole de résistance contre le colonialisme.

Dans ce cadre, il était évident que les élites politiques nationales et, notamment, celles du P.I. insistaient sur la libération de l'ensemble des territoires marocains sous occupation étrangère. La propagande politique de Allal El Fassi mettait l'accent essentiellement, sur le devoir religieux et politique du roi et de son gouvernement de parachever l'indépendance du Maroc. Le P.I. ne ratait, à cet effet, aucune occasion pour rappeler au roi son devoir de récupérer les territoires marocains encore occupés.

1 Discours de Mohamed V lors de la fête du trône le 18 novembre 1955, in « Le Maroc à l'heure de l'indépendance » T I, op. cit., p 23.

2 Mohamed V : Déclaration à la presse lors du premier défilé des F.A.R. à Rabat le 15 mai 1956, ibid., p. 314.

3 Les conditions de cette *bey'a* étaient entre autres : L'expulsion des envahisseurs des terres marocaines et la sauvegarde de l'indépendance... Voir A. Ghallab : « L'évolution constitutionnelle et parlementaire au Maroc 1908-1988, ed Matbaât daar An'najah al jadida « Casablanca », 1988, p. 117. (TPN).

4 I A. Ghallab : « L'évolution constitutionnelle et parlementaire au Maroc 1908-1988,op. cit., p. 115.

Néanmoins, Mohamed V, fidèle à son image de libérateur, allait dès 1958, récupérer le discours nationaliste du P.I. pour répondre aux attentes des masses, largement endoctrinées par la propagande nationaliste.

Il s'agissait de défendre les territoires marocains dans le cadre de l'Etat purement national du Maroc, bien que celui-ci était inscrits dans un contexte territorial plus large, qui est les territoires arabes et islamiques.

Le roi Mohamed V et son successeur Hassan II, étaient profondément conscients que, l'un des sujets le plus mobilisateur des masses était celui du territoire national. Ce sujet leur permettait souvent de créer une atmosphère de consensus politique nécessaire à l'édification de l'Etat moderne et à la légitimation de leurs orientations politiques.

Cela explique pourquoi, la question des territoires et des frontières nationales avait constitué une constante dans la politique étrangère du Maroc indépendant.

B- La représentation de l'extérieur au sein de la culture politique marocaine

La culture marocaine reste imprégnée par l'histoire et par la position géographique du Maroc. Les menaces perpétuelles d'invasion étrangères avaient créé chez les Marocains, un sentiment national très mitigé à l'égard de l'étranger. D'un côté, l'étranger était accepté et intégré en soi, entant qu'ami et de l'autre côté, il était farouchement rejeté en sa qualité d'ennemi.

Dans l'imaginaire collectif marocain, cette conception dualiste de l'étranger, ami/ennemi, aura un impacte décisif sur le comportement politique des ses élites au niveau international, ainsi que sur les attitudes des masses à l'égard des questions de politique étrangère.

1 : La perception de l'étranger dans l'imaginaire politique marocain

La colonisation du Maroc, en 1912, et l'influence grandissante de la propagande nationaliste du mouvement national avaient, sans doute, déclenché de profondes mutations dans la perception des marocains de l'étranger. Celle-ci était passée d'une perception traditionnelle et théocratique de l'autre vers une perception moderne et plus rationnelle de l'extérieur, sans pour autant que cela n'ait engendré une véritable rupture entre elles.

a : La perception traditionnelle de l'étranger

Historiquement l'étranger était désigné dans le lexique courant des marocains par le terme « *Barra* » qui signifie l'extérieur, tout ce qui était étranger au Maroc était appelé « *Berrani* ». Ce terme était neutre car il exprimait essentiellement une extériorité physique de l'autre par rapport à soi. Cependant, son ambiguïté avait vite imposé une catégorisation des « *Berrani* » en deux types : *les Berrani* non musulmans et les *Berrani* musulmans.

Dans la première catégorie, il s'agissait des infidèles (*kuffar*), nommés communément « *Nessara* » ou « *Irroumyyine* ». Leurs territoires étaient nommés « *Belad N'sara* » ou « *Belad Al kuffar* ». Cette catégorie incarnait, non seulement une extériorité physique, mais aussi et surtout une extériorité anthropologique qui invite chaque marocain à lui résister et à la rejeter comme telle, car elle incarnait une menace

permanente à la terre d'islam. Sa présence sur le sol marocain, ne résulte pas du consentement de la population mais plutôt de l'oppression coloniale.

Paradoxalement, les juifs marocains, nommés communément, « *Lihoud* » ou « *outhayen* », appartenaient à l'univers physique des marocains sans pour autant appartenir à leur univers anthropologique. Ils étaient acceptés comme étant une extériorité intégrée et assimilée à soi, dès lors, qu'ils ne mettaient pas en péril l'existence de la communauté nationale des croyants. Le lexique populaire attribuait souvent des qualificatifs machiavéliques au terme juif, comme pour témoigner d'une maîtrise de cette extériorité, qui était acceptée par sa présence en soi et rejetée par sa différence de soi. Cela explique la vulnérabilité sociologique de cette catégorie de la population, chaque fois qu'Israël entre en confrontation avec les Arabes au moyen orient.

Dans la deuxième catégorie des « *Berrani* », il s'agissait des étrangers musulmans appartenant à la *Umma* islamique, ceux-ci étaient acceptés et assimilés à soi, comme des frères. Car, la *Umma* islamique était une seule entité et tous les musulmans étaient des frères de religion.

Toutefois, il est très révélateur de constater l'absence des critères territoriaux et racistes pour désigner l'étranger dans le lexique politique classique.

La diversité ethnique et linguistique de la société marocaine avait toujours contribué dans la création d'un sentiment de tolérance à l'égard des étrangers, en tant qu'individualités ou en tant que groupes sociaux minoritaires. En revanche, le *Berrani* devient immédiatement un ennemi, même s'il était musulman, lorsqu'il déborde ce cadre pour se retrancher derrière son appartenance à un pays ayant des visées expansionnistes envers le Maroc.

L'histoire nationale, montre comment, des groupements humains comme : les romains, phéniciens, arabes, Mauresques et africains étaient tolérés et entièrement intégrés dans la société. Elle montre également, l'ampleur de la résistance des masses lorsqu'un pays étranger tente d'envahir le territoire national pour le soumettre à son autorité. Les Romains, les Arabes, les Turques, les Français et les Espagnoles en avaient tous souffert.

Le sentiment de spécificité et de supériorité des masses par rapport aux autres nations trouve, indéniablement sa justification dans l'instinct de survie qui est systématiquement déclenché chez les individus, comme chez les groupements humains chaque fois que leur existence est menacée.

b : La perception moderne de l'étranger.

Les mutations qu'avait connu la culture politique marocaine sous l'influence des facteurs, tels que le contact direct avec le colonisateur, la propagande politique des élites modernisées du mouvement national, le développement rapide des technologies et des moyens de communication ainsi que du développement de nouveaux instruments de socialisation politique, comme : l'école, les partis politiques, les syndicats et les associations, avaient substantiellement contribué à la transformation de l'image de l'ennemi et de l'ami dans la mentalité collective nationale. La nouvelle culture politique avait permis d'introduire un degré plus élevé de rationalisation dans la perception des marocains de l'environnement et des relations internationales ainsi

que de leur place dedans, qui étaient auparavant « ...réduits aux catégories brutes de *Dar al Harb- Dar al Islam* »¹.

L'image de l'autre était graduellement dépossédée de sa connotation théologique pour intégrer d'autres critères tels que l'Etat nation, qui est devenu un critère essentiel dans l'approche des relations internationales. Les rapports avec l'extérieur étaient naturellement des rapports avec des Etats circonscrits dans une espace géographique déterminé par des frontières pour marquer leur singularité. Ces Etats étaient également identifiés selon leur appartenance à un espace géographique ou à un groupement économique ou, même à une idéologie transnationale des Etats capitalistes ou socialistes etc.

Il faut, tout de même, signaler que l'image de l'autre était déterminée par un certain nombre de facteurs tels que, la lutte pour l'indépendance qui avait créé un sentiment chez les peuples colonisés d'appartenance à une entité abstraite et transnationale qui s'appelait groupe des Etats du tiers-monde. A. Ibrahim disait, dans ce sens : «*Nous ne sommes pas neutres, chaque fois qu'il s'agit d'une bataille que mène un peuple pour sa liberté* »². De ce fait, le nouveau lexique politique emploi des qualificatifs comme *Franssis*, 'spagnol, *L'ingliz*, *L'allmane* etc. pour qualifier l'étranger, qui est identifié en fonction de son appartenance à un Etat. Ainsi, que « *l'istimâmar* » « *L'impéryaliya* » « *Essahyounnia* », pour qualifier l'ennemi, qui n'est plus perçu comme ennemi de Dieu et des musulmans, mais plutôt des peuples du tiers-monde. Toutefois, cette catégorisation ne s'applique qu'à un moindre degré pour les Arabes, qui étaient sensés former une seule nation de référence.

Il s'ensuit que, abstraction faite de leurs races et religions, les individus et les groupes étrangers sont perçus et identifiés en fonction de leurs nationalités et de leur appartenance à un Etat ou groupe d'Etats, spécifiés au préalable, comme ami ou ennemi du Maroc.

Dés lors, un juif marocain ayant acquis la nationalité israélienne, devient, selon cette conception, un ennemi du Maroc, étant donné qu'Israël était classé parmi les Etats ennemis du Maroc, des arabes et des musulmans.

En outre, un algérien était classé, en 1963, comme ennemi potentiel, puisque son pays était en guerre avec le Maroc. L'appartenance à un même espace géographique, à la même religion et à la même culture n'avait plus de valeur sentimentale, du moins, durant la période des hostilités.

C'est dire que, la perception moderne de l'étranger, se base essentiellement sur le critère politique de l'Etat nation qui détermine désormais, aussi bien l'attitude des élites décideuses que celle des masses.

2 : Impacte de la perception de l'autre sur les attitudes des masses à l'égard des questions de la politique étrangère

L'hétérogénéité de la culture politique marocaine avait engendré un dualisme dans le discours politique des masses. D'un côté, un discours qui rejette l'étranger,

1 A. saaf : « Le politique dans le champ intellectuel marocain », in « images politiques du Maroc », op. cit., p.15.

2 A. Ibrahim : « La politique étrangère et son rôle dans l'édification de l'indépendance », op. cit., p.449.

assimilé souvent à l'ennemi du Maroc, et de l'autre côté, un discours qui idéalise ce même étranger puisqu'il représente le modèle à suivre.

a : L'image de l'ennemi chez les masses.

Ayant été, pendant des décennies, endoctrinées et mobilisées par le nationalisme et le salafisme arabe, les masses avaient formé une image particulière de l'autre - ennemi. Celle-ci se traduit souvent dans le discours politique populaire en termes de « *Addou* » ou « *Aâdaâ* » qui étaient incarnés, de façon générale, par le monde occidental.

L'occident représentait, aux yeux des marocains, le colonialisme « *Al Istiâmar* » et la haine de la *oumma* islamique, censée être choisie par Dieu comme la meilleure nation sur terre.

De ce fait, les rapports psychologiques des masses avec l'occident étaient foncièrement théologiques et conflictuels. Celui-ci incarnait l'ennemi potentiel le plus redouté, de la nation marocaine, arabe et musulmane. Son histoire, sa religion et son progrès économique et social, le plaçaient, objectivement, en position d'ennemi. D'ailleurs, le sentiment de rejet qu'éprouvaient les masses à son égard, s'étaient nourris, pendant des siècles par de nombreux mythes et légendes, tels que : celui de Salah Eddine Al Ayoubi, qui avait chassé les infidèles de Jérusalem ou celui de Abdelkerim El Khattabi, qui avait infligé aux envahisseurs espagnols de sévères pertes et humiliations, ou même celui du roi Mohamed V qui, malgré son exil, apparaissait à son peuple dans la lune pour l'inciter à chasser le colonisateur.

Ces mythes et légendes montrent pertinemment, le mal qu'avaient les Marocains à accepter la défaite, quand il s'agissait de leur bataille avec les infidèles. Ces symboles de résistance étaient tous dotés de pouvoirs et de sagesse surnaturelle, que Dieu leur avait donnée pour vaincre les envahisseurs et rétablir la gloire de la nation.

La mystification de la résistance contre l'ennemi/envahisseur manifeste un sentiment profond de supériorité et de dignité chez les masses qui était souvent remis en épreuve par l'état de faiblesse dans lequel ils se trouvaient.

Le colonialisme était, perçu, comme étant une entreprise des infidèles occidentaux pour affaiblir la nation islamique en vue de la détruire. Cette image de l'ennemi, dans l'imaginaire populaire aura un impacte décisif sur les attitudes politiques des masses à l'égard d'un certain nombre d'événements internationaux. Mieux encore, elle sera largement récupérée par les élites politiques nationales, grâce à des termes comme « le colonialisme », le « néocolonialisme », ou l'impérialisme, qui étaient synonymes de forces obscures qui conspiraient contre le Maroc, les Arabes et les Musulmans. Le journal *Al Alam* écrit, dans ce sens, « ...*Si notre marche inébranlable vers la stabilité [...] provoque nos ennemis de tout genre...c'est avec l'union et le travail que nous pouvons défaire les conspirations et surmonter les pièges qui se dressent contre nous chaque jour et chaque moment* »¹.

A cet égard, il faut noter que l'attitude anti-occidentale des masses avait largement contribué dans le basculement de la politique étrangère nationale dans le camp des pays non-alignés et avait même entraîné celle-ci à se radicaliser

1 *Al Alam*, n° 2545 du 25 mai 1957.

progressivement de 1958 jusqu'à 1961, date à laquelle le Maroc avait accueillis la conférence des Etats africains indépendants¹.

En conséquence, l'anti-occidentalisme des masses, largement exploité par les partis politiques, avait certainement, servi à infléchir plusieurs décisions de politique étrangère, du moins jusqu'à 1961.

La question de l'évacuation des troupes françaises et américaines avait été accélérée à partir du 1^{er} octobre 1961. Les bases américaines, qui devaient être évacuées, dès la fin de 1963, avaient fait l'objet d'un accord secret de prolongement entre le gouvernement marocain et américain, qui sera, plus tard, dénoncé par la koutlah Al Watania, le 8 janvier 1971². De même, l'association du Maroc à la C.E.E. était retardée jusqu'à 1969, alors que les négociations avaient été amorcées dès 1963, à cause de la résistance psychologique des masses. Il a fallu attendre l'état d'exception pour faire passer une telle entreprise. La résistance s'était largement manifestée à travers la presse des partis politiques. Le P.I. estimait que : « *Le gouvernement [...] à travers un tel accord institue de nouveaux liens de dépendance que le peuple marocain n'aurait jamais accepté s'il avait la possibilité de s'exprimer...* »³. Cette attitude était également partagée par l'U.N.F.P., qui avait dénoncé « ... *La procédure quasi secrète qui a été adoptée dans les négociations avec la C.E.E...* »⁴, ainsi que l'accord qui en était résulté « ...*sans la participation du peuple marocain* »⁵. Le P.C.M. allait plus loin, en estimant qu'un tel accord était « ...*une capitulation devant l'impérialisme monopoliste...* »⁶. Le P.C.M. allait plus loin en estimant qu'un tel accord était « ...*une capitulation devant l'impérialisme monopoliste...* »⁷.

La propagande politique, antigouvernementale des partis politiques, visait, essentiellement à mobiliser le sentiment de peur de l'étranger « envahisseur » chez les masses afin de bloquer les décisions de politique étrangère, à la quelles ils n'étaient pas associés.

b: L'image de l'étranger idéalisé en modèle.

Bien qu'elles rejettent l'étranger/ occident, assimilé à l'ennemi, les masses affichaient une grande sympathie pour son mode de vie et pour ses valeurs de liberté et d'organisation.

Cette sympathie pouvait être décelée dans le comportement quotidien des marocains. Parler la langue française ou espagnole était souvent, considéré comme un signe de modernité et d'ouverture sur le monde extérieur. Après l'indépendance, les élites nationales étaient soucieuses d'envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires étrangers ou même nationaux bilingues.

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., pp.156 et suiv.

2 Mémoire adressé au cabinet royal le 08 janvier 1971 par les partis de la Koutla Al Watania, Voir A. Gaudio: « Allal El Fassi ... », op. cit., pp. 228 et suiv.

3 L'opinion du 31 mars 1969 « L'accord C.E.E.-Maroc, dépendance économique entraînant une satellisation politique »

4 Cominniqué du secrétariat général de l'U.N.F.P. du 04 avril 1969, cité par M. F. Mellah in, « L'association du Maroc à la communauté économique européenne. » op. cit., p.195.

5 Ibidem.

6 A. Belal: « Le marché commun et un nouveau protectorat déguisé », Al Moukafih, avril- mai 1962, cité par M.F.Mellah, ibid., p. 224.

7 Ibidem

A vrai dire, abstraction faite des valeurs religieuses auxquelles ils étaient attachés, les masses se représentaient la modernité occidentale comme idéale et nécessaire, car elle leur permettait un niveau de vie matériel plus confortable que celui traditionnellement vécu.

La scolarisation, l'exode rural, l'urbanisation accélérée, le développement des moyens de communication de masses, ainsi que le mode de vie même des colons et des élites nationales occidentalisées, étaient des facteurs qui avaient créé un besoin sans cesse grandissant chez les masses d'ouverture et d'adoption de mode de vie occidental. Certes, une telle ouverture débouchait souvent sur un mimétisme comportemental, apparemment irrationnel, mais qui exprimait, au fond, un besoin pressant d'amélioration de leurs conditions de vie.

La supériorité matérielle et technique de l'occident était, dès lors, perçue comme nécessaire, mais inaccessible par leurs propres moyens. Ainsi, s'établissait graduellement une opposition entre le nous, sous-développés et les autres, développés. Le lexique politique populaire, ainsi que celui des élites politiques issues du mouvement national, mettait souvent l'accent sur la nécessité de l'accélération des processus de modernisation politique et économique au Maroc, tout en préservant l'indépendance et la spécificité nationale. Un tel discours créait spontanément, un dilemme politique que les autorités étaient obligées de résoudre. D'un côté, elles devaient satisfaire, dans les brefs délais, les revendications croissantes de décollage économique, en l'absence des moyens propres, et de l'autre côté, elles devaient ménager les attitudes anti-occidentales des masses et sauvegarder l'indépendance nationale.

Dans le premier cas, elles étaient obligées de recourir massivement à l'aide et à l'assistance occidentale afin de financer le développement économique qui, naturellement, comportait d'énormes risques de dépendance à l'égard de l'extérieur. Tandis, que dans le deuxième cas, le non-alignement leur offrait la possibilité de manœuvre et de basculement entre les blocs pour obtenir une aide au développement la plus optimale possible, avec le moindre risque d'alignement politique.

Cependant, il faut noter que, dès 1960, les besoins en capitaux et techniques étaient si grands qu'un choix s'imposait entre le développement rapide ou la souveraineté inaliénable.

A partir de 1961, le règne de Hassan II semblait, apporter une solution à ce dilemme. Son choix allait vers une satisfaction rapide des revendications économiques des élites, plutôt que vers la satisfaction de leurs revendications politiques et psychologiques d'indépendance. Cette option sera définitivement consacrée par la proclamation de l'état d'exception, le 7 juin 1965. Depuis, les choix économiques et sociaux étaient nettement plus pro-occidentaux.

Evidemment, le sous-développement économique et social du Maroc, nourrit, chez les masses, un sentiment de privation et de frustration à l'égard de soi. Ce sentiment se converti, à travers le contact avec la modernité occidentale, en une idéalisation de l'étranger et de son mode de vie. Ainsi, autant, cet étranger était rejeté, à cause de son oppression et de son expansionnisme, autant il était relevé au niveau du modèle à suivre.

Dés lors, il était naturel que le modèle social, culturel et économique le plus populaire chez les masses, comme chez les élites politiques, était le modèle français. Car, ce dernier incarnait, à leurs yeux, le niveau de progrès économique et social que le Maroc indépendant était tenu d'atteindre. En conséquence, une nette tendance vers l'imitation de modèle français de comportement politique, économique et sociale s'était imposée parmi une large fraction des élites et les masses.

Cette tendance était consolidée par l'évolution des rapports multiformes avec la France, à travers, l'enseignement, l'accès aux médias francophones et l'importation massive de la technologie et du savoir-faire français, ainsi qu'à travers, la présence massive des coopérants français et le développement de l'émigration vers la France.

Chapitre II : Les contraintes de la politique étrangère marocaine

La politique étrangère, ayant été un exercice politique nouveau pour les élites nationales, devait être, dès les premières années de l'indépendance, déterminée par deux facteurs majeurs :

-Le premier, objectif par sa nature, se rattachait au dépassement du legs hérité de la colonisation en matière de frontières et de développement économique.

-Le deuxième facteur était subjectif touchant la nature même du système politique marocain et les rôles que devaient y tenir les principaux acteurs politiques.

Section I : Le legs de la colonisation

Curieusement, l'indépendance politique que le Maroc avait obtenue en 1956, avait apporté plus de questions que de solutions à la situation politico-économique du pays.

La décolonisation avait mis le pays devant une situation extrêmement délicate :

D'un côté, les nouvelles frontières qui lui ont été proposées ne correspondaient nullement avec ses frontières historiques d'avant 1912.

Et de l'autre côté, la colonisation avait laissé derrière elle un pays largement sous équipé économiquement et socialement.

I : La question des frontières nationales

L'une des questions majeures que devaient résoudre les élites politiques nationales était la récupération des territoires encore colonisés par la France et l'Espagne. Cela, en l'absence de tout engagement ou garantie de la part de ces deux puissances ex-colonisatrices. Pire encore, ce problème aura des conséquences directes sur les rapports du Maroc avec son voisinage, étant donné qu'une partie de ses territoires était annexée, durant la période coloniale, à l'Algérie ou aux territoires espagnols.

Il faut, tout de même, signaler que la politique étrangère du Maroc sera largement gouvernée par le déroulement de ce lourd héritage à tel point que son efficacité ou déficiences en seront toujours tributaires.

A : Le contentieux frontalier avec les puissances ex-colonisatrices

En accordant l'indépendance au Maroc, la France et l'Espagne s'étaient solennellement engagées à respecter l'intégrité et l'unité des territoriales du royaume, conformément aux traités internationaux¹. Or, la souveraineté du nouvel Etat ne s'étendait, effectivement, que sur une partie de ses territoires. Apparemment,

La France et l'Espagne avaient une conception des territoires qui ne correspondait pas avec celle des dirigeants marocains.

1- Le contentieux frontalier avec la France

Le Maroc avait hérité de la colonisation française un territoire amputé qui ne couvrait que 2 000.000 km². La France, en se déclarant prête à respecter son intégrité

¹ Voir la déclaration franco-marocaine du 2 mars 1956 et espagno-marocaine du 7 avril 1956.

territoriale, gardait toujours de vastes territoires en Mauritanie et au Sahara dit français.

L'optimisme des dirigeants politiques, quant à la récupération de ces territoires par voie de négociations, sera très vite affecté par l'évolution négative des événements en Afrique du Nord et par les prétentions hégémoniques françaises dans la région.

a: la question de la Mauritanie

La prudence et le réalisme affichés par les dirigeants politiques au sujet de la Mauritanie¹ allaient être, dès 1958, substitués par une détermination pour sa récupération. Les responsables marocains ne pouvaient nullement rester indifférents face aux plans de la France qui visait à accorder à la Mauritanie une indépendance séparée. Déjà, le 2 avril 1956, celle-ci avait signifié au gouvernement marocain son intention de créer une organisation commune des régions sahariennes « O.C.R.S. ». Malgré les protestations et les réserves exprimées par le Maroc, à plusieurs reprises, ce projet entra en vigueur, le 11 janvier 1958². Pire encore, la République islamique de Mauritanie fût officiellement, proclamée, le 28 novembre 1958. Elle avait acquis un statut de département d'outre-mer au sein de la République française³. Cet Etat sera définitivement consacré au niveau international, grâce au vote favorable pour son admission par l'assemblée générale des Nations Unies, le 27 octobre 1961⁴. Le soutien indéfectible de la France et des pays occidentaux avait déjà, depuis 1960, permis la consécration internationale de la Mauritanie. Cette dernière avait pu obtenir de la B.I.R.D, en 1960, un prêt de 66 millions de dollars pour développer ses infrastructures minières⁵. Quelques mois plus tard le groupe de Monrovia, qui regroupait les Etats africains dits modérés, proclama sa reconnaissance de la R.I.M. lors de sa réunion à Abidjan, en octobre 1960⁶. Le seul pays arabe qui avait explicitement adhéré à la position française était la Tunisie.

La politique mauritanienne de la France était perceptible, dès 1957. Celle-ci se basait sur l'argument que, la Mauritanie était historiquement un territoire sans maître⁷, qui était pacifié par la France, dès 1934⁸. Et que, depuis, seule la France y exerçait effectivement et continuellement son autorité étatique⁹.

Etant ainsi, au regard des règles du droit international, le Maroc ne saurait faire prévaloir aucun droit aussi historique soit-il sur lesdits territoires¹⁰.

A vrai dire, malgré le soutien des Etats d'Afrique et d'Asie, il était extrêmement difficile pour le gouvernement marocain de faire valoir ses revendications au sein des organisations internationales. Le vote d'admission de la Mauritanie au sein de

1 A. Balafrej déclarait à ce sujet lors du premier anniversaire de la création du ministère des affaires étrangères : « ... Nous avons préféré la prudence à l'aventure improvisée. », *Al Alam* n° 2517 du 26 avril 1957.

2 Voir loi n° 57 du 11 janvier 1958 citée par Ph. Husson, in " La question des frontières terrestres marocaines". op. cit., p. 89.

3 *ibid.*, p. 88.

4 Résolution 1631 (XVII) du 27 octobre 1961.

5 Accord passé entre la MIFERMA et la B.I.R.D., voir la *Vigie marocaine*, n° 17487 du 18 mars 1960.

6 La *Vigie marocaine* n° 17712, du 30 octobre 1960.

7 Ph. Husson « Les frontières terrestres du Maroc. » op. cit., pp. 59 et suiv.

8. *Ibidem*

9 *Ibidem*.

10 M. Flory « La notion des territoires arabes et son application au problème du Sahara » op. cit., pp. 82 et suiv.

l'O.N.U. montre clairement l'ampleur et le succès des arguments français. Soixante-huit pays, dont les principales puissances mondiales, avaient voté pour, alors que, seuls 13 pays, dont les pays arabes avaient voté contre et, plus de 20 pays s'étaient, simplement, abstenus de voter.

Dans ces conditions, le Droit international n'offrait que peu de chances au Maroc pour faire face aux manœuvres de la France dans la région. Pire encore, celui-ci servira à légitimer l'indépendance de la Mauritanie, en se référant au principe, désormais « sacro-saint » du Droit des peuples à l'autodétermination¹, qui sera évoqué chaque fois que les responsables marocains tenteront de contester l'ordre territorial colonial préétabli.

b : la question du Sahara « français »

Au cours de la période coloniale, la France avait annexé à l'Algérie de vastes territoires marocains de sud. Son argument se basait sur le fait que ces territoires étaient « *terra nullius* » et sans maître. Lesdits territoires s'étendaient de Colomb Bechar, au sud-est de Figuig, jusqu'au sud de Adrar passant par Tindouf au sud-ouest². La France leur avait confié le statut de territoires sahariens appartenant au département français de la Soura. Ces territoires avaient une grande importance économique et stratégique pour elle. A travers la création de l'O.C.R.S., celle-ci envisageait l'exploitation des ressources naturelles de tout le Sahara³. Dès 1957, le Maroc était invité à y participer, ce qui aurait probablement contribué à occulter le caractère colonialiste d'un tel projet aux yeux de l'opinion publique internationale.

Parallèlement, la France avait l'intention de faire du Sahara un champ pour ses expériences nucléaires si nécessaires au développement de sa puissance militaire. Dans ce cadre, elle procéda à l'explosion de sa première bombe atomique à Colomb Bechar, le 9 mars 1959. Elle l'avait fait suivre, le 13 février 1960, par une deuxième dans la région de Tenzrouf, puis par une troisième à Reggan, le 1^{er} avril 1960, une quatrième, le 25 avril de la même année et une cinquième, le 28 décembre 1960. Ces expériences allaient, se poursuivre jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1963⁴.

L'argumentation française, selon laquelle le Sahara était considéré *terra nullius* et sans maître, sera également opposée à l'Algérie, lors des négociations d'Evian, en mai 1961. Car, la France voulait, faire du Sahara une entité politique séparée du Maroc et de l'Algérie afin de poursuivre ses projets militaires. Cependant, face à l'intransigeance du G.P.R.A.⁵ et du gouvernement marocain⁶ lors des négociations, celle-ci avait cédé ce territoire dans sa totalité à l'Algérie.

En soutenant les revendications algériennes sur le Sahara, le Maroc espérait régler les siennes par voie de négociations avec les dirigeants algériens, dès que l'indépendance leur a été accordée. Or l'avènement du nouvel Etat algérien n'avait pas

1 Voir la résolution 1514 (XV) de l'assemblée générale des Nations Unies votée le 14 décembre 1960.

2 Voir la carte du grand Maroc, Annexe.II

3 A. Osman : « La stratégie de la négociation et la récupération du Sahara », in « Edification d'un Etat moderne », op. cit., p. 311.

4 La France explosa le 18 mars 1963 une bombe nucléaire dans la région de Hagggar.

5 Voir la Vigie Marocaine n° 17930 du 5 juin 1961.

6 Hasan II affirma à ce sujet lors d'un meeting de solidarité avec le peuple algérien à Casablanca le 5 juillet 1961 « J'affirme...que la question du Sahara intéresse l'Algérie et le Maroc et non point le pouvoir centralisateur. »

résolu le problème. Au contraire le litige frontalier avait changé de nature, étant donné que la partie concernée, qui était la France à l'origine, s'en était retirée pour être substituée par l'Algérie, non moins intransigeante à ce sujet. La non résolution de ce litige aura incontestablement, un grand impact sur les rapports du Maroc avec le nouvel Etat.

2- Le contentieux frontalier avec l'Espagne

Le contentieux territorial maroco-espagnol était aussi important que celui avec la France. La décolonisation du Maroc, suite à la déclaration d'indépendance Hispano-marocaine, du 7 avril 1956, n'était que partiellement achevée. Des territoires encore sous l'occupation espagnole devaient être, en principe, rétrocédés ultérieurement, au Maroc par voie de négociations bilatérales. Il s'agissait essentiellement des enclaves côtières en possession de l'Espagne et du Sahara occidental, dit Sahara espagnol.

a : La question des enclaves côtières en possession de l'Espagne.

L'Espagne ne possédait plus de six enclaves sur les côtes marocaines que le traité de l'indépendance n'avait pas mentionnées. Il s'agissait, en premier lieu, des présides dits majeurs, qui comportaient :

-Melilla, ville située au Nord est du Maroc, occupée en 1496.

-Ceuta, ville située au Nord-Ouest, occupée en 1578.

Et, en second lieu, des présides dits mineurs qui étaient :

- Le Peñon de Velez de la Comera conquis, en 1508 et occupé définitivement en 1564

- Le Peñon de Al Hoceima, formé de trois petits îlots, en face de la ville Al Hoceima, au Nord-Est du Maroc, occupé en 1673.

- Les îles Chaffarinas, formées de petits îlots, occupés en 1847.

- L'établissement d'Ifni, qui est un territoire situé au sud-ouest, d'une superficie de 1750 Km², occupé effectivement par l'Espagne en 1934¹.

L'Espagne considérait ces enclaves comme relevant exclusivement et définitivement de ses territoires. De ce fait, le droit à la décolonisation ne leur était pas applicable. De même, elle rejetait tout aspect colonial de sa présence sur lesdits territoires².

Sa présence était justifiée par trois arguments principaux :

- Un argument historique, selon lequel : elle était historiquement légitimée par des siècles d'exercice effectif et continu de son autorité.

- Un argument humain, selon lequel : les habitants de ces enclaves étaient, majoritairement, espagnols. Nier donc leurs caractères espagnols, allait contre les vœux même de leurs habitants³.

1 R. Lazrak : « Les frontières terrestres du Maroc », éd Dar Al Kitab, première édition Casablanca, 1974, p, 16.

2 Ibid., p. 123.

3 Ibid., p. 122.

- Un argument juridique, selon lequel : ces territoires étaient cédés à l'Espagne par le consentement même des sultans du Maroc, conformément aux différents accords signés entre les deux pays.

L'Espagne évoquait, principalement, le traité de paix Maroco-espagnol de Tétouan, du 26 avril 1860, qui avait marqué, de façon définitive, les frontières des présides¹. Son article trois affirmait que la cession « *en pleine possession et souveraineté de la ville de Ceuta par le sultan du Maroc à l'Espagne* »², comme il en avait fixé les frontières. De même, son article cinq précisait définitivement les limites de la ville de Melilla, conformément à la convention, du 24 août 1859. Enfin, l'article huit précisait, au sujet d'Ifni que : « *Sa Majesté marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté catholique, sur la côte de l'océan [...] le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêche...* »³.

L'Espagne jugeait, ainsi, qu'aucun contentieux territorial ne l'opposait au Maroc.

Seulement, ce dernier avait une autre interprétation des différents traités et conventions passés avec elle à ce sujet. Ceux-ci, bien qu'ils étaient officiellement reconnus par le gouvernement marocain, n'accordaient aucun droit perpétuel sur ces territoires à l'Espagne, pour les raisons suivantes :

- La présence historique sur un territoire ne peut être un argument juridique international pour sa possession définitive, sinon l'Espagne n'aurait pas contesté la présence des anglais à Gibraltar qui date depuis 1704⁴.

- De plus, la présence humaine ne saurait être un argument valable aux yeux du droit international pour la possession d'un territoire, comme c'était le cas pour Gibraltar, dont la majorité des habitants étaient anglaise.

- Enfin, les titres juridiques possédés par l'Espagne, bien qu'ils sont reconnus comme authentiques, étaient discutables, dans la mesure où celle-ci les avait violés, à plusieurs reprises, en modifiant, de façon unilatérale, leurs situations d'origine.

L'Espagne était, dès 1959, disposée à ouvrir des négociations avec le Maroc au sujet d'Ifni et du Sahara, mais elle restait intransigeante au sujet des présides du Nord⁵, d'autant plus que l'évolution de la situation politique régionale et internationale lui était largement plus favorable qu'au Maroc.

b : La question du Sahara occidental

Le litige maroco-espagnol au sujet du Sahara, se déroulait parallèlement, au litige qui opposait le Maroc à la France. Il s'agissait, en fait, pour le Maroc, d'un seul territoire occupé par deux puissances coloniales : la France et l'Espagne. La présence espagnole dans le Sahara occidental datait de la fin du XIX^{ème} siècle et était devenue

1 R. Lazrak : « Les frontières terrestres du Maroc », op.cit., p. 120

2 Traité de paix Maroco-Espagnol de Tétouan du 24 août 1860, voir annexe n 7 in : « Les frontières terrestres du Maroc », op.cit., p. 107.

3 R. Lazrak: Ibid., p. 123.

4 Ibid., pp. 202 et suiv.

5 A. Osman : « La stratégie de la négociation et la récupération du Sahara », in « Edification d'un Etat moderne », op. cit., p. 314.

officielle, à partir du 6 avril 1887, suite à un décret royal, plaçant les dits territoires sous l'autorité espagnole¹.

Cependant, il faut signaler que l'occupation effective du Sahara ne s'était faite que vers 1916². Il s'agissait en fait, d'un vaste territoire, de plus de 278000 km², situé au sud-ouest du Maroc, dont les habitants étaient essentiellement, nomades et ne dépassaient pas les 45000³.

L'argumentation espagnole au sujet du Sahara, s'apparentait beaucoup avec celle développée par la France au sujet de la Mauritanie et du Sahara annexé à l'Algérie. Celle-ci se basait sur le caractère « *terra nullius* » du Sahara et sur le fait qu'il était sans maître. De ce fait, l'Espagne bénéficie du droit à sa Découverte qui lui confère automatiquement le droit à sa possession perpétuelle⁴.

Pour l'Espagne, le Maroc ne pouvait prétendre avoir des droits au Sahara, compte tenu que l'autorité des sultans marocains ne s'y était jamais exercée.

En réalité, l'attachement de l'Espagne à ces territoires était psychologique plus que réel. Il se justifiait par la politique du prestige colonial en Afrique suivie par le Général Franco. Le Sahara n'offrait à l'Espagne aucun profit économique tangible⁵. Certes, des projets de valorisation des ressources naturelles du Sahara notamment, du phosphate, étaient projetés, mais, faute de moyens techniques et financiers, l'Espagne ne pouvait pas à elle seule les assumer. Il n'en demeure pas moins que, son intransigeance affichée au début, s'était, au fur et à mesure, remplacée par sa volonté de négociation avec le Maroc.

Grâce au marchandage politique, elle cherchait, à partir de 1957, à obtenir, une reconnaissance définitive de la part du Maroc du caractère espagnol des présides du Nord, qui serait assortie d'une garantie touchant son droit à la pêche sur les côtes marocaines. En contre partie, le Maroc allait retrouver la souveraineté sur Tarfaya, sidi Ifni et le Sahara⁶.

En outre, malgré le décret des autorités militaires, du 10 janvier 1958, qui avait transformé ce territoire en province espagnole, la présence militaire espagnole dans la région s'était avérée plus formelle que réelle.

Les actions de l'armée de libération, avaient, dès novembre 1957, dévoilé sa faiblesse militaire dans la région.

L'opération franco-espagnole, appelée Ecouvillon, du 10 février 1958, dont l'objectif était de chasser l'armée de libération nationale, avait constitué un tournant dans la politique espagnole au Sahara. Ainsi, le premier avril de la même année, suite à des négociations avec le Maroc, elle avait rétrocédé la région de Tarfaya. Cela était considéré comme un geste d'apaisement de sa part envers le Maroc⁷. Quelques mois

1 R. Lazrak : « Le contentieux frontalier entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., p. 64.

2 Ibid., p. 139.

3 Ibid., p. 43.

4 Ibidem.

5 Ibid., p. 24.

6 Bou Said Mohamed : « Les relations entre le Maroc et l'Espagne de l'indépendance à 1990 », Mémoire de DES, Droit Public, Rabat, 1991, p. 41.

7 Le ministre des affaires étrangères marocaines A. balafrej avait déclaré à ce propos que « La rétrocession de Tarfaya s'était faite sans conditions préalables de la part de l'Espagne », Al Alam n° 2950, du 5 avril 1958.

plus tard et, suite à la visite de président du cabinet A. Ibrahim à Madrid, en mars 1959, une commission bilatérale, chargée de chercher une solution à ce litige était formée.

Depuis, le problème du Sahara occidental n'avait jamais constitué un véritable obstacle pour l'établissement de bonnes relations entre les deux pays.

A partir de 1962, il avait été soumis à un processus de négociation bilatérale complexe de longue durée.

Néanmoins, il faut préciser que, l'Espagne avait largement bénéficié du déroulement du litige Maroc-Français. L'avènement de nouveaux Etats dans la région tels que l'Algérie et la Mauritanie allait sensiblement affaiblir la position du Maroc dans les négociations engagées avec elle.

B- Les litiges frontaliers avec les Etats voisins

Faute d'avoir été résolu au moment de la décolonisation, le contentieux frontalier qui opposait le Maroc aux ex-colonisateurs, s'était érigé en un contentieux avec l'Algérie et la Mauritanie, nouvellement indépendantes.

L'indépendance de ces Etats avait porté un grand préjudice aux revendications territoriales du Maroc et l'avait privé d'un de ses arguments essentiels notamment, celui du droit à la décolonisation. Désormais, l'adversaire était des Etats voisins, ayant subit, au même titre que lui, les avatars de la colonisation et qui, sur cette base, bénéficient d'un large soutien au niveau international.

1 : L'Algérie face aux revendications territoriales du Maroc

Dès la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1963, les dirigeants du F.L.N. avaient dû « mener une doctrine de frontières en bonne et dû forme... »¹ avec les Etats voisins. En ce faisant, ils espéraient préserver le statu quo territorial colonial dont l'Algérie était le grand bénéficiaire. Dans ce cas, leur démarche était de nier toute existence d'un contentieux territorial avec le Maroc, en évoquant le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

a : Le recours au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation

Lors des négociations d'Evian entre l'Algérie et la France, en mai 1961, le gouvernement marocain avait inconditionnellement soutenu le droit du peuple algérien à l'autodétermination². Il avait clairement exprimé « ...*Son rejet de toute balkanisation de l'Algérie...* »³. En contrepartie, les dirigeants algériens avaient, à partir du 6 juillet de la même année, reconnu que : « ...*le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France trouvera sa solution entre le gouvernement du Maroc et le gouvernement de l'Algérie indépendante* »⁴. Et que

1 A. Benmassaoud Trenado : « *Intangibilité des frontières coloniales et espace Etatique en Afrique* », *op.cit.*, p. 97.

2 Voir le communiqué du gouvernement marocain publié en marge des négociations Algéro-française d'Evian par la M.A.P., in *la Vigie marocaine*, n°, 17913 du 19 mai 1961.

3 Déclaration de presse de Moulay Al A. Alaoui suite aux discussions algéro-françaises d'Evian, in, *la Vigie marocaine*, n° 17922 du 28 mai 1961.

4 Voir protocole d'accord entre le gouvernement du Maroc et le G.P.R.A. du 6 juillet rendu public par le gouvernement marocain le 21 octobre 1963, in, AA.N, 1963, Documents, 5, 6.

« ...les accords qui pouvaient intervenir à la suite des négociations Franco-algériennes se sauraient être opposables au Maroc quant aux délimitations territoriales Algéro-marocains »¹.

Seulement, une fois l'indépendance acquise, les dirigeants algériens avaient catégoriquement nié tout engagement, de leur part, envers le Maroc². Ils s'étaient retranchés, à partir de 1963, derrière le principe de l'intangibilité des frontières, désormais institutionnalisé par l'article 3 de la Charte de l'O.U.A. Ce dernier affirme : « le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de chaque Etat et du droit inaliénable à une existence indépendante »³. Il faut, tout de même, noter que cet article avait fait l'objet des plus expresses réserves de la part du Maroc. Car, « ...s'agissant de la réalisation et de la sauvegarde de l'intégrité territoriale du royaume du Maroc dans le cadre de ses frontières authentiques, [...la] signature de la charte de l'O.U.A. ne saurait aucunement être interprétée comme une reconnaissance expresse ou implicite des faits accomplis jusqu'ici refusé comme tel par le Maroc, ni comme une renonciation à la poursuite de [ses] droits par les moyens légitimes à [sa] disposition »⁴.

L'adhésion du Maroc à l'O.U.A. et sa signature de sa Charte constitutive, ne signifiaient guère sa reconnaissance du principe de l'intangibilité des frontières coloniales. Cela aurait impliqué sa renonciation, ipso facto, à toute revendication territoriale sur le Sahara.

Apparemment, l'institutionnalisation d'un tel principe par la Charte de l'O.U.A.

«... répondait plus à un besoin de bon sens plutôt que de justice »⁵. Son objectif était essentiellement d'épargner les Etats africains de sombrer dans des querelles territoriales sans issue.

Notons à ce titre que, le gouvernement marocain avait une position, beaucoup moins intransigeante que celle du parti de l'Istiqlal vis-à-vis du contentieux avec l'Algérie. Ce dernier prônait l'idée que « ...tout le sud de l'Algérie [était] marocain »⁶. La position officielle était même plus souple que celle de l'opinion publique nationale, systématiquement, endoctrinée par le discours nationaliste.

Il s'agissait, surtout, pour le gouvernement de ménager, à l'intérieur, l'irrédentisme du P.I. qui était désormais, à l'opposition et, à l'extérieur, de briser la quasi-unanimité des pays africains au sujet de l'intangibilité des frontières coloniales. Son objectif était de régler un tel contentieux par voie de négociation avec l'Algérie, de manière à satisfaire les uns et les autres. Dans ce sens, aucune revendication spécifique n'était formulée de sa part à ce sujet⁷.

Mieux encore, ses revendications étaient formulées en termes de demandes de dialogue, justifiées essentiellement par le fait « ...qu'il existe entre le Maroc et

1 Ibidem.

2 A. Benmassaoud Ternado: "Intangibilité des frontières coloniales..." op.cit., p. 97.

3 Voir le paragraphe 7 de l'article 3 de la Charte constitutive de l'OUA adoptée le 19 septembre 1963, ibid., p. 75.

4 Hassan Zouitni : « La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales 1958-1984, Aspects de la politique extérieure du Maroc, édition de l'imprimerie Najah El Jadida, Casablanca, 1998, p.137.

5 Ibidem.

6 Chronique diplomatique, in, ANN, 1963, p. 396.

7 Déclaration de A. R. Guedira à l'Agence United Press le 5 décembre 1963.

l'Algérie un problème des frontières qui constitue une séquelle coloniale [...celles-ci] ont été établie d'une manière artificielle ne tenant aucun compte des réalités historiques et faisant fi des traités conclus antérieurement »¹.

En revanche, il faut signaler, que si la thèse du P.I., selon laquelle : tout le sud algérien était marocain, constituait le seuil maximum des revendications nationales, son seuil minimum était la récupération de la région de Tindouf, considérée comme authentiquement marocaine.

L'intransigeance des dirigeants algériens et le ralliement du continent africain à la thèse de l'intangibilité des frontières coloniales avaient, inévitablement, contribué à la création des conditions favorables pour un affrontement militaire entre les deux pays, dès la fin de 1963.

b : L'établissement des rapports conflictuels entre le Maroc et l'Algérie

Les affrontements militaires entre le Maroc et l'Algérie avaient commencé au lendemain même de l'indépendance de cette dernière, le 3 juillet 1962. Les forces armées royales avaient, alors, occupé le poste de Zegdou² et avaient pris d'assaut les postes de Tindouf et de Safsaf deux jours plus tard³. Depuis, des affrontements sporadiques entre les armées des deux pays avaient eu lieu jusqu'à la fin de 1963.

Le Maroc avait l'intention de remplacer l'armée française partante de ces postes pour instaurer une situation du fait accomplis, qui obligerait les dirigeants algériens à honorer leurs engagements de 1961.

A vrai dire, bien qu'ils étaient fréquents, ces affrontements restaient sous control et n'avaient guère entravé l'établissement d'intenses rapports diplomatiques entre les deux pays⁴.

Ainsi, entre juillet 1962 et octobre 1963, la fréquence des visites officielles échangées entre les deux pays était très intense. Les dirigeants algériens avaient effectué sept visites au Maroc, tandis que les dirigeants marocains avaient effectué onze visites en Algérie, dont la plus importante était celle du roi Hassan II à Alger, le 13 mars 1963.

C'est dire que, la situation militaire entre les deux pays ne s'était véritablement dégradée qu'à partir de septembre 1963, lorsque les démarches diplomatiques entreprises par les deux gouvernements n'avaient abouti à aucun règlement du contentieux en suspens.

Dès le 30 août 1963, les autorités algériennes avaient expulsé plus de cinquante ressortissants marocains de la région de Tindouf⁵. La réponse marocaine, n'ayant pas tardée, avait qualifié cet acte de « *mesures vexatoire envers le Maroc*⁶ ».

Le 5 septembre, les autorités algériennes avaient fermé les frontières avec le Maroc⁷. Depuis, une violente guerre médiatique s'était installée entre les deux pays.

1 Déclaration de la R.T.M. le 3 octobre 1963, in, chronique diplomatique, A.A.N., 1963, p. 417.

2 Communiqué de l'Agence M.A.P. du 4 juillet 1962, in la chronique diplomatique A.A.N., 1962, p. 469.

3 Ibid., p. 470.

4 Voir chronique diplomatique, A.A.N., 1962 et 1963.

5 Communiqué de l'Agence M.A.P. du 30 août 1963, in chronique diplomatique A.A.N., 1963, p. 455.

6 Réaction du gouvernement marocain le 1er septembre 1963, ibid, p, 456.

7 Chronique diplomatique 1963, op. cit., p. 459.

La presse marocaine n'avait pas hésité à publier la déclaration commune du roi Hassan II et Farhat Abbas, selon laquelle, des négociations entre les deux pays seraient entamées dès l'accession de l'Algérie à l'indépendance. De sa part, la presse algérienne avait lancé une campagne contre le roi Hassan II et son gouvernement. Elle l'accusait de vouloir avorter la révolution algérienne. Dans ce climat, les visites effectuées par les ministres de défense des deux pays aux postes frontaliers, en fin septembre 1963, avaient constitué une déclaration officielle de guerre de part et d'autre. Cette guerre, qualifiée de première guerre africaine¹, allait se poursuivre jusqu'au 30 d'octobre 1963, lorsque le roi Hassan II et le président A. Ben Bella avaient signé, à Bamako, un accord de cessez le feu immédiat et avaient décidé de créer une commission ad hoc chargée de résoudre le conflit. Cet accord, était le résultat d'une médiation de l'O.U.A. et plus particulièrement, de l'empereur d'Ethiopie Heilé Selassie et du président malien Mobido Keita.

Une telle médiation signifiait implicitement, un gain de cause pour la thèse algérienne de l'intangibilité des frontières coloniales. Celle-ci, quoiqu'elle avait abouti à un cessez le feu immédiat entre les deux pays, n'avait pas, pour autant, pu instaurer une paix définitive et durable entre eux.

Il en résulte que, malgré l'optimisme affiché par les dirigeants politiques, les relations du Maroc avec l'Algérie étaient condamnées à devenir conflictuelles. Dans ce cadre, la course à l'armement entre les deux pays était inévitable. La lettre du roi Hassan II au secrétaire général de l'O.N.U., du 28 mars 1967², témoignait de la méfiance mutuelle qui régissait leurs rapports et de la situation de ni guerre ni paix qui s'était installée entre eux.

Néanmoins, la position marocaine allait graduellement se modérer, compte tenu, son isolement régional et le prestige tiers-mondiste de l'Algérie. Cette modération allait aboutir, le 16 janvier 1969, à la signature par le roi Hassan II et le président Haouari Boumediene du Traité d'Ifrane de coopération et de bon voisinage. La thèse algérienne sera définitivement consacrée par la rencontre de Tlemcen des deux chefs d'Etats, le 27 mai 1970. Ces derniers avaient affirmé leur volonté de respecter mutuellement la souveraineté et l'intégrité territoriale, ainsi, que l'intangibilité des frontières de chaque pays³. Le contentieux territorial entre les deux pays sera définitivement réglé, le 5 juin 1972, suite à la signature de la convention algéro-marocaine relative au tracé des frontières⁴.

Il faut noter que l'infléchissement de la position du Maroc à l'égard du contentieux territorial avec l'Algérie, était dicté par une conjoncture régionale et internationale défavorable à ses revendications.

1 Maurice Flory : Chronique diplomatique, 1963, op. cit., p. 335.

2 Lettre du roi Hassan II au secrétaire général de l'O.N.U.. M. Thant, le 2 mars 1968 « nous voudrions que ce principe de désarmement soit également étendu à la région laquelle notre pays appartient » In discours du roi Hassan II, op. cit., T III, p.132.

3 Communiqué commun maroco-algérien de Tlemcen, in, le petit marocain, du 28 mai 1970.

4 Le roi Hassan II déclara à l'issue du neuvième sommet de l'O.U.A. tenu à Rabat le 16 juin 1972 que « Les Marocains préfèrent une Algérie forte comme frontière plutôt qu'une frontière étendue avec une Algérie ennemie. » In, ibid., T IV, p. 251.

A ce titre, les objectifs territoriaux, de la politique étrangère nationale n'étaient pas entièrement atteints, faute d'une conjoncture internationale favorable et des moyens économiques et matériels adéquats pour leurs réalisations.

2- La course vers le leadership régional

Lorsque l'Algérie avait acquiert son indépendance, en juillet 1962, ses dirigeants politiques s'étaient, immédiatement, engagés dans une politique du statu quo frontalière avec les Etats voisins.

Une telle attitude finira par affecter l'ensemble de la politique régionale du Maroc. Car, celui-ci se voyait impliquer, progressivement, dans une logique concurrentielle avec l'Algérie dont les effets bloqueront ultérieurement la construction du grand Maghreb.

a : l'Algérie, concurrent potentiel du Maroc sur le plan régional

La guerre des sables entre l'Algérie et le Maroc avait, réellement, pris fin en octobre 1963, seulement les relations entre les deux pays étaient restées tendues.

La fin des hostilités n'avait pas entraîné un règlement immédiat de leur litige frontalier. Certes, les dirigeants des deux grands pays s'étaient montrés optimistes, quant à la capacité de la commission ad hoc de l'O.U.A. de trouver une solution adéquate à ce problème. Cependant, la sensibilité politique, qu'un tel litige avait suscité sur le plan africain, avait empêché cette commission d'y trancher définitivement, étant donné que ni le Maroc, ni l'Algérie, n'étaient encore disposés à apporter des concessions significatives qui leur permettraient d'accepter son jugement.

Dés lors, après la proclamation du cessez le feu, en novembre 1963, son travail s'était plutôt orienté vers la stabilisation politique de la situation. Cela devrait, par la suite, permettre le règlement du problème par voie de négociation entre les deux pays sous son arbitrage.

D'ailleurs, la commission de médiation de l'O.U.A. avait, vraisemblablement, réussi à stabiliser la situation politique entre les deux pays, puisqu'ils avaient définitivement délaissé l'option de recours aux armes.

Le résultat était, que leurs rapports diplomatiques s'étaient nettement améliorés, à partir de 1964, mais sans arriver à dissiper totalement les potentialités conflictuelles qui nourrissaient leur méfiance réciproque.

Les divergences économiques, politiques et idéologiques entre les deux régimes étaient assez grandes pour qu'elles puissent être surmontées uniquement, grâce à l'instauration d'une dynamique de coopération bilatérale et multilatérale maghrébine.

En effet, l'Algérie avait une vocation objective à concurrencer le Maroc, plutôt qu'à le compléter aussi bien sur le plan régional qu'international.

Sur le plan économique, abstraction faite de ses ressources énergétiques, son économie était foncièrement concurrentielle avec celle du Maroc.

L'Algérie produisait les mêmes matières premières agricoles (vins, agrumes, primeurs) que le Maroc, et qui étaient écoulés sur les mêmes marchés extérieurs à savoir en Europe et particulièrement en France¹.

Pire encore, à partir de 1963, l'Algérie avait commencé à concurrencer avec le Maroc son aide extérieure qui provenait de la France. Cette situation lui était devenue nettement profitable, durant la période qui s'étendait de 1966 à 1970, pendant laquelle les relations maroco-françaises étaient tendues².

En outre, les orientations économiques "socialisantes" des dirigeants algériens avaient entraîné l'adoption d'une politique économique protectionniste qui ne facilitait guère la circulation des marchandises et des personnes de part et d'autre.

Sur le plan politico-idéologique, leurs sympathies allaient vers le bloc des pays socialistes et vers les Etats arabes, africains, et tiers-mondistes radicaux, alors que celles des dirigeants marocains étaient nettement orientées vers l'occident et vers les pays modérés au niveau arabe et africain³.

Ainsi, le clivage entre l'Est et l'Ouest sur la scène internationale et entre les Etats progressistes et les Etats modérés sur la scène régionale, plaçait, sans doute, les deux Etats en situation de confrontation idéologique.

Une telle confrontation s'était traduite, sur le plan politique, par une hostilité systématique des dirigeants algériens aux revendications territoriales marocaines sur le Sahara occidentale.

Cela explique leur engagement délibéré dans une alliance avec l'Espagne et la Mauritanie, à partir de 1966 afin d'empêcher une éventuelle entente entre l'Espagne et le Maroc au sujet du Sahara⁴.

La course aux armements entamée par l'Algérie, à partir de 1966, ne sortait pas de ce cadre, puisque la situation de ni guerre ni paix, établie entre les deux pays, depuis la fin de 1963, avait renforcé la méfiance entre les dirigeants des deux pays, malgré leurs déclarations politiques inlassablement optimistes.

Le climat de tension latente qui régissait le rapport des deux pays était manifestement un facteur décisif dans la course aux armements.

Les dirigeants algériens cherchaient à améliorer l'efficacité de l'armée populaire qui faisait défaut en 1963. Dans ce cadre, ils s'étaient délibérément engagés dans une politique d'armement ayant pour objectif d'assurer la supériorité matérielle et combative de leur armée face à celle du Maroc⁵.

Ainsi, vers 1969, l'arsenal militaire algérien était quatre fois supérieur à celui du Maroc⁶. L'Algérie dépensait plus de 24% de son budget sur l'armement alors que le Maroc n'en dépensait que 12%, soit des dépenses avoisinantes les 178 millions de

1 B. Etienne : " unité maghrébine à l'épreuve des politiques étrangères nationales" op. cit., p. 97, voir aussi, F. oualalou : "Propos d'économie marocaine" op. cit., p. 208.

2 Ibid., p. 98.

3 B. Etienne : ibidem. Voir aussi, F. oualalou : "Propos d'économie marocaine" ibid., 97.

4 A Osman "La stratégie marocaine de négociation et récupération du Sahara», op. cit., p. 317.

5 Voir N. Khalifa : " La politique d'armement au Maroc depuis l'indépendance au début des années soixante dix ", op. cit., p. 64.

6 Ibid., p. 69.

dollars, contre 30 pour le Maroc¹. L'Algérie profitait surtout de la crise diplomatique maroco- Française et de sa rente pétrolière pour garantir sa supériorité militaire.

Cependant, cette situation allait progressivement changer au profit du Maroc, puisque celui-ci, grâce à la normalisation de ses rapports avec la France, arrivera dès 1971 à rapprocher ses dépenses militaires de celles de l'Algérie pour atteindre 97 millions de \$, contre 99 pour l'Algérie. En 1972, il arrivera même à dépasser celle-ci puisque ses dépenses militaires avaient atteint 124 millions de dollars, soit 2,8 % de son PNB contre 99 millions pour l'Algérie, soit 2% de son PNB².

Naturellement, l'effort d'armement fourni par le Maroc et l'Algérie, depuis 1964, traduit l'ampleur des divergences et de la méfiance mutuelle entre les deux régimes politiques.

A fortiori, cela infirmait la déclaration de bonne volonté de part et d'autre et annonçait, sans équivoque, la fin du mythe de l'unité maghrébine.

b : Blocage de l'édification de l'unité maghrébine.

Les divergences politiques et idéologiques entre le Maroc et l'Algérie allaient, non seulement influencer négativement les rapports bilatéraux entre les deux pays, mais aussi avoir un impact décisif sur l'ensemble des interactions politiques au sein du sous-système maghrébin.

Au départ, ce sous-système devait se former, uniquement du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, mais à partir de 1969, il devait s'élargir pour englober la Libye et la Mauritanie qui étaient, géographiquement, des pays périphériques³.

Les relations entre les trois principaux pays du sous-système maghrébin seront, à partir de 1963, systématiquement gouvernées par l'évolution des rivalités politiques et idéologiques entre le Maroc et l'Algérie.

La Tunisie, quoiqu'elle occupe une position centrale dans ce sous système, était, en réalité, incapable de jouer le rôle de leader dans l'édification de l'unité maghrébine. Car, la stratégie nationaliste *Bourgubiste* était soucieuse d'intégrer la Tunisie dans le système international, plutôt que dans les sous-systèmes régionaux où elle n'avait aucune chance de jouer un rôle influent.

Cela était du, également, à son sous poids économique, humain et géographique qui la disposait à jouer un rôle, plutôt, secondaire à celui du Maroc et de l'Algérie.

En outre, même après 1969, la Libye et la Mauritanie ne pouvaient prétendre suppléer le rôle central de ces deux pays dans l'édification du maghreb. La Libye était traditionnellement orientée plus vers les pays de Machreq arabe que vers le Maghreb. Le coup d'état militaire, en septembre 1969, n'avait fait qu'accentuer une telle orientation. Tandis que, la Mauritanie était plus tournée vers l'Afrique noire, étant donné que son mode de décolonisation en 1961 l'avait placée parmi les pays de l'Afrique noire.

1 | Voir N. Khalifa : " La politique d'armement au Maroc depuis l'indépendance au début des années soixante dix ", op. cit., p. 69.

2 N. Khalifa " contribution à l'étude de la politique de défense nationale au Maroc de 1956 à 1972 », Mémoire de 3ème cycle en droit public, rabat 1984, p. 83.

3 W. k. Ruf : « La politique étrangère des états maghrébins », op. cit., p. 227.

La méfiance des dirigeants Mauritaniens, à l'égard du Maghreb, était justifiée par la contestation de son indépendance par le Maroc qui était soutenu par un grand nombre d'Etats de la ligue arabe.

Dans ce cadre, le roi Hassan II n'avait pas hésité, en février 1970, à mettre en cause les orientations maghrébines de la Libye et de la Mauritanie, car selon lui : « *Nous aimerions que la Libye fasse partie du grand Maghreb [...] mais si elle n'y tenait pas [...] nous lui demanderions [...] de ne pas détruire le petit Maghreb* »¹.

De plus « *...le problème du grand Maghreb n'intéresse pas la Mauritanie pour l'instant, la Mauritanie s'est toujours considérée comme un Etat africain* »².

Le scepticisme de Hassan II allait se poursuivre jusqu'à 1972. Car, pour lui : « *Le Maghreb peut se faire à quatre, la Mauritanie est prête, il peut se faire à cinq, si la Libye veut y revenir mais en tout état de cause, il est parfaitement viable à trois* »³.

Il va de soi que, cette attitude émane d'une conviction profonde que l'unité maghrébine ne pouvait se faire sans la collaboration des trois principaux pays du Maghreb à savoir : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et particulièrement celle du Maroc et de l'Algérie.

Cependant, force est de rappeler que l'ampleur des divergences politiques et idéologiques entre le Maroc et l'Algérie rendait l'idéal de l'unité maghrébine, même sous sa forme la plus rudimentaire d'intégration économique sectorielle à long terme, inaccessible.

Du coup, il était extrêmement difficile pour les élites politiques nationales de reconnaître cette réalité. Cela aurait été interprété comme une proclamation, de leur part, de la fin d'un mythe politique, en quoi plusieurs générations avaient ardemment cru. Pire encore, cela aurait été considéré par les masses, comme une reconnaissance, de leur côté, de la réalité coloniale, et de leur incapacité à mener le pays vers l'indépendance et l'unité maghrébine.

Dés lors, les dirigeants politiques marocains, étaient souvent tenus de procéder à une nette distanciation entre leurs objectifs politiques réellement poursuivis où les priorités convergeaient vers l'édification d'un Etat national proprement dit et, leur discours politique transnational d'édification du grand Maghreb.

La guerre des sables, en 1963, les avait aidés à renforcer le sentiment nationaliste chez les masses, en sollicitant leur crainte instinctive d'une menace étrangère.

Toutefois, la reconnaissance implicite par les élites dirigeantes de l'impossibilité de l'unité maghrébine sous sa forme originelle ne les avait nullement dissuadés de poursuivre une politique maghrébine plus conciliatrice à l'égard de l'Algérie. Car, elles espéraient, par-là, instaurer les perspectives d'une intégration économique maghrébine qui devait, faute de pouvoir les unir totalement, assurer une coexistence pacifique entre les régimes politiques.

1 Interview de Hassan II au journal « Le Monde » du 29 février 1970, in discours de Roi Hassan II op. cit., Vol IV p .32.

2 Ibidem.

3 Conférence de presse du Roi à l'issue du 9eme sommet de l'O.U.A. à Rabat le 16 juin 1972, op. cit., p. 248.

Ainsi, depuis 1963, la politique maghrébine du Maroc, comme celle de l'Algérie et de la Tunisie, était fondamentalement caractérisée par une dichotomie manifeste entre l'optimisme du discours politique et la complexité politique et économique de l'édification du grand Maghreb. Cette situation était une conséquence logique de l'absence d'une volonté politique réelle chez les élites dirigeantes pour apporter des concessions politiques conséquentes en faveur de l'unité entre leurs pays.

Autrement dit, les élites politiques marocaines, algériennes et tunisiennes, n'étaient pas encore prêtes à sacrifier leur pouvoir politique et économique, sur le plan interne, au profit de l'idéal de l'unité maghrébine, dont les aboutissements étaient encore incertains.

Cette attitude réservée à l'égard de l'unification du Maghreb s'était nettement manifestée dans les orientations économiques poursuivies par les trois pays.

Le Maroc avait opté pour un régime économique semi-libéral, fondamentalement extraverti, où l'agriculture formait la pièce maîtresse du développement. Quant à l'Algérie, elle avait choisi un modèle économique socialisant et dirigiste qui était basé sur l'industrialisation et sur l'exportation des hydrocarbures. La Tunisie avait comme le Maroc, opté pour un modèle économique de type libéral basé sur l'agriculture et le tourisme, ainsi que sur l'assistance étrangère.

Pire encore, les trois pays maghrébins avaient choisi de négocier leur association avec la C.E.E. de manière séparée. Ils cherchaient, chacun pour son compte, à maximiser leurs avantages d'une telle association, sans tenir compte la position des autres pays.

Sur le plan de la solidarité arabe, l'engagement panarabe des trois Etats n'était pas du même degré et n'avait pas les mêmes motivations.

L'Algérie se classait parmi les pays progressistes et s'était directement engagée aux côtés de l'Égypte dans la guerre des six jours avec Israël. La Tunisie se classait parmi les états arabes modérés et critiquait implacablement les positions égyptiennes à l'égard du conflit Israélo-arabe, alors que le Maroc, bien qu'il était classé parmi les pays arabes modérés, était plus centriste dans ses positions à l'égard des questions arabes. Ses critiques envers les pays radicaux ne l'avaient pas empêché d'afficher sa solidarité avec eux. Seulement sa solidarité avec la cause arabe, ne s'était jamais convertie en un engagement total de sa part dans les rivalités interarabes ou dans celles qui opposaient les Arabes à Israël et aux puissances occidentales.

II : Le poids du sous-développement

Sans aucun doute, à l'instar des gouvernements des pays colonisés, les élites politiques au pouvoir devaient, dans les brefs délais, affronter l'un des plus épineux problèmes hérités de la colonisation, à savoir : Le sous développement économique et social et l'édification d'un Etat moderne. Cela déterminera l'ensemble de leur comportement politique, aussi bien sur le plan interne que sur le plan international.

A : La problématique du sous développement économique et social

A l'aube de l'indépendance, le Maroc offrait l'image d'un pays extrêmement sous développé et sous équipé. Ces caractéristiques étaient d'autant plus accentuées,

compte tenu, de la rigidité des structures sociales et de la dichotomie des structures économiques en place.

1 : La rigidité des structures sociales

La société marocaine connaissait de profondes mutations qui avaient du mal à aboutir, à cause de la résistance des structures traditionnelles, où le faible degré d'intégration, et l'hégémonie des rapports patrimoniaux retardaient, sinon empêchaient toute accélération du processus de modernisation.

a : La faiblesse du processus d'intégration sociale

La situation coloniale avait profondément perturbé le fonctionnement des structures sociales traditionnelles. Cependant, celles-ci étaient toujours assez fortes pour résister aux différentes tentatives de modernisation entreprises par les élites modernistes et par l'Etat après l'indépendance.

L'ordre social traditionnel était essentiellement basé sur deux microstructures : la famille et la tribu, dans lesquelles « ...les réseaux de rapports sociaux étaient organisés à petite échelle et que régit la répétition »¹. Ces structures avaient également leur propre dynamique de fonctionnement qui était différente de celle de l'Etat central.

De ce fait, le problème qui s'était posé à l'Etat, au lendemain de l'indépendance, était la substitution d'un modèle de société globale polycentrique et non intégré par un autre suffisamment intégré et centralisé².

L'Etat était, alors, obligé de s'ériger en principal catalyseur du changement social. Car, faute de dynamique sociale endogène apte de générer de nouvelles structures sociales, celui-ci était amené à accélérer le processus de désintégration des anciennes structures ou, du moins, à briser leur autarcie pour les entraîner dans le processus du développement national.

Dans ce cadre, l'Etat s'était doté d'une administration moderne qui avait, rapidement, pris la place des anciennes élites locales. Ces dernières n'étaient pas complètement anéanties, mais simplement réintégrées dans le nouveau système administratif sur de nouvelles bases juridico-politiques³.

L'administration véhiculait l'image d'un Maroc moderne dans lequel les particularités linguistiques, culturelles et religieuses s'entremêlent harmonieusement à l'image même des Etats nationaux en Europe.

Cependant, le problème essentiel qui se posait, n'était pas la résistance des anciennes structures sociales, mais, plutôt, la défaillance de nouvelles structures et leur incapacité à pallier la « *perte d'efficacité des réseaux traditionnels* »⁴.

Les structures tribales et familiales étaient en voie de désintégration et étaient même, sous la pression de l'urbanisation et de l'exode rural, désarmées de leurs principaux atouts économiques et humains. Ce processus se déroulait en l'absence de

1 G. Balandier : *Sens et puissances* », ed quardring, PUF, Paris, 3ème édition 1986, p. 220.

2 A. Khatibi : « Etat et classes sociales », in *Etudes sociologiques sur le Maroc*, Publications BESM, 1978, p. 6.

3 O. Marais : « Elites intermédiaires », *Pouvoir et légitimité dans le Maroc indépendant* », A.A.N., 1972, pp. 182 et suiv.

4 G. Balandier : *ibid.*, p. 222.

structures économiques et sociales capables de capter les masses désormais, déplacées et mal encadrées en quête de nouvelles perspectives économiques et sociales.

Ni les partis politiques, ni les secteurs économiques modernes, ni même l'administration n'étaient capables d'assurer l'encadrement nécessaire des masses déracinées. L'accroissement de la mobilité sociale, dû à l'explosion démographique, à l'urbanisation rapide, au développement des moyens de transport et de communication et à la scolarisation d'un nombre croissant d'enfants, avait progressivement favorisé l'intégration des différents groupes sociaux. L'Etat avait besoin de capitaux pour satisfaire les exigences sociales et économiques de plus en plus grandissantes de ces masses urbanisées et de plus en plus introduite dans la dynamique de modernisation. Les élites économiques modernes, n'étant pas en mesure de prendre en charge le processus de modernisation de l'économie du pays qui aurait servi de support au processus d'intégration sociale en cours, ne laissaient aucun choix à l'Etat que de devenir le plus gros investisseur de la nation¹.

Ainsi, les premières tentatives de modernisation sociales entreprises, par l'Etat s'étaient rapidement heurtées à une résistance des régions rurales qui n'avaient pas accepté leur intégration dans un système politique, qui exigeait leur soumission totale sans leur apporter les avantages économiques et sociaux qui leur ont été promis, lors de l'indépendance². Les révoltes du Rif, du Moyen Atlas et de Tafilalt, entre 1957 et 1959, témoignaient du mal d'intégration qu'affichaient les anciennes structures sociales.

C'est pourquoi, la stratégie sociale de l'Etat consistait, depuis, en l'occultation de toute diversité sociologique susceptible de dévoiler, pour l'extérieur, le manque d'intégration sociale, politique et économique de larges couches sociales. Car, cela était de nature à contribuer à l'accroissement des tensions sociales déjà existantes.

b : L'exacerbation des tensions sociales

La mobilisation des masses autour du, thème de l'indépendance avait largement contribué dans l'apaisement d'un grand nombre de contradictions sociales. L'idéologie nationaliste condamnait toute allusion aux divergences sociales³ et préférait mettre l'accent sur l'unité et la cohésion de la nation marocaine qui était conçue comme une arme redoutable contre le colonialisme.

Cependant, l'indépendance allait dévoiler l'essentiel des tensions et divergences qui traversaient la société⁴. Celle-ci avait hérité de la colonisation plusieurs types de contradictions qui mettaient en relief sa nature composite et hétérogène, comme celle de la zone Nord sous l'influence espagnole et la zone sud sous l'influence française ou celle du Maroc utile et le Maroc inutile qui correspondait, étrangement, à la classification classique de Bled El makhzen et Bled Siba.

Certes, cette contradiction deviendra, après l'indépendance, plus nuancée et perdra sa connotation géographique pour devenir une contradiction sociologique entre

1 A. Khatibi : « Etat et classes sociales », op. cit., p. 8.

2 R. Leveau : « Le rôle politique des élites locales dans le Maroc indépendant », op. cit., p. 406.

3 Le parti communiste marocain avait tant souffert de la propagande des élites nationalistes du P I qui le décrivait comme un parti anti-nationaliste au service du colonialisme.

4 F.Oulalou : « Propos d'économie marocaine », op. cit., p., 126.

le modernisme et le traditionalisme, entre la ville, devenue un pôle d'attraction et la campagne en voie de désintégration.

Ces contradictions s'étaient, naturellement superposées à d'autres types de contradictions liées à l'évolution même de la société marocaine comme, celles qui opposaient les différentes régions et tribus ou celles qui opposaient les berbérophones aux arabophones, les riches aux pauvres, les vieilles générations aux nouvelles ...etc.

En fait, ces contradictions s'étaient, extraordinairement, exacerbées au lendemain de l'indépendance, à cause de la défaillance des anciens mécanismes d'autorégulation sociale et de l'incapacité de l'idéologie nationaliste à légitimer le nouvel ordre social, dans lequel la bourgeoisie et les élites urbaines modernes s'étaient accaparées les principaux bénéfices. Ces élites s'étaient partagées le pouvoir politique et économique au détriment des élites rurales, qui étaient écartées, à cause de leur collaboration antérieure avec le colonialisme. Le P.I., symbole de la résistance et de l'indépendance s'était vite transformé de parti de toute la nation à un parti de classe¹.

Mohamed V, n'ayant pas oublié la collaboration des élites locales lors de sa déportation, en 1953, s'était rallié aux élites urbaines qui l'avaient inconditionnellement soutenu. Cependant, durant les premières années de l'indépendance, cette alliance avait entraîné une main mise du P.I. sur les principaux rouages de l'Etat, chose qui n'était pas tolérée par les élites traditionnelles désormais, dépossédées de leurs pouvoirs économiques et politiques, et réduites à la soumission à la bureaucratie moderne de Rabat.

Dans ce cadre, les premiers gouvernements de l'indépendance s'étaient d'avantage intéressés aux problèmes sociaux engendrés par l'urbanisation. Leurs priorités étaient d'assurer les infrastructures nécessaires à une industrialisation rapide. Le monde rural n'y était intégré que dans la mesure où il était susceptible de servir cette industrialisation².

Cette situation avait engendré un profond malaise social dans les campagnes. Les élites rurales voyaient dans les politiques sociales suivies par les gouvernements, d'obédience citadine, un danger éminent qui menaçait leur existence et leur avenir. Elles avaient, ainsi, depuis 1956, mené plusieurs mouvements de résistance contre le gouvernement central et contre le P.I. On peut citer dans ce cadre la rébellion menée, à la fin de 1956, par le gouverneur de la région de Tafilalt Addi Ou Bihi, qui avait décidé de rompre ses relations avec le gouvernement central, après avoir emprisonné ses représentants, sous prétexte que la monarchie était menacée par le P.I. La révolte du Rif, en 1958, était également une protestation des ruraux contre les mesures entreprises par le gouvernement suite au retrait de la peseta de la zone Nord. La résistance était également menée par le mouvement populaire dont les partisans étaient responsables des attentats à la bombe à Berkane, Casablanca et à Khémisset en novembre 1958.

1 R. Leveau « Le fellah marocain défenseur du trône », presse de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2ème édition, 1985, p. 26.

2 Ibid., p. 61.

Une telle situation avait créé un climat social propice pour la monarchie afin de limiter les prétentions politiques, de plus en plus grandissantes du P.I.¹. Dès 1960, le gouvernement était placé sous la direction du roi lui-même assisté du prince héritier Moulay Al Hassan, ce qui avait soulagé les élites rurales. Dans ce sens, plusieurs mesures urgentes étaient prises par le gouvernement royal, notamment, celles d'abandonner les réformes des structures agraires prévues par le plan quinquennal 1960-1964², et des projets antérieurs d'industrialisation accélérée³. Cependant, si les élites locales étaient, depuis 1960, socialement et politiquement réhabilitées, le mécontentement des élites urbaines était de plus en plus ressenti. Les partis politiques notamment, de gauche et les syndicats allaient progressivement radicaliser leurs discours politique pour dénoncer ce qu'ils appelaient « un coup d'Etat » ou « la retraditionalisation » de la société marocaine. Leur résistance manifestait, en réalité, le malaise que ressentaient les couches sociales urbanisées et condamnées à la marginalisation, faute d'une accélération de la modernisation économique et politique. Le chômage, la santé, l'enseignement, le logement, étaient devenus le symbole d'une modernisation bloquée, à cause de l'alliance de la monarchie avec les élites traditionnelles qui cherchaient à préserver le statu quo social, plutôt qu'à cautionner une modernisation dont les aboutissements leur étaient incertains.

2- La dichotomie entre les structures économiques traditionnelles et modernes

L'un des plus lourds legs, que le Maroc avait hérité de la colonisation, était celui du sous-développement économique général, caractérisé par le manque d'articulations nécessaires entre les différents secteurs productifs de la société. Les structures économiques, tant traditionnelles que modernes, étaient incapables d'assurer une modernisation accélérée et endogène, nécessaire pour satisfaire les besoins croissants de la population.

a : L'archaïsme du secteur économique traditionnel.

L'agriculture constituait, au Maroc indépendant, l'activité économique la plus dominante. Cependant, celle-ci était incapable d'assurer un surplus nécessaire à satisfaire les besoins alimentaires croissants de la population. L'explosion démographique qu'avait connue le Maroc vers la fin du protectorat, combinée avec une politique coloniale qui limitait la circulation des populations, avait lourdement pesé sur la production agricole. De même, le morcellement continu des terres et l'absence de techniques nécessaires pour l'augmentation de la productivité constituait un grand défi pour les gouvernements de l'indépendance.

Cette situation s'aggravait chaque fois que les conditions climatiques étaient défavorables. La production agricole traditionnelle n'était nullement capable de subvenir aux besoins de la population et, moins encore, à constituer une base adéquate pour le développement économique du pays. Les gouvernements des premières années

1 R. Leveau « Le fellah marocain défenseur du trône », op.cit., p. 28.

2 Ce plan quinquennal 1960-1964 prévoyait dans sa section II que « la réforme agraire devra ...se donner comme objectif d'obtenir des exploitations d'un format satisfaisant, adaptées aux conditions de la modernisation et des techniques de rentabilité et de l'emploi ». Voir Najib Bouderbala : « Aspects du problème agraire au Maroc », in, « la question agraire au Maroc », Publication du BES, n°triple 123, 124,125, Rabat, 1974, p. 67.

3 R. Leveau, ibid., p. 62.

de l'indépendance et notamment, le gouvernement de gauche de A. Ibrahim, avaient pris conscience de l'impact destructeur de la croissance démographique sur le secteur agricole. Le plan quinquennal, 1960-1964, avait insisté alors sur la réforme des structures agricoles afin de diversifier la production et assurer leur modernisation qui devrait déboucher sur une augmentation acceptable de leurs productions¹.

Cette réforme était axée sur de nouvelles formes d'exploitation collective des terres, grâce à l'attribution de lots individuels de 5 à 10 ha aux paysans sans terre². Une telle réforme visait à faire du secteur agricole un complément nécessaire à l'industrialisation du pays. Cependant, le renvoi du gouvernement de la gauche, en mai 1960, et la prise du pouvoir de Mohamed V avaient, de facto, mis un terme à ce plan. L'agriculture était certes, redevenue le moteur de l'économie marocaine mais, cette fois, l'attention des gouvernements était plus focalisée sur la revalorisation du secteur agricole moderne, sans provoquer des bouleversements brutaux au sein des structures traditionnelles qui pourraient porter atteinte au statu quo social tribal et aux élites traditionnelles. Celles-ci étaient, indéniablement, susceptibles de contrebalancer l'influence des élites urbaines du mouvement national et de constituer le centre de gravité du système politique marocain³. Dans ce sens, faute d'investissements privés capables d'entraîner la modernisation de la campagne, l'Etat avait assumé l'essentiel des investissements dans l'agriculture. Ces investissements portaient sur deux aspects fondamentaux : Les travaux d'irrigations et les grands projets hydrauliques⁴.

Les réformes entreprises dans les secteurs agricoles, depuis 1960, visaient, en même temps, à moderniser ce secteur et assurer le soutien politique de la paysannerie⁵.

Une telle politique aura certainement des conséquences visibles sur la conduite de la politique étrangère du Maroc qui sera amenée à faire preuve d'imagination pour assurer le financement extérieur des projets de modernisation agricoles dont l'Etat était incapable, par ses propres moyens, à effectuer.

Concrètement, la politique agricole sera largement présente dans la politique étrangère marocaine. Elle déterminera même, le comportement international du Maroc, ainsi, que ses rapports avec plusieurs acteurs internationaux comme l'Europe.

La présence du Maroc sur la scène internationale était fondamentalement déterminée par les produits qu'il pouvait écouler sur le marché international. Or, abstraction faite des produits miniers, comme le phosphate, les produits agricoles étaient son principal instrument d'échange international, convertible en devises et en influence externe.

b : La dépendance des structures économiques modernes à l'égard de l'extérieur

Le problème de l'économie marocaine poste-coloniale ne résidait pas uniquement dans l'hégémonie, et la résistance au changement des structures traditionnelles, mais plutôt, dans la faiblesse et l'incapacité des secteurs modernes

1 N.Bouderbala : « Aspects du problème agraire au Maroc », in « La question agraire au Maroc », op. cit., p. 201.

2 Ibid., pp. 67 et suiv.

3 R.Leveau, « Le fellah marocain défenseur du trône », op. cit., p. 238.

4 A.Belal et Aagourram : « La politique agricole dans une économie dualiste », op. cit., p. 105.

5 R.Leveau, ibid., p. 73.

implantés par la colonisation, à entraîner celles ci dans un processus de transformation et de modernisation adéquate. Dès le départ, l'essentiel des activités économiques modernes héritées de la colonisation était en mains des étrangers et destiné à satisfaire les besoins de la métropole¹. Les activités concernant, essentiellement, l'industrie, les finances et les moyens de transport et de communication, étaient foncièrement liées à la présence des étrangers au Maroc. Le départ massif des colons, des juifs et des entrepreneurs étrangers au lendemain de l'indépendance allait provoquer une grave hémorragie de capitaux et une chute spectaculaire des investissements privés qui faisaient marcher les principaux secteurs productifs de l'économie nationale². Cette situation avait concrètement prouvé que les structures économiques modernes héritées de la colonisation étaient inadéquates avec les exigences du développement économique national³. Ainsi, il n'était pas hasardeux que l'Etat était progressivement devenu le promoteur de la modernisation économique au pays.

Celui-ci, grâce à ses services publics, et à une panoplie de mesures juridiques et financières, entendait, soit encourager les capitaux privés nationaux ou étrangers à prendre en charge certains secteurs essentiels, soit, en cas de leur défaillance, intervenir directement dans le financement des investissements⁴.

Cette tendance s'était surtout accentuée, à partir de 1960, à tel point que l'Etat était devenu le principal investisseur dans les secteurs économiques modernes⁵. Cependant, son intervention massive dans la vie économique entraînera une augmentation extraordinaire de charges publiques⁶, et par là même, un recours de plus en plus grand à l'endettement extérieur⁷. La problématique qui se posait, alors, à l'économie nationale était, justement, d'assurer le financement des investissements nécessaires à son développement. L'insuffisance de l'épargne nationale⁸ n'avait laissé à l'Etat que le choix du recours à l'endettement extérieur pour exécuter ses plans de développement.

En ce faisant, l'endettement extérieur impliquait, intrinsèquement, un certain nombre de conséquences économiques que toute politique économique devait prendre en compte, à savoir :

En premier lieu, les capitaux étrangers, tant publics que privés étaient essentiellement destinés aux projets économiques tournés soit directement soit indirectement vers l'extérieur, comme l'agriculture exportable, les barrages et les infrastructures routières, c'est à dire, vers les secteurs économiques générateurs de profits et de devises.

En deuxième lieu, les bayeurs de fonds orientaient souvent la politique économique en lui imposant les projets et les secteurs susceptibles de recevoir leurs capitaux, ce qui allait souvent contre la volonté même des décideurs politiques et des masses.

1 T.Ezzaki : « Infrastructure et développement au Maroc », op. cit., p. 37.

2 A.Belal : « Bilan de l'économie marocaine », op. cit., p. 75.

3 Habib.Malki : « Le financement du développement économique », op. cit., p. 37.

4 L.Hannan : « Industrialisation... », op. cit., p. 67.

5 A.Agourram et A.Belal : « Bilan de l'économie marocaine... », op. cit., p. 87.

6 T.Ezzakk: ibid., p. 50.

7 Ibidem.

8 H. Malki : ibid., p. 46.

En troisième lieu, les bayeurs de fonds insistaient toujours sur la solvabilité de l'économie marocaine et par conséquent, sur sa capacité d'exportation et d'importation. En d'autres termes, sur sa capacité de remboursement des dettes.

Inévitablement, le commerce extérieur national était attribué de la fonction « de transformer des marchandises non accumulables [produits bruts] en marchandises cumulables [capitaux, technologie]... »¹.

En quatrième lieu, il était extrêmement difficile, voir impossible, pour les décideurs politiques marocains d'établir une quelconque politique économique qui romprait avec les politiques héritées de la colonisation. Ainsi, les structures modernes de l'économie nationale, au lieu de constituer une locomotive du décollage économique, vont développer des liens de dépendance de plus en plus profonds avec l'économie occidentale.

C'est dire que, le secteur économique moderne était, non seulement, incapable de prendre en charge la modernisation de l'économie nationale, mais il avait, également, à cause de sa faiblesse, imposé à l'Etat un certain nombre de choix économiques irréversiblement libéraux qui laisseront des traces permanentes sur les grandes orientations de la politique étrangère nationale.

En réalité, l'énorme vide laissé par le départ des colons, juif et étrangers devait être, en principe, rapidement comblé par un recrutement massif des élites nationales. Or, celles-ci n'étaient que partiellement disposées à prendre la relève. Leur nombre et leur formation intellectuelle ne leur permettaient guère de remplir une telle tâche. Cette situation allait justifier, ultérieurement, le recours aux personnels étrangers dont la nécessité, pour le nouvel Etat, était capitale.

B : Les exigences de la construction d'un Etat moderne

Quand la France avait accordé au Maroc l'indépendance, en 1956, les élites politiques nationales, et à leur tête l'institution monarchique, devaient prendre en main la tâche de l'édification de l'Etat national. Pour ce faire, deux objectifs politiques devaient être atteints dans les plus brefs délais, à savoir : Assurer la relève humaine et technique pour la gestion de l'Etat colonial, c'est à dire, recruter, parmi les élites nationales, le personnel de l'Etat. Ensuite, chercher et créer les mécanismes symboliques adéquats afin de rendre l'autorité de l'Etat et de ses élites gestionnaires acceptables aux yeux des masses et de l'extérieur.

1: Le problème de recrutement des élites dirigeante.

Pour combler le vide laissé par le départ du personnel technique et administratif colonial et assurer la conversion rapide des structures politiques coloniales, il fallait trouver, parmi les élites nationales, un nombre suffisant, qualitativement et quantitativement, du personnel capable de gérer les structures de l'Etat national en voie d'édification. Or, ni les élites traditionnelles *makhzaniennes*, ni les élites modernes n'étaient en mesure d'accomplir la fonction de recrutement du personnel politique et administratif de l'Etat.

¹ G.D. Bernis : « Problèmes des échanges et industrialisation », in « Le financement du développement économique », Acte de colloque organisé, le 7, 8, 9, novembre 1978, par l'association des lauréats de la faculté de Droit de Casablanca, p.2.

a : L'anachronisme des élites makhzaniennes traditionnelle.

Les élites traditionnelles étaient, dans leur majorité, essentiellement rurales, composées de propriétaires terriens, des anciens caïds et agents au service des autorités coloniales. Elles étaient également constituées, d'une catégorie des élites urbaines de commerçants, de fonctionnaires de l'Etat, ayant suivi une formation scolaire dans les écoles religieuses traditionnelles.

Celles-ci étaient, après l'indépendance, discréditées et écartées du pouvoir et de l'administration, à cause de leur compromission avec l'ex-colonisateur¹ et du triomphe écrasant du P.I. et de ses élites urbaines.

Toutefois, la majorité des élites traditionnelles urbaines était déjà intégrée au sein du mouvement national. Son capital de légitimité était égal et même, supérieur à celui des élites modernes, compte tenu de son dévouement à la monarchie et de son nationalisme. Elle était ainsi, par la force des choses, prédisposée à occuper une place importante dans l'administration et dans les services de l'Etat.

Certes, au départ, elle avait formé un réservoir pour le personnel administratif et politique dont l'Etat avait besoin. Elle avait même formé le noyau de la bureaucratie nationale. Seulement, sa formation traditionnelle et son manque de compétences techniques, ainsi que sa faible maîtrise de langues étrangères ne lui permettaient pas d'accéder au rang supérieur de l'édifice bureaucratique national².

Il va de soi que, la position des élites traditionnelles au sein de l'édifice bureaucratique national, était largement déterminé par leur appartenance au mouvement national et, particulièrement, au P.I. Ce dernier avait pleinement joué le rôle de recrutement politique des élites, entre 1956 et 1960.

Généralement, la position au sein du parti déterminait souvent le rang au sein de la bureaucratie. Plus ces élites disposaient d'un capital historique et culturel au sein du parti, plus leur rang était élevé au sein de l'administration.

Ceci posait un grand problème, quant à la qualité et aux compétences des élites recrutées, ainsi qu'à leur loyauté envers le régime politique et, précisément, envers la personne du roi. Il n'en demeure pas moins, que le P.I. avait laissé de profondes traces sur l'administration nationale, après l'indépendance et, notamment, sur l'administration du ministère des affaires étrangères. A. El Fassi, qui était l'idéologue incontestable du P.I. et le concepteur de ses thèses nationalistes, avait laissé des traces constantes sur toute la politique étrangère nationale, quoiqu'il appartienne à la catégorie des élites urbaines traditionnelles par sa formation.

Il faut, dans ce cadre, souligner que le déclin de ces élites était amorcé, à partir de 1960, lorsque les partis politiques issus du mouvement national étaient progressivement posés devant le choix entre la loyauté au parti ou au régime politique. De plus, la généralisation de l'enseignement public bilingue avait également permis à un grand nombre de jeunes non politisés de substituer les élites traditionnelles au sein des rouages de l'Etat.

1 O.Marais : « Elites intermédiaires, pouvoir et légitimité dans le Maroc indépendant », op.cit., p 184.

2 Voir à ce propos, Asaaf : « Notes pour une recherche sur l'Etat marocain », in, « L'espace de l'Etat », op.cit., p. 152.

b : La faiblesse des élites modernes

Au lendemain de l'indépendance, le manque de cadres et de techniciens qui pouvaient gérer les différents services de l'Etat était énorme. Les élites qui avaient bénéficié d'un enseignement moderne durant le protectorat, étaient numériquement insuffisantes. En 1955, le Maroc ne comptait que 36 médecins, 17 pharmaciens, une quinzaine d'ingénieurs et environ 165 cadres supérieurs de l'administration¹. La proportion de la population parlant une langue étrangère ne dépassait nullement, en 1960, les 7,34 %².

Le nombre de bacheliers, en 1955, était à peine de 155³. Les familles aristocratiques qui étaient supposées fournir les membres de l'élite politique et économique étaient très peu nombreuses⁴. Cependant, il faut noter, que malgré leur faiblesse numérique, ces familles avaient fourni l'essentiel de l'élite politique, économique et administrative dont l'Etat avait besoin dans les premières années qui avaient suivi l'indépendance. Ainsi, plus de la moitié, (51,6 %), des dirigeants étaient issus de familles aristocratiques et bourgeoises⁵ dont, plus des deux tiers avaient suivi un enseignement moderne, souvent bilingue au Maroc ou à l'étranger⁶.

Certes, l'Etat avait aussi récupéré une partie des élites militaires et administratives, qui n'avait pas manifesté une attitude anti-nationaliste pendant le protectorat⁷.

Apparemment, l'administration, l'armée et l'enseignement étaient les secteurs les plus affectés par le départ des colons et la pénurie des cadres supérieurs qui pouvaient assurer leur reconversion progressive.

La carence numérique des élites modernes avait profondément marqué le comportement extérieur de l'Etat.

La nécessité de formation et d'encadrement de nouveaux cadres pèsera lourdement sur le budget de l'Etat, ainsi que sur ses orientations de politiques étrangères. Car, malgré toute critique, l'assistance technique, financière et humaine de l'ex-colonisateur était, extrêmement indispensable au fonctionnement du nouvel Etat.

En 1960, les dépenses d'éducation avaient absorbé plus de 3,67 % du P.I.B. Ce taux atteindra, en 1972, 6,80 %. L'éducation avait, ainsi, à elle seule, absorbé, 16,4 % du budget de l'Etat en 1960, ce taux atteindra en 1972 plus de 17, 3 %⁸.

Les dépenses publiques sur l'enseignement avaient pour objectif de former, dans les plus brefs délais, le plus grand nombre de cadres moyens et supérieurs afin de suppléer les fonctionnaires étrangers. Cependant, malgré les efforts de l'Etat, la

1 N. Saieb : « Enseignement, décolonisation et développement au Maghreb », in introduction à l'Afrique du nord contemporaine, Edition C.N.R.C., Paris, 1975, p. 133.

2 A. Cherkaoui : « Indicateurs socio-économiques du Maroc », op.cit., p. 280.

3 Hassan II : « Le défi », op.cit., p. 117.

4 Il s'agit essentiellement des familles fassies d'origines juives et andalouses.

5 J. Emmercey, j. C. Santucci et H. Michel : « Les élites politiques du Maghreb », in Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine », op.cit., p. 116.

6 Ibid., p. 123.

7 Le président du conseil M. Bekkaï était un ancien militaire au sein de l'armée française, M. Aherdan, M. Oufkir et Amezian étaient tous au service de l'armée coloniale et avaient accédé aux plus hauts rangs politiques au Maroc indépendant.

8 A. Cherkaoui : ibid., pp. 165, suiv.

marocanisation (arabisation) du personnel enseignant ne dépassera nullement les 56,62 % en secondaire et 58,72 pour l'enseignement supérieur en 1972¹.

Il en était de même pour l'armée, puisque c'est avec l'aide de la France que celle-ci était de toute pièce créée, en 1956². En revanche, tout en étant une armée nationale du Maroc indépendant, elle était gouvernée par des officiers français, dont la mission était la conception et la formation des officiers nationaux.

Cette situation anachronique avait poussé l'Etat à former rapidement plus de 800 officiers nationaux, entre 1956 et 1960, dans les écoles militaires françaises, sans compter ceux qui ont été formés au Maroc sous l'encadrement toujours des français.

Evidemment, les élites dirigeantes marocaines provenaient, majoritairement, des catégories supérieures de la hiérarchie sociale³. Leurs origines, quasi-exclusivement, urbaines⁴, particulièrement de, Fès, Rabat, Meknès et Marrakech⁵ n'étaient pas sans poser un certain nombre de problèmes politiques et sociaux :

-Premièrement, ces élites étaient foncièrement francophones ou arabophones, tandis que la majorité des marocains était analphabète et berbérophone, ce qui posait un sérieux problème de communication politique entre eux.

-Deuxièmement, les origines urbaines des élites politiques nationales handicapaient toute implantation, de leur part, au sein des milieux ruraux où la majorité des masses vivait. Du coup, cela affectait le processus d'encadrement politique, économique et social des masses et leur mobilisation au profit de tout projet de modernisation.

-Troisièmement, ces élites, à cause de leur formation supérieure moderne, étaient incapables de se rapprocher des réalités socioculturelles de la majeure partie des masses rurales, dont les besoins étaient rarement convertis en exigences politiques.

M. Aherdan avait, dès 1958, certainement saisi la nature de ces problèmes, en fondant le mouvement populaire qui était présumé représenter les ruraux et les berbères et contrebalancer l'hégémonie du P.I.

Mohamed V avait, également, saisi la faiblesse des élites modernes et leur déficit de légitimité aux yeux des masses, en décidant de mettre fin à leur hégémonie politique, en renvoyant le gouvernement A. Ibrahim et en réhabilitant les élites traditionnelles, grâce aux élections communales qui se sont déroulées, le 29 mai 1960.

Ces dernières, grâce à leurs contacts avec les milieux sociaux ruraux et à leur poids humain et politique, formaient un véritable support de légitimité pour le pouvoir royal.

C'est dire que, les élites politiques nationales avaient, souvent, éprouvé une grande difficulté à satisfaire les exigences politiques, sociologiques et économiques de l'édification de l'Etat moderne national et, par-là même, à lui assurer la stabilité et la légitimité nécessaire à sa survie. Cela explique la prééminence de l'institution

1 A.Cherkaoui : « Indicateurs socio-économiques du Maroc », op.cit., p. 164.

2 J.J.Regnier.J.C sntantucci : "Armée, pouvoir et légitimité au Maroc", A.A.N., 1972.p. 152.

3 A.Saaf : « Notes pour une recherche sur l'Etat marocain », op.cit., p. 153.

4 Plus de 90 % de ces élites sont d'origine citadine, Voir : Eemmecey et autres : « Les élites politiques du Maghreb », op.cit., p. 110.

5 Les villes de Rabat, Fès et Marrakech comptent presque deux tiers des élites politiques nationales, ibidem.

monarchique au sein du système politique national, ainsi que la technocratisation des fonctions politico-administratives.

2-Le problème de la légitimité de l'Etat

Grâce à son histoire et à son rôle dans l'indépendance du pays, la monarchie incarnait, au Maroc, la seule vraie institution.¹ Les diverses composantes de la société s'identifiaient à elle² et, par conséquent, à l'Etat dont elle était le centre et la source du pouvoir. Son prestige politique constituait la source même de légitimité de tous les groupes qui prétendaient exercer un pouvoir politique³.

L'édification du nouvel Etat national supposait, en même temps, le recours aux anciennes formes de légitimation du pouvoir et la création de nouvelles. Car, l'enjeu était de faire accepter l'autorité de l'Etat et de ses institutions politiques à toutes les catégories sociales.

a : Le recours à la légitimité traditionnelle (sultanienne)

La monarchie avait précocement, compris que son alliance avec les élites urbaines, au début de l'indépendance, portait un grand risque de substitution des anciennes formes de légitimité politique par de nouvelles démocratiques et institutionnelles. Une telle substitution aurait été possible, si le monarque avait accepté les revendications du mouvement national de limiter ses prérogatives politiques dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle ou elle occuperait une place honorifique. Cette situation aurait impliqué, non seulement, l'affaiblissement de l'institution monarchique, mais, aussi l'hégémonie politique du parti de l'Istiqlal et des élites urbaines dont la légitimité était contestée ou méconnue par une partie de la population.

Le roi Mohamed V, était conscient que la légitimité du nouvel Etat lui était, en grande partie tributaire, en ce sens qu'il était la condition indispensable à son unité et à celle de la nation, ainsi que celle des élites dominantes⁴. Dans ce cadre, le recours massif du monarque aux symboles hisorico-religieux⁵ lui avaient permis, en même temps, de légitimer ses propres pouvoirs politiques et ceux qu'il confère à l'Etat, ainsi que de pallier le manque de légitimité des élites urbaines modernistes aux yeux des masses. Cette stratégie lui sera, dès 1960, énormément utile dans l'épreuve de force qu'il avait engagé avec le mouvement national, laquelle s'était soldée par une rupture de leurs alliances et le recours à l'alliance avec les élites traditionnelles et rurales dont, le soutien lui était inconditionnel.

A partir de là, une stratégie d'institutionnalisation du système traditionnel était déployée⁶. La légitimité traditionnelle du monarque était ainsi, réactualisée, grâce au recours systématique à la religion, aux symboles historiques, vestimentaires et protocolaires, ainsi qu'à la diffusion d'une image paternaliste de la monarchie. L'objectif était de faire de celle ci une institution « instituante » d'où émane l'essentiel

1 J. Waterbury : « La légitimation du pouvoir au Maghreb tradition, protestation et répression » in Développement politique au Maghreb, op.cit., p. 413.

2 M. Camau : « Les institutions politiques dans les Etats maghrébins post-coloniaux », in, Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine », op.cit., p. 262.

3 Ibid., p. 263.

4 Ibid., p. 262.

5 J. Waterbury : Ibid., p. 413.

6 J. Leca : « Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb », op.cit., p. 6.

du pouvoir politique. Le journal "les phares" explique cela dans son éditorial, du 21 mai 1960, par ces termes :

« ...*Sa majesté le roi, depuis son retour d'exil, a fait plus figure d'arbitre que de chef. Or, il est le chef. Et c'est peut-être de n'avoir pas consacré dans les faits cet état de chef que sont nées les différentes crises que l'on sait, [...]* Sa majesté est le titulaire du pouvoir, seul l'ordre émané de lui, obtient l'obéissance de toute la communauté marocaine. Pourquoi d'où n'exercerait-elle pas d'une façon directe ce pouvoir dont elle est le titulaire ? Ce serait simplement consacré en fait une situation traditionnelle »¹.

Ces propos expriment pertinemment la nouvelle stratégie de la monarchie qui tend à partir de 1960, à établir une confusion entre l'institution monarchique et l'Etat, c'est à dire à la personnalisation du pouvoir politique.

Désormais, l'Etat puise sa légitimité directement dans celle du roi, dont l'autorité émane directement du peuple, parce qu'elle est de Dieu². Ceci dit, le roi devient lui-même légitimateur suprême³. La mobilisation de l'arsenal symbolique religieux (*Amir Al Mouminine*) et historique (Arbitre suprême) permettait au roi d'atteindre un double objectif :

D'une part, accroître son capital de légitimité auprès de la majeure partie de la population d'origine rurale, ce qui signifie, assoire les bases d'une stabilité politique autour de sa personne.

D'autre part, contrecarrer toute tendance, chez les élites urbaines, vers une modernisation politique rapide, dont il serait lui-même victime par la suite.

On comprend dès lors, que la légitimité traditionnelle du monarque avait assuré à l'Etat sa représentativité de la nation et de l'intérêt général du peuple tout entier. De même, elle avait permis aux différentes couches sociales une plus large représentation politique⁴. A ce titre, elle était une alternative politique acceptable aux yeux des élites nationales en quête de participation au pouvoir politique.

b : Le recours à la légitimité institutionnelle

Si le recours à la légitimité « *sultanienne* » était, après l'indépendance indispensable pour assoire les bases de l'Etat national, il n'en reste pas moins que, celle ci était insuffisante pour légitimer le pouvoir de l'Etat aux yeux de l'opinion publique internationale.

Dans ces conditions, bien que secondaire, le recours à la légitimité institutionnelle était, lui aussi indispensable à l'Etat. Dès lors, il était nécessaire de donner au pouvoir politique de la monarchie et de l'Etat une connotation plus démocratique. Les élites politiques au pouvoir avaient entamé un processus remarquable de « juridisation » de l'espace social au Maroc⁵. Leur effort s'était soldé par l'adoption d'un certain nombre de mesures politico-juridiques visant à doter le

1 Les phares, n° 33 du 21 mai, 1960.

2 J. Waterbury : « La légitimation du pouvoir au Maghreb », op.cit., p. 413.

3 Ibidem.

4 J.Leca : « Réformes institutionnelles et légitimité du pouvoir au Maghreb », op.cit., p. 11.

5 Ce terme est emprunté de A.Saaf : « Droit et Etat au Maroc, de la juridicisation de l'espace néo-patrimonial », in Images politiques du Maroc, op.cit., pp., 93 et suiv.

pays d'institutions politiques, judiciaires et administratives. L'objectif était de dépersonnaliser progressivement une partie des rapports sociaux en recourant à des règles de Droit, générales, universelles et impersonnelles.

Les textes et les lois se sont, à partir de 1956, succédées pour doter le pays d'institutions modernes, comme l'institution de la cour suprême et la création d'une justice administrative, en 1957, la publication du statut de la fonction publique et celui de la magistrature en 1958, ainsi, que la proclamation de la charte des libertés publiques, l'adoption de la charte communale, en 1960, suivie des élections communales. Ces mesures seront, le 7 décembre 1962, couronnées par la proclamation de la constitution, ainsi, que par l'organisation, pour la première fois au Maroc, des élections législatives, le 17 mars 1963.

Visiblement, l'adoption de la constitution de 1962 avait un objectif bien déterminé, celui de doter l'Etat d'une nouvelle légitimité institutionnelle qui compléterait sa légitimité *sultanienne* dont le roi était le dépositaire.

En revanche, la mise en veilleuse de ladite constitution, suite à la proclamation de l'état d'exception en juin 1965, ainsi que les révisions constitutionnelles qui en étaient suivies en 1970 et 1972, exprimaient les difficultés et les limites de recours à cette légitimité dans un système politique entièrement animé une légitimité puisant ses fondements ailleurs que dans le droit¹.

En acceptant de doter le Maroc d'une constitution, la monarchie n'entendait nullement, substituer sa légitimité *sultanienne*, par une autre institutionnelle, mais simplement répondre, partiellement, aux exigences de participation politique des élites nationales modernes.

En ce faisant, les institutions du Maroc post-colonial étaient surtout une réadaptation de la notion occidentale de la souveraineté nationale à la réalité politique nationale dans laquelle le roi était, à la fois, l'expression physique de l'existence de la nation et la manifestation de la pérennité et de la continuité du pouvoir politique². Ainsi, celles ci étaient, foncièrement subordonnées à la suprématie de l'institution monarchique. La notion de la constitution était, alors, une consécration de la supériorité politique de la monarchie, au lieu d'être une limitation de ses pouvoirs³. Partant de là, les gouvernements et le parlement étaient dans une position de subordination totale à l'égard du roi qui en déterminait le cadre et les orientations⁴. Mieux encore, les consultations électorales, par leur connotation démocratique et participative, étaient un instrument de légitimation du pouvoir de l'Etat⁵, plus que de participation réelle des masses au pouvoir politique. A ce niveau, les institutions politiques au Maroc ne correspondaient nullement, ni dans leurs fonctions, ni dans leurs finalités au modèle participatif occidentale d'origine⁶. De même, le recours au

1 A. Saaf : « Droit et Etat au Maroc », in images politiques du Maroc, op.cit., p. 97.

2 Editorial du journal les phares n° 41 du 11 août 1962.

3 A. Saaf : « Sobre et sistema politico-marroqui », op.cit., p. 39.

4 M. Camau : « Les institutions politiques des Etats maghrébins post-coloniaux », op.cit., p. 265.

5 Ibid., p. 261.

6 M.K Naciri : « Le droit politique dans l'ordonnement constitutionnel : Essai d'interprétation du système du gouvernement au Maroc, Thèse de doctorat d'Etat en droit public, Lille, 1984, p. 16.

droit tendait plus à légaliser l'exercice du pouvoir politique qu'à le limiter, c'est à dire que celui ci avait une fonction essentielle de légitimation du pouvoir politique¹ .

Dans ce contexte, le recours à la légitimité institutionnelle était un moyen de renforcement de la légitimité *sultanienne*, en ce sens qu'elle tendait à la légaliser et à l'institutionnaliser. Ainsi, les constitutions et les élections des assemblées représentatives sont plus des instruments dont la légitimité elle-même émane de celle du roi.

C'est dire que la constitution, était un moyen de régulation des rapports politiques entre les élites. Elle ne pouvait, par conséquent, prétendre toucher les prérogatives politiques royales qui étaient, grâce à l'article 19, devenues extraconstitutionnelles. De plus, les assemblées élues et les gouvernements sont plus au service du roi que de la nation, puisque ces institutions étaient présumées, définitivement et continuellement, être représentées par le roi lui-même². Il en résulte inmanquablement que, la politique étrangère marocaine ne pouvait être élaborée que par la personne du roi justement, parce que celle-ci représentait toute la nation et incarnait sa continuité et ses intérêts suprêmes.

La légitimité institutionnelle obéissait alors aux considérations d'ordre externe, puisqu'elle tendait à répondre plus aux exigences politiques occidentales afin de décrocher le maximum de soutien économique, financier et technique indispensable à la stabilité système politique. Elle renvoi intrinsèquement à la nature réelle du système politique et à ses mécanismes propres de fonctionnement, qui à leur tours affectent toute la conduite extérieure des élites au pouvoir.

1 A Saaf : «Droit et Etat au Maroc », op.cit.,p. 98.

2 Editoriale du journal les phares n° 41 du 11 août 1962.

Section II : La politique étrangère et la nature du système politique marocain

La politique étrangère nationale reste intimement liée à la nature et au fonctionnement du système politique. Celle-ci renvoi directement à la personne du souverain dont le statut, fait de lui le principal acteur de toute prise de décision en la matière, ainsi qu'au groupe restreint de personnes qui interviennent à ses côtés, à titre personnel ou institutionnel. Cela illustre, sans équivoque, le caractère oligarchique du processus décisionnel étranger.

I : L'institution monarchique, centre de décisions de politique étrangère

Il est évident, qu'après l'indépendance, l'institution monarchique, par sa suprématie symbolique et institutionnelle, devienne le centre où se convertissent toutes les décisions en matière de politique étrangère.

A-La politique étrangère : Domaine réservé du monarque

Généralement, la notion de domaine réservé en matière de politique étrangère renvoi à l'expérience française sous la cinquième République. Elle désignait, le monopole qu'avait exercé le général De Gaulle en matière de prise de décision étrangère, nonobstant les dispositions de la constitution française de 1958, selon laquelle, seul le gouvernement en était chargé¹. Dans le cas du Maroc cette notion revêt une signification plus étendue, et renvoi directement à la suprématie symbolique et institutionnelle de la monarchie dont la constitution et la pratique politique avaient renforcé.

1-La prééminence symbolique de l'institution monarchique

Habituellement, le processus de prise de décisions est attribué par la constitution à l'appareil exécutif et, plus précisément, à son chef². Dans la pratique marocaine, le roi s'en charge quasi exclusivement dans la mesure où, il précède même ladite constitution, et en est, en même temps, le concepteur. Ses compétences politiques, il les tire directement du coran et de la souna. Il les tire également de son statut socio-politique, d'arbitre et de producteur de normes³.

a : Le monopole du pouvoir décisionnel conformément au statut du roi Amir Al Mouminine

La suprématie politique du roi provient, en première instance, de sa qualité de chérif, descendant du prophète Mohamed⁴ et de son statut sacré d'Amir Al Mouminine. Sa personne, ses paroles et ses décisions sont obéis, parce qu'il est censé être le mandataire (khalifat) du prophète Mohamed et, à ce titre, celui qui veille à l'application de la parole de Dieu au sein de la communauté.

Naturellement, la référence à l'unicité de Dieu et à l'indivisibilité du pouvoir politique en islam avait engendré une pratique selon laquelle : les pouvoirs du roi étaient indivisibles à l'image de la parole de Dieu et de la *Umma* islamique. Cette

1 M Merle : « La politique étrangère », op.cit., p. 478.

2 Ibidem.

3 M. Tozy : « Monarchie et islam politique au Maroc », op.cit., p. 95.

4 Ibid., p. 81.

sacralité théologique de la personne et des décisions du roi, ne suffit pas à elle seule, pour obtenir l'effet d'obéissance nécessaire à l'exercice du pouvoir politique.

La bey'â constitue, en réalité, la pierre angulaire du pouvoir politique exercé par le roi et de sa légitimité aux yeux des masses. Celle-ci consiste, en première instance, en un engagement solennel et réciproque entre le roi et la communauté des croyants, selon lequel, le premier s'engage à faire respecter la parole de Dieu sur terre et à défendre la *Umma* contre tout ennemi, tandis que la seconde s'engage à se soumettre à ses décisions¹. En d'autres termes, il s'agit pour les masses de « *se soumettre au prince tant que celui-ci est soumis à Dieu* »².

C'est dire que, le monopole du roi sur le processus de prise de décisions, en matière de politique étrangère, se justifie par la légitimité religieuse de celui-ci, ainsi que par son incarnation de la volonté de la nation dont il est le gardien et le représentant. Dans ce contexte, le roi est le seul habilité par Dieu, le prophète et par la nation à engager la responsabilité de la nation tant au niveau interne qu'au niveau externe.

A cet effet, Mohammed V et Hassan II insistent énormément sur le caractère religieux de leurs pouvoirs politiques, ainsi que de leurs décisions politiques. Ces derniers s'étaient, toujours, efforcés à trouver une justification à leurs décisions politiques dans le coran et la sunna. Car, la mobilisation du sentiment religieux chez les masses implique un rappel, souvent tacite, de leur devoir d'obéissance.

La monarchie était, dans ce sens, toujours soucieuse d'associer son histoire à celle de l'islam et à l'existence de la nation marocaine³. Le caractère mythique de la personne du roi allait être consacré par les constitutions, de 1962, 1970, et 1972 qui devaient, grâce à l'article 19, procéder à son institutionnalisation, en mettant en exergue la suprématie politique du roi *Amir Al Mouminine*. Alors que, son article 23 réaffirme que : « la personne du roi est inviolable et sacrée » Une telle sacralisation de l'institution monarchique sera ultérieurement, interprétée de façon extensive par la jurisprudence pour contenir même ses discours⁴. L'interprétation extensive de la sacralité des décisions royales serait largement récupérée en matière de politique étrangère, qui était supposée toucher la nation tout entière. Celle-ci ne devait être, par conséquent, confiée qu'au commandeur des croyants et symbole de l'unité spirituelle et temporelle de la nation.

D'ailleurs, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre de décisions de politique étrangère obéissent strictement à cette logique politique tant par la procédure que par leur cheminement politique.

b : Le monopole du pouvoir décisionnel conformément au statut d'arbitre et producteur de symboles nationaux

Au Maroc, aucune instance ni acteurs politiques, autre que le roi, ne pouvait prendre en charge un domaine si complexe comme celui de la politique étrangère. A

1 M. Tozy : « Monarchie et islam politique au Maroc », op.cit., pp. 33, et suiv.

2 M. Ettajanie : « La modération dans la politique étrangère du roi », op.cit., p. 41.

3J. Waterbury : « La légitimation du pouvoir au Maroc », op. cit., p. 413.

4 Voir l'arrêt de la cours d'appel de Rabat de 1961 interdisant le P.C.M. en se fondant sur le discours du trône du roi Mohamed V dans lequel il affirme que les idéologies matérialistes étaient incompatibles avec l'islam.

cet égard, aucun acteur politique, autre que le monarque, ne peut prétendre représenter la totalité de la nation ni à être l'arbitre impartial entre les différents groupes et individus.

Le roi, en sa qualité d'arbitre au-dessus de toute faction ou rivalité sociale, est le seul dépositaire de la légitimité de représentation de l'intérêt général de toute la nation. De ce fait, contrairement à ce que pense M Tozy¹, le roi dispose d'un pouvoir de production des normes, justement parce qu'il est supposé être le juge suprême et impartial entre les différents groupes et factions antagonistes dans la société marocaine. Sa fonction de juge implique, par conséquent, qu'il produit lui-même les normes et constitue, par-la même, une référence jurisprudentielle et normative très importante.

Pour le roi Hassan II : « *La constitution fait de nous un arbitre [...] Le roi n'a pris que ce qu'il fallait pour qu'il puisse justement intervenir quand les choses n'iraient pas ou aider pour que les choses aillent mieux* »². Etant ainsi, la fonction d'arbitre, dont le roi était attribué, lui donne de grandes possibilités d'interprétation, d'application et de production de normes juridico-politiques nationales³.

En matière de politique étrangère, ces pouvoirs sont d'autant plus élargis, que le roi est l'unique acteur politique ayant un pouvoir quasi-exclusif de détermination de ses orientations, ainsi que d'appréciation des décisions nécessaires à sa conduite. L'édifice institutionnel n'est, en réalité, qu'un support technique et juridique indispensable à l'exécution et à l'approbation de ses décisions.

Hormis la possibilité limitée donnée par la constitution au parlement grâce au vote de la loi des finances prévue par l'article 49 et, celui d'approbation des traités internationaux signés par le roi prévu par l'article 31, ce domaine échappe à tout contrôle ou interpellation institutionnelle. Les décisions en la matière font rarement l'objet de débat politique.

Cependant, il faut signaler que le roi Mohamed V et Hassan II étaient souvent soucieux d'associer, du moins formellement, les élites issues du mouvement national dans l'élaboration des orientations générales de la politique étrangère nationale ainsi, qu'à la prise des décisions importantes dans ce domaine.

L'association des élites politiques nationales avait un objectif déterminé qui était celui de créer un climat de consensus politique autour de la politique étrangère⁴, difficilement réalisable autour des questions de politique interne.

L'adoption d'une politique internationale non-alignée, pro-arabe et africaine, la politique du parachèvement de l'intégrité territoriale du royaume constituaient des domaines où, l'unanimité des élites politiques était souvent préalablement assurée.

1 M Tozy estime que « faire du monarque un arbitre, c'est négliger son pouvoir de producteur de normes... », in « Monarchie et islam politique au Maroc », op. cit., p. 95.

2 Discours du roi Hassan II le 13 décembre 1963 cité par Luc Muracciole : « La constitution marocaine », in revue juridique et politique d'outre mer, 1963, pp. 307 et seq.

3 Sur le multifonctionnalisme des institutions politiques, voir G.A. Imonde, G.B Powell : « Analyse comparée des systèmes politiques », op.cit., pp. 95 et seq.

4 Saïd Ihraï : « Le consensus sur la politique étrangère », in « Edification d'un Etat moderne », op.cit., pp. 453 et seq.

Seulement, il faut noter que, le roi Hassan II était plus attentif que son père quant à l'affirmation du monopole royale sur ce domaine.

Ses décisions de politique étrangère avaient fait preuve, à partir de 1965, d'une grande autonomie par apport aux élites du mouvement national, notamment en ce qui concernait les rapports du Maroc avec l'occident. Son souci majeur était d'assurer l'efficacité de la politique étrangère plus que de satisfaire les exigences participatives des élites. Il n'en reste pas moins, que le domaine de la politique extérieure nationale avait largement contribué à l'intégration de ces élites dans le système politique national dans la mesure où, celle-ci représentait les intérêts suprêmes de la nation.

2- La prééminence institutionnelle du monarque dans le domaine de la politique étrangère

La prééminence du roi en matière de politique étrangère provient du fait que celui-ci possède la qualité du chef de l'Etat. Ce statut lui confère des pouvoirs exorbitants en la matière que les constitutions avaient consacrés.

a : La suprématie du roi en sa qualité du chef de l'Etat

Au lendemain de l'indépendance, l'institution monarchique était l'unique institution politique qui incarnait la souveraineté nationale. Celle-ci était amenée à exercer, à côté de ses pouvoirs classiques religieux et sociaux, des pouvoirs politiques liés aux attributions d'un chef d'Etat moderne. De ce fait, dès 1956, Mohamed V avait procédé à la création de deux symboles essentiels de la souveraineté nationale : l'armée et le ministère des affaires étrangères. Ces deux institutions étaient directement placées sous son autorité personnelle. Cela était justifié par une tendance générale au niveau international qui consacrait la concentration des pouvoirs en matière de politique étrangère aux mains du pouvoir exécutif et du chef de l'Etat¹.

Les rois Mohamed V et Hassan II, ne manquaient aucune occasion pour faire rappeler aux élites nationales que l'institution monarchique n'était pas uniquement honorifique et symbolique, mais aussi une institution qui gouverne. Le roi, véritable chef de l'Etat marocain, ne pourrait, par conséquent, accepté de se dessaisir de ses pouvoirs politiques que Dieu et la nation lui avaient confiés. Mohamed V était, d'ailleurs, claire à ce sujet. Dans son discours du trône, du 18 novembre 1957, il avait souligné que : «... *notre préoccupation est axée sur l'instauration d'un régime démocratique qui...puise dans les percepts de notre religion, les traditions de notre passé et les méthodes de notre temps...* »².

Cette perception du pouvoir politique sera également reprise dans son discours du 8 mai 1958, dans lequel la référence à l'islam occupe une première place, suivie par les traditions du peuple marocain et enfin, par la référence au modèle démocratique, selon lequel le peuple participe au pouvoir. Ici, selon Mohamed V, la participation du peuple au pouvoir revêt un caractère essentiellement progressif, puisque le peuple devait encore faire l'apprentissage de la démocratie. Hassan II était également fidèle à cette perception du pouvoir, car selon lui³ : « *Il n'est pas possible actuellement de*

1 M Merl : « La politique étrangère », op. cit., pp. 477 et seq.

2 Discours du trône de Mohamed V le 18 novembre 1957 : « La renaissance d'une nation » Tome III, op.cit., p. 19 (TPN).

3 Voir aussi son discours à l'occasion de la proclamation de Charte royale le 8 mai 1958.

rendre moins directe l'exercice du pouvoir. Pourquoi ? Parce que mon peuple n'est pas prêt à être mobilisé sur un programme ou une doctrine, il a besoin de suivre un homme, une équipe »¹.

De ce fait, il était très soucieux d'affirmer la suprématie politique de l'institution royale. Il n'avait nullement l'intention de céder aux exigences des élites politiques en matière du partage du pouvoir et moins en matière d'élaboration de la politique étrangère. L'adoption d'une constitution n'était guère pour lui un moyen de limiter ses pouvoirs de chef suprême de l'Etat. Dans son discours, lors de l'ouverture du parlement, le 18 novembre 1963, il tenait à souligner que : « ...nous avons tenu de notre propre volonté à nous dessaisir d'un certain nombre de nos attributions pour nous contenter des pouvoirs exercés habituellement par les chefs d'Etats dans les pays démocratiques »².

A cet égard, il faut signaler que les rois Mohamed V et Hassan II avaient, dès l'indépendance, procédé à l'exercice direct du pouvoir politique. Grâce à leur qualité de chef d'Etat, ils avaient concentré en leurs mains la totalité des pouvoirs réglementaires et législatifs. Leurs décisions dans le domaine réglementaire se faisaient par voie des décrets royaux, tandis, que dans le domaine législatif, elles étaient faites par le biais des dahirs royaux portant loi. Dans le domaine de la politique étrangère, en l'absence des dispositions constitutionnelles, le roi avait un pouvoir absolu et exclusif pour engager la responsabilité internationale du Maroc.

Il convient, tout de même, de signaler que, depuis l'indépendance à 1972, les décisions royales en matière de politique étrangère n'étaient véritablement régies par la constitution, que pendant cinq ans. Les institutions parlementaires n'avaient que brièvement fonctionnées entre 1963 et 1965.

Dans ce contexte, le roi était en même temps le chef de la diplomatie marocaine et le chef suprême des forces armées royales, ce qui lui confère un pouvoir exorbitant en matière de politique étrangère. Dès lors, le roi était le représentant suprême de la nation marocaine auprès des autres Etats et institutions internationales

b : L'étendue des compétences royales en vertu de la constitution

Au sein de l'arsenal constitutionnel marocain, le roi occupe une place prépondérante. Il est doté de pouvoirs politiques exorbitants, par rapport aux autres institutions politiques. Les constitutions de 1962, 1970 et de 1972, confient au souverain, conformément à leur article 19, un statut très particulier qui outrepassa, même ses propres dispositions. « *Le roi, Amir Al Mouminine, représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'islam et de la constitution [...] Il garanti l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques* ». L'attribution au roi de ces multiples titres, est implicitement assortie d'un certain nombre de fonctions et d'obligations. Du coup, la qualité d'*Amir Al Mouminine* lui impose de veiller au respect de l'islam, qui lui exige de suivre continuellement un comportement conforme à la religion.

1 Déclaration de Hassan II au journal le Monde du 6 janvier 1962.

2 Discours de Hassan II lors de l'ouverture du parlement le 18 novembre 1959, A.A.N. 1962, Documents, p. 898.

En outre, étant le représentant suprême de la nation, il est tenu de veiller à l'unité et à l'indépendance de celle-ci. Cela implique, qu'il est obligé d'adopter une attitude ferme et intransigeante à l'égard des questions de l'unité territoriale et politique de la nation.

Selon les constitutions, de 1962, 1970 et 1972, les pouvoirs politiques du roi, sont ceux en général, attribués à un monarque dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, basée sur la séparation des pouvoirs dans un système de représentation partisane et parlementaire. En période normale, celui ci est le chef de l'exécutif. Selon l'article 24, il nomme le Premier ministre et les ministres et met fin à leur fonction. Le gouvernement qu'il nomme est dès lors, en vertu de l'article 59, responsable devant lui et devant le parlement. L'article 25 stipule également que le roi préside le conseil des ministres. Au-delà de ces pouvoirs, il dispose de compétences réglementaires d'attribution en vertu de l'article 29.

La constitution lui attribue, entre autres, des compétences en matière législative. L'article 26 lui confie la tâche de promulgation des lois. Elle lui donne, également, en vertu de l'article 68, la possibilité de rejeter toute loi en la soumettant à une nouvelle lecture. Mieux encore, il peut, en vertu des articles 27, 70 et 72, de façon discrétionnaire, dissoudre le parlement.

En période de crise, le roi peut concentrer, conformément à l'article 35, tous les pouvoirs législatifs et réglementaires entre ses mains.

Dans le domaine de l'exécutif la totalité des pouvoirs lui reviennent, il les exerce directement par décrets ou par délégation de pouvoirs.

Dans le domaine législatif, le roi se substitue à l'instance législative et émet des lois par des décrets, assimilés aux lois ou par dahir portant loi.

De plus, il dispose d'un pouvoir constituant, étant donné qu'il peut lui-même modifier, abroger, et promulguer une nouvelle constitution.

D'une manière générale, il n'est pas facile de comprendre les pouvoirs royaux en matière de politique étrangère, tels qu'ils étaient décrits par les articles 31 et 59 de la constitution, sans tracer l'ensemble de ses prérogatives constitutionnelles. Sa suprématie institutionnelle avait, justement, réduit le parlement et le gouvernement en simples instances politiques subordonnées à sa personne, dont les fonctions ne dépassent, nullement, l'entérinement et l'exécution des options qu'il avait déjà dégagées¹.

Ainsi, l'article 59 confie, de façon générale, la charge de la politique extérieure au gouvernement qui, dès sa nomination par le roi, doit présenter son programme d'action en la matière. Seulement, en pratique, celle ci lui échappe totalement, puisque le ministère des affaires étrangères fonctionne, depuis sa création en avril 1956, séparément du Premier ministre et rempli ses tâches suivant les directives et les orientations de sa majesté le roi².

1 M. Camau : « Institutions politiques et Etats maghrébins post-coloniaux », op. cit., p. 265.

2 Voir la lettre de A Belafrij adressée le 24 novembre après la démission du gouvernement, in Maroc-Documents, n° 6 du 16 au 31 novembre 1958, p. 462.

Quant à l'article 31, il stipule que le roi accrédite les ambassadeurs auprès des puissances étrangères et des organisations internationales, alors que les ambassadeurs et les représentants des organismes internationaux sont accrédités auprès de lui. Il signe et ratifie les traités. Toutefois les traités engageants les finances de l'Etat ne peuvent être ratifiés sans l'approbation préalable de la chambre des représentants.

Ces dispositions attribuent au roi le droit de signer et de ratifier les traités et conventions internationales sans pour autant consulter le parlement, sauf pour ceux qui devraient entraîner une diminution des recettes de l'Etat ou une modification de la constitution. Dans ce cas, l'approbation du parlement devient une condition nécessaire à leur validité. Seulement, en pratique, l'expérience parlementaire marocaine n'avait jamais révélé le rejet d'un traité ou d'une convention internationale signée par le roi.

Ceci dit, l'approbation des traités internationaux telle que mentionnée par l'article 31 n'est qu'une simple formalité juridique qui ne donne au parlement aucun pouvoir réel en matière de politique étrangère nationale¹. C'est au roi et à lui seul que revient de facto, ce pouvoir, notamment, parce qu'il est le chef de l'exécutif ainsi que des forces armées royales, c'est à dire, le chef de l'Etat marocain. Cela ne signifie nullement qu'il agit seul et indépendamment de son environnement humain. Au contraire, il est toujours entouré d'un groupe d'hommes restreint, mais, fonctionnellement efficace pour l'élaboration et la gestion des grands dossiers diplomatico-militaires et économiques du pays.

B-La nature oligarchique du processus décisionnel en matière de politique étrangère

En admettant que derrière toute politique étrangère, il se trouve des décisions prises par des hommes, il devient relativement plus aisé d'identifier dans le système politique marocain «l'équipe décisionnelle»², chargée de la conception et de la gestion des grandes orientations de la politique étrangère nationale. Au sommet, il y'a le souverain, suivie de ses collaborateurs et en bas se trouve l'instance bureaucratique politique qui est le ministère des affaires étrangères. Ceci dit, le processus décisionnel en matière de politique étrangère est hautement centralisé et est caractérisé par un haut degré de professionnalisme qui est dicté par son extrême confidentialité.

1- La centralisation du processus de prise des décisions en un groupe restreint

Théoriquement, dans le système politique marocain, c'est le roi qui détient le droit de regard définitif sur les choix entre les différentes possibilités en matière de politique étrangère³. Seulement, en pratique celui ci n'est pas seul.⁴

Il agit constamment dans un contexte humain et organisationnel qui détermine, souvent et au préalable, l'orientation de ses décisions.

1 A. Fikri : « Le parlement marocain et les finances de l'Etat », Edition Afrique-Orient, Casablanca, 1988, pp. 85 et seq.

2 Ce terme est emprunté de J.B. Durosselle : « Tout empire périt », op. cit., p. 120. Il désigne « l'ensemble des décideurs ainsi que les experts choisis. »

3 Ali. G.Hillal and B. Korany: « The foreign policies of Arabes states », op.cit., p. 15.

4 J. B. Durosselle: Ibid., p. 120.

Aussi, est-il nécessaire de préciser que le centre de prise des décisions étrangères n'est pas le roi, en tant qu'individu, mais plutôt, en tant qu'institution¹, qui agit comme une boîte noire «Black Box » ou les inputs sont continuellement convertis en outputs.

La décision étrangère reste très personnalisée, encore que le roi est toujours contraint de consulter ses collaborateurs personnels, ainsi que le ministère des affaires étrangères, afin de former une opinion qui lui permettra d'opérer le choix politique le plus opportun.

a : Le club des conseillers et collaborateurs personnels du roi

Le roi était toujours entouré de différents conseillers et collaborateurs qu'il choisissait lui-même et à titre personnel² afin de les consulter sur des sujets qu'il ne peut à lui seul traiter.

En général, ces conseillers sont ses hommes de confiance et ne disposent, à ce titre, d'aucun statut institutionnel déterminé. En revanche, il faut souligner que l'amplification de leurs poids et de leurs fonctions décisionnelles était concomitante au déclin de la puissance des partis politiques et spécialement de celle du P.I. Après 1956, le roi Mohamed V avait préféré associer les élites du P.I. dans le processus de prise de décisions en matière de politique étrangère. Dès le 12 novembre, il procéda à l'inauguration de l'assemblée nationale consultative.

Cette institution qui était formée des hommes de confiance du roi, recrutés, essentiellement, parmi les différentes élites politiques, sociales et économiques nationales, était censée, non seulement, représenter le peuple marocain, mais aussi : « ...émettre des vœux,...formuler des recommandations et...présenter des suggestions »³ au roi.

Par ailleurs, le roi Mohamed V était soucieux d'associer son fils dans toutes les décisions importantes de l'Etat.

Le prince héritier, Moulay Al Hassan, par sa formation juridique moderne et par ses liens et son expérience politique était, progressivement, devenu le principal conseiller du roi. Toutes les décisions importantes en matière de politique étrangère transitaient par lui, à tel point que : «...celui qui voulait avoir l'oreille de Mohamed V, devait d'abord devenir l'ami du prince »⁴.

Après l'accession de ce dernier au trône en 1961, il avait mis en place un réseau de collaborateurs civils et militaires qui lui étaient totalement dévoués. Parmi ses collaborateurs, il convient de citer A. Reda Guedira qui était le plus sollicité. Ce dernier, natif de Rabat en 1922, avait reçu une formation juridique francophone comparable à celle du roi Hassan II. Son âge et son amitié avec le roi, ainsi que sa méfiance à l'égard des élites du parti de l'Istiqlal et ses bonnes relations avec les dirigeants occidentaux et notamment Français, avaient fait de lui l'homme le plus écouté par le roi Hassan II.

1 A.E.Hillal and B Korany: « The foreign policies of Arabes states », op.cit., p. 16.

2 J. B Durossel souligne que les conseillers sont toujours choisis par le décideur lui même, « Tout empire périt », op. cit., p. 120

3 Discours du roi Mohamed V lors de l'inauguration des travaux de l'ANC le 12 1956, Voir P Ebrard « L'assemblée nationale consultative marocaine », A.A.N., 1962, p. 51.

4 Hassan II : « La mémoire d'un roi », op. cit., p. 48.

Avec le prince héritier Moulay Al Hassan, A.R. Guedira était l'instigateur du renvoi sine die du gouvernement A Ibrahim, en mai 1960¹. Depuis, son poids politique n'a cessé de s'affirmer. Celui-ci était, également, avec le roi l'un des architectes de la constitution de 1962. Il était derrière l'interdiction du parti unique au Maroc. A.R. Guedira, homme politique d'envergure, occupera une place importante dans le système politique marocain contemporain. Grâce à son dévouement au trône et à sa connaissance profonde des rapports de force politiques en jeu, son influence sur la politique étrangère était manifeste, notamment, en ce qui concerne l'association du Maroc à la C.E.E. De ce fait, il était très impliqué dans les différentes étapes de négociations exploratoires entamées avec la CEE depuis 1963.

Ses bonnes relations avec les dirigeants français et occidentaux lui avaient valu, d'un côté, son implication dans les dossiers les plus épineux et secrets de la politique étrangère nationale et de l'autre côté, les critiques très violentes du parti de l'Istiqlal et plus particulièrement, de A. El Fassi, qui voyait en lui « *Le véritable maître de l'appareil gouvernemental [ayant des relations très étroites] avec les sources d'inspiration colonialistes en France* »².

A vrai dire, d'autres personnalités avaient joué un rôle, non moins important dans la politique étrangère nationale comme A. Balafrej, né à Rabat en 1908, littéraire de formation et diplomate de carrière. Il était l'homme le plus sollicité par le roi en matière de politique étrangère. Son appartenance au P.I., dont il était le secrétaire général, n'était pas incompatible avec son dévouement à la monarchie. Ses prises de positions modérées par rapport à celles de A. El Fassi, et son expérience diplomatique au sein du ministère des affaires étrangères l'avaient favorisé à occuper, pour plusieurs années, le poste informel, mais influent, du ministre représentant personnel du roi.

Le roi Hassan II le chargeait souvent des missions diplomatiques en pays occidentaux dont il avait une grande connaissance.

A côté de ces deux hommes, il y'avait des diplomates de carrière comme, A. Boutaleb, A. El Filali, M. Boucetta et A.T.Benhima.

Ces collaborateurs personnels du roi avaient, en réalité, plusieurs fonctions. Ils étaient chargés de réunir et de sélectionner les informations nécessaires sur les questions de politique étrangère, ensuite ils étaient tenus de communiquer leur synthèse au roi, souvent, assorties de leurs points de vue personnels en la matière.

Il ne faut, tout de même, pas oublier qu'ils étaient chargés de l'application des décisions étrangères prises par le souverain, en ce sens qu'ils le représentaient auprès des différents Etats et organismes internationaux. Ce rôle sera de plus en plus visible depuis la proclamation de l'état d'exception en juin 1965.

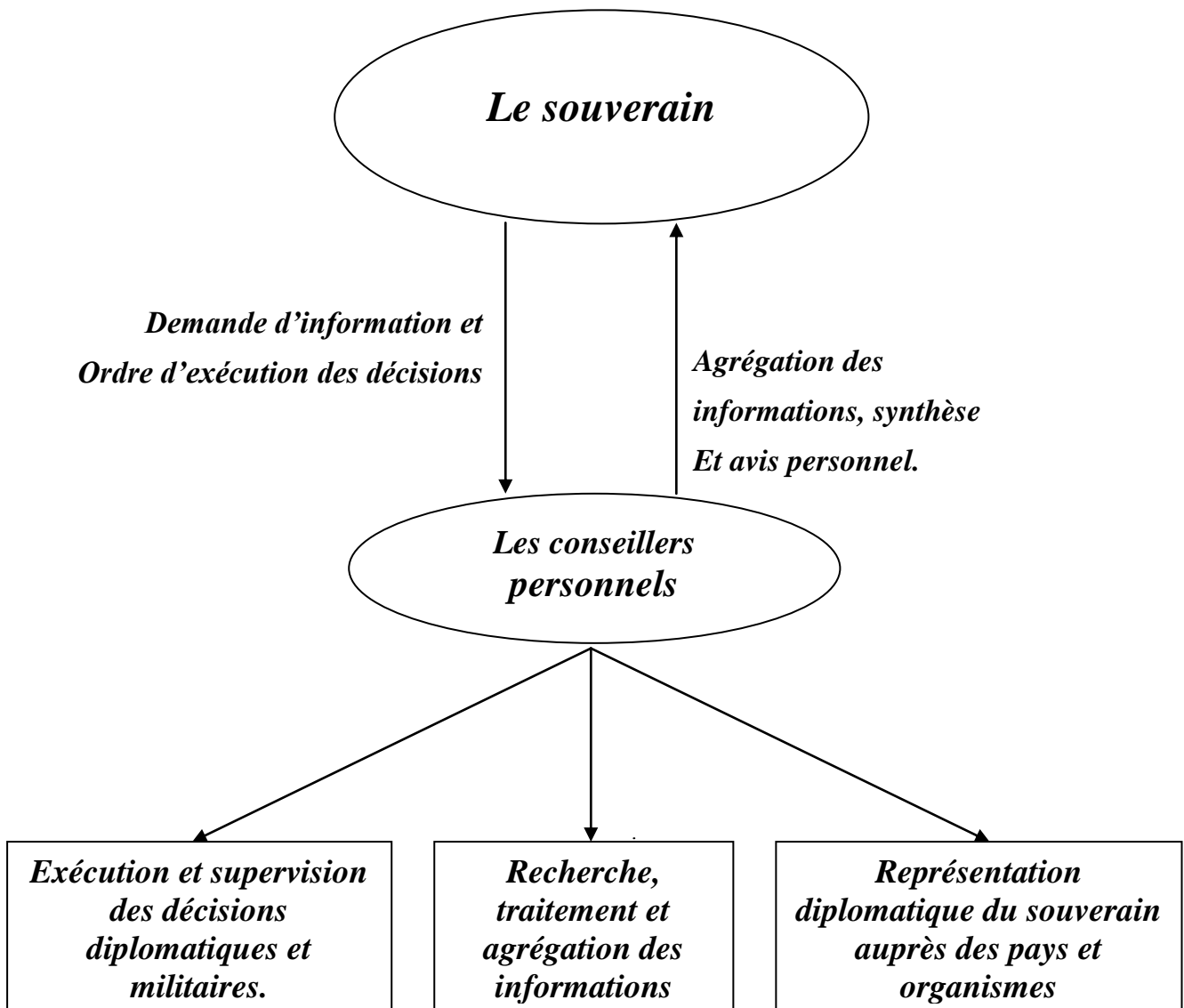
Evidemment, à côté des conseillers civils du roi, Il se trouvait des militaires de carrière, comme le général Oufkir, M. Ahardane, D. Ben Omar et le maréchal Ameziane, qu'il consultait, souvent, sur les questions d'ordre militaire, sécuritaire et même diplomatique.

1 A.Redha Guedira : « Hassan II, modèle et conscience », in *Edification d'un Etat moderne* », op. cit., p. 30.

2 Déclaration de A.El.Fassi à la conférence de presse tenue à Rabat le 14 janvier 1963, cité par A Gaudio : « Allal El Fassi ... », op. cit., p. 298.

Manifestement, l'action des conseillers personnels du roi englobe aussi bien un travail de conception que d'exécution des décisions de politique étrangère. Généralement elle se déroule suivant le schéma suivant :

Schéma de collaboration du roi avec ses conseillers personnels



b : Le ministère des affaires étrangères

De toutes les structures gouvernementales, le ministre des affaires étrangères est le département ministériel le plus impliqué dans le processus d'élaboration de la politique étrangère. Ce ministère, comme son nom l'indique, était censé avoir le monopole en la matière. Seulement, en pratique, il en est autrement, étant donné que sa place dans le processus de prise de décision reste très secondaire¹.

Depuis sa création par le dahir du 26 avril 1956, il était resté prisonnier de sa crise de légitimité². D'une part, la suprématie de l'institution royale l'avait réduit à un simple organe d'exécution et de logistique³. Et d'autre part, l'insuffisance des ressources humaines et matérielles, l'absence de cadre juridique approprié⁴, ainsi que l'éclatement de ses compétences avait sérieusement limité son impacte sur la conduite de la diplomatie marocaine.

Lors de sa création, ce ministère était censé accomplir une double mission :

D'abord, l'établissement d'un cadre général du ministère, c'est à dire, le doter des ressources humaines, matérielles et juridiques dignes d'un Etat souverain et indépendant.

Ensuite, faire en sorte que le Maroc retrouve sa place sur la scène internationale.⁵

Ceci dit, ce ministère devait, dans les brefs délais, s'attaquer au problème de manque de cadres⁶ qu'il devait pallier par un recrutement massif au sein du P.I.⁷. De même, il devait trouver les ressources financières et logistiques nécessaires à la conduite d'une diplomatie moderne.

Enfin, il devait fixer le cadre juridique qui délimiterait ou, du moins, décrivait ses attributions diplomatiques.

Apparemment, seuls deux textes régissaient son action, en l'occurrence, le dahir du 26 avril 1956, qui ne contient qu'un seul article constituant le ministère des affaires étrangères et le dahir du 13 octobre qui ne contenait, lui aussi, que trois articles relatifs à l'organisation de ses services⁸.

Dans ce contexte, il faut signaler que la plupart des attributions diplomatiques de ce département provenaient, non d'un texte juridique, mais plutôt, de la volonté politique du souverain dont il était totalement subordonné⁹. Par ailleurs, il faut préciser, que malgré la prééminence de l'institution royale en matière de prise de

1 Marcel Merl : « La politique étrangère... », op. cit., p. 127.

2 L.Dinia.Mandani : « Le ministère des affaires étrangères et de la coopération au Maroc », op. cit., p. 266.

3 Ibidem.

4 B. S.Nassik : « Les acteurs de la politique étrangère marocaine, Etude de cas, le Parti de l'istiqlal », op. cit., p. 216.

5 Discours de A.Balafrej, ministre des affaires étrangères à l'institut des études supérieures le 29 avril 1957, AL Alam, n° 2521 du 30 avril 1957.

6 Ibidem.

7 B. S.Nassik : Ibid., p. 223.

8 Ministère des affaires étrangères : « La diplomatie marocaine en dix ans », le service de la presse, Rabat, 1981, p. 17.

9 Voir éditorial du journal Al Alam, n° 2517, du 27 avril 1957 ; Voir également la lettre de A. Balafrej adressée à A.Bouabid, vice-président du conseil démissionnant du gouvernement, le 24 novembre 1958, in Al Alam, n° 3185 du 25 novembre 1958. Voir aussi, l'article II du Dahir n° 1.61.166 du 2 juin 1961 relatif à la formation du gouvernement, « Le ministère des affaires étrangères est mis sous notre autorité », B.O n° 2538 du 16 juin 1961(TPN).

décisions étrangères, ce ministère avait pris en charge deux fonctions essentielles dans le processus décisionnel, à savoir :

-Une mission d'information qui consistait à recueillir les différentes informations politiques, juridiques et diplomatiques se rattachant au pays ou aux organisations internationales avec lequel le Maroc entretient ou envisage d'entretenir des relations diplomatiques.

-Une mission d'exécution de la politique étrangère par le biais des représentants diplomatiques auprès des Etats et organismes internationaux.

Cependant, au-delà du cadre bureaucratique proprement dit, un certain nombre de diplomates avaient souvent, à titre personnel, joué un grand rôle dans la politique étrangère nationale. Ceux ci occupaient souvent le poste de ministre des affaires étrangères, de secrétaires d'Etat aux affaires étrangères ou, d'ambassadeurs du Maroc auprès de l'une des puissances occidentales et arabes ou, même, auprès d'une des organisations internationales les plus importantes pour le Maroc.

Sans doute, la personne du ministre des affaires étrangères était une personnalité influente sur la politique étrangère nationale. Ce poste était toujours occupé par des hommes de confiance de roi, indépendamment de leur appartenance politique. Ainsi, entre 1956 et 1972, dix ministres des affaires étrangères avaient occupé ce poste. Leur profil socioculturel et politique fait apparaître les données suivantes :

- Leur appartenance aux élites urbaines de Rabat, Fès, Marrakech et Casablanca¹.

- Leur âge est souvent proche, puisque la plupart d'entre eux étaient née entre 1920 et 1927².

-Tous ont fait des études supérieures modernes francophones.

-La plus part d'entre eux ont fait des études juridiques en France (cinq sur dix), des études littéraires (trois sur dix) ou la médecine (deux sur dix).

Tableau des ministres des affaires étrangères 1956-1972³

Nom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etudes poursuivies	Durée de fonction
A. Balafrej	1908	Rabat	Lettres/Paris	39 mois
A. Ibrahim	1920	Marrakech	Lettres/Paris	16 mois
D.M'hammedi	1912	Fès	Lettres/Paris	19 mois
A.R.Guedira	1922	Rabat	Lettres/Paris	20 mois
T.Benhima	1927	Safi	Droit/ Nancy	7 mois
M.Cherkaoui	1921	Oued Zem	Droit/Toulouse	15 mois
A.Laraki	1921	Casablanca	Médecine/Paris	33 mois
A.Boutaleb	1923	Fès	Lettres/Fès	13 mois
Y.Belabbes	1921	Marrakech	Médecine/Paris	7 mois
A.El Filali	1925	Casablanca	Droit/Paris	10 mois

Sans aller plus loin, il convient de noter que le ministère des affaires étrangères n'a jamais vraiment joué un rôle décisif dans la conduite de la politique étrangère

1 Huit ministres sur Dix sont originaires de ces villes.

2 Exception faite de Abalafrej né en 1908.

3 Ce tableau est effectué à partir des B.O de 1956 à 1972

nationale. Dès le départ, son manque d'autonomie et de moyens a fait de lui un simple organe d'exécution et de coordination en la matière. Son manque d'efficacité était notoire, vu l'empiétement des ministères techniques sur ses attributions étrangères et le poids croissant des collaborateurs personnels du roi, qui constituaient indéniablement, le noyau de la diplomatie nationale. Le ministre intervient dans le processus de prise de décisions, souvent grâce, à la compétence technique et organisationnelle de son département et aux informations techniques et juridiques qu'il arrive à recueillir à travers ses agents diplomatiques à l'extérieur.

2- La confidentialité du processus décisionnel en politique étrangère

Abstraction faite de la nature du régime politique adopté ou de l'environnement social et organisationnel dans lequel les décisions politiques sont prises, la politique étrangère reste le domaine politique le plus confidentiel et le plus secret de l'Etat. Son élaboration, son exécution, ainsi que les décisions qui sont prises sont souvent extrêmement discrètes¹. Seuls les résultats obtenus, sous forme, d'accords internationaux d'échanges diplomatiques, économiques et militaires ou sous forme de conflits armés sont relativement visibles et, par-là, soumis aux débats publics.

a : l'exclusion des débats publics sur la politique étrangère

De toutes les politiques publiques élaborées après l'indépendance, la politique étrangère nationale reste celle qui a été le moins sujette de débat public. Aucune instance, ni institution politique n'avait véritablement mis en cause, ni ses orientations, ni la manière dont ces dernières étaient converties en décisions politiques.

Les débats sur la politique étrangère nationale au sein du parlement et à travers les publications des partis politiques prenaient, souvent, la forme de déclarations passionnelles et nationalistes. Ils se caractérisaient généralement, par des prises de positions à posteriori sur un tel ou tel aspect de cette politique, plutôt que sur son fond ou son mode d'élaboration. L'instance parlementaire au Maroc, n'ayant que des prérogatives purement formelles en matière de politique étrangère, n'était pas capable de l'orienter et moins d'infléchir les décisions déjà prises par le chef de l'Etat². Son pouvoir d'approbation de traités engageant les finances de l'Etat que lui confiait l'article 31 de la constitution, semble être, plutôt, purement symbolique. Les discussions en la matière, au sein de la commission des affaires étrangères n'étaient pas de nature à peser sur l'action gouvernementale et moins sur les décisions déjà prises par le souverain et le gouvernement.

Parallèlement, les débats qu'animaient les partis politiques sur la gestion de politique étrangère étaient souvent des prises de positions et des déclarations d'intentions en la matière. Ils ne touchaient que le caractère moral et idéologique des orientations et les résultats obtenus par l'action gouvernementale. Les partis politiques, tout en débattant de la politique étrangère au sein de leurs structures et à travers leurs publications, insistaient d'avantage sur les déclarations générales de principes. En outre ils étaient toujours soucieux de ne divulguer aucune information diplomatique ou stratégique de l'Etat, sauf si cela contribuait à leur procurer un avantage politique

1 B. Korany: « Foreign policy decision making théorie and the third world », op.cit., p. 39.

2 B.S.Nassik : « Les acteurs de la politique étrangère marocaine », op.cit., p. 26.

évident. Naturellement, la divulgation des secrets diplomatiques et militaires de l'Etat était, souvent considérée comme un acte politiquement grave et calculé.

Par ailleurs, la confidentialité en matière de politique étrangère avait largement contribué à créer un flagrant décalage entre les déclarations officielles, et les objectifs réellement poursuivis par l'équipe décisionnelle. Dans ce cadre, c'est Justement, autour des orientations générales de cette politique qu'il était possible de former le consensus entre les différents acteurs. La poursuite d'une politique pro-arabe, pro-maghrébine et africaine, la lutte contre le colonialisme et le parachèvement de l'indépendance nationale, la poursuite d'une politique de non-alignement et de solidarité avec les pays du tiers monde, ainsi que le renforcement des liens d'amitié et de coopération avec les pays occidentaux étaient tous des objectifs autour desquels tous les acteurs politiques s'accordaient¹.

En revanche, dans la pratique, les déclarations étaient souvent nuancées, voire contredites en temps de crise. Ainsi, il a fallu attendre plus de deux années après l'indépendance, pour que le gouvernement décide, en septembre 1958, d'adhérer officiellement à la ligue des Etats arabes. La justification officielle était que : « les conditions dans lesquelles se trouvait la ligue des Etats arabes rendaient inutiles l'adhésion du Maroc², alors qu'en réalité, les dirigeants marocains, étaient perplexes, voire méfiants à l'égard de l'hégémonie nassérienne et du nationalisme arabe tel qu'il était confessé par la dite organisation.

De même, et hormis les déclarations successives des responsables politiques, les rapports du Maroc avec les pays maghrébins étaient souvent conflictuels et ne militaient guère en faveur de l'unité de l'Afrique du Nord tant souhaitée³.

Quant à la politique de non-alignement, défendue par toutes les élites nationales, elle était, en pratique, très nuancée, car le maintien des bases militaires américaines sur le sol marocain,⁴ allait contre l'un des principes fondamentaux du mouvement du non alignés, à savoir : ne pas céder de bases militaires à l'une des grandes puissances⁵.

A ce titre, comment savoir si les bases de Kenitra, de Sidi Yahya et de Bouknadel n'étaient et ne seraient pas utilisées dans le cadre de la guerre froide entre les deux blocs ? L'accord entre le Maroc et les Etats Unis était totalement secret⁶ et ne permettait aucune interpellation publique.

D'un autre point de vue, la confidentialité de la politique étrangère nationale pouvait se justifier par deux de raisons :

-Toutes les décisions en politiques étrangères étaient prises au niveau de l'institution royale. Aussi, toute divulgation d'information ou critique à ce sujet serait interprétée comme une atteinte à la sacralité de la personne royale.

1 Ces thèmes étaient souvent repris dans les discours officiels du roi, du gouvernement et des partis politiques.

2 Déclaration du ministre des affaires étrangères A. Balafrej devant l'A.N.C le 9 novembre 1957, Al Alam, n° 2713 du 10 novembre 1957.

3 Bruno Etienne : « L'unité maghrébine à l'épreuve des politiques étrangères nationales », in « l'unité maghrébine : dimensions et perspectives », ouvrage collectif, Ed, CNRS, collection LRESM, Paris, 1972, pp. 90 et seq.

4 Rapport politique et moral de Alla El Fassi devant le 6ème conseil national du P.I. le 13, 14 avril 1963, cité par A. Gaudio : « Allal El Fassi ou... », op.cit., pp. 298 et suiv.

5 R Petkovic : « L'évolution des critères de non-alignement », op. cit., p. 12.

6 A Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 271.

-Sachant bien que les attentes et les exigences de l'opinion publique nationale étaient, toujours, supérieures à ce que la diplomatie nationale pouvait réellement obtenir au niveau international, il était extrêmement difficile pour les décideurs politiques de la convaincre des processus de négociations et de marchandages diplomatiques tels qu'ils étaient réellement pratiqués dans la gestion de la politique extérieure. Cela aurait été, certainement, interprété comme un manquement de leur part, à la souveraineté et à l'indépendance nationale.

En outre, la gestion de la politique étrangère serait devenue infaisable, à cause de l'intervention, et de la résistance antérieure de l'opinion publique aux décisions, actions ou omissions de la diplomatie nationale sur le plan extérieur.

b : La technicité du processus d'élaboration de la politique étrangère

Depuis l'accession du Maroc à l'indépendance en 1956, le souverain Mohammed V s'était personnellement chargé de déterminer les orientations générales et la conduite quotidienne de la politique étrangère nationale.

Cependant, vu le nombre et la complexité insurmontable des problèmes et des questions que devait traiter la diplomatie nationale, celui-ci s'était entouré d'une équipe concentrique et polyvalente d'experts nationaux et étrangers. Ceux-ci étaient chargés de collecter et d'analyser les informations requises, pour que le souverain puisse arriver à former une opinion précise autour d'un problème, et par-là, à prendre la décision politique adéquate en la matière.

Dans le domaine de la politique étrangère, il était évident que les informations extérieures officielles ne permettaient pas toujours de former une opinion exacte sur les intentions réelles des acteurs externes. Ces derniers avaient habituellement tendance à ne dévoiler officiellement qu'une partie de leur stratégie réelle, sous peine de perdre son efficacité et de choquer leur propre opinion publique, ainsi que l'opinion publique internationale.

Etant ainsi, il était naturel que l'équipe décisionnelle nationale cherche, par les moyens non conventionnels, à se procurer les renseignements fondamentaux nécessaires au souverain pour prendre ses décisions.

Dans ce cadre, les services de renseignements civils et militaires étaient créés et rattachés directement au cabinet royal. Ces services fonctionnaient officiellement sous l'autorité de la sûreté nationale, dont les responsables (Mohammed Laghzaoui, le générale M Oufkir ou A. Dlimi) étaient des hommes de confiance directement subordonnés au souverain.

La mission des services de renseignement était double :

D'un côté, ils étaient tenus de détecter à l'intérieur, comme à l'extérieur du territoire national, les informations techniques nécessaires pour une appréciation exacte de la situation internationale et, précisément, des enjeux stratégiques économiques et politiques qu'une éventuelle décision politique interne ou externe pouvait susciter.

Et de l'autre côté, leur mission était de capter les informations sur les activités des nationaux et des étrangers capables de compromettre la sécurité interne et externe de l'Etat.

En d'autres termes, les services de renseignements étaient, essentiellement chargés de prévenir les situations politiques et stratégiques négatives pour le régime politique afin de les modifier à temps. Ces situations pouvaient être internes comme externes, et pouvaient impliquer les nationaux comme les étrangers ou d'autres Etats.

Par ailleurs, il serait erroné de croire que le souverain Mohammed V avait pris la décision d'intervenir militairement, au Congo en 1960, sans avoir été, préalablement, informé par les services de renseignement militaires nationaux des risques et des enjeux qu'une telle intervention pouvait soulever pour le Maroc.

Il serait également naïf de croire que le roi Hassan II avait pris la décision d'entrer en guerre avec l'Algérie en octobre 1963, sans être, au courant des capacités militaires et stratégiques de l'armée et du gouvernement algérien. Naturellement, de telles informations ne pouvaient être procurées que par les renseignements secrets nationaux. Dans ce sens, les potentialités conflictuelles qui conditionnaient les relations du Maroc avec l'Algérie, avaient fait de cette dernière un terrain d'action privilégié pour les agents de renseignement nationaux, car il s'agissait de prévenir et d'anticiper sur les actions diplomatico-militaires des responsables algériens de la sorte à neutraliser, précocement leur stratégie sinon, au moins, d'en limiter les effets négatifs sur la stabilité et le bon fonctionnement du régime politique national.

Sur le plan interne, ces services, avaient la tâche de suivre et de tracer les actions des opposants politiques marocains, ainsi que celles des services de renseignement étrangers et particulièrement ceux des pays hostiles au régime, comme L'U.R.S.S., Cuba, la R.D.A. ou de l'Algérie, de l'Égypte et de la Libye. Leur objectif était de neutraliser toute éventuelle atteinte à la sécurité du régime comme cela était le cas avec la découverte du complot de juillet 1963, dans lequel, étaient impliqués plusieurs dirigeants de L'U.N.F.P. et du P.C.M. qui étaient soupçonnés de vouloir renverser le régime politique par la force.

En outre, le gouvernement marocain n'aurait pas accusé le régime libyen en 1972, si les services de renseignement n'avaient pas recueilli des informations sur une éventuelle collusion entre les putschistes et ce régime.

Il faut préciser, tout de même que les services de renseignements militaires étaient réorganisés par le décret royal n° 781-67 portant création de la maison militaire royale, le 8 avril 1968. Ce décret, stipule dans son article premier :

« Il est institué auprès de Notre majesté une maison militaire royale qui a pour rôle de nous informer de toutes les questions relatives à la défense et au maintien de l'ordre et de communiquer nos directives dans ce domaine aux organes chargés de leurs exécutions »¹.

Ce décret visait la centralisation des services de renseignements militaires en vue d'augmenter leur efficacité politique et sécuritaire.

1 B .O. n° 2894 du 17 avril 1968, p. 343.

Seulement, à partir de 1972, ces services seront réorganisés, puisque le souverain prendra personnellement en main le commandement des F.A.R. et éliminera le poste du ministère de la défense. Il créera également d'autres structures d'intelligences civiles et militaires qui fonctionneront, désormais séparément mais directement sous ses ordres.

II : L'intervention mesurée mais certaine des acteurs non bureaucratiques dans le processus décisionnel étranger

Depuis l'indépendance le processus de centralisation des décisions politiques en un group restreint d'acteurs politico-bureaucratiques, dans lequel l'institution monarchique occupait le noyau, n'avait laissé que peu de place à l'intervention des acteurs politiques non bureaucratiques comme : les élites politiques n'appartenant pas à l'équipe décisionnelle, les élites économiques et les élites sociologiques. Cependant, la pratique politique de la première décennie de l'indépendance avait dévoilé l'importance, sans cesse grandissant, du rôle de ces acteurs dans la gestion de la politique étrangère nationale.

A : Le poids des élites nationales dans l'élaboration de la politique étrangère nationale

Généralement la notion d'élites au Maroc renvoi aux élites politiques *makhzeniennes* ou partisans du mouvement nationales. Or, la pratique politique d'après l'indépendance dévoile, sans équivoque, le rôle politique important que d'autres élites politiques, économiques et sociologiques avaient joué dans la politique extérieure nationale hors des circuits bureaucratiques et institutionnels conventionnels.

1- L'influence manifeste des élites politiques sur le processus décisionnel extérieur

Théoriquement, les élites politiques qui n'appartiennent pas à l'équipe décisionnelle ne sont pas mandatées pour exercer un rôle dans le processus d'élaboration de la politique étrangère nationale sauf si elles arrivent à être présentes dans l'appareil institutionnel et bureaucratique de l'Etat.

Toutefois, en pratique, celles-ci arrivaient souvent à infléchir le cours des décisions de politique étrangère grâce au jeu d'influence qu'elles arrivaient à exercer et grâce à leur soutien ou à leur résistance au processus décisionnel.

a : Les modalités de soutien des élites au processus décisionnel extérieur

Quand le Maroc avait accédé à l'indépendance, en mars 1956, l'institution monarchique jouissait d'un soutien quasi absolu des différentes forces politiques nationales et par-là des différentes couches sociales. Le charisme du souverain Mohammed V était si ample qu'il n'avait éprouvé aucun besoin de tester la solidité d'un tel soutien. Cela était d'autant plus vrai qu'à l'exception du P.C.M. toutes les formations politiques nationales, même minoritaires, étaient protégées par le souverain et représentées, soit au gouvernement, soit à l'administration soit à l'assemblée nationale consultative.

D'ailleurs, lors du règne de Mohammed V, le souci de la monarchie était de substituer le soutien conditionnel du P.I. par le soutien inconditionnel d'autres élites politiques.

En l'absence des institutions représentatives, Mohammed V veillait à ce que l'hégémonie politique du P.I. ne débouchait sur la marginalisation des autres formations politiques. Mieux encore, celui-ci tenait à encourager la constitution d'autres formations politiques pour encadrer et représenter les masses qui n'étaient pas encore encadrées, dans les villes et les campagnes. Ainsi, au fur et à mesure qu'il apportait sa caution et sa protection personnelle au pluripartisme politique, il était en mesure d'éroder le soutien au mouvement national et de le récupérer à son profit, comme il était en mesure de mobiliser le soutien des masses politiquement non encadrées.

Cette stratégie de mobilisation du soutien des élites politiques, s'était manifestée lors de la constitution de l'assemblée nationale consultative en 1956¹. La composition de cette instance représentative illustre parfaitement la volonté du souverain de canaliser le soutien des élites politiques non istiglaliennes. Sur 76 le P.I. n'avait reçu que 10 sièges, alors que le P.D.I. avait en avait reçu 6, les indépendants 6 et l'U.M.T. 10. Le reste des sièges était attribué aux différentes élites sociales et économiques. Quant aux élites traditionnelles, elles étaient entièrement écartées². Cette situation avait débouché, dès 1957, sur la révolte de ces dernières qui, pour soutenir la monarchie contre la menace de l'Istiqlal, s'étaient insurgées contre le gouvernement.

En outre, même les élites de gauche de l'Istiqlal avaient accepté de participer au gouvernement, en décembre 1958, pour apporter leur soutien à la monarchie.

Dans le même cadre, M. Aherdan et le Dr El Khatib créent le mouvement populaire. Ce parti, profitant de la charte royale des libertés publiques, était destiné à canaliser le soutien des masses rurales à la monarchie.

C'est dire que le souverain Mohammed V bénéficiait du soutien de la quasi-totalité des élites politiques nationales qui le considérait comme le père de la nation et son libérateur.

Cependant, cette situation allait changer avec l'accession au trône du souverain Hassan II, en mars 1961. La personnalité et la fermeté politique du jeune roi étaient controversées par une partie des élites nationalistes. Du coup, au fur et à mesure qu'il affichait son désir d'affirmer sa supériorité politique, ce dernier était forcé de tester le degré de soutien des différentes élites politiques ainsi que celui des masses.

Pour ce faire, le monarque avait, dès son intronisation, signifié aux différents partis politiques son intention de former un gouvernement d'union nationale. Mais, les résistances des dirigeants de l'U.N.F.P. avaient empêché sa réalisation.

Ayant réalisé que le soutien des élites politiques ne lui était pas entièrement acquis, comme ce fut le cas pour son prédécesseur, Hassan II avait procédé à l'organisation d'un référendum constitutionnel, le 7 décembre 1962. Grâce à un tel référendum, il cherchait à renforcer sa légitimité religieuse et historique par une

¹ L'A.N.C était instituée en vertu du Dahir du 3 août 1956.

² Voir, Ebrard. P. « L'assemblée nationale consultative marocaine » A.A.N. 1965, pp. 38-44.

nouvelle légitimité de type constitutionnelle et, à partir de là, atteindre un double objectif :

- Court-circuiter les partis de l'opposition en sollicitant directement le soutien politique des masses. Cela s'était d'ailleurs manifesté dans les résultats obtenus, puisque le camp du non n'avait eu que 2,5% des voix contre 97% des votes favorables à la constitution.

- Identifier et mobiliser le soutien des élites politiques monarchistes et indépendantes à la personne du roi et à sa politique. Ce referendum avait permis au souverain d'identifier clairement les positions et le soutien des différentes élites politiques. Du coup, des partis politiques qui étaient sensés être monarchistes inconditionnels avaient basculé dans le camp de l'opposition ou, plus précisément dans le camp des indécis, comme ce fut le cas pour le P.D.C. qui s'était prononcé, le 23 novembre 1962 pour l'abstention¹. Tandis que les formations politiques, qui étaient sensées être opposées ou du moins réticentes, avaient voté pour la constitution, comme ce fut le cas pour le P.I., Alors que d'autres pour l'abstention, comme ce fut le cas pour le P.C.M., l'U.M.T. ou pour le boycott comme ce fut le cas pour l'U.N.F.P.².

Le scrutin du 7 décembre 1962 avait déterminé les formations politiques qui soutenaient la monarchie, mais leurs forces et leurs degrés de dévouement étaient toujours, pour Hassan II à prouver, puisqu'elles étaient moins structurées et moins convaincantes que celles de l'opposition.

Dans ce cadre, des élections législatives seront organisées le 17 mai 1963. Les partis monarchistes devaient alors se rassembler dans un front pour permettre au monarque de déjouer démocratiquement l'opposition, renforcée par le ralliement du P.I. dès janvier 1963. Ainsi, le Front de la défense des institutions constitutionnelles était formé, le 20 mars 1963, regroupant en son sein le M.P. les libéraux indépendants (L.I.) et le P.C.D.

Toutefois, le F.D.I.C. était incapable de fournir au souverain une majorité parlementaire pour gouverner. Car, il n'avait obtenu que 69 sièges sur 144. Le gouvernement, formé le 13 novembre 1963, devait alors compter sur une majorité parlementaire faible et indisciplinée.

Manifestement, lors de cette expérience, le roi avait rapidement saisi la faiblesse du soutien des élites monarchistes et la force potentielle des élites opposantes. Pour sortir d'une telle impasse, la déclaration de la guerre contre l'Algérie en octobre 1963, était une occasion pour renforcer le soutien des élites pour la monarchie et, par la même occasion, de justifier la répression des élites récalcitrantes de l'U.N.F.P. et du P.C.M. Cette guerre avait certainement renforcé le soutien des élites politiques à la monarchie et à sa politique étrangère. Cela avait, vraisemblablement, contribué à libérer le souverain des pressions de l'opposition pour mener une nouvelle politique sur le plan interne et externe. Cela avait également un impact décisif sur l'infléchissement de la politique extérieure nationale vers le camp des pays occidentaux.

¹ Chambergeat. P « Le referendum constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc », A.A.N. 1962, pp. 185-186.

² Ibid., pp. 179-187.

L'élargissement et la consolidation du soutien des élites monarchiste à la personne de Hassan II avait légitimé plus tard la dissolution du parlement et la proclamation de l'état d'exception le 7 juin 1965. A partir de là, le souverain avait renoncé à compter sur le soutien collectif des formations politiques pour se contenter du soutien implicite des masses et explicites, mais individuel des élites civiles et militaires.

Pour compenser le manque du soutien des élites politiques du mouvement national, le souverain s'était d'avantage basé sur le soutien des élites militaires pour stabiliser la situation interne. Or, ce soutien était fatal pour le régime, puisqu'en anéantissant l'action politiques des élites traditionnelles, ces élites avaient fini par se renforcer et par croire qu'elles constituaient un substitut politique pour les anciennes élites et même pour la monarchie. Le putsch de Skhirat, du 10 juillet 1971, était arrivé justement une année après la déclaration du souverain de la fin de l'état d'exception, le 8 juillet 1970, et l'adoption de la deuxième constitution suite au referendum le 24 juillet. De même le deuxième putsch s'était effectué le 9 août 1972, c'est à dire quatre mois après l'adoption de la troisième constitution, le 10 mars.

Ceci illustre à quel point les élites militaires étaient sceptiques envers toute normalisation des relations entre les élites du mouvement national et le palais. Car, cela aurait débouché sur un rétrécissement de leur influence politique.

b : Les modalités de résistances des élites politiques au processus décisionnel

Si au début, le soutien des élites du mouvement national était assuré à la monarchie, tant qu'elles étaient directement impliquées dans le processus décisionnel extérieur, il n'en reste pas que celles-ci, avaient développé une véritable résistance, au fur et à mesure qu'elles étaient écartées du pouvoir.

La résistance des élites politiques au processus décisionnel extérieur, tendait essentiellement à maximiser leurs profits politiques et à atteindre un triple objectif politique :

Primo, exercer une pression sur le monarque et sur l'équipe décisionnelle, pour les amener à les faire participer au pouvoir.

Secundo, contraindre le monarque à prendre des décisions étrangères conformes à leurs intérêts politiques et économiques.

Tertio, dissuader le souverain de prendre des décisions qui pouvaient nuire à leurs intérêts.

Pour ce faire, ces élites avaient mis en œuvre plusieurs moyens de pression et de résistance extra-institutionnelle dont l'impact était certain bien qu'invisible sur les décisions de la politique étrangère nationale. Parmi ces moyens, il convient de citer :

La propagande politique qui était dirigée contre le gouvernement ou contre un ou plusieurs membre de cercle des décideurs ou même contre une décision de politique étrangère déterminée. En principe, cette propagande était souvent accompagnée de critiques explicites ou implicites, de formulation des exigences politiques ou de contre propositions apportées comme une alternative à la décision déjà prise.

Le moyen privilégié des élites politiques était le recours à leur organe de presses pour vulgariser leurs exigences. D'ailleurs, la prolifération des journaux partisans ou indépendants était un corollaire direct de pluralisme politique qui était cautionné par la monarchie.

Dans ce cadre les leaders politiques tenaient, à travers la presse et au non des masses qu'ils représentaient à communiquer, leurs exigences, proposition et leurs critiques aux autorités. De même leurs activités et déclarations politiques étaient souvent couvertes par leurs presses. Allal El Fassi, M. Ben Baraka, A. Bouabid, M. El Basri et A.Ibrahim étaient tous responsables de lignes éditoriaux des journaux Al Alam, Le Sahara marocain et de la nation africaine.

Quand la scission du P.I. était consommée en 1959, Allal El Fassi était devenu le rédacteur des éditoriaux du journal Al Alam¹, tandis que M. Ben Barka et les leaders du nouveau parti l'U.N.F.P. avaient créé un autre journal « At Tahrir »² dont la ligne éditoriale reflétait leurs critiques et exigences à l'égard des autorités.

Les autres partis politiques avaient la même stratégie de propagande politique. Le PCM avait toujours développé ses opinions et sa propagande politique à travers ses hebdomadaires : La nation (1958), Al Jamahir (1959), Al Moukafih(1959), Al Kifah Al watani(1959) et Al Bayan en 1972. A. Yata était souvent le rédacteur des éditoriaux.

Le P.D.C. avait lui aussi son organe de presse : Ar Raïe al-Am(1947) et la démocratie(1957) dont, l'éditoriale dépendait de son leader M.H.El Ouazzani.

Les éditoriaux de la presse partisane étaient souvent un moyen de communication, de formulations des exigences et de contre propositions de politique étrangère, que ni le souverain ni l'équipe décisionnelle qui l'entourait ne pouvaient ignorer, sous peine de provoquer une escalade de tensions politiques ou de démobilisation des masses.

Le second moyen de résistance extra-bureaucratique dont disposaient les élites nationales était les meetings, l'organisation des manifestations et des grèves. Ces activités politiques étaient destinées à exercer une pression sur les décideurs pour les amener à modifier leurs positions à l'égard de certaines questions de politique étrangère. Rappelons qu'en juin 1967, les relations entre le palais et les élites politiques s'étaient détériorées à la suite du conflit arabo-israélien³. Des manifestations anti-Américaines et de solidarité avec le peuple palestinien étaient organisées à Rabat, Casablanca, Fès et à Mekhnès⁴.

Ainsi, pour exprimer leur désapprobation à l'égard de la position officielle envers ce conflit, l'U.M.T. avait décidé de boycotter les navires des Etats qui soutenaient

¹ Le P.I. avait en 1965 créé un nouveau journal en langue française « L'opinion »

² L'U.N.F.P. créera en 1964 deux organes de presse : Al Mouharir et Libération.

³ Ibraï.S « Pouvoir et influence », op.cit.,p. 155.

⁴ Les manifestations les plus violentes avaient eu lieu à Fès où l'ambassade de E.U.A. était, le 5 juin 1967, endommagée suite aux attaques des manifestants. Quelques jours après deux juifs ont été assassinés.

Israël¹, tandis que le P. I. avait lancé, à partir 13 juin, une campagne de boycottage des Etats hostiles aux arabes.

En outre, des séries de manifestations estudiantines, organisées par l'U.N.E.M. à Fès et à Rabat, étaient dirigées par l'U.N.F.P., le P.C.M. et par la gauche radicale qui était en cours de formation au sein des universités.

Le troisième moyen de résistance aux décideurs de la politique étrangère qui était utilisé par les élites opposantes était la conclusion des alliances tactiques contre le régime. Dans ce cadre, lorsque l'autoritarisme du régime avait entraîné la marginalisation du P.I. et de l'U.N.F.P., à partir de 1963, Ces deux partis avaient coordonné leur opposition au sein du parlement, entre 1964 et 1965. Leur alliance avait permis de bloquer l'action du gouvernement et même d'adopter des mesures touchant la politique extérieure que le gouvernement refusait comme la loi votée, le 2 juin 1964, sur la marocanisation et l'arabisation de la justice², et les lois votées, le 25 mai et le 7 juin 1964, interdisant la publication des journaux étrangers au Maroc³.

En outre, Pour faire face au projet de la nouvelle constitution⁴, une alliance était conclue, le 27 juillet 1970, entre le P.I. et l'U.N.F.P. cette alliance avait alors donné naissance à la Koutlah Al Watania dont l'objectif était d'œuvrer pour « ...l'édification d'un Maroc démocratique, libéré de l'emprise capitaliste, impérialiste et néo-colonialiste... »⁵. Les objectifs de cette alliance étaient en première instance de nature politique interne, mais la politique étrangère y occupait une place important, puisqu'il s'agissait d'œuvrer pour la libération des territoires sous domination étrangère, l'édification de l'unité du Maghreb arabe, pour le soutien de la cause palestinienne et pour la solidarité arabe dans la lutte contre l'impérialisme, le sionisme et la réaction⁶.

Le quatrième moyen de résistance était le recours à la mobilisation de l'opinion publique internationale, régionale et particulièrement de l'opinion publique française. Cette tactique était surtout poursuivie par les dirigeants de l'U.N.F.P. et du P.C.M.

Ainsi, profitant de l'extrême sensibilité du régime politique aux processus de légitimation internationaux⁷ et régionaux, les dirigeants de l'U.N.F.P tenaient à suivre une politique extérieure alternative dont l'objectif était de priver le régime de tout éventuel soutien politique ou économique des pays européens et arabes. Cette tactique était amorcée par M. Ben Barka, à partir de 1962. Son efficacité était fulgurante, compte tenu des réseaux de solidarité idéologique qui liait l'U.N.F.P aux partis socialistes Français, européens et aux partis progressistes arabes.

Visiblement, M. Ben Barka avait joué un rôle important dans la provocation de l'hostilité des régimes arabes progressiste et notamment, de l'Egypte contre le régime marocaine lors de son conflit frontalier avec l'Algérie, à la fin de 1963. De même, sa

¹ Le 6 juin 1967, suite à la décision de l'U.M.T. de boycotter les navires des pays hostiles aux arabes, Quatre navires américains étaient bloqués au port de casablanca.

² Cette loi n'a été promulguée qu'au 26 janvier 1965 alors que sa date d'entrée en vigueur était reportée au 1^{er} janvier 1966. Voir. Chronique diplomatique, A.A.N. 1964, p. 154.

³ Voir A.A.N. Chronique diplomatique 1965, p. 198.

⁴ Voir le communiqué du comité central d'Al Koutlah Al Watania du 4 août 1970. in A. Gaudio « Allal el Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op.cit.,pp.342-343.

⁵ Voir la charte de la Koutlah Al Watania,ibid.,p.339.

⁶ ibid., p.341.

⁷ Saaf. A. « L'hypothèse de la société civile au Maroc » in « La société civile au Maroc », op.cit., p.18.

disparition à Paris, à la fin de 1965, avait créé un profond climat d'hostilité au régime politique marocain au sein de l'opinion publique française et particulièrement au sein des élites de gauche.

Une telle hostilité, était maintenue à cause de l'affirmation de l'autoritarisme du régime politique et de la répression des élites de gauche, à partir de 1965. Durant cette période elle était devenue une attitude mentale stable chez les élites politiques occidentales et avait, par-la même, entravé l'insertion rapide du Maroc au sein du système politique et économique occidentale. Cela malgré les tentatives ultérieures de normalisation de la vie politique interne amorcée par le régime, à partir de 1970.

Le P.C.M. avait poursuivi la même tactique, quoi qu'à une échelle moins importante, étant donné sa solidarité idéologique avec les partis communistes dans le monde entier et particulièrement avec le parti communiste soviétique. Sa démarche avait nourri la méfiance des pays de l'est à l'égard du régime politique marocain et avait circonscrit leurs rapports dans un cadre purement mercantile.

C'est dire que les élites politiques nationales, grâce à leur fonction d'agrégation et de formulation des exigences politiques, ainsi que d'intermédiaires entre l'opinion publique et le pouvoir politique, disposaient habituellement d'une multitude d'espaces extra-institutionnels qui leur permettaient d'infléchir les décisions de la politique étrangère.

Toutefois, l'équipe décisionnelle, devait aussi et continuellement prendre en compte l'intervention multiforme d'autres acteurs non politiques.

2 : L'influence des élites sociologiques et économiques sur le processus décisionnel extérieur

Quand le Maroc avait accédé à l'indépendance, les élites politiques qui devaient prendre le pouvoir étaient d'origines urbaines, ayant suivi leurs études durant la période coloniale et organisée au sein des partis classiques du mouvement national. Toutefois, si les élites sociologiques s'étaient imposées au sein de l'équipe décisionnelle, grâce notamment à leur instruction et à leur appartenance régionale, les élites économiques avaient, elles, du mal à s'imposer comme un groupe d'intérêts indépendant de l'Etat.

a : L'influence des élites professionnelles et régionales sur la conduite de la diplomatie nationale

Comme dans tout autre pays colonisé, l'indépendance avait propulsé un grand nombre d'individus, ayant poursuivie une formation supérieure au sommet de l'Etat. La pénurie de cadres nationaux capable de gérer le nouvel Etat, imposait le recrutement et l'intégration des élites professionnelles et régionales dans le processus décisionnel.

Au Maroc, trois catégories d'élites professionnelles s'étaient imposées comme des interlocuteurs de l'équipe décisionnelle en l'occurrence : les avocats, les médecins

et les cadres supérieurs de l'administration. En revanche, les élites régionales les plus influentes étaient celles issues de Fès, Rabat et Marrakech¹.

Apparemment, l'influence politique de ces élites provient, en première instance, de leurs appartenances politiques au mouvement national au cours de sa lutte pour l'indépendance. Elle provient, en seconde instance, de leur instruction, étant donné qu'elles étaient les plus aptes à représenter les masses et, par-là même, les plus conscientes de leurs intérêts et les plus sensibles à la gestion des affaires publiques internes et externes.

Il semble que, la catégorie professionnelle des avocats était l'une des plus active politiquement. La nature de sa formation juridique et son contact avec les masses avait fait d'elle un contre pouvoir non négligeable. D'ailleurs, c'est pour cette raison que plusieurs de ses membres avaient accédé à des rangs influents au sein de l'équipe décisionnelle, comme A. R. Guedira et A. Bouabid. L'ordre des avocats avait vu son influence s'amplifier à partir du vote de la loi visant l'arabisation de la justice, le 2 juin 1964.²

Tandis que la catégorie socioprofessionnelle des médecins tire son influence de l'appartenance de ses membres à la haute élite urbaine de Fès, Rabat et Marrakech et de ses rapports sociaux avec les élites politiques du mouvement national. L'ordre des médecins était marocanisé, à la fin de 1965, sous l'impulsion du P.I. et de l'U.N.F.P. Certes, il est difficile de mesurer l'ampleur de l'influence de cette catégorie sociale sur la conduite des affaires étrangères marocaines. Seulement, l'occupation du poste du ministre des affaires étrangères par le Dr A. Laraki,³ et le Dr Y. Belabbes illustre le degrés de son influence politique. De même, l'influence du Dr Al Khatib, qui était l'un des dirigeants de l'armée de libération au Nord et le « co-fondateur » du M.P. en 1958, et ses relations personnelles, et sociales avec le palais⁴ est très significative. En outre, le rôle du médecin personnel du souverain, H. Messouak qui était un dirigeant du P.C.M. illustre sans équivoque l'influence de cette couche socioprofessionnelle.

Enfin, la politique étrangère nationale était aussi soumise directement à l'influence des cadres supérieurs de l'administration. L'intervention de cette catégorie sociale au sein du processus décisionnel, se faisait grâce à la qualité d'experts et de technocrates qu'avaient ses membres. Leur avis était supposé être plus, juridique, financier et technique, que véritablement politique.

Dans ce sens, leur intervention extra-bureaucratique était souvent amplifiée, grâce à leur activisme politique ou à leurs réseaux de connexion sociaux et politiques ou grâce à leurs renommées scientifiques.

La nomination royale de ces cadres aux postes de directeurs, d'ambassadeurs, de gouverneurs, de magistrats, de directeurs d'offices ou d'entreprises publiques ou d'officiers aux F.A.R. n'était pas simplement un acte administratif routinier. Au contraire, il était un acte politique, par lequel le souverain récompense la loyauté et le

¹ El Hachemi Berradi et autres « Sociologie des élites politiques marocaines (1955-1970) in Revue marocaine de sociologie politique, n° 9-10/ 1989, pp. 117-123.

² Voir A.A.N. Chronique diplomatique 1965, p. 197.

³ A.Laraki avait occupé le poste du ministre des affaires étrangère durant plus de 33 mois et 11 jours. De ce fait, il est la deuxième personnalité politique, après A. Balafrej, qui avait le plus longtemps occupé ce poste.

⁴ Le Dr Al Khatib est un proche du roi du coté maternel.

dévouement de ces cadres. Dès lors, dans la mesure où ils étaient des hommes de confiance du roi, ils étaient souvent sollicités pour évaluer, d'un point de vue technique, les conséquences de certaines décisions de politique étrangère. Mieux encore, ils avaient la possibilité de contacter directement le palais royal pour émettre leur avis hors des circuits bureaucratiques classiques. Par ailleurs, grâce à leur technocratie et à la stabilité de leurs fonctions bureaucratiques, ces cadres arrivent souvent à exercer une influence extra-institutionnelle qui débordait leurs simples fonctions administratives.

Dans ce cadre, il convient de citer, l'influence disproportionnée que le colonel Oufkir avait jouée ou celle du Maréchal Ameziane, qui était souvent chargé par Hassan II de jouer le rôle d'intermédiaire avec le général Franco. On peut également citer l'influence des cadres du ministère des affaires étrangères, comme A. El Filali ou de M. Boucetta ou même, de A. T. Benhima. Ces cadres occuperont des postes politiques et ministériels différents, mais leur influence extra-bureaucratique et leur relation avec le souverain leur avait souvent permis de dépasser leur cadre purement administratif. De même, on peut citer l'influence de M. Karim Al Amrani qui avait occupé pendant longtemps le poste de directeur de l'O.C.P. qui deviendra Premier ministre, le 6 août 1971.

C'est dire que, les hauts cadres de l'administration nationale arrivaient souvent à exercer une influence directe ou indirecte sur le processus décisionnel externe.

Le souverain constitue toujours la source de toute décision, mais, c'est grâce à leurs points de vue techniques et à leurs informations qu'il arrivait à former une opinion complète sur un problème de politique étrangère. Ainsi, il serait évident que leurs avis étaient pris en compte lors de la prise de la décision d'ouverture des négociations exploratoires avec la C.E.E. en décembre 1963. En plus, M. Karim Al Amrani était probablement derrière la décision royale de construction de complexe chimique de Safi, en 1965, pour minimiser l'impact de la concurrence des phosphates des E.U.A.

Il faut, tout de même, souligner que l'influence politique de ces cadres, s'était amplifiée, à partir de la proclamation de l'état d'exception, en juin 1965. Vraisemblablement, leur influence était un corollaire de la marginalisation des élites politiques du mouvement national.

Rappelons que la monarchie ne pouvait pas gouverner sans une élite intermédiaire, et qu'au fur et mesure que les élites politiques étaient marginalisées et réprimées, la dépendance du régime à l'égard de ses technocrates était devenue inexorable.

Mohammed V, soucieux d'être le roi de tous les Marocains, avait aussi taché d'intégrer toutes les élites régionales au sein du processus décisionnel. Cela, s'était nettement traduit dans la représentativité régionale de l'A.N.C.¹ Au début de l'indépendance, les élites traditionnelles étaient marginalisées, sous la pression du mouvement national, mais à partir de 1960, elles seront réintégrées au sein du pouvoir.

¹ Voir P. Ebrard « L'assemblée nationale consultative marocaine », op.cit., pp. 41-42.

Toutefois, leur influence sur la politique étrangère restera limitée, puisque les élites originaires de Fès, Rabat, et Marrakech étaient les plus influentes sur le déroulement de la diplomatie nationale (voir supra, p. 135). Ainsi, l'influence de A.El Fassi, de

A. Balafrej, de A.R. Guedira, de M. BenBarka et de A. Ibrahim, originaires des grandes villes, était si grande sur la politique étrangère qu'elle éclipsait toute influence d'autres acteurs politiques. A. El Fassi n'était-il pas le concepteur de la thèse du grand Maroc historique qui avait structurellement conditionné l'action diplomatique officielle.

M. Ben Barka et A. Ibrahim n'étaient-ils pas derrière l'idée du non-alignement et du rapprochement du Maroc avec les pays de l'Est et les pays progressistes en Afrique et au monde arabe. A.R. Guedira et A. Balafrej, n'étaient-ils pas les partisans d'une insertion rapide et concertée du Maroc au sein du sous-système politique et économique occidental, et particulièrement européen¹.

Notons enfin que, les élites berbères de l'Atlas et du Rif s'étaient spécialisées dans les questions militaires. Leur influence sur la politique étrangère s'était exercée à travers l'armée. M. Oufkir, M. Aherdan, A. Dlimi, le Maréchal Ameziane et d'autres étaient des militaires de carrières, qui sont arrivées à outrepasser leurs fonctions classiques pour intervenir dans le processus décisionnel. Aussi faut-il mentionner, à titre d'exemple, que malgré les tensions multiples, les relations Maroc-Espagnoles n'étaient jamais arrivées au stade de la rupture. Cela était, probablement, du à l'amitié de Maréchal Ameziane avec le général Franco.

b : La nature de la diplomatie économique des entreprises et son poids sur les décisions de politique étrangère

Contrairement, à ce que pensait J. Waterbury², Le Maroc n'avait pas hérité de la colonisation une élite économique indépendante de l'Etat et consciente de ses intérêts, pour exercer une influence politique ou diplomatique conséquente. Les élites commerçantes *fassis* étaient, certes, présentes dans les circuits bureaucratiques et diplomatiques, mais leur influence était tributaire de leur activisme politiques et des postes qu'elles occupaient au sein de l'administration. Autrement dit, les élites économiques marocaines, n'étaient, ni numériquement suffisantes, ni politiquement conscientes pour infléchir le processus décisionnel extérieur. D'ailleurs, leurs activités économiques même étaient intimement liées aux avantages et à la protection du Makhzen³.

Du coup, le pouvoir politique de ces élites dérive directement de leur subordination au pouvoir politique et non de leurs activités économiques ou de leur enracinement social.

¹ A.R. Guedira et A. Balafrej, étaient souvent chargés de missions, et de négociations auprès des pays occidentaux.

² J. Waterbury croyait que la bourgeoisie commerciale Fassi avait imprégné la classe dirigeante de ses valeurs familiales et sociales et que le sultan confiait au commerçant Fassis des missions diplomatiques et des tâches de gestion des finances publiques, étant donné leur connaissance du monde extérieure et leur compétence économique. Voir J. Waterbury « Le commandeur des croyants », op. cit., pp. 94 –99.

³ Ibid., p. 100.

Cependant, il faut souligner que, c'est justement cette subordination au pouvoir politique qui avait permis, à partir de 1963, le développement et le renforcement de ces élites. Ainsi, au lieu de constituer un pôle d'influence sur le pouvoir politique et sur ses décisions étrangères, c'est justement le contraire qui s'était passé. Car, l'Etat, s'était constitué en un pôle d'attraction et de protection pour ces élites. A travers sa recherche inlassable de l'assistance extérieure, il s'était fixé comme objectif d'encourager et de développer leur pouvoir économique en adoptant des mesures protectionnistes, et incitatives à l'égard du capital privé¹.

Dés lors, on peut avancer, que jusqu'à 1972, l'Etat anticipait sur les exigences d'une élite économique, embryonnaire ou potentielle. Cette anticipation se faisait souvent par le truchement des directeurs et managers des entreprises publiques ou par le truchement des entreprises et organismes étrangers intéressés par le Maroc. Ainsi, l'O.C.P., la C.O.M.A.N.A.V., la R.A.M., l'O.N.C.F., la B.N.D.E., la Banque populaire, l'O.N.I., et les autres entreprises ou offices de l'Etat, étaient directement intéressés et impliqués dans le processus de modernisation économique. Et c'est en sollicitant les capitaux et les techniques de gestion extérieures, qu'ils étaient associés aux décisions de la politique étrangère et par là même, ils arrivaient à transmettre leurs exigences de libéralisation et de modernisation économique à l'équipe décisionnelle.

Par ailleurs, ces entreprises étaient souvent, tenues d'avoir une diplomatie technique qui n'était pas souvent celle de l'Etat. Ainsi, lorsque les relations diplomatiques étaient tendues entre le Maroc et la France, ces entreprises étaient obligées de garder leur politique de coopération avec les entreprises françaises.

De même, quand les pays arabes avaient décidé, en 1965, de rompre leurs relations avec l'Allemagne Fédérale, la diplomatie marocaine ne pouvait pas les suivre à cause de l'apport des entreprises allemandes dans l'effort de modernisation du secteur du phosphate national. En outre, la dichotomie entre les exigences politiques et morales de solidarités arabes, africaine et tiers-mondiste, étaient souvent contredites par les exigences économiques pragmatiques de coopération avec les pays occidentaux que les dirigeants des entreprises publiques poursuivaient. Cela était d'autant plus compréhensible si l'on tenait compte du fait que le commerce extérieur national était largement tributaire des importations et des exportations de ces entreprises. Dès lors, on peut comprendre, le décalage entre les objectifs de solidarité arabes et africains et ceux de l'insertion dans le sous système politique et économique occidental réellement poursuivis par la diplomatie marocaine, à partir de 1963.

Dans ce cadre, en 1967, la diplomatie marocaine n'avait pas succombé aux pressions des partis politiques et de l'opinion publique nationale pour couper les relations diplomatiques avec les Etats qui soutenaient Israël, comme les E.U.A. ou la Grande Bretagne, car cela aurait négativement influencé la politique de drainages des capitaux et techniques occidentales vers le Maroc, et par-la même entravé la modernisation de beaucoup de secteurs, économiques, pris en charge par les entreprises publiques.

Au total, il serait difficile, dans le cadre de ce travail, de dresser un bilan exact de la diplomatie économique et technique des entreprises publiques, comme, il serait

¹ Benali. D. « L'Etat et le processus de reproduction sociale au Maroc (Le cas du service public) », op.cit., p. 228.

difficile d'établir les modalités d'intervention des directeurs et managers dans le processus décisionnel extérieur. Toutefois, on peut toujours supposer que les élites dirigeantes des entreprises publiques, font partie intégrante des élites politiques et technocratiques au pouvoir. Car, un grand nombre de ces dirigeants avaient été nommé à des postes politiques, comme ce fut le cas pour M. Karim Al Amrani qui était passé de directeur de l'O.C.P. au poste de Premier ministre, le 6 août 1971.

En outre, on peut aussi supposer que la logique pragmatique et économique des entreprises publiques nationales avait pesé sur la gestion des relations diplomatiques proprement dites avec l'extérieur. C'est pour cette raison, que les relations économiques du Maroc avec l'extérieur étaient plus stables que ses relations politiques proprement dites. Ainsi, la position hostile de l'union soviétique à l'égard du Maroc lors de sa guerre avec l'Algérie, en 1963, n'était pas un obstacle pour le développement des relations économiques avec lui. Cela était compréhensible étant donné que ce pays constituait un marché garanti pour les phosphates de l'O.C.P. Mieux cet office et les autres entreprises de l'Etat comme : la B.N.D.E., l'O.N.I., la C.N.C.A. ou le C.I.H., étaient à l'origine, non seulement de l'explosion des dépenses publiques d'investissement et du recours massif à l'endettement et aux capitaux extérieurs, à partir de 1964, mais aussi, à l'origine du renforcement de l'extraversion de l'économie nationale¹.

En somme, la diplomatie des entreprises publiques obéissait à une logique proprement économique, qui n'était pas toujours partagée avec les élites politiques décideuses, et moins avec l'opinion publique nationale qui était plus animée par des considérations d'ordre moral et politique.

B : Le poids de l'opinion publique sur la politique étrangère nationale

Quoique l'existence de l'opinion publique au Maroc ne fasse pas l'objet de doute, puisqu'elle s'était manifestée, à maintes fois, lors de la lutte contre l'occupation française et Espagnole et lors de l'accession du Maroc à l'indépendance, en 1956, son poids et son degré d'influence sur la politique étrangère restent mal définis.

Cependant, pour mieux comprendre ce phénomène, il convient de faire une différenciation entre l'opinion publique immédiate et celle qui relève des structures mentales de longues durées du peuple marocain qui déterminent son caractère².

Ces deux types d'opinions convergent pour former une barrière virtuelle à l'ensemble du processus décisionnel de politique étrangère nationale.

Ainsi, les décisions de la politique étrangère étaient tenues de prendre en considération aussi bien le soutien de cette opinion que sa capacité de résistance au changement.

¹ F.Oualalou « les incidences financières et monétaires de »s apports étrangers au Maroc », in Bulletin économique et social du Maroc 1967, juin/ décembre 1967, p. 11.

² Voit P. Milza « L'opinion publique et politique étrangère », in « opinion publique et politique extérieure » Actes du colloque organisé par l'école française de Rome et le Centro per di studi di ploitica estera e opinion publica de l'université de Milan, du 16 au 20 février 1980. Édit, Ecole française de Rome, diffusion de Boccard, Paris, 1984, pp. 666-676.

1 : Les modalités de soutien de l'opinion publique nationale à la politique étrangère

Dès l'accession à l'indépendance, une course pour le leadership politique s'était établie entre l'institution monarchique et le mouvement national. Cette course avait pris la forme d'une course vers l'appropriation du soutien de l'opinion publique nationale¹. Toutefois, si les élites politiques du mouvement national agissaient au nom d'une opinion publique politiquement active, la monarchie quant à elle, agissait au nom d'une opinion publique nationale globale dont le soutien était parfois manifeste, mais souvent latent.

a : Le soutien manifeste de l'opinion publique à la politique étrangère nationale

Jusqu'à 1963, la politique étrangère officielle avait bénéficié non seulement du soutien des élites politiques nationales, mais aussi d'une large fraction de l'opinion publique. Un tel soutien était possible grâce :

D'abord, au capital de légitimité populaire dont bénéficiait l'institution monarchique. Cela était plus réel compte tenu du charisme de Mohammed V. La légitimité religieuse et historique de la Monarchie impliquait une acceptation populaire de ses décisions de la politique extérieure, étant donné qu'elles assuraient l'intérêt général de toute la nation.

Ensuite, à la priorité donnée par la diplomatie nationale aux objectifs de la décolonisation et de l'évacuation des troupes étrangères. Ces thèmes suscitaient inexorablement l'approbation de toutes les couches sociales. Notons dans ce cadre, que les divergences réelles au sujet de la politique étrangère n'apparaîtront que vers 1963, lorsque Hassan II avait tenté d'entamer le passage d'une diplomatie « territorialiste » vers une diplomatie modernisatrice. Autrement dit, lorsque la diplomatie marocaine était amenée à gérer des problèmes plus complexes de modernisation et de développement socio-économique du pays.

Enfin, au respect des élites décideuses de la structure mentale, nationaliste, anticolonialiste et religieuse des masses. Rappelons, que la politique du non-alignement extérieur, amorcée depuis 1958, avait joué un rôle éminent dans ce domaine, car elle coiffait toutes les décisions de la politique étrangères.

A cet égard, même les décisions qui étaient de nature à susciter la réticence des masses, étaient souvent présentées comme faisant partie du processus de la réalisation des objectifs nationaux, d'ailleurs, inchangeables comme : Le parachèvement de l'indépendance et de l'unité territoriale du royaume ; l'anticolonialisme et la solidarité avec les peuples opprimés ; la consolidation de la solidarité, maghrébine, arabe, islamique et africaine, le neutralisme à l'égard de la guerre froide et, enfin la réalisation de la prospérité économique et sociale du peuple marocain.

¹ Voir l'éditorial d'Al Alam n° 2273, du 26 août 1956 « Le peuple entier attend avec impatience le prochain pas (Démission du gouvernement Bekkaï et nomination d'un autre issu du P.I.) Pour sortir de l'immobilisme le gouvernemental actuel... » Voir aussi Al Alam n° 2285 du 7 septembre, « ... Il était difficile pour le P.I. ... de travailler dans un gouvernement sans programme et avec des personnes qui étaient isolées des problèmes, des attentes et des volontés du peuple... »

Assurément, le soutien manifeste de l'opinion publique à la politique étrangère, revêtait plusieurs formes. L'expression de la solidarité et de soutien aux décisions diplomatiques et stratégiques royales, à travers la presse, quoique essentielle n'était pas suffisante. Cela s'expliquait par le fait que la presse écrite nationale ne ciblait qu'une infime partie de la société marocaine, c'est à dire une minorité sociale, lettrée et urbaine. Or le souverain ne pouvait et ne devait se contenter d'un tel soutien sous peine d'être coupé des forces profondes de la société qui étaient l'origine même de sa légitimité.

Par ailleurs, il faut souligner que les manifestations de soutien à la politique étrangère officielle n'étaient pas une tradition chez les masses, car elles n'étaient pas encore habituées à exprimer leur opinion sur la gestion des affaires publique et moins sur celles qui touchaient les rapports avec l'étranger.

Dans la tradition politique marocaine, la manifestation du soutien à la politique étrangère passait inéluctablement par la manifestation du soutien à l'institution monarchique. L'acte d'allégeance des élites politiques, locales et sociales était, en soi, un acte contractuel par lequel la nation délègue au souverain le pouvoir de la représenter au niveau international et de gérer ses affaires étrangères.

Il faut tout de même souligner que, la manifestation du soutien à la politique étrangère relève plus de la culture politique moderne que traditionnelle.

Car, l'expression d'un tel soutien suppose d'abord l'existence d'une société civile et une culture politique de participation dans la gestion des affaires publiques. Elle suppose ensuite l'existence des canaux modernes de communication politique entre les masses et l'équipe décisionnelle, comme les mass-médias, les partis politiques, les syndicats et les groupes de pressions ou d'intérêt.

Dans ce cadre, il n'était pas un hasard que le soutien manifeste à la politique étrangère officielle était d'abord une action politique moderne utilisée essentiellement par les élites politiques modernistes. Car, justement ce sont elles qui disposaient de canaux de communication politique avec l'équipe décisionnelle. Les partis politiques les syndicats et les groupes de pressions pouvaient, ainsi facilement communiquer leur soutien à l'équipe décisionnelle, soit à travers leurs presses, soit à travers leurs manifestations politiques et culturelles, soit même à travers leur contacte directe avec les autorités.

Du coup, en l'absence d'une culture politique participative, et des moyens de communications politiques de masses, ainsi que d'une menace directe extérieure sur la souveraineté de l'Etat, le souverain n'avait pas éprouvé un besoin pour solliciter le soutien manifeste des masses. De même, ces dernières ne se sentaient pas directement impliquées dans le processus décisionnel extérieur. C'est pour cette raison qu'elles n'y étaient pas associées tant que la nation n'était pas directement menacée.

Ajoutons à cela que ni les techniques de sondages d'opinion, ni les référendums au sujet de la politique étrangère n'avaient fait leur apparition au Maroc¹.

¹ Ibraï .S. « Pouvoir et influence », op. cit., p.24.

Etant ainsi, les seules manifestations de soutien à la politique étrangère nationale étaient constatées à travers la presse des partis politiques¹. Evidemment, ce soutien était celui de l'opinion des masses encadrées ou potentiellement mobilisables par ces partis. Autrement dit, il représentait uniquement une opinion publique politisée, activiste et moderne. Or, celle ci, par son endoctrinement idéologique et par sa concentration géographique et sociale, était loin d'exprimer véritablement l'ensemble de l'opinion publique nationale.

C'est pour cette raison qu'on ne peut guère affirmer qu'un tel soutien avait réellement influencé les décisions extérieures du monarque, quoiqu'on ne puisse pas non plus infirmer que le souverain n'était attentif à la question de connaître exactement le degré de soutien des élites politiques à sa politique extérieure.

Les limites d'un tel soutien sur la conduite diplomatique du Maroc étaient d'autant plus manifestes que le souverain adoptait continuellement une attitude modérée et moins nuancée que celle des partis politiques nationaux.

De ce fait, le soutien manifeste du parti de l'Istiqlal à la diplomatie « territorialiste » officielle n'était pas de nature à dissuader le monarque à renoncer à sa modération à l'égard des pays en litige avec le Maroc. Certes, le P.I. avait réussi, entre 1957 et 1963 à marquer la politique étrangère nationale par son style nationaliste, mais cela était dû plutôt à la configuration des rapports de forces politiques internes qu'à l'influence directe de l'opinion des masses encadrées par l'Istiqlal. A ce titre, dès que les rapports de forces étaient devenus favorables à la monarchie, à partir de 1963, le souverain avait opéré un changement dans la conduite internationale du maroc.

A partir de là, le souverain s'était appuyé sur le soutien tacite de l'opinion publique globale à sa politique extérieure.

b : le soutien latent de l'opinion publique au processus décisionnel extérieur

Si au début de l'indépendance le souverain Mohammed V était soucieux d'assurer le soutien explicite des élites politiques organisées à la politique étrangère, il n'en demeure pas moins que son successeur Hassan II était plus attentif au soutien latent de l'opinion publique globale. Vraisemblablement, ce soutien était supposé acquis dès lors que les décisions de politique extérieures respectaient les attitudes politiques des masses ou du moins ne les contredisaient pas directement.

Seulement, étant donné qu'un tel soutien était plus hypothétique et virtuel que réel, il était difficilement mesurable et, par-là même il n'était pas opposable à l'activisme des élites et des masses politiquement organisées.

Ce soutien était supposé exister parce qu'il était potentiel et latent et à partir de là il se manifestait par sa non-action et par son inertie. En d'autres termes, ce soutien, étant celui de toute l'opinion publique ou plus exactement de celle qui n'était pas politiquement organisée, ne se manifestait que par son non-engagement politique. Car, c'est à partir du moment où elle n'était pas engagée qu'elle était supposée être soumise au souverain. En vertu de son allégeance, elle était, alors, supposée apporter son soutien à la politique extérieure du roi, à moins qu'elle manifeste son mécontentement.

¹ Le journal Al Alam était devenu durant 1956 – 1958 et 1960-1963 une tribune de soutien à la diplomatie nationale. Tandis que le journal At tahrir était devenu une tribune de soutien à la politique extérieure du gouvernement A. Ibrahim. Le journal les phares avait assumé la même fonction entre 1960 et 1963.

Le souverain Mohammed V comme Hassan II, se présentaient comme les rois de tous les Marocains, au-dessus de tous les groupes sociaux. Car, l'enjeu politique était de prouver la suprématie de leur légitimité sociologique et historique, par rapport à la légitimité politique des partis politiques.

En ce faisant, la monarchie avait profité de l'incapacité des élites politiques du mouvement national à mobiliser l'ensemble de l'opinion publique nationale.

D'ailleurs, Hassan II n'avait pris la décision d'entrer en guerre avec l'Algérie, en octobre 1963, que lorsqu'il était persuadé du soutien tacite des masses. Certes, ces dernières n'avaient pas exprimé leur soutien direct à une telle décision, mais, il suffisait qu'elles n'adoptent pas les thèses des partis de la gauche pour montrer qu'elles l'acceptaient.

Rappelons que, dans la culture politique traditionnelle le soutien de l'opinion publique globale se traduit avant tout par une soumission à l'autorité politique du sultan en vertu de la Bey'a, et que cette soumission était un devoir envers Dieu et envers son prophète lorsque l'avenir de la nation en dépendait.

Cette, logique politique implique que le soutien politique au monarque n'était pas négociable ou fragmenté.

En revanche, il semble que cela n'était pas toujours le cas, dans l'histoire politique nationale, car le souverain n'avait pas toujours les mains libres dans la conduite de la politique étrangère et particulièrement dans les rapports avec l'étranger infidèle ou ennemi.

Le soutien tacite des masses au souverain et à sa politique extérieure n'était pas inconditionnel, puisque le souverain était tenu de ne pas transgresser leurs valeurs religieuses et culturelles, même au non de l'intérêt de la nation. L'islam, l'arabisme, l'anticolonialisme et l'inaliénabilité de l'indépendance de la nation étaient des valeurs absolues que le souverain ne pouvait et ne devait enfreindre.

Manifestement, l'art de la diplomatie imposait des concessions qui étaient difficilement acceptables par les masses. De ce fait, leur soutien à la politique étrangère, devient une source de pression supplémentaire sur le processus décisionnel. Car, étant émotionnellement chargé, il se caractérisait par sa rigidité et par son impatience à l'égard des questions extérieures qui mettaient la nation en épreuve. Dans ce cas, le souverain Mohammed V était conscient que le soutien latent des masses à l'égard de l'évacuation des troupes françaises, espagnoles et américaines du sol marocain, trouvait ses origines dans leur structure mentale profondément anti-coloniale et religieuse. Cela, avait une double et contradictoire conséquence sur l'action diplomatique : D'un côté, il renforçait la position officielle à l'égard des puissances occidentale, dans la mesure où c'était là une exigence politiques immédiate des masses. Et de l'autre côté il limite le seuil de manœuvres diplomatiques, puisque cette question ne peut être négociable. En conséquence, l'équipe décisionnelle ne pouvait ni dissuader ces puissances à évacuer rapidement et sans conditions leurs bases, ni justifier le retard des démarches diplomatiques aux yeux de masses. La réaction de la diplomatie nationale était alors conditionnée par ce dilemme, puisque, d'un côté, les déclarations officielles sur cette question faisaient preuve d'une intransigeance identique à celle des masses, et de l'autre côté, les démarches

diplomatiques laissent la place à des concessions que cette même opinion ne pouvait accepter.

Etant ainsi, l'exigence de l'évacuation des troupes étrangère était satisfaite, à partir de 1963, mais les conditions et les concessions apportées pour une telle opération étaient restées secrètes. Il en résulte qu'en 1970, les bases américaines n'étaient pas encore entièrement évacuées.

C'est dire que le soutien latent de l'opinion publique nationale à la politique extérieure officielle, se manifestait par une démobilisation à l'égard du discours des élites opposantes, par son inertie et sa non-résistance aux décisions diplomatiques et stratégiques. Rappelons que Hassan avait profité, à partir de la proclamation de l'état d'exception en 1965, du climat de démobilisation politique chez les masses pour engager le Maroc dans un processus irréversible d'association avec la C.E.E.

Manifestement, cela était compréhensible compte tenu de la place peu importante de la politique étrangère dans les attitudes politiques des masses.

Toutefois, les questions de souveraineté nationale, du monde arabe et musulman étaient perçues comme des questions politiques internes¹, car malgré l'existence de l'Etat national, la nation arabe et musulmane reste indivisible.

L'opinion publique nationale globale était alors gouvernée plus par une structure mentale et culturelle stable des masses que par une somme d'opinions conjoncturelles sur la politique étrangère. Cela facilitait la tâche de l'équipe décisionnelle, en ce sens que ses décisions et positions internationales étaient souvent inscrites dans cette structure. A ce titre, les décisions de politique étrangère étaient justifiées par leurs conformités avec la structure mentale et culturelle du peuple marocain. Les objectifs de supériorité et de la prospérité de la nation, de l'islam et des arabes, justifiaient les moyens et les démarches diplomatiques engagées.

C'est pour cette raison que le souverain était continuellement appelé à communiquer avec les masses à travers ses discours à la nation.

Le discours du trône constitue dans ce cadre, un évènement important par lequel le souverain justifie et explique sa politique étrangère. Ainsi, au cours de ces discours le roi dresse un bilan annuel des activités diplomatiques nationales, et rappelle aux masses la conformité de ce bilan aux valeurs et aux objectifs nationaux.

Le souverain dresse également un programme d'action diplomatique pour l'année suivante et sollicite l'appui et la confiance des masses. La référence aux valeurs religieuses d'unité et de solidarité et aux valeurs culturelles d'ouverture, de tolérance et de résistance contre l'injustice est souvent déployée afin de mobiliser le soutien du peuple à la politique étrangère.

Somme toute, le rapport de l'opinion publique globale avec la politique étrangère était réduit par l'équipe décisionnelle à l'équation politique suivante :

¹ P. Rondot « des facteurs internes jouent-ils en pays arabes dans l'élaboration de la politique étrangère » in « l'élaboration de la politique étrangère », op.cit., p. 133.

Tant que cette opinion ne manifeste pas sa résistance aux décisions de politique étrangère, elle était supposée les soutenir. De ce fait, son soutien tacite à la politique étrangère reste intimement lié au capital de légitimité politique de la monarchie.

2 : les modalités de résistance de l'opinion publique à la politique étrangère

L'importance majeure du rôle de l'opinion dans le processus décisionnel émane principalement de sa capacité de résistance aux décisions de politique extérieure.

Cette, résistance peut justement limiter la marge de manœuvre dont disposait la diplomatie et par la même occasion affaiblir sa position internationale. Toutefois, les manifestations de résistance de l'opinion peuvent prendre soit la forme d'une résistance indirecte par sa démobilisation à l'égard des questions politiques externes ou la forme d'une résistance directe à une décision ou à une position étrangère officielle.

a : La démobilisation de l'opinion publique à l'égard de la politique étrangère

Si la démobilisation de l'opinion publique globale à l'égard de la politique étrangère était généralement perçue par les élites dirigeantes comme un soutien tacite dans la mesure où elle libérait leurs actions diplomatiques, il n'en reste pas moins qu'elle constituait un grand danger pour la réalisation de certains objectifs nationaux nécessitant un grand degré de mobilisation interne.

Le souverain Hassan II n'avait-il pas tablé, dès 1963, sur la démobilisation de l'opinion publique à l'égard de la Mauritanie et du Sahara français pour mieux se consacrer aux questions du Sahara espagnol et de la recherche de l'aide extérieure nécessaire au développement économique interne.

A vrais dire, la démobilisation de l'opinion publique à l'égard de la politique étrangère ne peut constituer un danger pour les élites dirigeantes, que lorsqu'elle se manifeste lors des situations extrêmement graves comme : la déclaration de la guerre contre un ennemi ou la résistance contre un danger externe éminent ou même l'établissement d'une alliance politique avec une puissance externe. Or, jusqu'à 1972, seule la guerre contre l'Algérie, en octobre 1963, avait imposé la mobilisation générale de l'opinion publique nationale.

Il faut tout de même souligner que la démobilisation ne joue pleinement comme moyen de résistance que chez l'opinion publique politiquement encadrée et informée. Autrement dit, seules les masses politiquement actives pouvaient recourir à la démobilisation pour faire pression sur l'équipe décisionnelle.

Une telle démobilisation ne pouvait atteindre le caractère d'une résistance qu'à l'occasion d'une prise de position ou décision externe. En conséquence, elle est conjoncturelle et ne touche pas l'ensemble de la politique étrangère.

Notons que les élites politiques opposantes comme leurs masses, étaient plus concernées par les problèmes de politique interne que par ceux de la politique étrangère. Leur critique à l'égard de la politique étrangère entrait plutôt dans le cadre de leur critique au régime politique entier.

Ceci dit, les partis politiques opposant avaient tendance à se désolidariser de la politique étrangère officielle afin de montrer l'incapacité du régime à répondre aux

exigences du peuple. Il s'agit souvent pour eux de marquer leur opposition à certaines prises de décisions ou positions officielles plutôt qu'à l'ensemble de cette politique. Mais les exigences de la lutte politique leur imposaient d'adopter un discours stigmatisant à l'égard des méthodes de gestion diplomatiques et stratégiques officielles de cette politique.

Par ailleurs, la stratégie des élites politiques opposantes était de mobiliser l'opinion publique nationale là où les élites décideuses souhaitaient la démobiliser et inversement, la démobiliser là où elles souhaitaient la mobiliser. En d'autres termes, elle cherchait à créer une opinion publique alternative ou précisément contraire à celle souhaité par les élites politiques décideuse.

Une telle stratégie était essentiellement intégrée dans la stratégie politique globale de lutte contre le pouvoir adoptée par les élites opposante de gauche, de l'U.N.F.P., du P.C.M., de l'U.M.T. et de l'U.N.E.M. Elle consistait à discréditer le pouvoir politique et à mobiliser l'opinion publique nationale selon un schéma politique alternatif qui était le socialisme.

Ainsi, à partir de son deuxième congrès, du 22 mai 1962, l'U.N.F.P., principal parti de l'opposition, avait clairement adopté le socialisme comme idéologie de mobilisation des masses contre le régime¹. Décidément, l'U.M.T. et l'U.N.E.M. et principalement le P.C.M., toujours interdit, adoptaient déjà le socialisme comme idéologie de combat politique.

Néanmoins, la gauche marocaine n'avait véritablement fait usage de cette stratégie de résistance politique que vers 1963. C'est à dire quand la monarchie avait décidé d'affirmer son indépendance décisionnelle par rapport aux élites du mouvement national. Rappelons que l'adoption la constitution de 1962 avait offert au souverain de nouveaux mécanismes institutionnels pour amorcer une politique étrangère indépendantes vis à vis des élites du mouvement national.

La déclaration de la guerre contre l'Algérie, en octobre 1963, était une occasion pour les élites de gauche de tenter une démobilisation de l'opinion contre cette décision.

Il faut signaler que si la campagne de démobilisation n'avait touché qu'une partie de l'opinion de gauche, qui y voyait une guerre du pouvoir et non du peuple², l'opinion globale lui était plutôt favorable. D'ailleurs il semble qu'en raison de son exil la position de Ben Barka n'était même pas partagée au sein de son parti³.

L'échec de la tentative de démobilisation de l'opinion publique nationale à l'égard de la guerre contre l'Algérie, s'explique, en premier lieu, par l'implantation urbaine de l'U.N.F.P. Elle s'explique également par la nature des dissensions politiques internes au sein du parti même⁴.

¹ Voir le rapport présenté par M. Ben Barka devant le deuxième congrès de l'U.N.F.P. le 26 mai 1962, op. cit., p. 25.

² Voir aussi la déclaration de M. Ben Barka sur les ondes de La voix des arbres de l'Egypte, le 16 octobre 1963, « ... la monarchie... vient de s'engager, par volonté impérialiste, dans une guerre d'agression conter la république algérienne... », Cité par S. Smith in « Oufkir, un destin marocain » édit Calmann-Lévy, Paris 1999. p. 227.

³ Voir la déclaration modérée de A. Bouabid au journal le monde du 5 novembre 1963.

⁴ Les relations entre le parti et sa force de frappe sociale qui était l'U.M.T. s'étaient déjà détériorées dès 1962.

Par ailleurs, les partis de gauche, renforcés par l'Istiqlal, tenteront une seconde fois de démobiliser l'opinion publique contre la demande du gouvernement d'entamer des discussions exploratoires avec la C.E.E. dans la perspective d'une association du Maroc avec cet ensemble politique et économique. Jusqu'à la signature du traité d'association avec la C.E.E., les partis de l'opposition se contenteront, surtout de critiquer la démarche officielle et d'informer les masses de ses dangers sur la souveraineté économique et politique du pays, alors que le gouvernement souhaitait justement leur démobilisation, compte tenu de la complexité et de la sensibilité politique d'un tel dossier¹.

Par contre, les masses seront plus attentives au discours démobilisateur de l'opposition en 1967. La défaite des armées arabes contre l'armée israélienne était perçue comme une conséquence directe de l'incapacité des dirigeants arabes à défendre les causes principales de la nation arabe et à satisfaire ses exigences de sa libération et de son développement. Visiblement, la position officielle à l'égard du conflit arabo-israélien était en forme irréprochable, puisque les dirigeants marocains avaient dès le début du conflit exprimé leur solidarité avec l'Égypte et avaient même mobilisé des troupes des F.A.R. Seulement, ce que l'opposition leur reprochait était leur manque d'engagement effectif à l'égard de cette question².

Du coup, au lendemain de la défaite arabe, l'opinion publique nationale, sous l'impulsion des partis politiques, des syndicats et de la presse, avait exprimé sa démobilisation à l'égard la politique arabe officielle, qui était jugée conservatrice et pro-occidentale.

Les élites opposantes avaient saisi une telle occasion pour provoquer une démobilisation générale envers le pouvoir. En ce faisant, le conflit arabo-israélien n'était qu'un leitmotif politique pour embarrasser le régime et pour dénoncer son autoritarisme politique interne. La défaite arabe au proche orient ne pouvait être politiquement imputée uniquement aux positions modérées du gouvernement marocain. Il faut souligner, que les élites de l'opposition, et particulièrement celles de la gauche, avaient exploité la charge émotionnelle qu'un tel événement avait suscité chez les masses pour mobiliser à son compte l'opinion publique nationale et pour s'implanter davantage dans la société. C'est pour cette raison que les élites de la gauche étaient les défenseurs les plus acharnés d'une telle cause. Le rôle des étudiants de la gauche au sein de l'U.N.E.M. était, dans ce cadre, très important pour une telle mobilisation.

Il faut noter qu'à partir de 1967, la question palestinienne avait intégré les débats politiques internes au point de devenir un critère chez l'opinion publique de la justesse des actions et des positions de la politique étrangère nationale. Elle était même à l'origine de la rectification ultérieure des positions officielles³ et de la redynamisation de la politique arabe du Maroc.

¹ M.F. Mellah « l'association du Maroc à la communauté économique européenne : Aspects politiques », op. cit., pp. 185 - 235.

² Rappelons que les positions officielles à l'égard de la question palestinienne et du proche orient étaient, dès l'indépendance, caractérisées par leur modération et par l'éloignement de toutes formes d'activisme pro-arabe.

³ Dès le 11 juin le souverain lancera l'ouverture d'une souscription au profit du peuple palestinien

En somme, la défaite arabe de 1967, avait déclenché, pour la première fois, la démobilisation générale de l'opinion publique nationale à l'égard de la politique étrangère officielle. Cette démobilisation prendra rapidement une forme contestataire voir subversive plus ample et plus ciblée sur la conduite officielle des affaires extérieures.

b : La manifestation, comme moyen de rejet des décisions de politique étrangère

Habituellement, la manifestation du premier mai était une occasion pour les élites opposantes comme pour les masses d'exprimer leur soutien ou leur contestation à l'égard du pouvoir politique. Cependant, à partir de 1962, ces manifestations étaient dominées par les partis de gauche et étaient devenues une occasion pour dénoncer le régime et ses politiques économiques, sociales et étrangères. Sans doute la politique étrangère n'était pas au centre de ces manifestations, mais, on pouvait toujours y trouver des slogans contre, le colonialisme, le sionisme et l'impérialisme. Cela était compréhensible, compte tenu de l'hégémonie exercée par l'U.M.T sur se telles manifestations.

Toutefois, il faut noter qu'à partir de 1967, les élites de l'opposition, allaient pour la première fois exercer une pression ciblée, à travers les manifestations, contre les positions diplomatiques officielles. Manifestement, le P.I. avait, dès 1956, fait usage de ce genre d'action politique pour amener les élites dirigeantes et particulièrement le roi, à adopter ses positions à l'égard de la Mauritanie et du Sahara¹, mais cela entrainait dans le cadre de la mobilisation su soutien des masses que dans le cadre d'une résistance aux décisions officielles de la politique étrangère.

En effet, au lendemain de la défaite arabe de juin 1967, par l'instigation des partis de gauche et des syndicats, les masses avaient manifesté dans les grandes villes du royaume pour exprimer leur mécontentement à l'égard de la politique arabe officielle et pour amener les dirigeants politique à adopter une position plus solidaire des questions arabes et palestiniennes. Les manifestations de Rabat, Fès, Mekhnès et de Marrakech étaient toutes ciblées sur cette question, puisqu'il s'agissait principalement de manifestations de soutien à la cause palestinienne qui vont se développer ultérieurement en un mouvement de contestation de masses contre l'autoritarisme du régime politique.

La charge émotionnelle de cette question était orientée contre le pouvoir politique². Les manifestations, de juin 1967, étaient révélatrice du déclin du nationalisme classique comme moyen de mobilisation politiques des masses et la montée du populisme panarabe et anti-impérialiste alimenté par l'enthousiasme de la jeunesse radicale de la gauche³.

Ainsi, tout en se réclamant du mouvement national, cette jeunesse se présentait comme une rupture avec l'immobilisme politiques des élites du mouvement national et

¹ Le P.I. préférait les meetings politiques pour mobiliser l'opinion publique nationale à l'égard de la politique étrangère. A.El Fassi sillonnait souvent le territoire national en vue de rallier l'opinion publique à sa thèse des frontières naturelles du Maroc. Mais, le parti n'avait jamais auparavant usé des manifestations populaires pour rejeter les décisions de politique étrangère.

² S. Ihrâï « Pouvoir et influence... », op. cit., p. 159.

³ A. Saaf « L'hypothèse de la société civile au Maroc », op.cit., pp. 20-22.

avec leur léthargie à l'égard de la question palestinienne¹. Désormais, cette question jouait le même rôle de mobilisation et de contestation de l'ordre politique établi que jouait la guerre d'Algérie pour les mouvements de libération à la fin des années cinquante. D'ailleurs, les similitudes entre les deux causes étaient grandes et symbolisaient les aspirations des peuples arabes à l'émancipation du colonialisme et à l'autodétermination.

Il était donc évident qu'une telle cause occupera une place centrale dans la stratégie de lutte politique de cette nouvelle gauche. Elle sera même un de ses thèmes principaux de mobilisation des masses contre le régime.

Il en résulte qu'entre, 1967 et 1972, l'U.N.E.M. sera le principal acteur politique qui contestera ouvertement la politique étrangère et principalement la politique arabe officielle. Il semble tout de même que les partis de l'opposition et principalement ceux de la gauche n'étaient pas loin de l'action contestataire de ce syndicat, notamment, en raison de l'activisme de leurs jeunes en son sein.

Du coup, durant cette période les campus universitaires, les lycées, les associations culturelles et les manifestations ouvrières du premier mai étaient devenus un lieu de dénonciation de la politique étrangère officielle et, par la même occasion, de mobilisation de masses contre le régime politique.

Paradoxalement, ce mouvement contestataire n'était pas suivi par les partis de gauche ni par l'U.M.T. à cause de leurs problèmes internes et de la répression qui s'était abattue sur eux².

Les manifestations contre la politique étrangère officielle étaient, depuis 1968 cantonnées dans les universités et lors des manifestations ouvrières du premier mai. Pour cette raison, elles étaient incapables de toucher l'ensemble de l'opinion publique nationale et moins de convaincre les élites politiques opposantes d'en faire un instrument de résistance contre les décisions extérieures officielles.

Partant de là, ce mouvement contestataire s'était rapidement essoufflé suite à son endiguement par les autorités. Ainsi, la résistance à la signature du traité d'association avec la C.E.E. le 30 mars 1969, n'avait pas dépassé le cadre de dénonciation de son contenu. De même, la convocation du sommet islamique en septembre 1967, n'était pas non plus contestée, malgré sa qualification par le P.L.S. de « ... *projet impérialiste contre les intérêts des peuples arabes et islamiques...* »³.

C'est dire que, les élites politiques opposantes n'avaient pas été en mesure de mobiliser l'ensemble de l'opinion publique nationale et moins de former un mouvement d'opinion contestataire pour amener les dirigeants politiques à modifier ou à renoncer à leurs politiques et positions extérieures officielle.

Cela trouve son explication dans la reconnaissance implicite de la part des acteurs politiques nationaux que la politique étrangère relève du domaine réservé du

¹ Voir A. El Benna « Problématique de l'unité au sein de la gauche au Maroc », Mémoire de 3^{ème} cycle en Droit public, Rabat, 1980, p. 36.

² A partir de 1962, le divorce entre l'U.N.F.P. et l'U.M.T. était visible. Seulement, la répression qui s'était abattue sur l'U.N.F.P. depuis 1963 était probablement à l'origine de la modération politique du syndicat vis à vis du pouvoir. Voir A. El Benna, *ibid.*, p. 18.

³ Voir Al Kifah Al Watani du 16 février 1966, cité par S. Ihräi « Pouvoir et influence... », *op. cit.*, p. 159.

monarque. Ce qui expliquait leur critiques nuancées envers certaines décisions extérieures et leur prudence à mettre en cause toute la politique étrangère officielle qui serait une atteinte directe à la légitimité même de l'institution monarchique.

D'ailleurs, la condamnation de M. Ben Barka à la peine capitale par contumace, à la fin de 1963, et la condamnation de M. Ben Seddik à dix huit mois de prison, en 1967, n'étaient que la conséquence de leur mise en causes de la politique étrangère royale dans sa totalité.

Elle explique enfin, la prudence des élites opposantes à faire mobiliser l'opinion publique nationale contre toute la politique étrangère officielle, surtout qu'elles approuvent elles-mêmes la gestion officielle de certains de ses dossiers, comme celui des frontières ou de la coopération avec les pays de l'Est et du tiers monde ou de la solidarité maghrébine, arabe et africaine.

CONCLUSION

De ce qui précède, on peut conclure que la politique étrangère marocaine était conditionnée par une perception politique centriste de la monarchie et des élites politiques dirigeantes. Cette perception se basait sur un amalgame de références culturelles, idéologiques, selon lesquelles, le Maroc était un pays trait-d'union entre les différentes civilisations et idéologies. Du coup, il était tenu de rejeter toute forme d'isolationnisme ou de radicalisme international. Son rôle au sein du système international était celui d'un Etat non-aligné et ouvert sur son environnement international et régional.

Seulement, une telle perception du rôle international du Maroc ne pouvait pas échapper aux altérations causées par les contraintes objectives, auxquelles le système politique et les élites nationales, étaient continuellement soumis. Le poids du legs de la colonisation, caractérisé par un démembrement des frontières nationales et par un sous-développement économique et humain généralisé, étaient suffisants pour que la politique étrangère nationale se distance de la perception originelle du monarque et des élites.

Mieux encore, la nature des rapports de forces au sein même du système politique marocain et la lutte au pouvoir entre l'institution monarchique et les élites du mouvement national ne laissaient que peu de place à la poursuite d'une politique étrangère cohérente. Car, la question des frontières nationales et la poursuite d'une politique de solidarité régionale et non-alignée était devenue un instrument de lutte politique interne.

Il faut tout de même noter que si l'institution monarchique avait réussi à imposer, sa perception du pouvoir politique sur le plan interne, avait-elle réussi également à imposer son style de gestion diplomatique sur le plan externe ?

Autrement dit, la politique étrangère nationale était-elle capable de gérer ses contraintes économiques et politiques internes sur le plan international ?

En outre, était-elle capable d'intégrer le Maroc dans son environnement international et régional ? Avait-elle réussi à atteindre les différents objectifs tracés à l'origine ?

Ces questions seront traitées dans la seconde partie qui analysera le comportement intégratif du Maroc au sein système politique international dans son chapitre I et l'impact du style diplomatique national sur la réalisation des différents objectifs politiques territoriaux et économiques nationaux.

Partie II

La portée opérationnelle de la politique étrangère du Maroc

Partie II : La portée opérationnelle de la politique étrangère du Maroc

Dès l'indépendance, le roi Mohamed V avait clairement résumé la perception des élites politiques nationales, au sujet des orientations générales de la future politique étrangère. Celle-ci devait, selon lui, permettre au Maroc :

- Accomplir ses obligations historiques en tant qu'intermédiaire entre les civilisations orientales et occidentales ;
- Régler ce qui est en suspens entre le Maroc, l'Espagne et la France ;
- Renforcer les liens du Maroc avec les Etats de la ligue arabe et le bloc afro asiatique ;
- Consolider ses rapports avec les pays amis ;
- Tenir ses obligations envers l'organisation des Nations Unies;
- Réaliser les intérêts nationaux, à travers le parachèvement de l'unité du pays et la sauvegarde de ses territoires historiques¹.

Le roi Hassan II, fidèle à la perception de son père, avait repris les mêmes principes de solidarité avec les pays arabes et musulmans ; de défense de tous les pays sous domination étrangère ; d'adoption d'une politique extérieure non-alignée et de recours aux méthodes pacifiques de négociation pour résoudre tous les problèmes².

Ces orientations seront définitivement institutionnalisées par les préambules des constitutions de 1962, 1970 et 1972.

Manifestement, quoiqu'elles fussent restées inchangées, depuis l'indépendance, celles ci avaient, subis au cours de leur exécution certaines fluctuations.

Autrement dit, si la stabilité des élites politiques nationales confirmait la stabilité des orientations générales de la politique étrangère nationale, rien cependant n'infirmait l'hypothèse selon laquelle celles ci avaient subi des changements au sein même de leur continuité.

Aussi, est-il nécessaire de vérifier les changements intervenus sur le comportement international du Maroc, à la lumière de la dynamique politique, économique et stratégique de son environnement international.

1 Discours du trône du 18 novembre 1956, op. cit.

2 Conférence de presse du roi Hassan II à l'A.P.D.F.le 1er juillet 1963.in, Discours du roi Hassan II T I op. cit., p. 340.

Chapitre I : Le Maroc dans son environnement international

A l'instar des pays nouvellement indépendants, le comportement international du Maroc était conditionné par la dialectique de l'universel et du particulier, D'un côté, celui-ci affichait un désir profond des élites politiques nationales d'intégration au sein du système international pour y trouver une place influente et, de l'autre côté, il manifestait leur ferme volonté d'imposer le particularisme national sur la scène internationale.

Section I : Le comportement intégratif marocain au sein du système international

Depuis l'indépendance, les discours royaux, comme ceux de toute l'équipe décisionnelle, en matière de politique étrangère, n'avaient cessé d'insister sur leur profond désir d'intégrer leur environnement international. Ce désir s'était manifesté par une double action :

La poursuite d'une politique de coopération verticale très avancée avec les pays occidentaux. Et l'adoption d'une politique de solidarité horizontale avec les pays afro-asiatiques, dans le cadre du mouvement des pays non-alignés.

I : La politique de coopération internationale

L'ouverture sur l'environnement international constituait, pour le Maroc indépendant, une nécessité primordiale pour exister en tant qu'Etat, acteur, au sein du système international. Les élites politiques nationales étaient toutes d'accord sur l'ouverture du Maroc sur le monde extérieur et, par-la même, sur le rejet de toute politique d'autarcie¹.

L'ouverture sur l'extérieur revêtait, en pratique, une signification particulière car, elle consistait en une politique de coopération internationale qui était essentiellement axée sur, le recours au droit international en tant que régulateur de la conduite internationale et l'établissement des liens très étroits avec les pays occidentaux.

A : Le recours à la légalité internationale

L'adhésion du Maroc à l'organisation des Nations Unies, le 12 novembre 1956, constituait, selon A. Balafrej : « *un événement capital dans l'histoire nationale du Maroc* »².

Cet événement marque l'entrée officielle du Maroc sur la scène internationale en tant qu'Etat souverain et égal aux autres Etats.

Son adhésion à l'organisation des Nations Unies revêtait, donc, une double signification : La défense des principes fondamentaux de cette organisation et le dépassement de l'état de vulnérabilité internationale dans laquelle il se trouvait.

1 Voir Discours de Mohamed V lors de la réception des membres de la conférence de Tumliline le 29 août 1956. »Le Maroc nouveau ne veut rester replier sur lui-même... » op. cit., p. 235.

2 Déclaration de A Balafrej au journal Al Alam, n° 2353 du 13 novembre 1956.

I : L'adhésion inconditionnelle aux principes de l'O. N. U.

Dès son adhésion à l'O.N.U., le 12 novembre 1956, le Maroc avait nettement affiché son attachement aux principes fondamentaux de l'organisation, notamment, ceux de la justice, de l'égalité et de la liberté dans les relations entre les Etats.

a : L'O. N. U, Instance de justice internationale

L'expérience coloniale avait profondément marqué la perception des élites politiques nationales au sujet des relations internationales. Celles-ci voyaient dans le colonialisme une entreprise injuste et amoral. Aussi était-il nécessaire qu'une organisation telle que l'O.N.U. puisse y introduire une certaine éthique morale de telle sorte que les petites nations puissent, elles aussi, faire valoir leurs droits auprès des plus grandes, sans être exposés aux menaces.

Le ministre des affaires étrangères A. Balafrej n'avait pas manqué l'occasion, lors de son premier discours devant l'assemblée générale des Nations Unies, le 22 novembre 1956, pour rappeler que la « *mission de l'O.N.U. et ses efforts doivent être proportionnels à l'injustice et à l'oppression qui régnaient toujours dans le monde...* »¹. Le Maroc croyait ainsi en la possibilité d'arriver à une solution équitable à tous les conflits au sein de l'O.N.U.². Mohamed V, lui-même, insistait sur l'identité des objectifs, de justice, de liberté et d'égalité, poursuivis par l'O.N.U. à ceux que le Maroc poursuit sur la scène internationale³. Certes, cette organisation apportait une nouvelle dimension dans les relations internationales, notamment : l'égalité en droit entre les Etats souverains, comme le stipule expressément l'article 2 de sa charte constitutive. Cela implique pour les petits Etats comme le Maroc, qu'ils ne sont soumis à aucune autorité supérieure à la leur et que tous les Etats ont les mêmes droits et les mêmes obligations devant le droit international.⁴

Ce principe apportait une certaine justice dans les rapports entre les Etats, abstraction faite de leur puissance économique et militaire. Cela était traduit en une pratique plus démocratique des relations internationales, puisque chaque Etat disposait d'une seule voix. Un tel principe favorisait notamment les petits Etats au sein de l'O.N.U. en leur permettant de peser sur la scène internationale grâce au facteur nombre⁵.

Le Maroc ne pouvait que profiter pleinement de cette situation pour faire entendre ses positions et ses revendications au sein du système international.

Dès 1956, la tribune de l'O.N.U. était fréquemment, utilisée par les représentants nationaux pour dénoncer les agressions injustes du colonialisme en Algérie, en Egypte, au Congo, en Palestine, en Afrique du sud ou même dans les territoires marocains encore occupés⁶.

1 Discours de A Balafrej devant l'assemblée générale de l'O.N. U. le 22 novembre 1956, voir Al Alam n° 2369 du 29 novembre 1956.

2 Ibidem.

3 Discours du roi Mohamed V devant l'assemblée générale de l'O. N. U. le 09 décembre 1957, in, Mohamed 5 « Le Maroc à l'heure de l'indépendance. » op.cit., TIII p. 91.

4 Marie Claude Smouts « Les organisations internationales et l'inégalité des Etats. » op. cit., p. 262.

5 M.Hong « Les petits Etats à l'O. N. U. », op.cit., p. 317.

6 Ces termes reviendront souvent dans les discours des représentants du Maroc à l'O.N.U.

A vrai dire, les tribunes de l'assemblée générale et du conseil de sécurité, donnaient l'impression que le tour des pays du tiers monde était venu pour déterminer le cours des relations internationales contemporaines. En dénonçant l'injustice du système colonial et en exigeant l'application de nouveaux paramètres comportementaux au niveau international ces pays tracent les contours des nouvelles relations internationales.

Naturellement, la justice internationale ne pouvait se réaliser que par la reconnaissance internationale à travers l'O.N.U. du principe du droit des peuples à leur autodétermination.

b : L'O. N. U : une instance de défense de la libération des peuples

A l'instar des Etats du tiers monde qui avaient opté pour un comportement international non aligné, le Maroc avait adopté un comportement nettement anticolonialiste au sein de l'O.N.U. du moins, durant la première décennie de son indépendance qui correspondait à la grande vague d'indépendance des pays colonisés.

Le comportement du Maroc au sein de l'O.N.U. était caractérisé par une concertation étroite avec le groupe Afro-asiatique, conformément aux directives du roi Mohamed V, selon lesquelles : «... *Les objectifs du Maroc au sein de l'O.N.U. étaient [...] la défense de la liberté, la solidarité avec les peuples opprimés et la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes...* »¹. Cette orientation se manifestait par le soutien inconditionnel aux questions arabes et africaines. Dans ce sens, le Maroc n'avait pas hésité à exprimer son indignation devant l'agression tripartite Israélo-anglo-Française contre l'Egypte, le 29, 30 et le 31 octobre 1956². Celle ci, était considérée par le gouvernement marocain, comme une violation de la charte des Nations Unies.

De même, la solidarité du Maroc avec l'Algérie était indéfectible, grâce à lui, la question algérienne était internationalisée. Le roi Mohamed V avait saisi l'occasion de son discours devant l'assemblée générale, le 8 décembre 1957, pour exprimer la souffrance du Maroc devant ce qui se passait sur le territoire de l'Algérie et « *...sa volonté la plus ardente de voir entamer des négociations entre les parties concernées pour régler ce litige conformément à la charte des nations unies qui reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination...* »³.

Le prince héritier Moulay El Hassan avait, quant à lui, le 4 octobre 1960, lors de son intervention devant l'assemblée générale, insisté sur le fait que « *l'Algérie combattante [...] et les Algériens demandent [à cette instance] son soutien, son arbitrage, sa caution morale pour qu'un référendum sur l'exercice du droit d'autodétermination puisse avoir lieu sous le contrôle de l'O.N.U.* »⁴.

1 Discours du roi Mohamed V lors de la réception de la délégation marocaine à l'O.N.U. à rabat le 06 novembre 1956. Al Alam n° 2347 du 07 novembre 1956.

2 Voir discours de A Balafrej devant l'assemblée nationale de l'O N U le 29 novembre 1956. Al Alam n° 2369 du 29 novembre 1956.

3 Discours de Mohamed V devant l'assemblée générale de l'O.N.U. le 9 décembre 1957, ibid.

4 Intervention du prince héritier Moulay Al Hassan devant l'assemblée générale de l'O.N.U. le 4 octobre 1960, la Vigie marocaine n° 17687 du 5 octobre 1960.

Manifestement, le Maroc, devenu, le premier octobre 1958, président du groupe Afro-asiatique à l'O.N.U.,¹ avait immédiatement œuvré pour faire inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de la commission politique. Le 7 décembre 1959, la résolution afro-asiatique fut adoptée à la majorité simple de 38 voix contre 26².

Inévitablement, la défense du droit des peuples à l'autodétermination constituait un des principes centraux de l'action diplomatique marocaine au sein de l'O.N.U. C'est pourquoi, il avait activement œuvré pour l'adoption de la déclaration : 1514 (XV), du 14 décembre 1960.

En Afrique la question congolaise offrait un exemple semblable à celui de l'Algérie en ce sens qu'il opposait la puissance coloniale belge à la volonté du peuple congolais pour l'autodétermination. Le soutien du Maroc à ce dernier n'avait d'ailleurs pas tardé à se manifester. Celui-ci avait décidé de soutenir énergiquement le gouvernement de P. Lumumba, en mettant à la disposition de l'O.N.U. deux bataillons des forces armées royales, immédiatement, suite à l'appel de son secrétaire général Hamars Skjöeld, le 14 juillet 1960³. Le soutien apporté au Congo était considéré par les responsables marocains comme un soutien à leur propre indépendance contre les prétentions hégémoniques du néocolonialisme⁴, en Afrique et partout dans le monde.

Cette attitude foncièrement anti-coloniale plaçait, désormais, le Maroc au rang des pays dits « progressistes » qui œuvrent activement pour la liquidation du régime colonial et l'adoption à l'assemblée générale de la déclaration 1514, du 14 décembre 1960, relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon cette déclaration, l'O.N.U. « *proclame la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations* »⁵.

Ce principe ayant atteint un statut de norme juridique internationale allait, tout au long des années soixante, guider l'action du Maroc au sein de l'O.N.U. Il allait également lui offrir une plate forme juridique pour la défense de la question palestinienne au proche orient, pour l'abolition de la ségrégation raciale en Afrique du sud ou même pour le soutien matériel et diplomatique des mouvements de libération nationale en Afrique⁶.

Néanmoins, il importe de souligner que le comportement anticolonialiste marocain au sein de l'O.N.U. avait sensiblement connu un fléchissement vers la modération, c'est à dire, vers l'adoption des positions plus intermédiaires à l'égard des questions internationales, dont l'interprétation pouvait satisfaire aussi bien les pays du bloc Afro-asiatique que les pays occidentaux.

1 La Vigie marocaine n° 17386 du 2 octobre 1959.

2 La Vigie marocaine n° 17416 du 8 décembre 1959.

3 La vigie marocaine n° 17605 du 15 juillet 1960.

4 A.Berramdan : « Le Maroc et l'Occident », op.cit., p. 147.

Voir aussi la déclaration commune Maroc congolais du 05 août 1960 dans laquelle « Les deux chefs d'Etats réaffirment leur volonté de « coordonner leur action...pour veiller à la sauvegarde de leur intégrité territoriale et pour poursuivre leur politique de non-dépendance. » La Vigie marocaine n° 17627 du 06 aout 1960.

5 Résolution de l'assemblée générale n 1514 (XV) du 14 décembre 1960.

6 Le 9 ème sommet de l'O. U. A. tenu à rabat du 12 au 15 juin 1972 avait discuté la proposition marocaine d'augmentation de l'aide au mouvement de libération nationale.

A partir de 1963, ses concertations diplomatiques avec les Etats du groupe Afro-asiatique allaient graduellement diminuer pour faire place à un comportement plus pragmatique et moins « spectaculaire » au sein de l'O.N.U.

Ce changement de style était vraisemblablement imposé par les positions, de plus en plus hostiles aux revendications territoriales marocaines, adoptées par un grand nombre d'Etats du groupe Afro-asiatique sous l'impulsion de l'Algérie et de l'Egypte.

Dans ce sens, le principe de l'autodétermination des peuples, au lieu de servir les revendications territoriales du Maroc, au sein de l'O.N.U. avait justement servi à les étouffer, étant donné que le facteur nombre, qui faisait la force du groupe Afro-asiatique, ne lui était plus favorable ou, du moins, ne lui servait plus à faire valoir ses droits.

2- L'O. N. U. : Un instrument d'accroissement de la capacité extractive du système politique marocain au sein de son environnement international

L'organisation des nations unies permettait aux petits Etats comme le Maroc d'optimiser leur capacité d'intégration au sein du système international, grâce aux mécanismes de la reconnaissance internationale souvent convertible en soutien politique et économique de la communauté internationale.

a : Le Maroc à la recherche du soutien internationale

Dès l'accession à l'indépendance, les élites politiques nationales étaient conscientes des limites de l'influence du système politique marocain au sein du système international. Objectivement, celui-ci était dépourvu des atouts économiques, militaires et humains susceptibles d'être convertis en pouvoir international.

Seule une organisation internationale, de la taille et de l'envergure des Nations Unies, était en mesure de palier ces limites objectives. Elle lui permettait une meilleure communication et interaction avec l'environnement international et, par-là même, une possibilité de jouer un rôle influent dans les relations internationales contemporaines.

Certes, la configuration des relations internationales en 1956, était foncièrement différente de celle qui prévalait avant 1912 où seules les grandes puissances européennes en constituaient le centre. Désormais, les relations internationales s'étaient aussi bien arithmétiquement que géométriquement élargies. De nouveaux acteurs y avaient fait leur éruption apportant avec eux une nouvelle approche du monde et des relations entre les Etats.

Dans ce contexte, faute de moyens techniques susceptibles de lui assurer une représentation permanente auprès de ces acteurs, l'O.N.U. offrait au Maroc la possibilité de nouer des relations durables et stables avec les différents composants du système international¹.

Au-delà de la simple reconnaissance de la communauté internationale que l'O.N.U. offrait, les dirigeants politiques marocains devaient alors s'assurer de son soutien tant politique qu'économique. Pour ce faire, ils devaient choisir entre deux options possibles :

¹ M.Hong « Les petits Etats à l'O. N. U. », op. cit., p. 317.

-Soit de nouer des alliances militaires et économiques avec une des grandes puissances¹, avec le risque que cela comporte de subordination des exigences de l'indépendance, aux exigences stratégiques de la puissance alliée.

- Soit de se faire une place, à côté des Etats du tiers monde au sein de l'O.N.U., privilégiant ainsi, leur autonomie politique. Cela leur garantissait une marge de manœuvre pour ménager les convoitises des grandes puissances tout en s'assurant du soutien du plus grand nombre d'Etats.

Le deuxième choix paraissait plus compatible avec l'idéologie indépendantiste des dirigeants marocains.

L'adhésion du Maroc à l'organisation des Nations Unies constituait, en soi, une reconnaissance de la communauté internationale, dans la mesure où elle lui permettait, abstraction faite de sa puissance effective, d'avoir les mêmes droits et obligations que les grandes puissances internationales.

L'article 18 de la charte constitutive des nations unies confirmait sans équivoque le principe d'égalité des Etats membres, puisque chaque Etat disposait d'une voix et que les décisions des nations unies sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Cet avantage dépendait largement de l'efficacité des groupes et des alliances des petits Etats au sein de l'O.N.U.². Les groupes des Etats afro-asiatiques, des non-alignés, des Etats africains, arabes, islamiques illustrent parfaitement la conscience du nombre chez les petits Etats au sein de l'organisation pour se soutenir mutuellement³.

Dans ce cadre, il faut signaler que l'action du Maroc au sein de l'O.N.U. s'inscrivait continuellement et conjointement dans le cadre du groupe afro-asiatique, arabe, africain et non aligné.

Ainsi, pour faire triompher ses revendications territoriales sur le Sahara espagnol et français ou sur la Mauritanie, le Maroc avait déployé un grand effort pour mobiliser le soutien de ces groupes à l'O.N.U. afin de faire voter un certain nombre de résolutions contre les deux puissances colonisatrices.

Déjà, le 15 août 1959, le représentant du Maroc, fort du soutien du groupe afro-asiatique, avait demandé l'inscription, à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la question des essais nucléaires français au Sahara. Le 6 octobre de la même année, il avait officiellement posé le problème du Sahara espagnol devant l'assemblée générale. Le 3 novembre, il avait déposé une plainte, devant la commission politique des nations unies, contre les essais nucléaires français au Sahara. Le 20 novembre la motion marocaine était adoptée par l'assemblée générale, demandant à la France de cesser ses essais atomiques au Sahara. De même, le Maroc avait activement œuvré pour faire voter, le 14 décembre 1960, la résolution 1514(XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés.

1 Voir la déclaration du prince héritier Moulay Al Hassan à l'AFD au Caire le 25 juin 1956. « Le Maroc ne peut à lui seul, être sur la scène internationale il lui faut un allié et il a choisi la France. »

2 Gene.Leyons : « Les organisations internationales et les intérêts nationaux » op. cit., p. 144.

3 M.Hong : « Les petits Etats à l'O. N. U. » op. cit., p. 37.

Le 24 novembre 1960, il arrivera même à faire voter une résolution concernant la dénucléarisation de l'Afrique.

Il faut, tout de même, signaler qu'à partir de 1962, le Maroc n'arrivait plus à mobiliser le soutien de ces groupes au sein de l'O.N.U. à cause d'un certain nombre de facteurs comme :

- l'avènement de l'Algérie sur la scène internationale, dont les dirigeants possédaient un grand prestige au sein du mouvement des non alignés et des Etats africains.
- La création, en 1963, par le groupe de Monrovia de l'organisation de l'unité africaine qui avait considérablement affaibli la position marocaine au sein du continent africain, notamment, après l'adoption du principe de l'intangibilité des frontières coloniales.
- Le soutien inconditionnel des puissances occidentales à la France et à l'Espagne dans leur litige frontalier avec le Maroc qui se convertira ultérieurement en un soutien tacite à la position algérienne.
- Le régime politique marocain était jugé par les Etats africains et arabes ainsi que par les pays de l'Est comme conservateur sous le nouveau règne du roi Hassan II, ce qui limitait leur soutien à ses revendications, d'autant plus que, leurs intérêts politiques et stratégiques divergeaient profondément de ceux du Maroc.

Etant ainsi, ce dernier arrivait rarement à profiter du soutien international pour ses revendications politico- territoriales.

Il faut, cependant, noter que le roi Hassan II était conscient que le soutien politique et diplomatique des groupements d'Etats progressistes, au sein de l'O.N.U. n'était pas convertible en un soutien économique et technique suffisant qui pouvait justifier une diplomatie progressiste sur le plan international. C'est pourquoi, à partir de 1963, sa stratégie Internationale était plus focalisée sur la mobilisation du soutien économique international à travers l'O.N.U.

b : Le Maroc à la recherche des ressources économiques internationales

Conscient des risques et des limites de l'aide économique et technique bilatérale, le Maroc tentait, Dès son indépendance, de chercher une aide international multilatérale conçue sous les auspices des Nations Unies. Certes, cette organisation avait « *dès les années cinquante [...] servi de tribune aux premières revendications pour une redistribution mondiale des activités industrielles, pour une organisation du marché des produits de base, pour des transferts de technologies des pays riches vers les pays pauvres* »¹.

Le Maroc, fort de sa solidarité Afro-asiatique, s'était impliqué dans la vague des revendications économiques du tiers monde durant toute la période des années soixante. Le roi Hassan II n'hésitait pas à dénoncer le caractère politique de l'aide bilatérale et son insuffisance. Il était, d'ailleurs, « *...persuadé que cette aide devrait émaner principalement d'un organisme international dans le cadre de l'O.N.U. ...* »².

1 Marie Claude Smouts : « Les organisations internationales et les inégalités des Etats. », op. cit., p. 267.

2 Discours royal devant la conférence des pays non alignés à Belgrade le 3 septembre 1961, in discours du roi Hassan II op. cit., T II, p.89.

A ce titre, une fois l'indépendance était acquise, le Maroc s'était retrouvé en face d'une situation économique internationale en pleine croissance ou les capitaux publics étrangers constituaient le moteur de la croissance mondiale¹.

Dans ce contexte économique, les capitaux provenaient essentiellement, soit des pays de l'Est, soit des pays occidentaux, soit enfin des fonds internationaux gérés par les l'O.N.U.².

En revanche, il faut noter que l'aide multilatérale consentie sous les auspices de l'O.N.U. n'avait véritablement pris son élan qu'après 1960, suite notamment, à la résolution 1710, du 19 décembre 1961, qui avait proclamé la décennie des nations unies pour le développement.

Dès lors, conformément aux vœux même de Hassan II, de voir émaner l'aide aux pays sous développés principalement de l'O.N.U., le Maroc avait systématiquement privilégié le recours à la Banque Mondiale et à ses filiales, ainsi qu'aux institutions spécialisées de l'O.N.U. pour financer son développement³.

A vrai dire, cette aide était doublements profitables au Maroc grâce, d'une part, à son coût et à ses délais de remboursement qui étaient souvent abordables et grâce, d'autre part, à son caractère désintéressé. Cela lui permettait d'échapper aux pressions de des bailleurs de fonds occidentaux qui assortissaient souvent leur crédit de conditions politiques et économiques insoutenables.

Ainsi, deux phases peuvent être décelées dans le recours du Maroc à l'aide économique et financière provenant de l'O.N.U.

Une première phase, allant de 1960 à 1964, s'était caractérisée par un recours tempéré à l'aide.

Et une seconde phase s'étendant de 1965 à 1972. Elle se caractérise par un recours systématique à la B.I.R.D. et autres organismes des nations unies pour financer une partie des investissements économique retenus par les différents plans.

Le volume des prêts accordés par la B.I.R.D. au gouvernement marocain allait donc substantiellement augmenter après les visites successives de ses délégations au Maroc en 1964. Lesquelles étaient couronnées par la visite de son président, Georges D. Woods, en décembre 1965. A partir de là, l'évaluation des nécessités de financement de l'économie marocaine était fixée et les crédits de la B.I.R.D. et ses filiales avaient commencé à affluer vers le Maroc.

Néanmoins, c'est à partir de 1969, qu'une étroite coopération entre le Maroc et la B.I.R.D allait s'établir. Cette année coïncide, justement, avec la présidence de M.Mac Namara qui voulait doubler les prêts de la banque aux pays du tiers monde en une période de cinq ans⁴. Elle coïncide également avec le plan quinquennal 1968-1972 dont l'exécution dépendait largement du financement extérieur.

1 M Kairouani : Analyse comparative du phénomène de l'endettement des PVD au XIX ème et au XX ème siècle, in, vues économiques n°1, 1992, pp. 15-16.

2 Discours du prince héritier Moulay El Hassan à la XV ème session de l'assemblée générale de l'O. N. U. le 04 octobre 1960.

3 Ibidem.

4 F. Luchaire : « L'aide aux pays sous développés » Que sais-je ? Editions PUF, 3ème édition, Paris, 1971, p. 52.

De ce fait, grâce au concours de la B.I.R.D., le Maroc a pu financer de nombreux projets économiques, dont la rentabilité était calculée à long terme, comme les infrastructures agricoles et industrielles qui avaient, à elles seules, capté plus de 60 % de l'aide de la banque mondiale.

Dans l'ensemble, l'O. N. U. avait permis au Maroc d'exécuter un certain nombre de projets économiques indispensables à son développement. Elle lui a également permis de profiter d'un grand nombre de programmes des nations unies dans des différents secteurs, comme ceux de l'U.N.I.C.E.F. ; du P.N.U.D. ; de l'O.M.S. ; de l'O.I.T. ; ou du F.A.O.

Parallèlement, il a pu profiter de l'expertise financière, économique et technique offerte par ces instances alors qu'il était auparavant dépendant de celle offerte par la France.

Il va de soi que, l'assistance multilatérale consentie dans le cadre de l'O.N.U. n'avait jamais atteint, ni le volume ni la qualité de celle offerte bilatéralement par les pays occidentaux, dont l'importance était capitale pour le Maroc.

B : La stratégie de coopération avec l'occident

Dès 1956, l'occident occupe, une place incontournable dans la politique étrangère marocaine. Cette importance découle notamment, d'une situation objective de dépendance politique et économique héritée de la colonisation. De ce fait, la réalité internationale était impossible à dépasser, puisque l'occident occupe la place du centre des relations internationales contemporaines, que nul pays nouvellement indépendant ne pouvait ignorer quelles que soient ses motivations. L'occident avait pour le Maroc une signification bien précise, puisque celui ci était essentiellement composé de deux axes, celui de l'Europe et celui des Etats Unis d'Amérique. Le Canada, le Japon et l'Australie n'avaient pas une importance stratégique pour lui, du moins, durant les premières années de l'indépendance, étant donné qu'ils étaient considérés comme sa périphérie.

I : Développement du partenariat stratégique avec l'Europe

Les élites politiques nationales étaient unanimes sur l'intérêt majeur que revêtait l'Europe pour le Maroc. Toutefois, son importance réelle, en tant qu'entité politique et économique internationale s'était amplifiée grâce à la construction du marché européen.

Il faut noter que, la France reste pour le Maroc, le premier partenaire européen, étant donné son histoire coloniale qui les rattache fortement.

Par ailleurs, l'importance de l'Europe avait, non seulement une dimension politique et économique pour le Maroc, mais aussi et surtout une dimension stratégique incontournable.

a : Le partenariat stratégique avec l'Europe

Il était extrêmement difficile pour le Maroc, après l'indépendance, d'élaborer une politique étrangère qui puisse, à terme, transcender l'influence de l'Europe, dont l'omniprésence n'était pas uniquement un fait du prince et de ses préférences.

Celle-ci s'imposait comme partenaire incontournable et quasi exclusif du Maroc pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, par sa proximité géographique ;

Ensuite, par le poids de l'histoire commune ;

Et enfin, par le niveau de développement économique et technique qui ne pouvait être que bénéfique pour le développement du Maroc.

En revanche, il semble que les rapports du Maroc avec les Etats européens passent nécessairement à travers deux Etats : la France, dont il dépendait politiquement et économiquement et qui constituait le pivot même de sa politique étrangère, étant donné que, c'est autour d'elle que, s'articulaient et se condensaient toutes ses relations avec le reste des Etats européens¹.

Et l'Espagne, dont la proximité géographique immédiate et le poids de son histoire commune avec le Maroc pesaient encore lourdement sur les orientations de sa politique étrangère.

Décidemment, depuis l'indépendance, les préférences des responsables marocains allaient nettement vers la France, mais la succession des crises diplomatiques entre les deux pays, depuis octobre 1956², les avaient graduellement poussés à se tourner vers d'autres Etats européens, comme l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne et la Grande Bretagne. Ces périodes de crise étaient, naturellement, des périodes d'apprentissage pour la diplomatie marocaine³.

Néanmoins, il convient de distinguer trois grandes phases dans la politique européenne du Maroc :

Une première phase qui s'étend de 1956 à 1969, était essentiellement caractérisée par la volonté des dirigeants marocains d'accroître l'autonomie de la politique étrangère nationale vis à vis de la France et de l'Espagne.

Cette volonté d'autonomie se traduisait par le refus de tout partenariat, de quelque sorte que ce soit, avec la C.E.E. et par la succession de périodes de crise diplomatique qui avaient poussé la diplomatie nationale à diversifier ses relations européennes.

De cette manière, dès 1956, la guerre d'Algérie et la question des revendications marocaines sur la Mauritanie et le Sahara avaient éclipsé toute perspective sérieuse de partenariat entre le Maroc et l'Europe. D'autant plus qu'un tel projet aurait pu être interprété comme une concession, de la part des dirigeants politiques nationaux, au profit d'une Europe toujours « colonialiste ».

1 M. Benaomari : « Essais sur quelques déterminants de la politique étrangère marocaine » Mémoire de DES en droit public. Université Mohamed V Rabat 1994 1995 p.129.

2 Octobre 1956 : arraisonnement de l'avion des leaders algériens .1957 à 1962 : Crise à cause des revendications marocaines sur la Mauritanie et le Sahara. 1965 à 1970 : Crise due à l'enlèvement du leader de l'U.N.F.P. M. Ben Barka à Paris.

3 H.Hzain : « La politique marocaine de non-alignement de 1961 à 1979... » op. cit., p. 210.

Il faut en revanche, signaler que le Maroc avait profité de la détérioration de ses rapports avec la France, en 1956, pour trouver de nouveaux partenaires européens, comme l'Italie et la République Fédérale Allemande¹.

Ainsi, le 10 février 1961, le Maroc et l'Italie avaient signé un accord de coopération économique et technique. Le 8 mai de la même année, un autre accord du même type était signé avec la République Fédérale d'Allemagne. Cependant, cette tentative de diversification des partenaires européens sera vite délogée par l'amélioration des relations avec la France, suite à la normalisation de ses relations avec le Maroc en 1962.

La seconde phase s'étend de 1963 à 1969, durant laquelle les réticences psychologiques des élites politiques dirigeantes à l'égard de l'association avec l'Europe étaient surmontées notamment, à la lumière de la crise économique et financière, ainsi que des besoins grandissants de l'économie nationale aux capitaux et techniques européens. La demande du gouvernement marocain d'entamer des conversations exploratoires avec la C.E.E., en décembre 1963, constituait un premier pas dans ce sens.

En revanche, à partir de la fin de 1965, l'enlèvement de Ben Barka à Paris et les crises diplomatiques et politiques qui en étaient découlées avaient de nouveau obligé le Maroc à redynamiser son partenariat économique bilatéral avec l'Italie et la R.F.A., sans pour autant renoncer à ses efforts d'intégration au sein de l'Europe. Certes, ses relations avec l'Italie s'étaient, dès 1964, sérieusement détériorées, à la suite de l'opposition de cette dernière à toute association économique de la C.E.E. avec lui². Quant à la R.F.A., il faut signaler qu'à partir de 1965, malgré la décision des Etats arabes de rompre leurs relations diplomatiques avec elle à la suite de sa reconnaissance de l'Etat d'Israël³, ses rapports avec le Maroc s'étaient profondément consolidés grâce à la visite du roi Hassan II à Bonn, le 27 novembre 1965.

Manifestement, la préférence du partenariat avec l'Allemagne et l'Italie s'explique par un motif d'ordre psychologique, puisque ces deux pays n'avaient pas de passé colonial avec le Maroc et par un motif d'ordre pragmatique, étant donné qu'ils étaient tous les deux intéressés par le développement de leurs relations avec l'Afrique du Nord qui était avant 1969 un domaine réservé de la France.

Sans aller plus loin, le partenariat politique avec l'Europe avait, jusqu'à 1969, un caractère essentiellement bilatéral puisque le Maroc traitait avec ces Etats séparément.

Une troisième étape du partenariat avec l'Europe, s'étend de 1969 à 1972. Elle était caractérisée par une institutionnalisation des relations politiques et économiques avec la C.E.E. à la suite de sa signature de l'accord d'association avec le Maroc, le 31 mars 1969.

Cet accord permettait aux dirigeants marocains, dans un premier lieu, de se libérer, ne serait ce que partiellement, de la tutelle de la France et de l'Espagne sur les rapports maroco-européens. Il avait, en deuxième lieu, permis la consécration du

1 H.Hzain : « La politique marocaine de non-alignement de 1961 à 1979... » op. cit., p. 193.

2 A. Berramdane : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 260.

3 Voir A.A.N.1965. Chronologie extérieure, p. 493.

régime politique marocain au niveau européen, puisque cet accord était conçu comme une marque de confiance de la part des Etats européens envers lui.

Il avait en troisième lieu, permis au régime politique marocain d'acquérir une légitimité au niveau international, qui masquait l'accroissement de son autoritarisme interne. Une telle légitimité avait largement contribué à briser l'isolement européen du Maroc, et par-là même, à l'intégrer dans la zone d'influence politique et stratégique des Etats européens et occidentaux. La C.E.E. offrait donc aux responsables politiques marocains la possibilité de dépasser leur isolement politique interne, puisque l'état d'exception, qui était toujours en vigueur depuis 1965 et le manque de climat démocratique interne, n'avaient pas constitué un obstacle pour que l'Europe apporte sa caution politique au régime.

Par ailleurs, la fréquence des visites officielles des responsables marocains témoigne de l'importance de l'Europe dans la politique étrangère nationale.

Ainsi, de 1956 à 1972, sur 23 visites royales effectuées en Europe, 8 avaient été effectuées en France et 5 en Espagne. Le Maroc, quant à lui, n'avait reçu que 3 visites des chefs d'Etats européens, dont aucune de la part d'un chef d'Etat français ou espagnol. C'est dire que le partenariat politique, en question, allait dans un sens essentiellement vertical, allant du Maroc vers l'Europe, ce qui illustre leur type de relations qui s'apparente parfaitement au type de relations centre- périphérie qui régissait l'ensemble des relations internationales.

b: Le partenariat économique avec l'Europe

De tous les domaines de la politique étrangère marocaine, les relations économiques avec l'Europe semblent échapper au volontarisme politique des élites politiques nationales.

Au lendemain de l'indépendance, le fonctionnement de l'économie marocaine était presque dans sa totalité tributaire aux marchés européens. La France et l'Allemagne de l'Ouest totalisaient, à elle seules, 93.5 % de ses exportations et 77.4% de ses importations¹. Ainsi, même si les élites politiques dirigeantes souhaitaient la modification des rapports de dépendance économique à l'égard de l'Europe, cela leur était extrêmement difficile, compte tenu des affinités politiques et économiques qu'elles avaient avec la France et de l'absence d'une alternative économique viable. On peut alors facilement comprendre pourquoi, même les élites politiques opposantes, étaient conscientes de la vocation structurellement européenne de l'économie nationale. Leurs critiques semblaient être plus focalisés sur les orientations politico-idéologiques du régime que sur les liens économiques structurels qui lient le Maroc à l'Europe. Car, il ne s'agissait pas pour elles de déconnecter l'économie nationale de celle de l'Europe, mais, simplement, d'éviter que la dépendance économique ne débouche sur une dépendance politique à son égard. Décidemment, en dépit de l'importance économique vitale de l'Europe pour le Maroc, le niveau et l'intensité des échanges différaient d'un Etat à un autre. Le Maroc n'avait pas les mêmes relations économiques avec tous les pays européens. La France était son principal partenaire

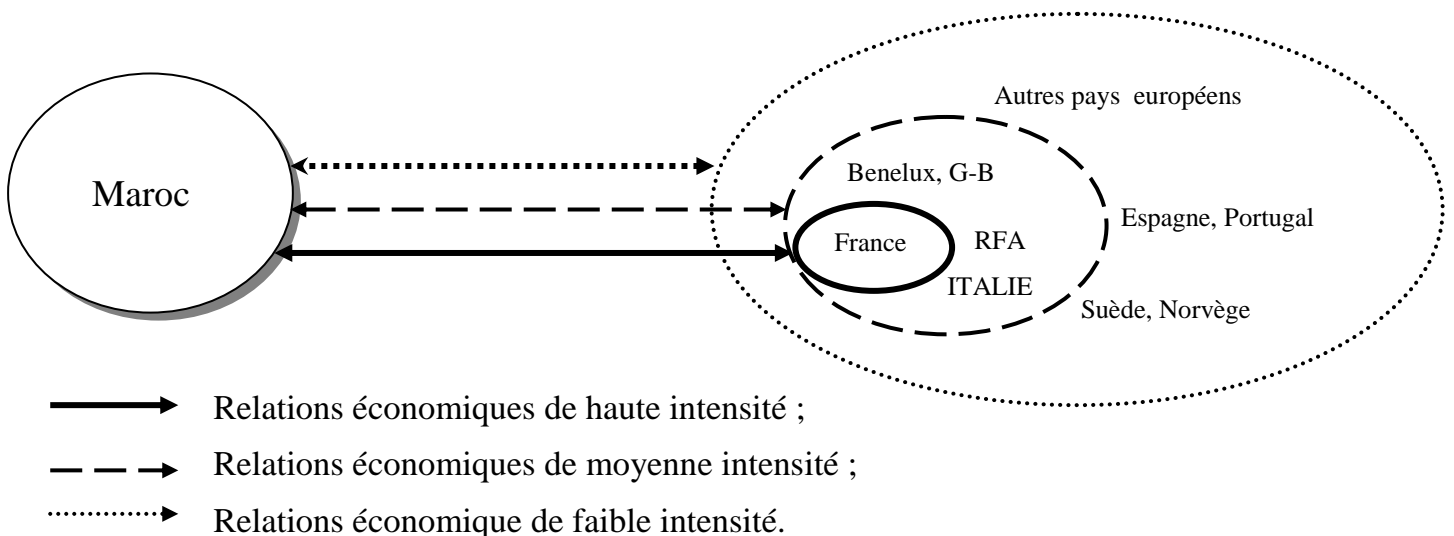
¹ Les exportations marocaines vers la France totalisent 79,8% et vers la R.F.A. étaient de 13.7%. Tandis que le Maroc importe de la France 62.7%, de R.F.A. 8.1% et de la GB 6.6% soit 77.4% du total de ses importations. Voir M.F Mellah, « l'association du Maroc à la C.E.E. aspects politiques » op. cit., pp. 41-42

économique et devance de loin tous les autres pays. Sa part dans les échanges commerciaux marocains avait, assurément, connu une tendance systématique vers la baisse. Seulement, cela n'avait jamais affecté sa position de premier partenaire économique du Maroc. De ce fait, les exportations marocaines, vers ce pays, étaient passées de 79.8%, en 1956, à 42.4%, en 1964,

à 36%, seulement en 1971, tandis que ses importations étaient passées de 62.7%, en 1956, à 39.1%, en 1964, à 31.6%, en 1971¹.

A fortiori, l'Europe se présente au le Maroc comme un ensemble économique dont le centre était occupé par la France, suivie par un espace d'interactions économiques qui englobait les puissances européennes classiques, telle que l'Allemagne de l'Ouest, la Grande Bretagne, l'Italie et les pays du Benelux, en suite par un autre cercle d'interactions occupé par les Etats européens nordiques comme la Suède, la Norvège le Danemark et par les pays du sud européen, comme l'Espagne, le Portugal.

Schéma des interactions économiques avec l'Europe.



Ce schéma peut se traduire en chiffres, puisque les six Etats européens de la C.E.E. arrivaient, à partir de 1969, à totaliser plus de 59% des exportations marocaines contre 52% de ses importations².

Cette part allait, en 1970, augmenter pour atteindre 60,4% de ses exportations et 51,9% de ses importations. Manifestement, la part de la C.E.E., additionnée à celle de

1 M.F Mellah, « l'association du Maroc à la C.E.E. aspects politiques » op. cit., pp. 41-42. Voir aussi, H ; Malki « le financement du développement économique au Maroc op. cit., p. 185.
 2 H. Malki « le financement du développement économique au Maroc » op. cit., p. 184.

l'Espagne et de la grande Bretagne atteint 70% des exportations et 59.5% des importations nationales¹.

En conséquence, il était peu probable que les élites dirigeantes nationales négligent l'importance de l'institutionnalisation des échanges commerciaux avec le CEE.

Car, même si elles souhaitaient rendre ces échanges plus avantageux pour le Maroc, la tendance protectionniste des gouvernements européens, la concurrence des pays méditerranéens comme l'Espagne, le Portugal et Israël, ainsi que les positions favorables à l'association affichées par l'Algérie et la Tunisie, les avaient dissuadé à accepter les conditions d'association posées par la C.E.E., malgré leurs inconvénients. Autrement dit, dans le contexte économique qui était celui du Maroc, entre 1963 et 1972, la demande d'association à la C.E.E. était, non seulement souhaitable, pour optimiser la capacité extractive de système politique, mais aussi indispensable pour sa survie notamment, que sa politique étrangère « territorialiste » poursuivie jusque là, avait souvent sacrifié le volet économique au profit du volet diplomatico-politique. Cela avait, naturellement, débouché sur l'isolement diplomatique du Maroc au niveau externe et sur une crise économique et financière au niveau interne, dont les ramifications menaçaient l'existence même de régime politique.

Du coup, en prenant le risque politique d'intégrer économiquement et politiquement le Maroc dans le camp des pays européens, le roi Hassan II cherchait surtout à éviter à « la nation marocaine le péril de mort »². En d'autres termes, il cherchait à consolider la stabilité du régime politique, dans la perspective d'entamer une modernisation économique maîtrisée et adéquate aux nouveaux rapports de forces politiques sur le plan interne. Visiblement, cela, n'a été possible qu'après la proclamation de l'Etat d'exception, en juin 1965, qui avait ouvert la voie vers l'instauration d'une véritable diplomatie économique. Naturellement, celle-ci était couronnée par la signature de l'accord de l'association économique avec la C.E.E., en mars 1969. Cet accord avait, ainsi permis de placer l'économie marocaine dans son environnement interactionnel d'origine, essentiellement européenne dans sa vocation.

2 : L'alliance naturelle avec les Etats Unis d'Amériques

Le pro-occidentalisme affiché par les responsables politiques marocains, depuis l'indépendance, agencé avec leur inébranlable anticommunisme, impliquait leur alliance naturelle avec les Etats unis d'Amériques. A ce titre, il était peu probable pour eux que les E.U.A. prennent la place de la France dans la politique étrangère nationale. Seulement, leurs poids et leurs influences, en tant que superpuissances, dans les relations internationales contemporaines, faisaient d'eux un partenaire privilégié du Maroc, tant sur le plan stratégique que sur le plan économique.

1 La part de l'Espagne est de 3.8% des exportations contre 3.2% des importations alors que celle de G-B en 1970 de 5.2% des exportations et de 4.4% des importations. Voir A. Berramdan « le Maroc et l'occident » op. cit., p. 371.

2 Hassan II « le défi » op. cit., p. 134 .

a : L'alliance stratégique avec les Etats Unis

Visiblement, l'importance d'une alliance stratégique entre le Maroc et les Etats Unis était, dès le départ, mise en valeur de part et d'autre. Du côté américain, l'importance stratégique du Maroc était incontestable dans sa lutte contre «... *la poussée communiste en Afrique* »¹, et contre le danger que représentait Nasser sur le monde arabe². Tandis que du côté marocain, le Maroc indépendant ne pouvait que rester « ...*fidèle à ses alliés naturels* »³, avec lesquels il avait combattu durant la deuxième guerre mondiale pour le triomphe de la liberté. Aussi, était-il normal, qu'il compte sur « *l'amitié des Etats Unis qui ne lui avait jamais fait défaut* »⁴.

Cependant, les divergences de conception entre les deux pays étaient vite apparues autour du sujet des bases américaines sur le sol marocain et autour du rôle que devait jouer le Maroc sur la scène internationale.

A ce titre, dès le 31 mai 1956, le gouvernement marocain avait officiellement demandé des informations au sujet des accords secrets, du 22 décembre 1950, conclus entre la France et l'Amérique, concédant à cette dernière le droit d'installation des bases militaires au Maroc⁵. Car, pour lui, l'existence de ces bases sur son sol⁶ était dépourvue de toute logique juridique, puisqu'il n'avait jamais autorisé leur construction⁷ et qu'il n'en avait pas été informé, dès le départ. Les Américains voyaient la situation d'un autre angle. Pour eux, ces installations étaient légales et nécessaires pour la stabilité du monde libre⁸. De ce fait, ils étaient prêts à négocier avec le Maroc les modalités d'une éventuelle indemnisation, mais sans aller jusqu' à leur évacuation.

Il en résulte que, les négociations entre les deux pays, à ce sujet, se sont prolongées jusqu'à 1959, sans pour autant déboucher sur un accord définitif acceptable pour les deux parties.

Toutefois, les Marocains, bien que déçus par l'intransigeance des américains⁹, étaient soucieux d'affirmer leur attachement à l'amitié avec les Etats Unis d'Amérique et leur volonté de la concilier avec une politique de non-engagement et de solidarité avec les pays arabes. Cela, était certes, interprété par les Américains, comme une hésitation de la part du gouvernement marocain à se ranger au côté des occidentaux¹⁰.

1 Voir rapport de Nixon : « The emergence of Africa » Département of States Bulletin XXXVI n° 930 du 22 avril 1957, cité par A. Berramdan, in « Le Maroc et l'occident » op. cit., p. 201.

2 Rapport du sénateur Mike Mansfield : « L'Afrique du nord et la méditerranée occidentale », op, cit p, 03.

3 Déclaration de Mohamed V à la presse suite au premier défilé des F.A.R. à Rabat le 15 mai 1956, in, « L e Maroc à l'heure de l'indépendance », op. cit.,TI, p. 31.

4 A. Berramdan, *ibid.*, p. 243.

5 Voir la lettre du ministre des affaires étrangères A. Balafrej adressée au gouvernement français le 03 mai 1956.

6 Il s'agit notamment des bases de Sidi Slimane, Ben guerir, Ben Slimane, Nouacer, Kenitra, Sidi Yahya Du Gharb.

7 Rapport du Sénateur Mike Mansfield *ibid.*, p. 11.

8 *Ibidem.*

9 Voir discours du trône du 18 novembre 1959 in Al Alam, n°3179, du 19 novembre 1958, Voir aussi la déclaration de A Balafrej au journal Al Alam n° 3060 du 24 juillet 1958.

10 Rapport du sénateur Mike Mansfield : *Ibidem.*

Effectivement, les hésitations du gouvernement marocain à adhérer à la doctrine Eisenhower¹, à partir de 1957, et sa ferme condamnation, en mai 1958, de l'intervention militaire américaine au Liban, qui était préparée à partir de la base militaire de Nouacer², allaient rapidement déboucher sur un durcissement des positions du roi Mohamed V.

L'évacuation des troupes étrangères stationnées sur le sol marocain était devenue, alors, une priorité nationale³. Certes, la fermeté de la position royale à ce sujet avait coïncidé avec la radicalisation de la politique étrangère nationale et la mise en œuvre d'une politique de non-alignement sous la conduite de A. Ibrahim. En revanche, il faut noter que la radicalisation du discours politique, vis à vis de l'occident, n'était pas de nature anti-américaine, mais plutôt anti-colonialiste.

D'ailleurs, c'est au cours de la visite de A. Ibrahim à Washington, le 10 octobre 1959, que les modalités d'une éventuelle évacuation des bases américaines ont été préparées. La visite du président américain Eisenhower, le 22 décembre 1959, était une occasion idéale pour régler définitivement ce problème. Ainsi, selon le communiqué commun maroco-américain : « L'évacuation des troupes américaines aura lieu avant la fin de 1963 »⁴. Désormais, l'alliance stratégique avec les Etats-Unis ne sera plus maintenue par une présence militaire directe sur le sol marocain. Elle prendra, plutôt, la forme d'une coopération militaire très poussée entre les deux pays. Cette option était consacrée lors de la visite du roi Hassan II en Amérique, le 20 mars 1963, puisque le communiqué conjoint Maroco-américain avait réaffirmé l'évacuation des forces américaines avant la fin de 1963 et l'octroi d'une aide substantielle au Maroc pour la reconversion des dites bases.

Décidemment, celles ci seront, dès septembre 1963, progressivement, évacuées et leur reconversion était assurée par une présence militaire américaine très limitée⁵.

A partir de là, les Américains avaient gardé la possibilité d'utiliser les facilités de leurs centres de télécommunication au Maroc, en échange de la formation des cadres militaires nationaux et d'une aide militaire sous forme de fournitures d'équipement nécessaires aux forces armées royales. Dans ce sens, l'aide militaire américaine était devenue l'instrument privilégié pour maintenir l'alliance stratégique implicite entre les deux pays. Son volume entre 1962 et 1971 s'élevait à 80,2 millions de dollars. Elle était sous forme de dons ou de fournitures d'équipement militaires.

Toutefois, bien que son flux était régulier, le volume de cette aide variait suivant la nature des relations entre le Maroc et la France.

1 Cette doctrine a été présentée au congrès américain par le président Eisenhower le 05 janvier 1957. Son objectif était de se substituer aux anciennes puissances coloniales par une présence économique et militaire intensive des E.U.A. au moyen orient et en Afrique du nord.

2 Voir protestation du gouvernement marocain auprès le chargé d'affaire américaine à Rabat, in Al Alam n° 3037, du 01 juillet 1958.

3 Discours du trône de Mohamed V du 18 novembre 1958.

4 Communiqué commun maroco- américain du 22 décembre 1959, voir la vigie marocaine n° 17301 du 23 décembre 1959.

5 Cette présence était limitée dans la base de kénitra et les centres de communication de Bouknadel et Sidi Yahya. Voir A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 271.

Evolution de l'aide américaine au Maroc entre 1962 et 1972 (En Millions de \$)¹

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	total
5,7	10,3	2,2	10,9	4,3	17,2	1,7	11,4	0,8	15,8	80,2

Assurément, cette aide était destinée à stabiliser la situation économique et politique au Maroc², ainsi qu'à contrebalancer l'influence militaire croissante des soviétiques en Algérie³. Elle était également destinée à compenser l'absence de l'aide militaire française en période de crise avec le Maroc et prévenir un éventuel glissement de sa politique étrangère vers le camp des pays anti-occidentaux⁴.

Il convient de noter dans ce cadre, que l'alliance stratégique entre le Maroc et les E.U.A., loin d'être un fait accompli, était, simplement, virtuel, puisque la politique étrangère marocaine avait toujours affiché une grande autonomie par rapport aux positions américaines à l'égard des questions internationales et, particulièrement, à l'égard des questions arabes et du tiers monde. Une telle autonomie était souvent mal appréciée de la part des Américains qui gardaient une attitude amicale, mais prudente envers les demandes d'aide marocaines. Aussi, était-il nécessaire pour le Maroc de diversifier son armement afin de garantir son indépendance politique et, par-là, l'autonomie de sa politique extérieure⁵.

Au total, si le Maroc avait éprouvé des difficultés en matière de coopération militaire avec les Etats Unis, il en était autrement en ce qui concerne sa coopération économique et financière avec eux.

1 Source D. Newsom: « The states of north Africa in the 1970's, joint hearing before the subcommittee on Africa and the subcommittee on foreign affairs U.S.government printing office, p, 240, cit par A Beramdan, op. cit., p. 386.

2 Rapport du sénateur Mike Mansfield « L'Afrique du nord et la méditerranée occidentale », op. cit., p. 10.

3 The new york times du 11 février 1967, cité par A.Beramdan Ibid.,p. 381.

4 Ibid p. 267.

5 Interview du roi Hassan II à l'hebdomadaire « Paris Match » février 1968, in, Discours du roi Hassan II, op. cit., p. 253.

b : L'alliance économique entre le Maroc et les E.U.A.

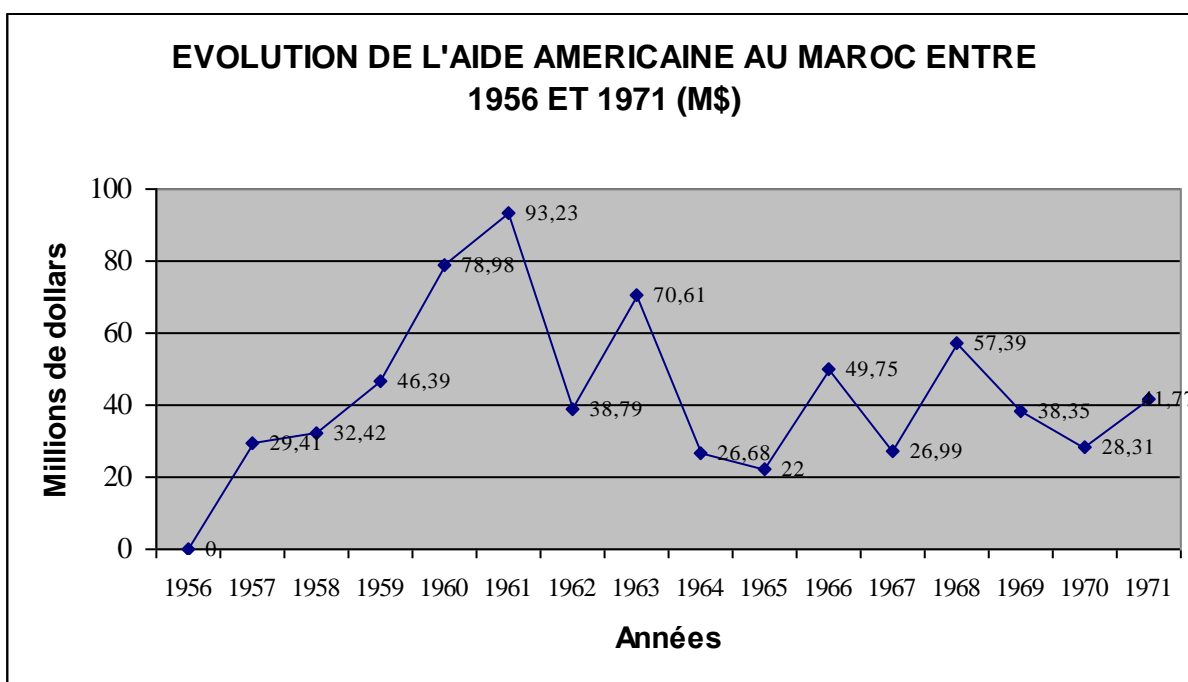
Le volume des échanges économiques entre les Etats Unis et le Maroc reflète largement la nature de leurs rapports politico-stratégiques. Loin de prétendre se substituer à la France, les Etats Unis se présentent comme l'un des principaux fournisseurs de biens et de fonds, pour le Maroc, mais en réalité, ils occupaient qu'une place insignifiante dans la liste de ses clients.

Evolution des échanges économiques entre le Maroc et les E.U.A. entre 1956 A 1972, en pourcentage¹.

Année	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Export	2,6	2,71	2,29	2,67	2,99	2,95	2,1	2,2	1,8	1,9	1,6	1,5
Import	8,52	9,05	9,15	7,43	9,9	10,46	11,8	10,1	13,6	7,5	11,3	14,2

Déduction faite, l'importance des E.U.A. pour le Maroc réside essentiellement dans le volume de son aide multiforme qu'ils avaient apporté au gouvernement marocain depuis 1957, comme le montre la graphique suivante.

1 Tableaux faits à partir de diverses sources, Dominique Maillot, « La politique marocaine de non-indépendance op. cit., p. 42 ; A Berramdan : « Le Maroc et l'occident » op. cit., pp. 368-370 ; Et Chronique économique A.A.N. 1970, pp. 502- 503.



• *Graphique réalisée à partir des chiffres avancés par F. Chajai, in « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc ». Tableau N° 6, pp. 122-123.*

De ce qui précède, on peut avancer que les Etats Unis exportaient vers le Maroc plus qu'ils n'en importaient. Malgré l'augmentation de leurs volumes, le pourcentage de leurs importations des produits marocains accusait, en 1970, une baisse de 1% par rapport à 1956. Tandis que leurs exportations vers le Maroc ont augmenté de 4,48 % entre 1956 et 1970.

Par ailleurs, il convient de noter que les échanges commerciaux entre les deux pays ne sortent guère du modèle des échanges centre-périphérie. Le déficit commercial du Maroc témoigne de cette situation puisqu'il était passé de 5,92 % en 1956 à 11,4 % en 1970.

Il n'en demeure pas moins que, l'essentiel des échanges économiques entre les deux pays concerne l'assistance économique et financière que les Etats Unis apportent au Maroc. A ce titre, dès la suspension de l'aide économique et financière de la France en 1957, l'aide américaine n'avait cessé d'augmenter. Le Maroc avait, ainsi, de 1957 à 1971, reçu l'équivalent de 774,192 millions de dollars entre dons et prêts.

Au cours des premières années de l'indépendance, cette aide était essentiellement destinée à financer le budget d'équipement de l'Etat.

NB : Entre 1956 et 1957 le chiffre 0 est avancé pour la commodité du graphique, en l'absence d'un chiffre exacte.

Financement du budget d'équipement du Maroc par l'aide américaine de 1957 à 1962 en pourcentage¹.

Année	1957	1958	1959	1960	1961	1962
%	26 %	34 %	57 %	57 %	45 %	44 %

Le concours massif des américains dans le financement du budget marocain entre 1957 et 1960 avait plusieurs fonctions :

Premièrement, Il récompensait le gouvernement marocain pour la continuité des bases américaines sur son sol et par-là même, il calmait ses revendications au sujet de l'évacuation.

Deuxièmement, il suppléait l'aide économique et financière de la France afin d'éviter une éventuelle radicalisation de la politique étrangère marocaine.

Troisièmement, il exerçait une influence directe sur les dirigeants marocains et sur leurs choix politiques et économiques², de manière à sauvegarder les intérêts économiques et stratégiques de l'occident au Maroc.

Du côté marocain, il était clair qu'une telle assistance permettait à ses élites politiques de se dégager de la tutelle économique française, étant donné qu'elle leur assurait le financement et l'expertise nécessaires à leurs plans de développement.

Globalement, celle ci permettait aux élites marocaines d'élargir leur marge de manœuvre dans leurs rapports avec la France.

En revanche, il faut noter que la part de que laide budgétaire américaine allait, progressivement, diminuer dès la reprise de l'aide financière française, suite à la normalisation des relations franco-marocaines en 1962. Elle diminuera à 23 % au cours de l'année 1963 pour arriver à 14% en 1964³. Celle-ci sera substituée par une aide alimentaire⁴, et par d'autres formes d'aide, ainsi que par le concours financier croissant de la banque mondiale.

La diminution du volume de l'aide américaine s'explique, en réalité, par deux faits :

Primo, l'éclosion des dépenses budgétaires au Maroc, imputée à l'augmentation des investissements de l'Etat dans les infrastructures hydrauliques prévues par les plans, à partir de 1960⁵.

1 Ce tableau est tiré de F.Oualalou « L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc » Editions maghrébines, Casablanca, 1969, p. 73.

2 F. Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc » op. cit., p. 121.

3 Ibid, p.132.

4 Ibid., p. 172. Cette aide constituait à peine 10 % de l'aide américaine entre 1957 et 1960, mais, elle atteindra le taux de 75 % à 80 % entre 1965 et 1972.

5 Ibid., p. 133.

Secundo, la volonté des Américains de pratiquer une politique équilibrée en Afrique du Nord, entre le Maroc et l'Algérie afin d'empêcher cette dernière de tomber définitivement sous l'influence soviétique, notamment, après la guerre de 1963 avec le Maroc et la course aux armements entamée par la suite entre les deux pays¹.

Néanmoins, la suspension de l'aide économique française, en 1965, après l'enlèvement de M. Ben Barka à Paris, allait rapidement mettre en évidence l'importance de l'assistance américaine qui deviendra, entre 1965 et 1968, la principale source d'aide extérieure pour le Maroc.

Il faut, tout de même, signaler que cette aide économique avait représenté près de 40 % de l'aide extérieure reçue par le Maroc, entre 1965 et 1970.

Sans aller plus loin, l'aide américaine avait un impact décisif sur les orientations de la politique étrangère nationale, à partir de 1960. Celle-ci avait circonscrit définitivement son comportement diplomatique dans le camp occidental, malgré toutes apparences présumées radicales.

Dans ce sens, la radicalisation du discours diplomatique marocain, à partir de 1957, ne s'était nullement accompagné de changement des structures socio-politiques susceptibles de déconnecter le Maroc de l'occident.

Il semble qu'à partir de 1965, le Maroc était devenu incapable d'échapper à la tutelle américaine ou de celle de la banque mondiale pour élaborer une quelconque politique économique ou sociale de son choix. Il n'en demeure pas moins, qu'en matière de politique étrangère cette incapacité était nuancée puisque, le Maroc était resté un pays non-aligné, pro-arabe et pro-africain qui, cherchait progressivement à fléchir ses positions internationales vers celles des pays occidentaux.

Ainsi, dans l'affaire vietnamienne le Maroc n'avait pas explicitement condamné l'intervention américaine, bien qu'il avait déploré l'existence d'une telle situation².

Mieux encore, dès 1967, la modération de son discours diplomatique allait se poursuivre jusqu'à placer le Maroc contre l'hégémonie nassérienne qui prévalait au sein de la ligue des États arabes et, par la même occasion, conclure le pacte islamique avec les États modérés du proche orient comme, l'Arabie Saoudite, la Jordanie et l'Iran, à partir du 16 juin 1969.

A priori, les exemples de l'infléchissement de la politique étrangère marocaine vers l'occident restent innombrables. Toujours était-il qu'ils n'indiquent, nullement, que celle-ci avait délaissé ses orientations de non-alignement et de solidarité afro-asiatique et arabo-islamique. Au contraire, elle était menée de façon concomitante avec la consolidation de ses rapports avec l'occident.

II : La politique marocaine d'engagement régional

Si en règle générale, les dirigeants politiques marocains étaient, soucieux de préserver leurs relations privilégiées avec les pays occidentaux et notamment, avec la France et les États Unis, dont ils étaient objectivement dépendants sur le plan économique et stratégique, Il n'en demeure pas moins, qu'ils avaient, inlassablement,

1 A. Berramdani : « Le Maroc et l'occident ». op. cit., pp. 383-384.

2 Ibid., pp. 292 et suiv.

cherché à affirmer leur autonomie politique. Cela, grâce à leur présence effective au sein du monde arabo-islamique et au sein du continent africain. Naturellement, il s'agissait pour eux, d'assurer un subtil équilibre entre leurs réseaux d'amitiés occidentales et les exigences de la solidarité affective avec les pays arabo-musulmans et africains.

A : La solidarité mesurée avec les Etats Arabo-islamiques

Depuis 1956, la solidarité arabo-islamique occupe une place primordiale dans les discours diplomatiques des souverains Mohamed V et de Hassan II¹, d'autant plus que celle-ci requiert au préalable l'unanimité de toutes les élites politiques nationales².

Dans l'esprit des deux souverains Mohammed V et Hassan II, on peut facilement découvrir une nette congrégation entre les champs de solidarité arabe et islamique. Ce n'est que vers la fin de 1969 que le champ de solidarité islamique se séparera du champ de solidarité arabe, notamment, avec la création de la conférence islamique.

1 : La politique de solidarité interarabe

Par sa culture, sa religion et son histoire, le Maroc indépendant, ne pouvait être qu'un pays appartenant à la nation arabe. Seulement, cela n'empêchait pas que les souverains Mohammed V et Hassan II, pour des raisons de pragmatisme politique, d'opérer une nette distinction entre la sphère de solidarité arabe et celle de la solidarité maghrébine.

a : L'engagement prudent envers le Machreq

La prudence de l'engagement officiel envers les Etats arabes et surtout envers ceux de la ligue arabe date depuis les premières années de l'indépendance. Son adhésion tardive, le 7 septembre 1958, à cette organisation montre à quel point les dirigeants politiques étaient suspicieux à l'égard de l'influence Nassérienne³. Mieux encore, le gouvernement marocain n'avait pas hésité, après son adhésion, à demander ouvertement de repenser son rôle et ses responsabilités⁴.

Cette méfiance était justifiée par plusieurs raisons :

D'abord, par les limites imposées à la diplomatie nationale par la convention diplomatique franco-marocaine du 25 mai 1956, par laquelle le Maroc s'engageait à ne pas adhérer à toute politique incompatible avec les intérêts de la France⁵.

Ensuite, parce que les dirigeants marocains avaient une préférence pour la solidarité maghrébine plutôt qu'arabe, puisque le monde arabe leur paraissait lointain⁶. D'ailleurs, le Maroc n'avait adhéré à la ligue des Etats arabes qu'après la tenue, à

1 On peut lire dans le discours du trône du 18 novembre « Le Maroc appartient au grand monde arabo musulman. Cette appartenance fait qu'il est très intéressé par ce qui s'y passe... et soutient ses causes justes au sein des organisations internationales. Dans le discours du trône de 1959, le roi affirme que « étant un peuple arabe et musulman tout ce qui touche le monde arabe et musulman nous concerne ».

2 S. Ibraï : « Le consensus sur la politique étrangère », in « Edification d'un Etat moderne », op. cit., pp. 460 et suiv.

3 H. Hzaïn : « La politique marocaine de non alignement » op. cit., pp. 137 et suiv. Voir aussi, J Matar et AD Hilal : « Le système régional arabe » étude des relations politiques arabes : op. cit., p. 69.

4 Discours inaugural de Mohamed V devant la 32^{ème} session de la Ligue à rabat le 1er septembre 1959 à Casablanca in la vigie marocaine n° 17291 du 02 septembre 1959.

5 Voir Al Alam n° 2185 du 29 mai 1956.

6 H.Zoutni : « La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales. » op. cit., p. 52.

Tanger, le 27 avril 1958, de la conférence des grands partis politiques maghrébins (Néo-Destour, F.L.N. et P.I) qui avait adopté une résolution sur l'unité maghrébine sous sa forme fédérale¹.

Enfin, par la centralité de la question palestinienne au sein de la Ligue arabe² et ses conséquences politiques sur le conflit arabo-israélien et par- la même sur les relations arabo-occidentales.

Dès lors, l'attitude des dirigeants marocains envers les questions arabes était caractérisée par un dédoublement manifeste. D'une part, leur inclination affective faisait qu'ils éprouvaient un fort sentiment d'appartenance au mode arabe et, d'autre part, ils étaient constamment amenés à faire en sorte que ce sentiment ne débouche pas sur un engagement direct dans des situations internationales préjudiciables³.

Il était naturel, que la politique arabe du Maroc était, à la fois, affective et pragmatique. Le roi Hassan II avait clairement exprimé cette attitude en ces termes : « *Je n'ai rien perdu [...] Je n'ai pas de conseils à donner, je me range aux cotés des pays agressés, mais je ne me vois pas légiférer pour un événement qui se passe à 4000 km de mon royaume, c'est une utopie* »⁴.

Apparemment, les ramifications régionales et internationales de la question palestinienne offrent un pertinent exemple sur la nature des attitudes des dirigeants politiques nationaux envers le monde arabe.

Ainsi, avant même le début des hostilités arabo-israéliennes, le 22 mai 1967, le roi Hassan II s'était déclaré prêt à soutenir militairement l'Egypte. Après l'éclatement de la guerre, Le 5 juin, le conseil des ministres, sous la présidence du roi, avait décidé l'envoi immédiat d'un contingent militaire vers l'Egypte et avait demandé à l'Algérie d'accorder le passage à ses troupes. Le 6 juin, les troupes marocaines étaient envoyées sur le terrain. Seulement, le 9 juin un ordre leur avait été donné pour regagner leurs bases de départ, alors qu'elles n'avaient pas encore dépassé la Libye⁵.

Depuis, les positions officielles avaient progressivement glissé vers une modération qui ne correspondait plus à l'intransigeance du départ. Ainsi, le 10 juin, un message royal de remerciement était envoyé aux dirigeants de l'Union soviétique pour leur attitude « neutre » à l'égard du conflit⁶, tandis que l'Algérie, pour sa part, leur avait demandé des éclaircissements⁷.

Le roi Hassan II estimait que les grandes puissances, en l'occurrence, l'U.R.S.S. et les E.U.A. n'avaient pas trahi les Arabes⁸. Quelques mois plus tard, les représentants du Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères arabes, tenue à Khartoum le 2 août, déclarent que : « *Le boycottage économique est sous certaines*

1 S. Al Akkad : « Les politiques extérieures du Maroc ». op. cit., p. 53. Voir aussi Al Alam n° 2675 du 1er mai 1958.

2 H.Aboutaleb : « La politique étrangère du système régional arabe 1945-1990 : Etude exploratoire, in Al Fikr Al Istratigi Al Arabi n° 40, avril, 1992, p. 173.

3 Interview du roi Hassan II à Paris match du février 1968, in « Discours du roi Hassan II , T, III, op. cit., p. 225.

4 Voir chronique diplomatique A.A.N., 1967, op. cit., pp. 463 et suiv.

5 Voir discours radio- télévisé du roi Hassan II, le 11 juin 1967, cité in Discours du roi Hassa II, T, II, op. cit., p. 166.

6 A.A.N., chronique diplomatique, 1967, op.cit., p. 649.

7 Ibid., p. 648.

8 Discours du roi Hassa n II à l'occasion de la fête de la jeunesse le 8 juillet 1967.

formes beaucoup plus nuisible au monde arabe qu'à ceux qu'il vise punir »¹. Mieux encore, lors de la conférence au sommet de la ligue des Etats arabes de Khartoum du 3 août 1967, le message du souverain avait insisté sur la nécessité de tirer les enseignements nécessaires du conflit arabo-israélien, notamment, en modifiant la méthode d'action et les manières de considération des choses des arabes² avant toute prise de décision belliqueuse envers Israël et les supers puissances qui la soutiennent.

C'est dire que, l'attitude politique des dirigeants marocains, envers le conflit arabo-israélien, était imprégnée de « modération » et de prudence pour éviter tout glissement vers les positions radicales de l'Egypte et des pays arabes dits progressistes. Car, de telles positions auraient, indéniablement, eu un impact néfaste sur leurs relations avec l'occident et, par-la même, sur son aide financière dont dépendait grandement le développement économique du Maroc.

Visiblement, le Maroc était prêt à soutenir les causes arabes au sein des organisations internationales³, comme il était prêt à leur apporter son aide politique et financière. Toutefois, il n'était pas prêt à aller jusqu'à entamer des actions de nature à hypothéquer ses rapports avec les pays occidentaux. Son comportement diplomatique au sein de la ligue arabe était souvent caractérisé par une alliance avec les Etats conservateurs, comme les Etats du Golf, l'Arabie Saoudite, la Jordanie, ainsi, que par une attitude tactique pour sauvegarder le minimum d'équilibre dans ses relations avec les autres pays arabes. Son objectif était d'éviter toute rupture avec les Etats arabes qui serait, enfin de compte, contradictoire avec son discours officiel⁴.

Etant ainsi, il avait toujours préféré jouer le rôle d'un Etat périphérique au sein du système régional arabe. A cet égard, exception faite de la période allant de 1958 à 1960 où il avait joué un rôle central à côté de l'Egypte, le Maroc avait toujours occupé une position secondaire dans ce système.

Dans ce cadre, les souverains Mohamed V et Hassan II avaient, entre 1956 et 1972, effectué environ 20 visites aux pays arabes contre 26 aux pays occidentaux (Europe et E.U.A.).

De ce fait, sur les 20 visites effectuées aux pays arabes, 7 ont été effectuées par le roi Mohamed V en 1960, c'est à dire, plus de 35% visites aux pays arabes ont été effectuées cette année même⁵.

Globalement, depuis l'indépendance, les déclarations affectives des dirigeants marocains vis a vis des pays arabes ne s'étaient guère reflétées sur le niveau des interactions diplomatiques du Maroc avec eux. Notons que, le monde arabe vient en deuxième position après l'occident dans l'index de ses interactions diplomatiques nationales.

Notons également, que le Maroc avait, depuis 1958, abrité sur son sol deux sommets arabes sur cinq, tenus depuis 1956 : celui de Casablanca, le 13 septembre

1 Chronique diplomatique 1967, op. cit., p. 685.

2 Message adressé par le roi Hassan II au VI ème sommet des Etats arabes à Khartoum le 30 août 1967.

3 Le vote marocain au sein de l'O.N.U. était toujours favorable aux questions arabes.

4 J. Matar et AD Hilal : "le système régional arabe", op. cit., pp. 44-45. Pour une étude plus détaillée du comportement du Maroc au sein de la ligue arabe, voir. M. Amrani « Le Maroc et la Ligue arabe »Mémoire de DES en Droit Public, Rabat, 1987, pp. 230 et suiv.

5 Les chiffres ont été recueillis à partir de divers journaux et chronologies.

1965 et celui de Rabat, le 21 décembre 1969. Cela était probablement dû à sa neutralité envers les différents conflits interarabes et au rôle de médiateur interarabe qu'il était censé jouer lors des différents sommets. Une telle attitude explique le nombre élevé (46) de visites des chefs d'Etats arabes au Maroc depuis 1956. A cet effet, vingt-six de ces visites étaient effectuées lors des sommets arabes, islamiques et africains, en 1965; 1969 et 1972. C'est à dire, plus de 57,7% des visites étaient effectuées, à l'occasion d'un sommet régional sur le sol marocain.

Index des interactions diplomatiques au niveau des chefs d'Etats entre le Maroc et les pays arabes de 1958 à 1972¹

Année	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Visites effectuées	0	0	7	1	1	1	3	2	0	0	3	0	1	0	0
Visites reçues	0	0	2	5	4	1	0	11	1	1	1	9	2	2	6

Ce comportement modéré et partiellement désengagé poussera inévitablement les dirigeants marocains à donner une grande importance au processus d'intégration maghrébine, entamé, à partir de 1964.

b: La politique de construction du grand maghreb.

On avait déjà vu comment l'idéal de l'unité maghrébine des élites politiques nationales s'était rapidement confronté, dès l'indépendance de l'Algérie, à la réalité politique régionale et à la lourdeur du legs colonial. On avait vu également, que les revendications territoriales nationales sur la Mauritanie et sur le Sahara avaient très vite mis ces élites en situation de confrontation directe et souvent indirecte avec les pays maghrébins limitrophes,

Dans ce cadre, la crise diplomatique avec la Tunisie, suite sa à reconnaissance officielle de l'indépendance de la Mauritanie, en septembre 1960², et la guerre des sables survenue à la fin de 1963, en réaction au refus algérien de donner suite aux revendications frontalières nationales, illustrent les difficultés de la diplomatie officielle à concrétiser les aspirations unionistes maghrébines des masses et des élites politiques nationales.

Les divergences diplomatiques profondes entre les Etats maghrébins rendaient la réalisation de l'unité maghrébine très difficile voire impossible. Or, celle-ci n'était pas seulement, Selon Hassan II : « ... un vœu politique... [Mais aussi] ...une nécessité

1 Ce tableau est effectué par nous même à partir de différentes sources, journaux, A.A.N., Documents du ministère des affaires étrangères etc.

2 On peut lire dans le communiqué du ministère des affaires étrangères du 27 novembre 1960 que, « le gouvernement de sa majesté le roi a pris connaissance avec un grand étonnement et un profond regret de la déclaration du secrétaire d'Etat tunisien aux affaires étrangères concernant la question Mauritanienne ...L'attitude du gouvernement tunisien n'est pas seulement une violation du traité d'amitié et de solidarité qui lie nos deux pays ...(mais) elle met en danger la solidarité du Maghreb arabe et compromet l'édification de son unité. » in La Vigie marocaine n°17739, du 27 novembre 1960.

inélucltable... » pour les pays de la région¹. Toutefois, la nouvelle configuration politique régionale, créée par l'indépendance de l'Algérie, avait poussé les dirigeants politiques marocains à adapter leur conception d'origine de la forme d'unité maghrébine. En conséquence, du moment que l'indépendance de l'Algérie n'avait apporté ni l'unité du Maghreb, ni la résolution du contentieux territorial, comme l'espérait le roi Hassan II², La conception maghrébine royale avait graduellement évolué vers l'établissement d'un espace d'interactions économiques et politiques entre les trois pays³.

Cette évolution sera, en 1965, définie par le roi Hassan II en ces termes : « *Je crois que l'époque est révolue ou l'on peut penser à unifier les Etats. Unifier les Etats ne rime à rien, ce qui est important, c'est d'unifier les politiques d'abord et d'unifier les plans économiques ensuite... »*⁴.

Manifestement, une telle évolution de la conception royale de l'unité maghrébine témoigne d'un réalisme notoire. Du coup, persuadé que la nature du régime algérien et son idéologie étaient incompatibles avec ceux du Maroc, la seule issue politique conforme aux aspirations des deux peuples était la coexistence politique entre les deux pays⁵.

Effectivement, pour sortir de la léthargie politique créée par la guerre des sables, le gouvernement marocain tentera, dès 1964, de concrétiser cette politique. Ainsi, le premier octobre 1964, il signera, à Tunis, le protocole d'accord pour l'harmonisation des politiques douanières et industrielles des Etats maghrébins qui donnera lieu à la création du comité permanent consultatif maghrébin (C.P.C. M.).

Ce comité était chargé de l'établissement entre les pays du Maghreb d'un régime d'échanges commerciaux privilégié et l'harmonisation des politiques douanières.

Il était chargé également de missions, de coordination et d'harmonisation des politiques industrielles et d'infrastructures des pays maghrébins, de définition et de coordination de leurs positions à l'égard de la C.E.E.

A vrai dire, le « C.P.C.M. » avait nourrit un véritable espoir en faveur de l'unité maghrébine, car les technocrates devaient réussir là où les politiciens avaient échoué. C'est à ce titre, qu'il avait expressément opté, jusqu'à 1967, pour une intégration économique maghrébine sectorielle⁶, touchant les infrastructures routières et ferroviaires ; les P.T.T. ; le tourisme... etc. Cependant, à partir de la cinquième conférence des ministres de l'économie des trois pays, tenue à Tunis en novembre 1967, il était clair que l'ancienne méthode d'intégration sectorielle était inefficace. C'est pourquoi, ils avaient opté pour la méthode d'intégration économique globale qui regroupe l'ensemble des échanges à libérer à l'exception du secteur agricole. Cette

1 Interview du roi Hassan II au journal le Monde le 22 mai 1962, in, Discours du roi Hassan II, T, II, op. cit., p. 185.

2 Hassan II était convaincu que dans les perspectives d'une unification maghrébine, ces problèmes (contentieux frontalier) trouveront aisément leur solution. Interview du roi Hassan II au journal le Monde du 22 mai 1962, ibid.

3 Pour Hassan II « ...Il est nécessaire de penser aux liens économiques avant de penser aux liens organiques qui peuvent amener l'unité politique », discours du roi Hassan II à l'Elysée le 1er juillet 1963, in, discours du roi Hassan II, op. cit., T, II, p. 342.

4 Interview du roi Hassan II à la radio télévision ouest allemande le 28 novembre 1965, op cit, p, 645.

5 Interview du roi Hassan II au journal le Figaro le 03 juin 1963.

6 F. Oualalou : « Propos d'économie marocaine », op. cit., p. 211.

option devait être évaluée sur une période de cinq ans¹. Malheureusement, lors de la sixième conférence de Rabat, tenue en juillet 1970, le blocage de la coopération multilatérale maghrébine était déjà consommé. La Libye qui devait constituer le quatrième pilier de l'intégration maghrébine voyait que celle-ci n'était pas compatible avec l'unité du monde arabe². Le roi Hassan II avait commenté son absence en ces termes : « *Nous aimerions que la Libye fasse partie du grand Maghreb, mais si elle n'y tenait pas bien, nous lui demanderions à ce moment-là de ne pas détruire le petit Maghreb* »³. L'Algérie, pour sa part, s'était déjà lancée dans un projet d'industrie « industrialisante » qui lui commandait l'application d'une politique douanière protectionniste. Pour cette raison, elle avait refusé d'adhérer aux recommandations du C.P.C.M., arguant que, les capitaux étrangers étaient dominants dans les industries marocaines et tunisiennes, ce qui lésera sérieusement son industrie nationale naissante⁴.

De ce qui précède, on déduit que la coopération intermaghrébine, amorcée en 1964, n'avait eu que peu d'effets politiques concrets⁵, compte tenu des divergences économiques, politiques et idéologiques entre les États maghrébins⁶. En revanche, il convient de préciser que, malgré l'absence d'une concrète volonté politique chez les dirigeants maghrébins en faveur de la réalisation de l'unité maghrébine et le primat des politiques d'égoïsme national sur les grands principes de solidarité fraternelles⁷, les interactions politiques l'emportaient souvent sur les interactions économiques. Il s'ensuit que le Maroc, en sa qualité de pôle maghrébin, avait dès son indépendance entretenue des rapports politiques très particuliers avec ses voisins maghrébins. Partant de là, les souverains Mohamed V et Hassan II avaient, depuis 1956, effectué six visites pour la Tunisie et l'Algérie, alors, qu'ils avaient reçu jusqu'en 1972, vingt-sept visites des dirigeants maghrébins.

Dans ce cadre, il convient de préciser que la politique de coopération maghrébine, s'était rapidement heurtée aux calculs politiques des dirigeants algériens et mauritaniens, dès 1965. L'hostilité de ces derniers, aux revendications marocaines sur le Sahara espagnol les avait amenés à tenter un rapprochement politique avec l'Espagne pour former une triple alliance anti-marocaine⁸.

Cette alliance avait engendré un isolement diplomatique du Maroc qui s'était considérablement aggravé par la contestation de la légitimité du régime politique sur le plan interne, après la proclamation de l'état d'exception, ainsi que par la détérioration des relations maroco-françaises, après l'enlèvement de M. Ben Barka en 1965. Evidemment, cette situation allait persister jusqu'à 1969, lorsque le Maroc avait lancé une offensive diplomatique extérieure afin de réintégrer son environnement maghrébin. Ainsi, sur invitation du roi Hassan II, le président algérien Houari Boumediène avait effectué, le 15 janvier, un voyage officiel au Maroc couronné par la signature du « *traité de coopération et de solidarité* », le 16 janvier. Ce traité

1 F. Oualalou : « Propos d'économie marocaine », op. cit., p. 212.

2 H. Zouitni : « La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales », op. cit., p. 23.

3 Interview du roi Hassan II au journal le Monde le 22 février 1970, Discours du roi Hassan II, T, VI, op. cit., p. 32.

4 F. Oualalou : Ibid., p. 212.

5 N. K. Ruf : « La politique étrangère des États maghrébins » op. cit., p. 226.

6 Bruno Etienne : « L'unité maghrébine à l'épreuve des politiques étrangères nationales » op. cit., pp. 96 et suiv.

7 Ibid., p. 95.

8 A. Barramdan : « Le Maroc et l'occident » op. cit., pp. 314 et suiv.

relancera à nouveau la coopération bilatérale entre les deux pays et donnera l'espoir pour la construction du grand Maghreb. Il en était de même avec la Mauritanie qui sera invitée par le roi Hassan II au premier sommet islamique tenu à Rabat, le 22 septembre 1969, chose qui était considérée comme une reconnaissance de facto de son indépendance.

La deuxième visite du président mauritanien au Maroc, en juin, donnera lieu à la signature du traité de solidarité, de bon voisinage et de coopération entre les deux pays. Désormais, le Maroc reconnaît officiellement la Mauritanie et renonce à toute revendication territoriale sur elle.

Toutefois, si les relations intermaghrébines étaient, à partir de 1969, pleinement normalisées, il n'en demeure pas moins que, les revendications territoriales du Maroc sur le Sahara espagnol étaient progressivement devenues le pivot de sa politique maghrébine.

En général, l'engagement arabe et maghrébin du Maroc s'était toujours heurté au radicalisme des Etats arabes influents et à l'intransigeance algérienne à l'égard de ses revendications territoriales. Aussi, était-il nécessaire, pour le roi Hassan II, de tenter l'établissement d'un nouveau type de solidarité qui était basée sur des considérations confessionnelles plutôt qu'idéologiques ou géographiques.

2 : La solidarité confessionnelle : une alternative à la solidarité régionale

La référence à l'islam et à la solidarité entre les musulmans constitue, sans aucun doute, une constante invariable dans le discours politique des souverains marocains, ainsi que dans celui d'une large fraction du mouvement national.

Cependant, l'idée de l'institutionnalisation de la solidarité entre les pays islamiques ne date que de 1965. Celle-ci ne sera effectivement mise sur pied qu'après la tenue du sommet islamique de Rabat en 1969.

a : Evolution de l'idée de la solidarité islamique

Dès le sommet de la ligue des pays arabes, en septembre 1965, à Casablanca, il était devenu clair que les divergences entre les Etats arabes étaient si profondes que la solidarité interarabe en était entièrement affectée.

Le clivage entre les Etats progressistes et les Etats modérés s'était accentué, notamment, après la montée sur scène des Etats pétroliers du Golfe guidés par l'Arabie Saoudite. Celle-ci, grâce au soutien des américains, avait mené une vaste campagne en faveur de la constitution d'un pacte islamique¹. C'est dans ce cadre que le roi Fayçal avait lancé un appel aux Etats arabes pour la constitution d'une conférence islamique. L'idée était, en principe, acceptée par le souverain, mais ce n'est qu'à partir de 1966 que son approbation sera officielle. Selon lui : « *Le Maroc ne fait que répondre aux premiers concepts fondamentaux de l'islam qui consistent à ce que tous les musulmans où ils se trouvent de quelque nationalité ou de quelque race qu'ils soient, ils se tendent une main solidaire pour se soutenir mutuellement* »².

1 J. Matar et AD Hilal : « Le système régional Arabe », op. cit., p. 80.

2 Interview du roi Hassan II aux directeurs des affaires arabes au ministère de l'information le 02 juillet 1966, in « Discours du roi Hassan II », op. cit., TIII, p. 76.

Il va de soi, qu'un tel projet correspond parfaitement au statut religieux du souverain, puisque celui-ci était le commandant des croyants et le défenseur de l'islam. Un tel statut lui confère, certes, une légitimité auprès des Etats musulmans, rarement acquise par un autre chef d'Etat.

Il faut tout de même, signaler que le projet d'une conférence islamique ne sera vraiment activé qu'après la défaite arabe à la guerre de six jours, en juin 1967.

Ainsi, dès le 20 juin, le souverain renouvellera son serment pour la récupération des territoires occupés par Israël, en ces termes : « *je renouvelle le serment à la nation arabe et à la famille islamique, en cette nuit, que je m'efforcerai de veiller continuellement à la défense de ses idéaux, ses lieux saints, ses droits spoliés, et oeuvrerais à placer haut sa parole, à rehausser sa valeur suivant en ceci les pas du prophète sidna Mohamed* »¹.

Effectivement, pour relancer le projet du sommet islamique, le roi Hassan II visitera successivement, dès le mois d'avril 1968, la Turquie, l'Iran et l'Arabie Saoudite, ainsi que la Tunisie. Son objectif était de persuader les dirigeants de ces pays de la nécessité de la tenue d'un tel sommet.

Rappelons que, le sommet de la Ligue des Etats arabes qui devait se tenir en janvier à Rabat, était ajourné sine die. Les chefs d'Etats arabes modérés, tels que le roi Fayçal, le roi Hussein et A. Bourguiba étaient convaincus de l'inefficacité de L.E.A. ou du moins, des méthodes égyptiennes de gérer le conflit arabo- israélien².

Dès lors, il était nécessaire de chercher un nouveau cadre d'action multilatéral, qui sera plus large et moins contraignant que celui de la L.E.A. Décidemment, le conflit arabo-israélien offrait, là aussi, la meilleure plate-forme politique sur laquelle la solidarité islamique pourrait se faire ou se défaire.

A cet égard, il était opportun de déplacer ledit conflit de son cadre géographique et nationaliste vers un cadre transnational et confessionnel. Le discours du souverain, lors de sa visite à Téhéran, le 12 avril 1968, avait pertinemment illustré la nécessité d'un tel déplacement, en précisant que : « *Si les musulmans ne s'étaient pas écartés de la bonne voie [...] Ils n'auraient point été victimes de biens des malheurs. L'une des dernières épreuves qu'ont connue les musulmans est l'agression manifeste qui a fait perdre aux arabes et aux musulmans de vastes portions de leurs territoires et leurs lieux saints...* »³.

Etant ainsi, le conflit arabo-israélien avait acquies une connotation nettement confessionnelle, puisqu'il s'agissait d'un conflit entre les musulmans et les infidèles.

Notons, par ailleurs, que la conférence du sommet islamique n'aura lieu qu'après l'incendie de la mosquée Al Qods, le 21 août 1969, provoquée par les colons juifs. Un tel incendie avait confirmé la vision du souverain, étant donné qu'il était ressenti comme une atteinte à la dignité et à l'orgueil de tous les Arabes et les musulmans.

1 Allocution du roi Hassan II à l'occasion de la fête du mouloude le 9 juillet 1968, op.cit., p.319.

2 Le président H.Bourguiba estimait à ce sujet que « En Egypte, c'est la faillite et l'humiliation, il ne pourra y avoir de changement dans la politique arabe que lorsque ceux qui appliquent cette politique auront changé » cité par B.Etienne, chronique Diplomatique, A.A.N., 1966, p. 224.

3 Allocution du roi Hassan II lors du dîner offert en son honneur par le Chah d'Iran le 12 avril 1968, in Discours du roi Hassan II, ibid., p. 302.

C'est pourquoi, il ne cessera de rappeler les dirigeants islamiques qu'il «... fut un temps, pas trop éloigné [...] ou [...] des étrangers sont venus fouler la terre d'Islam, ce qui est une honte qui s'est attachée à nous et à nos croyances »¹.

Il s'ensuit que, pour effacer les traces d'une telle honte, les musulmans étaient obligés d'unir leurs actes et leurs pensées².

Du coup, la tenue de la conférence au sommet islamique de Rabat, le 22 septembre 1969, constitue un grand exploit politique pour le roi Hassan II, ainsi que pour les chefs des Etats arabes modérés.

b : les implications du sommet islamique de Rabat

Manifestement, la participation de vingt-cinq délégations au sommet islamique de Rabat constitue, en soi, un grand succès diplomatique pour Hassan II³. Lorsque le souverain avait lancé ses invitations au sommet, deux critères avaient été retenus : Un critère religieux, selon lequel l'islam devait être la religion d'une grande partie de la population et un critère de la souveraineté étatique permettant une aptitude juridique au niveau international⁴.

L'invitation de l'organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) avait fait exception à cette règle, puisqu'on lui avait attribué le statut d'observateur. La composition de la conférence était, ainsi, formée d'une multitude d'Etats qui n'avaient en commun que la religion islamique⁵. Dès lors, la solidarité islamique avait acquiert une dimension à la fois transnationale et transcontinentale.

Visiblement, la conférence de Rabat s'était fixée deux objectifs majeurs :

Promouvoir la solidarité islamique sous toutes ses formes : culturelles, économiques, politiques et sociales⁶. Et faire du problème du moyen orient un problème de tous les musulmans⁷.

Néanmoins, il faut préciser que ce sont les conférences des ministres des affaires étrangères qui avaient donné forme de tels objectifs. La première conférence, du 23-25 mars 1970, tenue à Jeddah, avait pour la première fois, jeté les bases d'une institutionnalisation de la solidarité islamique, en décidant de créer un secrétariat permanent, dont les fonctions étaient d'assurer la permanence des liaisons entre les Etats membres et l'application des résolutions adoptées par la conférence au sommet, ainsi que l'organisation des conférences.

La deuxième conférence, tenue à Karachi, du 26 au 28 décembre 1970, avait, quant à elle, adopté le projet portant sur l'organisation de son secrétariat, son mode de financement et le déroulement de ses activités.

1 Discours du roi Hassan II devant la séance inaugurale de la conférence au sommet islamique de Rabat le 22 septembre 1969, in Discours du roi Hassan II T III, op. cit., p., 456.

2 Ibidem.

3 B. Etienne, « Chronique Diplomatique A.A.N. 1969, op. cit., p. 419.

4 H. Zouitni « La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales », op. cit., p., 78.

5 Dans son discours inaugural le roi Hassan II précisa que « Nous nous sommes réunis ici alors que la plupart d'entre nous sont venus d'horizons différents, d'orient et d'occident... C'est pourquoi nous devons considérer cette conférence comme étant inspiré par Dieu » in Discours du roi Hassan II, ibid., p. 303.

6 M El Tajani : « La modération dans la politique étrangère du Maroc », op. cit., p. 303.

7 B. Etienne, ibidem.

Toutefois, c'est la troisième conférence islamique de Jeddah, du 29 février 1972, qui avait définitivement posé les bases de l'institutionnalisation de la conférence islamique, de ses objectifs et de ses principes.

La charte de l'O.C.I. avait, ainsi, prévu la création de trois organes principaux :

- La conférence des rois et chefs d'Etats et de gouvernements qui étaient l'instance suprême de l'organisation ;

- La conférence des ministres des affaires étrangères, qui était une instance de poursuite et d'évaluation des modalités d'exécution des décisions et recommandations des sommets.

- Le secrétariat général qui était l'organe d'exécution de la conférence et qui veille à l'exécution des décisions et recommandations de la conférence, à la préparation des réunions de la conférence ; et à l'assurance des liaisons entre les Etats membres¹.

De plus la charte de la conférence islamique pose clairement parmi ses objectifs :

De consolider la solidarité islamique, de renforcer la coopération économique, sociale, culturelle, scientifique entre les Etats, d'oeuvrer à éliminer la discrimination raciale et le colonialisme sous toutes ses formes, de consolider la paix et la sécurité mondiale, de sauvegarder les lieux saints et soutenir la lutte du peuple palestinien, de consolider la lutte de tous les peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, de leur indépendance et de leurs droits nationaux...etc.

De tels objectifs s'étaient inspirés, vraisemblablement, de la charte de l'ONU, puisqu'ils insistent sur L'égalité complète entre les Etats, le respect du droit à l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, le règlement des conflits par les moyens pacifiques, et le non recours à la force².

Remarquons, qu'au-delà de la promotion de la solidarité islamique, l'O.C.I s'était fixée pour objectif, de soutenir la lutte du peuple palestinien. En ce faisant, L'O.L.P. avait acquiert sa première reconnaissance internationale³.

Cependant, ses positions à ce sujet, étaient, souvent, moins radicales que celles de la L.E.A. Celles-ci, reflétaient largement la tendance de ses concepteurs, vers le réalisme politique et la modération.

Selon le roi Hassan II : « *jamais l'idée ne m'est venue d'apporter notre soutien à ceux qui plastiquent les ambassades, qui menacent d'éventrer les femmes enceintes [...] Nous sommes avec ceux qui combattent ouvertement sur le terrain ou, aux Nations Unies, mais nous condamnons le terrorisme* »⁴.

1 Voir la charte de la conférence islamique in « documents de l'OCI sur le site www.OCI.Org

2 ibidem.

3 H. Zouitni : « La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales », op. cit., p. 79.

4 Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue du sommet islamique le 26 septembre 1969, B, Etienne, chronique diplomatique, A.A.N. 1969, op. cit., p. 419.

La question palestinienne et notamment, celle de Jérusalem, quoique occupant une place importante dans les débats de la conférence, était loin de succomber à toute forme de radicalisme envers les grandes puissances¹.

On retrouve là, les empreintes du style diplomatique marocain qui était, prêt à soutenir la lutte des palestiniens, sans pour autant que cela ne l'oblige à adopter des positions radicales envers les Etats Unis ou les pays occidentaux.

Il en résulte que l'O.C.I., en adoptant un style diplomatique beaucoup plus souple et plus réaliste que les autres organisations régionales, notamment, la L.E.A. et l'O.U.A., avait permis au Maroc d'y occuper une place importante.

D'ailleurs, on sait que la diplomatie marocaine avait longtemps souffert de l'hégémonie égyptienne et Algérienne sur la Ligue des Etats arabes et sur l'O.U.A.

Pour cette raison, elle y éprouvait souvent des difficultés pour faire passer les revendications territoriales, ainsi que les positions internationales du gouvernement. .

Dès lors, l'O.C.I. lui permettait de pallier cette situation, grâce au prestige et au statut religieux du roi Hassan II. Désormais, le statut *d'Amir al mouminine* était, officiellement, consacré au niveau international.

Il va de soi que, le monarque fort de ce prestige international, avait tenté de résoudre définitivement le conflit qui opposait le Maroc à l'Algérie et à la Mauritanie.

B : l'inconséquence de la solidarité africaine

Quoique l'appartenance du Maroc au continent africain ne fût jamais l'objet de doute pour les élites politiques nationales, il était clair, que la diplomatie marocaine arrivait mal à trouver sa place au sein de l'Afrique naissante.

Ainsi, aux premières intentions panafricaines se succéderont, les contraintes d'une réalité africaine dans laquelle, le Maroc était systématiquement marginalisé, à partir de 1963.

I : Le Maroc à la recherche d'une intégration organique avec l'Afrique

Dès 1958, Mohammed V avait formé une opinion bien précise du continent africain, ainsi que du rôle que devait y jouer le Maroc indépendant². Celui ci était, alors, censé jouer un rôle d'avant garde dans la libération de l'Afrique et dans son unité.

a - Le Maroc à la recherche de la libération du continent africain

Durant les cinq premières années de l'indépendance, la politique africaine du Maroc était articulée autour de trois axes principaux :

Le soutien inconditionnel aux peuples africains luttant pour leur indépendance.

1 Voir la résolution 1/ 3 de la conférence des ministres des affaires islamiques du 04 mars 1972 qui demande dans son alinéa 6 « aux grandes puissances membres permanents du conseil de sécurité, notamment, les Etats Unis, de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent pour amener Israël à se retirer des territoires arabes occupés et de cesser de lui fournir tout soutien militaire ou économique... ».

2 Il faut signaler qu'avant cette date le Panafricanisme apparaissait vaguement dans les discours politiques de Mohammed V.

La recherche d'une solidarité panafricaine apte à soutenir ses revendications territoriales contre la France et l'Espagne et la poursuite d'une politique étrangère plus autonome par rapport à la France et à ses alliés occidentaux.

Du coup, ces trois axes amèneront progressivement le Maroc à s'impliquer de plus en plus dans les affaires africaines.

Dans ce cadre, la solidarité avec le peuple algérien, qui luttait pour sa libération constituait une des premières manifestations de la politique africaine du Maroc indépendant.

Au début, il s'agissait pour Mohammed V d'une intervention du Maroc «...*en sa qualité d'un frère de l'Algérie et d'un ami de la France...*»¹. De ce fait, trouver une solution rapide à ce problème lui évitera de choisir entre la fraternité et l'amitié des uns et des autres².

Cette attitude conciliatrice envers la France ne durera pas longtemps. L'intransigeance de Mohammed V s'était rapidement manifestée car, pour lui : « *La libération de l'Algérie [était] une question de vie ou de mort pour [le Maroc et] est une garantie pour [son] indépendance, pour l'unité du Maghreb arabe et la liberté de toute l'Afrique* »³.

La solidarité marocaine englobera très vite toute l'Afrique Subsaharienne et particulièrement, l'Afrique francophone. Désormais, le souverain ne cache plus sa volonté pour la libération de l'Afrique, estimant que : «... *le Maroc [était] un Etat africain dont le voisinage et la pénétration des intérêts ainsi que la similitude des objectifs lui imposent de s'occuper de ses voisins africains et d'agir pour leur libération.*»⁴

Cette volonté se manifestera fermement lors de la crise du Congo, en 1960. Dès le départ, le gouvernement marocain avait choisi de se solidariser avec le gouvernement légal de Patrice Lumumba. Celui-ci, selon le communiqué de la R.T.M., du 13 juillet 1960, «...*ne saurait rester indifférent devant les manœuvres de toutes sortes tendant à briser ... [l'unité du Congo]*»⁵.

Ainsi, immédiatement après le vote au conseil de sécurité de l'O.N.U. d'une résolution autorisant le secrétaire général à fournir l'aide militaire nécessaire au gouvernement du Congo, Le Maroc avait mis plus de trois mille soldats à la disposition de l'O.N.U. Mieux encore, dans sa lettre au secrétaire général, du 23 juillet 1960, le souverain avait précisé que le Maroc était prêt à apporter son assistance non seulement au Congo mais également à tous les pays africains qui la solliciteraient⁶.

1 Conférence de presse de Mohammed V le 6 mars 1958, in revue Maroc n° 4 mai 1958, p.19.

2 Ibid., p.19.

3 Discours de Mohammed V à l'occasion de la journée nationale de solidarité avec le peuple algérien, le 31 octobre 1961.

4 Discours du trône du 18 novembre 1958, op. cit.

5 Communiqué de la R.T.M sur le Congo, in la vigie marocaine n° 17604 du 14 juillet 1960.

6 La vigie marocaine n° 17614 du 14 juillet 1960.

Cependant, les troupes marocaines seront retirées du Congo à la suite de l'arrestation de Patrice Lumumba, le premier décembre 1960, estimant que l'O.N.U. n'avait pas tenu ses engagements envers le gouvernement légal.

En réalité, la présence du Maroc en Afrique s'était remarquablement étendue à partir de 1958. Cette date coïncide, effectivement, avec la première conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Accra, dans laquelle il avait joué un rôle primordial. Ses propositions lors de cette conférence témoignaient d'une conviction panafricaine nettement progressiste, qui insiste essentiellement sur la nécessité de porter un intérêt particulier au combat d'émancipation que mènent les peuples africains, sur la détermination pour mettre fin à la guerre d'Algérie, sur l'émancipation économique et sociale du continent, sur l'évacuation des troupes étrangères, et sur l'adoption d'une politique de non-dépendance qui vise à libérer l'Afrique de la domination étrangère¹.

Ces mêmes propositions étaient tenues par la délégation marocaine à la deuxième conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue à Addis-Abeba, entre le 15 et le 24 juin 1960.

A ce titre, il faut noter que le dynamisme marocain était manifeste lors de toutes les conférences africaines ayant pour but de promouvoir la construction de l'unité africaine. Son objectif était : L'indépendance de l'Algérie qui sera une garantie supplémentaire à celle du Maroc, le recouvrement des territoires marocains encore sous domination de la France et de l'Espagne, le soutien des pays d'Afrique en vue de contrebalancer les pressions grandissantes de pays occidentaux.

Apparemment, le panafricanisme marocain atteindra son point culminant lors de la conférence des Etats africains indépendants de Casablanca, en janvier 1961.

b : L'aboutissement du panafricanisme marocain à la charte de Casablanca

Les efforts de la diplomatie marocaine seront enfin couronnés par la tenue à Casablanca, entre le 3 et le 7 janvier 1961, de la conférence des Etats africains indépendants. Celle-ci, en réunissant les principaux dirigeants progressistes africains², s'était, inévitablement, érigée en un procès contre le colonialisme, et en particulier contre celui de la France en Afrique.

Certes, la posture du roi Mohammed V lors de cette conférence était loin de celle qu'il avait toujours, jusque là, adoptée. Fort du soutien des dirigeants africains, ses propositions étaient nettement plus radicales envers la France et ses alliés occidentaux.

Son discours inaugural avait mis l'accent sur : La liquidation du régime colonial ; l'élimination de la ségrégation raciale ; la lutte contre le néo-colonialisme ; la consolidation et la défense de l'indépendance des Etats africains libérés ; l'édification de l'unité de l'Afrique ; l'affirmation du non-alignement du continent africain ; l'évacuation des forces d'occupation en Afrique ; l'opposition à l'utilisation du continent africain pour les expériences nucléaires ; l'opposition à toutes les

1 Revue « le Maroc » N° 4, mai 1958, p. 40.

2 Cette conférence avait réuni à côté du roi Mohammed V, entre autres, les présidents : d'Egypte Gamal Abd Nasser ; du Ghana K.Nkrumah ; De la Guinée Sekou-Touré ; Du Mali, Modibo Keita ; Ainsi que le président du gouvernement du Congo Patrice Lumumba et le représentant de la FLN Farhat Abbas.

ingérences étrangères dans les affaires africaines et l'action pour la consolidation de la paix dans le monde ¹.

Ces positions seront, dans l'essentiel, reprises par la charte de Casablanca, dans laquelle les dirigeants africains avaient proclamé leur volonté « *de libérer les territoires africains encore sous domination étrangère, de leur prêter aide et assistance, de liquider le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes leurs formes, de ne pas encourager l'établissement des troupes et des bases étrangères qui met en danger la libération de l'Afrique...* »².

Certes, cette conférence constitue pour le Maroc, un grand succès diplomatique au sein du continent africain dans la mesure où, il avait pu mobiliser le soutien des grands dirigeants africains en faveur de ses revendications territoriales. A ce titre, en condamnant les manœuvres françaises en Mauritanie et en approuvant « *...toute action menée par le Maroc...pour y recouvrer ses droits légitimes* »³, sa résolution adoptée sur la Mauritanie, avait fidèlement repris les revendications officielles marocaines.

Ainsi, la charte de Casablanca avait largement reflété, les réticences des dirigeants africains, et particulièrement les dirigeants marocains, à l'égard des puissances coloniales en Afrique. C'est pourquoi, il était indispensable de faire appel à la solidarité africaine pour contrecarrer les manœuvres françaises en Mauritanie et en Algérie.

Rappelons-nous que, la France avait fermement nié toutes les revendications territoriales du Maroc sur la Mauritanie et le Sahara. Mieux encore, elle s'était évertuée à imposer le fait accompli en accordant l'indépendance à la Mauritanie et en effectuant des essais nucléaires au Sahara. Dans un tel contexte, le roi Mohammed V était amené à radicaliser son discours diplomatique envers la France.

Seulement, il convient de souligner qu'une telle radicalisation, n'était nullement comparable à celle du président Nasser ou de celle de président N'krumah. Au contraire, Celui ci, avait un caractère purement conjoncturel et tactique. Il était plus une manière d'expression de sa déception face à l'intransigeance de la France et du camp occidental, qu'une véritable option stratégique de politique étrangère nationale.

Par ailleurs, le groupe de Casablanca était censé constituer, un instrument de pression sur les puissances occidentales, afin d'accélérer la libération du continent africain.

Il était également censé être la base de la construction de l'unité africaine. Les organes créés par sa charte devaient en être la concrétisation dans la mesure où, ils avaient mis l'accent sur l'intégration africaine. Ces organes étaient les suivant :

- 1- L'assemblée consultative : Dans laquelle siègent les représentants de chaque Etat membre ;
- 2- Quatre comités :
 - Un comité politique, groupant les chefs d'Etats ou leurs représentants,

1 Discours inaugurale du roi Mohammed V, in la vigie marocaine n° 17778 du 5 janvier 1961.

2 La vigie marocaine n° 17781 du 8 janvier 1961.

3 Ibidem.

- Un comité économique, groupant les ministres des affaires économiques des Etats membres.
- un comité culturel, groupant les ministres de l'éducation nationale.
- une haut commandement, groupant les chefs d'état-major africains.

3- Le bureau de liaison africain, chargé d'assurer la coordination entre ces différents organes¹.

Hassan II, commentant la création du comité économique africain, estimait que, « *La conception d'un ensemble économique à l'échelle de l'Afrique est délicate, mais c'est une œuvre passionnante* »². Dès lors, selon lui : « ... *Nous avons refusé la solution de facilité qui consistait à nous orienter plus vers des traités de commerce multilatéraux que vers un véritable marché commun africain* »³.

Soulignons, que la survie du groupe de Casablanca était de courte durée. Son effritement était inévitable à cause, de la succession des indépendances des Etats africains modérés, de la création du groupe modéré de Monrovia, de l'accession au trône, en février 1961, du roi Hassan II, et enfin a cause de l'indépendance de L'Algérie.

Il se dégage que la présence du Maroc au sein du groupe de Casablanca obéissait plus à des facteurs d'ordre politiques plutôt qu'idéologiques. Certes, les divergences survenues entre ses membres, à la suite de la guerre des sables et la reconnaissance de la Mauritanie par la Guinée, avaient accéléré sa disparition et, par la même occasion, favorisé le succès du sommet africain d'Addis-Abeba. La création d'une nouvelle organisation de l'unité africaine, en mai 1963, s'était ainsi faite au détriment des aspirations régionales marocaines.

2- L'avènement de l'O.U.A. et la fin du mythe africain du Maroc

Les différentes tentatives d'unification du continent africain avaient, finalement abouti, le 25 mai 1963, à la constitution de l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.). Ainsi, plus de trente-deux Etats africains étaient présents à la conférence constitutive de cette organisation. L'adhésion réservée du Maroc en son sein, témoigne des difficultés que ses élites politiques éprouvaient à convaincre les dirigeants africains du bien fondé de leurs revendications territoriales.

a : L'adhésion timide du Maroc à l'O.U.A.

Bien qu'il était représenté par A. Ballafrej à la conférence préparatoire des ministres des affaires étrangères africain, du 15 mai 1963, le gouvernement marocain, ne voulant pas « *indirectement cautionner l'existence de l'Etat Mauritanien...* »⁴, avait refusé de participer à la conférence d'Addis-Abeba, le 25 mai. Ce refus était confirmé par son abstention de signer la charte constitutive de l'O.U.A. Celle ci ne sera signée

1 Voir la charte de Casablanca, in la vigie marocaine n° 17781 du 8 janvier 1961.

2 Discours du roi Hassan II devant les membres du comité économique africain à Tanger le 7 août 1962, in discours du roi Hassan II, Vol II, op. cit., p. 211.

3 Allocution de Hassan II devant les membres du groupe de Casablanca à l'occasion de la réunion du comité économique africain le 10 août 1962, in, ibid., p. 213.

4 Voir la déclaration du directeur du cabinet royal A.R. Guedira, in A.A.N..1963, Chronologie de la vie diplomatique, p.413.

que, le 20 septembre¹, après avoir été assortie de ses réserves les plus expresses. Hassan II, avait justifié cette attitude par son devoir « ... de ne point compromettre l'unité africaine pour des raisons purement nationales »².

Certes, le Maroc n'était pas encore en mesure d'accepter le principe d'intangibilité des frontières coloniales qui était majoritairement adopté par la nouvelle organisation, car cela signifierait la renonciation de sa part à ses revendications sur la Mauritanie et sur le Sahara. De plus, il ne pouvait pas, non plus, rester à l'écart du processus de construction de la nouvelle Afrique dont il était le défenseur.

Dans ce cadre, la diplomatie marocaine n'avait fait preuve d'aucun dynamisme en faveur de la consolidation de la nouvelle organisation³. Car, elle était, partagée entre la défense des revendications territoriales nationales et la nécessité d'intégration au sein du continent africain.

Pour cette raison, le Maroc ne s'était pas vraiment intéressé à renforcer ses liens avec les différents organismes techniques créés par l'organisation africaine. Jusqu'à 1972, celui-ci n'avait adhéré qu'à quatre organismes panafricains, à savoir : L'union postale africaine (U.P.A.), le 30 mars 1962 ; La banque africaine de développement (B.A.D.), le 12 novembre 1963 ; La commission africaine de la lutte contre le criquet, le 1er octobre 1971 et la commission africaine de l'aviation civile, le 1er février 1972.

Soulignons que, les réticences marocaines à l'égard de la nouvelle organisation, s'étaient également manifestées, à partir de 1963, par une absence systématique du souverain des différents sommets de l'O.U.A.

Ainsi, sur dix sommets africains organisés jusqu'à 1972, il n'avait assisté qu'au sommet du Caire, tenu entre le 17 et le 21 juillet 1964 ; au sommet d'Alger tenu, du 13 au 16 septembre 1968, et au sommet de Rabat en juillet 1972.

Il convient de rappeler à cet enseigne, que la présence du roi au sommet du Caire en 1964 n'était possible que grâce à la médiation du président malien Modibo Keita. Celui ci, en faisant escale au Maroc, avait réussi à convaincre Hassan II de renoncer à son opposition à la représentation du gouvernement congolais par M. Tchombé audit sommet⁴.

C'est dire que, la présence marocaine au sein de l'O.U.A. était, dès le départ, conditionnée par l'attitude négative de l'organisation vis à vis des revendications territoriales nationales, ainsi que par le dynamisme et l'influence grandissante, en son sein, des diplomaties algérienne et égyptienne, souvent hostiles au Maroc.

C'est ainsi que depuis sa création, cette organisation avait admis La Mauritanie en tant que membre à part entière. Elle avait également délibérément omis de condamner le colonialisme espagnol au Sahara occidental⁵. Ses résolutions étaient toujours muettes sur le droit du Maroc de récupérer ses territoires sahariens⁶. Même les

1 M. Flory : Chronique diplomatique, A.A.N. 1963, p. 354.

2 Déclaration de Hassan II lors de sa conférence de presse devant l'association de la presse diplomatique française à Paris, le 1er juillet 1963, in discours du roi Hassan II, Vol II, op. cit., p. 341.

3 H Zouitni : La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales, op. cit., p.33.

4 Voir A.A.N.. Chronique diplomatique 1964, op. cit., p. 159.

5 A Hasbi et A.Amjad : « L'O.U.A. et la question nationale du Sahara », Edification d'un Etat moderne, op. cit., p. 366.

6 Ibid., p. 367.

Etats africains modérés comme, le Sénégal, la Tunisie ou la côte d'ivoire avaient fini par se dessaisir, progressivement, des positions marocaines. Ce faisant, cette organisation avait énormément contribué à l'isolement du Maroc tant sur la scène régionale qu'internationale. Dans ce contexte, le Maroc avait du mal à défendre ses positions au sein de l'Afrique. Sa diplomatie s'était, rapidement, enlisée dans un isolement qui durera jusqu'à 1969.

Il en résulte, que faute de pouvoir mobiliser la solidarité africaine, les dirigeants politiques marocains, étaient contraints d'adopter une diplomatie de compensation qui consistait en la recherche du soutien dans des cadres internationaux moins contraignants tels que l'O.N.U. ou l'O.C.I.

Il faut tout de même préciser, que malgré ses réticences à l'égard de l'O.U.A., le Maroc n'avait jamais pratiqué la politique de la chaise vide. Il avait toujours affiché une présence minimale tant au niveau ministériel qu'au niveau des experts¹.

Il semble qu'il était primordial pour sa diplomatie de minimiser la perte d'influence causée par l'action hostile des diplomaties algérienne et Egyptienne au sein de l'organisation.

Pars ailleurs, le Maroc avait accepté la médiation de l'O.U.A dans le conflit qui l'opposait à l'Algérie en novembre 1963², tout en sachant pertinemment que celle ci ne lui serait pas entièrement favorable. C'est pour cette raison, que le ministre des affaires étrangères A.R. Guedira s'était insurgé, le 14 novembre, contre la présence de l'Egypte dans la commission d'arbitrage et avait demandé son retrait immédiat. Celle ci sera enfin écartée de ladite commission, le 18 novembre.

A vrai dire, la médiation de l'O.U.A. montre à quel point le Maroc était incapable d'imposer ses points de vue au sein du continent africain. Ce n'est que vers 1969 que cette situation allait changer, grâce notamment, à la détermination de Hassan II de régler politiquement et de manière définitive l'affaire de la Mauritanie, ainsi que la question des frontières terrestres avec l'Algérie. Cela avait, alors, ouvert la voie vers une intégration progressive du Maroc au sein de l'organisation africaine.

b : L'intégration tardive du Maroc au sein de L'O.U.A.

On a vu comment le Maroc, incapable de faire valoir ses revendications au sein de l'O.U.A., s'était, jusqu'à 1970, contenté de jouer un rôle marginal au sein du système africain qui ne correspondait ni avec son poids ni avec le rôle qu'il avait déjà assumé au sein du groupe de Casablanca.

Cependant, cette situation changera graduellement à partir de 1969, après la reconnaissance de la Mauritanie et la signature des accords d'Ifrane avec l'Algérie. Désormais, les obstacles qui se dressaient contre l'intégration du Maroc au sein de son environnement africain étaient évincés. La situation était, alors, favorable pour qu'il retrouve sa position de puissance africaine.

1 Le Maroc était, depuis 1963, toujours représenté au niveau des conférences préparatoires des ministres des affaires étrangères africains.

2 Le roi Hassan II avait décidé, dès le premier novembre 1963, de saisir l'O.U.A. pour statuer sur ce conflit estimant que, « le Maroc ne se laissera pas entraîner dans une autre dynamique que celle de la paix et celle de l'accord de Bamako ».

Ainsi, à partir de 1972, une véritable politique africaine sera mise sur pied.

Manifestement, l'élection du roi Hassan II à la présidence du sommet africain, et la tenue du sommet de l'O.U.A. à Rabat, entre le 12 et le 15 juin 1972, avaient joué un grand rôle dans la mise en œuvre de la nouvelle politique africaine du Maroc. Hassan II avait profité de ce sommet pour annoncer la reconnaissance officielle de la R.I.M. Mieux encore, lors de son discours inaugural du sommet, il avait rendu un vibrant hommage au président M. Ould Daddah qui, selon lui, avait « ...*su...défendre d'une façon aussi calme que sereine...toutes les causes africaines* »¹. Bien plus, concernant l'Algérie, il avait solennellement déclaré la fin du conflit frontalier qui l'opposait au Maroc et avait même demandé à l'O.U.A. de retirer définitivement ce dossier de ses archives².

Dans le même cadre, et en marge du sommet africain, le souverain annoncera, le 15 juin, la signature de la convention Maroc-algérienne délimitant définitivement les frontières entre les deux pays.

Visiblement, le roi Hassan II voulait faire du sommet africain une occasion pour le Maroc d'annoncer son retour officiel sur la scène continentale, après un effacement qui avait duré plus de dix ans. Il était donc évident que, ce sommet s'était réuni sous les slogans de la « réconciliation »³ et de « la libération des territoires africains encore sous domination étrangère »⁴. Partant de là, le souverain avait fait de ce sommet une occasion pour démontrer le soutien du Maroc aux mouvements de libérations africains⁵. Dans ce cadre, sous l'impulsion du souverain, le sommet avait accordé une augmentation de 50% au budget annuel qui leur était destiné. Ce soutien inconditionnel aux mouvements de libération africains était essentiellement destiné à corriger l'image expansionniste et pro-occidentale de la diplomatie marocaine au sein du continent africain.

Etant ainsi, Les résolutions adoptées par ce sommet, témoignaient de l'effort déployé par Hassan II pour redynamiser le rôle africain du Maroc et, par-là même, pour dissiper l'image traditionnelle de la diplomatie nationale en Afrique, souvent taxée de conservatrice.

La ferme condamnation des puissances coloniales en Afrique, notamment, du Portugal ; de la Grande Bretagne; de la France et des E.U.A., occupant des territoires africains ou soutenant les régimes illégaux de la Rhodésie et de l'Afrique du sud, était une occasion, pour le Maroc, pour atténuer l'impacte négatif de ses décisions antérieures. Lesquelles, refusaient toute rupture des relations diplomatiques avec la Grande Bretagne et le Portugal, sous le prétexte que la solidarité africaine était indépendante voire secondaire par rapport à ses intérêts nationaux.

1 Discours de Hassan II à l'ouverture du 9^{ème} sommet de l'O.U.A. à Rabat le 12 juin 1972, in « discours du roi Hassan II » vol IV, op. cit., p. 235.

2 Ibid., p. 236.

3 Voir le discours de Hassan II à la clôture du 9^{ème} sommet de l'O.U.A. à Rabat le 15 juin 1972. *ibid.*, p. 241.

4 Voir le discours de Hassan II à la conférence des ministres des affaires étrangères africains à Rabat le 5 juin 1972. *Ibid.*, p. 234.

5 Discours inaugural de Hassan II au sommet africain de Rabat le 12 juin 1972. *ibid.*, p. 238.

Désormais, ayant récupéré son image d'origine en Afrique, le Maroc était en mesure d'entamer une véritable politique de coopération multilatérale et bilatérale avec les pays africains.

Grâce à l'avantage du nombre et de l'économie des moyens, que procure un tel sommet¹, le Maroc avait signé plusieurs conventions et traités de coopération économique; culturelle et technique avec les Etats d'Afrique subsaharienne².

Néanmoins, la redynamisation de sa politique africaine, à partir de 1970, ne signifie nullement que celle ci avait rompu avec son style antérieur. Au contraire, elle était restée intacte dans la mesure où, aucune mesure diplomatique radicale n'a été entreprise en guise de solidarité africaine.

Il faut tout de même noter que, les objectifs de la politique africaine du Maroc avaient été substantiellement modifiés, en raison des changements qui se sont produits, durant la décennie soixante, tant à l'intérieur du système politique national qu'à son extérieur. A cause de ces changements, il était peu probable, que la diplomatie marocaine campe sur ses positions antérieures, concernant la récupération de la Mauritanie ou des frontières avec l'Algérie.

De cette manière, la nouvelle politique africaine était orientée vers un objectif majeur de la récupération du soutien des Etats africains et, en particulier, celui de la Mauritanie et de l'Algérie, en faveur de ses revendications sur le Sahara espagnol.

A cet égard, Hassan II avait nettement exprimé sa satisfaction du soutien promis par le président algérien dans cette affaire³.

Du coup, la récupération du Sahara espagnol concernait directement et uniquement les « pays riverains », le Maroc et la Mauritanie, qui ne pouvaient accepter ni la colonisation de ces territoires, ni la constitution d'un « Etat factice », qui menacerait leur sécurité⁴. Partant de là, selon le Maroc, la seule solution serait, que l'Espagne organise un referendum dans la région⁵.

Il en résulte que la réintégration du Maroc au sein du système africain n'avait pas été inconditionnelle, puisque ses revendications sur le Sahara lui étaient aussi primordiales que celles à quoi il avait renoncé. De même, rien n'indiquait que l'O.U.A. avait changé ses positions en ce qui concerne l'intangibilité des frontières coloniales⁶.

La diplomatie marocaine était donc, plus attentive aux relations bilatérales que multilatérales avec les pays africains. Ses démarches mettaient, plus, l'accent sur la consolidation des rapports avec les puissances africaines classiques, notamment, francophones⁷. Ainsi, quoique l'indice d'interactions politiques entre le Maroc et les

1Ce propos, adapté par nous à l'O.U.A., a été emprunté à Mark Hong dans son étude du rôle des petits Etats à l'O.N.U. in R.I.S.S. 1995. op. cit., p. 317.

2 Il s'agit du Sénégal ; Zaïre; Mali ; Guinée équatoriale ; Gabon. Voir, A.A.N.. 1972, p.712.

3 Voir la conférence de presse de Hassan II à l'issue du sommet africain de Rabat, Le 16 juin 1972, op.cit., p. 249.

4 Ibidem.

5 Ibidem.

6 A. Hasbi et A. Amjad : « L'O.U.A. et la question nationale du Sahara ». op.cit., p. 367.

7 E.H. Hzaïne : « La politique marocaine de non-alignement ... ». op.cit., pp. 48-53.

pays africains montre un net regain de son influence en Afrique (Voir supra p.256), ses échanges commerciaux étaient restés loin de cette dynamique, puisque la part de l'Afrique ne représentait que 6% de ses importations et 7% de ses exportations en 1972.

Au totale, jusqu'à 1972, la diplomatie nationale était, semble-t-il, incapable de se dessaisir de ses intérêts nationaux et de ses réseaux d'alliances occidentales classiques pour s'engager fermement dans la solidarité africaine dont la valeur ajoutée stratégique et économique lui était insignifiante.

Section II : La pratique marocaine du non-alignement

On a vu comment la perception du non-alignement chez les souverains marocains avait évolué, depuis l'indépendance, et les significations qu'ils lui avaient données. Cependant, il reste à savoir comment celle-ci était pratiquée, à la lumière de l'évolution interne et externe du système politique national (§I), ainsi que de son adaptation aux différentes exigences de la construction et de la consolidation du régime politique (§II).

I : Les déterminants systémiques du non-alignement marocain

A l'instar des autres pays nouvellement indépendants, le non-alignement marocain était conditionné par deux types de facteurs : Ceux qui étaient spécifiques au système politique national, puisqu'ils étaient liés à l'évolution des rapports de force entre les différents acteurs politiques nationaux, en l'occurrence, entre l'institution monarchique et les élites du mouvement national (A). Et ceux qui étaient extérieurs, liés à l'environnement international et particulièrement, à certains de ses acteurs, dont l'influence était déterminante sur la politique étrangère marocaine (B).

A- Les déterminants intrasystémiques du non-alignement marocain.

Au lendemain de l'indépendance, l'alliance politique, entre la monarchie et les élites du mouvement national, était rapidement mise en examen. Car, faute d'être définie auparavant, les deux forces politiques cherchaient, à légitimer leur requête du pouvoir. Dès lors, la rivalité entre la monarchie et le mouvement national était inévitable. Elle sera même, à partir de 1960, définitivement réglée au profit de l'institution monarchique.

1- La lutte pour le leadership politique entre la monarchie et le mouvement national

Une fois l'indépendance acquise, le parti de l'Istiqlal, fort par son audience populaire et par ses élites triomphantes, cherchait, inlassablement, à assoire son hégémonie politique sur les différentes institutions de l'Etat. Toutefois, Mohammed V, de son côté, cherchait à affirmer sa suprématie politique, grâce à une stratégie de récupération / marginalisation des élites et des discours partisans.

a : la problématique du partage du pouvoir politique après l'indépendance

Dès l'origine, les élites politiques nationales étaient conscientes de l'importance de l'institution monarchique. Sa légitimité était alors, non seulement reconnue mais également érigée en une source même de toute autre légitimité politique.

Il n'en demeure pas moins, qu'elles avaient l'intention d'occuper une place non moins importante dans le système politique.

Leurs exigences politiques avaient pris la forme de revendications institutionnelles, dont l'objectif était l'instauration d'une monarchie parlementaire où le gouvernement serait désigné par suffrage universel¹. Dans une telle situation, le monarque serait amené à cautionner l'hégémonie politique de l'Istiqlal et à renoncer, totalement ou partiellement, à l'exercice effectif de ses pouvoirs politiques. Or, le roi Mohammed V avait une autre conception de la monarchie et de la participation au pouvoir des élites du mouvement national². Celui-ci, quoiqu'il acceptait le principe du partage du pouvoir, n'entendait guère se dessaisir des fonctions essentielles de la royauté.

D'ailleurs, le parti de l'Istiqlal n'avait pas cessé de critiquer sa sous représentation au sein du premier gouvernement formé par le roi, le 7 décembre 1955.³ Immédiatement, après la création de l'assemblée nationale consultative, le 3 août 1956, il déclencha une crise ministérielle, estimant que : « *la simple logique impose que le gouvernement soit changé, sinon ce sont les ministres du parti qui sortiront pour exécuter leurs programmes qu'ils n'avaient pas pu exécuter au sein du gouvernement actuel* »⁴. La sous représentation politique du PI était, également consacrée dans l'A.N.C. où il n'avait obtenu que 10 sièges sur 76, soit moins de 13,5% de sièges, tandis que le P.D.I. et les indépendants disposaient de six sièges chacun.⁵

Ainsi, à partir de la tenue de son congrès national, entre le 19 et le 20 août 1956, il avait clairement cessé de soutenir le gouvernement de coalition nationale, parce qu'il ne pouvait plus cautionner l'action d'un gouvernement qui n'était pas le sien.

Dans un tel contexte, le parti voyait que le moment était venu pour désigner un nouveau gouvernement homogène issu de la majorité politique qui était supposée lui être acquise.

A ce niveau, il était clair que le P.I., fort du soutien de l'U.M.T. et de l'armée de libération nationale, était en mesure d'imposer au monarque ses revendications pour une plus ample participation politique.

C'est à partir de là, que la lutte pour le pouvoir politique s'était, ouvertement, établie entre l'institution monarchique et les élites issues du mouvement national. Le roi Mohammed V était alors, amené à accorder au P.I. sept portefeuilles ministériels sur dix dans le deuxième cabinet de Bekkaï, formé le 27 octobre 1956. Il sera également amené à satisfaire partiellement ses revendications de gouvernement homogène, en demandant à A. Belafrej de former un gouvernement, le 12 mai 1958. Celui-ci, lui avait réservé sept portefeuilles ministériels sur dix soit 70% des portefeuilles.

1 Voir le discours de secrétaire général du parti de l'Istiqlal, A.Belafrej lors du congrès national du parti, le 19 août 1956. document interne, (en arabe) imprimerie économique Rabat, p. 10.

2 Darif M : « Le système politique marocain. Une approche socio-politique ». op.cit., p. 31.

3 Le P.I n'avait reçu que sept portefeuilles ministériels sur 19, soit environ 36,8%.

4 Al Alam n° 2267 du 20 août 1956.

5 Ebrard.P : « L'assemblée nationale consultative marocaine » in A.A.N. 1965, p .39.

Mais, ce gouvernement ne survivra pas longtemps, à cause de la nomination d'un indépendant (Messoud El Chiguer) au poste du ministre de l'intérieur¹, et à cause des dissensions internes du P.I. notamment, après les campagnes antigouvernementales lancées par l'aile gauche du parti et par l'U.M.T.². La démission des membres istiqliens, en décembre 1958, avait définitivement mis un terme à l'idée du gouvernement homogène de l'Istiqlal. Le roi Mohammed V, conscient des faiblesses intrinsèques du parti avait, dès le 24 décembre, choisi A. Ibrahim pour former le nouveau cabinet.

En réalité, si le choix pour l'aile gauche de l'Istiqlal avait annoncé la fin de l'hégémonie politique du P.I., il n'en demeure pas moins, que les élites politiques du mouvement national continueront, à exercer une influence décisive sur les choix politiques internes et externes du pays.

C'est à partir du renvoi du gouvernement A. Ibrahim, le 20 mai 1960, que l'institution monarchique avait définitivement réglé la problématique du partage du pouvoir à son profit. Désormais, grâce à la scission du P.I. et à la neutralisation de l'U.M.T. et de l'armée de libération nationale, celle-ci était en mesure d'imposer sa conception de la démocratie et de la participation au pouvoir et, par-là même, ses choix politiques internes et externes.

À ce titre, il faut signaler que la monarchie n'avait point intérêt à monopoliser toute seule le pouvoir, car cela aurait contribué à accroître le mécontentement des élites évincées du pouvoir qui avaient commencé à mettre en cause la légitimité même de l'institution royale³.

Apparemment, pour légitimer son exercice direct du pouvoir politique, le roi avait besoin d'atteindre un double objectif : Il lui fallait, d'abord, rallier le maximum des élites politiques autour de lui, dans la mesure où, « ...il est le seul à faire autour de sa personne, l'unanimité du peuple marocain »⁴. Ensuite, il lui fallait institutionnaliser son statut de leader politique suprême par l'adoption d'une constitution.

À priori, le premier objectif était atteint grâce à la participation au gouvernement royal des personnalités issues même du P.I. et d'autres formations politiques, ainsi qu'à la réhabilitation des élites locales suite aux élections communales organisées, quatre jours après le renvoi du gouvernement de A. Ibrahim, le 29 mai 1960⁵.

Quant au second objectif, il sera réalisé grâce à l'adoption à 80 % des votes de la nouvelle constitution, du 7 décembre 1962⁶.

De cette manière, la nouvelle constitution avait transformé les élites politiques nationales en sujets, au lieu d'acteurs politiques, comme elles le revendiquaient. Celle-ci avait non seulement consacré les pouvoirs exorbitants du monarque mais aussi, elle lui attribuait de nouveaux pouvoirs, au détriment même, des autres acteurs politiques.

1 Ebrard.P : « L'assemblée nationale consultative marocaine » op.cit.,, p. 72.

2 N.Ba Mohammed : « Le parlement dans le système politique marocain » Thèse d'Etat en Sciences politiques Lille II 1982, p. 63.

3 Ibidt., p. 64.

4 Editorial du journal « Les phares » n° 24 du 12 mars 1960.

5 O Marais : « Elites intermédiaires, pouvoir et légitimité dans le Maroc indépendant », op.cit., p. 193.

6 L. Fougère : « la constitution marocaine du 7 décembre 1962 » A.A.N. 1962, p. 155 et suivantes.

L'évolution ultérieure du système politique consacrera la marginalisation des élites issues du mouvement national et l'hégémonie politique de la monarchie. Les élections législatives, du 17 mai 1963, donneront à peine 6,44% des sièges au P.I. et 1,17 % à l'union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), contre 85% au front de la défense des institutions constitutionnelles (F.D.I.C.). En revanche, l'expérience parlementaire qui avait débuté, le 18 novembre 1963, allait dévoiler les difficultés qu'éprouvait la monarchie à trouver une majorité parlementaire dont l'appui était nécessaire pour gouverner. La dislocation du F.D.I.C. et la cessation du soutien du mouvement populaire au gouvernement, combinés avec l'agressivité politique de l'opposition (P.I.; U.N.F.P.; U.M.T.), avaient sérieusement immobilisé l'action gouvernementale, à partir du mois d'avril 1964¹.

Devant une telle situation, le monarque avait, le 20 août 1964, proposé aux dirigeants des principaux partis politiques l'éventualité de la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Mais cette proposition s'était vite éclipsée par la proclamation de l'état d'exception, le 7 juin 1965. Le roi avait justifié cette décision par « *La double impossibilité de constituer un gouvernement d'union nationale et de dégager une majorité parlementaire* »². D'autant plus que, l'opposition n'était pas coopérative et « *...était d'avantage préoccupée de conquérir le pouvoir que d'infléchir la politique du gouvernement* »³.

Depuis, le souverain avait réussi à transformer son pouvoir moral incontestable en pouvoir politique. Le mouvement national, affaibli, s'était retranché vers l'opposition au pouvoir royal, et ne trouvera plus son influence d'origine.

D'ailleurs, c'est, seulement, après la proclamation de l'état d'exception que le roi Hassan II avait réussi à asseoir définitivement la suprématie de l'institution monarchique et prendre des décisions très importantes en matière de politique étrangère, comme celles de la reconnaissance de la Mauritanie, de la liquidation du litige frontalier avec l'Algérie et de la signature du traité d'association avec la C.E.E., en mars 1969.

Manifestement, pendant la lutte pour le partage du pouvoir politique, les élites politiques nationales avaient perdu leur influence sur le processus de prise de décisions, aussi bien interne qu'externe. La politique du non-alignement qu'elles avaient, au départ, énergiquement, soutenue et encouragée avait connu un véritable déplacement de la gauche vers le centre et, finalement vers la droite.

b : La place du non-alignement dans la lutte des élites pour le pouvoir

A l'exception du parti communiste, toutes les élites politiques nationales s'accordaient sur les principes fondamentaux de la politique étrangère du Maroc indépendant. Ces principes étaient, souvent, formulés en des termes généraux, comme l'attachement aux principes de la conférence de Bandoeng et à la charte de l'O.N.U., le neutralisme à l'égard des grandes puissances et la coopération avec tous les pays,

1 P. Chambergeat : « Bilan de l'expérience parlementaire marocaine » in A.A.N. 1965, p.108.

2 Voir discours de Hassan II à la nation le 7 juin 1965.Cit par R.Le Tourneau in Chronique politique A.A.N..1965, p. 185.

3 Interview de Hassan II au Nouvel observateur le 4 juillet 1970.In discours de Hassan II. op.cit., Vol IV, p.71.

l'anticolonialisme et la solidarité avec les peuples en quête de liberté et d'indépendance notamment, en Afrique et au monde arabe.

Sur le plan interne, ces principes trouvaient leurs corollaires dans la lutte pour le parachèvement de l'indépendance, l'évacuation des troupes étrangères encore stationnées sur le sol national, la récupération des territoires encore colonisés et la solidarité avec le peuple algérien.

Manifestement, dans le contexte de l'indépendance, l'unanimité sur ces principes était facilement acquise, d'autant plus, que la participation des élites du mouvement national au pouvoir écartait tout éventuel débat, quant à leur contenu réel.

Dans ce cadre, le P.I. voyait que la politique étrangère nationale ne saurait être l'objet de divergences entre les partis politiques nationaux et que tout parti qui suivrait une politique étrangère autre que celle de l'État commettrait une grave trahison¹.

Ce genre de déclarations visait, essentiellement, le parti communiste, dont la solidarité idéologique avec l'Union soviétique était jugée incompatible avec la politique de non-dépendance nationale.

Visiblement, aucune formation politique ne pouvait ouvertement, se soustraire aux principes de la politique de non-dépendance, sous peine d'être rapidement discréditée aux yeux des masses.

Cependant, celle-ci n'était devenue un objet de controverses et de lutte pour le pouvoir que vers 1958, après la nomination de A. Ibrahim à la tête du gouvernement et du ministère des affaires étrangères.

Le choix du souverain pour ce gouvernement avait un double objectif :

D'une part, il voulait manifester son désarroi à l'égard de la politique coloniale française en Algérie et en Mauritanie. Et d'autre part, il voulait se débarrasser des pressions grandissantes de l'aile droite du P.I. et de la propagande nationaliste de A. El Fassi au sujet des frontières historiques du Maroc.

Par ailleurs, c'est pendant l'exercice du gouvernement de A. Ibrahim que la non-dépendance, en matière de politique étrangère, s'était érigée en une référence pour tous les acteurs politiques nationaux. Toutefois, l'orientation économique qu'elle avait pris, avait poussé le P.I. à s'insurger contre, ce qu'il appelait : « *le vide constaté dans la politique étrangère* »², à tel point que selon lui : « *des problèmes de première urgence, comme, la définition de nos frontières, l'évacuation des troupes étrangères, nos droits sur le Sahara ont été négligés, quant à notre soutien au peuple algérien et notre solidarité avec l'Afrique en lutte, nous n'en entendons plus parler* »³.

A cet effet, le P.I. avait déploré l'approche économiste du problème du Sahara soutenu par le gouvernement et, qui « *ne correspond pas à l'opinion de la nation tout entière, dont l'approche était surtout nationale et politique* »⁴. Par ces critiques, le P.I. cherchait, surtout, à mobiliser l'opinion publique nationale contre ce gouvernement

1 Al Alam n° 2777 du 9 janvier 1958.

2 Al Istiqlal n° 140 du 28 février 1959.

3 Al Istiqlal n° 144 du 28 mars 1959.

4 Al Alam n° 3326 du 16 avril 1959.

ainsi, qu'à démontrer qu'il était le seul capable de poursuivre une véritable politique nationale de non-dépendance.

Certes, le gouvernement de A. Ibrahim insistait d'avantage sur les problèmes d'indépendance économiques et sur la diversification des relations extérieures notamment, en consolidant ses relations avec l'Afrique, le monde arabe et les pays socialistes¹.

Mais, les critiques dont il faisait l'objet dévoilaient les limites immédiates de toute politique de non-dépendance envisagée au Maroc. Car, en cherchant à déconnecter l'économie nationale de la France sans avoir, au préalable, une alternative, à court terme, celui ci, s'était privé de ressources financières indispensables à ses réformes économiques et sociales², comme Il s'était privé du soutien de la majorité des élites politiques nationales. La poursuite d'une telle politique supposait, une stabilité politique à long terme. Or, celle ci n'était pas encore acquise, notamment, à cause des soulèvements successifs des compagnes en 1958, et la création du mouvement populaire, ainsi que l'interdiction du parti communiste en 1959. Evidemment, cette situation renforçait considérablement la position des élites monarchistes, selon lesquelles : « ...on peut dire, à la lumière des différentes expériences tentées jusqu'à présent, qu'aucune formation n'est à elle seule et à l'exclusion de tout autre, capable d'assumer la responsabilité gouvernementale et de conduire avec succès la gestion des affaires publiques »³.

Face à l'ampleur des tensions politiques internes et l'incapacité du gouvernement de A. Ibrahim à trouver rapidement un palliatif substantiel à la laide financière Française, Mohammed V avait profité de ce climat pour mettre fin aux fonctions du gouvernement et se présenter comme, la seule alternative possible, capable de mener à bien une véritable politique de non-dépendance apte à susciter l'adhésion de la majorité des élites politiques nationales. Depuis, excepté celles, dont la loyauté à la monarchie était insoupçonnable, les élites du mouvement nationales seront systématiquement écartées du processus de prise de décisions⁴. Désormais, l'hégémonie politique de l'institution monarchique sera remarquablement consolidée par la récupération du discours diplomatique du mouvement national.

2- La consécration de l'hégémonie politique de la monarchie

L'affaiblissement du mouvement national avait laissé le champ libre pour Mohammed V. pour affirmer l'hégémonie de l'institution monarchique. Cependant, celui ci était soucieux de ne pas provoquer une confrontation directe avec les élites du mouvement national, récemment, écartées du pouvoir et dont la force était encore redoutable. Dès lors, il lui était indispensable d'agir par étape pour désarmer ses adversaires de leurs instruments de propagande politique. Cette stratégie se traduira, d'abord, par une récupération pure et simple des thèmes majeurs de la politique étrangère nationale pour, ensuite, imposer sa nouvelle vision du non-alignement.

1 Voir les résolutions du premier congrès national de l'U.N.F.P. in At Tahrir n° 242 du 2 décembre 1959.

2 S. Ibraï : « Pouvoir et influence... » op.cit., p. 80.

3 Les Phares n° 27 du 7 avril 1960.

4 Dans le gouvernement Royal du 26 mai 1960, on peut noter la nomination de Hassan Zemmouri, membre de l'U.N.F.P., au poste du ministre de l'agriculture et de quatre membres du P.I..

a : La récupération du discours partisan de non-dépendance

Immédiatement après le renvoi du A. Ibrahim, Mohammed V avait tenu à insister sur la continuité des orientations politiques générales suivies jusque là. Ainsi, Dans son discours à la nation, du 23 mai 1960, il avait clairement énoncé les grandes lignes de sa prochaine politique dont les axes étaient :

- La coopération avec toutes les nations ;
- L'édification du Maghreb arabe ;
- Le raffermissement des liens de la fraternité arabe ;
- La coopération avec les Etats indépendants d'Afrique ;
- La solidarité avec les peuples qui luttent pour leur liberté ;
- L'évacuation des troupes étrangères ;
- Le retour des territoires spoliés ;
- La poursuite de la politique de libération de l'économie nationale¹.

Ces principes, dont la conformité avec ceux énoncés par la conférence de Bandoeng en 1955 était incontestable, seront réaffirmés dans le discours royal, comme, dans celui du prince héritier Moulay El Hassan, lors de l'investiture du nouveau gouvernement, le 26 mai 1960².

Ce faisant, le souverain voulait rassurer l'opinion publique nationale que, le changement du gouvernement n'était qu'un changement de personnes et non de politique.

Certes, il lui était primordial de récupérer, littéralement, la politique de non-dépendance dont les élites du mouvement national et particulièrement, celles de la gauche se proclamaient comme auteurs. Son objectif était d'en faire une politique de toute la nation marocaine qui ne saurait être le monopole d'un parti ou d'une élite. Or, vu qu'il était le seul représentant légitime de toute la nation, c'est à lui seul qu'incombait la responsabilité d'en définir les contours.

Cette vision s'était, immédiatement, traduite dans la composition même du gouvernement. La participation du P.I. ; du P.D.C. et du M.P, ainsi que de certaines personnalités de L'U.N.F.P., laissait entendre qu'il s'agissait d'un gouvernement d'union nationale. Elle s'était également traduite par une plus grande fermeté des positions royales, en matière de politique étrangère.

L'anticolonialisme et la solidarité avec les peuples en lutte pour l'indépendance étaient devenus des thèmes centraux. A ce titre, le Maroc n'hésitera pas, en juillet 1960, à déployer ses troupes au Congo pour soutenir l'action de l'O.N.U., il déclarera même, le 18 juillet 1960, une journée nationale de solidarité avec l'Afrique. En outre,

1 Voir le discours de Mohammed V à la nation le 23 mai 1960, in La Vigie marocain n° 17553 du 24 mai 1960.

2 Mohammed V avait déclaré que « notre ligne de conduite dans le domaine international sera toujours celle que nous avons suivie avec les différents Etats d'une façon générale, et tout particulièrement avec les Etats arabes frères et africain » (voir la Vigie marocaine n° 17556 du 27 mai 1961). Tandis que le prince Moulay el Hassan, nommé alors vice-président, avait annoncé que « Nous continuerons nos efforts... pour la poursuite d'une politique étrangère basée sur la non-dépendance, loin des querelles des blocs... » Voir le BO n° 2485 du 10 juin 1960. (TPN)

durant l'année 1960, la diplomatie nationale entamera une vaste campagne de solidarité avec le peuple algérien. Dans son discours devant la XV^{ème} session de l'assemblée générale à l'O.N.U., le 4 octobre, le prince héritier tenait de souligner que, « les Algériens demandent à [l'O.N.U.] son soutien, son arbitrage, sa caution morale pour qu'un referendum sur l'exercice du droit d'autodétermination puisse avoir lieu... »¹.

Sur le plan interne, cette année s'était soldée par deux succès majeurs de la diplomatie royale. La conclusion, en septembre, d'un accord entre le Maroc et la France, prévoyant l'évacuation des troupes françaises stationnées au Maroc, avant le 2 mars 1961². Et le lancement d'une grande offensive diplomatique au sein de L'O.N.U. pour mobiliser le soutien international au sujet de la Mauritanie qui était couronnée, le 3 décembre, par le veto soviétique contre la demande franco-Tunisienne d'admission de la R.I.M.³.

La stratégie royale de récupération de la politique de non-dépendance, débouchera dès le début de 1961, sur la réunion de la conférence des Etats indépendants d'Afrique à Casablanca. Celle-ci fut un énorme succès pour le roi Mohammed V, puisqu'il avait réussi à rallier l'Afrique progressiste aux revendications territoriales nationales. Dès lors, elle était une occasion, pour lui, de mesurer son prestige sur le plan africain et international.

En face d'un tel succès, les élites du mouvement national, ne pouvaient que cautionner cette politique. Même l'U.N.F.P., devenue récemment, un parti d'opposition, était obligée de nuancer ses critiques en estimant que : « ... *le Maroc [avait] perdu le prestige moral qu'il avait dans le monde... Nous devons comparer sa position sur les plans diplomatique et international, entre 1959 et le début de 1960 et celle actuelle pour voir l'ampleur de la détérioration dans notre pays* »⁴.

Evidemment, par ces critiques, l'U.N.F.P. cherchait à démontrer que la position internationale du Maroc, lorsque la gauche était au gouvernement était meilleure que celle actuelle.

Allant dans le même sens, ses commentaires, sur la conférence de Casablanca et sur la question de l'évacuation des troupes françaises au Maroc, étaient très modérés. Ceux-ci voyaient que la conférence de Casablanca, ayant pour seul objectif la question congolaise et, n'étant pas bien préparée, ne pouvait entreprendre aucune mesure capable de défendre la position du Maroc à l'égard de la France⁵. Pareillement, les mesures entreprises par A. Ibrahim afin de réaliser l'évacuation des troupes françaises étaient arrêtées. Pire encore, toujours, selon At Tahrir : « *Le gouvernement actuel avait*

1 La vigie marocaine n° 17687 du 5 octobre 1960.

2 Voir le communiqué commun Maroc-français du 1er septembre 1960. In La documentation française « articles et documents n° 0.1001. du 24 septembre 1960.

3 Rappelons que le Maroc avait demandé de saisir l'O.N.U. sur ce sujet à partir du 22 septembre. Le 8 novembre des missions d'amitiés et de bonne volonté, dirigées par des personnalités du mouvement national seront envoyées dans divers continents pour expliquer les revendications marocaines à ce sujet. Ainsi seront envoyés : A.Blafrej pour l'Europe ; A.Torres pour l'Amérique Latine ; A.El Fassi pour l'Asie et Abdelkbir el Fassi pour l'Afrique noire.

4 At Tahrir n° 281 du 25 décembre 1960.

5 At Tahrir n° 284 du 29 décembre 1960.

conclu un accord avec le gouvernement français garantissant à la France de garder ses bases au Maroc sous le non d'écoles militaires jusqu'à la fin de 1963 »¹.

De telles critiques, forts modérées et axées sur la forme plutôt que sur le contenu de la conduite diplomatique, montrent les difficultés qu'éprouvait l'U.N.F.P. à remettre en cause une politique qui était la sienne jusque là.

Ainsi, durant 1961, la monarchie allait maintenir la même politique de non-dépendance dans le domaine international, tout en jetant les bases d'une politique plus libérale sur le plan interne².

L'intronisation du roi Hassan II, en mars 1961, ne provoquera pas de sérieux changements dans l'immédiat puisque, celui ci avait tenu de préciser que la politique du Maroc continuera dans la voie tracée par S.M. Mohammed V³.

Visiblement, bien que Hassan II n'avait pas l'intention de mettre directement, en cause la politique de non-dépendance poursuivie jusque là, son objectif majeur était d'institutionnaliser la suprématie politique royale sur le plan interne pour consacrer définitivement la notion du domaine réservé sur le plan de la politique étrangère nationale. Car, il semblait que, seule une pareille démarche, lui permettra de redéfinir les orientations générales de la politique de non-dépendance nationale.

Ainsi, cette stratégie s'était manifestée par sa nomination de A.Belafrej, le 22 mars 1961, comme représentant personnel du roi et de A.R.Guedira, le 3 mai, comme président du conseil. Un mois plus tard, le 2 juin, la loi fondamentale était adoptée, stipulait dans son article 15 que : « *dans le domaine extérieur, le Maroc pratique la politique de non-dépendance ...* »⁴. Parallèlement, Le souverain avait procédé à un remaniement ministériel, où la majorité des partis politiques était représentée, à l'exception des partis de gauches. La structuration du gouvernement laissait apparaître un ministère des affaires mauritaniennes et du Sahara et un autre des affaires africaines⁵. Tandis que, le ministère des affaires étrangères était directement placé sous l'autorité du souverain. Ce faisant, le roi cherchait à endiguer l'influence du P.I. et de L'U.N.F.P. sur la diplomatie nationale. Il cherchait également, à imprégner de son propre style la politique étrangère nationale qui, tout en poursuivant les mêmes objectifs tendait plutôt, à favoriser la modération et la vocation pro-occidentale du Maroc. Evidemment, le style diplomatique de Hassan II s'était rapidement imposé, par la normalisation des relations avec la France et les Etats modérés d'Afrique, comme le Sénégal et la Tunisie, et par sa présence active au sein de la conférence des pays non-alignés à Belgrade, en septembre 1961.

D'ailleurs, cette conférence était une occasion pour annoncer sa conception du non-alignement marocain, dont les bases étaient, le neutralisme dynamique, l'attachement à la charte de l'O.N.U. et la lutte contre le colonialisme et le sous-développement dans le monde.

1 At Tahrir n° 286 du 13 décembre 1960.

2 D.Maillot : « La politique marocaine de non-dépendance ». op.cit., p. 16.

3 Déclaration de Hassan II au président du conseil exécutif de la Yougoslavie le 2 mars 1961. In la vigie marocaine n° 17863 du 3 mars 1961.

4 Voir le texte du Dahir portant loi fondamentale in la vigie marocaine, n° 17933 du 8 juin 1961.

5 Le premier était dirigé par Fal Ould Omeir, le deuxième par A.El Khatib.

A vrai dire, Hassan II allait poursuivre la politique de récupération du discours diplomatique du mouvement national afin de mobiliser le maximum de soutien politique interne. Seulement, celle-ci n'était pas suffisante à elle seule, pour endiguer une opposition de plus en plus acharnée. Il lui fallait un support institutionnel capable de la neutraliser ou du moins, de l'intégrer au sein d'un jeu politique dont il était le maître, ce qui lui permettra ultérieurement de jouir d'une liberté d'action plus ample sur les plans interne et externe.

b : Vers une nouvelle conception du non-alignement

A partir de la fin de 1962, on assiste à un glissement progressif de la politique étrangère nationale vers la modération. Cette tendance évoluait de façon parallèle à l'évolution de la nouvelle configuration des rapports de forces au sein du système politique national.

Autrement dit, au fur et à mesure que la monarchie affirme son hégémonie politique sur le plan interne, elle devient capable d'imposer sa perception modérée de la politique étrangère. Laquelle était basée sur une combinaison judicieuse, mais difficile, entre un non-alignement horizontal et un réseau d'alliances économiques vertical.

La référence au non-alignement figure toujours dans le discours diplomatique du souverain, mais sous une autre connotation. Car, désormais, il s'agit, selon lui :

*« ... de ne pas nous modeler sans discernement sur autrui, et de ne prendre de décisions en matière de politique étrangère que dans la mesure où elles sont conformes aux exigences de notre conscience et correspondent à nos intérêts »*¹. Cette conception implique la libération de la politique étrangère nationale de toute considération autre que celle de la conscience et les intérêts de la nation marocaine, dont le souverain était le représentant suprême et exclusif.

Rappelons que, la constitution du 7 décembre 1962, avait, par son article 19, érigé la monarchie en une institution supra-institutionnelle. Le monarque, renforcé par sa triple légitimité, religieuse, historique et constitutionnelle, procédera, dès le début de 1963, à mettre en place les nouvelles institutions qui stabiliseront définitivement sa victoire politique sur le mouvement national². Celles-ci allaient lui permettre, outre la légalisation du domaine réservé en matière de politique étrangère, une légitimation de l'exclusion des élites du mouvement national de tout processus de prise de décision politique. La constitution avait désarmé les élites politiques de tout contrôle institutionnel a priori sur la politique étrangère, car ni le gouvernement ni même le parlement n'étaient en mesure d'interpeller les décisions royales. Le seul mode d'interpellation dont dispose, désormais l'opposition était extra-institutionnelle, c'est à dire, à travers la mobilisation de ses médias et de l'opinion publique nationale.

En conséquence, le souverain disposait de plus de liberté pour redresser les orientations de la politique du non-alignement poursuivies jusque là.

1 Voir discours du trône du 3 mars 1963, in Discours du roi Hassan II. op.cit., vol II, p.277.

2 M.Rousset : « Changement institutionnel et équilibre des forces politiques au Maroc » in Développement politique au Maghreb. op. cit., p. 191.

Toutefois, il faut noter qu'un tel redressement s'était, dès 1963, accompagné d'une perte d'influence considérable du Maroc au sein du mouvement des Etats non-alignés.

L'effritement du groupe de Casablanca et l'avènement de l'O.U.A., en mai 1963, avaient, incontestablement, privé le Maroc du soutien d'un grand nombre de pays africains et arabes.

En outre, l'intransigeance des dirigeants algériens à l'égard des revendications territoriales nationales avait sérieusement bouleversé les perspectives de l'action diplomatique officielle sur les plans, maghrébin, arabe et africain. La visite de Hassan II en Algérie, le 13 mars 1963, était sensée apaiser la situation entre les deux pays, mais, la dégradation de leurs relations n'avait cessé de s'accroître. Les divergences idéologiques entre les dirigeants des deux pays empêchaient toute entente sur les problèmes en suspens.

Devant une telle situation, et faute de pouvoir concurrencer le leadership de l'Algérie et l'Egypte au sein du mouvement des non-alignés, le souverain était amené à se tourner de plus en plus vers les pays occidentaux. Ses visites, aux Etats Unis, le 20 mars 1963, en France le 25 juin et, en Espagne le 6 juillet, avaient définitivement basculé la politique étrangère nationale dans le camp occidental. Ce basculement s'était, promptement, traduit sur le plan interne, par une "renégociation" de la présence militaire Américaine et Française au Maroc et par l'assouplissement des positions officielles à l'égard de la Mauritanie, ainsi que par l'ouverture de l'économie nationale sur le capital étranger.

Cette politique sera sévèrement critiquée par les partis d'opposition et notamment, par le P.I, qui considérait que « *l'une des conséquences de la pénétration colonialiste est le dernier accord entre le Maroc et les E.U.A. qui maintiennent sur notre pas la base de télécommunications de Kénitra et les autres bases* »¹. Cela signifie, selon A El Fassi :« ... *L'entrée du Maroc dans les pactes militaires occidentaux... [Qui] est... contraire à la politique de non-alignement* »². Le P.I. dénonçait également, « ...*la politique visant à l'abandon des terres spoliées et de la province mauritanienne, partie intégrante de notre territoire* »³. Il faut noter à ce sujet, que durant l'année 1963, le P.I. avait considérablement radicalisé son discours diplomatique, faisant de la question de la récupération des territoires occupés un des thèmes principaux de son opposition au gouvernement.

Le redressement des orientations de la politique étrangère allait, en fait, déboucher vers la fin de 1963, sur deux événements majeurs qui révéleront l'ampleur des divergences suscitées par l'autonomie, sans cesse grandissante, de la diplomatie officielle par rapport aux élites politiques nationales. Le premier événement était le déclenchement de la guerre avec l'Algérie en septembre, alors que le deuxième, était la demande d'ouverture de conversations exploratoires avec la C.E.E. faite par le gouvernement marocain, le 14 décembre 1963.

1 Rapport politique et moral de A.El Fassi devant le 6^{em} conseil du P.I., Le 13/14 avril 1963. In Allal el Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal. op.cit., p. 298.

2 ibid., p. 299.

3 Résolutions du Vleme conseil national du P.I. Ibid., p.311.

La guerre avec l'Algérie avait permis au souverain de vérifier le degré de soutien populaire pour sa politique. Elle était également, une occasion pour lui d'affaiblir les partis de l'opposition en l'occurrence, l'U.N.F.P. et le P.C.M. qui s'étaient montrés réticents à son égard¹.

Ainsi, quoiqu'elle n'était pas entièrement gagnée sur le plan externe, cette guerre, avait considérablement renforcé la position du régime politique sur le plan interne.

Quant à la demande d'ouverture des négociations avec la C.E.E., les dirigeants marocains voulaient éviter l'incertitude qui caractérisait leurs rapports économiques avec les pays européens. Car, l'association avec la C.E.E. assurerait la continuité des engagements économiques et financiers de ces pays envers le Maroc de telle sorte qu'une crise comme celle qui avait entaché les relations franco-marocaines, de 1957 à 1961, n'entrave plus le fonctionnement de l'économie nationale. Notons à ce titre que les réformes de libéralisation économique entamées, à partir de 1960, n'avaient que peu de chances d'aboutir sans l'aide économique et financière des pays occidentaux.

La nouvelle politique du non-alignement adoptée par le souverain portait d'une idée simple, selon laquelle, la libre coopération avec les Etats ne pouvait être incompatible avec les principes d'indépendances et de liberté politique et économique du Maroc. Le roi Hassan II opérait une nette distinction entre la sphère de l'économie et la sphère de la solidarité politico-idéologique dans les relations internationales et, plus précisément, dans les relations entre le Nord et le Sud.

A partir de 1963, cette distinction entre le politique et l'économique constituera le fer de lance de la nouvelle politique étrangère. Elle se manifestera à plusieurs reprises dans les positions internationales officielles. A ce titre, l'anticommunisme du monarque n'avait pas empêché le Maroc de nouer des relations économiques fructueuses avec les Etats socialistes. En outre, malgré sa solidarité avec les pays arabes, le Maroc avait préféré se soustraire à la décision des ministres des affaires étrangères des Etats de la ligue arabe, du 14 mars 1965, recommandant la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne fédérale, en riposte à sa reconnaissance de l'Etat d'Israël. Selon le ministre des informations, A. El Alaoui, les réserves marocaines, « ... ne concernent pas notre solidarité complète avec les pays arabes dans le problème palestinien »². Le 14 décembre 1965, gouvernement marocain exprimera une position similaire à l'égard des décisions du comité spécial de l'O.U.A., du 19 novembre 1965, et de la conférence extraordinaire des ministres des affaires étrangères africains, du 5 décembre, de rompre les relations diplomatiques avec la Grande Bretagne qui soutient l'indépendance de la Rhodésie³.

Une pareille attitude sera adoptée envers la guerre arabo-israélienne en 1967, lorsque le ministre des affaires étrangères marocaines A. Laraki avait pris position, au

1 Rapport politique et moral de A.el.Fassi présenté devant le 6 ème conseil national du P.I,op.cit.,pp. 293 et suivant.

2 Déclarations de presse de A.El Alaoui le 16 mars 1965. In A.A.N. Chroniques diplomatique 1965, p. 493.

3 A.A.N.Chronique diplomatique de 1965, p. 574.

sein de la conférence des ministres des affaires étrangères arabe de Khartoum réuni du 1 au 5 août, contre un éventuel boycottage économique des Etats soutenant Israël.

A cet égard, Hassan II, se basant sur le même principe, avait expliqué la position du Maroc au sujet de ses relations avec le Portugal, qui n'étaient pas conformes aux résolutions du sommet de l'O.U.A. à Rabat en 1972, en soulignant que : « *Nous n'avons pas de relations diplomatiques nous avons des relations commerciales avec le Portugal...* »¹.

Il en résulte que la politique de non-alignement, telle que le souverain la saisisait à partir de 1963, tendait plutôt à servir d'instrument pour marginaliser les élites opposantes et pour justifier les différentes politiques économiques et sociales libérales sur le plan interne, tandis que sur le plan externe, elle était une manière de s'éloigner progressivement des positions idéologiques en leur préférant des positions plus pragmatiques ne tenant compte que des intérêts économiques et stratégiques à long terme du pays.

B : Les déterminants extra systémiques du non-alignement marocain

La politique du non-alignement était, dès les premières années de l'indépendance, conditionnée par deux facteurs internationaux majeurs : le premier était la nature des relations du Maroc avec l'ancienne puissance colonisatrice qui était la France, alors que le deuxième était le désir d'autonomie politique que représentait l'ouverture sur les Etats socialistes pour les pays nouvellement indépendants.

1 : L'instabilité des relations maroco-Françaises

Si au début, tout indiquait que le Maroc indépendant allait poursuivre une politique étrangère étroitement liée à celle de la France, la complexité du processus de décolonisation, ainsi que l'ampleur de la crise diplomatique de 1965 entre les deux pays vont profondément déstabiliser leurs relations bilatérales et, par-là même, influencer les orientations générales de la politique étrangère marocaine.

a : Les difficultés du processus de décolonisation du Maroc

Immédiatement après l'indépendance, les élites politiques nationales s'étaient aperçues que la décolonisation était encore inachevée. Car, en octroyant l'indépendance au Maroc, la France n'avait nullement l'intention de le quitter entièrement, à moins que la continuité de ses intérêts économiques et stratégiques y soit garantie. Dès lors, la perception de l'indépendance chez les élites politiques marocaines entre en contradiction avec celle du gouvernement français.

Le traité d'indépendance, du 2 mars 1956, n'avait pas fixé les mécanismes de règlement des différents problèmes liés à la décolonisation.

¹Conférence de presse de S.M. le roi à l'issue de 9ème sommet de l'O.U.A., le 16 juin 1972 à Rabat. op.cit., p.250.

Ce problème était résumé par le ministre des affaires étrangères A. Balafrej en trois grands axes : L'indépendance de l'économie marocaine à l'égard de la France ; la détermination des frontières nationales et la situation des troupes françaises au Maroc¹.

Dans le domaine économique, les dirigeants marocains affichaient une grande souplesse, car, non seulement, la présence économique française était souhaitée, mais également fortement sollicitée. Leurs revendications portaient, plutôt, sur une plus grande association des élites économiques nationales dans les différents processus économiques. A ce titre, le roi Mohammed V estimait que l'indépendance ne signifie point « ...une séparation de la France »², puisque le Maroc indépendant compte sur son aide « ...pour construire une nouvelle ère ... »³.

A. Bouabid, ministre de l'économie, partageait la même vision du souverain, en déclarant au journal la vie française, le 13 mai 1957, que : « *Le Maroc a besoins des capitaux étrangers et des techniciens pour développer son agriculture et son industrie [...] Nos amis français peuvent jouer un grand rôle dans ce domaine [...] leur place est garantie...* »⁴.

Le Maroc cherchait essentiellement à développer ses relations économiques avec la France « *dans le cadre du respect mutuel de l'indépendance de chacun...* »⁵.

Cependant, bien que la France n'ait jamais cessé d'être le principal partenaire économique du Maroc, la coopération économique entre les deux pays, était souvent influencée par les problèmes territoriaux et politiques. On retrouve là, le modèle type de relations de dépendance qui lient un pays du centre à un pays de la périphérie, dans lequel, ce dernier est souvent sanctionné économiquement pour ses positions politiques indépendantes.

Ainsi, le processus d'éloignement de la France était entamé à partir même de la première année de l'indépendance. L'arraisonnement, par l'armée française, de l'avion des dirigeants algériens, le 22 octobre 1956, constituait la première crise dans les relations entre les deux pays. Le gouvernement marocain avait énergiquement protesté contre cet acte « *grave et non conforme aux coutumes internationales ni aux simples règles de courtoisie entre les Etats* »⁶. Et avait décidé de rappeler son ambassadeur à Paris en réplique à la décision du gouvernement français de suspendre les négociations avec le Maroc.

Quelques jours plus tard, la participation de la France dans le raid aérien contre l'Egypte avait d'avantage contribué à la détérioration des relations entre les deux pays. A ce titre, le ministre des affaires étrangères A. Balafrej, sans citer expressément la France, avait annoncé devant la IIIème session de l'assemblée générale de l'O.N.U., le 23 novembre, que le Maroc « ... exprime son indignation devant l'agression dont l'Egypte a été victime »⁷.

1 Voir l'intervention de A.Balafrej à l'E.N.S.sur la politique étrangère marocaine. In Al Alam n° 2521 du 30 avril 1957.

2 Discours du trône de Mohammed V le 18 novembre 1955.

3 Idem.

4 Conférence de presse de Mohammed le 6 mars 1958.In revue le Maroc n° 4.mai 1958.

5 Voir Al Alam. n° 2534, du 14 mai 1957.

6 Déclaration de Mohammed V à l'aéroport de Tunis, le 25 octobre 1956.IN Al Alam n°2335 du 26 octobre 1956.

7 Al Alam n° 3364 du 24 novembre 1956.

Décidément, les dirigeants politiques marocains cherchaient à éviter toute tension susceptible de dégrader leurs relations avec la France. Seulement, la politique coloniale de cette dernière, en Algérie et en Afrique, plaçait inévitablement le Maroc dans le camp de ses adversaires, étant lui-même un de ses victimes.

Rappelons que le Maroc avait hérité de la colonisation française, des troupes et des bases militaires sur son sol, des frontières encore non définies et une guerre sur ses frontières orientales qui hypothéquaient lourdement son indépendance.

Ainsi, malgré leur détermination, concernant l'évacuation des troupes françaises et la guerre en Algérie, les gouvernements marocains avaient fait preuve, jusqu'à 1958, d'une grande souplesse, espérant leur règlement, grâce aux négociations avec la France. Seulement, à partir de cette date et, suite à une série d'évènements qui s'étaient juxtaposés aux difficultés déjà existantes entre les deux pays, les positions officielles allaient graduellement se radicaliser.

Le lancement, par la France et l'Espagne, de l'opération « Ecouvillon » contre l'armée de libération nationale au sud du Maroc, le 10 février 1958, avait suscité une ferme désapprobation du gouvernement marocain. Le 25 février, le souverain s'était déclaré, déterminé à agir pour la récupération du Sahara et des frontières historiques du Maroc¹.

La politique d'éloignement de la France était alors, effectivement consacrée par la nomination du gouvernement de A. Ibrahim à la fin de 1958. Parallèlement, la France avait durci sa politique coloniale en Algérie et avait entamé son programme d'essais nucléaires au Sahara. Devant un tel durcissement, les positions marocaines devenaient de plus en plus intransigeantes au sujet, de l'évacuation des troupes françaises, de la récupération de ses territoires sahariens et de l'indépendance de l'Algérie.

Dans ce cadre, les relations entre les deux pays se dégraderont d'avantage suite à l'explosion atomique procédée par l'armée française au Sahara, le 12 février 1960. Le Maroc avait immédiatement dénoncé la convention diplomatique qui le lie en France, depuis le 28 mai 1956, et avait rappelé son ambassadeur à Paris. Le roi Mohammed V, outre sa condamnation expresse des essais qui se sont déroulés sur un territoire jugé marocain², avait catégoriquement rejeté la proposition française, du 18 mars 1960, d'alléger l'effectif des troupes françaises au Maroc, estimant que la seule solution à ce problème était leur évacuation totale³.

Les tensions successives qu'avaient secouées les relations des deux pays avaient poussé le Maroc à pratiquer une diplomatie de compensation, dont le non-alignement était un des aspects essentiels sur les plans international et régional.

Ce n'est qu'après l'intronisation du roi Hassan II, en mars 1961, et suite à la proposition du général De Gaulle d'anticiper l'évacuation des troupes françaises au Maroc avant le premier octobre 1961, que les relations entre les deux pays seront normalisées. Dés lors, le Maroc, sans revenir sur les principes de sa politique du non-

1 Voir le discours de Mohammed V à M'hamid El Guizlane, le 25 février 1958, op. cit.

2 Lettre Mohammed V adressée au général De Gaulle le 19 avril 1960. In « Le Défi » op. cit., p. 234.

3 Voir la réponse de Mohammed V au général De Gaulle au sujet de la présence militaire française au Maroc, le 24 mars 1960. In Le Maroc à l'heure de l'indépendance. Vol V, op.cit., p.103.

alignement, allait progressivement infléchir sa politique étrangère vers une plus grande modération.

Toutefois, le processus de normalisation des relations bilatérales sera sévèrement affecté par la crise diplomatique entre les deux pays, qui était déclenchée par l'enlèvement de M. Ben Barka à Paris vers la fin de 1965.

b : Les retombées de l'affaire Ben Barka sur les relations franco-marocaines

L'enlèvement du dirigeant de l'U.N.F.P., M. Ben Barka à Paris, le 29 octobre 1965, avait entraîné une sérieuse dégradation des relations entre le Maroc et la France. L'enquête menée par la justice française avait, dès le départ, insisté sur l'implication des responsables marocains dans cette affaire. Seulement, le rejet du gouvernement marocain de ces accusations avait amené la justice française, le 20 janvier 1966, à lancer un mandat d'arrêt international contre le ministre de l'intérieur marocain le général Oufkir et deux de ses collaborateurs¹.

Le 23 janvier, l'ambassadeur de la France remet une note de son gouvernement au ministre des affaires étrangères marocaine M. Taïbi Benhima, dans laquelle, celui-ci avait renouvelé la demande de leur extradition vers la France. Cela, indépendamment des clauses de l'article 28 de la convention judiciaire entre les deux pays de 1957. Car, selon la note du gouvernement français, une telle affaire ne peut être traitée « ...d'un autre point de vue que [...] politique [et que] faute de toute action adéquate du gouvernement marocain, le gouvernement français [...] est conduit à rappeler son ambassadeur »².

Le 24 janvier, l'ambassadeur de la France au Maroc était, effectivement, rappelé. Le Maroc, à son tour, avait fait pareil en rappelant son ambassadeur à Paris, arguant que l'initiative française était « ...prise sur la base des considérations purement politiques... »³.

Apparemment, dès le départ, le gouvernement marocain avait rejeté toute responsabilité dans la disparition de M. Ben Barka qui était, avant tout, une affaire intérieure de droit commun français. De ce fait, la demande française d'extradition des ressortissants marocains constitue une violation à la convention judiciaire maroco-française de 1957⁴.

Les retombées de cette crise étaient immédiates sur les relations des deux pays. Le roi Hassan II avait choisi de se solidariser avec son ministre de l'intérieur, en réaffirmant sa confiance dans le corps de la sûreté nationale.⁵

D'ailleurs, dans le contexte politique qui avait suivi la proclamation de l'état d'exception, il était improbable que le souverain fasse autrement, d'autant plus que le général Oufkir était l'un de ses collaborateurs essentiels dans le domaine de la sécurité nationale. Notons que dans de telles circonstances, la dépendance du régime à l'égard

1 Il s'agit du commandant Dlimi et M. Chtouki hauts responsables au service de la sûreté nationale.

2 Note remise par l'ambassadeur de France au gouvernement marocain du 23 janvier 1966 in Le Monde du 25 janvier 1966.

3 Voir la note remise par l'ambassadeur du Maroc à Paris M Moulay Ali au ministre des affaires étrangères françaises M Cuve De Murville le 23 janvier 1966. In A.A.N. Chronique diplomatique 1966, p.447.

4 Communiqué du gouvernement marocain du 21 janvier 1966. A.A.N. , Ibid ; p.446

5 Déclaration de Hassan II devant le corps de la sûreté nationale à l'occasion d'el aid seghir le 23 janvier 1966.

de ses appareils sécuritaires s'amplifiait, au fur et à mesure que les élites opposantes étaient écartées du pouvoir politique.

La rupture inévitable des relations diplomatiques avec la France avait mis le gouvernement marocain devant une situation critique. Le soutien économique et financier français lui étaient d'une grande importance pour honorer ses engagements économiques internes notamment, ceux engendrés par les mesures de libéralisation économique entamées, depuis 1960, et qui avaient parié sur les investissements étrangers et, en particulier, sur le capital français. Dès lors, la situation était totalement différente de celle engendrée par la crise de 1958. La radicalisation de la politique étrangère officielle n'était plus une option fiable, car elle n'avait pas vraiment contribué à résoudre les problèmes territoriaux et économiques du pays ni même à renforcer sa position internationale.

Ainsi, devant, la régression de l'influence française, le gouvernement marocain avait, devant lui, quatre options possibles :

- Le recours au soutien bilatéral des pays occidentaux autres que la France,
- Le recours au soutien des pays socialistes,
- Le recours au soutien multilatéral dans le cadre des organismes d'aide internationaux et régionaux,

Et enfin, le recours à la solidarité horizontale dans le cadre des relations Sud-Sud.

Ces options, bien que valables à court terme, ne constituent pourtant pas des alternatives durables au soutien français, dans la mesure où elles étaient toutes incapables de le substituer à long terme.

La politique de basculement au sein du camp occidentale avait pour corollaire le recours au soutien américain et à celui des pays européens comme l'Allemagne, la Grande Bretagne et l'Italie. Or, ce recours avait une double limite. D'un côté l'Amérique ne pouvait ou /et ne voulait pas substituer la tutelle traditionnelle de la France au Maghreb, bien qu'elle était, dès 1966, devenue le premier fournisseur d'aide au Maroc¹.

De l'autre côté, malgré son importance, le soutien apporté par l'Allemagne, la grande Bretagne et l'Italie, s'était avéré insuffisant pour compenser le soutien français, d'autant plus, que leur assistance était, qualitativement et quantitativement moins appropriée à la réalité nationale que celle de la France.

Etant ainsi, le gouvernement marocain s'était évertué à consolider les relations avec les pays de l'Est, espérant trouver dans leur soutien un supplément au soutien occidental. D'ailleurs, l'ouverture sur le bloc socialiste était considérée comme une manifestation tangible de sa politique du non-alignement, puisqu'elle permettait, d'une façon ou d'une autre, de nuancer les effets fâcheux de sa dépendance à l'égard des pays occidentaux. Ainsi, Après une hésitation qui datait de 1962, Hassan II avait profité de la crise diplomatique avec la France pour visiter Moscou, en octobre 1966². Cependant, la consolidation des relations avec les pays socialistes était confrontée à un

1 Les E.U.A. fournissaient entre 1968 et 1971 plus de 40% de l'aide étrangère reçue par le Maroc.

2 J.P.Constant : « Les relations Maroc-soviétiques » (1956-1971) LGDJ.Paris 197, p.27.

obstacle majeur qui était lié aux divergences idéologiques insurmontables. Leur soutien obéissait plus à un calcul stratégique dans le cadre de la guerre froide, plutôt qu'à un calcul purement économique comme l'auraient souhaité les dirigeants marocains. (Voir infra pp.226 et suiv.)

De ce fait, le recours à l'aide multilatérale des organismes financiers internationaux était une alternative appropriée à la situation marocaine. Celle-ci offrait la possibilité aux dirigeants officiels d'assurer les ressources nécessaires à la survie du régime politique. Dès lors, depuis 1965, la stratégie diplomatique officielle était basée sur une plus grande intégration du Maroc dans les circuits d'échanges internationaux dans le cadre de la division internationale du travail¹, ainsi que sur l'épanouissement progressif de l'économie nationale des liens de dépendances à l'égard de la France. Le recours à la B.I.R.D. avait joué un grand rôle dans cette stratégie, à partir de 1966 et particulièrement, à partir de la mise en œuvre du plan quinquennal de 1968-1973. Néanmoins, l'assistance multilatérale était, à son tour, incapable de pallier le vide laissé par la France, du moins, dans les deux premières années qui avaient suivi la rupture diplomatique avec elle.

Cette carence justifiait le recours du Maroc au soutien des pays du tiers monde dans le cadre de la solidarité arabe et africaine. Le renforcement des relations avec les pays du sud avait un double caractère. Il était politique, puisque le Maroc cherchait, depuis 1966, à briser son isolement au sein du mouvement des pays non-alignés. Cela n'était d'ailleurs possible que par la reconnaissance de la Mauritanie et le règlement définitif du litige frontalier qui l'opposait à l'Algérie en 1969.

Il était également, commercial dans la mesure où il permettait la conquête de nouveaux débouchés pour les produits nationaux aptes à les libérer de l'exclusivisme du marché français.

C'est ainsi que la crise engendrée par l'affaire Ben Barka, en 1965, avait dévoilé le caractère inégal des rapports maroco-français. La France, pour contraindre les dirigeants marocains à se plier à ses exigences, n'avait pas hésité à suspendre son assistance financière et technique. Seulement, la capacité d'adaptation, dont disposait le régime marocain, avait permis d'empêcher que sa dépendance économique envers la France ne débouche sur une dépendance politique envers celle-ci. Cela explique, d'ailleurs, la tendance du Maroc à diversifier ses fournisseurs d'armement qui, selon Hassan II, traduit son indépendance politique². Le mode de financement des projets de développement économiques manifestait également une telle tendance, dans la mesure où, étant fermement attaché à son indépendance et à sa liberté, le Maroc ne bénéficiait point, selon Hassan II : « ...de ces aides destinées à récompenser certaines prise de position »³.

Au total, la crise dans les relations maroco-françaises de 1965, avait permis aux dirigeants marocains de continuer le processus de diminution des liens de dépendance à l'égard de la France qui était déjà entamé, lors de la première crise, en 1958, mais

1 F.Oualalou : « Propos d'économie marocaine », op.cit., p.132.

2 Interview de Hassan II à l'hebdomadaire « Paris Match » le 15 février 1968. In discours du roi Hassan II, op.cit., vol III, p.254.

3 Discours de Hassan II à l'ouverture de la session du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, le 12 mars 1968. In « discours de Hassan II », ibid., p. 290.

qui était suspendu, entre 1962 et 1965, à cause de la normalisation des relations entre les deux pays. Ce processus avait débouché sur la poursuite de deux objectifs apparemment contradictoires en matière de politique étrangère : La consolidation des liens de dépendance et d'extraversion économique avec la France et les pays occidentaux. Et l'affirmation de l'indépendance politique en s'attachant à une solidarité politique horizontale avec les pays arabes, africains et non-alignés, ainsi qu'à une politique de coopération hautement pragmatique avec les pays de l'Est.

2 : La tentation de l'ouverture sur les pays socialistes

Dans le contexte de la guerre froide et de la vague de la décolonisation à la fin des années cinquante, l'Union soviétique et les pays socialistes se présentaient comme étant les alliés naturels des pays nouvellement indépendants dans leurs combats contre le colonialisme.

L'ouverture du Maroc sur ces pays, à partir de 1958, entre dans ce cadre puisqu'elle était un aboutissement logique de sa politique de non-engagement à l'égard de la guerre froide. Seulement, celle-ci deviendra un des aspects fondamentaux de la politique étrangère nationale.

a: Les raisons de l'ouverture du Maroc sur le bloc des Etats socialistes.

L'intérêt des dirigeants marocains pour la coopération avec les pays socialistes ne s'était manifesté qu'environ trois ans après de l'indépendance, lorsqu'en septembre 1958, le ministre des affaires étrangères avait annoncé l'intention du Maroc d'établir des relations diplomatiques avec l'union soviétique et la reconnaissance de la république populaire de la Chine¹. Ce retard affiché dans les relations du Maroc avec les pays socialistes était justifié par plusieurs facteurs :

Tout d'abord, par le désir des dirigeants marocains de montrer leur fidélité à l'égard des pays occidentaux et, particulièrement, à l'égard de la France.

Ensuite, par la présence militaire française et américaine sur le sol marocain, ainsi que par l'engagement des élites politique nationales envers la France dans le cadre de l'indépendance dans l'interdépendance².

Enfin, par leur attitude anticommuniste et leurs critiques envers la satellisation du parti communiste marocain au parti communiste Français.

Ces facteurs perdront progressivement leurs importances, à partir de 1958, à cause des changements internes et externes qui avaient affecté le système politique national et qui, depuis, avaient poussé le Maroc à diversifier ses relations extérieures.

Parmi ces changements, on peut noter l'intransigeance de la France et des pays occidentaux vis à vis des revendications territoriales nationales sur la Mauritanie et sur le Sahara français et espagnol. La politique coloniale de la France en Afrique, depuis 1956, n'était pas de nature à favoriser la convergence de ses intérêts avec ceux des élites politiques marocaines. Car, même si celles ci étaient profondément attachées à la France, comment auraient-elles pu convaincre l'opinion publique nationale de

1 D.Maillot : « La politique marocaine de non-dépendance », op.cit., p. 34.

2 D.Yahyaoui : « Les relations maroco-soviétiques de 1958 : Bases théoriques » Thèse de 3^{em} cycle en sciences politiques. Université Mohammed, Rabat ; 1986. p. 9.

l'opportunité, de la présence militaire de cette dernière sur le sol national, de la guerre menée en Algérie ou du raid aérien contre l'Égypte, en novembre 1956 ou, même de son obstination à accorder l'indépendance à la Mauritanie et à poursuivre son programme d'essais nucléaires au Sahara ? Cela les aurait inévitablement discrédités aux yeux des masses.

En outre, il faut préciser que l'ouverture sur le bloc de l'Est était encouragée par l'avènement au gouvernement, à partir de la fin de 1958, de l'aile gauche du P.I. qui avait des sympathies idéologiques, nettement prosocialistes et profondément anticolonialistes. D'ailleurs, c'est ce gouvernement qui avait posé les bases fondatrices de la politique de non-engagement en matière de politique étrangère dont le corollaire essentiel était le rééquilibrage des rapports du Maroc avec les deux grandes puissances¹. Certes, le modèle chinois de développement était plus attractif pour la gauche marocaine², en raison des grandes similitudes des problèmes existantes entre les deux pays³, mais l'assistance de l'U.R.S.S. était souhaitable, voir indispensable pour la mise en œuvre d'une politique de libération nationale.

Ajoutons à cela que l'opinion publique nationale était généralement favorable à l'établissement des relations avec les pays de l'Est⁴, d'autant plus que leurs attitudes positives à l'égard des questions arabes contribuaient à la consolidation de leur image positive d'alliés contre le colonialisme aux yeux des masses.

Cependant, il semble que le facteur essentiel qui avait permis l'ouverture du Maroc sur ces pays résidait dans les avantages qu'ils proposaient aux pays du tiers monde en matière de commerce et d'assistance. Ils proposaient des prêts à très faibles taux d'intérêts de 2,5%, ainsi, que des modalités de remboursement appropriées à la situation économique du Maroc, qui avait la possibilité de rembourser ses dettes par le biais du troc, c'est à dire, par leur conversion en exportations de matières premières⁵.

Les Etats socialistes ne posaient pas de conditions préalables à la coopération avec les pays nouvellement indépendants, notamment après le développement de la notion de la coexistence pacifique élaborée par Khrouchtchev à partir de février 1956.

Cette nouvelle stratégie avait donné la possibilité pour les Etats socialistes de consolider leurs relations avec des Etats dont l'idéologie n'était pas socialiste, espérant ainsi, créer les conditions nécessaires pour leur passage vers le socialisme ou du moins, si cela n'était pas possible, de neutraliser l'influence occidentale, grâce à l'encouragement de leur politique de non-alignement.

Dans le cas du Maroc, vu les convictions anticommunistes des dirigeants marocains, il était nécessaire d'encourager leur désir d'indépendance à l'égard de l'occident. La stratégie des pays socialistes était, en réalité, simple puisque son objectif

1 A.Ibrahim : « La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance », op.cit., pp. 444 et suiv.

2 M. Hadhri : « L'U.R.S.S. et le Maghreb de la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie. (1917-1962) » éd. L'Harmattan. Paris, 1985, p. 153.

3 M.Ben Ben Barka : « Problèmes d'édification du Maroc et du Maghreb », op.cit., p. 50.

4 J.P.Constant : « Les relations Maroco-soviétiques (1956-1971) », op.cit., p. 88.

5 Ibid., p. 22.

était de rallier le Maroc à la lutte anti-impérialiste, sinon, du moins, faire en sorte que celui-ci ne devienne un adversaire en s'alignant totalement sur l'occident¹.

Une telle stratégie explique probablement, la stabilité des relations maroco-soviétiques, malgré leurs faiblesses et malgré les contradictions engendrées par l'adoption des dirigeants marocains d'une politique nettement pro-occidentale au niveau interne et externe, depuis 1961². Elle explique également, l'attitude prudente des dirigeants politiques marocains à l'égard de la coopération avec les Etats socialistes ainsi que leurs efforts continuels de la contenir dans un cadre strictement économique³. L'interdiction du parti communiste, en octobre 1959, explique pertinemment cette prudence, dans la mesure où elle prive les pays socialistes de tout support politique possible à l'intérieur du Maroc.

Cependant, la coopération avec les pays socialistes était, depuis 1958, conditionnée par deux caractéristiques constantes. Une courtoisie mutuelle sur le plan diplomatico-politique, malgré les divergences idéologiques et stratégiques. Et une évolution stable de la coopération économique, commerciale et technique, en dépit de sa faiblesse.

b : L'évolution des rapports du Maroc avec les Etats socialistes

Dès 1956, les dirigeants politiques marocains avaient nettement, exprimé leur perception de leurs éventuelles relations avec les pays socialistes. Celle-ci était résumée par le prince héritier Moulay El Hassan, en ces termes : « *Le Maroc islamique n'accepte pas les principes communistes, cela ne l'empêche pas de traiter la Russie comme un pays ami* »⁴.

Il en résulte, que si le Maroc était prêt à coopérer économiquement avec les pays socialistes, ceux-ci ne doivent pas, pour autant, espérer de ses dirigeants qu'ils adoptent, d'une façon ou d'une autre, l'idéologie marxiste.

Ces craintes, disparaîtront partiellement, à partir de 1957, en raison des tensions qui avaient secoué les relations maroco-occidentales, et de la politique de non-dépendance que les dirigeants marocains avaient commencé à appliquer en matière de la politique étrangère⁵.

Ainsi, durant cette année plusieurs accords commerciaux seront signés avec les pays socialistes. Le 18 avril, un accord commercial était signé avec l'U.R.S.S., (le 11 juin) avec la Yougoslavie, (le 20 août) avec la Bulgarie et (le 13 octobre) avec la Chine, suivies par d'autres accords avec la Tchécoslovaquie en novembre et avec la Hongrie et la Pologne en décembre.

En ce faisant, le Maroc voulait manifester son indépendance vis à vis de la France et sa capacité de choisir ses partenaires en fonction de ses propres intérêts, ainsi qu'en fonction des exigences de sa nouvelle politique de non-dépendance sur le plan international.

1 A.Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op.cit, p. 174.

2 D.Yahyaoui : « Les relations maroco-soviétiques de 1958... », op.cit., p.4.

3.Ibid, p.179

4 Déclaration du prince héritier Moulay El Hassan au journal Al Alam du 9 décembre 1956

5 Les dirigeants soviétiques avaient, dès juin 1956, formulé leur volonté d'établir des relations diplomatiques avec le Maroc, mais les gouvernements marocains n'avaient donné suite à cette à leurs demandes qu'en 1958.

Dans ce cadre, le processus d'ouverture sur les pays de l'Est avait conduit à un échange intensif de correspondance et de visites exploratoires dans les deux sens. Le 29 avril 1958, une délégation de l'assemblée nationale consultative conduite par M. Ben Barka effectue une visite officielle en Chine populaire. Tandis qu'en juillet, une délégation soviétique visite le Maroc pour étudier les possibilités d'échanges commerciaux entre les deux pays.

Ces multiples contacts aboutiront, en octobre 1958, à l'établissement des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. et, en novembre avec la Chine populaire après avoir voté pour son admission au sein de l'O.N.U., le 7 novembre. Depuis, et par effet d'entraînement, les autres pays socialistes avaient successivement fait la même chose. Au cours de l'année 1959, le cadre juridique des relations diplomatiques et commerciales avec les pays socialistes était clairement établi.

Désormais, le rapprochement avec eux était devenu un aspect incontournable de la politique étrangère officielle. Les élites politiques nationales, satisfaites d'un tel rapprochement y voyaient un aboutissement normal de la politique de non-dépendance et une «...*preuve de l'indépendance du Maroc dans l'élaboration de la politique que lui dictent ses intérêts* »¹.

En dépit des profondes divergences idéologiques qui conditionnaient les relations, entre le Maroc et les pays socialistes, celles-ci étaient restées stables et imprégnées d'un minimum de courtoisie qui empêchait toute rupture éventuelle².

Les raisons de cette stabilité s'expliquent, probablement par, la nette différenciation établie du côté marocain et du côté des pays socialistes entre la sphère des rapports politico-diplomatiques et celle des relations proprement économiques et commerciales.

Dans le cas des relations maroco-soviétiques³, l'évolution disproportionnée, mais parallèle, de leurs relations politiques et économique, fait nettement ressortir une telle dissociation entre les deux sphères.

Ainsi, sur le plan politique et diplomatique, l'évolution des rapports entre les deux pays était passée par quatre phases principales :

- Une phase exploratoire et d'établissement des relations allant de 1956 à 1958.
- Une phase de consolidation et de convergence d'intérêts, pendant laquelle les relations entre les deux pays étaient relativement intenses et convergentes sur le plan international, notamment sur la question de la Mauritanie, Du Congo et de la guerre en Algérie. Elle s'étend de 1958 à 1961.
- Une phase d'éloignement, à cause de la normalisation des relations franco-marocaines, du soutien soviétique à l'Algérie pendant de la guerre de 1963 avec le

1 A.El Fassi : « Nous et Moscou » Editorial du Sahara du Maroc repris par Maroc Documents n° 2 du 16/30 septembre 1958, p. 71.

2 D.Yahyaoui : « Les relations maroco-soviétiques de 1958 », op.cit., p.4.

3 Faute de pouvoir dresser un bilan complet des relations du Maroc avec tous les pays socialistes, il est pertinent de prendre le cas de relations du Maroc avec l'U.R.S.S. comme indice, car, celle-ci constitue le centre du bloc socialiste, qui détermine la conduite internationale des autres Etats socialistes dans le contexte de la guerre froide.

Maroc et, à cause de son soutien latent, mais réel, à la propagande anti-marocaine entamée par l'Algérie et l'Égypte. Cette phase va de 1962 à 1965 :

-Une phase de stabilisation et de redéploiement allant de 1966 à 1972. Causée par la crise diplomatique entre le Maroc et la France, à la fin de 1965, et la visite de Hassan II en U.R.S.S., en octobre 1966.

Il en résulte que les relations diplomatiques avec l'union soviétique étaient dialectiquement conditionnées par les crises diplomatiques qui avaient secoué les relations maroco-françaises.

Ainsi, une nette corrélation apparaît entre la détérioration des relations avec la France (1958 et 1966) et l'amélioration des relations avec l'U.R.S.S. et vis versa. Ce qui laisse présager une politique marocaine de basculement entre les deux blocs. Or, cela n'était que partiellement valable, car cette même corrélation apparaît dans les relations avec les États Unis et les autres pays occidentaux comme la R.F.A., l'Italie ou la grande Bretagne.

Sur le plan économique et commercial, il en était autrement puisque les relations entre les deux pays, malgré leur faiblesse, avaient connu une croissance linéaire depuis 1957. Cette croissance n'était pas affectée par le refroidissement de leurs relations diplomatiques, après 1962, ni par la normalisation des relations franco-marocaines.

Ainsi, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays avait évolué de la manière suivante :

Tableau d'évolution des échanges commerciaux Maroco-soviétique
(1957-1971) en millions de \$

Année	Volume en Million de \$	Solde pour le Maroc ¹
1957	7,200	+3,400
1958	9,800	+1,200
1959	15,800	-4,800
1960	50,360	-15,160
1961	44,300	+2,900
1962	44,300	+3,300
1963	76,700	-4,900
1964	80,900	-26,100
1965	60,980	+8,180
1966	137,100	-24,780
1967	174,180	-16,620
1968	179,950	-20,850
1969	232,510	-85,970
1970	236,660	-95,200
1971	230,900	-52,900

¹ Tableau effectué à partir des chiffres du commerce Maroco- U.R.S.S. avancés par J.P. Constant in « Les relations maroco- soviétiques », op.cit., p. 45. Ces chiffres approximatifs sont basés sur les Chronologies de l'A.A.N. de 1965 à 1972.

Il en découle qu'indépendamment des circonstances politiques, le volume des échanges commerciaux avec l'union soviétique était multiplié par trente, entre 1957 et 1971.

L'année 1960 était cruciale dans cette évolution, étant donné que le volume du commerce entre les deux pays était passé de 15,8 en 1959 à 50,36 millions de DH. Une telle augmentation était justifiée par la livraison de 14 avions à réaction «Mig » au Maroc. Cependant c'est en 1966 que le commerce entre les deux pays avait fortement augmenté pour atteindre 137,1 millions de DH, alors qu'il atteignait, à peine, 60,9 millions de DH, en 1965. Cette forte croissance s'explique par la rupture des relations avec la France, en janvier 1966 et, par la visite royale en U.R.S.S., le 24 octobre de la même année.

Ainsi, en 1966, plus de dix accords commerciaux étaient signés avec l'U.R.S.S., sur un total de vingt-trois accords avec l'ensemble des pays socialistes. Depuis, et jusqu'à 1972, plus de cent cinq accords avaient été conclus avec les pays de l'Est, dont trente-cinq avec l'U.R.S.S., suivie de la Roumanie, avec dix-sept accords et de la Yougoslavie et la Hongrie, avec onze accords respectivement. Alors que, les accords signés avec la Chine populaire n'avaient pas dépassé pas six. Cette panoplie d'accords entre le Maroc et les Etats socialistes avait un effet immédiat sur leurs échanges commerciaux. Leur part dans les importations marocaines était passée de 6% en 1960 à 13,3% en 1966 et à 11% en 1972, alors que, pour les exportations, leur part était passée de 5% en 1960 à 8,8% en 1966, à 13,4% en 1972. Ces taux laissent apparaître un solde déficitaire structurel pour le Maroc.

Au total, la consolidation des relations du Maroc avec les pays socialistes obéissait plus aux exigences politiques conjoncturelles qu'à une conviction idéologique de la part des élites politiques nationales. Dès lors, on ne peut supposer qu'il s'agissait là d'une véritable politique de basculement entre les blocs. Il s'agissait plutôt d'un simple réajustement des relations extérieures marocaines en fonction de la politique de non-alignement adoptée depuis 1958 et en fonction des relations avec l'occident.

II : L'adaptation de la politique du non-alignement aux exigences de l'intérêt national

En matière de politique étrangère, l'un des problèmes majeurs, qu'avaient rencontré les dirigeants politiques nationaux était le grand décalage entre les objectifs poursuivis et les moyens dont ils disposaient réellement. La diplomatie nationale était démunie des moyens économiques, techniques et humains nécessaires à toute conduite efficace de la politique étrangère. Ces moyens n'étaient accessibles que grâce à l'assistance des pays développés. Or, le prix politique d'une telle assistance était souvent, l'alignement sur son pourvoyeur d'aide, ce qui était de nature à entraîner, le discrédit du régime politique sur le plan interne. La politique de non-alignement semble, dans ce cas, apporter une solution valable en ce sens qu'elle permettait, à la fois, de disposer de l'aide extérieure sans pour autant que cela ne soit interprété, par l'opinion publique interne, comme une dépendance. Mieux encore, cette politique crée une atmosphère de mobilisation interne favorable à la consolidation du régime politique (A) et à sa politique d'indépendance sur le plan international (B).

A : Le non-alignement au service de la consolidation du régime politique

Dès le départ, le souverain Mohammed V avait clairement exprimé sa perception du rôle international du Maroc indépendant. Celle-ci mettait l'accent sur la nécessité de faire du Maroc un trait-d'union et un carrefour entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Pour atteindre un tel objectif, deux facteurs devaient être réunis : Ecarter tout radicalisme politique dans la conduite internationale officielle et renforcer l'autonomie et le soutien interne du régime politique.

1 : Le non-alignement contre le radicalisme politique

La référence aux principes de la conférence de Bandoeng de neutralisme à l'égard de la guerre froide avait, dès l'indépendance, non seulement permis au souverain de « désidéologiser » la politique étrangère nationale, mais aussi de neutraliser, l'influence et les critiques éventuelles des élites politiques de gauche ou de droite sur son élaboration et sa mise en oeuvre.

a : Le non-alignement contre le radicalisme de gauche.

Le passage des élites de gauches au gouvernement, en 1958, avait largement contribué à la mise en oeuvre de la politique de non-alignement marocaine. Leur influence sur le processus d'ouverture sur les pays socialistes, à partir de 1957, était incontestable. Le gouvernement de A. Ibrahim cherchait à mettre en oeuvre un modèle de développement économique et social basé sur une industrialisation accélérée, proche de ceux pratiqués dans les pays de l'Est où l'Etat joue un rôle essentiel. Pour ce faire, il était primordial de libérer l'économie nationale de sa dépendance à l'égard de l'économie française et de faire appel à l'expertise des pays de l'Est en matière de planification et de prévoyance économique afin de protéger l'industrie nationale.

Dès le départ, A. Ibrahim tenait à écarter toute influence communiste sur la politique de son gouvernement. Car, selon lui : « *Nous n'avons pas besoin du communisme pour établir la justice sociale dans notre pays* »¹. Toutefois, une telle politique devrait, en pratique, aboutir à deux conséquences, non sans danger pour la monarchie.

La première était la désintégration rapide des élites locales traditionnelles au profit des élites urbaines². La deuxième était la dépossession progressive de l'institution royale de ses pouvoirs politiques après l'avoir privée du soutien du monde rural.

D'ailleurs, ce n'était pas un hasard si Mohammed V avait renvoyé le gouvernement de A. Ibrahim, en mai 1960, lorsque celui-ci avait tenté de remettre en cause les prérogatives du ministère de l'intérieur et des agents de sécurité étrangers dans le corps de la police nationale³. Ce n'était pas, non plus, un hasard si celui-ci avait abandonné les mesures, concernant la réforme agraire, prises dans le cadre du plan quinquennal 1960-1964.

A ce titre, la politique du non-alignement sur le plan international semblait constituer un cadre approprié pour la justification des nouvelles mesures politiques et

1 Déclaration de presse de A. Ibrahim à Dallas. La vigie marocaine n° 17341 du 22 octobre 1959.

2 R. Leveau : « Le fellah marocain défenseur du trône », op.cit., pp.61 et suivantes.

3 J.Waterbury : « Les tribulations de la gauche marocaine », op.cit., pp. 8- 9.

économiques internes. Celles-ci mettaient essentiellement l'accent sur la réhabilitation des élites traditionnelles grâce à leur réinsertion dans le jeu politique et grâce au recours à l'aide étrangère susceptible de leur assurer les moyens économiques nécessaires pour contrebalancer le poids des élites du mouvement national¹.

Cette politique permettait au souverain de maintenir les relations économiques et diplomatiques nécessaires avec les Etats socialistes de telle sorte que le recours massif à l'aide occidentale ne paraisse pas, aux yeux des masses, comme un alignement sur l'occident. Ainsi, Le déploiement des principes de solidarité arabe, africaine, et plus tard islamique, de même, que l'anticolonialisme étaient destinés à masquer une situation transcendante et objective de dépendance à l'égard des pays occidentaux et, particulièrement à l'égard de la France et des E.U.A. Ils étaient également destinés à libérer la politique étrangère nationale de l'influence de la gauche, en récupérant ses revendications de solidarité arabe, afro-asiatique et anticolonialiste, après avoir mis fin à sa participation au pouvoir.

Une telle stratégie avait permis au souverain, dès 1960, d'isoler et d'affaiblir toute la gauche nationale².

Car, curieusement, au Maroc, c'est grâce à sa dépendance à l'égard de l'occident, que le régime politique avait résisté aux différentes tentatives visant sa déstabilisation. C'est grâce à l'assistance, économique, financière, militaire et technique de la France et des E.U.A. qu'il avait pu renforcer ses appareils sécuritaires et économiques indispensables à sa survie.

Cela explique, la continuité et la complémentarité de leur aide, indépendamment des tensions et des crises diplomatiques durant toute la décennie soixante.

Il faut souligner, qu'une véritable politique de non-dépendance, comme le souhaitait la gauche, aurait contribué à l'affaiblissement de l'hégémonie monarchique au sein du système politique national, en accélérant la désintégration des réseaux politiques traditionnels dont elle avait besoin pour limiter l'influence politique de l'opposition.

Car, l'accélération du processus de modernisation aurait indéniablement provoqué une plus grande prédisposition des couches sociales marginalisées à la violence et une exacerbation des tensions sociales qui finiraient par user la légitimité de l'institution monarchique³. Les soulèvements de Addi Ou Bihi et les émeutes du Rif, en 1959, en étaient probablement l'illustration.

Dès lors, la monarchie n'avait aucun intérêt, du moins à court terme, de poursuivre une véritable politique de non-dépendance sur le plan économique. Il n'était pas, non plus, dans son intérêt de rompre avec la politique étrangère poursuivie jusque là, surtout, que le P.I. participait encore au gouvernement et que les pays

1 R.Levau : « Le fellah marocain défenseur du trône », op.cit., p . 73.

2 La stratégie de récupération des principes de non-alignement est largement utilisée par les dirigeants des pays en voie de développement pour neutraliser l'opposition. Voir Ph.Braillard « Mythe et réalité du non-alignement », op.cit., pp. 69-70.

3 Pour une étude approfondie sur la corrélation entre la modernisation et la violence chez les masses : voir D. Apter : « Pour l'Etat contre l'Etat », op. cit., pp.19- 24.

occidentaux n'avaient pas encore modifié positivement leurs attitudes envers les revendications territoriales nationales.

L'intronisation de Hassan II, en mars 1961, n'avait pas, dans l'immédiat un grand impact sur cette dynamique, puisque celui ci avait clairement annoncé sa fidélité à la politique de son prédécesseur. La conférence des pays non-alignés de Belgrade, en septembre 1961, était d'ailleurs, une occasion pour lui de réaffirmer sa conviction selon laquelle : « ...*le non-alignement est une politique de sagesse et de préservation de la paix...* »¹. Or, cela ne durera pas longtemps, car le nouveau roi était soucieux d'imposer l'hégémonie politique de l'institution monarchique qui lui permettra, par la suite, de libérer le processus de prise de décision de toute influence partisane et particulièrement de l'influence de l'U.N.F.P. dont les critiques étaient devenues de plus en plus agressives². Pour ce faire, le souverain avait entamé, à partir de 1962, un processus d'intégration / marginalisation institutionnelle des élites de la gauche, en organisant un referendum constitutionnel qui débouchera sur l'adoption de la constitution, le 7 décembre 1962. Six mois plus tard, suite aux élections législatives de mai 1963, le F.D.I.C., qui était une coalition pro-monarchique avait remporté 48% des sièges à la chambre des représentants.

Cependant, c'est l'implication des leaders de l'U.N.F.P. dans le complot de juillet, combiné avec l'isolement du parti pendant la guerre avec l'Algérie, qui avaient permis aux autorités de renforcer la répression contre ses opposants.

La proclamation de l'état d'exception était une occasion pour Hassan II de redresser définitivement la politique de non-alignement de telle sorte qu'elle soit plus compatible avec une coopération approfondie avec les pays occidentaux.

Désormais, la référence au non-alignement est associée à la coopération avec tous les Etats, à l'attachement à la charte des nations unies et à la réfutation de toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du recours aux autres moyens que les négociations pour le règlement des différends entre les Etats³. Mieux encore, dès 1967, le non-alignement sera associé progressivement à l'islam et à la solidarité islamique. Cela permettra au monarque de se dégager des conceptions de la gauche en ce qui concerne le conflit arabo-israélien. Cette attitude était, selon Hassan II : « *celle de la pondération et de la vigilance ...* » pour régler le problème sans effusion de sang⁴.

Au total, à partir de 1963, la référence au non-alignement avait permis de minimiser les critiques de la gauche contre la renonciation des dirigeants politiques à l'indépendance économique et politique. A. Bouabid estimait, à ce titre, que : « les pays africains qui déclarent solennellement que leur association au marché commun ne

1 Discours de Hassan II lors de la conférence des non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961 in discours de Hassan II op.cit., Vol II, p. 89.

2 Voir les propos de M.Basri « Le but de notre mouvement populaire est de renverser un régime pourri » cités par C.Palazzoli in « la mort lente du mouvement national au Maroc », op. cit., pp. 240- 241.

3 Voir discours du trône du 3 mars 1967. In « Discours de Hassan II, op.cit., vol III, p. 136.

4 Discours de Hassan II à l'occasion de la fête de Mouloud le 18 mai 1970. Ibid., TIV, p.57.

signifie nullement l'abandon du principe du neutralisme et du non-alignement, semblent faire preuve de quelque naïveté »¹.

Le non-alignement en politique étrangère permettait aux autorités de rejeter de telles critiques, dans la mesure où la sollicitation de l'assistance économique occidentale n'hypothéquait nullement l'indépendance politique nationale. Hassan II considérait que l'importance de l'assistance étrangère dans les plans de développement nationaux ne pouvait avoir aucun risque aussi bien sur la politique étrangère que sur l'économie nationale².

Rappelons que, l'aide extérieure dans la politique économique poursuivie, depuis 1964, représentait plus de un tiers des ressources d'investissements et que l'agriculture polarisait, à elle seule, plus de 33% des dépenses publiques. Ce qui était de nature à susciter, non seulement, la protestation des partis de gauches, mais aussi, des partis nationalistes comme le P.I. qui, depuis 1963, était devenu un parti de l'opposition.

b : Le non-alignement contre l'irrédentisme nationaliste

Depuis l'indépendance le P.I. était le parti qui avait le plus d'influence sur la politique étrangère nationale. Son leader A. El Fassi et son secrétaire général A. Balafrej étaient les personnages qui avaient le plus marqué la conduite internationale du Maroc durant les sept premières années de l'indépendance. Les thèses nationalistes du parti au sujet des revendications territoriales sur la Mauritanie et sur le Sahara français et Espagnol avaient largement conditionné le comportement extérieur national durant cette période. Cependant, à partir de 1958, les inconvénients de l'influence des thèses du P.I. n'avaient pas tardé à se manifester. Car, à force d'insister sur les questions politiques des frontières, la diplomatie marocaine avait tendance à négliger les questions de solidarité et de coopération avec les pays arabes et africains. Cela avait contribué à affaiblir sérieusement la position régionale et internationale du Maroc.

Le discours de Mohammed V à M'hamide Al Ghizlane, en février 1958, était, en réalité, le point de départ d'un long processus de limitation de l'influence du P.I. sur la politique étrangère nationale. Lequel était entamé par une récupération partielle par le monarque des thèses de l'Istiqlal, ce qui lui donnera, par la suite, la possibilité de limiter leur impacte sur la politique étrangère. Dans ce sens, en décembre 1958, une deuxième étape était franchie par le souverain en désignant l'aile gauche du P.I. au gouvernement. Les conséquences de cette mesure étaient immédiates, car le P.I. n'avait pas uniquement perdu son contrôle sur le gouvernement, mais, à partir de 1959, il avait également, perdu son unité. Manifestement, ses critiques à l'égard du gouvernement A. Ibrahim portaient essentiellement sur sa politique étrangère et, particulièrement, sur le manque de dynamisme de la diplomatie nationale au sujet des frontières encore non récupérées. Une telle situation changera, à partir de mai 1960, puisque le P.I. avait réintégré de nouveau gouvernement royal.

1 A. Bouabid : « Les organismes européens et leurs rapports avec le Maghreb » in l'industrialisation du Maghreb. Maspero, Paris, 1963, p. 255.

2 Discours de Hassan II à l'ouverture de la session du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, le 12 mars 1968. in discours de Hassan II op.cit., vol III, p. 290.

Par ailleurs, son influence sur la politique étrangère avait sensiblement diminué, puisque le monarque, tout en continuant à réclamer la marocanité de la Mauritanie et du Sahara, n'avait l'intention ni de céder à l'irrédentisme nationaliste du P.I. ni à le laisser s'accaparer du pouvoir.

C'est ainsi que, dès la fin de 1963, trois événements netteront fin à son influence directe sur la politique étrangère :

D'abord, l'adoption d'une constitution, le 7 décembre 1962 avait consacré définitivement l'hégémonie politique du monarque et la marginalisation des partis politiques, et ce, malgré l'optimisme affiché par leurs leaders.

Ensuite, la normalisation des relations diplomatiques avec la France, à partir de 1961, et la volonté du monarque de reléguer au second plan la question des territoires occupés, puisque, selon Hassan II : « *aujourd'hui la guerre d'Algérie a pris fin et les bases militaires françaises ont été évacuées [...] rien ne s'opposait désormais à la normalisation de nos relations*¹ ».

Enfin, le passage du P.I. à l'opposition, en janvier 1963 qualifié par A.El Fassi, comme une action du parti contre « *la politique de compromission à certains intérêts néocolonialistes étrangers, suivies par le palais [et par le gouvernement...] qui ne donnaient plus à l'indépendance politique et économique du pays la même valeur absolue que l'Istiqlal* »².

Ainsi, les thèmes de l'indépendance politique et économique étaient devenus les principaux instruments de la lutte politique que le P.I. avait mené, depuis 1963, contre les différents gouvernements.

Celui ci reprochait aux responsables leur laxisme à l'égard des questions des territoires encore occupés, des troupes militaires étrangères encore stationnées sur le sol national et de la libération de l'économie nationale de la domination étrangère³.

Dans une telle situation, le non-alignement était, pour le monarque, le meilleur moyen afin de minimiser les critiques du P.I.

Du coup, les décisions importantes en matière de politique étrangère trouvaient leur justification dans le cadre d'une telle politique que le parti lui-même ne pouvait rejeter. La demande d'association avec la C.E.E., à la fin de 1963, n'était pas totalement rejetée par le P.I., puisque son opposition était principalement orientée contre le directeur du cabinet royal, A.R. Guedira qui en était l'instigateur. Celui-ci était, selon le parti, responsable de l'isolement du roi et de la satellisation du Maroc aux intérêts néocolonialistes⁴.

Manifestement, la virulence des critiques de l'Istiqlal à l'égard de la politique étrangère sera partiellement endiguée par le souverain, grâce à l'investiture du nouveau parlement. Seulement, le parti avait profité de la faiblesse de la majorité gouvernementale pour faire passer un certain nombre de lois dont l'impacte sur la

1 Interview de Hassan II à l'AFP le 20 juillet 1962. In discours de Hassan II, op.cit., p.207.

2 Commentaire de A.El Fassi à l'issue du départ des membres istiqliens du gouvernement, cité par : A.Gaudio : « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op.cit., p. 50.

3 Voir les résolutions du VI e conseil national du P.I le 13/14 avril 1963, ibid., pp. 310 -313.

4 Rapport politique et moral de A.el Fassi devant le VI e conseil du P.I, ibid., pp. 297 et 298.

politique étrangère était certain, comme ce fut le cas pour l'unification et l'arabisation de la justice, le 2 juin 1964, ou pour l'interdiction de la publication des journaux étrangers au Maroc, le 7 juin 1965.

Sans doute, la proclamation de l'état d'exception était une occasion pour Hassan II d'imposer définitivement sa vision de la politique étrangère. Devant une telle situation, le P.I. était partagé entre, son désir de participation au pouvoir, et son programme idéologique de l'égalitarisme et de libération économique et politique du pays.

Le souverain, ayant retrouvé une plus grande liberté d'action en matière de politique étrangère, cherchait à trouver des options diplomatiques conciliantes entre les revendications du parti et les contraintes économiques extérieures.

Dans ce sens, la référence à la solidarité arabe et islamique rendait possible, une adhésion pure et simple du P.I. à la politique étrangère officielle, sinon, au moins, un assouplissement de ses positions. D'ailleurs, le parti éprouvait des difficultés à se dessaisir des positions officielles qu'il estimait lui appartenir à l'origine, même si celles li étaient adoptées dans un contexte politique qui lui était entièrement défavorable. A ce titre, l'opposition du parti était, en première instance, une opposition aux choix politiques de la monarchie et non pas à la monarchie elle-même. C'est pour cette raison qu'il n'avait pas hésité à soutenir le gouvernement lors de la guerre avec l'Algérie en 1963¹. Son soutien sera également accordé, en décembre 1965, lors de la crise diplomatique avec la France, à la suite de l'enlèvement de

M. Ben Barka, puisque le parti avait estimé qu'il y'avait un manque de respect de la part du gouvernement français à l'égard de la convention juridique qui le lie au Maroc². De même, son soutien à la visite royale, en octobre 1966, à l'U.R.S.S. était, en soi, un soutien à la politique de non-alignement et de libération nationale de la domination colonialiste. Le parti fera la même chose, lorsqu'en 1967, il était associé aux efforts du roi pour convoquer une conférence islamique. Le Maroc, selon le P.I. : ne peut être que fier « ... de voir ces congrès islamiques et arabes se tenir sur son sol, se doit... de mériter la confiance dont il est l'objet... »³.

Vraisemblablement, ce soutien avait affaibli la position du P.I. en ce qui concerne la récupération de la Mauritanie et du Sahara. Le souverain avait profité du sommet islamique, en septembre 1969, pour reconnaître la Mauritanie et régler définitivement la question des frontières avec l'Algérie. Une telle mesure entraînait dans le cadre de l'édification du Maghreb et de la solidarité arabo-musulmane, dont le P.I. lui-même se voulait le défenseur. De ce fait, le parti était mis devant un fait accompli qu'il acceptera lui-même par la suite, étant donné que la vérité, selon lui : « nous oblige, aujourd'hui, que ce territoire [la Mauritanie] est devenu indépendant... » à réaffirmer la marocanité du Seguiat el Hamra et Rio des Oro⁴.

Toutefois, il faut noter, que la disposition du P.I. à apporter son soutien à la politique officielle du non-alignement, n'excluait pas son intransigeance, voire sa

1 Voir M.Flory : Chronique diplomatique, A.A.N., 1963, p. 336.

2 Interview de A.El Fassi à A Gaudio à Rabat le 18 octobre 1966. In « A. Fassi ou ... », op.cit., p. 315.

3 Manifeste du P.I aux dirigeants arabes à l'occasion du cinquième sommet arabe de Rabat en décembre 1969, ibid., p. 211.

4 Discours de A.el Fassi sur la politique étrangère le 22 mai 1970, ibid., p. 220.

capacité à remettre en cause les principes même du non-alignement quand il s'agissait de défendre les frontières nationales.

On peut dès lors, remarquer que, pour limiter l'ampleur des critiques du parti, la diplomatie secrète était le meilleur moyen aux mains des dirigeants politiques. Ces derniers pouvaient également faire usage des mêmes valeurs arabo-musulmanes, nationalistes et anticolonialistes du P.I., pour justifier certaines décisions successibles de provoquer sa résistance. Ainsi, les négociations Maroc-espagnoles au sujet d'Ifni et du Sahara occidentale se sont déroulées dans la plus grande discrétion jusqu'à la signature du traité de Fès, le 4 janvier 1969, pour la rétrocession d'Ifni au Maroc¹. En outre, cette même tactique sera employée lors de la guerre arabo-israélienne, en 1967, lorsque le ministre de l'information A. Ben Jelloun, pour riposter aux critiques du P.I. et justifier la non-participation des troupes marocaines aux combats, avait déclaré que : « le Maroc a rempli ses devoirs à l'égard de l'arabisme et de l'islam dans le combat avec le sionisme »². Certes, le P.I. acceptait mal la modération dont faisait preuve la diplomatie officielle, mais celle-ci ne sortait toujours pas du cadre général du non-alignement marocain.

Hassan II, voulant repousser les critiques du P.I. et se distancer définitivement de ses thèses intransigeantes concernant les revendications territoriales voyait que : « La revendication ne doit pas prendre la forme de l'injure ou de la violence, elle ne doit pas s'appuyer exclusivement sur l'histoire lointaine... »³. Le souverain reprochait justement au P.I. son manque de réalisme et son «... obstination à présenter le Maroc comme un pays violent, intransigeant [et] refusant de coexister avec aucun de ses voisins »⁴.

2 : Le non-alignement et l'optimisation du soutien politique au régime

La référence multiforme aux principes du non-alignement en politique étrangère présentait un double avantage pour les responsables politiques. En premier lieu, elle leur permettait, de créer un climat de consensus politique indispensable pour mener à bien leurs choix politiques, indépendamment des contraintes partisans et, en deuxième lieu, elle élargissait leur marge de manœuvres internationale.

a : Le discours de non-alignement et le consensus politique national

La grande sensibilité de l'opinion publique nationale aux questions de la politique étrangère trouve, probablement, sa justification dans la culture politique nationale qui était profondément imprégnée par l'islam orthodoxe et par le nationalisme arabe, ainsi, que dans la conjoncture internationale de la guerre froide et de l'émergence des Etats récemment décolonisés. Le non-alignement représentait, alors, un cadre politique international à travers lequel pouvaient, facilement s'exprimer, les aspirations d'indépendance et d'émancipation du peuple marocain.

Pendant plus de deux années le souverain Mohammed V avait hésité à se prononcer ouvertement et clairement en faveur d'une telle orientation politique.

1 R. Lazrak : « Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., pp. 291- 305.

2 Communiqué du ministère de l'information le 16 juin 1967. As siassa n° 20 du 20- 7-1967.

3 Discours de Hassan II lors du 16 ème anniversaire de la révolution du roi et du peuple, le 20 août 1969. In « discours de Hassan II », op.cit., Vol III, p. 451.

4 Ibidem.

Cependant, à partir de 1958, il ne pouvait plus rester indifférent aux avantages qu'une telle politique pouvait apporter à son autorité et à sa légitimité interne, surtout, que les prémices d'une fragmentation de la scène politique interne étaient prévisibles.

L'efficacité du non-alignement en politique étrangère était d'autant plus remarquable, grâce à sa parfaite compatibilité avec les sentiments et les attitudes politiques et culturelles du peuple marocain. La référence aux grands principes universels de solidarité avec les peuples opprimés, de justice internationale, d'anticolonialisme et d'indépendance nationale ne pouvait que susciter chez les masses comme chez les élites politiques, y compris celles de l'opposition, leur consentement et leur enthousiasme¹. Visiblement, La sensibilité des masses était plus grande à l'égard des questions de l'indépendance nationale et du rejet de toute domination étrangère, ainsi que des questions arabes et islamiques. C'est pourquoi, le souverain leur accordait une grande importance dans ses discours politiques.

Dans ce cadre, il faut préciser que le discours royal était un instrument important de communication entre le souverain et les masses. Le souverain Mohammed V et Hassan II faisait systématiquement appel au discours pour exprimer et expliquer les orientations de leurs politiques au peuple. Cela était nécessaire en l'absence des mécanismes institutionnels de communication et représentation populaire. C'est à travers ses discours que le souverain pouvait mobiliser le soutien des masses en faveur de sa politique étrangère et créer un élan d'unanimité autour de sa personne.

Il s'ensuit que la structure et le lexique du discours royal étaient conçus de telle sorte à avoir le maximum d'impacte possible sur les masses. Par souci d'efficacité, leur type pouvait varier selon le contexte du discours prononcé. Généralement, on peut recenser cinq types de discours royaux.

Le discours informatif, qui est généralement prononcé lors de la fête du trône, le 18 novembre, pour Mohammed V et, le 3 mars pour Hassan II et, lors de la fête de la révolution du peuple et du roi le 20 août. Ce type de discours était souvent l'occasion pour le souverain d'informer le peuple sur sa politique générale pendant l'année précédente. Les informations de politique étrangère y sont souvent, présentes, mais sans profondeur, puisque l'objectif du roi reste d'informer le peuple sans expliquer les détails de sa politique.

Le discours d'orientation, à travers lequel le souverain cherche à expliquer les orientations de sa politique passée comme celle à venir. Généralement, Ce type de discours n'est pas destiné aux masses, mais plutôt aux élites bureaucratiques et politiques. L'information y est plus précise et traite, selon les secteurs des élites visées par le discours, un aspect particulier de la politique royale. Les problèmes de politique extérieure y sont traités succinctement et en fonction des rapports du secteur avec l'extérieur. (Assistance, financement, formation ...etc.)

Le discours diplomatique qui traite des relations du Maroc avec un Etat, une organisation ou un organisme international ou régional. Ce type de discours est

1 Ph. Braillard : « Mythe et réalité du non-alignement », op. cit., p. 63.

également prononcé lors des visites du souverain à l'étranger ou lors de sa réception d'un dirigeant étranger. Dans ce type de discours, l'accent est mis sur les bonnes intentions et sur le désir de coopération qui anime la politique étrangère du Maroc et son action bilatérale régionale ou internationale.

Le discours de mobilisation, dont l'objectif reste d'inciter les masses à soutenir la politique ou une prise de décision royale. Ce type de discours est généralement prononcé dans les périodes de crise ou de tensions politiques. Il peut être également, revendicatif ou contestataire à l'égard d'une situation jugée menaçante ou défavorable. Dans ce genre de discours, le souverain sollicite ouvertement le soutien des masses pour affronter un danger extérieur imminent. Mohammed V avait fait appel à ce genre de discours, à partir de février 1958 jusqu'à son décès en 1961, au sujet des frontières historiques nationales, et des bases militaires étrangères. Son successeur Hassan II utilisera, lui aussi, ce type de discours pour mobiliser le soutien des masses en faveur des revendications nationales, et de sa personne, face aux complots extérieurs qui menacent le pays. Dans ce cadre, le lexique employé décrit une situation dans laquelle le Maroc était victime d'une agression ou d'une conspiration étrangère, qui nécessiterait la mobilisation et la solidarité de tout le peuple derrière la personne du roi. Ainsi, les propos comme : « ... *Nous aussi peuple marocain, nous protestons contre le partage que nous subissons...* »¹ Ou, « *victime de la continuation des expériences nucléaires françaises...* »² Ou même, « *les forces du mal se sont alignées contre notre nation arabe et musulmane par suite de notre désunion* »³, sont essentiellement destinés à renforcer le sentiment d'unité nationale et de consensus autour de la personne royale et autour de sa politique.

Et enfin, le discours justificatif, par lequel le souverain explique les prises de décisions et de positions internationales qu'il avait entreprises à l'égard d'une situation déterminée. Ce type de discours est souvent employé dans les conférences de presse et dans les interviews du souverain. Ils étaient souvent utilisés par Hassan II pour convaincre l'opinion publique internationale au sujet de la politique étrangère nationale. De plus, ils avaient généralement tendance à faire appel au rationalisme et au réalisme politique plus qu'aux valeurs traditionnelles du peuple marocain. Manifestement, l'objectif reste le même puisque c'est le soutien de l'opinion internationale que le souverain sollicite.

En conséquence, le discours, en matière de politique étrangère constitue un moment singulier de communication, à sens unique (vertical) entre le souverain et l'opinion publique.

Notons que la transposition continue des principes du non-alignement au niveau de la politique étrangère obéit à un processus complexe d'interactions entre le souverain et son environnement national et international que les masses ne pouvaient pas toujours comprendre ou, du moins ne pouvaient pas exactement évaluer, comme il pourrait lui-même le faire.

1 Discours de Hassan II lors d'un meeting de solidarité avec le peuple algérien à Casablanca le 5 juillet 1961.

2 Discours royal au sommet des Etats non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961.

3 Allocution royale lors du dîner offert en son honneur par le roi Fayçal d'Arabie Saoudite le 22 avril 1968.

Rappelons-nous, qu'en ce qui concerne la politique étrangère, les perceptions et les réactions de l'opinion publique obéissent plus à une logique passionnelle et conjoncturelle qui est souvent incompatible avec la conduite rationnelle et mesurée de la diplomatie¹. C'est pourquoi, le souverain fait intensivement appel aux valeurs axiologiques et symboliques du peuple comme, le désir de liberté et d'indépendance, de solidarité arabe et musulmane et de refus de l'injustice pour susciter le consensus autour de sa politique étrangère. D'autant plus que, ces valeurs font unanimement partie de l'identité nationale marocaine.

Néanmoins, il faut signaler que le souverain fait également appel aux sentiments instinctifs de survie et de peur de l'étranger chez les masses afin d'entraîner chez elles une réaction naturelle d'union et de solidarité face au danger. L'appel à l'union et à la solidarité face au danger extérieur reste efficace, puisqu'il trouve ses fondements dans la religion et dans la culture politique traditionnelle. De ce fait, il n'est pas rare de voir un discours royal qui mobilise directement ou indirectement les notions traditionnelles de la Djamaâ et de ijmaâ pour convaincre les masses de la nécessité d'union autour de sa personne. Il n'en reste pas moins, que pour convaincre les élites politiques nationales ainsi que l'opinion publique internationale, le souverain se réfère, à la fois, à ces notions et aux valeurs modernes d'attachement au droit international et à la charte de l'O.N.U. qui sont un aspect fondamental du non-alignement et de la justice internationale.

b : Le non-alignement et le renforcement de l'autonomie décisionnelle du monarque

Il est difficile de comprendre la politique officielle de non-alignement, adoptée depuis 1958, sans se référer aux contraintes centrifugeuses auxquelles l'institution monarchique était soumise. D'un côté, celle-ci était tenue d'éviter toute prise de décision ou de position qui serait de nature à nuire aux intérêts français, et de l'autre côté, elle était contrainte de composer avec des élites nationalistes qui avaient hâte de s'accaparer du pouvoir politique et de se substituer aux anciens colonisateurs. Dans ce contexte, le non-alignement se présentait comme une réponse conforme aux intérêts de la monarchie, étant donné qu'il était opposable, aussi bien, à la France et à l'Espagne qu'aux élites politiques nationales.

Dans le premier cas, il permettait au monarque de faire davantage de pression sur la France et l'Espagne pour évacuer leurs troupes et libérer les territoires nationaux encore occupés. Alors, que dans le deuxième cas, il était une arme efficace pour limiter la ferveur des élites nationalistes du mouvement national et particulièrement, celle du P.I.

Ainsi, la France était contrainte à satisfaire les revendications marocaines ou, du moins, à les prendre en considération pour ne pas porter atteinte à ses intérêts économiques et stratégiques au Maroc en particulier, et au Maghreb en général. D'ailleurs, il n'était pas étonnant que, la notion d'indépendance dans l'interdépendance, ait rapidement cédé la place à celle de l'indépendance.

1 L. Hamon : « l'élaboration de la politique étrangère », op.cit., p.288.

La politique de non-dépendance que Mohammed V avait adopté, à partir de 1958, lui avait, sans doute, permis de hausser le seuil des revendications nationales à l'égard des ex-colonisateurs. Car, l'unanimité des élites politiques au sujet de l'évacuation des troupes étrangères et de la récupération de la Mauritanie et du Sahara favorisaient incontestablement la position royale dans toute éventuelle négociation. Cela explique la fermeté affichée par le souverain envers les propositions du général De Gaulle concernant l'allègement des effectifs militaires français sur le sol marocain. Dans sa lettre, du 24 mars 1960, adressée au président français, Mohammed V avait clairement exprimé sa déception et son étonnement à l'égard des propos français, alors, que pour lui, la seule solution acceptable était l'évacuation totale de ces troupes¹. La même fermeté était exprimée envers les essais nucléaires français au Sahara², et envers la question de la récupération de la Mauritanie³. Assurément, une telle intransigeance était corroborée par la poursuite d'une politique étrangère plus indépendante sur la scène internationale et, en particulier, sur la scène arabe et africaine. A ce titre, le long voyage du souverain au *Mashreq*, en janvier 1960, était

L'expression de cette indépendance et une occasion de « *montrer le vrai visage islamique et arabe du Maroc qui est insoupçonnable* »⁴. D'ailleurs, c'est au cours de ce voyage que la cause palestinienne était érigée, pour la première fois, en une cause nationale.⁵ Ceci exprimait, en soi, l'adhésion effective de la diplomatie officielle aux principes du nationalisme arabe et sa reconnaissance implicite du leadership arabe de l'Égypte, dont les conséquences immédiates étaient son désengagement de des thèses occidentales.

En outre, la référence à la solidarité africaine exprimait un autre aspect de l'autonomie décisionnelle du monarque par rapport à la France et aux pays occidentaux. L'intervention du Maroc au Congo, en 1960, était inscrite dans le cadre de son attachement aux principes de la charte des nations unies et de son engagement anticolonialiste en Afrique. Une telle position allait contre les intérêts de l'occident en Afrique et contribuait à écarter la diplomatie nationale de l'orbite occidentale sans, pour autant, la faire basculer dans l'orbite des pays socialistes dont les conséquences étaient imprévisibles.

D'ailleurs c'est là que réside l'intérêt de la politique de non-alignement, étant donné qu'elle permettait, au souverain de mobiliser, à son compte, l'énergie émotionnelle des masses à l'égard des questions de libération et de solidarité arabo-musulmane et africaine afin de se libérer des contraintes politiques, engendrées par la dépendance économique vis à vis de l'ex-colonisateur.

Cependant, si la politique de non-engagement était, au début, opposable à la France et à l'occident pour accroître l'autonomie décisionnelle du monarque sur le plan international, il n'en demeure pas moins, qu'à partir de 1963, Hassan II opposera

1 Voir la réponse de Mohammed V à la lettre du général De Gaulle au sujet des troupes françaises in « Le Maroc à l'heure de l'indépendance », op. cit., p. 102.

2 Voir la lettre royale adressée au général De Gaulle le 19 avril 1960 au sujet des essais nucléaires français au Sahara. Ibid., p. 104.

3 Voir le discours du trône du 18 novembre 1960, Ibid., vol VI, p. 9.

4 Discours de Mohammed V avant son départ pour le moyen orient le 6 janvier 1960, Ibid., p.47.

5 Voir le discours royal au camp des réfugiés palestiniens à Ariha le 29 janvier 1960. Ibid., p.81.

cette politique contre les élites politiques nationales, pour accroître son autonomie décisionnelle sur le plan interne.

En d'autres termes, cette même option de politique étrangère sera amplement utilisée pour justifier l'éloignement du souverain des positions ultranationalistes du P.I. et prosocialistes de la gauche qui se confirmera par leur marginalisation politique.

Cela était possible, grâce, notamment, à l'élasticité et à l'ambiguïté des principes de non-alignement qui pouvaient, en même temps, justifier une politique étrangère anti-occidentale de gauche comme une politique pro-occidentale de droite.¹

Ainsi, l'attachement de Hassan II aux principes de non-alignement n'était, en rien, incompatible avec son désir de renforcer les rapports du Maroc avec la France et les pays occidentaux, puisque cela était inscrit dans le cadre de l'indépendance nationale. Les critiques des élites d'opposition, selon lesquelles, l'indépendance nationale était hypothéquée, étaient systématiquement rejetées par le souverain. Car, pour lui, le non-alignement n'exclue, ni la modération, ni le pragmatisme dans la gestion des problèmes de politique étrangère. Dans ce cadre, la solidarité maghrébine n'exclue pas le recours à la force pour faire valoir les droits territoriaux du Maroc, en 1963. De plus, la solidarité africaine et arabe ne pouvait et ne devait pas entraver la coopération économique avec les pays occidentaux. Son refus de rompre les relations diplomatiques avec la Grande Bretagne et le Portugal, en 1965, n'était-il pas une manifestation de cette position ? Il en est de même pour la question palestinienne, puisque la solidarité du Maroc avec le peuple palestinienne ne pouvait, en aucun cas, aller jusqu'à perturber ses bonnes relations avec la R.F.A., et ce, en dépit de la décision des ministres des affaires étrangères arabes du 22 février 1965. Mieux encore, le conflit arabo-israélien, de 1967, n'avait entraîné aucune conséquence sur les relations du Maroc avec les grandes puissances. Au contraire, celui-ci était une occasion pour le souverain d'infléchir d'avantage ses positions vers plus de modération. A ce titre, la position du représentant du Maroc, à la conférence arabe de Khartoum, s'était nettement alignée sur celle des Etats modérés du Golf, qui rejetait l'idée de l'utilisation du pétrole comme une arme contre Israël et ses alliées. Depuis, les positions officielles marocaines, tout en soutenant la lutte légitime du peuple palestinien, ne cesseront d'encourager les solutions politiques de paix dans la région. Car, pour Hassan II : *« Il ne s'agit plus donc d'une bataille entre cent millions d'arabes et les juifs, il s'agit de permettre à un million et demi de personnes [...] de réintégrer [Leurs terres et...] si le Maroc à un rôle à jouer ce sera celui de porte-parole de cette thèse »*².

Bien entendue, cette position allait contre celles des élites politiques nationalistes et même contre l'opinion des masses, dont les positions insistaient plutôt sur la confrontation et la non-reconnaissance d'Israël. Il faut, tout de même, préciser que sans la référence au non-alignement et à la solidarité arabe, africaine et islamique, ces positions étaient difficilement justifiables aux yeux de l'opinion publique nationale, malgré leur réalisme.

1 Ph.Brillard : « Mythe et réalité du non-alignement », op.cit., p. 95.

2 Interview de Hassan II au journal le monde, le 22 février 1968.

C'est justement, grâce à la mobilisation de la charge émotionnelle qu'une telle politique suscite chez les masses que, le souverain était en mesure de court-circuiter les élites politiques nationales et d'affirmer l'autonomie de ses décisions en matière de politique étrangère. Une telle autonomie s'était révélée lors de sa rencontre, le 29 juin 1970, avec le président du congrès mondial juif N. Goldman, dont le soutien à Israël était manifeste. Il avait justifié plus tard cette rencontre par le fait qu'il ne pouvait « ...refuser de rencontrer quelqu'un parce qu'il est juif »¹.

B : L'instrumentalisme de la politique de non-alignement marocain

Dans la situation qui avait suivi l'indépendance, la politique de non-engagement/non-alignement était, incontestablement, la meilleure option de politique étrangère nationale, puisque celle-ci, grâce à sa multifonctionnalité, permettait une meilleure adaptation du système politique national à son environnement interne et externe. Son avantage résidait dans sa capacité de jouer deux fonctions qui peuvent paraître contradictoires, mais, complémentaires à savoir : une fonction tribunitienne et une fonction intégrative au sein du système international.

I : La fonction tribunitienne du non-alignement marocain

Le Maroc avait accédé à l'indépendance dans un contexte international de la guerre froide où seules les grandes puissances étaient en mesure de déterminer le cours des relations internationales. Les Etats nouvellement indépendants étaient, non seulement marginalisés, mais aussi obligés à subir les aléas d'une telle guerre sans pouvoir les contester. Le non-alignement était, ainsi, un moyen efficace aux mains de ces Etats pour faire entendre leur voix, ainsi que pour contester l'ordre international établi.

a : Le non-alignement, instrument de propagande politique internationale

Dans un système international bipolaire où les Etats périphériques comme le Maroc occupaient le bas de l'échelle mondiale de la puissance, il était évident, qu'en matière de politique étrangère les élites au pouvoir écartent toute possibilité d'alignement sur les grandes puissances. Leur méfiance à l'égard des Etats socialistes était justifiée, en première instance, par leur anti-marxisme, mais, elles n'étaient pas, pour autant, libres de s'allier avec les Etats occidentaux, car cela les aurait coupés des masses profondément anticolonialistes. De ce fait, même si elles étaient favorables à une alliance avec les pays occidentaux, en l'occurrence avec la France, il leur était extrêmement difficile, du moins à court terme, d'influencer la structure mentale des masses qui associait l'occident au colonialisme et à "l'Islamophobie".

Le souverain Mohammed V était, ainsi, persuadé que seule une politique de non-dépendance en matière de politique étrangère était capable d'assurer un compromis entre le pro-occidentalisme des élites politiques nationales et l'anti-occidentalisme des masses. Car, grâce aux valeurs d'indépendance, de justice internationale et de solidarité arabe et africaine que cette politique diffusait, il était possible d'occulter, si non, de justifier la modération de la politique étrangère nationale.

¹ Hassan II : « La mémoire d'un roi », op. cit., p. 256, Hassan II fut le premier chef d'Etat arabe à rencontrer le président du congrès mondial juif. Voir aussi A.A.N. Chronique diplomatique de 1970, p. 644.

De plus, l'adhésion au mouvement des non-alignés, en 1961, offrait l'opportunité au Maroc de jouer un rôle international supérieur à ses capacités économiques, stratégiques et humaines. Sans doute, le souverain était conscient que les moyens dont disposait la diplomatie nationale étaient insuffisants pour que le Maroc puisse prétendre jouer un rôle de puissance à l'échelle mondiale.

Seulement, grâce à la diplomatie collective qui était pratiquée au sein du continent africain et au sein de la ligue des Etats arabes, ainsi qu'au sein du mouvement de solidarité afro-asiatique, le Maroc était capable de compenser sa vulnérabilité internationale en profitant de l'avantage du nombre et du moindre coût pour faire véhiculer son image internationale. De cette manière, Le non-alignement était le fruit des différentes concertations multilatérales entre les groupes des Etats africains, arabes et asiatiques dont les prémisses dataient du milieu des années cinquante.

Ainsi, avant 1961, l'action diplomatique officielle était essentiellement orientée vers les regroupements régionaux arabes et africains qui lui servait, en quelque sorte, de support politique pour véhiculer ses revendications au sein de l'O.N.U. Assurément, faute de pouvoir faire mieux, la diplomatie nationale insistait à donner une image du Maroc pacifiste et neutre qui cherchait à renforcer la paix mondiale par son attachement inébranlable à la charte des nations unies et au règlement pacifique des problèmes mondiaux¹. Naturellement, son anticolonialisme et sa solidarité avec les peuples en quête de liberté ne sortaient pas de ce cadre².

La conférence de Belgrade, en septembre 1961, était une occasion pour le nouveau roi Hassan II, de consacrer l'image du Maroc, en tant que puissance régionale œuvrant pour la paix et la sécurité mondiale. Lors de cette conférence, le souverain ne s'était pas contenté de prononcer un discours classique de bonnes intentions. Au contraire, il s'était évertué à faire des propositions concrètes pour désamorcer les tensions entre les deux blocs et liquider le colonialisme dans le monde. Celles-ci mettaient l'accent sur :

- La création d'une force internationale chargée d'appliquer les décisions de l'O.N.U., après l'avoir réformer par une conférence mondiale ;
- L'organisation de la lutte contre le sous-développement et la création d'un fond monétaire africain ;
- La création d'une commission chargée de la liquidation du colonialisme dans deux ans ;
- La création d'une commission chargée d'arbitrer la conférence Est- ouest sur le désarmement³ .

Ces propositions seront finalement adoptées par la conférence de Belgrade. Sa déclaration finale avait clairement précisé la nécessité pour la communauté internationale d'œuvrer pour le désarmement général, la réforme de l'O.N.U, l'interdiction des expériences nucléaires et la convocation d'une conférence mondiale

1 Ces principes étaient intensivement présents dans les discours de Mohamed V jusqu'en 1961.

2 Voir le discours du trône du 18 novembre 1959.

3 Discours royal à la conférence des pays non-alignés de Belgrade, le 3 septembre 1961.

sur le désarmement sous l'égide des Nations unies et enfin, la liquidation du colonialisme¹.

A vrai dire, si les positions du Maroc au sein de cette conférence étaient remarquables, il n'en demeure pas moins que, ladite conférence n'avait qu'une portée politique très limitée², dans la mesure où elle n'avait pas changé la configuration des relations internationales, qui demeurait toujours dominées par les relations conflictuelles entre l'Est et l'Ouest.

De plus, celle-ci ne se démarquait en rien de l'action des Nations Unies, sauf qu'elle était un regroupement d'Etats de Sud qui tentaient de faire leur entrée officielle sur la scène internationale. D'ailleurs, à l'instar de ces Etats, le Maroc aspirait à échapper aux pesanteurs de la guerre froide qui conditionnaient l'action des Nations Unies dont il n'avait aucun intérêt à tirer. Le non-alignement lui offrait, alors, la possibilité d'exercer un rôle international indépendamment du conflit qui opposait les deux blocs. Ce qui lui permettait, à son tour, de renforcer son statut et sa légitimité internationale. En ce faisant, la diplomatie nationale était en mesure de compenser l'inégalité effective des relations internationales au sein de l'O.N.U. et, par-là même de bénéficier du soutien et de l'amitié d'un grand nombre d'Etats³.

En revanche, il faut préciser que l'importance accordée par la diplomatie officielle au mouvement des non-alignés diminuera fortement après 1961. Le souverain ne participera ni à la deuxième conférence du Caire, en octobre 1964, ni à celle de Lusaka, en septembre 1970, ni à celle de Georgetown, en août 1972. Il semble que ce désintérêt envers le mouvement des non-alignés se justifie par la contestation implicite, de la part des dirigeants marocains, de l'hégémonie algérienne, égyptienne et cubaine au sein du mouvement, ainsi que par leur préférence des cadres d'actions régionaux moins radicaux au sein du Maghreb, de la L.E.A., de l'O.U.A. et l'OCI.

Apparemment, l'influence de la diplomatie officielle au sein de ces organisations était notoirement plus étendue et plus ressentie que dans le mouvement des non-alignés. Il reste, qu'entre 1962 et la fin de 1965, l'engagement tiers-mondiste de la diplomatie officielle avait sensiblement diminué à cause de ses échecs répétés à faire adopter les thèses nationales et de son incapacité à surpasser l'influence antagonique de l'Algérie notamment, suite à la guerre de 1963.

Ce n'est qu'après la seconde crise diplomatique avec la France, à la fin de 1965, que le non-alignement retrouvera sa juste place dans l'action diplomatique nationale, dans la mesure où ses faiblesses et son incohérence étaient saisies et compensées par une action plus équilibrée et mieux agencée au sein de la communauté internationale.

b : Le non-alignement, instrument de contestation de l'ordre international établi

Comme dans tous les pays ayant récemment accédé à l'indépendance, les élites politiques nationales avaient très vite compris la distorsion existante entre la

1 Voir la déclaration finale de la conférence des pays non-alignés de Belgrade le 5 septembre 1961. La vigie marocaine n° 18023 du 6 septembre 1961.

2 R. Petković : « L'évolution des critères du non-alignement », op.cit., p. 37.

3 Il faut préciser que dans les discours royaux, les liens du Maroc avec les Etats arabes et musulmans sont qualifiés de liens de fraternité, tandis qu'avec les autres Etats ce sont des liens d'amitiés.

souveraineté politique et la souveraineté économique. Ainsi, si l'indépendance sur le plan politique était une réalité, il n'en demeure pas moins que, sur le plan économique, celle-ci n'était pas encore acquise. La dépendance de l'économie marocaine à l'égard de l'occident et, en particulier, à l'égard de la France réduisait considérablement la marge de liberté des élites politiques dirigeantes.

Dans une telle situation, le souverain Mohamed V ne pouvait qu'insister sur la nécessité de l'indépendance économique comme facteur essentiel du développement économique et social au Maroc¹ et, comme un complément indispensable à l'indépendance politique².

Cependant, les revendications économiques sur le plan international ne seront formulées qu'après l'intronisation de Hassan II, en 1961. Lors de la conférence des pays non-alignés à Belgrade, en septembre 1961, ce dernier avait clairement exprimé son désarroi face aux inégalités des relations économiques internationales, dans les quelles : « ... *le tiers monde, par sa faiblesse économique est devenu [...] un enjeu entre les mains des grandes puissances ...* »³.

Sans doute, par ses valeurs de libération et d'indépendance qu'il véhiculait, le non-alignement, constituait un cadre propice pour la contestation de l'ordre international établi.

Décidément, pour le Maroc, comme pour les autres pays du tiers monde, la division internationale du travail (D.I.T.) était une consécration insupportable de l'ordre colonial qui était présumé appartenir au passé. Cette division imposée par les puissances coloniales réduisait le Maroc à un simple réservoir de matières premières à faible coût. Hassan II était parfaitement conscient de cette situation anachronique, lorsqu'il avait précisé dans son discours à la conférence des non alignés à Belgrade, le 3 septembre 1961, que : «... *pour être non-engagé, il ne suffit pas d'être libre politiquement, mais il faut l'être aussi économiquement et socialement*»⁴. Cette situation était plus grave encore, lorsqu'on s'aperçoit que les pays, comme le Maroc, ne subissaient pas uniquement les effets néfastes de la détérioration des termes de l'échange engendré par la D.I.T.⁵, mais aussi, qu'ils n'avaient aucun contrôle effectif sur leurs propres ressources économiques en terre comme en mer.

Dans le cas du Maroc, la dépendance économique à l'égard de la France était flagrante, dans la mesure où, les colons français détenaient plus de 600,000 hectares des terres agricoles les mieux productives, et que les secteurs modernes de l'économie comme l'industrie, le transport, le commerce et le bâtiment étaient dans l'essentiel aux mains des français. Ainsi, même après l'indépendance et, malgré les efforts déployés pour la libération de l'économie nationale, il était impossible pour les élites dirigeantes

1 Discours de Mohammed V à Casablanca lors de la fête du premier mai 1960. In « Mohammed V: Renaissance d'une nation », op. cit., vol V, p. 121.

2 Déclaration de Mohammed V au président de la B.I.R.D. le 1er juin 1960. La vigie marocaine n° 17562 du 2 juin 1960.

3 Discours de Hassan II lors de la conférence des pays non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961, op.cit., p. 90.

4 Ibidem.

5 La détérioration des termes de l'échange consiste à ce que le prix des matières premières exportées baisse, tandis que celui des matières manufacturées augmente de telle sorte que la même quantité de produits exportés couvre de moins en moins celle importés. Voir J.T. Pouémi : « A la recherche du temps perdu dans les relations économiques internationales » in R.I.S.S. n° 4. Vol XXVIII. 1976.

nationales d'échapper aux pressions politiques engendrées par cette situation. La première crise diplomatique avec la France, en 1957, en était l'exemple. La France, pour sanctionner les dirigeants marocains qui soutenaient la révolution algérienne, avait suspendu son aide économique et financière au Maroc, ce qui avait entraîné une véritable hémorragie financière et humaine qui était difficilement compensée à court terme.

De même, le secteur du Phosphate était l'un des secteurs plus touchés par l'extraversion et par la dépendance aux marchés internationaux. Le Maroc, possédant près de 60% des réserves mondiales de phosphate, était devenu le premier exportateur et le troisième producteur mondial de cette matière. Seulement, à partir de 1964, ce secteur était fortement touché par la baisse de ses cours internationaux, provoquée par la politique de dumping des firmes américaines¹. Ainsi, le prix de la tonne s'était écroulé, passant de 14 dollars à 10 dollars, en 1970. Face à cette dépréciation, les dirigeants marocains étaient incapables de stopper la perte de la marge bénéficiaire du phosphate national et, moins de stabiliser les effets de la concurrence américaine.

A ce titre, le Maroc, comme les autres pays périphériques était fatalement soumis à la logique marchande de l'économie internationale.

C'est pour cette raison que, le non-alignement, était l'instrument approprié de dénonciation de l'ordre international établi. Désormais, les élites dirigeantes nationales, sans renoncer à leur optimisme d'assurer, grâce au concours financier et technique des pays avancés, un développement économique par étapes², avaient réalisé que le caractère exogène du sous-développement était lié au fonctionnement, même, du système économique international³. Le roi Hassan II avait clairement mis l'accent sur ce sujet, lors de son discours devant la première conférence des pays non-alignés, en déclarant que : « *Les pays récemment libérés livrent la bataille la plus dure qui soit contre le sous développement. Malheureusement [...] les résultats obtenus [...] sont minces et décourageantes* »⁴.

Du coup, le Maroc était profondément impliqué dans le mouvement revendicatif des pays du tiers monde. A première vue, ses problèmes territoriaux avec l'Algérie et sa marginalisation au sein de l'O.U.A., ainsi que sa coopération de plus en plus poussée avec les pays occidentaux, avaient réduit son influence au sein du groupe des 77, de telle sorte que sa participation dans la création de la C.N.U.C.E.D., en 1964, était limitée. Toutefois, il faut préciser que, le Maroc avait énergiquement soutenu les revendications des pays du tiers monde au sein de l'O.N.U., en faveur de l'instauration de nouvelles règles pour le commerce international. La diplomatie officielle était ainsi, pour la dépolitisation de l'assistance économique étrangère à travers sa « multilatéralisation », pour la moralisation du commerce international, et pour une plus grande représentativité des pays du tiers monde au sein de l'O.N.U., ainsi que pour la démilitarisation des relations internationales⁵.

1 F. Oualalou : « Propos d'économie marocaine », op. cit., p. 39.

2 Hassan II estimait que « l'aide financière si importante qu'elle soit, ne permettrait pas d'obtenir les résultats escomptés si elle n'est pas accompagnée d'une assistance technique... » Discours de Hassan II à Belgrade le 3 septembre 1961. op.cit., p. 90.

3 Ph.Brailard et M.R.Djalili : « Tiers monde et relations internationales », op .cit., p. 175.

4 Discours de Hassan II devant la conférence des non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961, op.cit.,p. 90.

5 Ibidem.

Rappelons, que si le groupe des 77, auquel le Maroc appartenait, avait pu imposer une relative multilatéralisation des négociations économiques entre les pays du nord les pays du sud,¹ les revendications économiques du tiers monde ne seront globalement formulées que lors de la conférence des pays non-alignés à Lusaka en 1970. Ces pays avaient alors clairement exprimé leur volonté de remettre en cause la structure du système économique international qui leur était défavorable.

Le Maroc, ayant retrouvé sa place dans le mouvement des non-alignés, après avoir réglé son litige territorial avec l'Algérie et reconnu la R.I.M, à partir de 1969, s'était entièrement intégré dans ce mouvement contestataire. Cependant, son militantisme au sein de l'O.N.U., en faveur d'un commerce international plus équitable et, en faveur de la révision du droit international maritime qui permettrait une extension de la zone maritime exclusive de 3 milles à 12 milles, ainsi, qu'en faveur d'une plus grande coopération horizontale entre les pays du tiers monde était très relatif. Celui ci, tout en étant présent aux débats de la C.N.U.C.E.D. à Genève en 1964, à New Delhi en 1968 et, à Santiago du Chili en 1972, ainsi qu'aux conférences des pays non-alignés, de Lusaka en 1970 et, de Georgetown en 1972, n'avait, pourtant, pas affiché le même degré d'engagement et de dynamisme que l'Algérie. De plus, en ce qui concerne la coopération horizontale avec les pays du tiers monde, les élites dirigeantes marocaines étaient soucieuses d'intégrer l'économie nationale au sein de l'économie mondiale, grâce à une plus grande coopération avec les pays du nord, plutôt qu'avec les pays du sud. Leur contestation de l'ordre économique international était, pour elles, une revendication morale plus que pratique. Car, en réalité, il leur était impossible de déconnecter l'économie nationale de l'économie mondiale sans provoquer une véritable révolution au sein des structures socio-économiques internes. Dès lors, les revendications du nouvel ordre économique international, en mettant l'accent sur le caractère exogène du sous-développement, écartaient toute responsabilité des élites dirigeantes dans la détérioration du niveau de vie des masses et dans l'échec des différents choix de développement économique entrepris jusque là.

2 : La fonction intégrative de la politique de non-alignement

Si la politique du non-alignement avait servi les élites dirigeantes nationales pour véhiculer une certaine image internationale du Maroc et pour contester l'ordre international classique, il n'en demeure pas moins que, celle ci avait joué un rôle important dans l'intégration du système politique national au sein de son environnement international, en augmentant sensiblement sa capacité extractive et en convertissant sa vulnérabilité individuelle en pouvoir collectif d'influence internationale.

a : La mobilisation des ressources internationales

Sans aucun doute, la position périphérique du Maroc sur le plan international et son manque de moyens économiques, stratégiques et humains, convertibles en

1 M.C. Smouts : « Les organisations internationales et l'inégalité des Etats »,op.cit., p. 267.

puissance internationale et régionale, avaient profondément marqué le comportement international de ses élites dirigeantes.

La recherche des ressources internationales, capables de pallier l'insuffisance des ressources nationales propres et de soutenir les efforts de modernisation économique et sociale, était devenue, à partir de la première année de l'indépendance, une constante quasi invariable de la politique étrangère officielle.

Dans ce cadre, le non-alignement était un moyen efficace pour optimiser la capacité extractive du système politique marocain au sein de son environnement international, dans la mesure où, il permettait aux élites dirigeantes de recourir aussi bien à l'assistance occidentale qu'à celle des pays socialistes, comme il leur permettait de basculer au sein du même bloc entre plusieurs pays.

Visiblement, c'est le pragmatisme qui l'emporte sur les considérations d'ordre purement doctrinales. D'ailleurs, c'est pour cette raison que, les dirigeants politiques nationaux évitaient de se positionner idéologiquement à l'égard des problèmes internationaux¹, préférant souvent adopter des positions neutres et moins tranchées dont les effets rétroactifs étaient maîtrisables².

A première vue, le recours à l'assistance étrangère peut paraître, dans beaucoup de cas, comme le fruit d'un volontarisme quelconque de la part des élites dirigeantes, seulement, cela n'est pas entièrement vrai, puisque dans le cas d'un pays sous développé, comme le Maroc, caractérisé par le manque de ressources techniques, humaines et financiers propres, le recours aux ressources étrangères s'impose aux dirigeants comme une fatalité historique.

Etant ainsi, le problème qui se posait, depuis l'indépendance, était de choisir, parmi les offres internationales d'assistances, celles qui étaient les plus avantageuses économiquement et les moins contraignantes politiquement pour le pays.

Un tel choix était souvent extrêmement difficile, voire impossible, étant donné que l'offre d'assistance au niveau international était énormément insuffisante par rapport à la demande. Les pays demandeurs d'aide, comme le Maroc, devaient, en contre partie, payer un prix exorbitant, tant sur le plan économique et financier que sur le plan politique. Dans son discours devant la première conférence des non-alignés de Belgrade, Hassan II avait décrit cette réalité comme suivant : « *L'aide de ces pays telle qu'on la conçoit actuellement soit [...] bilatérale, soit à travers les organisations internationales est notoirement insuffisante...* »³.

Notons, tout de même, que l'avantage d'une politique de non-alignement réside dans le fait que les relations de coopération avec les grandes puissances permettaient « optimiser » les flux commerciaux avec elles et donnaient, en conséquence, la possibilité de décrocher leurs assistances multiformes.

De surcroît, les élites dirigeantes marocaines étaient capables d'étendre leur zone

1 W.K.Ruf : « La politique étrangère des Etats maghrébins », op.cit., p. 234.

2 Le Maroc s'était gardé de condamner expressément et nommément les interventions militaires des USA au Vietnam dès 1965 ou en de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie en 1968.

3 Discours de Hassan II lors de la conférence des pays non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961, op.cit., p. 90.

D'échanges économiques extérieurs, dans tous les sens, sans craindre les représailles des grandes puissances. Une telle extension de la zone des échanges internationale, leur assurait la possibilité de diversifier leurs partenaires économiques en trouvant de nouveaux fournisseurs et de nouveaux débouchés pour leurs exportations. Naturellement, cela se déroulait au détriment du partenariat économique classique avec France. Plus les partenaires économiques du Maroc se diversifiaient, plus la part de la France dans les échanges économiques nationaux diminuait, comme le démontre le tableau suivant.

Evolution comparative en pourcentage des parts de certains pays dans les échanges économiques du Maroc de 1956 à 1971¹

Année	France		RFA		U.R.S.S.		EUA	
	importations	exportations	importations	exportations	importations	exportations	importations	exportations
1956	52,7%	49,6%	6,8%	4,6%	insignifiantes	insignifiantes	2,6%	8,5%
1961	36,7%	48,8%	11,5%	5,2%	1,3%	1,36%	2,9%	10,4%
1966	39,0%	41,9%	6,3%	8,0%	3,3%	2,6%	11,8%	2,1%
1971	30,7%	36,3%	14,2%	8,5%	4,0%	3,5%	14,2%	1,5%

De plus, C'est grâce à la politique de non-alignement que le Maroc avait pu diversifier ses sources d'assistance pour compenser l'aide française. Entre 1966 et 1971 l'aide globale de la France au Maroc ne représentait que 24,57%, contre plus de 38,75% des Etats Unis, 12,83% de l'union soviétique, 13,3% de la R.F.A. et 10,53% de la B.I.R.D.².

Au totale, Le non-alignement avait considérablement permis de nuancer la thèse de la corrélation mécanique entre la dépendance économique et la dépendance politique. Partant de là, dire que la politique étrangère marocaine était dépendante de la France ou du camp occidental, puisque l'économie marocaine leur était dépendante, n'explique pas les tensions et les ruptures diplomatiques avec la France, de 1957 à 1961, et de 1965 à 1970. Elle n'explique pas non plus l'indépendance de la diplomatie officielle sur la scène internationale, par rapport à la diplomatie française et américaine. La dépendance diplomatique à l'égard de la France suppose que cette dernière avait les moyens et le pouvoir pour imposer ses choix aux élites dirigeants marocaines. Or, cela n'était pas le cas, notamment, en ce qui concerne ses troupes stationnées au Maroc, les essais nucléaires au Sahara, la question d'Algérie et de la Mauritanie etc.

¹ Tableau effectué à partir de sources diverses.

² L'unité monétaire de base de ces pourcentages est le Dirham, et ne concerne que l'aide globale qui est de 4065,6 millions de DH consenties au Maroc par ces cinq bailleurs de fonds. Voir J.P.Constant : « Les relations maroco-soviétiques, 1956-1971 », op.cit., p. 92.

A vrai dire, la dépendance économique à l'égard de la France limitait la liberté d'action des élites dirigeantes, en ce sens que, les sanctions économiques permettaient aux dirigeants français de faire pression sur elles pour réajuster ou modifier les orientations de politique étrangère. Mais, ces sanctions étaient incapables, à elles seules, (Sans le recours aux procédés classiques de marchandage politique, de négociation et de médiation et parfois de dissuasion) de provoquer une modification directe du comportement international des élites marocaines. Hassan II l'avait bien compris lorsqu'il avait déclaré, au sujet de l'interruption de l'aide française en 1966, qu'elle « ... *Etait douloureuse sur le plan sentimental... [Mais]... salutaire dans ce sens que beaucoup pensaient que sans l'aide directe de la France, nous nous asphyxierions, or nous avons fait la démonstration qu'il n'en a rien été* »¹.

C'est ainsi que, la politique du non-alignement, avait permis aux dirigeants marocains d'échapper à la tutelle des puissances coloniales et, par la même occasion, à aspirer à jouer un rôle international supérieur à leurs capacités effectives.

b : La compensation de la vulnérabilité internationale du Maroc

Après l'accession du Maroc à l'indépendance, toutes les élites politiques nationales étaient d'accord sur le fait que le Maroc, malgré sa puissance potentielle, était, sur le plan international, un pays faible et vulnérable. Les causes de cette vulnérabilité étaient différentes, selon l'idéologie référentielle de gauche ou de droite.

Pour les élites de gauche, la vulnérabilité internationale du Maroc trouve ses origines dans son sous-développement généralisé et dans le caractère archaïque de ses structures sociales, économiques et mentales qui avaient, en quelque sorte, permis au colonialisme et à l'impérialisme mondial de s'implanter au Maroc et de le dominer par la suite.

Pour sortir de cette situation, il était primordial, sur le plan interne, de réaliser un changement profond dans ces structures, tandis que sur le plan international, le Maroc était tenu de se solidariser avec la lutte mondiale menée par les peuples socialistes et du tiers monde contre le colonialisme et l'impérialisme².

Pour les élites nationalistes, les causes profondes de la vulnérabilité internationale du Maroc résident dans l'abandon des préceptes de l'islam orthodoxe et dans la lutte que mène le colonialisme contre la nation arabe et musulmane. Le démembrement du Maroc et sa dépossession de ses frontières naturelles n'étaient, en conséquence, qu'une manifestation de cette lutte. C'est pourquoi, la nation arabe et musulmane était tenue de s'unir contre ses ennemies pour faire triompher ses valeurs conformément à sa propre histoire et la volonté de Dieu³.

Pour les masses, les causes de cette vulnérabilité étaient confusément attribuées à une sanction divine des musulmans pour leur désunion et pour ne pas avoir respecté la parole de Dieu, ainsi qu'à une fatalité historique « *Khaldounienne* », qui fait monter la

1 Interview de Hassan II au journal le monde du 9 février 1970.

2 Voir Le rapport politique présenté par A. Bouabid devant le Deuxième congrès de l'U.N.F.P.. At-Tahrir du 27 mai 1962.

3 Voir le discours de A.El Fassi devant le conseil national du P.I, le 22 mai 1970, cité par A.Gaudio « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op.cit., pp. 216-217.

puissance de certaines nations (Occident chrétien) au détriment des autres (la nation musulmane).

De toute évidence, le non-alignement assurait aux élites dirigeantes une certaine agrégation de ces différentes interprétations, dans la mesure où, il les convertissait en formulations politiques claires. En d'autres termes, le non-alignement condensait les différents diagnostics de la vulnérabilité internationale du Maroc en la domination colonialiste et ses conséquences socio-économiques pour les pays pauvres. Etant ainsi, il était nécessaire de mobiliser la solidarité et l'unité de toute la nation marocaine, en premier lieu, et la solidarité de la nation arabe et musulmane, en deuxième lieu.

C'est dire que, le non-alignement avait incontestablement un effet catalyseur sur les attitudes unionistes des différents groupes qui étaient habituellement occultées, à cause de leur état de fragmentation et faiblesse.

En outre, le non-alignement permettait aux élites dirigeantes nationales de convertir habilement les différentes opinions et exigences nationales de développement en exigences politiques et économiques sur le plan international.

Par ailleurs, faute de posséder les moyens effectifs pour exercer une influence internationale, le non-alignement permettait à la diplomatie marocaine de valoriser et, parfois même, de survaloriser ses atouts symboliques, culturels et humains sur la scène mondiale.

Autrement dit, cette politique, assurait à la diplomatie marocaine la conversion de ses atouts symboliques, non matériels, comme, la position géographique exceptionnelle du pays, la tolérance religieuse et idéologique de son peuple et sa grandeur « civilisationnelle » et historique, en prestige international et régional qui était, à son tour, convertible en influence internationale et régionale.

Il suffit ici de voir l'importance accordée par la diplomatie officielle à sa contribution aux différentes conférences internationales et régionales qu'elle considérait comme un paramètre de son prestige international. Ainsi, la conférence de Casablanca, en janvier 1961, avait promu le roi Mohammed V, en un grand leader africain, dont le rôle était essentiel pour la libération de l'Afrique. De même, Hassan II, en se rendant à Belgrade, en septembre 1961, accomplissait un devoir envers le Maroc et envers l'humanité tout entière¹. Ses propositions en faveur de la paix et de la coopération mondiale mettaient en relief son rôle de médiateur universel.

Au niveau régional, le souverain ne manquait pas l'occasion pour insister sur son rôle personnel et sur celui de la diplomatie marocaine dans le renforcement de la solidarité africaine, arabe et musulmane. Dès lors, il était normal, selon Hassan II : « *que le Maroc, grâce à ses efforts et à sa conduite caractérisée par la modération a mérité estime et confiance, et a été élu dans de nombreux organes des nations unies ...* »².

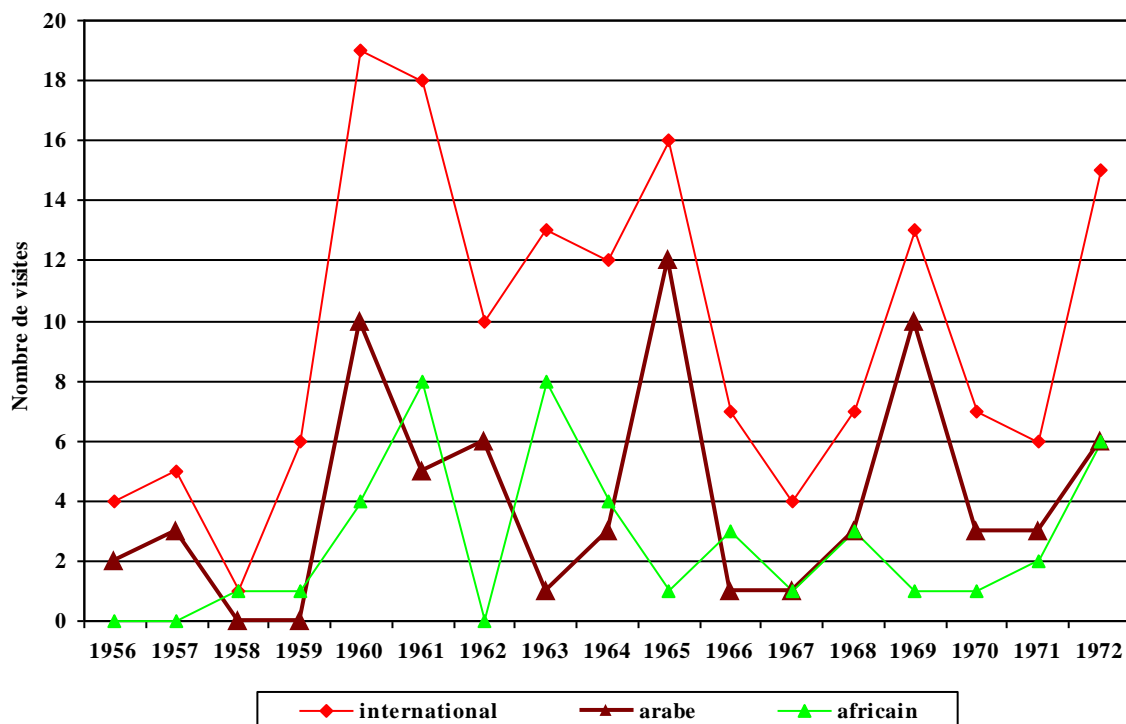
Il en résulte que le prestige international du Maroc était largement tributaire des réseaux de contacts diplomatiques qu'il arrivait à établir au cours des différentes

1 Déclaration de presse de Hassan II avant son départ pour Belgrade le 26 août 1961. La vigie marocaine n° 18013 du 27 août 1961.

2 Discours de trône du 3 mars 1966 in « Discours de Hassan II », op.cit., vol III, p. 26.

conférences régionales et internationales notamment, au sein de la L.E.A., de l'O.U.A., ainsi qu'au sein du groupe Afro-asiatique à l'O.N.U. Mais, ce sont surtout les conférences régionales arabes et africaines, tenues sur le sol marocain qui avaient le plus d'impacte, puisque celles-ci amplifiaient le prestige et l'influence des dirigeants politiques, plus que tout autre événement international. La réception des différents chefs d'Etats sur le sol marocain était souvent présentée comme un signe de confiance et de légitimité internationale¹.

L'évolution du prestige international et régional du Maroc à travers ses interactions au niveau du chef d'État 1956-1972



Le prestige est évalué à partir de la somme des visites du roi à l'étranger et des visites des chefs d'états étrangers au Maroc.

Ainsi, depuis son indépendance, le prestige international du Maroc s'était considérablement amplifié en fonction de la tenue des conférences régionales sur son sol. Il semble que l'année 1960, était la plus riche en interactions diplomatiques, internationales et régionales. Elle coïncidait avec la tournée de Mohammed V au moyen orient et débouchera, dès janvier 1961, sur la réunion de la conférence des Etats africains indépendants et la formation du groupe de Casablanca.

Vraisemblablement, un tel groupe était inconcevable sans le concours de l'Egypte, dont le leadership arabe et africain était remarquable.

De même, il fallu attendre la tenue, en septembre 1965, de la conférence au sommet de la L.E.A. à Casablanca, pour que le prestige international du Maroc se rétablisse après une période de recule qui avait commencé en 1962.

¹ Ph.Braillard : « Mythe et réalité du non-alignement », op.cit., p. 72.

Depuis, c'est vers 1969 que son prestige international prendra, à nouveau, son élan, à la suite de la réunion à Rabat du sommet islamique, en septembre, et de la conférence islamique, en décembre de la même année.

Enfin, c'est lors de la conférence du 9ème sommet de l'O.U.A. à Rabat en 1972, que la diplomatie officielle avait retrouvé son influence régionale, après un net effacement en 1970 et 1971.

Rappelons, qu'en 1960, le dynamisme diplomatique sur la scène internationale coïncidait avec la crise politique interne suscitée par le renvoi du gouvernement de gauche en mai. Alors qu'en 1965, celui-ci se déroulait à la suite de la proclamation de l'état d'exception en juin.

De même, l'année 1969 était celle de durcissement de l'autoritarisme politique du régime, sur le plan interne¹, et de l'abandon définitif des thèses nationalistes en politique étrangère². Tandis, qu'en 1972, le sommet africain s'était réuni à la suite de l'échec du putsch de juillet et la répression des mouvements estudiantins.

1 En 1969 le PLS était à nouveau interdit à cause de son idéologie marxiste incompatible avec l'Islam et pour être la continuation du P.C.M. interdit en 1959.

2 Trois événements confirment cet abandon. La signature de l'accord d'association avec la C.E.E. en mars ; La reconnaissance de la RIM et le règlement de la question des frontières avec l'Algérie à l'issue du sommet islamique de Rabat.

Chapitre II : L'impact du style diplomatique sur l'évolution du système politique marocain*

Il est extrêmement difficile de prétendre établir une évaluation globale de la politique étrangère marocaine, sans analyser sa capacité à répondre au paradigme central de toute politique étrangère d'un Etat périphérique et sous développé, à savoir : assurer l'autonomie du système politique national par rapport à son environnement, tout en œuvrant pour son intégration au sein du système international.

En d'autres termes, l'évaluation de la politique étrangère nationale passe, d'abord, par la vérification de sa capacité à maintenir l'équilibre du système politique sur le plan interne (Section I) et, ensuite, de sa capacité à interagir avec son environnement externe, de telle sorte que l'équilibre interne soit préservé (section II).

Section I : Evaluation de l'impacte du style diplomatique sur l'environnement interne du système politique marocain

L'édification de l'Etat national indépendant était l'un des objectifs majeurs des élites politiques dirigeantes, ainsi que de la politique étrangère nationale.

Certes, comme toute autre politique étrangère, la politique étrangère nationale tend à agir sur l'environnement interne du système politique afin d'en extraire le maximum de ressources, sinon, au moins, d'éviter que les changements qui s'y déroulent n'affectent pas son fonctionnement et sa stabilité. Ainsi, l'action diplomatique était gouvernée par la réalisation de la stabilité politique interne (I) et par l'aménagement des tensions socioculturelles nationales (II).

I : La politique étrangère nationale et la réalisation de la stabilité politique interne

Les élites politiques marocaines étaient dès le début confrontées à la problématique du pouvoir politique et économique au Maroc. Car, la fragilité des structures *makhzeniennes* classiques était loin d'être palliée par les structures politiques modernes. Dès lors, l'une de leur priorité était le renforcement de l'autorité du régime politique national, (A) ainsi que l'aménagement de l'environnement économique interne, en vue de dégager les ressources qui seront redistribuées par la suite (B).

A : La consolidation de l'autorité du régime politique national

Le contexte international de la deuxième moitié des années cinquante donnait l'impression aux élites politiques que les peuples anciennement colonisés peuvent changer le monde. Cette impression était d'autant plus accentuée par le triomphe du nationalisme arabe et africain, ainsi que par l'effondrement des grandes puissances coloniales et l'émergence d'un nouveau système international tripolaire, dans lequel les pays nouvellement indépendants formaient un bloc contre les deux blocs existants.

C'est pourquoi, l'action diplomatique constituait l'instrument privilégié des élites nationales pour changer le monde et le Maroc avec. Manifestement, une telle situation

* Par style diplomatique, nous entendons la manière dont la politique étrangère est exécutée.

faisait de la politique étrangère un instrument efficace pour intégrer les élites politiques nationales, ainsi que pour aménager le sentiment national des masses.

1 : La politique étrangère et l'intégration des élites politique nationales

La configuration des rapports de forces politiques, au lendemain de l'indépendance, montrait qu'en dépit de son prestige insoupçonnable auprès des masses, la monarchie était incapable, à elle seule, de gouverner le pays sans l'appui des élites politiques nationales. Dès lors, le problème de recrutement, de la loyauté et de l'intégration de ces élites dans le jeu politique était une priorité pour les monarques. Dans ce cadre, la politique étrangère nationale avait joué un grand rôle, aussi bien dans le processus de recrutement des élites que dans celui de leur marginalisation.

a : La politique étrangère et le recrutement des élites politiques nationales

Il semble que la politique étrangère nationale était, entre 1956 et 1972, l'un des domaines qui avait le plus contribué à l'intégration des élites politiques nationales. Cette intégration était basée sur un double mécanisme de recrutement et de mobilisation. La nomination du secrétaire général du P.I. A. Balafrej, en avril 1956, allait ouvrir la voie vers un processus "d'*istiqlalisation*" du staff diplomatique marocain, dans la mesure où, au lendemain de l'indépendance, le P.I. constituait un lieu de recrutement politique et administratif incontournable. La majorité des élites nationalistes lettrées s'en identifiaient¹. Certes, politiquement, le parti était sous représenté, puisqu'il devait accepter la participation des autres élites politiques au gouvernement, malgré leur minorité. Mais, sur le plan administratif, il était omniprésent dans tous les rouages de l'Etat², y compris dans l'administration des affaires étrangères. Mieux encore, la propagande nationaliste du Zaïm A. El Fassi, entamée depuis 1956, sera l'un des facteurs de conditionnement du style diplomatique national. Sans doute, le pouvoir de décision diplomatique était toujours entre les mains du souverain, mais, le poids numérique des membres de l'Istiqlal au sein du ministère des affaires étrangères était, en soi, une source de pression sur l'ensemble processus décisionnel. La nomination des premiers ambassadeurs marocains à l'étranger en était la manifestation³.

Le processus d'intégration des élites istiqalaliennes allait se poursuivre, même, après la nomination, en décembre 1958, de A. Ibrahim à la tête de la diplomatie nationale. Toutefois, l'objectif du souverain avait changé, puisqu'il ne s'agit plus, pour lui, de recruter le personnel diplomatique auprès de l'Istiqlal, mais surtout de procéder, à sa récupération pure et simple. Désormais, la loyauté envers la monarchie devait avoir la priorité sur le parti. Ainsi, de 1958 jusqu'à 1972, dix ministres des affaires étrangères se sont succédés, dont six étaient membres du P.I.. Parmi eux, seul A. Balafrej avait gardé son appartenance au parti. Les cinq autres l'avaient tous quitté, préférant la loyauté au souverain⁴.

Le processus d'intégration des élites partisans, par le biais de la politique étrangère, allait se poursuivre, après 1960, dans la mesure où, celles-ci seront associées

1 O. Bendourou : « Le pouvoir exécutif au Maroc depuis l'indépendance ». Publisud. Paris 1986. p. 61.

2 C. Palazzoli : « La mort lente du mouvement national », op.cit., p. 234.

3 Le premier ambassadeur du Maroc en France était A.Bouabid, tandis qu'en Espagne était A.Torres.

4 Il s'agit ici de A. Ibrahim; M.M'hammedi ; A.T.Ben Hima ; A.Laraki ; et A. Boutaleb.

à plusieurs reprises par le souverain dans le processus décisionnel. A ce titre, en novembre 1960, plusieurs personnalités politiques participeront à la campagne diplomatique lancée par le Maroc en vue d'expliquer ses positions au sujet de la marocanité de la Mauritanie¹. En outre, la nomination de Fal Ould Omeir, prince des Trarza, au poste de ministre d'Etat, entraine toujours dans le cadre d'intégration politique des élites mauritaniennes dans le jeu politique national.

Cependant, c'est vers 1963 que le souverain Hassan II procédera à un véritable examen de la loyauté des diverses élites politiques envers sa personne, d'abord, et envers sa politique². Les élites de gauches en étaient sorties perdantes et affaiblies, puisque, selon Hassan II, ces « *événements [guerre avec l'Algérie] ont suscité une fois de plus l'élan patriotique du peuple [...] qui en communion avec le trône, s'est porté à la défense de la patrie* »³. A l'exception de celles de L'U.N.F.P. et du P.C.M, toutes les élites politiques nationales avaient manifesté leur soutien inconditionnel au souverain pendant cette guerre. Cela était, d'ailleurs, suffisant pour que la répression s'abatte d'avantage sur les élites récalcitrantes. N'oublions pas que le P.C.M. était officiellement interdit depuis 1959, et que les dirigeants de l'U.N.F.P. étaient poursuivis en justice pour avoir comploté contre la sûreté de l'Etat, en juillet 1963.

Parallèlement, le processus de recrutement et d'intégration des élites politiques s'était élargi pour englober davantage de personnel politique. Désormais, la coopération technique et administrative avec la France avait débouché sur la formation de nouveaux cadres, dont la loyauté n'était pas acquise au mouvement national.

De même, les écoles et les universités avaient pu former suffisamment de cadres pour faire contrebalancer le poids des élites partisans dans l'administration nationale, sans compter le nombre important de coopérants français dans divers domaines.

C'est dire que la politique étrangère nationale, avait permis le recrutement d'un nombre important des élites partisans. Toutefois, cela était temporel, puisque le souverain avait tablé sur la technocratisation du personnel diplomatique national.

La nomination des ambassadeurs n'était plus une récompense pour le nationalisme du candidat, mais une récompense pour sa loyauté envers la personne du souverain. L'exemple de A. Balafrej mérite d'être cité, car celui-ci, tout en continuant à adhérer au P.I., sa loyauté envers le roi était inébranlable. Ses fonctions de ministre des affaires étrangères et plus tard de représentant personnel du roi, lui étaient confiées pour cette raison.

Il faut, tout de même, souligner que la diplomatie nationale était toujours un catalyseur de l'unanimité politique interne. Son mysticisme, alimenté par le secret qui l'entoure et par son rattachement direct à la personne royale, contribuait à la vulgarisation des symboles de l'unité nationale. Son attraction pour les élites nationales provient également des biens matériels et du prestige qu'elle confère à son

1 il s'agit de A Balafrej pour l'Europe, de A. Torres pour l'Amérique latine, de A. EL Fassi pour l'Asie et de Abdelkebir el Fassi pour l'Afrique noire.

2 Hassan II avait déjà lancé un appel à la mobilisation du peuple « pour défendre le pays » le 10 octobre 1963

3 Discours radiotélévisé de Hassan II, le 14 octobre 1963. In A.A.N., Chronique diplomatique, p. 479.

personnel. Dès lors, il était normal que le souverain s'assure de la loyauté des élites et de leur soutien, en procédant régulièrement à leur promotion.

La cérémonie d'accréditation des ambassadeurs auprès des autres pays était souvent l'occasion pour le souverain de rendre hommage aux services et à la loyauté des candidats.

En générale, le recrutement du personnel diplomatique national, obéit, quasi exclusivement, aux considérations politiques et personnelles.

Au Maroc, à l'exception du personnel diplomatique subalterne, rares sont les hauts cadres dont la carrière était exclusivement diplomatique. L'interchangeabilité entre la carrière diplomatique et la carrière politique et administrative reste une évidence, puisque la majorité des diplomates marocains, jusqu'à 1970, n'avait pas fait d'études diplomatiques ou de droit international.

Le cas de A. Balafrej, de A. Ibrahim ou de A. Boutaleb, diplômés en lettres, ainsi que de A. Laraki et de Y. Beleabbès, diplômés en médecine, montre que le choix des diplomates était plus conditionné par la configuration des rapports de forces politiques internes et par le souci d'intégration des élites dans le jeu politique interne. Généralement, l'affectation de ces élites au corps diplomatique national, ne constitue qu'une étape dans leurs carrières politiques.

b : La politique étrangère et la marginalisation des élites politiques nationales

L'un des avantages majeurs de la politique étrangère, c'est qu'elle permet aux élites dirigeantes d'occulter efficacement les divergences politiques et idéologiques internes. Celle-ci, grâce, au culte de l'unanimité qu'elle suscite, permet aisément de marginaliser, voire d'exclure les élites opposantes sous prétexte de nuire à l'intérêt supérieur de la nation.

La participation du P.I. au gouvernement et son hégémonie sur le ministère des affaires étrangères, jusqu'à 1958, avait entraîné une « officialisation » des thèses nationalistes du parti au sujet des frontières historiques nationales. Du coup, les élites de gauche, dont les préoccupations étaient plus économiques que territoriales étaient marginalisées, car, le P.I. n'hésitait pas à taxer de trahison toute opinion autre que la sienne¹.

Cette même situation allait se reproduire lors de la nomination de A. Ibrahim au gouvernement, en décembre 1958. Les préoccupations du nouveau gouvernement de gauche étaient focalisées sur les problèmes économiques et sociaux. Le nationalisme des élites traditionnelles du P.I. était relégué au second plan. Par ailleurs, la poursuite d'une politique étrangère de non-dépendance, était une manière d'étouffer l'opposition du P.I. L'U.N.F.P. estimait que cette politique était la meilleure que pouvait suivre le Maroc sur le plan international et qu'elle était conforme au programme politique du parti². La diplomatie marocaine n'avait retrouvé son dynamisme, tant sur le plan régional qu'international, que grâce aux efforts du président du cabinet A. Ibrahim³,

1 Voir l'éditorial du journal AL Alam du 9 janvier 1958 « Lorsqu'un parti tente de suivre une politique étrangère contraire à celle de l'Etat, cela constitue une trahison grave. »

2 At Tahrir n° 249 du 7 décembre 1960.

3 At Tahrir n° 252 du 10 décembre 1959.

alors qu'elle était, durant la période des gouvernements précédents, caractérisée par sa léthargie envers les questions arabes¹, ainsi, que par son improvisation à l'égard de la question mauritanienne².

Pendant le gouvernement royal, de mai 1960 jusqu'à 1963, le style diplomatique national reflétera la situation de la segmentation de forces politiques nationales, puisque les empreintes du style diplomatique, tant classique du P.I. que progressistes de la gauche, y étaient encore présentes. Durant cette période, on assistera à un regain de dynamisme des thèses nationalistes de l'Istiqlal, étant donné que, celui-ci était présent au sein de gouvernement. La nomination, en juin 1961, de F. Ould Omeir au poste du ministre des affaires de la Mauritanie et du Sahara marocain, ainsi que A. El Fassi, au poste de ministre des affaires islamiques était, en soi, un indice de ce regain de dynamisme nationaliste.

De même, la solidarité arabe et africaine, ainsi que la consolidation des rapports avec les pays socialistes, chère à l'U.N.F.P. et aux élites de gauche continuaient à être poursuivies par la diplomatie officielle. Son attachement au groupe de Casablanca, malgré son inertie manifeste dès 1962, en était l'exemple.

En revanche, il faut noter que cet équilibre dans le style diplomatique national était précaire et temporaire, car, à partir de la seconde moitié de 1963, une nette tendance vers l'autonomie diplomatique nationale par rapport aux élites nationales sera entamée. Désormais, celle-ci prendra progressivement son écart par rapport aux positions classiques du mouvement national. Hassan II procédera même à une autocritique implicite au sujet des revendications territoriales, en déclarant lors de son voyage au Sénégal, en fin mars 1964, que : « *L'ère des conquêtes est révolue* »³. Effectivement, l'éloignement de la diplomatie officielle des positions du mouvement national s'était accompagné d'un affermissement de l'autoritarisme du régime sur le plan interne et par un effort de plus en plus marqué de recrutement et de formation des élites politiques indépendantes et plus dévouées à la monarchie. A cet égard, la recherche d'une coopération plus poussée avec les pays occidentaux et, notamment, avec la France et les E.U.A., ainsi qu'avec les institutions financières internationales, à leur tête la B.I.R.D., s'était négativement répercutée sur l'engagement régional du Maroc, dans la mesure où ses rapports avec les pays arabes et africains avaient connu une nette stagnation. Cela allait incontestablement contre les revendications des élites du mouvement national. Après la proclamation de l'état d'exception, en juin 1965, le processus d'exclusion de ces élites allait connaître une accélération plus nette qu'auparavant, car, non seulement, l'autonomie du style diplomatique national était affirmée, mais aussi, son opacité était devenue de plus en plus manifeste.

A ce titre, le contenu des négociations avec les Etats Unis et avec la France au sujet des bases militaires était resté secret⁴. Ainsi, Allal El Fassi savait pertinemment que le meilleur moyen pour la diplomatie de faire taire l'opposition au sujet de la

1 At Tahrir n° 252 du 10 décembre 1959

2 At Tahrir n° 264 du 16 décembre 1959.

3 Déclaration citée par M.Flory in chronique diplomatique 1964. p. 148.

4 Le P.I avait vivement critiqué cette tendance estimant que diplomatie marocaine était devenue soumise aux intérêts néo-colonialistes. Voir, le rapport politique de A.El Fassi devant le VI em conseil national de l'Istiqlal le 13-14 janvier 1963, cité par A. Gaudio in « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op.cit., p.298.

Mauritanie était de ne plus en parler¹. Cela était vrai, puisque, depuis la fin de 1963, à l'exception du P.I., aucun acteur politique n'en parlait. Jusqu'à 1969, les déclarations et la presse officielles étaient muettes à ce sujet. Une telle tactique permettait d'atteindre un double objectif interne. D'une part, elle essoufflait les élites nationalistes jusqu'à ce qu'elles abandonnent par leur propre gré leurs revendications territoriales. Et d'autre part, elle laissait le champ libre pour une meilleure appréciation des risques politiques engendrés par la nouvelle configuration des rapports de forces internationaux et régionaux.

Néanmoins, lorsque cette tactique s'avère insuffisante pour neutraliser l'influence des élites du mouvement national, le recours à la dissuasion était alors justifié. Rappelons-nous que M. Ben Barka et H. Berrada étaient condamnés à mort par contumace, le 9 novembre 1963, à cause justement de leurs positions à l'égard du conflit armé avec l'Algérie. De plus, en 1967 M. Ben Seddik était condamné à dix-huit mois de prison ferme pour avoir critiqué ouvertement les positions officielles à l'égard du conflit en moyen orient.

Cette répression allait également toucher la presse de l'opposition qui était systématiquement censurée pour avoir publié des articles nuisant à la sûreté de l'Etat.

En générale, la marginalisation des élites politiques opposantes était fondée sur un triple stratagème : La distanciation, l'opacité diplomatique et la dissuasion.

Cependant, la dissuasion ne signifie guère, dans le contexte politique marocain, la neutralisation ou l'anéantissement des élites opposantes, au contraire, celle-ci était simplement une pression concentrée et multiforme, exercée par les élites dirigeantes sur l'opposition en vue de réajuster ses positions pour une éventuelle réintégration politique. Car, même en période d'exception les contacts et les concertations entre la monarchie et les élites opposantes n'étaient pas totalement rompus. A. El Fassi n'avait-il pas un rôle important dans la tenue de la conférence islamique à Rabat en septembre 1969 ?

Notons à cet enseigne que, la marginalisation et la répression prolongée des élites du mouvement national, avaient largement contribué à leur affaiblissement interne, ainsi qu'à leur perte, d'une partie de leurs clientèles et de l'unité de leurs organes politiques. Cela était surtout valable pour les élites de l'U.N.F.P., dont beaucoup de cadres avaient préféré le pouvoir à l'opposition et dont les prémises d'un éclatement étaient prévisibles, à partir de 1967, à cause de l'autonomie du courant syndicaliste de l'U.M.T. par rapport au parti. Cet éclatement sera officiellement consommé, le 30 juillet 1972, pour aboutir à la création d'une nouvelle force politique appelée l'U.N.F.P. (Branche de Rabat) sous la direction de A. Bouabid, qui avait des positions plus favorables à une réintégration au sein du jeu politique national.

L'ancien P.C.M., devenu en 1969 P.L.S., avait connu le même sort puisque, sa longue marginalisation avait poussé sa jeunesse vers une plus grande radicalisation à

¹ Le P.I avait vivement critiqué cette tendance estimant que diplomatie marocaine était devenue soumise aux intérêts néo-colonialistes. Voir, le rapport politique te moral de A.El Fassi devant le VI em conseil national de l'Istiqlal le 13-14 janvier 1963, cité par A. Gaudio in « Allal El Fasi ou l'histoire de l'Istiqlal »,op.cit., p.300.

partir de la fin des années soixante. Cela avait abouti à la création du mouvement de gauche radical qui regroupera en son sein des radicaux de l'U.N.F.P. et du P.L.S., qui se réclamaient du marxisme orthodoxe.

Seul le P.I. était épargné par ce phénomène, probablement, parce que ses élites n'avaient pas souffert de la répression comme celle de la gauche. Leur opposition était surtout dirigée vers l'action des gouvernements et non vers la légitimité du régime politique.

2 : Le ménagement du sentiment national

L'historicité du pouvoir politique au Maroc avait largement contribué à la formation de la culture politique nationale contemporaine. Car, la perception collective du Makhzen, en tant que forme d'organisation hiérarchique du pouvoir politique, recelait deux attitudes contradictoires, du fait que l'autorité du Makhzen était symboliquement acceptée, mais politiquement rejetée. Dès lors, les autorités, politiques post-coloniales devaient ménager le sentiment des populations pour que cette autorité soit aussi bien symboliquement que politiquement acceptée. Cela était possible, grâce à deux mécanismes complémentaires : l'institutionnalisation du Makhzen, et la *makhzanisation* des institutions.

a : Le ménagement du sentiment national en faveur de l'institutionnalisation du Makhzen

En 1956, l'institution monarchique, forte de sa double légitimité historique et religieuse, ainsi que par le charisme du souverain Mohammed V, constituait incontestablement le centre de tout le pouvoir politique. Les élites politiques nationales ne pouvaient prétendre jouer un rôle politique quelconque sans l'approbation préalable du monarque.

Cependant, cette légitimité historique et religieuse de la monarchie était, à elle seule, insuffisante pour asseoir les bases d'un Etat moderne, dont les structures politiques étaient nettement différenciées. Certes, les structures politiques traditionnelles du Makhzen étaient encore présentes, mais elles étaient incapables de remplir les fonctions politiques et bureaucratiques assez complexes d'un Etat moderne. Il ne faut tout de même pas oublier, que lors de l'indépendance, le Makhzen avait beaucoup perdu de son influence à cause de la compromission d'un nombre important de notables locaux avec le colonisateur. Dès lors, une alliance de la monarchie avec les élites urbaines du mouvement national avait suscité un grand espoir chez les masses. Celle-ci supposait alors : une institutionnalisation du pouvoir politique en vue d'assurer une plus grande participation de ces élites. En d'autres termes, l'alliance avec les élites urbaines, dont le P.I. était devenu un porte-parole, supposait que le souverain accepte de leur léguer une partie de ses pouvoirs traditionnels. A ce titre, les mécanismes institutionnels comme : la constitution, les élections, et le parlement devaient être adoptés, grâce à un compromis entre ces deux acteurs.

A fortiori, cela signifierait que le monarque accepte qu'un autre acteur politique interne puisse rivaliser avec lui sa légitimité, puisqu'en acceptant un tel compromis, il reconnaîtrait officiellement l'hégémonie politique de l'Istiqlal.

Toutefois, malgré la force du P.I. en 1956, celui-ci était incapable d'outrepasser la légitimité monarchique, car, ni sa composition sociologique essentiellement urbaine, ni son idéologie salafiste et arabisante, ni même l'étendu de son implantation, ne lui permettaient d'acquiescer le soutien de la population, qui était majoritairement rurale et berbère.

Dans ce contexte, le souverain avait partiellement accepté les exigences du P.I., dans la mesure où son hégémonie politique était tolérée, mais sans toucher aux structures traditionnelles du pouvoir ni prétendre l'exclusivité de la représentation des masses.

La tactique royale était la suivante : accepter l'hégémonie politique du P.I. en lui accordant la majorité des portefeuilles ministériels dans les deux premiers gouvernements de l'indépendance. Ensuite, faire en sorte que son hégémonie ne débouche pas sur un changement des structures traditionnelles du pouvoir. Et enfin satisfaire ses exigences institutionnelles, mais en élaborant des institutions dont la légitimité dériverait directement de celle de la monarchie et non autrement, comme le souhaitait le parti. Ce schéma avait conduit le monarque à faire des promesses pour l'instauration d'un « régime démocratique [...] qui est puisé des préceptes de notre religion, les traditions de notre passé et les méthodes de notre époque »¹. Le monarque, tout en insistant sur la nécessité de l'institutionnalisation de ses pouvoirs politiques, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, n'était pas prêt à sacrifier ses pouvoirs traditionnels du chef du Makhzen au profit d'une quelconque modernisation politique. Ainsi, face aux pressions politiques auxquelles il était soumis, il avait accepté de procéder à une institutionnalisation progressive du Makhzen, au lieu de sa liquidation. Autrement dit, le souverain avait accepté de moderniser le makhzen de telle sorte que, les élites politiques puissent jouir d'une plus large participation au pouvoir, tout en gardant la suprématie monarchique.

Rappelons que, la participation politique des élites était traditionnellement individuelle et soumise à des considérations d'ordre tribal et familial. Les serviteurs du makhzen n'avaient aucun pouvoir propre de décision, sauf celui dont ils avaient reçu la délégation du souverain².

A vrai dire, la modernisation politique, que Mohammed V voulait amorcer, était basée sur la conservation de l'édifice du Makhzen, en procédant par sa rationalisation. Il en découle que cette stratégie avait conditionné l'ensemble du processus de modernisation politique, jusqu'à la proclamation de l'état d'exception, en 1965.

De ce fait, et contrairement au modèle occidental où, l'institutionnalisation politique avait inévitablement débouché sur la limitation des pouvoirs des rois, la constitution marocaine avait conféré au souverain, outre ses pouvoirs classiques, d'autres pouvoirs d'un chef d'Etat moderne qui s'apparentent à ceux du président de la Vème république française.

1 Discours du trône du 18 novembre 1957, in « le Maroc à l'heure de l'indépendance, vol III, op.cit., p. 19.

2 A.Saaf : « Notes pour une recherche sur l'Etat marocain », op.cit., p. 149.

Etant ainsi, la constitution de 1962 avait, partiellement, satisfait les exigences d'une large fraction des élites urbaines avides de participation au pouvoir, mais, sans pour autant porter atteinte à l'édifice traditionnel du Makhzen.

L'effort d'institutionnalisation entamé par le souverain était alors conditionné par deux facteurs centrifugeurs : Les pressions grandissantes des élites urbaines du mouvement national, socialement minoritaires, mais politiquement très actives et l'attentisme des élites marginalisées et des masses rurales, qui étaient socialement majoritaires, mais politiquement passifs.

Le souverain était ainsi, porté à représenter et à défendre politiquement cette majorité silencieuse, implicitement attachée à l'institution royale. Les soulèvements des élites et des masses rurales, dans le Rif, le moyen Atlas ou dans le Tafilalt, au nom du roi, était une manifestation significative de cette situation¹. Dans ce cadre, la stratégie politique royale consistait à faire valoir son statut de représentant suprême de la nation marocaine au-dessus de toute institution.

En théorie, la constitution permettait aux élites politiques d'accéder au gouvernement lorsqu'une majorité parlementaire leur était acquise, seulement, il se trouve que l'existence et les pouvoirs de ces institutions étaient constitutionnellement et politiquement déterminés par le souverain.

Ainsi donc, le ministère des affaires étrangères, qui était une institution bureaucratique chargée de la gestion des affaires internationales, se trouvait, lui aussi, lié à la dynamique de modernisation du Makhzen. Malgré son nom moderne, ce département n'avait pas foncièrement changé, quant à l'étendue de ses pouvoirs décisionnels et à sa subordination directe au souverain, par rapport à l'institution du Vizir de la mer précoloniale.

Ses techniques et moyens matériels et humains avaient évolué, au même titre que son champ d'intervention, mais les tâches de conceptions et de décisions incombaient, toujours, exclusivement au souverain. Dès lors, le travail de la diplomatie était intimement lié à la stratégie politique du roi. Car, celui-ci était chargé de chercher le soutien et la légitimité internationale que le processus d'institutionnalisation exigeait sur le plan interne. Sa fonction était alors de vulgariser, sur le plan international, une image du Maroc démocratique et respectueux des droits de l'homme et des minorités, de telle sorte que la capacité extractive du système politique national augmente. Le déploiement de la coopération avec la France et les E.U.A. en faveur de la modernisation de l'armée marocaine et de la formation des cadres en témoigne². C'est pourquoi, le souverain insistait souvent sur la nécessité de développer cette coopération comme il tenait à ce que la diplomatie nationale soit présente dans la dynamique de libération du tiers monde et de l'Afrique, conformément au sentiment national anticolonialiste. L'intervention du Maroc au Congo, en 1960, et son soutien diplomatique et matériel à la révolution algérienne ne sortaient pas de ce cadre.

Par ailleurs, il faut noter que, la diplomatie marocaine était très attentive à la propagande panarabe et révolutionnaire de l'Égypte. Le panarabisme diplomatique

1 O. Marais : « les relations entre la monarchie et la classe dirigeante au Maroc », op.cit., p. 1176

2 La France et les Etats unies ont beaucoup contribué dans l'armement et la formation des F.A.R. depuis leur création en 1956.

marocain semble être un choix conforme au sentiment national, plutôt qu'une conviction dogmatique du souverain. Cela explique pourquoi le panarabisme marocain était loin de l'activisme du panarabisme nassérien tant sur le plan idéologique que sur le plan politique. Seulement, à partir de 1965, la diplomatie nationale trouvera son autonomie par rapport aux inclinations affectives de l'opinion publique nationale puisque l'institution monarchique arrivera définitivement à affirmer sa suprématie politique sur le plan interne.

b : Le ménagement du sentiment national en faveur de la "Makhzanisation" des institutions

La réhabilitation des élites traditionnelles, à partir de 1960, et leur réintégration progressive au sein du système politique avait procuré à la monarchie une base de légitimité populaire que les élites du mouvement national ne pouvaient avoir. A partir de 1963, les institutions politiques, récemment instaurées, semblaient être régies par la prééminence de l'institution monarchique au sein du système politique plus que par un véritable souci de démocratisation de la vie politique. Cependant, malgré cette suprématie, la monarchie manquait de soutien d'une élite cohérente capable de contrebalancer le poids politique des élites du mouvement national, surtout que l'institutionnalisation du pouvoir supposait l'existence d'une élite monarchiste relativement homogène, qui serait politiquement agressive et socialement représentative.

Les élections législatives, du 17 mai 1963, avaient certainement montré à quel point le souverain avait du mal à rassembler une telle élite¹. Le F.D.I.C., qui était sensé regrouper les élites monarchistes, était, dès son départ, miné par l'hétérogénéité frappante des partis qui le composait. Car, le mouvement populaire, qui était un parti d'obédience rurale, n'avait rien en commun avec le P.L.I. d'obédience citadine, sauf sa loyauté à la monarchie et son hostilité aux élites de l'Istiqlal. De plus, le soutien du P.D.C. et des indépendants ne pouvait être efficace, alors qu'ils n'avaient obtenu que six sièges au parlement. L'expérience parlementaire allait dévoiler la fragilité d'une telle coalition. Le M.P., qui représentait, à lui seul, deux tiers de sièges parlementaires obtenus par le F.D.I.C., s'était estimé sous représenté au gouvernement et appréciait mal l'hégémonie de A. R. Guedira et de son parti sur le gouvernement².

Ces divergences au sein des élites monarchistes s'étaient d'autant plus amplifiées par l'habileté politique des élites du P.I. et de l'U.N.F.P. au sein du parlement.³

Par ailleurs, il était évident que, ni le souverain ni les élites de l'opposition ne trouvaient leurs comptes au sein des nouvelles institutions. Faute d'une majorité parlementaire cohérente, le souverain ne pouvait avoir les mains libres pour prendre les décisions politiques de grande urgence, alors que l'opposition, ne pouvait durablement cautionner un jeu institutionnel qui réglémentait définitivement sa marginalisation politique.

Ainsi, à partir de 1964, le blocage institutionnel semblait poser les germes d'une « retraditionnalisation » de la vie politique marocaine. Ce processus était déjà

1 R. Levau : « Le fellah marocain défenseur du trône », op.cit., pp. 76-81

2 Ibid., p. 77.

3 P. Chambergeat : « Bilan de l'expérience parlementaire marocaine », op. cit., pp. 106-107.

perceptible depuis l'indépendance¹, mais les rapports de forces politiques ne permettaient pas au souverain de l'imposer.

Apparemment, au Maroc, ni la constitution, ni les institutions politiques, qui en étaient découlées, ne pouvaient fonctionner indépendamment de l'institution monarchique, du fait qu'elle en était la source même. Quand le P.I. avait sollicité, le 28 septembre 1964, l'arbitrage royal afin de trancher sur le problème de l'ordre du jour de la session extraordinaire du parlement, il était clair, qu'il cherchait à faire rappeler au souverain son devoir traditionnel d'arbitre impartial, au-dessus des acteurs politiques. Le 5 novembre, le souverain lui avait, donné raison contre son gouvernement, en jugeant sa requête juste. Ce faisant, la pratique constitutionnelle marocaine s'était inévitablement encastrée dans une logique traditionaliste qui conditionnerait aussi bien son évolution que son fonctionnement ultérieur.

D'ailleurs, lorsque Hassan II avait proclamé l'état d'exception, le 7 juin 1965, il ne faisait qu'exercer son rôle d'arbitre, du commandeur des croyants et du gardien des institutions. Les critiques virulentes du P.I. paraissaient, alors comme injustifiées, voire contradictoires, du moment qu'il reconnaissait lui-même la transcendance de la légitimité monarchique sur les institutions.

La mise en sommeil de la constitution et du parlement, en 1965, constituait un tournant décisif dans la vie politique nationale dans la mesure où, un véritable processus de « *retraditionnalisation* » du système politique sera entamé par le souverain. L'objectif était d'assurer une compatibilité entre la tradition et la modernité politique. Ce processus était corroboré par un double phénomène politique d'accroissement de l'autoritarisme du régime politique et du redéploiement des mécanismes traditionnels de légitimité politique et religieuse.

Pour les masses rurales, l'autoritarisme du régime politique n'avait rien de nouveau puisque, le Makhzen ne pouvait être qu'autoritaire comme il l'était toujours. La nomination du général Oufkir, au poste du ministre de l'intérieur, était, en soi, une manifestation de l'autoritarisme makhzenien. Les méthodes utilisées par ce dernier pour réprimer l'opposition s'apparentaient beaucoup aux anciennes Razzia, puisque l'objectif était de faire respecter l'autorité du Makhzen et d'intimider ceux qui le désobéissaient.

De plus, en proclamant l'état d'exception, le souverain, avait pris en main la totalité des pouvoirs politiques, pour mieux les contrôler. Le redéploiement de l'arsenal symbolique et religieux de la monarchie devient alors indispensable pour suppléer l'absence des institutions. En conséquence, à partir de 1965, on assistera à un renforcement spectaculaire de l'image traditionnelle de l'institution royale.

La conférence de l'organisation islamique sur le sol marocain, en 1969, constituait de ce fait une consécration internationale de cette image. Dans la même année, le P.L.S. était interdit pour avoir tenté de reconstituer un parti illégal dont l'idéologie était incompatible avec les valeurs religieuses et morales du peuple marocain.

¹ L'interdiction du P.C.M. en 1959 en était une manifestation, puisque la justification du tribunal se basait sur un discours du souverain, qu'il avait promu au niveau d'une loi.

La diplomatie marocaine était gouvernée par cette évolution politique interne. Celle-ci engagera tout son potentiel pour assurer le financement des projets économiques et agricoles sur lesquels était basé l'équilibre politique interne. Elle était tenue d'assurer une plus grande ouverture du Maroc sur son environnement international et régional. La normalisation des relations avec l'Algérie et la Mauritanie, à l'issue de la conférence islamique de Rabat et avec la France, en 1970, était des mesures dont les retentissements internes n'avaient pas tardé à se manifester. Celles-ci avaient permis aux élites dirigeantes de se consacrer davantage aux problèmes économiques et sociaux qui étaient jusque là sacrifiés au profit de la logique de stabilisation politique.

Toutefois ce processus de « *retraditionnalisation* » du champ politique interne avait débouché sur un affaiblissement généralisé des élites de l'opposition. Les coups d'Etat, de 1971 et de 1972, avaient dévoilé les dangers que comportait une telle politique aussi bien pour les élites que pour la monarchie elle-même. L'ouverture diplomatique au niveau international s'était avérée, à elle seule, insuffisante pour réaliser la stabilité politique interne, mais, elle avait, tout de même, permis une meilleure consécration des choix économiques libéraux.

B : La consécration des choix libéraux de modernisation économiques

A l'exception de l'épisode du gouvernement de A. Ibrahim, la diplomatie nationale était régulièrement déployée pour mobiliser le maximum du soutien multiforme international et régional en faveur de la modernisation économique du pays. Seulement, il lui était indispensable, en premier lieu, de canaliser et de modeler ce soutien de telle sorte que la modernisation n'entraîne pas des bouleversements imprévisibles au sein du système politique et, en second lieu, de gérer, sur le plan international, la rareté des ressources économiques internes.

I : La modernisation économique sans changements.

Dans son effort de recherche du soutien économique international et d'accélération du processus de la modernisation économique interne, la diplomatie marocaine était guidée par un double souci. La modernisation ne devra ni porter atteinte aux structures traditionnelles ni provoquer une évolution incontrôlée des structures modernes de l'économie nationale.

a : Les structures traditionnelles : un rempart contre les dérapages modernistes

La canalisation de l'assistance internationale vers la modernisation des structures économiques traditionnelles était, depuis l'indépendance, un objectif souhaité par les élites politiques nationales. Seulement, l'expérience du gouvernement de A. Ibrahim de 1958 à 1960, avait dévoilé les risques que comportait une politique de drainage de l'assistance internationale vers l'industrialisation rapide au détriment du monde rural.

Car, d'un point de vue politique, la recherche de l'industrialisation signifiait, en premier lieu, l'encouragement des élites urbaines à former une puissance économique qui entraînerait, par surcroît, tout le système politique national dans sa dynamique.

Cela va de paire avec une déstructuration du système tribal et des modes classiques de production économique et symbolique.

La poursuite d'une telle politique aurait conduit le système politique marocain vers les scénarios suivants :

Primo, la monarchie accepte l'hégémonie politique des élites urbaines "embourgeoisées", ce qui implique son affaiblissement politique. Un tel scénario aurait probablement conduit ces élites à instaurer un régime à parti unique comme dans beaucoup de pays arabes et africains¹.

Secundo, la monarchie résiste à céder le pouvoir à ces élites, ce qui conduirait inévitablement à l'encouragement de la violence politique et à la montée des courants putschistes militaires et civils pour s'accaparer du pouvoir, étant donné que la monarchie aurait perdu son assise populaire dans les campagnes.

La monarchie savait pertinemment que, dans le contexte sociopolitique marocain, la modernisation économique était une priorité pour améliorer le niveau de vie des masses. Seulement, celle ci devait, impérativement, s'adapter aux exigences du processus de reproduction sociale et politique².

Autrement dit, elle ne devait nullement générer des ruptures ou des dysfonctionnements graves au sein des structures sociales et politiques traditionnelles. Dès lors, toute modernisation était tenue d'intégrer les éléments traditionnels de la société marocaine³. Cette vision était clairement exprimée par Hassan II en ces termes : « *La complexité de nos problèmes, résulte, d'une part, du fait que le Maroc appartient à une grande et vieille civilisation avec un patrimoine culturel et, d'autre part, qu'il a des ambitions modernes. Le Maroc cherche à résoudre ses problèmes justement en préservant son patrimoine national* »⁴.

A ce titre, il n'était pas étonnant qu'à partir de 1960, la politique économique du gouvernement A. Ibrahim soit abandonnée au profit d'une autre politique plus nuancée, quant a ses objectifs. Désormais, la stabilité politique l'emporte sur la modernisation économique. Du coup, la diplomatie officielle était mobilisée afin d'assurer les ressources financières et techniques internationales nécessaires à un processus de modernisation sans changement⁵.

La normalisation des relations avec la France, dès l'accession au trône de Hassan II, en 1961, et la visite de ce dernier à Paris, le 11 mai 1962, allaient considérablement reconforter la situation économique du gouvernement. Les négociations entre les deux gouvernements avaient abouti à relancer la coopération économique et financière entre les deux pays. Le Maroc pouvait alors compter sur les pays occidentaux pour financer ses projets de développement économiques, conformément aux nouvelles orientations économiques et politiques libérales.

1 Pour une analyse complète de la thèse d'embourgeoisement, voir D. Apter, « Pour l'Etat contre l'Etat », op.cit., pp. 104-106. «... Plus le niveau de modernisation est élevé, plus la possibilité de présenter de nombreuses exigences représentatives est grande, plus la probabilité de solutions politiques restrictives et autoritaires se développe. »

2 D. Benali : « L'Etat et le processus de reproduction sociale au Maroc... », op.cit. p., 219.

3 B.Badie : « Le développement politique », op. cit., p. 71.

4 Déclaration de Hassan II devant les membres de la mission de la B.I.R.D. le 30 mai 1964.in discours de Hassan II. Op.cit., Vol II, p. 474.

5 R.Leveau : « Le fellah marocain défenseur du trône », op.cit., p..76.

Dans ce cadre, les négociations exploratoires avec la C.E.E. seront entamées, à partir du 30 janvier 1964. Leur objectif était d'instaurer une association entre l'économie nationale et celle des pays européens. Ceci dit, l'effort diplomatique officiel était essentiellement orienté vers la consolidation des nouvelles orientations économiques libérales et sur l'encouragement des investissements étrangers dans les secteurs, des mines, de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie alimentaire et du textile.

Abstraction faite du jeu des rapports de forces politiques auquel les élites dirigeantes s'étaient livrées depuis l'indépendance, les chiffres sur la croissance démographique, dévoilés par le recensement de 1960, avaient montré l'ampleur des problèmes auxquels elles devaient faire face. L'explosion démographique et les problèmes sociaux, qui en étaient la conséquence étaient, en soi, une source insoutenable de stress pour le système politique, notamment en l'absence des ressources suffisantes pour satisfaire les exigences de plus en plus grandissantes des populations en matière de logement, de santé, d'enseignement et du travail. Déjà en 1959, les prémices de ce stress étaient visibles. Le soulèvement des populations rurales au moyen Atlas et au Rif n'était pas exclusivement de nature politique. Celui-ci était, semble-t-il, une réaction contre une éventuelle réforme agraire que le gouvernement de gauche envisageait dans les campagnes. De même, les émeutes de Casablanca, en mars 1965, à suite à la décision du ministre de l'enseignement de fixer l'âge limite requis pour l'accession des élèves à l'enseignement secondaire, étaient une expression du malaise social et économique que les populations déracinées et mal encadrées ressentaient. La décision du ministre n'était qu'une étincelle qui avait déclenché la colère des masses. D'ailleurs, une telle décision était économiquement justifiée, compte tenu du budget d'austérité présenté par le gouvernement, en décembre 1964, pour redresser la situation de crise monétaire et financière alarmante¹, conformément aux recommandations de la B.I.R.D.² Seulement, à la lumière de la croissance vertigineuse des exigences de la population, une telle mesure était politiquement risquée.

Au total, la stratégie économique des élites dirigeantes visait, essentiellement à agir sur la croissance des exigences économiques et sociales des masses, dans la perspective de leur stabilisation. A ce titre, pour stabiliser la situation sociale et politique du pays, la politique économique nationale s'était basée sur une triple stratégie :

- Le recours massif à l'aide étrangère, notamment celle des pays occidentaux et de la B.I.R.D. pour pallier le manque des moyens économiques propres.
- Le recours à la coercition pour neutraliser tout débordement social ou politique.
- L'application des mesures économiques dont l'effet rétroactif visait la stabilisation, à terme, des exigences de modernisation économiques grandissantes. L'exemple de la promotion nationale reste, à cet effet, pertinent, puisque, depuis sa création, en juillet

1 Voir A.A.N., chronique économique 1964, p. 294. Voir aussi Chronique de 1965, pp. 345-347.

2 F. Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc », op.cit., pp 138- 140.

1961, cette institution était chargée de combattre le sous emploi dans les campagnes afin de mobiliser les masses rurales et stabiliser leur exode vers les villes¹.

Dans ce cadre, il faut préciser que l'Etat avait pris en charge l'essentiel des activités économiques afin de limiter toute déviation moderniste de nature à déstabiliser l'équilibre du système politique national.

b : L'étatisation des structures économiques modernes

Les élites économiques étaient incapables d'entraîner l'économie nationale dans une dynamique de croissance de type libérale. Du coup, bien que cela était, visiblement, paradoxal aux convictions libérales des élites dirigeantes, c'est à l'Etat qu'incombait de prendre en charge les différents processus économiques nationaux.

Rappelons que l'intervention de l'Etat dans la sphère économique n'est pas un phénomène nouveau au Maroc. Traditionnellement, celui-ci était un pourvoyeur de biens et de richesses au sein de la société. C'est pourquoi, l'économie n'avait jamais fonctionné indépendamment de la volonté du Makhzen, ce qui laisse présager sa dépendance structurelle de la raison politique de l'Etat².

Au lendemain de l'indépendance l'action économique de l'Etat avait pris trois formes distinctes mais complémentaires.

*Une forme législative et réglementaire, qui visait à inciter, à protéger ou à orienter les investissements économiques. Dans ce cadre, on peut retenir deux méthodes d'interventions principales :

La planification économique qui était son instrument privilégié pour définir les priorités et les besoins économiques nationaux. Le premier plan quinquennal (1960-1964) estimait que l'action économique de l'Etat devait se concentrer sur trois axes principaux : la formation des cadres ; la réforme agraire et la mise en place d'une industrie de base³. Le deuxième plan biennal (1965-1967) allait fixer les objectifs économiques dans un programme d'équipements public, dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la formation des cadres⁴. Ce programme était fixé, à partir d'une conception monétariste du développement⁵, visant à assainir les finances de l'Etat et à promouvoir l'investissement privé. Enfin, le plan quinquennal (1968-1972) allait consacrer les mêmes orientations économiques des plans antérieurs, en mettant l'accent sur l'importance des politiques de planification familiales et sur les modalités de financement des projets économiques retenus.

L'établissement d'une panoplie de règles juridiques et administratives en vue d'inciter et de protéger les investisseurs nationaux dans les secteurs stratégiques de l'économie. Dans ce sens, la promulgation du premier code d'investissement, le 13 septembre 1958⁶, prévoyait plusieurs avantages aux entrepreneurs nationaux et étrangers comme, le remboursement des droits de douane, la réduction des droits

1 A. Belal et A. Agourram : « Les problèmes posés par la politique agricole dans une économie dualiste », op.cit., p. 108.

2 D. Benali : « L'Etat et le processus de reproduction sociale au Maroc... », op. cit., p. 219.

3 M. Berrada : « L'administration économique au Maroc », op.cit., p. 266.

4 L. Malki : « Financement du développement économique au Maroc », op.cit., p. 41.

5 Ibidem.

6 Voir BO du 19 septembre 1958.

d'enregistrement, l'exonération partielle de la patente... etc. Un autre code sera promulgué deux ans après, en février 1960¹, élargissant les avantages consentis par l'Etat au profit des investisseurs nationaux, (Primes à l'investissement, franchise d'impôt pour l'achat des équipements, exonération douanière ...). Ce code qui était, à l'origine, destiné pour les investissements industriels sera, en juillet 1969, élargie au secteur agricole afin de promouvoir les investissements dans l'agriculture nationale.

Ces mesures d'incitations étaient, dès le départ, accompagnées par l'instauration d'un régime douanier protectionniste qui visait à sanctionner les produits étrangers concurrentiels aux produits nationaux. Le Dahir du 24 mai 1957, avait institué une tarification douanière qui taxait faiblement l'importation des équipements et les matières premières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture nationales, tout en pénalisant les importations des produits de consommation. Ce régime sera révisé, en septembre 1961, puis en janvier 1962, dans le sens d'une plus ample protection douanière des produits nationaux, notamment, des produits des textiles et agroalimentaires².

*La deuxième forme était l'intervention directe de l'Etat directe dans le processus de production, par le biais des entreprises publiques et semi-publiques.

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat avait pris en mains un certain nombre d'entreprises coloniales à caractère industriel et financier, en l'absence des entrepreneurs nationaux capables de les racheter. Celui ci avait également procédé à la création d'un grand nombre d'entreprises publiques pour réguler la croissance et jeter les bases d'un développement accéléré de certains secteurs primordiaux pour l'économie. Parmi ces entreprises, on peut citer l'O.C.P, L'O.N.C.F, la R.A.M, la C.O.M.A.N.A.V, ...etc.

C'est dire, qu'à partir de 1957, une véritable politique économique interventionniste était mise en place. En 1969, le Maroc comptait plus de 156 entreprises publiques, alors que celles-ci ne dépassaient pas 60, à la fin des années cinquante. L'expansion rapide du secteur public marocain était justifiée par l'héritage colonial et l'importance du secteur public français, par la défaillance du capital privé national et par l'ampleur des exigences du développement économique, ainsi que par la volonté de l'Etat de réguler les différents processus économiques nationaux.

*La troisième forme était indirecte de l'Etat, à travers ses sociétés de financement du développement (S.F.D.). Dans ce domaine, la B.N.D.E, la C.N.C.A, et le C.I.H constituaient le fer de lance de la politique interventionniste publique. Ces organismes étaient chargés de financer totalement ou partiellement les investissements dans les secteurs industriels, agricoles, immobiliers et touristiques. Depuis 1964, ils avaient, à eux seuls, englouti près de 50% des prêts accordés au Maroc par la Banque mondiale³.

Au total, l'Etat s'était graduellement érigé en acteur économique principal. En conséquence, la diplomatie officielle était chargée d'assurer les ressources financières

1 Voir BO du 2 février 1960.

2 M.Berrada : « L'administration économique au Maroc », op.cit., p. 257.

3 F.Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impacte sur le secteur public au Maroc », op.cit., p. 179.

et commerciales internationales susceptibles de servir de support à l'intervention économique de l'Etat. A cet effet, les investissements du secteur public dans les différents secteurs économiques nationaux dépassaient la moitié des investissements totaux effectués au Maroc. Cela avait entraîné une étatisation progressive de l'espace économique national. Dans une telle situation, l'objectif de la politique étrangère était d'assurer les mécanismes d'une plus grande fluidité des interactions entre l'environnement économique national et l'environnement économique international. En d'autres termes, l'étatisation de l'espace économique national n'était qu'une manifestation de la volonté des élites politiques dirigeantes d'accroître la capacité extractive du système politique national tant sur le plan interne que sur le plan externe.

2 : La gestion de la rareté des ressources économiques

Comme dans la plus part des pays nouvellement indépendants, la diplomatie officielle devait résoudre la problématique cruciale de l'inadéquation des ressources économiques nationales, convertibles en puissance internationale, aux objectifs qu'elle s'était assignée, à savoir : L'optimisation du positionnement du système politique national au sein de l'échelle de la puissance mondiale. Aussi, était-il impératif de gérer la rareté des ressources économiques propres de telle sorte qu'elles soient valorisées et, par-là, converties en puissance internationale. Ceci dit, la diplomatie nationale devait assurer d'une part, l'ouverture de l'économie nationale sur l'économie internationale et d'autre part, la mobilisation de l'assistance internationale indispensable à toute modernisation.

a : La gestion par le maintien de l'extraversion économique

Les élites dirigeantes nationales étaient conscientes que si l'indépendance politique était acquise, en 1956, l'indépendance économique était encore à conquérir¹.

Celles ci avaient hérité de la colonisation une économie totalement orientée vers la satisfaction des demandes de la métropole en matières premières et agricoles. Cependant, ayant écarté, dès le départ, toute option économique isolationniste², elles avaient opté pour une économie nationale à caractère libéral et dirigiste.

Une telle option était, semble-t-il, conforme à la théorie économique libérale dominante depuis la seconde guerre mondiale jusqu'aux débuts des années soixante-dix. Laquelle considérait le commerce et le libre échange entre les nations comme la base de tout développement économique dans les pays nouvellement indépendants³.

L'adoption de cette approche du développement économique avait comme conséquence immédiate, de donner une importance primordiale au commerce extérieur national générateur de devises et de capitaux.

1 Voir discours du ministre des affaires étrangères A.Balafrej devant l'assemblée générale de l'O.N.U. le 23 novembre 1956. Al Alam N° 2369 du 29 novembre 1956.

2 Voir le discours de Mohammed V lors de la réception des membres de la conférence de Tumliline le 29 août 1956. op.cit. Voir aussi, dans ce sens, le discours du prince héritier Moulay el Hassan le 24 avril 1957 in Al Alam du 25 avril 1956 et la déclaration de A.Bouabid au journal la vie française reprise par Al Alam du 14 mai 1957.

3 H.W. Arndt : « Développement économique, la marche d'une idée », op. cit., pp. 72-77.

Le commerce extérieur devient, alors, inévitablement, la pierre angulaire de toute stratégie économique nationale. L'effort de l'Etat était focalisé sur la recherche et la diversification des débouchés étrangers pour ses exportations.

Suivant une telle optique, il était primordial de valoriser les produits nationaux immédiatement négociables sur le marché international. Aussi était-il nécessaire pour les élites dirigeantes nationales de valoriser et d'encourager l'exportation de matières et produits disponibles, de telle sorte que l'augmentation de son volume puisse servir de couverture aux importations nationales.

Une telle logique mercantile allait profondément conditionner l'ensemble des relations internationales du Maroc. Mieux encore, elle avait servi, en 1964, de critère à la B.I.R.D. pour évaluer les demandes marocaines en capitaux.

Rappelons que les demandes de crédits formulées par le gouvernement marocain, en 1960, étaient rejetées, sous prétexte que sa politique économique n'était pas suffisamment libérale. A partir de 1964, celle-ci mettra l'accent sur la nécessité d'orienter les investissements de l'Etat vers les secteurs économiques rentables à court terme comme, l'agriculture, le secteur minier et le tourisme. Car, ces secteurs étaient générateurs de devises et augmentaient la solvabilité de l'économie nationale à court et moyen termes¹. A ce titre, la valorisation et l'optimisation des exportations nécessitaient une politique d'investissement dans les infrastructures routières, énergétiques et sociales.

De ce fait, l'extraversion de l'économie marocaine n'était pas, à l'origine, une émanation de la volonté des élites politiques dirigeantes, qui étaient prédisposées idéologiquement à l'accepter. Mais, elle était plutôt une manifestation incontournable de la dépendance structurelle de cette économie à l'égard de l'ex-métropole. Une telle dépendance était extrêmement difficile à dépasser sans un changement profond des structures préétablies. Toutefois, même si les élites nationales envisageaient un tel changement, celui-ci restait objectivement aléatoire puisque le Maroc ne disposait pas de ressources économiques à haute valeur ajoutée susceptibles d'être converties en terme de puissance internationale.

Ainsi, depuis 1960, le réalisme économique des élites dirigeantes les avait poussées à canaliser les investissements publics, financés par l'extérieur, vers le secteur agricole et minier dont l'apport en devises était certain, malgré leur faible valeur économique ajoutée.

La politique d'investissement poursuivie par la B.N.D.E., le C.N.C.A. et le C.I.H. illustrent l'orientation que les investissements publics avaient pris. Entre 1962 et 1965 c'est le secteur de l'industrie du textile que la B.N.D.E. finançait avec plus du 37% du total des investissements. Tandis qu'à partir de 1965 et jusqu'à 1971, c'est le secteur de l'industrie alimentaire qui était encouragé avec une moyenne de 34% des investissements². Parallèlement, le secteur minier et énergétique avait bénéficié des investissements de la B.N.D.E. avec un volume de 58% des investissements en 1959,

1 F. Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impacte sur le secteur public au Maroc », op.cit., p. 144.

2 Ibid., pp. 188-189.

28,6% en 1961, 37,8 % en 1962, 24% en 1963, 41,6% en 1970 et 24,7% en 1972¹. Le secteur touristique était à son tour intensément financé, à partir de 1968, avec un volume de 32,3% en 1968 et de 30,9% en 1969.

De ce fait, à partir de 1964, les investissements publics allaient étroitement dans le sens d'une plus grande conformation aux directives et aux orientations des bayers de fonds (France, U.S.A., B.I.R.D., R.F.A.), c'est-à-dire, vers les secteurs immédiatement rentables et générateurs de devises. La conséquence était une plus grande ouverture de l'économie nationale et une dépendance à l'égard des marchés internationaux.

Dans ce cadre, le commerce extérieur national était tenu de jouer un rôle primordial dans la modernisation économique du pays. Or, compte tenu de la faiblesse de la valeur ajoutée des produits exportés et la détérioration constante des termes de l'échange, les efforts de l'Etat pour augmenter et diversifier les exportations, étaient restés loin de couvrir le coût élevé des importations et moins de satisfaire les exigences économiques nationales.

Entre 1960 et 1972, les pouvoirs publics s'étaient efforcés de faire de l'agriculture la locomotive de la dynamique de modernisation économique, puisque ce secteur absorbait, à lui seul, plus de 34% des investissements publics². Cependant, et en dépit de l'augmentation de la superficie des terres cultivables et irrigables, et de la modernisation des méthodes de productions qui avait permis une augmentation des exportations, l'agriculture était incapable d'assurer l'autosuffisance alimentaire nationale et moins de générer les devises suffisantes pour couvrir les importations. La part des exportations agricoles dans les exportations nationales avait, certes, connu une nette progression depuis 1960. Elle était passée de 46% en 1960, à 49% en 1963, à 51% en 1970 pour diminuer à 48% en 1972³.

Apparemment, l'augmentation de sa productivité et de sa capacité d'exportation ne s'était pas accompagnée d'une augmentation de sa capacité à satisfaire les besoins alimentaires internes, étant donné que la production agricole était essentiellement tournée vers la satisfaction de la demande des marchés externes. Le taux d'autosuffisance en produits agricoles de base avait ainsi nettement diminué, entre 1960 et 1972. Celui-ci était passé de 86% en 1960 à 81% en 1972 pour les céréales, alors que le taux d'autosuffisance en huile et en sucre était resté remarquablement faible, malgré son augmentation à 56% pour le sucre et 36% pour les huiles en 1972⁴.

C'est ainsi que l'extraversion de l'économie avait sérieusement conditionné la conduite internationale de la diplomatie nationale. Celle-ci était constamment tenue de prendre en considération la dépendance de l'économie à l'égard des marchés internationaux et particulièrement des marchés européens. Cela explique probablement son refus de faire l'amalgame entre ses positions politiques internationales et sa politique de coopération économique avec les Etats. De ce fait, les crises

1 F. Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impacte sur le secteur public au Maroc », op.cit., pp. 188-189.

2 A. Belal et A. Agourram : « La politique agricole dans une économie dualiste », op.cit., p. 104.

3 M. Rachidi : « Croissance démographique et développement économique au Maroc », op.cit., p. 63.

4 T. Ezzaki : « Infrastructures et développement au Maroc », op.cit., p. 78.

diplomatiques entre le Maroc et la France n'avaient pas entraîné une crise proportionnelle dans leur relation de coopération économique et technique, entre 1958 et 1961 et 1965 à 1970. De même, le refus du gouvernement marocain de rompre ses relations économiques avec la R.F.A. et avec le Portugal, en 1965, malgré sa solidarité avec les pays arabes et africains ne sortait nullement de ce cadre. Car, sa logique diplomatique implique une nette distinction entre les positions internationales de ces pays et leur coopération économique avec le Maroc.

b : la gestion de la rareté par le recours à l'assistance étrangère

Comme dans la majorité des pays nouvellement indépendants, la recherche de l'aide étrangère constitue une constante de la politique étrangère marocaine. Depuis sa création en 1956, la diplomatie marocaine, était mobilisée pour drainer le soutien économique international vers le financement des efforts de modernisation interne.

La logique qui guidait cette mobilisation était simple, puisqu'il s'agissait, en premier lieu, de chercher l'assistance étrangère pour compenser le manque de moyens économiques propres. Rappelons, dans ce cadre, qu'au lendemain de l'indépendance, le sous équipement en infrastructures économiques, techniques et humaines, était une caractéristique essentielle de l'économie nationale.

Pour gérer une économie foncièrement extravertie au service de la demande extérieure, le recours à l'aide étrangère était évident, surtout lorsque la valeur ajoutée des exportations était structurellement faible et tend continuellement à se réduire avec la détérioration de terme de l'échange.

Ainsi, l'extraversion économique implique, dans le cas marocain, un recours de plus en plus ample à l'aide et à l'endettement extérieur pour pallier le manque des ressources propres. Généralement, les pays sous développés comme le Maroc, ayant une économie coloniale, étaient soumis de façon directe aux fluctuations du marché international. La colonisation, en introduisant un processus de modernisation économique inachevé, avait favorisé la création de nouveaux besoins économiques chez les masses. Ces besoins étant de nature exogène, ne pouvaient être satisfaits par les moyens et les ressources propres du pays.

En conséquence, pour importer des machines et des techniques de haute valeur ajoutée, il était indispensable de produire et d'exporter plus de produits nationaux, habituellement de faible valeur ajoutée. Seulement, vue que la valeur des importations était structurellement supérieure à celle des exportations, le déficit de la balance commerciale devient structurel, voire tend à augmenter au fur et à mesure que les besoins de modernisation économique et sociale augmentent.

Du coup, le recours à l'aide française, américaine et même soviétique était crucial pour faire face immédiatement au manque à gagner du commerce extérieur.

Le recours à l'aide permet justement de couvrir les frais de consommation des produits que le Maroc ne pouvait pas produire et, c'est à partir de là, que la boucle de la dépendance économique se renfermait.

Cette dernière se manifeste par le recours, de plus en plus fréquent, aux investissements étrangers pour financer des projets sollicitant un fort apport en capitaux et en techniques ou, pour produire des produits dont l'apport technique était

monopolisé par les étrangers ou même, pour former les cadres dans des secteurs hautement techniques que le Maroc ne pouvait former. Dès lors, la présence du capital étranger dans des secteurs clefs de l'économie nationale devient une nécessité incontournable.

Ainsi, depuis 1956 à 1972 la courbe de la dette extérieure n'avait cessé d'augmenter en parallèle à la courbe des besoins de la modernisation des secteurs miniers, agricoles, énergétiques et industriels.

Le recours à l'aide extérieure, par sa nature transcendante et exogène, impose une orientation de l'économie marocaine vers une modernisation qui satisferait les pays et les organismes donateurs. Car, il s'agit d'accroître la solvabilité financière de l'économie nationale sur le plan international. Le service de la dette devient aussi une constante de toute la politique économique nationale.

Il faut noter qu'avant 1965, la quasi-totalité de l'aide extérieure du Maroc provenait de la France et des Etats Unis. Seulement, à partir de cette date et conformément au plan biennal de 1965-1967, le financement extérieur connaîtra un véritable saut en avant puisque le Maroc sollicitera d'autres bayeurs de fonds comme l'Allemagne de l'ouest, la B.I.R. D. et les pays arabes¹.

Théoriquement, l'endettement n'est pas un phénomène étranger dans les rapports entre les Etats. Les gouvernements peuvent recourir à l'extérieur chaque fois que les moyens financiers et techniques nécessaires à leurs réformes leur fait défaut. Toutefois, c'est la politisation et les effets d'entraînement générés par un tel endettement qui sont souvent remises en question. Car, bien que juridiquement égal au fournisseur, le demandeur d'aide reste, en pratique, la partie la plus faible dont les besoins lui dictent d'accepter des conditions défavorables qu'il ne peut accepter en situation normale.

Du coup, quand le Maroc sollicitait l'assistance française, américaine ou de la B.I.R.D., il était dans une situation de besoin qui le menait forcément à accepter leurs dictats.

Dans ce cadre, la prédisposition idéologique des élites dirigeantes nationales à recourir à l'assistance étrangère s'était accommodée d'une situation objective de rareté des capitaux et des investissements indispensables à toute modernisation économique et sociale.

Rappelons que, la conjoncture économique internationale était, à partir de 1960, caractérisée par une baisse de gain de productivité amorcée après la deuxième guerre mondiale et par un ralentissement considérable de la croissance économique mondiale².

Il faut tout de même préciser que, par sa gravité et sa complexité la décision du recours à l'endettement reste un domaine exclusif du monarque ou les autres acteurs politiques et économiques sont simplement réduits au rôle d'agrégation et de

1 A. Fadel : « Processus d'endettement du Maroc indépendant », op.cit., p. 23.

2 M. Bousta : « L'économie d'endettement international : UN nouveau mode de réculation capitaliste », op.cit., p. 48.

II : La politique étrangère et l'évolution de l'environnement socioculturel

La problématique de la modernisation sociale et culturelle constituait un défi majeur pour les élites politiques dirigeantes. Cette problématique était d'autant plus, contraignante pour les élites diplomatiques nationales, dans la mesure où il s'agissait pour elle de présenter une meilleure image du Maroc sur la scène internationale.

Du coup, la société tribale segmentaire, à faible niveau d'intégration culturelle, en l'absence des atouts techniques et humains économiquement convertibles, ne représente que peu d'intérêt au niveau international. Aussi, était-il nécessaire pour la diplomatie nationale d'assurer incessamment les mécanismes de modernisation socioculturelle indispensables à l'intégration du système politique marocain au sein de son environnement international. Pour ce faire, deux objectifs devaient être atteints. D'abord, assurer les conditions humaines et techniques pour une socialisation adéquate de la jeunesse (A). Ensuite, accroître la flexibilité de la culture politique nationale (B).

A : A la recherche d'une socialisation adéquate de la jeunesse marocaine

Comme dans le cas des pays nouvellement indépendants, le problème de la socialisation politique au Maroc, occupe une place déterminante dans les stratégies des élites dirigeantes. Cela impose la recherche des mécanismes adéquats de recrutement politique et d'élargissement des bases de la légitimité politique des élites au pouvoir. Dès lors, la politique d'enseignement et de régulation du stress social acquiert une importance majeure pour l'Etat.

1-La politique étrangère au service de la politique de l'enseignement

Le système d'enseignement hérité de la colonisation était loin de se conformer aux exigences socio-économiques de l'indépendance, dans la mesure où, il était foncièrement subordonné à la politique coloniale de la France et de l'Espagne. De ce fait, l'élitisme et l'extériorité de son contenu et méthodes étaient inadéquats, voire anachroniques avec les nouveaux besoins de la société marocaine. C'est pourquoi, l'Etat s'était fixé deux objectifs majeurs dans ce domaine à savoir : la généralisation et la marocanisation de l'enseignement national.

a :Vers le passage d'un enseignement des élites à un enseignement des masses

La politique d'enseignement des premières années de l'indépendance était tenue de satisfaire un objectif si réclamé par les élites du mouvement national à l'époque coloniale, notamment, celui de la généralisation de l'enseignement national et son unification.

Seulement, l'Etat était incapable, par ses propres moyens, de satisfaire immédiatement de telles exigences. Car, celles-ci supposaient la mobilisation d'énormes moyens techniques, humains et financiers qui faisaient défaut.

Dans ce cadre, la politique de coopération technique et culturelle avec la France était supposée permettre la réalisation de tels objectifs. Aux termes des deux conventions de coopération administrative et technique, du 6 février 1957, et de coopération culturelle, du 5 octobre de la même année,¹ la France s'était engagée à

¹ Voir P.Ardant : « Vingt ans de coopération culturelle et technique avec le Maroc : échec ou réussite ? », op.cit., pp. 210-211.

fournir au Maroc l'assistance nécessaire en matière de formation de cadres et des moyens techniques et pédagogiques nécessaires à l'enseignement national. Il faut rappeler qu'au lendemain de l'indépendance, le nombre de cadres français avait substantiellement diminué. Le vide qu'ils avaient laissé était tel que les cadres nationaux et même ceux assurés par la coopération avec les pays arabes comme l'Irak ne pouvait remplir¹.

La prédominance de la coopération avec la France en matière d'enseignement était justifiée aussi bien par la culture francophone des élites politiques et économiques du mouvement national, puisqu'un bon nombre de ses membres était formé dans les écoles et universités françaises que par l'inconsistance et l'inadéquation de la coopération culturelle et technique, avec les autres pays, à la réalité et aux besoins des marocains, notamment ceux à court terme.

Cela avait des conséquences manifestes sur l'orientation de la politique d'enseignement national. La coopération culturelle et technique avec la France avait largement contribué à la généralisation de l'enseignement et à la consécration définitive du bilinguisme culturel, étant donné qu'elle avait exclu, dans les écoles publiques toute autre forme d'enseignement en d'autres langues.

L'évolution de l'enseignement national était ainsi, à partir de 1956, étroitement circonscrite dans le cadre du maintien de la langue française en tant que deuxième langue nationale après l'Arabe.

Cela avait débouché sur l'abolition de l'enseignement hispanique au Nord du pays sous prétexte de l'unification de l'enseignement national.

Il semble qu'après l'indépendance, l'enseignement hispanique ne pouvait perdurer alors que l'Espagne était incapable de le financer et moins de le défendre face au désir partagé de la France et les élites nationalistes de faire de la langue française la deuxième langue officielle. A cet effet, la France avait déployé sa politique de coopération pour maintenir ses liens culturels privilégiés avec le Maroc.

De ce fait, entre 1956 et 1972, la coopération culturelle et technique du Maroc avec la France avait pris les formes d'une mise à la disposition du Maroc du personnel enseignant français ; de l'exécution des programmes de fonctionnement annuels qui consiste les missions d'experts (admission en France des étudiants et stagiaires marocains) et de l'exécution des programmes élargis par des crédits finançant la totalité ou une partie des dépenses d'études².

Les crédits alloués par le gouvernement français à l'enseignement au Maroc avaient connu une véritable augmentation, passant de 15 millions de Francs en 1962, à 71 millions de Francs en 1969. Néanmoins, le nombre d'enseignants français était resté relativement stable, en dépit de sa forte diminution, entre 1956 et 1962, passant de 8000 en 1962, à 6789 en 1972.

1 Dans le cadre de la coopération culturelle avec l'Irak une école de formation des instituteurs à Tétouan était mise en service à partir de 1957.

2 A.A.N., Chronique diplomatique de 1962, p. 42

La stabilité de la présence des coopérants français au Maroc s'expliquait d'abord par la continuité de la langue française dans l'enseignement national, étant donné que le taux de son utilisation représentait environ 49,7% en primaire et plus de 62,5% en secondaire¹. Et ensuite, par le faible degré de la marocanisation de l'enseignement national. Car, à l'exception de l'enseignement primaire qui a été, dès 1970, marocanisé à 100%, ce taux était resté faible pour l'enseignement secondaire et supérieur. Il était passé, pour le secondaire de 31,49% en 1964 à 52,08% en 1972, alors qu'en supérieur, il ne dépassait pas 46,5% en 1968 et 56,7% en 1972².

Cela dit, la politique d'enseignement était intimement liée au paradigme fondamental de la politique étrangère nationale qui était scindée entre la préservation de l'indépendance et la recherche de coopération internationale pour compenser le manque des moyens. Cette tension entre les exigences du maintien de l'indépendance et la recherche du soutien économique et financier extérieur s'était, dès 1964 manifestée dans le comportement international du Maroc. Car, face à la crise financière et monétaire qu'il avait connu, la banque mondiale lui avait imposé une réduction substantiellement ses dépenses sociales. Le résultat était la présentation d'un budget d'austérité qui avait sacrifié les objectifs initiaux de la généralisation de l'enseignement.

La part des dépenses sociales dans le budget de l'Etat avait ainsi diminué de 17,9% en 1962 à 15,8% en 1964. Cette diminution avait surtout touché les investissements publics dans ce secteur qui étaient passés de 10,5% en 1962 à 4,9 en 1964³.

Cette diminution des dépenses publiques avait entraîné un délaissement de l'engagement de l'Etat pour la scolarisation des enfants âgés de 7 ans, ainsi que l'abandon de la politique de généralisation de l'enseignement. En ce faisant, l'Etat avait indirectement freiné la croissance de la scolarisation des enfants. Car, ses efforts de généralisation de l'enseignement étaient restés nettement inférieurs à la croissance démographique, puisqu'en 1972, les deux tiers des enfants marocains, à l'âge de scolarisation, n'étaient pas scolarisés⁴. Cette proportion était clairement supérieure dans les campagnes et dans les régions géographiquement reculées.

b-La marocanisation de l'enseignement.

Pour les élites politiques nationales, la marocanisation de l'enseignement répondait à une double exigence, morale et politique. Il s'agissait pour elles, de prouver l'indépendance culturelle et politique du Maroc, à travers l'instauration d'un processus national endogène de socialisation de la jeunesse. Un tel objectif impliquait une distanciation, par rapport à la culture et à la langue de l'ancien colonisateur, lesquelles étaient de nature à contribuer au déracinement culturel de la jeunesse marocaine.

Seulement, une telle perception politique de l'enseignement s'était, dès le début de l'indépendance, confrontée au manque des moyens humains et techniques

1 M.A. AL Jabri : « Lumières sur le problème de l'enseignement au Maroc » Ed Dar an nachre al maghribya Casablanca (Sans date), p. 84. (TPN)

2 A. Cherkaoui : « Indicateurs socio-économiques du Maroc », op.cit., p. 164.

3 Ibid., p. 166.

4 Al Jabiri : Ibid., p. 108.

nécessaires. Certes, elle était partiellement réalisable dans l'enseignement primaire parce que la politique de recrutement des enseignants des premières années de l'indépendance avait permis de mobiliser des instituteurs dotés de formation arabe au sein des élites des partis politiques et particulièrement du parti de l'istiqlal.

En revanche, leur niveau était si bas qu'ils étaient incapables, dans leur majorité, de saisir les finalités pédagogiques et politiques de l'enseignement national. L'arabisation l'enseignement, était alors devenue un corollaire de la marocanisation, mais ses méthodes pédagogiques et son contenu étaient conçus par des coopérants français. Ainsi, au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente le taux de marocanisation et d'arabisation était faible.

Il faut cependant, signaler que les efforts de gouvernement marocain, durant les dix premières années de l'indépendance, étaient focalisés plutôt sur l'enseignement primaire et secondaire, tandis que l'enseignement supérieur était encore soutenu par l'assistance française notamment, en matière des bourses et des formations universitaires en France. A partir du début des années soixante, le nombre de bacheliers s'était considérablement élevé, passant de 1360 en 1963 à plus de 8634 en 1972¹. Cela s'était traduit par une augmentation substantielle des effectifs de l'enseignement supérieur, dont le nombre était passé de 3695 en 1963, à plus de 8147 en 1965, et à 16009 en 1972. C'est dire que, le nombre d'étudiants avait été quadruplé en dix ans².

Cette augmentation des effectifs ne s'était nullement accompagnée d'une augmentation de nombre d'universités et des écoles supérieures nationales, puisque jusqu'à 1970, la seule université existante était celle de Mohamed V à Rabat. Cette dernière affichait un taux très élevé de fréquentation de la faculté de Droit, qui à elle seule totalisait près de 40% des étudiants en 1972. Ceci dit, la politique de marocanisation combinée avec la politique de coopération avec la France avait généré une grave crise de l'enseignement supérieur national. Car, il fallait rapidement définir une politique d'enseignement à suivre et, par la même occasion, définir le contenu de la nouvelle culture politique que les élites dirigeantes voulaient vulgariser à travers le système scolaire et universitaire.

D'ailleurs, c'est à partir de 1965, après des émeutes de Casablanca que la crise de l'enseignement supérieur surgira. Un aperçu rapide sur la culture politique vulgarisée au sein des universités marocaines, à partir de 1960, laisse apparaître une nette orientation vers la culture politique de gauche moderniste, voire même populiste chez les jeunes. Cette culture prêchait l'opposition systématique au régime et aux choix politiques établis après l'indépendance. Du coup, l'université marocaine était devenue un centre de vulgarisation de la culture politique d'opposition et plus particulièrement de celle de la gauche.

L'espace universitaire marocain incarnait alors l'espace où le manque de contrôle des élites politiques dirigeantes était le plus manifeste, étant donné que les processus de socialisation de la jeunesse y avaient suivi un cheminement loin de celui du mouvement national. Visiblement, l'incapacité des autorités publiques à freiner

1 A.Cherkaoui : « Indicateurs socio-économiques du Maroc », op, cit, p, 161.

2 M. Rachidi : « Croissance démographique et développement économique », op.cit., p. 161.

l'expansion de la culture politique d'opposition les avait poussées à durcir leur politique de répression à l'égard du syndicat des étudiants l'U.N.E.M. Cette politique avait connu une plus grande fermeté durant la période où le général Oufkir avait occupé le poste de ministre de l'intérieur et particulièrement après la proclamation de l'état d'exception en juin 1965.

Ainsi, à partir de 1967, plusieurs arrestations et jugements des étudiants avaient eu lieu pour leur appartenance aux mouvements politiques interdits. La rupture entre les autorités publiques et les étudiants était devenue, dès 1970, une donnée politique constante. Le forum d'*Ifran*, en mars 1970, n'avait pas réellement réussi à endiguer cette rupture. En juillet 1972, les étudiants « frontistes » (issus de la fusion des deux courants de gauche radicale de "*Al Amam*" et du 23 mars) avaient recueilli la majorité des voix lors des élections des organes dirigeants de l'U.N.E.M., ce qui était un signe de rupture irréversible avec les élites politiques issues du mouvement national.

A partir de la fin des années soixante, les nouvelles générations d'étudiants reprochaient aux élites politiques classiques leur immobilisme et leur intégration au sein d'un système politique dont les règles du jeu leur échappait. Elles reprochaient également aux élites dirigeantes d'avoir aliéné l'indépendance nationale au profit de l'étranger et particulièrement au profit des Etats occidentaux, au point de se désolidariser des questions arabes et nationales. Du coup, le système d'enseignement national échappait à toute régulation de la part des élites dirigeantes et était devenu un lieu de formation et de socialisation des élites opposantes et non des élites officielles.

Il faut souligner que c'était justement là que résidait, durant la première décennie de l'indépendance, le manque de stratégie d'enseignement chez les élites au pouvoir. Celles-ci s'étaient principalement occupées de faire de l'enseignement un réservoir pour le recrutement des élites administratives après le départ massif des étrangers, mais, à aucun moment, elles n'avaient cherché à former les élites politiques et sociales.

En conséquence, le système d'enseignement national était particulièrement scindé entre deux pôles d'attraction distincts, voire conflictuels. D'un côté, le pôle des élites francophones modernistes qui accordaient une grande importance à la culture et aux valeurs françaises et, de l'autre côté, le pôle des élites classiques arabisantes qui accordaient une place primordiale à la langue arabe et aux valeurs nationalistes et religieuses classiques.

Néanmoins, à partir de 1966, le pôle francophone moderniste avait réussi à freiner le processus d'arabisation de l'enseignement national, sous prétexte de son inadéquation avec les exigences de la formation scientifique escomptée.

De ce fait, la coopération culturelle et technique avec la France était mieux appropriée, au moins à court et à moyen terme avec les besoins de formation et de socialisation de la jeunesse nationale.

D'ailleurs, même les élites traditionnelles de formation arabophone s'empressaient à inscrire et à former leurs enfants dans les missions étrangères et particulièrement françaises. Du coup, deux systèmes d'enseignement parallèles mais disproportionnés étaient mis en place : Un système national hybride (bilingue) destiné à la formation des masses et un système d'enseignement moderne parallèle pris en charge par les missions étrangères et réservé aux élites.

2- La politique étrangère et la régulation du stress social

L'explosion démographique et la croissance vertigineuse des exigences socio-économiques de la population avaient générées un stress social qui était de nature à mettre en épreuve toutes les capacités du système politique post-colonial.

Les élites dirigeantes étaient tenues de trouver, dans les plus brefs délais, les mécanismes adéquats de régulation de la pression démographique, ainsi que des demandes d'emploi grandissant de la population

a : La pression démographique et l'augmentation des exigences sociales

Théoriquement, la rapidité de la croissance démographique dans les pays du tiers monde reste la source principale des tensions sociales et des pressions exercées sur le système politique dont les capacités d'extraction, de distribution, de réception, de régulation et de production symbolique, étaient déjà d'une faiblesse notoire.¹

Le stress social résulte souvent de l'accumulation des exigences sociales non satisfaites ou encore, à satisfaire par le système politique. Or, cette situation n'a été perceptible par les élites politiques dirigeantes qu'après le recensement de 1960. Ce dernier avait dévoilé l'ampleur des besoins sociaux à satisfaire à la lumière des chiffres sur la croissance de la population dont le rythme dépassait les 3% par an.

Jusqu'à cette date, les élites dirigeantes étaient préoccupées par les problèmes de la décolonisation et de l'édification des structures bureaucratiques et politiques de l'Etat, plutôt que par les problèmes sociaux. Car, la présence du sentiment nationaliste de l'indépendance éclipsait tout dysfonctionnement social au point que les capacités du système politique national étaient souvent surévaluées.

La rapidité de la croissance démographique avait engendré une pression considérable sur les ressources économiques traditionnelles de la campagne et avait poussé les paysans à l'exode vers les villes qui exerçaient, grâce au fétichisme de la consommation et de la richesse qu'elles nourrissaient, une grande attraction.

Ces grandes villes concentraient en leur sein l'essentiel des activités économiques modernes. Elles étaient progressivement devenues l'espace social représentatif de la modernité et, par là même, le lieu d'articulation entre le système international et la société nationale.

Toutefois, les mécanismes du marché, tels qu'ils étaient hérités de la colonisation, conduisaient inévitablement à l'exclusion et à l'appauvrissement d'une grande partie des masses qui s'y était nouvellement installée. Car, si l'exode vers les villes était souvent motivé par la rareté des ressources économiques, il n'en demeure pas moins, qu'il créait, à son tour, une pression sur les ressources des villes en matière de logement, d'enseignement, d'emploi et de santé, ainsi que sur les infrastructures urbaines dont la vulnérabilité n'était pas à démontrer.

Il en résulte que l'urbanisation au Maroc, au lieu d'être une manifestation de la croissance économique, était plus une reproduction de la crise du monde rural et de sa dialectique de l'insuffisance et de l'émigration qui en découlait.

¹ Pour plus de précisions voir : G. Almond et G. Powell : « Analyse comparée des systèmes politiques », op. cit., pp.137-152.

Ainsi, à partir de 1960, il était évident que le rythme accéléré de la croissance démographique et du taux d'urbanisation affecte les capacités de réaction du système politique. Cette faiblesse de réaction était d'autant plus manifeste avec le manque des moyens économiques et techniques nationaux et avec l'absence d'une croissance économique de longue durée apte d'absorber les nouvelles exigences sociales en matière d'emploi et d'infrastructures sociales et économiques.

Dès lors, les investissements publics dans les secteurs sociaux avaient lourdement pesé sur les finances de l'Etat, entraînant avec elles un déficit budgétaire de plus en plus insupportables. Pire encore, l'augmentation des dépenses militaires générée par le conflit armé avec l'Algérie en 1963, s'était greffé aux autres dépenses sociales, ce qui avait rendu la crise monétaire et financière de 1964 imminente. L'Etat n'arrivait plus à concilier son obligation de satisfaire les besoins sociaux toujours grandissants avec son effort de militarisation imposé par la poursuite des objectifs territoriaux nationaux et la rivalité avec l'Algérie.

Rappelons que depuis 1960, l'aide budgétaire américaine et française permettait de pondérer le déficit budgétaire de l'Etat, étant donné qu'elle couvrait 50,6% en 1960, 46,3% en 1961 et 40% en 1962 des dépenses publiques d'équipement. Seulement, à partir de 1963, l'aide budgétaire américaine allait chuter au profit de l'aide alimentaire dans le cadre de la P.L. 480. Ainsi, l'aide reçue, en 1963, ne couvrait que 23% des dépenses et à peine 14% en 1964¹.

A vrai dire, l'assistance étrangère et, en particulier, celle des Etats Unis permettait à l'Etat d'agir sur les demandes sociales en matière d'emploi, de santé, de logement pour éviter les débordements sociaux d'une démographie galopante combinée avec un haut degré de mobilité sociale. Dans ce cadre, l'aide américaine était primordiale pour la création de la promotion nationale, en mai 1960. Les Etats Unis s'étaient chargés d'aider le Maroc à combattre le sous emploi rural afin de stabiliser l'exode des populations rurales vers les villes. La solution était de recruter les ruraux pour réaliser certains projets d'infrastructures économiques moyennant une rémunération mensuelle en nature, sous forme de blé, d'huile ou de sucre américain, dont l'équivalence correspondait à leurs valeurs en Dirham sur le marché national. Cependant, c'est à partir de 1965, que les problèmes sociaux liés à l'explosion démographique, à la mobilité sociale et à l'insuffisance des ressources économiques de l'Etat atteindra un degré de gravité sans précédent, puisque les mécanismes de régulation idéologique et symbolique de l'Etat s'étaient avérés incapables, à eux seuls, de stabiliser la situation sociale comme dans les premières années de l'indépendance.

Les émeutes de Casablanca, en mars 1965, constituaient, par leur violence et leur spontanéité, la première appréhension sérieuse du dysfonctionnement du système politique et de son incapacité à répondre adéquatement aux exigences sociales formulées en termes de besoins en travail, d'éducation, de santé et de logement.

Dans ce contexte, l'assistance américaine et française semblait être insuffisante, ce qui avait poussé les dirigeants politiques à solliciter davantage l'aide de la Banque

1 F Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le service public au Maroc », op.cit., p. 139.

mondiale et des organismes internationaux spécialisés comme : le P.N.U.D., le F.A.O., l'O.M.S. et l'U.N.E.S.C.O.

Ainsi, le recours à l'expertise de la Banque mondiale en matière de planification économique et sociale n'avait pas tardé à se manifester dans le plan biennal de 1965-1967. Celui-ci avait fait de la réduction de taux de natalité de 35% un de ses objectifs à atteindre à l'horizon de 1972¹, dans la perspective de son ajustement avec le taux de croissance économique national.

De même, ce plan avait fixé comme objectif la réduction des dépenses non productives de l'Etat notamment, celles qui se rattachaient aux dépenses publiques en matière d'éducation, de santé et de logement. Le rapport de la B.I.R.D. de 1964-1965 avait recommandé au gouvernement de baisser ses charges sociales à 4,2% du total des investissements publics au lieu de 19,4%².

Le plan 1965-1967, élaboré conformément aux directives de la B.I.R.D., avait en fait, clairement posé le problème de la rentabilité directe des investissements publics. Cela s'était traduit par leur diminution significative et par leur répartition géographique. Ce plan estime que : « *L'action en agriculture doit avant tout s'appuyer sur les critères économiques de rentabilité et de productivité à partir desquels seront trouvées les véritables solutions aux problèmes sociaux...* »³.

Ainsi, pour gérer la situation démographique délicate du pays, l'Etat s'était efforcé, depuis 1965, à mettre en oeuvre une véritable diplomatie économique ayant pour stratégie la diversification et la recherche des ressources économiques, financiers et techniques extérieures.

Certes, la crise diplomatique avec la France, à la fin de 1965, avait rendu cette tâche plus difficile, puisque le Maroc s'était privé d'une de ses plus importantes sources de financement externe. Seulement, si l'on se tourne quelques mois en arrière, la proclamation de l'état d'exception, le 7 juin, avait permis une plus grande liberté d'action au monarque et à la diplomatie officielle pour réexaminer les orientations et les alliances extérieures poursuivies jusque là. Les problèmes sociaux du Maroc avaient atteint un degré de gravité qui imposait la recherche de l'expertise et du financement externe, abstraction faite de leurs origines ou de leur incompatibilité avec la solidarité arabe, africaine et musulmane.

Cette stratégie diplomatique atteindra, dès 1969, son paroxysme, puisque, le plan quinquennal 1968-1972 était entièrement soumis aux directives de la Banque mondiale, quant à ses objectifs et aux mécanismes économiques et financiers de leur réalisation, lesquels étaient déjà arrêtés par le groupe consultatif de la B.I.R.D. sur le Maroc, depuis le 27 avril 1967.

L'exécution de ce plan allait, consolider la stabilité du régime politique en lui procurant les moyens techniques et financiers pour agir sur les différentes sources de pressions sociales auxquelles il était exposé. Au total, la philosophie de la diplomatie économique officielle était simple, il s'agissait de mobiliser le soutien économique

1 R. Escallier : « La population marocaine héritage et changement », in revue Maghreb- Machrek, n 18, octobre-novembre et décembre 1987, p. 24.

2 F. Chajai : « L'aide d'obédience américaine et son impact sur le service public au Maroc », op.cit., p. 145.

3 A. Claisse : « Stratégie d'aménagement et supports sociaux au Maroc » A.A.N., 1983, p. 244.

extérieur qui était réinvestit dans l'accroissement de la rentabilité économique plutôt que dans les secteurs sociaux improductifs. Car, selon cette logique, seule la croissance économique pouvait générer les solutions adéquates aux problèmes sociaux du Maroc.

Les résultats d'une telle approche s'étaient manifestés dans l'augmentation des ressources financières externes de l'Etat et dans la diminution notoire de ses charges sociales. Celle-ci était politiquement compensée par une ascension spectaculaire de la répression des exigences sociales en vue de leur stabilisation. Dans ce cadre, l'encouragement de l'émigration de la main d'œuvre vers l'étranger était un des mécanismes politiques de stabilisation des exigences sociales.

b : La politique d'émigration et l'allègement du stress social

Si le Maroc avait connu le phénomène de l'émigration vers l'Europe avant même son indépendance, il n'en demeure pas moins que celui-ci avait connu, à partir de 1960, un essor spectaculaire. Ce phénomène résulte de l'enchevêtrement de plusieurs facteurs internes et externes comme, la rapidité de la croissance démographique qui engendre une forte pression sur les ressources économiques existantes et provoque une insuffisance de moyens de subsistance des populations, ou la prospérité de l'Europe, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale qui était combinée avec une nette diminution de sa population active pouvant servir de support humain à sa croissance économique rapide.

A priori, le recensement de la population, en 1960, avait dévoilé l'existence au Maroc d'un excédent important en main d'œuvre que, ni l'Etat ni le secteur privé ne pouvaient mobiliser à terme. La population active, âgée de 15 à 64 ans, s'évaluait à 56,7% de la population en 1960 et atteindra le taux de 51% en 1971¹, tandis que le taux de chômage était respectivement de 9,4, en 1960, et de 8,8% en 1971².

Durant la décennie soixante une nette diminution de 1,4% de chômage était constatée, mais celle-ci restait nuancée, étant donné que les chiffres sur le chômage ne tenaient nullement compte ni des femmes qui étaient censées rester au foyer³, ni de la main d'œuvre nationale à l'étranger.

Dans ce cadre, l'établissement d'une corrélation entre la croissance de la population active, entre 1960 et 1971, qui était passée de 3,255 millions à 3,98 millions, et la croissance de l'émigration de la main d'œuvre nationale vers l'Europe qui était passée d'environ 30,000, en 1960⁴, à plus de 224, 000 en 1970⁵, permet de conclure que le pourcentage de la main d'œuvre exportée était passé de 0,92% en 1960, à 5,62% en 1970 de la population active nationale.

Cela dévoile l'importance de la politique de l'émigration dans l'allègement du stress sociale en matière d'emploi.

1 M. Rachidi : « Croissance démographique et développement économique », op.cit., p. 215.

2 M. Cherkaoui : « Indicateurs socio-économiques du Maroc », op.cit., p. 263.

3 Ibidem., p. 215.

4 Frej Stambouli : « Urbanisme et émergence d'une nouvelle société urbaine au Maghreb », in Temps modernes, n° 375 bis d'octobre 1977, p. 267.

5 Estimations de M. Rachidi : Ibid., p. 234.

Le gouvernement marocain avait, dès 1960, opté pour une politique d'encouragement de l'émigration de la main d'œuvre vers l'étranger notamment, dans les régions où la densité de la population était élevée comme dans la région du Nord (Al Hoceima, Nador) et de sud (Région de l'Atlas, sous Tiznit)¹. Une telle politique se manifestait essentiellement dans les facilités administratives et diplomatiques accordées aux différentes délégations étrangères venues pour le recrutement de la main d'œuvre nationale, ainsi que dans la diffusion des informations sur l'émigration et les procédés administratifs de recrutement et d'octroi des passeports au niveau local à travers les agents locaux : (*Mokkaddemines et les chioukhs*).

Une telle politique avait un effet d'entraînement redoutable, dans la mesure où les expériences individuelles des émigrés nourrissaient souvent, lors de leur retour à leur village ou lors du transfert d'une partie de leur revenu vers leurs familles, chez les jeunes et chômeurs des tribus d'origine l'illusion de la richesse et de la prospérité procurée par l'émigration. Cette situation avait fini, à partir de la moitié des années soixante, à engendrer une véritable culture de l'émigration dans les régions du Nord de l'Atlas et du Sous.

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères, et le ministère de l'emploi s'efforçaient, de façon parallèle, à établir une politique de rapprochement avec les Etats d'accueil des ressortissants marocains comme (la France, l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Belgique), en vue d'assurer qu'ils seraient traités équitablement notamment, que la proportion des ruraux et des illettrés parmi ces émigrés atteignait 75%.

Ainsi, le gouvernement marocain avait signé plusieurs conventions de mains d'œuvre et de sécurité sociale avec les pays d'accueil.

Conventions sur la main d'œuvre passée par le Maroc

La France	1 juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	14 juin 1968
Pays bas	27 janvier 1964	14 février 1972
Allemagne	21 mai 1963	-----
Espagne	-----	8 décembre 1972

Ces conventions visaient essentiellement à faire bénéficier les ressortissants marocains des législations des pays d'accueil notamment en matière de l'égalité de traitement ; de la préservation des droits acquis ; de la préservation des droits en voie d'acquisition et le règlement des avantages en dehors des pays d'accueil.

Sur le plan politique, l'incitation de la population à l'émigration jouait un rôle essentiel dans l'allègement des stress sociaux et des exigences sociales en matière de l'emploi que le gouvernement ne pouvait satisfaire.

1 M. Rachidi : « Croissance démographique et développement économique », op.cit., p. 236.

Sur le plan économique, cette politique avait un double avantage : elle servait à dégrever les effectifs de chômeurs et à assurer, une source supplémentaire de devises pour l'Etat. Les transferts de devises, régulièrement effectués par les émigrés, finissaient souvent par satisfaire une part non négligeable des besoins économiques et sociaux des populations dans des régions marginalisées par l'Etat.

En d'autres termes, vu la fonction d'allègement du stress social que l'émigration avait joué, grâce notamment, à l'exportation de l'excédent en mains d'œuvre, celle-ci était devenue, dès 1965, une source importante de devises pour l'Etat et un facteur de développement économique des régions reculées. Ces avantages étaient suffisants pour que les gouvernements marocains, durant toutes les années soixante, soient tolérants à l'égard des abus et des traitements injustes auxquels les travailleurs marocains étaient exposés en pays d'accueil. Le recrutement même de ces travailleurs était souvent basé sur des critères inhumains, puisque ceux-ci étaient fréquemment soumis à des examens physiques qui prouvaient leurs aptitudes à exercer des travaux pénibles que les nationaux en Europe refusaient, comme dans l'agriculture, les mines et l'industrie lourde. C'est dire que, le phénomène de l'émigration, en tant que phénomène social, était déterminé par sa spontanéité et son caractère exogène que les facteurs sociaux internes amplifiaient. Les responsables marocains, n'ayant pas d'autres alternatives à offrir aux populations en quête de travail et de ressources matérielles, ne pouvaient qu'encourager leur départ vers l'étranger.

Du coup, les avantages sociaux et financiers d'un tel départ n'avaient pas tardé à se manifester. Dès lors, les dirigeants marocains ne contestent pas le mauvais traitement et la xénophobie que les ressortissants nationaux subissent, aussi bien en France qu'ailleurs en Europe. Leurs actions diplomatiques allaient dans le sens d'une intervention, auprès des gouvernements des pays d'accueil pour garantir aux émigrés une plus grande facilité d'emploi et de transferts de devises vers le Maroc, plutôt que pour le règlement de leurs problèmes sociaux et culturels dans les pays d'accueil comme dans leurs pays d'origine.

B : La politique étrangère face à l'évolution de la culture politique nationale

La diplomatie marocaine avait, dès le départ, fixé comme objectif le renforcement de l'ouverture du Maroc sur son environnement international et régional. En ce faisant, elle avait largement contribué à l'ouverture et à la pénétrabilité de la culture nationale. Cela, indépendamment du volontarisme idéologique des élites politiques nationales, avait irréversiblement, fini par favoriser sa modernisation.

1-La politique étrangère face aux mutations culturelles

Au Maroc, il était naturel que les orientations générales de la politique étrangère traduisent les aspirations culturelles et idéologiques des élites politiques dirigeantes. En conséquence, la diplomatie nationale ne pouvait prétendre une quelconque neutralité à l'égard des mutations culturelles qui transperçaient la société en profondeur. Au contraire, celle-ci véhiculait les idées réformistes du mouvement national qui visaient à accélérer le processus de modernisation culturelle et à garantir un contrôle optimal de l'Etat sur le flux et la circulation des informations, supports nécessaires de toute modernisation sociale.

a : Le cautionnement du processus de modernisation culturelle

Depuis les premières années de l'indépendance, le discours diplomatique officiel défendait à l'extérieur l'image d'un Maroc fort et uni, grâce à sa culture arabo-islamique qui avait façonné l'identité du peuple marocain. L'islam et l'arabisme constituaient, selon les dirigeants diplomatiques, le fondement de la personnalité marocaine et de la cohésion de son peuple¹.

Un tel discours, qui était le prolongement du discours politique des élites du mouvement national, tenait consciemment à occulter la réalité socioculturelle du Maroc dont la pluralité et la diversité étaient incontestables. Cela était justifié par la crainte que cette diversité soit interprétée par l'extérieur comme étant un signe de faiblesse qui serait exploité par les ennemis du Maroc². De ce fait, depuis leur création en 1956, la diplomatie et les forces armées royales s'étaient efforcées à incarner l'unité et l'indivisibilité de la société marocaine. Pour ce faire, ces instances s'étaient chargées de promouvoir la perception identitaire du mouvement national dont la base était la défense de la patrie et de ses valeurs arabo-islamiques.

Le comportement de la diplomatie officielle, sur les plans international et régional, était profondément conditionné par la volonté des élites dirigeantes d'afficher leur solidarité arabe et islamique. Seulement, une telle solidarité brouillait souvent leur volonté de garder de bonnes relations avec l'occident dont elles étaient incapables de se dissocier, sous peine de perdre leur source de financement de leurs projets de modernisation économique et sociale qui garantissait leur hégémonie politico-économique.

L'attachement de la diplomatie officielle à la solidarité arabe et islamique ne reflétait pas la composition socioculturelle des élites politiques chargées de la gestion de l'Etat. Car, depuis l'indépendance, la structure du pouvoir était partagée entre deux pôles culturels qui, en dépit de leurs divergences, se complétaient par leur attachement inébranlable à l'institution monarchique. Le premier pôle était constitué par des élites dont la formation et les attitudes politiques et culturelles étaient fondamentalement traditionnelles (salafistes). Ces élites étaient représentées par des personnalités comme : Allal El Fassi, Mohamed El Fassi, Ahmed Berghach et Mekki Naciri. Tandis que, le second pôle était constitué les élites modernes, dont la formation et les attitudes étaient incontestablement pro-occidentales, comme A.R. Guedira, A. Balafrej et autres. Et bien que le pôle des élites modernistes était toujours numériquement avantagé, ces deux pôles s'étaient souvent partagés les postes gouvernementaux. Ce partage des rôles avait fini par se stabiliser, étant donné que les portefeuilles de la diplomatie, des finances, de la santé étaient toujours gérés par les élites modernistes, alors que ceux des affaires islamiques, de l'enseignement et de la culture étaient souvent gérés par des personnalités issues des élites traditionnelles.

1 Voir à ce sujet les différents discours du trône du souverain Mohamed V et Hassan II.

2 Cette volonté d'occulter la diversité d'opinions était exprimée par A. Bouabid lors de la réunion du comité administratif de l'U.N.F.P. le 6 décembre 1960 au sujet de la Mauritanie, le silence de l'U.N.F.P....s'expliquait par le fait que celle-ci ne voulait pas donner une nouvelle arme (division) aux ennemis du Maroc qui sera utilisé contre lui par la suite.

Toutefois, il faut noter que le pôle traditionnel avait le monopôle de la gestion des affaires culturelles. Il semble que Jusqu'à 1968, l'Etat se souciait peu de la culture nationale, puisque le ministère de la culture n'avait été créé qu'en juillet 1968.

Du coup, l'autonomie tardive des affaires culturelles par apport aux affaires religieuses, éducatives et de la jeunesse traduisait les difficultés qu'éprouvaient les élites dirigeantes à gérer un secteur aussi complexe que celui de la culture¹, à cause notamment de l'absence d'une stratégie culturelle bien définie et de l'intervention non coordonnée de plusieurs acteurs et organismes. Notons à ce sujet que, les élites politiques dirigeantes étaient, jusqu'à 1965, optimistes, quant à l'évolution de la culture nationale, puisque les valeurs islamiques arabes et nationalistes du mouvement national étaient censées la conditionner. L'absence d'une stratégie culturelle chez les élites politiques dirigeantes se manifestait nettement dans le domaine de l'enseignement, étant donné que celles-ci, tout en défendant farouchement la nécessité de l'arabisation², n'avaient entamé des mesures dans ce sens que tardivement, en 1965³. Ce n'est que vers 1968 que le processus d'arabisation était achevé dans l'enseignement primaire.

Ces hésitations traduisent également l'équilibre politiques au sein des élites dirigeantes qui était certes précaire, vue la force numérique du pôle moderniste et la force idéologique du pôle traditionnel, mais qui restait stable. Cela était possible grâce à la position intermédiaire de Hassan II qui, en dépit de sa culture moderne, cherchait à éviter tout dérapage culturel moderniste susceptible de menacer le système politique national à long terme.

En revanche, à partir du milieu des années soixante, il était clair que les élites dirigeantes étaient incapables d'assurer la reproduction symbolique nécessaire à sa continuité. Le champ culturel marocain leur échappait, puisque les nouvelles générations ne s'identifiaient que partiellement à son arsenal idéologique et nationaliste qui avait conditionné la lutte pour l'indépendance. Désormais, d'autres références idéologiques avaient fait leur apparition. L'école qui était censée être l'instrument privilégié de la socialisation des nouvelles générations s'était progressivement érigée en lieu de production d'une culture politique opposante, moderniste et radicale.

Dans ce cadre, il faut souligner que l'impact de la diplomatie officielle sur cette évolution, bien qu'indirect, était décisif dans la mesure où celle-ci, en s'efforçant inlassablement à chercher les ressources financières et techniques extérieures, avait contribué dans l'accélération de la modernisation culturelle interne. L'importation des moyens et des méthodes de gestion étrangères, les stages des étudiants et des cadres, les bourses, les manuels scolaires et la diffusion des informations étrangères, ainsi que le personnel coopérant étaient tous des facteurs d'acculturation qui avaient marqué le cours de l'évolution de la culture nationale jusqu'à 1972. Ces facteurs avaient nourri l'espoir chez les élites politiques de l'opposition d'un changement politique à travers la modernisation de la culture traditionnelle, parce que la culture traditionnelle était un

1 Depuis 1968 jusqu'à 1972, les affaires culturelles étaient toujours rattachées au ministère de l'enseignement (traditionnel, secondaire et supérieur).

2 Hassan II : « Le défi », op. cit., p. 111.

3 B. Etienne : « La coopération culturelle franco-maghrébine », op. cit., p. 150.

obstacle insurmontable pour la diffusion des valeurs démocratiques. Or, l'Etat pariait justement sur cette culture pour justifier sa politique d'exclusion des élites opposantes. Désormais sa stratégie se ramenait à l'exercice d'un contrôle renforcé sur les différentes organisations et agents de vulgarisation de la culture politique moderne de telle sorte que la diffusion des flux culturels modernistes soit tempérée, voire endiguée¹.

b: La diplomatie et la politique officielle de l'information

La volonté des élites politiques dirigeantes de contrôler la production symbolique nationale ne s'était nullement traduite par une politique culturelle cohérente qui aurait permis une plus grande légitimation du pouvoir politique au Maroc. Jusqu'à 1965, la production de l'information était polycentrique et privée, en ce sens que l'Etat n'avait que peu ou pas d'influence sur la circulation des informations au sein de la société. Le ministre d'information n'avait acquiert son autonomie que lors du 10^{ème} gouvernement, de 8 juin 1965, nommé directement après la proclamation de l'état d'exception. Auparavant, les informations et le tourisme étaient réunis au sein d'un seul ministère qui était crée en 1958, comme si le domaine de l'information était destiné à embellir l'image du Maroc uniquement aux yeux des étrangers. Or, à partir de cette date, et après la crise sociale et idéologique qui s'était manifestée dans les émeutes de Casablanca, il était clair que l'Etat n'assumait pas suffisamment son contrôle sur les différents processus de production des informations et de leur vulgarisation. Cela, malgré la promulgation de statut de la presse, en 1958, et la promulgation conjointe du statut de la presse et de la charte royale des libertés publiques, le 15 novembre 1958, était destinée à prouver l'attitude libérale et tolérante du régime politique vis à vis de la presse nationale et étrangère.

L'article article 28 du statut de la presse avait, en réalité, simplifié la procédure d'autorisation des publications étrangères au Maroc, sous la condition d'une autorisation préalable accordée par le service de la presse, suite à une demande écrite par leurs dirigeants.

Cependant, ce libéralisme serait, dès le 28 mai 1960, révisé de la sorte que les autorités et, plus précisément, le ministre de l'intérieur ait la possibilité de suspendre, conformément à l'article 77, toute publication ou journal qui avait porté atteinte aux fondements institutionnels ou religieux du royaume².

A l'origine, la restriction de la liberté de la presse était appliquée après les controverses juridiques qui avaient, dès décembre 1959, opposé le journal At Tahrir au gouvernement, à la suite de la décision du ministre de l'intérieur de le saisir jusqu'à nouvel ordre.

De cette manière, le processus de restriction des libertés de presse était entamé, puisque, à partir de là, toute publication nationale ou étrangère, supposée porter atteinte à la sécurité et aux institutions et valeurs de l'Etat, était systématiquement censurée, poursuivie en justice ou saisie à nouvel ordre.

1 A. Saaf : « L'hypothèse de la société civile au Maroc », in « La société civile au Maroc », éd, SMEP, 1ère édition, Rabat, 1992, p. 16.

2 Voir, M.Shimi : « Le droit de la presse écrite au Maroc, la démocratie à deux vitesses ? », in, Al Assas, n°, 80, juillet, 1987, p.57.

Dans le domaine de l'audiovisuel, la radio-télévision marocaine était entrée en fonctionnement, le 3 mars 1962. Mais, celle-ci était exclusivement destinée à diffuser les informations officielles, les partis politiques y étaient systématiquement écartés.

A partir de 1965, l'Etat était amené à exercer une politique plus répressive à l'égard de la presse écrite qui s'était accompagnée par le monopole sur le secteur de l'audiovisuel.

Dans ce contexte, on peut noter qu'à partir de la proclamation de l'état d'exception, le nombre de publications étrangères, au Maroc, avait considérablement diminué, passant de 65 à seulement 36, en 1968¹. Une telle diminution était, due aux contraintes objectives qui limitaient l'évolution de la presse nationale, à cause notamment, de l'étroitesse du marché de l'information et de manque de moyens humains et techniques, d'une part, ainsi qu'à cause, de la répression et de la censure de plus en plus serrées, d'autre part. Cependant, il était évident que, le Maroc comparé avec les autres pays maghrébins était le pays où la presse était plus tolérée. Le nombre de publications, en 1965, était de 55, contre 33 en Algérie et 27 en Tunisie. Ce nombre était, en 1968, passé à 36 au Maroc, contre 18 en Algérie et 22 en Tunisie².

La tolérance de la presse, au Maroc, s'explique probablement par le multipartisme qui caractérisait le système politique national, puisque la plupart des partis politiques s'efforçaient à vulgariser leurs idées politiques à travers leur presse écrite. Toutefois, à partir de 1965, il était nécessaire pour l'Etat d'engager une politique plus restrictive à l'égard de cette presse afin de filtrer sinon, au moins, de limiter la circulation des informations critiques à l'égard des dysfonctionnements du système politique. A cet effet, les élites dirigeantes s'efforçaient inlassablement de censurer et de neutraliser deux catégories d'information politiques dont l'impacte était souvent néfaste sur le fonctionnement de la diplomatie marocaine :

La première catégorie d'information était celle qui critiquait directement ou indirectement l'institution monarchique et ses décisions politiques ou celle qui critiquait l'autoritarisme du régime et le manque de la démocratie.

La seconde catégorie d'information était celle qui critiquait les fondements et le fonctionnement de la diplomatie marocaine.

Ainsi, en 1963, une action diffamatoire a été intentée par le gouvernement contre l'hebdomadaire « la nation africaine » pour avoir publié des propos stigmatisant, l'abandon des revendications nationales sur la Mauritanie. En 1967, le journal

« L'avant garde » était saisi, pour avoir publié la lettre du secrétaire général de l'U.M.T. au cabinet royal, demandant l'épuration des traîtres et des juifs de l'administration marocaine pour mieux se solidariser avec la cause arabe. De plus, en 1969, les journaux *Al Alalm* et *l'Opinion* étaient saisis et leurs responsables étaient arrêtés et jugés pour avoir sévèrement critiqué la position officielle à l'égard de la Mauritanie. Cette politique de restriction à l'égard de la presse avait également touché

1 Ch. Souriau : « Mutations culturelles et presses maghrébines », in « Mutations culturelles et coopération au Maghreb », Edition CNRS, Paris VII, 1969, p. 247.

2 Voir tableau comparatif de l'évolution quantitative de la presse dans les quatre pays du Maghreb, 1959-1968, Ch. Souriau, *Ibidem*

la presse étrangère comme le journal le « Monde » qui a été, à plusieurs reprises, interdit à cause de ses critiques à l'égard du régime.

On peut conclure que, depuis 1965, la circulation des informations faisait l'objet d'un contrôle très restrictif de la part de l'Etat. Le résultat était que les élites dirigeantes avaient pu acquérir une plus grande liberté d'action en matière de politique étrangère, évitant par-là toute éventuelle interpellation politique qui les aurait discréditées aux yeux des masses. Dans ce sens, le recours à l'endettement extérieur était souvent fait dans la discrétion notamment, en ce qui concernait l'application des mesures d'accompagnement politiques et économiques que les bayers de fonds imposaient aux dirigeants marocains. Car, celles ci pouvaient être interprétées par les élites opposantes comme une aliénation de la souveraineté nationale.

De même, les accords d'association avec la C.E.E. étaient négociés et conclus dans le secret total. Aucune information sur le contenu de ces négociations n'a été officiellement divulguée. La même discrétion caractérisait le règlement des litiges frontaliers avec l'Espagne, la France et l'Algérie, car rien n'était divulgué sur la nature des concessions politiques économiques ou territoriales faites par les dirigeants nationaux pour les régler.

2- La diplomatie et la gestion de la dichotomie culturelle

On a vu comment les élites nationales dirigeantes et opposantes étaient profondément influencées par les idéaux et les idéologies provenant aussi bien de l'occident et, particulièrement, de la France, que du *Machreq* arabe et plus précisément de l'Egypte. Ces influences culturelles s'étaient manifestées dans le comportement international du Maroc. Les dimensions francophone et arabophone constituaient ainsi ses variables fondamentales. Dans ce cadre, la diplomatie officielle était traversée en profondeur par cette dualité culturelle. Son action internationale convergeait inévitablement avec cette double dimension culturelle devenue un aspect essentiel de la personnalité culturelle marocaine.

a: La diplomatie et la francophonie culturelle des élites

La sympathie qu'éprouvait une grande partie des élites politiques nationales à l'égard de la culture française provenait incontestablement de deux facteurs majeurs :

De la colonisation française et l'impacte culturel déterminant et prolongé qu'elle avait sur la culture nationale.

Ensuite de la formation et de l'instruction francophone que ces élites avaient reçue dans les écoles françaises qui, à son tour, avait laissé une trace durable et définitive sur leur comportement et attitudes politiques et culturelles.

Après l'indépendance, il était impensable de briser les liens culturels entre le Maroc et la France. Le Maroc était prédisposé à coopérer étroitement avec la France de telle sorte que celle-ci, en échange de son assistance technique et financière, garde son influence culturelle dans le pays. Cette prédisposition relevait du volontarisme politique des élites politiques plus que d'un déterminisme historique et culturel quelconque. Car, à partir de 1957, la politique coloniale de la France en Afrique et au monde arabe allait contre le sentiment national et religieux même des élites nationales les plus francophones. D'ailleurs, cette politique ne tardera pas à entrer en

confrontation avec celle des élites politiques nationales, en mettant constamment l'indépendance et la souveraineté nationale en péril, tant lors de sa guerre en Algérie que lors de son octroi de l'indépendance à la Mauritanie.

Le désir de coopération avec la France expliquait probablement la modération politique des dirigeants nationaux avant 1958. Le souverain Mohamed V était prêt à accepter l'hégémonie culturelle et économique de la France, pourvu que celle-ci accepte de négocier les revendications territoriales marocaines dont il était incapable de se dessaisir, sous peine d'être discrédité politiquement. Il était même prêt à accepter un compromis au-dessous du seuil revendiqué par le parti de l'Istiqlal, si la France s'était montrée plus coopérative.

Dans le contexte de la fin des années cinquante, un tel compromis n'était pas facile, étant donné que la France était entièrement absorbée par le problème algérien et par sa volonté de pérenniser ses intérêts stratégiques et économiques en Afrique à la lumière des indépendances des États qu'elle colonisait auparavant.

En général, dès 1958, la détérioration des rapports entre les deux pays était une conséquence inéluctable des divergences d'intérêts politiques et stratégiques entre leurs élites dirigeantes.

En revanche, les élites politiques nationales, en ne cherchant pas à modifier en profondeur le type des rapports culturels avec la France, avaient fini par assurer la continuité des mécanismes de reproduction de la francophonie culturelle au Maroc. La réglementation de la politique de coopération culturelle, entre les deux pays, à partir de 1957, avait privilégié aussi bien qualitativement que quantitativement la présence culturelle française. Ce privilège s'était manifesté dans le recours massif aux coopérateurs et aux méthodes pédagogiques françaises dans l'enseignement. De plus, l'unification de l'enseignement national amorcée, à partir de 1957, s'était faite au profit de la langue et de la culture française, puisqu'au nord du pays l'enseignement de la langue espagnole était littéralement supprimé des établissements scolaires publics, en dépit des protestations du gouvernement espagnol¹. La consécration de l'hégémonie de la francophonie culturelle s'était également manifestée dans le succès fulgurant des missions et des écoles françaises auprès des élites nationales. Celles-ci préféraient envoyer leurs enfants vers les missions françaises plutôt que vers l'enseignement public qui était jugé médiocre et inadapté à leurs besoins.

Evolution des effectifs marocains dans les missions françaises

Années	Nombres de marocains	% du total
1957	10.252	21,59%
1958	13.388	27,30%
1963	13.266	35,14%
1966	11.267	40,92%

¹ Voir Hassan II : « Le défi », op. cit., p. 133.

Le nombre d'élèves marocains dans les missions françaises de l'enseignement primaire et secondaire était, ainsi, passé de 21,59% du total, en 1957 à 40,92% en 1966¹. La diminution du nombre d'élèves marocains de 13,388 en 1958 à 11.267 en 1967 ne signifie pas une perte d'influence de ces missions et moins une diminution de leur attraction, puisque le pourcentage des marocains par rapport à leur capacité d'accueil avait augmenté de 19,92% entre 1957 et 1966.

Cependant, on peut nettement constater que l'influence culturelle française s'était amenuisée suite à la crise diplomatique entre les deux pays, à la fin de 1965.

Celle-ci avait négativement affecté le volume de l'assistance culturelle française pour le Maroc. La réaction des élites dirigeantes nationales était l'encouragement du basculement culturel d'une partie des élites nationales vers la culture anglo-saxonne qui était soutenue par les Etats Unis dont l'influence n'avait cessé de s'amplifier.

Hassan II avait clairement souligné, en 1968, lors de son interview avec la revue Paris Match, la perte d'influence de la francophonie au Maroc, selon lui : « ...*Nous ne faisons pas reculer la langue française c'est la France qui le fait* »². Pour le souverain, quoique la langue française fût sa première langue étrangère³, le Maroc n'était pas un Etat francophone mais arabe⁴.

Certes, les élites nationales avaient une nette préférence pour la culture française qui se reflétait souvent dans leur mode de vie et, notamment, dans leurs habitudes vestimentaires, culinaires et linguistiques. La langue et la civilisation française représentaient pour elles un moyen d'ouverture sur le monde moderne, à travers lesquels elles pouvaient entrer en contact avec la modernité. Dès lors, celles ci s'efforçaient, autant que possible, de distinguer la France, en tant qu'entité politique dont les intérêts pouvaient converger comme diverger avec ceux du Maroc, de la langue et la civilisation françaises qui débordaient le cadre géographique français pour devenir un symbole de la modernité et de rationalisme dont les élites nationales urbaines étaient les défenseurs.

La langue arabe incarnait la dimension culturelle traditionnelle et théologique de la personnalité marocaine. Bien qu'elle était respectée et même encouragée pour telle, elle était systématiquement écartée des différents processus décisionnels politiques et particulièrement, du processus décisionnel en matière diplomatique et stratégique.

b : La diplomatie comme support de l'arabisation culturelle des masses

Dès le départ, il était clair que les élites nationalistes marocaines, en quête de repères idéologiques et symboliques, avaient trouvé dans l'islam et la langue arabe une référence de base pour leurs projets de réforme politique et sociale.

La langue arabe, étant la langue du Coran et du prophète Mohammed dont la monarchie réclamait l'ascendance et dont le peuple marocain était profondément attaché, il était plus aisé de convaincre les masses de leur appartenance au monde et à

1 B. Etienne : « La coopération culturelle franco-maghrébine, op. cit., p. 134.

2 Interview de Hassan II à Paris match de février 1968, in, Discours de Hassan II, V III, op. cit., p. 255.

3 Hassan II : *ibid.*, p. 113.

4 Interview de Hassan II à Paris Match du février 1968, *ibidem*.

la civilisation arabo-islamique et, par-là, de les mobiliser politiquement dans le sens des réformes politiques et culturelles sollicitées.

Ainsi, malgré leurs faiblesses numériques, les élites arabophones avaient exercé une grande influence culturelle et idéologique sur la vie politique nationale, leur influence disproportionnée, par rapport à leur pouvoir réel, était due à trois facteurs majeurs :

Premièrement, au discrédit qui avait touché la culture traditionnelle dans les campagnes qui était assimilée, du point de vue des nationalistes marocains, à la collaboration avec la colonisation et à l'archaïsme.

Deuxièmement, à l'incapacité des élites modernistes à proposer aux masses un projet idéologique et culturel adéquat à leurs aspirations psychoaffectives, en raison du caractère exogène des valeurs culturelles qu'elles défendaient.

Troisièmement, au charisme et à la notoriété d'une personnalité telle que Allal El Fassi et à l'audience remarquable dont le P.I. jouissait auprès des masses urbaines. Il faut signaler que, malgré leur force idéologique incontestée, les élites arabisantes étaient minoritaires, dans la sphère des élites décideuses, par rapport aux élites francophones et traditionnelles.

Certes, la volonté d'arabiser la culture marocaine était, dès lors, une inclination psychoaffective des élites populistes du mouvement national, plus qu'une véritable conviction rationnelle. Car, Celles-ci tenaient particulièrement à affirmer l'identité de la personnalité marocaine par rapport à l'ex-colonisateur.

La nomination de A. Balafrej à la tête de la diplomatie marocaine n'était nullement un triomphe de l'idéologie arabisante du P.I., puisque le discours diplomatique marocain était toujours imprégné de modération à l'égard de la France et de l'occident, tandis que son scepticisme à l'égard de la ligue des Etats arabes et de l'hégémonie panarabiste était manifeste.

L'adhésion tardive du Maroc à la ligue des Etats arabes, en 1958, en était l'illustration. De même, l'arabisation tardive de l'enseignement et de la magistrature marocaine, en 1965, était une autre illustration.

Depuis 1956, Les déclarations et les mesures diplomatiques entreprises par les élites dirigeantes témoignaient de leur aspiration psychologique à faire partie du monde arabe. Seulement, l'implication mesurée et prudente de la diplomatie officielle dans les affaires arabes démontre à quel point ces élites étaient sceptiques à l'égard du nationalisme panarabe.

Dès l'indépendance, la monarchie avait pris conscience des dangers qu'une telle idéologie représentait pour l'équilibre du système politique national. L'arabisation rapide de la culture marocaine signifiait, en premier lieu, privilégier l'idéologie politique des élites nationalistes arabophones et populistes du mouvement national au détriment des masses rurales essentiellement berbères.

Pour éviter une telle éventualité, la monarchie avait eu recours à une simple stratégie. Elle avait poussé le Maroc vers une voie culturelle intermédiaire, dans laquelle un équilibre précaire, mais certain, était entretenu entre, la francophonie,

l'arabisme et le berbérisme. Probablement, c'est pour cette raison que le monarque préférait jouer le rôle d'arbitre politique entre les différents acteurs antagonistes.

La stratégie royale consistait donc, en la satisfaction partielle des exigences culturelles des acteurs politiques. La langue française était alors érigée en première langue étrangère nationale, quant à la langue arabe, elle était devenue la langue officielle du Maroc et était même inscrite, comme telle, dans les différentes constitutions. Les élites nationalistes arabophones étaient dissuadées d'appliquer leur stratégie d'arabisation générale à la société marocaine.

Cependant, il faut noter que, le phénomène d'arabisation de la culture nationale ayant précédé l'indépendance même, s'était maintenue, après l'indépendance, à un rythme plus rapide et plus ample puisque. La langue et la culture arabes n'avaient cessé de gagner du terrain au détriment du berbère et du français, ainsi que de l'Espagnole.

Ce phénomène s'était amplifié à cause de l'exode rural vers les grandes villes comme Casablanca, Rabat, Marrakech et Fès, qui étaient arabisées. En outre, la généralisation de l'enseignement, à partir de 1956, et son arabisation, à partir de 1966, étaient des facteurs décisifs dans l'arabisation des générations nées après l'indépendance. Le flux des informations provenant de l'Égypte vers le Maroc et véhiculé par les élites nationalistes, les médias et par la radiotélévision marocaine, à partir de 1962, avait renforcé les sentiments d'appartenance au monde arabe chez les masses.

D'ailleurs, la production artistique et littéraire égyptienne était largement diffusée au Maroc, tandis que la personnalité de *Jamal Abdennasser* jouissait d'une grande popularité. En parallèle, quoiqu'elle conteste l'hégémonie politique de l'Égypte, la diplomatie marocaine était souvent amenée à reconnaître son hégémonie culturelle au sein du monde arabe. Notons que, depuis 1960, la polémique autour de l'arabisation n'avait cessé de nourrir les débats entre les différentes tendances politiques nationales. Le P.I. et l'U.N.F.P avaient exploité l'expérience parlementaire de 1963-1965 pour critiquer âprement les politiques du gouvernement qu'ils accusaient maintenir le Maroc dans le camp du colonialisme occidental, tandis que, les élites dirigeantes arguaient le maintien de la langue française par l'impossibilité pratique de l'arabisation complète et rapide de l'enseignement et de l'administration nationaux.

Section II : L'impact du style diplomatique national sur l'environnement international du Maroc

Il est évident, qu'en plus de ses fonctions d'accroissement des capacités internes du système politique et de la mobilisation du soutien économique et technique extérieur, la diplomatie marocaine était tenue d'optimiser les capacités nationales au sein du système international et régional par la gestion des différentes pressions et contraintes auxquelles le système politique était constamment exposé.

I- Les effets du style diplomatique national au sein du système international

Il serait exagéré d'affirmer que, la diplomatie nationale avait pu agir sur le fonctionnement du système international global dans la perspective de le changer,

conformément au désir réel des élites politiques nationales. Cependant, faute de pouvoir changer le fonctionnement de ce système, celle-ci s'était contentée de modifier, à la limite du possible, certaines situations jugées défavorables pour le Maroc. Pour autant, son efficacité peut être perceptible à travers, l'évolution de sa capacité de gestion des différentes crises auxquelles elle était confrontée (A) ainsi qu'à travers l'évolution de sa capacité d'assurer le soutien politique et économique occidental dont la stabilité du système politique national dépendait (B).

A- L'évolution des capacités diplomatiques nationales de gestion des crises

Si en général, les élites dirigeantes étaient conscientes des limites objectives de leur action diplomatique sur la scène internationale, il n'en demeure pas moins, qu'elles avaient opté pour deux variables comportementales dans leur gestion des différentes tensions et crises internationales, à savoir : Le marchandage politique (1) et la réfutation du recours à la violence dans les relations internationales (2).

1-Le marchandage politique comme instrument diplomatique pour la réalisation des objectifs nationaux

La perception réaliste que les dirigeants officiels avaient des capacités du système politique national et de sa place dans le système international avait pour corollaire l'adoption d'un comportement extérieur basé sur les négociations et la légalité internationale pour atteindre les objectifs nationaux. Car, faute de moyens aptes à faire imposer ces objectifs aux autres Etats, la diplomatie nationale était objectivement tenue de privilégier la voie des négociations et de la légalité internationale.

a : les négociations : instrument privilégié de la diplomatie marocaine

On a vu comment la monarchie avait une perception bien déterminée de la situation et du rôle du Maroc au sein du système international. Laquelle était fondée sur l'éthique religieuse du juste milieu dont le corollaire diplomatique était la médiation universelle, entre les nations et les civilisations. Une pareille perception n'avait pas tardé à se manifester dans le style diplomatique national. Celui-ci, pour atteindre les objectifs de la politique étrangère, tels qu'ils étaient définis par le souverain¹, s'était principalement, mais non exclusivement, basé sur la négociation.

Si le recours à la négociation, pour régler les problèmes internationaux du Maroc, n'avait rien, en soi, d'exceptionnel, étant donné les capacités d'influence internationales limitées du système politique marocain, il est extrêmement difficile de prétendre qu'il y avait un style déterminé de négociation qui conditionne son action². Cependant, il est aisé de déceler certaines particularités demeurées constantes au long de l'histoire diplomatique post coloniale.

Premièrement, dans ses démarches avec l'extérieur, le diplomate marocain n'était pas guidé par une référence idéologique déterminée qui impliquerait un positionnement ferme et inébranlable à l'égard des questions internationales et même

1 Ces objectifs étaient : Le parachèvement de l'indépendance ; l'intégrité territoriale ; l'évacuation des bases étrangères et la modernisation économique et sociale.

2 M.G. Steinert : « La décision en matière de politique étrangère, Essai sur l'utilisation de théories », op. cit., p. 326.

nationales. Cela lui permettait d'être plus pragmatique et plus conciliant dans toute négociation.

Deuxièmement, le négociant marocain, en raison de la prépondérance de l'institution monarchique au sein du système politique national n'avait, en général, aucune autonomie décisionnelle immédiate dans la mesure où, seul le souverain était habilité à prendre les décisions diplomatiques importantes.

Troisièmement, le style de négociation marocaine diffère selon les situations et les interlocuteurs internationaux. Le négociant national était présumé procéder différemment selon les objectifs à atteindre.

Dans les négociations avec les pays occidentaux, en dépit, de son égalité juridique, le négociateur marocain se trouvait souvent dans une situation de faiblesse étant donné que, ces pays disposaient de moyens de rétorsion et dissuasion économique et diplomatique suffisantes pour infléchir les positions nationales. Dans ce cas, sa position était souvent conditionnée par sa capacité de convaincre et de proposer des alternatives susceptibles de persuader ses interlocuteurs, ainsi que par sa capacité de mobiliser le soutien juridique et diplomatique dans le cadre des organisations internationales et régionales. Cependant, il faut préciser qu'un tel soutien n'avait jamais véritablement servi le Maroc dans ses négociations ni avec la France ni avec l'Espagne¹.

Quatrièmement, à l'exception des négociations avec les pays ayant un potentiel de puissance égal ou inférieur à celui du Maroc, le négociateur marocain ne disposait que de peu de moyens de pression et de dissuasion économiques et militaires, capables de dissuader ses interlocuteurs. Généralement, la diplomatie marocaine avait souvent usé de deux éléments de dissuasion :

L'un était politique, utilisant la menace de basculer vers un autre camp ou vers un autre Etat dans le même camp pour nuire aux intérêts économiques et stratégiques immédiats de l'Etat visé par la menace.

L'autre, était économique lié aux facilités de pêche et à la sauvegarde ou la promotion des intérêts économiques de l'Etat avec qui le Maroc négocie.

Cette tactique était employée avec la France, lorsqu'elle avait refusé toute négociation sur le sort de la Mauritanie et du Sahara français avec le Maroc et avait, à partir de 1957, arrêté son assistance économique en guise de représailles. Tandis, que le deuxième moyen de pression était employé avec l'Espagne, à partir de 1958, pour l'amener à rétrocéder, Tarfaya, Ifni et le Sahara occidental. Il semble d'ailleurs que le traité, du 4 janvier 1969, par lequel Ifni était rétrocédé au Maroc, n'a été possible que grâce aux pressions marocaines de priver les navires espagnols de leurs droits de pêche dans ses eaux nationales. En échange du retour de ce territoire, le Maroc avait fait des concessions au sujet de la navigation et de pêche au profit de l'Espagne, à partir de septembre 1962². En réalité, vu le secret total qui entourait les démarches diplomatiques officielles, il est impossible de vérifier l'impact exact du style de négociation sur la réalisation des objectifs nationaux. Toujours est-il qu'on peut

1 R. Lazrak : « le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., p. 278.

2 Ibid., p. 287.

présumer que la diplomatie nationale avait fait usage des différentes formes et techniques de négociations notamment, de la persuasion, de l'accommodement, de concessions calculées et du compromis, sinon de pression et de menaces et même de violence si cela était nécessaire¹.

Il va de soi que la diplomatie marocaine, au long de son parcours avait fait largement usage tant de négociations bilatérales que multilatérales pour régler un grand nombre de problèmes nationaux, comme pour mobiliser et drainer le maximum de soutien économique et technique extérieur.

Il semble cependant que les dirigeants politiques avaient toujours tendance à minimiser, aux yeux de l'opinion publique nationale, l'ampleur des concessions qu'ils étaient tenus d'apporter lors des différentes négociations avec l'extérieur.

En parallèle, ils avaient tendance à maximaliser les profits et les gains qu'ils avaient réussi à en tirer.

A cet égard, il serait exagéré de prétendre que le style et le pouvoir de négociation des dirigeants nationaux étaient, à eux seuls, capables de renforcer la position internationale du Maroc. Néanmoins, l'expérience et l'habileté politique du souverain Mohamed V et de Hassan II, ainsi que des personnalités comme : A.R Guedira et A. Balafrej, étaient suffisantes pour minimiser et tempérer les pressions et les contraintes qu'ils avaient subies lors des différentes négociations avec la France, l'Espagne, les Etats Unis ou avec l'Algérie.

Il faut noter, dans ce cadre, que jusqu'à 1965, le pouvoir de négociation de la diplomatie marocaine était très réduit, à cause de l'impact souvent négatif de la fermeté de ses positions territoriales à l'égard de la France, de l'Espagne et de l'Algérie et, à cause, de l'impact du style diplomatique nationaliste que le P.I. avait réussi jusque là à imposer aux dirigeants politiques.

De ce fait, à l'exception de certaines actions offensives sur le plan international et notamment, au sein de l'O.N.U., la diplomatie marocaine était souvent tenue de jouer un rôle de défense et de réaction à l'égard de la France, de l'Espagne et de l'Algérie. Celle-ci était souvent tenue de défendre le bien fondé juridique et historique des revendications territoriales nationales, ce qui limitait considérablement sa liberté de manœuvrer et de proposition des alternatives diplomatiques. Les limites du pouvoir national de négociation étaient manifestes, en 1961, lorsque la France avait réussi à isoler le Maroc et à faire admettre la R.I.M. au sein de l'O.N.U. ou, en 1963, lorsqu'il était tenu d'exprimer ses réserves à l'égard de la charte de l'O.U.A. sans pouvoir, réellement, l'influencer.

En revanche, à partir de 1965, cette position allait progressivement changer, grâce à la liberté d'action diplomatique que les dirigeants politiques avaient acquiert après la proclamation de l'état d'exception et la marginalisation des partis politiques. Cette liberté d'action s'était traduite par une plus grande capacité de manœuvrer et de négociation diplomatique bilatérale et multilatérale. Le négociateur marocain avait réussi à dépasser les questions frontalières qui immobilisaient son action extérieure jusque là.

1 M. G. Steinert : « Décision en matière de politique étrangère », op. cit., p. 326.

IL va de soi que, la diplomatie nationale, ne pouvant uniquement compter sur sa capacité de négociation pour faire valoir ses revendications territoriales ou pour convaincre les différents Etats occidentaux du centre, était obligée de se retrancher derrière le droit international afin de compenser sa vulnérabilité.

a: le droit international pour le dénouement des tensions

Quand les différentes négociations avec la France, l'Espagne, en 1958, et, plus tard avec l'Algérie, en 1963, s'étaient avérées insuffisantes pour faire valoir les droits historiques, géographiques et humains du Maroc sur la Mauritanie et le Sahara. La diplomatie officielle avait cru trouver dans le droit international un instrument approprié pour défendre la cause nationale et modifier son image impériale et expansionniste à l'extérieur¹.

Par sa force de légitimation et de légalisation de l'action diplomatique qu'il confère aux Etats, le droit international semblait permettre à la diplomatie marocaine de compenser sa vulnérabilité matérielle et symbolique au sein du système international qui était dominé par les grandes puissances du centre.

Aussi, était-il évident que le Maroc utilise des arguments juridiques internationaux contre les anciennes puissances colonisatrices afin de les dissuader à reconnaître le bien fondé de ses revendications territoriales.

Cependant, si la référence constante au droit international avait renforcé les capacités de négociation de la diplomatie officielle sur la scène internationale, en lui donnant des atouts symboliques et légaux et en compensant son manque de moyens de dissuasion, il n'en reste pas moins que, ce même droit avait aussi pondéré ses ambitions territoriales.

C'est justement, au non du droit international que les dirigeants politiques marocains étaient tenus, à partir de 1961, d'abandonner progressivement leurs revendications sur la Mauritanie et sur le Sahara français.

En internationalisant l'affaire mauritanienne, dès le 28 novembre 1960, la diplomatie nationale cherchait à profiter des débats, au sein de l'assemblée générale des Nations Unies, sur le droit de peuples à l'autodétermination qui avaient abouti, le 14 décembre, au vote de la résolution 1514 nommée : « *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux* ». Or, cette déclaration, au lieu de favoriser ses revendications, était orientée contre elles. Le 27 octobre 1961, la Mauritanie était officiellement admise au sein de l'O.N.U., conformément à ses dispositions.

En conséquence, le Maroc avait perdu sa bataille juridique contre la France. Pire encore, à partir de juillet 1962, le Sahara français serait définitivement rattaché aux territoires algériens, alors que le Maroc avait déjà refusé les propositions françaises de régler ses frontières à l'Est et au Sud, en contre partie de son acceptation du projet de détachement du Sahara de l'Algérie². Ainsi, lorsque l'Algérie avait acquiert son

1 Voir la déclaration du ministre des affaires étrangères M.Charkaoui lors de la conférence de presse le 5 octobre 1961, « ...La question de la prétendue R.I.M...revendication nationale vitale pour nous, et qui n'est pas du tout une manifestation d'impérialisme ou d'expansionnisme », in La Vigie Marocaine n°18053 du 6 octobre 1961.

2 Hassan II : « Le défi », op. cit., p. 89, voir aussi Ahmed Osman : « La stratégie marocaine de la négociation et la récupération du Sahara », in « Edification d'un Etat moderne », op. cit., p. 311.

indépendance, la diplomatie marocaine était immédiatement confrontée à l'attitude négative de ses dirigeants. Une telle attitude sera ultérieurement, légalisée et légitimée par l'article 3 de la charte de l'O.U.A. concernant l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

On comprend alors pourquoi la position juridique marocaine était assez faible par rapport à celle de la diplomatie algérienne.

Cela avait amené les dirigeants politiques à chercher une issue plutôt négociée avec l'Algérie. Toutefois, une telle issue n'était possible qu'en janvier 1969, lorsque Hassan II avait signé à *Ifrane* un traité de bon voisinage et de coopération avec le président algérien H. Boumediene.

Notons que, si le droit international, tel qu'il était pratiqué au sein de l'O.N.U. et des organisations régionales comme l'O.U.A. et la ligue arabe, n'avait pas permis de dissuader la France à reconnaître les droits marocains, il en était autrement avec l'Espagne qui n'avait pas le même poids sur la scène internationale. Celle-ci, était contrainte de céder la zone de Tarfaya au Maroc, dès le 1er avril 1958, tandis, qu'elle avait omis d'ouvrir des négociations avec le gouvernement marocain sur les questions d'Ifni et du Sahara, arguant que Ifni était un territoire espagnol, en vertu du traité de Marrakech, du 28 mai 1767 et¹, que le Sahara était « *terra nullius* » qui reviendrait de droit à son occupant en l'occurrence, à l'Espagne². Dans ce cadre, dès le 13 décembre 1960, le gouvernement marocain avait officiellement posé le problème de l'occupation espagnole de ces territoires devant l'O.N.U., amorçant ainsi, une véritable campagne diplomatique au sein de l'assemblée générale.

Dès octobre 1961, il avait porté l'affaire de l'occupation espagnole de Ifni et du Sahara devant l'assemblée générale qui sera, le 14 octobre 1964, adoptée par le comité spécial chargé d'étudier les problèmes de la décolonisation. La résolution de ce comité était ensuite, adoptée par l'assemblée générale, le 16 décembre 1965³, conformément à la résolution 1514 du 14 décembre 1960, sur la décolonisation,

La réussite de la diplomatie marocaine était fulgurante en ce qui concerne le territoire d'Ifni, puisque les résolutions, 2229 du 20 décembre 1966, 2354 du 19 décembre 1967 et 24/28 du 18 décembre 1967, avaient toutes demandé à l'Espagne d'engager des négociations avec le Maroc en vue de décoloniser ledit territoire. Cela avait amené l'Espagne à conclure avec le Maroc le traité de Fès, du 4 janvier 1969, mettant fin à cette question⁴.

En revanche, en ce qui concerne le Sahara occidental dont l'Espagne était disposé à négocier le sort avec le Maroc, à partir de la rencontre de Barajas en 1963, deux événements avaient amené celle-ci à changer son attitude. La découverte d'importants gisements de phosphate à Boucraâ, en 1963, et, l'apparition d'autres

1 R. Lazrak : « Le contentieux frontalier entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., pp. 83 et suiv.

2 Ibid., pp. 43 et suivant.

3 Voir résolution 2072 (XX) sur Ifni et le Sahara espagnol, cité par A Hasbi in « Cours d'histoire des relations internationales », 1991-1992 pour le 2ème CES, option: Relations Internationales, Université Mohamed V, Rabat, 1991 p, 219,

4 R. Lazrak : Ibid., p. 305.

parties intéressées par la décolonisation du Sahara (Algérie et Mauritanie), après l'adoption, par l'assemblée générale, de la résolution n° 2229 du 20 décembre 1966¹.

D'ailleurs, cette résolution avait créé une nouvelle situation juridique qui n'était guère avantageuse pour le Maroc.

A ce titre, bien que le recours au droit international était indispensable pour faire connaître les revendications marocaines sur la scène internationale, il n'avait pas, pour autant, véritablement contribué dans le règlement définitif des questions litigieuses. Son rôle allait, plutôt, dans le sens de la stimulation des négociations bilatérales, de la stabilisation et d'arbitrage dans des situations conflictuelles qui pouvaient dégénérer en violence (guerre avec l'Algérie en 1963).

En revanche, il faut préciser que le recours au droit et aux négociations internationales avait substantiellement contribué à l'optimisation des capacités de négociation et de mobilisation du soutien extérieur de la diplomatie nationale, grâce notamment, à la diplomatie des groupes et aux négociations multilatérales dont les avantages étaient certains pour le Maroc, en ce sens qu'ils lui permettaient d'éviter le recours à la violence pour régler ses objectifs territoriaux.

2- Le recours à la violence comme ultime choix en politique étrangère

Si en générale, toutes les déclarations politiques officielles mettent l'accent sur le caractère pacifique de la politique étrangère nationale, il est vrai que le recours à la violence sous toutes ses formes et particulièrement sous sa forme de recours aux armes pour le règlement des litiges extérieurs n'est pas entièrement écarté. Car, celui-ci, malgré les risques qu'il comporte pour toute la nation, reste une option possible et valable aux mains des élites dirigeantes nationales. Dès lors, le principe de base, en matière de politique étrangère, reste la poursuite d'une politique de défense nationale préventive à l'égard de l'extérieur qui n'écarte pas la possibilité de recours à la force, en cas d'échec de moyens diplomatiques conventionnels.

a: La politique nationale de défense et la prévention de la guerre

En prenant la décision de la création des forces armées royales, en mars 1956, Mohammed V tenait, en premier lieu, à affirmer la souveraineté politique du Maroc à l'égard des puissances coloniales², ainsi, qu'à doter les pays d'une institution qui monopolisait l'usage de la violence pour incarner l'autorité politique du nouvel Etat.

Selon le prince héritier Moulay El Hassan, l'institution des F.A.R. était tenue d'assurer deux tâches principales :

« 1- La défense de l'intégrité de la nation chaque fois qu'elle est menacée.

2- La contribution à l'œuvre d'édification du Maroc au moment de paix... »³.

En 1956, les F.A.R. étaient constituées d'environ 15.000 hommes, recrutés essentiellement parmi les membres de l'armée de libération⁴, ainsi que parmi les

1 A Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 256.

2 C. Serghini : « Les déterminants de la politique extérieure du Maroc » in Edification d'un Etat moderne, op. cit., p.439.

3 Voir conférence de presse du prince héritier Molay Al Hassan le 1er juillet 1957 sur le thème « Les aspirations internationales du Maroc indépendant et de sa jeunesse », in discours de Hassan II, op. cit. Volume I, p. 195.

4 J.J. Regnier – J.C.Santucci : « Armée, pouvoir et légitimité au Maroc », op. cit., p. 147.

anciens militaires dans les armées coloniales¹. Leurs équipements militaires étaient formés de matériel léger récupéré du colonisateur, dans le cadre du transfert du pouvoir aux dirigeants nationaux ou reçu dans le cadre de l'aide militaire immédiate accordée à l'Etat.

Jusqu'à 1962, la politique de défense nationale était censée s'inscrire dans le cadre de la constitution, de l'organisation et de l'équipement d'une armée nationale destinée à des fins essentiellement internes qui se rattachaient à la diffusion de l'autorité politique de l'Etat. Théoriquement, jusqu'à cette date, l'armée marocaine n'avait pas d'ennemis extérieurs qui pourraient justifier son armement excessif ou servir de thème mobilisateur à ses troupes.

Les menaces qui pesaient sur l'intégrité territoriale provenaient essentiellement de la France et de l'Espagne qui étaient en situation litigieuse avec le Maroc, à cause de leur occupation des territoires nationaux. Cependant, faute de capacités techniques, humaines et logistiques, l'armée ne pouvait pas prétendre leur faire face.

Les besoins nationaux en armement étaient, alors, modérés puisqu'ils étaient principalement liés au fonctionnement normal des F.A.R. en temps de paix.

La France et les Etats Unis étaient souvent réticents aux demandes d'accroissement de leur aide militaire au Maroc, alors que ses élites dirigeantes tenaient à poursuivre une diplomatie contestataire et revendicative au sujet des territoires et des bases stationnées sur son sol.

Il faut signaler que, malgré leur relatif sous équipement, les F.A.R. avaient, depuis leur création, en mai 1956, donné l'image d'une armée disciplinée et professionnelle². Cette caractéristique trouvait ses origines dans le fait que Mohammed V tenait à la subordination de l'armée au pouvoir civil³. Dans ce cadre, le dahir du 25 juillet 1956 portant création des F.A.R. stipule dans son article premier : « Il est institué une armée royale marocaine [...] placée sous notre autorité directe... »⁴.

La discipline des F.A.R. repose ainsi, en premier lieu, sur le serment de fidélité à dieu, à la patrie et au roi que les officiers et les soldats étaient tenus de prêter devant le souverain⁵, en sa qualité de chef suprême de l'armée et chef d'Etat major des F.A.R.⁶.

La subordination des F.A.R. à l'institution monarchique était consacrée par les trois constitutions, de 1962, 1970 et 1972, qui avaient attribué au souverain les prérogatives de nomination aux postes militaires (art 65) et de déclaration de la guerre (art 73).

Du coup, c'est au souverain que revenait exclusivement la tâche d'arrêter les décisions qui définissaient la politique générale de défense nationale¹. Ceci conférait

1 A. Ammoun : « Les F.A.R. et le trône chérifien », in Revue des Etudes Méditerranéennes, n° 8 novembre 1960, p. 58.

2 Ibidem.

3 A. Sehimi : « Communication dans l'acte du colloque international de saint mandarien le 5-6 mai 1983 sur le thème « Evolution des politiques de défense des pays du Maghreb au regard des évolutions géographiques récentes » Ed FEMS, 1993, p. 164.

4 Dahir 1.56.138 du 225 juin 1956, in B.O. n° 2282 du 20 juillet 1956, p. 765.

5 A. Sehimi : Ibid., p. 165.

6 Voir article 4 du décret royal n° 1185-66 du 5 septembre 1967, relatif à l'organisation de la défense du Royaume, in BO. n° 2863 du 13 septembre 1967, p. 1121.

une grande autonomie à l'armée par rapport aux autres acteurs politiques nationaux. Une telle autonomie ne signifie guère la neutralité ou « l'apolitisme » des F.A.R., dans la mesure où, depuis leur création en 1956, celles-ci étaient impliquées dans tous les processus de lutte politique internes et externes que le Maroc avait connu au cours de l'évolution du système politique national, l'alignement politique des F.A.R. sur l'institution monarchique avait fait d'elles un instrument efficace de régulation politique interne et de défense du régime politique contre les ingérences externes.

Néanmoins, il faut préciser, qu'à partir de 1962, l'importance politique des F.A.R. allait grandir, notamment à la lumière de l'émergence de l'Algérie sur la scène maghrébine. Son indépendance, en juillet 1962, allait sérieusement remettre en cause toute la stratégie militaire et diplomatique des dirigeants politiques nationaux et, par là, influencer les besoins en armement des F.A.R.

L'accroissement des besoins en armement de ces dernières trouve ainsi son origine dans l'attitude hostile des dirigeants algériens à l'égard des revendications territoriales du Maroc et dans leur dénégation d'honorer leur engagement de les régler amicalement et conformément à l'arrangement du 6 juillet 1961.

Désormais, l'Algérie, au lieu d'incarner le mythe d'unité maghrébine, tant souhaitée par Mohamed V et Hassan II, incarnait l'ennemi extérieur potentiel du Maroc.

Les perspectives d'une guerre entre les deux pays étaient devenues inévitables, dès la fin de 1962, ce qui n'était pas sans avoir un impact déterminant sur l'effort d'armement fourni par les F.A.R. Ces dernières, pour faire face aux menaces d'une guerre avec l'Algérie, étaient tenues de solliciter d'avantage l'aide militaire de la France, des Etats Unis et même de l'U.R.S.S.

Nonobstant l'insuffisance de l'aide militaire occidentale, justifiée par la position de neutralité affichée aussi bien par la France que par les Etats Unis à l'égard d'un éventuel conflit armé entre les deux pays², lorsque la guerre commença, en octobre 1963, la supériorité technique et logistique de l'armée marocaine était manifeste.

Toutefois, il convient de signaler que, les possibilités d'armement des F.A.R. étaient assez limitées pour disposer entièrement de l'armée algérienne. Cela avait poussé les dirigeants officiels à repenser leur stratégie d'armement, dans le sens d'une plus grande diversification de leurs fournisseurs d'armes.

Ainsi, dès la cessation des hostilités entre les deux pays, le ministre de la défense nationale M. Aherdan avait entamé une longue visite aux pays occidentaux susceptibles de pallier la carence du soutien militaire américain et français.

A cet effet, il avait visité la Suède, en mai 1964, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique en juin. Ces pays avaient tous une industrie d'armement très développée, mais, ils n'étaient pas des exportateurs importants d'armes vers les pays du tiers monde. Cela explique, les faibles résultats obtenus par le ministre de la défense.

1 Voir article 4 du décret royal n° 1185-66 du 5 septembre 1967, relatif à l'organisation de la défense du Royaume, in BO. n° 2863 du 13 septembre 1967, p. 1121. Voir aussi Jazouli. A : « l'administration de la défense nationale », in revue Maroc- Europe, n° 7, 1994, p. 281.

2 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., pp. 270-271.

Rappelons que, l'effort de guerre et d'armement fourni par le Maroc lors du conflit avec l'Algérie avait lourdement pesé sur les finances de l'Etat et était à l'origine de la crise monétaire et financière, entre 1963 et 1964.

Cela illustre les limites objectives des capacités d'armement nationales, en l'absence des ressources économiques et stratégiques propres, convertibles en puissance internationale et régionale.

C'est pourquoi, les dirigeants marocains s'étaient montrés très inquiets à l'égard de l'effort d'armement que l'Algérie avait entamé avec succès, à partir de 1965.

Dans ce cadre, constatant que l'Algérie avait entamé une course aux armements que le Maroc ne pouvait poursuivre notamment, à cause des réticences occidentales à lui fournir l'armement nécessaire¹, Hassan II avait tenu de saisir l'attention du secrétaire général de l'O.N.U., M. Thant sur la nécessité d'appliquer le principe de désarmement en Afrique du nord². Il lui proposa même de constituer sous l'égide des nations unies une commission qui aurait pour mission de recommander à l'Algérie et au Maroc de renoncer à tout accroissement de leur potentiel militaire et de procéder sur place au contrôle de l'armement détenu par chacun³.

De ce fait, la capacité limitée d'armement des F.A.R avait contraint les dirigeants politiques marocains à privilégier les moyens diplomatiques pour la résolution des litiges extérieurs. Cela n'avait nullement empêché le Maroc de recourir à la force pour atteindre ses objectifs nationaux, quoique celle-ci était plus un moyen de pression que de règlement définitif des problèmes extérieurs.

b : Typologie d'interventions extérieures des F.A.R.

A l'exception de la guerre avec l'Algérie, en octobre 1963, l'armée marocaine n'était jamais directement impliquée dans un conflit armé à l'étranger.

En revanche, depuis leur création en 1956, les F.A.R étaient amenées à intervenir, à plusieurs reprises et selon des modalités différentes, dans des conflits externes qui avaient une importance stratégique ou politique pour les élites dirigeantes nationales.

A cet égard, depuis 1956, on peut distinguer plus de cinq situations externes où l'intervention de l'armée était directement ou indirectement sollicitée :

La première situation était le conflit Franco-algérien, entre 1956 et 1962, dans lequel le Maroc était indirectement, mais fortement impliqué, en raison de sa proximité géographique et des multiples ramifications qu'un tel conflit avait sur sa stabilité politique.

La solidarité du Maroc avec l'Algérie se manifestait par son assistance militaire indirecte sous forme de fournitures d'armes, de munitions et d'aide humanitaire et financière au F.L.N. ou sous forme de formation militaire des membres du F.L.N.⁴,

1 N. Khalifa : « La politique d'armement au Maroc depuis l'indépendance au début des années 70 », Revue Abhath, n°, 8, année 2 automne, 1985, pp. 66- 67.

2 Voir message du roi Hassan II au secrétaire général de l'O. N.U, M. Thant le 2 mars 1967, in, « Discours de Hassan II », op. cit., vol II, p. 132.

3 Ibidem.

4 Berramdan : « Le Maroc et l'occident »,op, cit, p, 132.

ainsi que de la mise à leur disposition d'abris, en cas de recul vers les territoires marocains.

Cette assistance multiforme à la révolution algérienne avait suscité le mécontentement de la France et était à l'origine de la crise diplomatique entre les deux pays, à partir de 1957, puisque les incursions militaires françaises dans les régions de l'est et de sud étaient si fréquentes et causaient de sérieux dégâts humains et matériel.

La seconde situation était la guerre « subversive » que l'armée de libération marocaine avait menée au sud, en complicité avec les F.A.R et toutes les élites politiques nationalistes, contre l'Espagne et la France¹. L'encouragement implicite du gouvernement marocain des actions subversives de l'A.L.N dans le sud s'inscrivait dans le cadre de ses pressions psychologiques sur l'Espagne pour l'amener à négocier le sort du Sahara et des territoires encore occupés².

D'ailleurs, cette pression semblait être efficace, dans la mesure où, le gouvernement avait cessé son aide latente à l'A.L.N, pendant le déroulement de l'opération "Ecouvillon" menée contre elle par la France et l'Espagne, le 10 février 1958³, afin de donner plus de chances aux actions diplomatiques qui suivront.

Ainsi, dès le 25 février, c'est à dire immédiatement après la liquidation de l'A.L.N. au sud, la question des revendications territoriales s'était officialisée, notamment, après le discours de Mohamed V, à M'hamid Al Ghizlane⁴. Quelques mois plus tard, l'Espagne était amenée à rétrocéder, au Maroc, la zone de Tarfaya suite aux accords de Cintra, le premier avril 1958⁵. Cela était le premier succès diplomatique du Maroc contre l'Espagne qui l'avait encouragé à multiplier ses pressions dans ce sens.

Notons que, l'armée était également intervenue pour la récupération de la ville de Tarfaya et avait déployé un grand effort pour mener à bien une telle opération, en l'absence d'infrastructures routières et logistiques qu'elle avait même, précipitamment improvisé⁶.

La troisième situation, qui avait imposé l'intervention de l'armée fût celle de la crise du Congo, à partir du 13 juillet 1960⁷. Dans ce cadre, immédiatement après l'appel du secrétaire général de l'O.N.U. M. D. Hamar skjöld, le 14 juillet, pour aider le Congo, le Maroc avait mis à la disposition de l'O.N.U. deux bataillons des F.A.R. Ainsi, compte tenu de la nouveauté et de la complexité des tâches de maintien de la paix à l'extérieur pour la nouvelle armée marocaine, la prestation de ces deux bataillons au Congo était très satisfaisante.

Certes, l'envoi d'une force internationale au Congo, sous le commandement de l'O.N.U ne fût pas un succès, mais cela n'avait pas empêché les troupes marocaines mobilisées de montrer un grand degré d'habileté et de discipline.

La quatrième situation fût celle de la guerre avec l'Algérie, en octobre 1963.

1 Cette complicité se manifeste par la tolérance des actions militaires de l'A. L.N malgré les avertissements de la France et de l'Espagne dès 1957, *ibid.*, pp. 110-111.

2 Voir Rachid Lazrak : « Le contentieux frontalier entre le Maroc et l'Espagne », *op. cit.*, p. 255.

3 A. Berramdan: *Ibid.*, p. 111.

4 *Ibidem.*

5 R. Lazrak : *Ibid.*, p. 282.

6 André Ammoun : « Les F.A.R et le trône chérifien », *op. cit.*, p. 63.

7 Voir communiqué du gouvernement marocain diffusé par la R.T.M le 13 juillet 1960.

Cette intervention était décisive dans l'histoire de l'armée marocaine, puisqu'elle devait, pour la première fois depuis sa création, mener une guerre classique avec une autre armée. En comparaison avec l'armée algérienne, les F.A.R avaient fait preuve de plus d'efficacité et de professionnalisme, grâce notamment, à leur discipline et à leur capacité de manœuvre¹. Leur supériorité technique était suffisante pour dérouter l'armée algérienne et imposer un nouveau fait accompli territorial dans la région. D'ailleurs, Elles n'avaient éprouvé aucune difficulté à occuper des postes stratégiques sur le sol algérien, comme Hassi Beida ou Tinjoub², et à repousser les attaques algériennes sur les postes militaires d'Ich, de Figuig et de Beniounif³.

Néanmoins, il faut noter que les F.A.R n'avaient pas pu transformer leur supériorité militaire sur l'armée algérienne en une victoire décisive, pour les raisons suivantes :

L'absence d'objectifs politiques précis chez les élites politiques nationales qui pourraient être convertis en objectifs militaires. De même, les revendications territoriales officielles étaient vagues et ne touchaient pas une région géographiquement déterminée susceptible de servir d'objectif militaire pour les F.A.R. A. R. Guedira l'avait bien précisé, lors de sa déclaration à l'A.N.P. : « *le Maroc n'a pas formulé de revendications précises concernant un point donné du territoire algérien ou marocain, [... sa] position procède donc moins d'une revendication territoriale que de l'impératif qui [lui] est dicté par les nécessités actuelles ...* »⁴.

En plus, les frontières qui avaient fait l'objet du litige avec l'Algérie s'étendaient sur plusieurs centaines de kilomètres et ne permettaient guère aux F.A.R. de mener une action militaire concentrée et décisive.

Enfin, les élites dirigeantes ne cherchaient pas à régler ce litige par les armes, mais plutôt, par une solution négociée avec l'Algérie. Ce-ci explique, la courte durée du conflit (15 jours) et le retrait des F.A.R vers leurs bases d'origine, immédiatement, après l'entrée en vigueur du cessez le feu, le 2 novembre 1963.

La cinquième situation qui avait justifié la mobilisation des F.A.R était la guerre de 6 jours, en juin 1967. Avant même le déclenchement des hostilités avec Israël, le Maroc avait manifesté son engagement et sa solidarité avec l'Égypte, ainsi que sa mise à la disposition du commandement arabe unifié des unités des F.A.R⁵. Certes, ces unités qui étaient censées combattre aux cotés des Égyptiens n'étaient jamais arrivées aux lieux du conflit, puisque, le 9 juin, elles avaient regagné leur base d'origine avant même de traverser les territoires libyens. Toutefois, leur mobilisation, reste, en soi, un signe de solidarité arabe de la part des dirigeants marocains.

Sans aller plus loin, ces cinq situations d'usage de la force armée à l'extérieur du Maroc laissent apparaître deux remarques essentielles :

1 N. Khalifa : « La politique d'armement au Maroc depuis l'indépendance au début des années soixante-dix », op. cit., p.63.

2 Postes frontaliers occupés par les F.A.R à partir du 13 octobre 1963.

3 Le 17 octobre 1963 l'armée algérienne avait occupé le poste de Ich, mais les F.A.R avaient réussi le 21 octobre à la faire évacuée, tandis que le 31 octobre les algériens avaient attaqué les postes de Figuig et de Beniounif, le 2 novembre les F.A.R avaient lancé une contre attaque et avaient récupéré les deux postes.

4 Déclaration à la presse de A.R.Guedira le 5 décembre 1963, in, A.A.N. chronique diplomatique, 1963, p. 518.

5 Voir communiqué du cabinet royal le 30 mai 1967, in A.A.N. 1967, chronique diplomatique, p. 640.

-Jusqu'à 1972, toutes les interventions militaires directes ou indirectes des F.A.R. s'étaient déroulées dans le cadre régional, maghrébin, en premier lieu, arabe et africain, en second lieu.

- Toutes ces interventions militaires, étaient de courte durée et ne visaient guère le règlement des problèmes posés par la force, mais elles tendaient à soutenir l'action diplomatique nationale, en vue d'imposer les négociations au sujet des litiges en questions.

De cela, on peut déduire que, jusqu'à 1972, l'usage de la force armée, sur le plan extérieur, était réservé uniquement pour régler les questions d'ordre régional. Car, la diplomatie marocaine ne pouvait escompter le soutien des F.A.R pour imposer ou infléchir les positions hostiles de son environnement international. En revanche, celle ci pouvait se permettre de recourir à la menace d'usage de la force ou même à son usage effectif dans le cadre de son environnement régional, étant donné que le Maroc prétend jouer un rôle de puissance régionale, maghrébine, arabe et africaine.

Il en résulte que, sur le plan international, la diplomatie marocaine ne pouvait pas compter sur sa force militaire pour atteindre les objectifs de la politique étrangère. Elle devait impérativement alors solliciter le soutien de l'occident pour prétendre jouer un rôle quelconque au sein du système international.

B- Le pro-occidentalisme pour l'accession à la puissance mondiale

La diplomatie marocaine ne pouvait aspirer faire de la puissance militaire nationale un support réel pour son action internationale. Du coup, son efficacité était largement attribuée à sa capacité de négociation et de marchandage international. Cependant, sans le soutien effectif des puissances occidentales du centre, auxquelles les élites politiques étaient économiquement et culturellement liées, cette capacité n'était pas acquise.

De ce fait, les élites politiques dirigeantes étaient tenues d'adopter un style diplomatique basé, aussi bien sur la modération que, sur la concentration géographique de leurs interactions extérieures dans le centre du système occidental.

1- La modération internationale comme première étape vers le pro-occidentalisme

Nul besoin de rappeler que les élites politiques nationales avaient une nette préférence psychologique pour les pays occidentaux et particulièrement, pour la France. Une telle préférence n'avait pas tardé à se manifester dans le style diplomatique officiel qui s'était montré indéniablement modéré. Cela était perceptible, grâce à la prédisposition des élites politiques à coopérer étroitement avec l'occident et à leur recherche inlassable d'arrangements et de compromis internationaux.

a : La modération par un positionnement international pro-occidental

En 1956, les élites politiques étaient unanimement favorables à la poursuite de l'œuvre coloniale de modernisation économique et sociale du pays. Pour ce faire, l'aide de la France et de ses alliés occidentaux était indispensable et politiquement

souhaitable, grâce aux liens multiples et séculaires qui lient, objectivement, le Maroc à ces pays¹.

A ce titre, la communauté des intérêts économiques et stratégiques avec l'occident exigeait que la diplomatie nationale s'implique à éviter toute action interne ou externe susceptible de leur porter atteinte. Dès lors, depuis sa création, en 1956, elle était tenue de gérer une situation paradoxale, dans laquelle les exigences nationales d'indépendance et de solidarité avec les peuples arabes, musulmans et africains, souvent exploité par les élites opposantes, contraiaient continuellement les exigences rationnelles et pragmatiques d'intégration au camp occidental sur la scène internationale. C'est pourquoi, l'essentiel des efforts diplomatiques officiels était focalisé sur l'établissement d'un équilibre aléatoire, mais opérationnel entre ces deux sources de stress.

Cette situation avait imposé aux dirigeants politiques de rajuster régulièrement leur prise de décisions et positions en fonction des intérêts politiques, économiques ou stratégiques des pays occidentaux. Car, l'enjeu était de ne pas modifier unilatéralement leurs liens avec l'occident, même si ceux-là étaient contradictoires avec les aspirations nationalistes des masses ou de certaines élites.

Certes, l'appartenance au camp occidental laissait assez d'autonomie aux dirigeants politiques nationaux en matière de solidarité internationale et régionale, ainsi qu'en matière de coopération avec les Etats appartenant aux camps socialistes.

Toutefois, une telle autonomie ne devait, en aucun cas, aller au point de remettre en cause les liens structurels de dépendance économique et stratégique qui lient le Maroc à l'occident.

De ce fait, si la diplomatie marocaine bénéficiait d'une grande autonomie pour nouer de nouveaux liens de solidarité arabes (L.E.A.), tiers-mondistes (mouvement des non-alignés) ou, même, islamiques (O.C.I.), ainsi, que pour établir des liens de coopération économique et culturelle voire militaire avec les pays de l'Est, à partir de 1958, il n'en demeure pas moins, qu'elle était constamment tenue de ne pas modifier ses rapports privilégiés avec l'occident même en période de crise.

Ainsi, quand la France avait arraisonné l'avion des leaders algériens, en octobre 1956, le gouvernement marocain avait énergiquement protesté et avait, même, rappelé son ambassadeur à Paris, mais il n'était pas aller jusqu'à rompre ses relations diplomatiques avec la France, malgré les menaces de le faire, émises, par le président du cabinet M. Bekkaï, le 24 octobre².

Par ailleurs, lorsque la France avait lancé, en complicité avec la grande Bretagne et Israël, son attaque sur le canal du Suez, le 29 octobre, la protestation marocaine, en exprimant sa désapprobation et son indignation³, n'avait guère dépassé le cadre de la cordialité diplomatique entre les deux pays.

1 R. Mansouri : « Les relations maroco-françaises depuis l'indépendance à nos jours », op. cit., p. 134.

2 Déclaration de M.Bekkaï le 24 octobre 1956 : « Les relations seront interrompues si elle ne remettre pas au Maroc ses hôtes ». Al Alam n° 2334 du 25 octobre 1956.

3 Voir déclaration de A. Balafrej devant la troisième session de l'A. G des Nations Unies le 23 novembre 1956.

Apparemment, depuis 1956, le processus d'intégration du Maroc dans le camp occidental était, souvent retardé, voire freinée, par deux types de divergences avec les pays occidentaux :

En premier lieu, les contraintes et les exigences de la solidarité maghrébine, arabe, africaine, islamique et tiers-mondiste du Maroc qui conditionnaient souvent ses prises de positions internationales. Ces exigences plaçaient objectivement le Maroc dans le camp des pays anti-occidentaux. Les cas où la diplomatie nationale avait pris des positions contre l'occident étaient multiples, comme lors de la guerre d'Algérie, en octobre 1956, les événements du moyen orient, entre 1957 et 1958,¹ ou même, dans l'affaire du Congo en 1960.

Cependant, à partir de 1963, ses positions internationales seront plus nuancées dans le sens d'une plus grande modération à l'égard des pays occidentaux. Désormais, elle prendra plus de distance par rapport aux Etats radicaux tant sur le plan arabo-africain que tiers-mondiste. Sa position à l'égard du conflit israélo-arabe, en 1967, était foncièrement pro-occidentale. Hassan II avait clairement exprimé cette tendance en affirmant que : « ...*Aucune grande puissance ne semble nous avoir trahie...* »². Mieux encore, les positions marocaines à l'égard de la question palestinienne étaient devenues plus favorables aux négociations entre les Israéliens et les Arabes dans la perspective d'un règlement général du problème du moyen orient³.

En second lieu, l'hostilité des pays occidentaux aux revendications territoriales marocaines. Ces pays voyaient dans de telles revendications un signe « d'expansionnisme » qui était juridiquement non fondé de la part des dirigeants politiques marocains.

De ce fait, à partir de 1958, la fermeté des positions diplomatiques officielles et l'intransigeance de l'occident étaient à l'origine de la non-intégration totale du Maroc au sein du camp occidental. Cela était, également, à l'origine des difficultés qu'avait éprouvées la diplomatie nationale pour mobiliser assez de ressources économiques et techniques extérieures indispensables à la modernisation et au renforcement de la stabilité politique du pays.

Néanmoins, ces difficultés allaient être graduellement surmontées, grâce à la mise en œuvre, par le souverain Hassan II d'un nouveau style diplomatique national. Ce style était basé, d'une part, sur la normalisation et la diversification des relations du Maroc avec les pays occidentaux et, d'autre part, sur l'assainissement de ses relations classiques avec la France, l'Espagne et les Etats Unis.

Ce nouveau style tendait à régler définitivement le problème des revendications territoriales avec l'Espagne et l'Algérie, ainsi qu'à modifier les fondements de la présence américaine et française sur le sol national. En outre, il tendait à redonner une

1 Dans ce cas le Maroc avait officiellement refusé la doctrine d'Eisenhower suite à la visite de l'envoyé spécial du président américain M. Richardes au Maroc le 6 mai 1957. Le communiqué du ministère des affaires étrangères du 9 mai ne mentionne pas le moyen orient, mais souligne l'acceptation par les Américains de négocier le sort de leurs bases au Maroc.

2 Discours de Hassan II à l'occasion de la fête de la jeunesse le 8 juillet 1967, in discours du roi Hassan II, op. cit., Vol III, p. 177.

3 E. Laurent « Hassan II : La mémoire d'un roi », op. cit., p. 246.

nouvelle forme aux rapports commerciaux du Maroc avec l'ensemble des pays de la C.E.E., grâce à leur institutionnalisation par des accords d'association.

b: Vers la recherche d'un rôle international au sein du sous système occidental

On avait vu comment la diplomatie nationale était incapable, à la fin de 1963, de convaincre les dirigeants occidentaux de soutenir le Maroc pendant son conflit avec l'Algérie.

La neutralité des Etats Unis, de la France et de l'Espagne dans ce conflit, en dépit de leurs intérêts économiques et stratégiques importants au Maroc, avait dévoilé l'ampleur de l'isolement diplomatique des dirigeants marocains. Cet isolement était d'autant plus frappant, compte tenu du soutien, militaire et diplomatique dont l'Algérie avait bénéficié de la part des pays de l'Est, des pays arabes, africains et des pays non alignés.

Il va de soi que, pour sortir d'un tel isolement et mobiliser suffisamment d'aide économique occidentale en faveur des plans de modernisation économique et sociale, qui assureront la stabilité du régime politique, l'offensive diplomatique officielle était principalement centrée sur les pays occidentaux. Dans ce cadre, sa stratégie était axée sur deux objectifs majeurs :

- Persuader les dirigeants occidentaux du caractère démocratique du régime politique marocain et de son rôle de défenseur des valeurs démocratiques en Afrique et au monde arabe face à l'infiltration menaçante du communisme. Ainsi, le processus d'institutionnalisation du pouvoir politique par la constitution de 1962 et le processus participatif amorcé par les élections législatives et par l'ouverture du nouveau parlement, à la fin de 1963, étaient diplomatiquement, présentés comme des signes tangibles de la nature démocratique du régime et de son attachement inébranlable aux valeurs politiques de l'occident.

- Et assainir les relations du Maroc avec la France, l'Espagne et avec les pays maghrébins et particulièrement, avec l'Algérie afin de permettre à la diplomatie nationale de jouer le rôle qu'elle s'était assigné, depuis 1956. C'est à dire de « médiateur universel » entre les continents, les idéologies et les civilisations.

C'est dans ce cadre que les dirigeants politiques avaient progressivement délaissé leurs revendications territoriales sur la Mauritanie et avaient accepté la médiation de l'O.U.A. dans le conflit avec l'Algérie, en dépit de leur méfiance à l'égard de cette organisation.

Manifestement, ils étaient tenus, dans les plus brefs délais, d'agir sur l'environnement international et régional du Maroc afin de convertir l'hostilité et la méfiance des pays occidentaux en soutien économique et politique ou, au moins, de les minimiser pour qu'ils n'affectent pas négativement leurs efforts visant l'accroissement des capacités extractives du système politique. En d'autres termes, il était urgent pour la diplomatie marocaine de dépasser les effets négatifs de la guerre d'Algérie et de la lutte interne pour le pouvoir sur la stabilité économique et politique nationale.

A ce titre, les élites au pouvoir avaient entamé une série de réformes allant dans le sens d'une plus grande ouverture économique et commerciale sur l'Occident.

Les mesures de libéralisation économique étaient amorcées grâce à l'abandon du plan quinquennal 1960-1964. C'est-à-dire, grâce à l'abandon de la réforme agraire, des mesures visaient à déconnecter l'économie nationale de l'économie française et de la zone Franc, ainsi que par l'abandon des plans d'industrialisation lourde.

Le plan biennal, 1965-1967, consacra réellement les choix libéraux des élites officielles, par son application stricte des directives économiques de la Banque Mondiale et des Etats Unis.

Les élites de l'opposition et notamment celles du P.I. et de l'U.S.F.P. voyaient dans ces mesures une trahison et une collaboration avec le néo-colonialisme¹. Car, pour elles, le rôle international que devait jouer le Maroc était, en premier lieu, celui de pays non-aligné solidaire avec les pays arabes, africains et du tiers monde contre les pays occidentaux. Or, même si la diplomatie officielle avait accepté de satisfaire de telles exigences, le Maroc était objectivement incapable de jouer un rôle important au sein du mouvement des non-alignés et au sein des organisations régionales (O.U.A., L.E.A.), à cause de l'hégémonie de l'Egypte et de l'Algérie.

A vrai dire, ces deux pays, en raison de leur poids économique et symbolique au sein du tiers monde et de leur idéologie radicale, contraignaient souvent la diplomatie nationale à jouer un rôle régional secondaire, en dessous de son poids réel. Cela était d'autant plus sérieux, que le Maroc ne disposait ni du poids économique et humain de l'Egypte ni des ressources pétrolières de l'Algérie qui aurait consolidé son action régionale. Dans ces conditions, la seule alternative valable pour les élites officielles était de renforcer davantage l'intégration du Maroc au sein du sous système occidental.

La proclamation, en juin 1965, de l'état d'exception était l'occasion pour le souverain pour consacrer cette tendance et pour retracer les nouveaux contours des relations régionales marocaines, dans le sens de la préservation des liens de solidarité classique au niveau maghrébin arabe et africain et tiers- modiste.

De ce fait, tout en se voulant non-aligné, la diplomatie officielle était sensible aux exigences de coopération économiques et stratégiques avec les pays occidentaux.

Certes, la détérioration des relations avec la France, à la fin de 1965, avait perturbé ses démarches d'intégration occidentale et l'avait privé d'une de ses principales sources de financement externe. Mais, elle l'avait également incité à chercher d'autres possibilités de coopération et de financement au sein du camp occidental. Vraisemblablement, Les Etats Unis, l'Espagne, la Grande Bretagne, la République Fédérale d'Allemagne et l'Italie avaient compensé la défaillance de la France et avaient assuré la continuité du processus d'intégration marocaine à l'Ouest. Un tel processus avait, abouti, en mars 1969, à la signature de l'accord d'association avec la C.E.E.

Grâce à cet accord, le Maroc avait irréversiblement intégré le sous-système occidental et avait réussi à faire de ses relations privilégiées avec les pays occidentaux un élément essentiel de son prestige international et de son influence régionale. D'ailleurs, ces relations lui avaient, incontestablement, servi de supplétif à son manque

1 Voir la charte de la «Koutlah Al Watania du 4 août 1970, in A.Gaudio « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op. cit., pp. 339-343.

de ressources économiques et stratégiques propres convertibles en influence internationale.

En ce faisant, la diplomatie nationale était en mesure d'amplifier son influence et de prétendre jouer un rôle modérateur sur la scène internationale et régionale.

2- La concentration des interactions diplomatiques marocaines sur le centre du sous système occidental

Le manque de moyens économiques et humains avait astreint la diplomatie marocaine à concentrer l'orientation de son action vers les puissances occidentales qui constituaient le centre même du système international et particulièrement du sous-système occidental, à savoir sur les puissances européennes classiques et sur les Etats Unis.

a : La vocation européenne de la diplomatie marocaine

Historiquement, plusieurs facteurs militaient en faveur de l'établissement des liens diplomatiques privilégiés et durables avec l'Europe. Les dirigeants politiques marocains, même s'ils en décidaient autrement, ne pouvaient, en aucun cas, ignorer l'importance vitale de ces liens pour le Maroc. La proximité géographique avec ce continent conditionnait forcément le comportement international de sa diplomatie.

De plus, le Maroc était lié par une histoire millénaire aux pays européens durant laquelle le passage des grecs, romains, vandales, français et espagnols avait laissé des traces durables sur sa civilisation. De même, ses relations avec l'Empire romain et sa domination sur la péninsule ibérique au moyen âge avaient influencé la civilisation européenne et occidentale. Enfin, les liens humains, culturels et économiques avec l'Europe transcendaient tout volontarisme politique de part et d'autres, dans la mesure où, ces interactions étaient structurelles et dépassaient, à la fois, les stratégies politiques des européens comme celles des marocains. Dès lors, on comprend pourquoi Mohamed V comme Hassan II tenaient depuis l'indépendance à se porter, eux-mêmes, garants de la continuité des intérêts européens au Maroc¹.

A partir de 1960, les positions politiques des élites opposantes à ce sujet tendaient à critiquer la main mise de l'Europe sur la vie politique et économique nationale². Néanmoins, on imagine mal comment ces élites auraient pu gérer autrement ces relations, à moins qu'elles basculent, totalement la diplomatie nationale vers le camp de l'Est, ce qui n'était guère profitable ni sur le plan économique ni sur le plan politique au Maroc.

Dans ce cas, les dirigeants diplomatiques étaient contraints de gérer non pas des relations conjoncturelles et de portée limitée avec l'Europe, mais plutôt des relations structurelles de longue durée sur lesquelles ils n'avaient que peu ou pas de moyens, pour agir ou modifier. D'ailleurs, comment auraient-ils pu, à court terme, modifier le flux des échanges commerciaux avec les pays européens dont la part dépassait 60% du commerce extérieur national ?

1 Voir la déclaration de Mohamed V au général Franco lors de sa visite à Madrid en avril 1956, in Al Alam du 5 avril 1956.

2 Voir le rapport politique et moral de A. El Fassi devant le 6^{ème} conseil national de l'Istiqlal le 13 et 14 avril 1963, in A. Guaudio, « Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », op. cit., pp. 294-295.

A fortiori, leurs pouvoirs d'action étaient fortement limités en matière de planification économique, à cause de la main mise du capital européen et, particulièrement français sur les secteurs les névralgiques de l'économie nationale.

Toute action de leur part, supposait une stratégie économique et financière à long terme. Or, même dans ce cas, l'absence ou l'insuffisance des capitaux et techniques non européens déterminait souvent la marge de manœuvre diplomatique dont ils disposaient. Cette situation était, d'autant plus difficile à modifier que les Etats-Unis, qui étaient un allié stratégique du Maroc, reconnaissait ouvertement que toute l'Afrique du Nord, y compris le Maroc, relevait du domaine international réservé de la France¹. En d'autres termes, lorsque le Maroc était confronté à la France ou à l'Espagne pour régler ses revendications territoriales, il était également confronté à l'occident dont le soutien à ces deux pays était inconditionnel. Par ailleurs, lorsque la diplomatie marocaine avait tenté de solliciter l'aide économique et politique des pays socialistes, celle-ci était réciproquement limitée par, la méfiance des pays de l'Est à l'égard du régime politique marocain, idéologiquement différent, voire opposé et par le scepticisme des dirigeants marocains à l'égard des intentions réelles de ces pays, d'autant qu'ils soutenaient implicitement les élites politiques opposantes de gauche.

A vrai dire, la création du sous-système européen, à partir 1957, suite à la signature du traité de Rome, exigeait des dirigeants marocains d'entamer incessamment le processus d'intégration du Maroc en son sein, à travers la recherche d'un rôle économique et politico-stratégique.

En d'autres termes, dans la situation internationale de la fin des années cinquante, le rôle que le Maroc était prédisposé à jouer au sein du sous-système européen était celui d'un Etat périphérique satellite à la France et, par là, à toute l'Europe. Sur le plan stratégique, son rôle se ramenait à servir la stratégie occidentale d'endigement du communisme (Etat tampon contre l'infiltration communiste), tandis que sur le plan économique son rôle était de fournir les matières premières (agricoles et minières) aux marchés européens.

De ce fait, jusqu'à 1972, les rapports entre le Maroc et les pays européens étaient passés par quatre phases essentielles :

- Une phase d'établissement et de déclaration de bonnes volontés de part et d'autre qui s'étendait de 1956 à 1958. Le Maroc cherchait à ménager le soutien économique et politique des pays européens pour entériner son entrée sur la scène internationale. Cette phase était caractérisée par la prudence de la diplomatie officielle dans ses prises de positions internationales et nationales afin de gagner la confiance et la sympathie des pays européens.

- Une phase de crise dans les relations maroco-européennes et d'échec des premières tentatives officielles d'intégration au sein du sous-système européen de 1958 à 1962. Cette période correspondait à la radicalisation du discours diplomatique national à l'égard de ces pays et particulièrement, à l'égard de la France et de l'Espagne et aux tentatives des dirigeants politiques de substituer leurs liens d'alliances européens par d'autres liens de solidarité arabes, africaines et non-alignés.

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 265.

Ces tentatives étaient également destinées à déconnecter ou, du moins, à minimiser la dépendance de l'économie et la diplomatie nationales par rapport à l'Europe. De plus, pendant cette période, le Maroc avait durci ses revendications territoriales sur la Mauritanie et sur le Sahara, ainsi que sur la question de l'évacuation des bases françaises sur son sol.

Du côté européen, cette période coïncidait avec l'éclatement des empires coloniaux classiques et précisément de l'empire colonial français, en Afrique et au monde arabe. Elle correspondait, également, avec les tentatives de la France de renforcer l'autonomie de sa puissance militaire, au sein de l'O.T.A.N. et l'implication totale de l'Europe dans la guerre froide opposant les Américains au camp socialiste.

- Une phase d'exploration et de resserrement des liens structurels entre le Maroc et ces pays, qui allait de 1963 à 1969. Durant cette phase, la fin de la guerre de l'Algérie, en 1962, et la normalisation des relations avec la France et avec l'Espagne, sous l'impulsion du nouveau souverain Hassan II, servira, vers la fin de 1963, de support à la demande marocaine d'association avec la CEE. Certes, les négociations exploratoires avaient duré jusqu'à 1969 et étaient à plusieurs reprises interrompues. Néanmoins, la politique pro-occidentale modérée du Maroc et les mesures d'ouverture et de libéralisation économique entamées, sous les auspices de la Banque Mondiale, depuis 1965, ainsi que le règlement des litiges frontaliers avec l'Algérie et la Mauritanie, seront des facteurs positifs et décisifs pour son intégration européenne.

-Une phase de normalisation et de diversification des rapports avec les pays européens, allant de 1969 à 1972. La crise diplomatique avec la France en 1965 et, la suppression de son aide au Maroc avait obligé les dirigeants politiques à étendre leurs relations diplomatiques avec d'autres pays européens comme l'Allemagne Fédérale, la Grande Bretagne, l'Italie pour compenser l'assistance française.

Ainsi, à partir de 1970, on peut avancer que la diplomatie officielle était relativement arrivée à gagner la confiance des pays européens et avait pu décrocher leur consentement en faveur du financement et du parrainage du processus de modernisation économique et sociale du pays. La signature de l'accord d'association avec la C.E.E. et la normalisation des relations franco-marocaine, à partir de 1970, avait indéniablement renforcé cette confiance mutuelle. Certes, les deux putschs militaires, en 1971 et 1972, avaient sérieusement affecté la stabilité et la crédibilité internationale du régime politique marocain, mais ils n'avaient pas altéré ses rapports avec ses partenaires européens. Désormais, les relations entre le Maroc et l'Europe étaient définitivement resserrées pour ne plus être affectées par les crises conjoncturelles avec la France ou l'Espagne.

b : Les Etats Unis, répondant de la puissance internationale du Maroc

Il semble que dès l'indépendance les élites dirigeantes avaient opté pour une intégration au sein du système international à travers le soutien et le parrainage des pays occidentaux et, plus précisément, à travers celui de la France et des Etats Unis. Visiblement, les responsables privilégiaient la France pour devenir le tuteur international du Maroc. Seulement, les tensions diplomatiques successives qui avaient secoué les rapports des deux pays, dès la fin de 1956, mettaient objectivement, la France en situation conflictuelle avec le Maroc.

Dès lors, ce sont les Etats Unis qui étaient sensés remplir la fonction de parrainage du processus d'intégration internationale du Maroc. Cette fonction était assurée, grâce notamment, au volume d'aides économiques, financière et militaires, apporté aux dirigeants marocains afin de sauvegarder la stabilité du régime politique d'une part, et de faire face aux tentations de « désolidarisation » de sa diplomatie à l'égard de l'occident.

A vrai dire, les rapports maroco-américains n'étaient pas exempts de tensions notamment, à cause de leur soutien tacite à la politique coloniale de la France en Afrique et en Asie, d'une part, et à cause de leur intransigeance à l'égard de l'évacuation de leurs bases sur le sol marocain.

Cette situation avait poussé les dirigeants politiques à opter pour une politique extérieure non-alignée. Car, une telle politique était censée convaincre, les dirigeants américains de l'incompatibilité de leurs bases militaires avec l'orientation neutraliste du Maroc. Toutefois, le non-alignement marocain était loin de glisser vers

« l'anti-américanisme » du mouvement des non-alignés qui avait commencé à se manifester, à partir du début des années 1960, sous l'impulsion de l'Egypte, de la Yougoslavie et de l'Inde. Mieux encore, celui-ci n'était nullement de nature à affecter négativement l'alliance stratégique du Maroc avec les Etats Unis. Cela explique, d'ailleurs, la continuité et la stabilité des relations entre les deux pays, indépendamment des tensions conjoncturelles qui avaient secoué les relations maroco-occidentales, à partir de 1958¹. Ainsi, lorsque la diplomatie nationale avait radicalisé sa position au sujet de l'évacuation totale des bases américaines et avait rejeté toute proposition d'alliance militaire avec les E.U.A., en contre partie de l'évacuation de ses bases. Les dirigeants américains avaient fait preuve d'une grande compréhension et n'avaient guère employé leurs multiples moyens de pression et de représailles économiques et politiques contre le Maroc. Ils n'avaient pas, non plus, tenté d'exploiter sa vulnérabilité diplomatique et économique que lui avait causé la cessation de l'aide économique et financière française qui avait négativement limité la capacité de ses dirigeants à répondre aux exigences pressantes de modernisation économique et sociale internes.

A cet effet, dès la fin de 1959, les dirigeants américains avaient accepté les demandes marocaines d'évacuation de leurs bases. La visite du président Eisenhower au Maroc et son entretien avec le souverain Mohamed V, le 22 décembre 1959, s'était soldée par la conclusion d'un accord de principes, selon lequel les forces américaines évacueront le sol marocain avant la fin de 1963. Depuis, ces bases étaient progressivement évacuées et converties pour l'usage civil ou militaire marocain.

Néanmoins, la continuité de la présence militaire américaine au Maroc était assurée par d'autres modalités, plus discrètes et consciencieuses.

La stabilité et la force des relations maroco-américaine, depuis 1956, s'expliquent probablement par la volonté réciproque des dirigeants des deux pays² et la

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 220.

2 Ibidem.

fonction de commutation que les Etats Unis assuraient, en cas de défaillance du soutien français¹.

Les Américains ne cherchaient pas à substituer la France au Maroc. Ce dernier était toujours considéré comme un pays satellite de la France, dont l'importance géostratégique imposait de ne pas abandonner aux convoitises des pays communistes qui cherchaient une place en Afrique et en Méditerranée occidentale.

Certes, son importance allait amplement diminuer, à partir du début des années soixante, après l'évacuation des bases américaines et le début des de la détente entre les deux blocs en 1963 (coexistence pacifique).

Toutefois, l'indépendance de l'Algérie, en 1962, et le socialisme affiché par ses dirigeants politiques semblent avoir amené les Etats Unis à reconsidérer leurs positions envers le régime politique marocain dans la perspective de garder un équilibre stratégique dans le Maghreb.

De facto, le Maroc était placé dans la stratégie américaine de la guerre froide et d'endigement de la présence soviétique en méditerranée et en Afrique.

Du coup, l'Algérie socialiste était endiguée par deux Etats : le Maroc à l'Ouest et la Tunisie à l'Est. D'ailleurs, c'est pour cette raison que les Etats Unis s'étaient toujours montrés attentifs à l'égard du régime marocain. Ils se sont efforcés à lui fournir l'aide économique, financière, technique et militaire qui permettait à ses dirigeants de maintenir un minimum de stabilité sur le plan interne.

L'essentiel de l'effort d'investissement et d'assistance était toujours laissé à la France. Mais, sa défaillance, à partir de 1966, avait imposé l'intervention des américains en vue de soutenir la stabilité du régime politique.

A vrai dire, les Américains étaient scindés entre leur solidarité avec la France dans sa politique maghrébine et leur volonté de ne pas abandonner le régime politique marocain, sous peine de le déstabiliser et de créer les conditions propices pour l'infiltration soviétique². D'ailleurs, leur modeste aide militaire qui ne dépassait pas les 18 millions de dollars en 1967, suite à la visite du roi Hassan II, traduisait leur hésitation à trop s'engager au côté du régime marocain, sans le consentement préalable de la France.

En conséquence, les relations maroco-américaines étaient souvent subordonnées aux relations maroco-françaises. En période normale, celles-ci étaient guidées par la stratégie française de satellisation du Maroc dans le cadre de la perpétuation de ses liens coloniaux au Maghreb³. Dans ce cadre, les Etats Unis étaient sensés jouer un rôle complémentaire au rôle de tutelle de la France. Tandis, qu'en période de crise avec la France les relations du Maroc avec les Etats Unis étaient inscrites dans le cadre de la stratégie américaine de guerre froide et d'endigement de l'influence soviétique en méditerranée et en Afrique. Dans un tel contexte, les Etats Unis jouent un rôle

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p., p. 201.

2 Ibid., p. 382.

3 F. Chajai : « L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc », op. cit., p. 20.

supplétif au rôle français, puisque l'enjeu était de maintenir le Maroc dans l'orbite occidentale.

Il en résulte que les relations du Maroc avec les pays occidentaux étaient largement soumises aux considérations économiques et stratégiques, dans la mesure où, il s'agissait pour les dirigeants marocains de chercher en occident les ressources économiques, militaires et techniques qui leur permettraient de jouer un rôle influent sur la scène régionale.

II : L'impact du style diplomatique national sur l'environnement régional du Maroc

Dès sa création, la diplomatie marocaine était tenue de gérer, outre les problèmes complexes de modernisation économique et sociale, deux problèmes essentiels qui déterminèrent toute la politique étrangère nationale, à savoir :

-L'intégrité territoriale nationale, étant donné que les accords d'indépendance, en 1956, n'avaient nullement entraîné le recouvrement de l'ensemble de ses territoires d'avant 1912.

-La nature du comportement arabe et africain que la diplomatie marocaine était tenue d'adopter puisque la solidarité arabe et africaine n'était pas toujours compatible avec les orientations pro-occidentales et "territorialistes" de la diplomatie nationale.

A : Le style diplomatique marocain de gestion des revendications territoriales nationales

Le problème de parachèvement de l'intégrité territoriale avait obligé les élites dirigeantes à résoudre, dans les plus brefs délais, la question de l'inadéquation des moyens mis à la disposition de la diplomatie nationale. Car, les ramifications politiques internes d'un tel objectif dépassaient de loin la simple récupération des territoires¹. Aussi, était-il normal, que le bilan de la diplomatie "territorialiste" nationale était mitigé, du fait que la non récupération effective des territoires en question était compensée par le renforcement du régime politique marocain.

1- La diplomatie " territorialiste" entre le manque de moyens et la surenchère nationaliste

Dès le départ, il était clair que la diplomatie marocaine ne pouvait compter que sur les négociations et sur sa capacité de convaincre la France et l'Espagne pour les amener à reconnaître le bien fondé des revendications territoriales nationales. Mais il semble qu'à partir de 1958, la diplomatie officielle était partagée entre l'intransigeance des puissances coloniales et la surenchère des élites nationalistes, ce qui n'avait pas manqué d'affecter ses capacités d'action interne et externe.

a : La gestion diplomatique de la question de l'inadéquation des moyens aux objectifs territoriaux

Si l'unité des territoires nationaux était au centre du discours diplomatique de la monarchie et de toutes les élites du mouvement national, il n'en demeure pas moins que, la question des moyens et des méthodes que la diplomatie nationale devait

¹ Voir la déclaration de Mohamed V au Général Franco à Madrid le 2 avril 1956 : « L'indépendance était toujours liée à l'unité dans notre mission ».

mobiliser pour régler ce problème, dans le cadre de bonnes relations avec la France et l'Espagne, étaient d'autant essentiels que les revendications territoriales elles-mêmes.

Jusqu'à 1958, le gouvernement s'était principalement appuyé sur l'action « officieuse » du P.I. pour poser la question des frontières nationales¹. Jusqu'à cette date, aucune déclaration royale ni gouvernementale n'avait officiellement contredit les déclarations et les positions du P.I. à ce sujet.

Sous l'impulsion du P.I., le souverain Mohamed V, devait, à plusieurs reprises, recevoir les délégations des tribus du Sahara et de la Mauritanie qui étaient venues lui présenter leurs allégeances². Ses déclarations faisant souvent preuve d'un effort de conciliation entre l'irréductibilisme nationaliste du P.I. et les exigences de l'amitié avec la France et l'Espagne. Car, il était convaincu que les barrières dressées par le colonisateur entre les populations de Mauritanie et du Maroc seront levées dans un proche avenir³. Ce soutien tacite du monarque aux thèses nationalistes du P.I. était, d'autant plus tangible, en raison de l'hégémonie politique du parti et de sa participation au gouvernement, ainsi que de son monopole sur l'administration des affaires étrangères nationales.

Mieux encore, le gouvernement s'était montré tolérant à l'égard des agissements de l'A.L.M. au sud, en dépit des protestations des gouvernements français et espagnol. L'A.L.M., profitant de la propagande médiatique et politique du P.I. et de son leader A. El Fassi, avait, dès 1957, lancé une série d'actions subversives au Sahara et au nord de la Mauritanie et plus précisément contre la société minière de Miferma⁴.

De ce fait, la tolérance de la propagande " territorialiste " du P.I. et de l'action de l'A.L.M. par le gouvernement prouvait que ce dernier cherchait à faire pression sur la France et l'Espagne tout en écartant sa responsabilité directe dans la détérioration de la situation au sud.

Le journal Al Alam, faisant écho de cette position avait écrit, le 12 mars 1958, que « *le mouvement de libération qui se déroule au Sahara est un mouvement spontané, le Maroc n'y joue aucun rôle d'instigation ni d'orientation [...] tout ce que nous faisons c'est de répéter ces échos et exprimer cette volonté...* »⁵.

Manifestement, c'était là un moyen de pression essentiel dont la diplomatie nationale avait fait usage pour faire pression sur la France et l'Espagne. Car, pour elle, la situation se présentait comme suivant :

En manifestant leur volonté d'autodétermination et de liquidation de la présence coloniale, les populations du Sahara et de Mauritanie manifestaient aussi leur volonté

1 Le 19 août 1956, le conseil national du P.I. adopte officiellement la conception de A. El FASSI sur le grand Maroc. Depuis, le journal Al Alam n'a cessé de rappeler que les frontières actuelles marocaines ne sont ni historiques ni naturelles.

2 Le souverain avait reçu le 1er avril 1956, les représentants de Knadsa, Daoui Manih, Ouled Jarir, Colombechar et Oued Saoura .Le 4 juin il reçoit une délégation de 1200 personnes représentants 13 tribus sahariennes et, le 27 juillet, une délégation de Chenguite était à Rabat pour une cérémonie d'allégeance.

3 Déclaration de Mohamed V devant la délégation de Chenquite le 27 juillet 1956.

4 A. Antil : « Le royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne » Etude réalisée par l'I.F.R.I. en novembre 2003, p. 19.

5 Al Alam, n° 2926, du 12 mars 1958.

d'être rattachées à la mère patrie, le Maroc¹. En d'autres termes, le litige en question entrait directement dans le cadre de la liquidation du colonialisme en Afrique, conformément à la volonté même des habitants de ces régions².

D'ailleurs, sur cette base, la diplomatie marocaine avait lancé son offensive internationale contre l'occupation espagnole de l'enclave d'Ifni et du Sahara occidental, à partir du 6 octobre 1959³, et contre l'octroi, par la France, de l'indépendance à la Mauritanie, à partir du 20 avril 1960⁴.

Dans ce dernier cas, si on prend l'affaire mauritanienne comme cas de figure de la capacité de la diplomatie marocaine à mobiliser l'ensemble des moyens internes et externes pour atteindre l'objectif de rattachement de ce territoire, on peut conclure qu'au delà des résultats obtenus, celle-ci avait pu mobiliser une panoplie de moyens, que seule une puissance internationale de taille considérable, disposant d'assez de ressources propres, pouvait mobiliser. Parmi ces moyens on peut citer :

-Le recours à la diplomatie informative, c'est à dire l'envoi de missions d'amitié et de bonne volonté dans tous les continents comme celle, du 8 novembre 1960, pour expliquer et informer les gouvernements étrangers de la position marocaine⁵.

-L'utilisation des médias officiels et partisans pour la vulgarisation des positions officielles sur le plan interne. La publication du livret blanc par les ministères des affaires étrangères, le 5 novembre 1960 et la mobilisation des journaux Al Alam, le Sahara marocain et perspectives sahariennes du P.I., dès 1957 en était l'illustration.

L'interdiction et la censure des journaux ayant une position contraire aux revendications nationales, faisaient, elles aussi, partie de cette politique, comme c'était le cas, le 26 août 1960, avec la dépêche de Tanger, Stocks et marchés et Tanger gazette.

-La mobilisation de l'opinion publique nationale grâce aux meetings, conférences⁶ et journées nationales de la Mauritanie⁷.

-Le ralliement des chefs des tribus sahariennes et mauritaniennes, grâce à l'organisation des cérémonies de la « Bey'a » et à leur intégration dans les structures du pouvoir. Ce processus avait débuté, dès 1956, sous l'impulsion du P.I., par le ralliement de Horma Ould Babana et du cheikh Mohamed Al Imam Mâa Al Ainin, mais, à partir d'avril 1958, il connaîtra un essor considérable suite au ralliement de plusieurs autres personnalités influentes en Mauritanie, comme Dey Ouled sidi Baba, M'hammed Ould Bah, Cheikh Hammadou et enfin Fal Ould Oumeir, Emir de Trarza.

1 Voir la déclaration de Mohamed V devant la commission préparatoire de la conférence sur la Mauritanie le 2 septembre 1958 »...Lorsque la Mauritanie et le Sahara seront libérés, leur population aurait à décider de leur destin et de déterminer leur avenir en toute liberté. »

2 Voir discours du trône du 18 novembre 1960, in Mohamed V à l'heure d'indépendance, op. cit., vol VI, p. 8.

3 C'est au 6 octobre 1959 que le gouvernement marocain avait saisi l'assemblée générale de L'O.N.U. sur la question de l'occupation espagnole d'Ifni et du Sahara.

4 Le Maroc avait officiellement demandé l'inscription de la question mauritanienne à l'ordre du jour de la XV^{ème} session de l'assemblée générale de l'O.N.U. (Séance de nuit)

5 La mission d'Europe était confiée à A.Belafrej, celle d'Amérique Latine à A.Torres, celle de l'Asie à A.El Fassi, et celle de l'Afrique noire à Abdel Kebir El Fassi. Voir la Vigie Marocaine n° 17720 du 8 novembre 1960.

6 Le 2 septembre 1958, une conférence sur la Mauritanie et le Sahara avait eu lieu à Rabat sous le parrainage du souverain Mohamed V.

7 Le 26 novembre 1960, fut organisée la journée nationale de la Mauritanie avec des prières aux mosquées pour son retour au Maroc.

Ces personnalités seront intégrées dans les structures de l'Etat, par leur nomination aux postes administratifs et politiques importantes. Horma Ould Babana était nommé, par Mohammed V, ambassadeur du Maroc en Libye, le 23 mars 1959, ensuite, conseiller au rang d'ambassadeur au cabinet royal, le 20 février 1960. Mokhtar Ould Bah sera nommé, le 6 juin 1960, comme directeur de la radiodiffusion, tandis, que Fal Ould Oumeir, sera nommé ministre d'Etat, le 3 juin 1960, et ministre chargé des affaires Mauritaniennes et du Sahara, le 2 juin 1961.

- L'institutionnalisation des affaires de Mauritanie et du Sahara pour démontrer leur importance politique pour le Maroc. Ainsi, le 9 novembre 1957, était créée une direction aux affaires sahariennes et frontalières rattachée au ministre de l'intérieur. Cette direction deviendra, le 2 juin 1961 un département ministériel sous la direction de Fal Ould Oumeir qui sera reconduit dans ses fonctions jusqu'à 1963.

- La mobilisation et la création de réseaux de solidarité régionale et internationale pour empêcher la reconnaissance internationale de la Mauritanie. L'offensive diplomatique officielle entamée depuis 1959, grâce à la visite royale, en janvier 1960, en Syrie, en Arabie Saoudite, en Jordanie et au Liban, avait entraîné la solidarité de la ligue des Etats arabes¹. Les communiqués communs, publiés à l'issue d'une telle visite, avaient tous insisté sur le caractère marocain de la Mauritanie. En outre, la diplomatie marocaine avait pu, en septembre 1960, activer le groupe afro-asiatique pour empêcher l'admission de la R.I.M. au sein de l'O.N.U.². Ce groupe lui était favorable, en raison, de la position pro-marocaine de l'Indonésie³, de l'Egypte et des pays arabes, ainsi que des pays africains. Cette solidarité était concrétisée par le rejet de la demande franco-tunisienne d'admission de la R.I.M. au sein de l'O.N.U., le 3 décembre 1960⁴.

- La politique de représailles diplomatique poursuivie contre les Etats ayant soutenu la reconnaissance internationale de la R.I.M., comme ce fut le cas notamment contre la Tunisie qui avait reconnu son indépendance, en septembre 1960. La visite du prince héritier Moulay Al Hassan à Tunis, le 15 octobre 1960, n'avait pas persuadé le président tunisien H. Bourguiba de renoncer à sa décision. En guise de représailles, le conseil du cabinet avait décidé, le 24 novembre, de rappeler l'ambassadeur du Maroc à Tunis M. Laarbi El Alaoui.

- La poursuite de la politique de chaise vide à l'égard des organisations internationales ayant admis en leur sein la R.I.M. C'est pourquoi la délégation marocaine avait quitté les conférences de l'O.M.S. à New Delhi, le 20 février 1961 et celle de l'O.I.T. à Genève, le 20 juin de la même année.

Ces moyens et méthodes que la diplomatie nationale avait déployés pour le retour de la Mauritanie seront également déployés pour le retour du Sahara occidental. Seulement, cela était fait à une échelle moins importante, à cause de sa perte

1 Le 26 août 1960, la conférence des ministres des affaires étrangères de la ligue arabe tenu à Beyrouth soutient officiellement la thèse marocaine.

2 L'ambassadeur du Maroc aux Etats Unis M. Ben Aboud avait, dès le 7 septembre 1960, sollicité le soutien du groupe afro-asiatique à l'O.N.U.

3 Voir le communiqué commun maroco-indonésien du 5 mai 1960 qui avait affirmé le caractère marocain de la Mauritanie.

4 L'Union soviétique bloquera cette demande grâce au veto qu'il avait opposé au conseil de sécurité, le 3 décembre 1960 contre l'administration de la R.I.M.

d'influence internationale, à partir de 1962, qui est due à l'effritement du groupe de Casablanca, à l'indépendance de l'Algérie, à l'hostilité latente de l'O.U.A. et surtout à l'hostilité de l'occident.

b : La question territoriale nationale, un paramètre essentiel de la fonctionnalité de la diplomatie

Malgré les réserves affichées par les dirigeants nationaux envers tout engagement impulsif dans les revendications territoriales telles qu'elles étaient formulées par le P.I. Celles-ci avaient fini par s'imposer, dès 1958, comme paramètre essentiel de toute la politique étrangère et précisément de la conduite diplomatique nationale.

Ces revendications se reflétaient sur l'ensemble du comportement extérieur du Maroc, en ce sens qu'elles posaient le problème du rôle international qu'il était tenu de jouer, ainsi que celui des rapports qu'il était amené à entretenir avec les pays occidentaux et socialistes, d'une part et, le reste des Etats arabes, africains et du tiers monde, d'autre part.

La contestation de la diplomatie nationale de l'ordre colonial préétabli émane d'un sentiment profond chez les élites politiques, selon lequel le Maroc avait subi un véritable démembrement de la part des puissances coloniales au Nord, à l'Ouest comme au sud¹. Ce sentiment d'injustice était explicité par Hassan II, en juillet 1961, en ces termes : « ...*Nous aussi peuple marocain, non protestons contre le partage que nous subissons par le détachement de la Mauritanie, du Sahara, du Rio de Oro, de Ceuta et Melilla et d'Ifni...* »². La question de récupération des territoires occupés était ainsi, progressivement devenue une question nationale sacrée que nul ne pouvait contredire sous peine d'être discrédité et taxé de trahison³.

Dans ce cadre, même les propos nuancés du souverain Mohamed V⁴ et du prince héritier Moulay Al Hassan⁵, en faveur de l'organisation d'un référendum en Mauritanie, étaient systématiquement critiqués par les dirigeants du P.I. Déjà en 1958, ces derniers, à travers les propos du zaïm Allal Al Fassi, au « Sahara Al Maghrib », estimaient que : « *ni le roi ni le peuple n'ont le pouvoir d'autoriser aucun des territoires marocains à opter pour une autre indépendance que l'indépendance du Maroc* »⁶.

1 Voir le discours du président de la délégation marocaine à l'O.N.U. M. Boucetta le 13 décembre 1960 devant l'assemblée générale, in la vigie marocaine, n°, 17756 du 14 décembre 1960.

2 Discours de Hassan II lors d'un meeting de la solidarité avec le peuple algérien à Casablanca le 5 juillet 1961, in la vigie marocaine, n°, 17961 du 6 juillet 1961 : « Notre pays...fut démembre, déchiré, divisé parce que les puissances coloniales ont voulu se le partager... ».

3 Voir le discours de A.El Fassi à Kalaat Seraghna le 16 janvier 1957 dans lequel il déclare : « ...Au nom du peuple je proclame que nous serions de traîtres si nous perdions un gain de ces sables (Sahara) », Al Alam, n°2417 du 17 janvier 1957.

4 Voir la déclaration de Mohamed V devant le comité préparatoire de la conférence sur la Mauritanie le 2 septembre 1958, Al Alam, n° 3101 du 3 septembre 1958.

5 Voir interview du prince héritier Moulay Al Hassan le 9 juin 1960 au journal le Monde « Nous admettons parfaitement le droit à l'autodétermination des mauritaniens », in la vigie marocaine, n° 17570 du 10 juin 1960. Ces propos seront ultérieurement réaffirmés par Hassan II lors d'une interview accordée au Nouvel Observateur le 4 juillet 1970, « lorsque j'étais prince héritier...j'ai accepté l'autodétermination des mauritaniens », in discours du roi Hassan II, o., ci.t.vol IV, p.73.

6 Sahara Al Maghreb du 17 septembre 1958.

Les critiques du P.I. étaient également dirigées contre la « défaillance » de l'action diplomatique du gouvernement de A. Ibrahim¹ et contre les dirigeants de l'U.N.F.P.².

A ce titre, les dirigeants politiques étaient souvent amenés, par crainte de la propagande nationaliste du P.I., à défendre leurs démarches diplomatiques et à montrer que celles-ci s'inscrivaient strictement dans le cadre de la récupération des territoires nationaux encore occupés. Ils étaient également, amenés à justifier les divergences qui les opposaient au P.I., par le fait qu'elles touchaient uniquement la gestion et les méthodes adoptées pour atteindre les objectifs territoriaux³. Mieux encore, même le gouvernement de A. Ibrahim était souvent obligé à prouver sa fidélité à la marocanité de la Mauritanie et du Sahara⁴. Les dirigeants de l'U.N.F.P. seront également tenus d'exprimer clairement leurs positions à ce sujet pour repousser les accusations du P.I.. A. Bouabid n'avait pas hésité, quelques jours après le rejet par la commission politique de l'assemblée générale de l'O.N.U., le 26 novembre 1960, à affirmer la fidélité de son parti à la marocanité de la Mauritanie, soulignant que le silence de l'U.N.F.P. émanait de sa conviction de ne pas donner des armes aux ennemis du Maroc « ...qui seront par la suite utilisées contre lui, en critiquant la défaillance des méthodes et des moyens poursuivis par le gouvernement »⁵. Deux jours plus tard, le journal *At tahrir* rapportait que la Mauritanie n'avait jamais été un sujet de divergences. Celles-ci affectaient, uniquement « la forme par laquelle était posée la question mauritanienne au débat au sein des nations unies »⁶.

De ce qui précède, on peut déduire que la vision nationaliste du P.I. au sujet des frontières nationales avait largement conditionné le déroulement de l'action diplomatique nationale, du moins jusqu'à 1963, c'est dire, jusqu'à la date du passage du parti à l'opposition. Pire encore, cette vision avait entraîné la diplomatie officielle dans une situation internationale inconfortable.

La question des frontières nationales l'avait impliqué dans des alliances dont elle était idéologiquement distante, comme ce fut le cas, en janvier 1961, avec l'établissement du groupe de Casablanca ou, avec son ouverture sur les pays socialistes qui avaient soutenu ses revendications nationales. Tandis que, hostilité des pays occidentaux, qui étaient intrinsèquement des alliés naturels du Maroc, avait sérieusement handicapé le processus de son intégration au camp occidental, ainsi que ses efforts de modernisation économique et sociale.

Du coup, le soutien diplomatique de l'Union soviétique, des pays de l'Est, du groupe des Etats afro-asiatiques à l'O.N.U., des Etats arabes et africains radicaux, qui s'était affiché au départ, s'était avéré éphémère et ne permettait nullement

1 Voir *Al Istiqlal*, n° 140 du 28 février 1959 et n° 144 du 28 mars 1959.

2 Voir *Al Alam* n° 3460 du 16 décembre 1959 qui considère la position de M. Ben Barka sur l'autodétermination de la Mauritanie, rapportée par le monde du 1er décembre 1958, comme une trahison de la cause nationale.

3 Jusqu'à 1972, Mohamed V et Hassan II étaient toujours amenés à expliquer leurs actions diplomatiques au sujet des frontières nationales dans leurs discours du trône.

4 Voir déclaration de A.Ibrahim au journaliste A.Gaudio du 1er décembre 1959 « Sakia Al Hamra n'était jamais à part...mais une partie de la région saharienne et mauritanienne...son destin est lié pratiquement à celui de la Mauritanie. », in, *At tahrir*, n° 242 du 2 décembre 1959.

5 Déclaration de A.Bouabid devant le comité administratif de l'U.N.F.P., le 5 décembre 1960, op. cit., *At tahrir* n° 264 du 6 décembre 1960.

6 *At tahrir*, n° 267 du 10 décembre 1960.

d'entreprendre une action à long terme à ce sujet¹. En outre, l'impact du nationalisme du P.I. sur la conduite diplomatique nationale avait, avant 1963, empêché les dirigeants politiques de formuler clairement les limites des frontières nationales, dans la mesure où, la conception nationaliste du territoire était foncièrement basée sur la conception socioreligieuse de la « Oumma » et non sur les critères politico-géographiques modernes de l'Etat-nation². Cette conception du territoire était peu convaincante aux regards du droit international et de l'O.N.U. Cela explique l'admission ultérieure de la R.I.M. au sein de cette organisation, le 19 avril 1961, et la non-satisfaction des revendications marocaines sur le Sahara, après le vote de la résolution 2329 (XXI), du 20 décembre 1966³.

2-Bilan de la diplomatie " territorialiste " marocaine

Objectivement, il était difficile, voire impossible pour la diplomatie marocaine de mobiliser tant de moyens, d'énergie et de tactiques comme elle l'avait fait au sujet de la Mauritanie, avant 1963. Dès lors, le roi Hassan II était amené à opérer une nette distanciation par rapport aux thèses frontalières nationalistes, en acceptant, dans un premier temps, le fait accompli imposé par la France et par les contraintes objectives des rapports de forces internationaux et régionaux et en cherchant, dans un deuxième temps, d'autres perspectives territoriales plus réalistes.

a : L'acceptation progressive du fait accompli en Mauritanie et au Sahara français

Après l'arrivée au trône de Hassan II, en février 1961, la question mauritanienne était déjà arrivée à son stade final. Deux mois plus tard la R.I.M. bénéficiera de la reconnaissance internationale que le Maroc ne pouvait plus empêcher.

Devant une telle situation, le souverain ne pouvant pas totalement et subitement se dessaisir des thèses nationalistes, s'était progressivement tourné vers le Sahara français. La normalisation des relations diplomatiques avec la France et les perspectives d'un règlement négocié du conflit algérien étaient devenues plus réelles, suite à l'invitation du général De Gaulle du G.P.R.A. à négocier officiellement l'autodétermination du peuple algérien, le 15 mars 1961. Le souverain avait favorablement accueilli cette initiative et avait affiché son optimisme sur les chances de paix en Algérie⁴, d'autant plus que les dirigeants du G.P.R.A. n'avaient pas, eux aussi, tardé à manifester leur accord⁵.

L'optimisme royal trouvait ses origines dans la position antérieure du souverain Mohamed V qui avait rejeté toute négociation avec la France au sujet d'une éventuelle rétrocession de certains territoires à la frontière orientale du Maroc, de peur que celle-ci ne soit utilisée contre la révolution algérienne et contre l'intégrité de ses territoires sahariens⁶.

1 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 123.

2 Voir M. Flory : « La notion du territoire arabe et son application au problème du Sahara », op. cit., p. 76.

3 H. Sinaceur : « L'O.N.U. et la question du Sahara », in, « Edification d'un Etat moderne », op. cit., p. 347.

4 Interview de Hassan II à une chaîne de Télévision américaine le 16 mars 1961, in la Vigie marocaine, n° 178450 du 17 mars 1961.

5 La Vigie marocaine, n° 178451 du 18 mars 1961.

6 A. Osman : « La stratégie de négociation et récupération du Sahara », in, « Edification d'un Etat moderne », , op. cit., p. 311.

Dans ce cadre, le roi Hassan II avait clairement affiché sa solidarité avec le G.P.R.A., lors du déroulement des négociations franco-algériennes à Evian, en mai 1961, et avait exprimé son opposition à une éventuelle " balkanisation " des territoires algériens. La position royale sera confortée, le 6 juillet 1961, par la signature d'un accord commun algéro-marocain, selon lequel le souverain «... *exprime sa volonté de s'opposer à toutes les tentatives de partage ou d'occupation des territoires algériens* »¹. En contrepartie, le G.P.R.A. s'engageait à négocier avec le Maroc le problème de délimitation des frontières, aussitôt l'indépendance de l'Algérie acquise².

Etant ainsi, la diplomatie marocaine envisageait récupérer une partie des territoires nationaux à l'Est dans le cadre même de la construction du grand Maghreb.

Néanmoins, la solution de ce problème, au lieu d'être accélérée au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, le 2 juillet 1962, s'était progressivement enlisée vers un antagonisme politique et idéologique qui prendra, à la fin de 1963, un aspect militaire entre les deux pays.

Les implications de ce conflit armé avec l'Algérie n'étaient pas favorables aux revendications marocaines, puisque, faute d'autres alternatives, sa diplomatie avait fini par accepter la médiation de l'O.U.A. En ce faisant, elle avait implicitement accepté le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation dont l'organisation africaine se voulait le défenseur. La suite de cette médiation était la proclamation d'un cessez le feu entre les deux pays et un gel de la situation frontalière qui avait engendrée une situation de « ni paix ni guerre » entre les deux pays qui durera jusqu'à 1969.

Il s'ensuit que, malgré l'effort de la diplomatie marocaine d'établir une distinction entre la sphère conflictuelle frontalière et les autres sphères de coopération économique et sociale avec l'Algérie, l'ombre de la guerre de 1963 n'était pas entièrement dissipé et n'avait pas empêché une course à l'armement entre les deux pays, à partir de 1965. Pire encore, les dirigeants algériens, forts du soutien de l'O.U.A. et de l'isolement diplomatique marocain, à la fin de 1965, allaient entrer dans une alliance anti-marocaine avec l'Espagne et la Mauritanie afin de discréditer ses revendications sur le Sahara espagnole. Cela était justifié par la résolution de l'O.N.U., du 20 décembre 1966, sur le Sahara occidental qui faisait de l'Algérie et de la Mauritanie des pays intéressés par ce litige. Cette situation explique l'initiative du roi Hassan II de briser l'alliance tripartite entre les trois pays limitrophes³, en invitant le président algérien au Maroc, en janvier 1969, pour régler définitivement le litige frontalier entre les deux pays. Le 16 janvier, le traité d'*Ifran* « de coopération et de solidarité » était signé entre les deux Etats. Désormais, le Maroc avait définitivement accepté le principe du statu quo territorial avec l'Algérie⁴, pour mieux se consacrer à la question de la récupération du Sahara occidental et au litige territorial qui l'opposait à l'Espagne.

1 Voir communiqué commun algéro-marocain du 6 juillet 1961, in la Vigie marocaine, n° 17962 du 7 juillet 1961.

2 A. Osman : « La stratégie de négociation et récupération du Sahara » op. cit., p. 312.

3 H. Sinaceur : « L'O.N.U. et la question national du Sahara », in, Edification d'un Etat moderne, op. cit.,p. 347-348.

4 A. Berramdan : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 325.

b : Vers la recherche du Sahara occidental

Selon la conception des dirigeants politiques marocains, le Sahara occidental n'était nullement séparé de la question mauritanienne ni du Sahara français qui formaient une totalité, appelée le Sahara marocain ou les frontières historiques du Maroc.

De ce fait, il faut préciser que les revendications officielles sur le Sahara occidental (espagnol) remontaient aux premières années de l'indépendance et étaient formulées parallèlement aux revendications sur la Mauritanie¹.

Seulement, la dimension internationale que la question mauritanienne avait prise, à partir de 1958, avait imposé au gouvernement marocain de ménager l'Espagne de peur de mener une bataille diplomatique sur un double front dont il n'avait ni les moyens ni la prédisposition à mener.

Cela l'avait amené à chercher, dans un premier temps, à entamer des négociations avec l'Espagne en vue de convaincre ses dirigeants politiques de la légitimité des revendications territoriales nationales. La visite du président A. Ibrahim à Madrid, le 10 avril 1959, reflétait cette volonté. Le communiqué commun maroco-espagnole, publié, le 16 avril à Rabat, à l'issue de cette visite n'avait pas mentionné le litige frontalier entre les deux pays, mais avait précisé : « ...*qu'une commission mixte permanente hispano-marocaine sera constituée incessamment [...] afin d'examiner les rapports entre les deux pays et de rechercher dans le cadre de leur amitié traditionnelle des solutions qui sauvegardent leurs intérêts réceptifs...* »².

La décision de créer une commission mixte, dont le rôle était imprécis³, ne satisfaisait ni le gouvernement marocain ni les élites politiques nationalistes⁴. D'ailleurs, celle-ci s'était réunie une seule fois à Rabat, le 4 mai 1959, sans déboucher véritablement sur la discussion du problème des frontières, puisque sa seule décision était la libération du côté marocain de 40 prisonniers espagnols faits à Ifni, contre la libération des prisonniers marocains chez l'Espagne⁵.

Les faibles résultats obtenus par cette commission étaient surtout dus à l'obstination de l'Espagne à ne pas donner suite aux revendications marocaines sur le Sahara et sur Ifni, ce qui avait entraîné, par la suite, le gel de ses travaux⁶.

Cela avait amené le gouvernement marocain à poser officiellement la question d'Ifni et du Seguiet al Hamra dans le Sahara méridional devant l'assemblée générale de l'O.N.U., le 6 octobre 1959⁷. Toutefois, le contentieux territorial avec l'Espagne n'a été posé, dans sa totalité, que le 13 décembre 1960, lorsque A. Boucetta, profitant du débat sur la déclaration d'indépendance aux peuples coloniaux, avait déclaré que le Maroc était amputé de la Mauritanie, Ifni, Seguiet Al Hamra, Rio De Oro, Ceuta et

1 Officiellement, les revendications marocaines sur le Sahara et la Mauritanie avaient débuté avec le discours de Mohamed V à M'hamid Al Ghizlane le 25 février 1958.

2 Communiqué maroco-espagnol publié à Rabat le 16 avril 1959 suite à la visite de A.Ibrahim à Madrid, in la Vigie marocaine, n° 17151 du 16 avril 1959.

3 R. Lazrak : « Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., p. 287.

4 Voir Al Alam, n° 33266 du 16 avril 1959 et n° 3327 du 17 avril 1957.

5 La Vigie marocaine, n° 17172, du 7 mai 1959.

6 A. Osman : « La stratégie de négociation et la récupération du Sahara », op. cit., p. 314.

7 Voir la déclaration de secrétaire général du ministère des affaires étrangères M.A Taibi Benhima devant l'assemblée générale de l'O.N.U., La Vigie marocaine, n° 17326 du 7 octobre 1959.

Melilla¹. Depuis, la diplomatie marocaine n'avait pas cessé de protester contre le refus de l'Espagne d'engager avec elle des négociations pour la décolonisation de ces territoires. Cette intransigeance avait amené le souverain Hassan II, à partir de septembre 1962, de changer de style diplomatique en cherchant plus à asseoir une détente dans les relations bilatérales avec l'Espagne, qui permettrait, par la suite, de convaincre les dirigeants espagnols de la justesse des revendications nationales.

Une telle détente sera effectivement réalisée à la suite de la visite de A. Balafrej à Madrid, le 24 octobre 1962, puisque le communiqué conjoint avait mis l'accent sur la nécessité de régler les problèmes en suspens par voie de négociation entre les deux chefs d'Etats².

La détente diplomatique entre les deux pays était, enfin, consacrée par la visite royale à Madrid, le 6 juillet 1963. Cette visite avait permis de poser les bases d'un éventuel règlement de l'ensemble du contentieux frontalier entre les deux pays, selon les quelles l'Espagne était prête à négocier le sort du Sahara et d'Ifni, contre la reconnaissance par le Maroc de la souveraineté espagnole sur les présides et sur Ceuta et Melilla³.

A vrai dire, il s'agissait pour la diplomatie marocaine d'éviter que la question du Sahara Espagnole ne lui échappe comme ce fut le cas pour la Mauritanie, en 1961, et pour la question du Sahara français, qui avait dégénéré en un conflit armé avec l'Algérie, dont l'issue était toujours inconnue. L'attitude souple et amicale de la diplomatie officielle à l'égard de l'Espagne allait se poursuivre jusqu'à 1965 afin d'éviter que celle-ci ne profite de l'hostilité des algériens et des mauritaniens au Maroc⁴. Seulement, à partir du 16 décembre 1965, il était devenu clair que le déroulement du litige territorial avec l'Espagne n'était qu'une question de temps. La résolution 2072 de l'assemblée générale de l'O.N.U. était explicite, en priant instamment l'Espagne de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la décolonisation d'Ifni et du Sahara.

Un an plus tard, la résolution 2229, du 20 décembre 1966, lui avait demandé de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour accélérer la décolonisation d'Ifni et d'engager des négociations avec le Maroc, la Mauritanie et toute autre partie intéressée sur les modalités d'organisation d'un référendum au Sahara⁵.

Toutefois, cette résolution, au lieu de poser les bases juridiques applicables à la décolonisation immédiate du Sahara, avait créé une nouvelle situation politique régionale, plus compliquée que celle qui prévalait jusque-là. Car, l'existence de trois Etats intéressés par le Sahara : le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie, était inévitablement défavorable au Maroc en raison de ses litiges antérieurs avec eux.

1 Voir la déclaration de A. Boucetta devant l'assemblée générale de l'O.N.U., le 13 octobre 1960. La Vigie marocaine, n° 17756 du 14 décembre 1960.

2 Voir communiqué commun maroco-espagnol du 28 octobre 1962, in Le petit marocain du 29 octobre 1962.

3 Le monde du 8 juillet 1963, cité par R. Lazrak : « Le contentieux territorial entre le maroc et l'Espagne », op. cit., p. 290.

4 A. Osman : « La stratégie de négociation et la récupération du Sahara », op. cit., p. 316.

5 Voir A. Hasbi : « Cours d'histoire des relations Internationales », 2ème CES, op. cit., pp. 219-221.

Ainsi, grâce à la convergence de ses intérêts au Sahara avec ceux de l'Algérie et de la Mauritanie, l'Espagne était en position de force et procédera à la constitution d'une alliance tripartite anti-marocaine jusqu'à 1969.

Face à une telle situation, le Maroc avait, à partir de 1967, engagé une nouvelle offensive diplomatique à l'égard de l'Espagne et des deux Etats voisins. En ce faisant, les dirigeants politiques cherchaient à neutraliser l'alliance anti-marocaine et à modifier la situation défavorable créée par la résolution 2229. Dès lors, ils s'étaient évertués à apporter suffisamment de concessions, aussi bien pour l'Algérie et la Mauritanie, que pour l'Espagne.

La politique de concertation maghrébine du Maroc n'était possible qu'après avoir, en premier lieu, reconnu, de jure et de facto la R.I.M. ,en deuxième lieu, reconnu, de facto que l'Algérie et la Mauritanie étaient des parties intéressées par le Sahara, conformément à la résolution 2229 et en troisième lieu, accepter le statu quo territorial avec l'Algérie et signer le traité *d'Ifran*, le 16 janvier 1969, selon lequel le Maroc renonçait à toute revendication territoriale auprès de cet Etat.

Il faut souligner que de telles concessions étaient faites, en contre partie d'une promesse algérienne et mauritanienne de soutenir les revendications marocaines sur le Sahara occidental.

Du côté espagnol, la diplomatie marocaine avait accepté tacitement, à partir de 1966, la dissociation du territoire d'Ifni du Sahara occidental¹. Elle avait également accepté, du moins temporairement, la souveraineté espagnole sur les présides du nord, comme elle avait accepté de lier la question d'Ifni à la conclusion d'un accord de pêche avec l'Espagne garantissant sa présence dans la région. D'ailleurs une convention de pêche était signée le même jour que le traité de Fès sur Ifni, le 4 janvier 1969².

Du coup, les concessions apportées par le Maroc dans le cadre de sa politique saharienne étaient assez lourdes et comportaient de grands risques politiques pour le roi Hassan II³.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que, les revendications nationales antérieures sur la Mauritanie et le Sahara français avaient négativement affecté celles sur le Sahara espagnol.

C'est pourquoi, il était indispensable pour la diplomatie marocaine de gérer cette situation territoriale dans un contexte international et régional, souvent défavorable et, dont la complexité était continuellement renouvelée⁴.

B- Le réalisme régional de la diplomatie marocaine

Sans doute, la politique arabe et africaine occupe une place centrale dans la stratégie diplomatique marocaine. Cependant, celle ci était souvent imprégnée par un certain pragmatisme assorti d'une grande prudence à l'égard des questions arabes et d'un rationalisme notoire à l'égard du continent africain.

1 R. Lazrak : « Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne », op. cit., pp.301-304.

2 Ibid., p. 326.

3 A. Berramdán : « Le Maroc et l'occident », op. cit., p. 331.

4 A. Osman : « La stratégie marocaine de négociation et la récupération du Sahara », op. cit., p. 321.

1- Le sous-système arabe : un environnement naturel de la diplomatie marocaine

Tout en étant intransigeants au sujet de la spécificité historique nationale qui avait fait du Maroc une entité politique hautement autonome dans son environnement régional, les dirigeants politiques avaient toujours éprouvé un besoin d'inscrire la politique étrangère nationale dans son cadre maghrébin parallèle à leur sentiment d'identification avec le monde arabe.

a : La nécessité psychologique de l'édification du grand Maghreb

Bien que l'histoire moderne nous enseigne que le Maghreb n'était pas une entité politique unifiée¹, il semble que les facteurs ethniques, linguistiques, religieux et géographiques, ainsi que la lutte commune contre le même colonisateur étaient le catalyseur du mythe de leur unification, lequel était progressivement érigé en une véritable idéologie de libération².

Cependant, force est de noter que, jusqu'à 1972, la politique maghrébine du Maroc, n'était nullement stable et ne correspondait que peu aux déclarations et aux objectifs politiques officiels.

Ses rapports maghrébins avaient souvent subi les effets incontournables de ses revendications territoriales. De ce fait, sa diplomatie officielle était incapable de concrétiser son idéal d'édification du grand Maghreb, à cause, notamment de son incapacité effective, du moins jusqu'à 1963, de dissocier la question des frontières nationales de celle de la coopération et de l'édification de l'unité maghrébine.

Cette attitude s'était manifestée, en septembre 1960, lorsque le président tunisien avait décidé de reconnaître l'indépendance Mauritanie. Cette décision était très mal accueillie par le gouvernement marocain qui l'avait qualifié comme étant « en contradiction avec la solidarité arabe et maghrébine »³, qui ne peut être interprété que comme un manquement grave à l'idéal de l'édification du Maghreb. Du coup, les relations de coopération et de concertation, déjà existantes, entre les deux pays, depuis 1957, étaient subitement gelées.

Cependant, la détérioration des relations Maroco-tunisiennes n'avait pas empêché le gouvernement marocain d'afficher sa solidarité avec la Tunisie pendant la crise de Bizert, le 19 juillet 1961, qui l'avait opposée à la France⁴.

Dans ce cadre, il faut rappeler que, pour la diplomatie marocaine, l'édification du Maghreb était inconcevable sans l'indépendance de l'Algérie.

Dès lors, malgré les contraintes et les protestations françaises, le soutien des marocains à la révolution algérienne était multiforme et très important. Car, elle incarnait tout le mythe de l'unité des peuples maghrébins.

En revanche, quand l'Algérie avait accédé à l'indépendance, rien de tel n'était concrétisé. Le Maroc, ayant reçu l'engagement solennel de la part de dirigeants du

1 M. Flory : « Régimes arabes et environnement international », op. cit., p. 107.

2 J-C. Suntucci " L'unification maghrébine réalisations institutionnelles et obstacles politiques A.A.N 1970, p. 129.

3 Voir le communiqué du ministère des affaires étrangères, publié par la vigie marocaine n° 17.739 du 27 novembre 1960.

4 Voir déclaration à la presse de Moulay Ahmed Al Alaoui in la vigie marocaine n° 17996 du 21 juillet 1961.

G.P.R.A., en juillet 1961, croyait fermement que ses revendications sur le Sahara français seront amicalement satisfaites, dans un cadre purement maghrébin qui ouvrira, par la suite, la voie vers la construction du Maghreb. Seulement, les dirigeants algériens en avaient autrement décidé, en affichant leur intransigeance de céder lesdits territoires au Maroc.

Cela avait un impact radical sur l'ensemble de la stratégie maghrébine de Maroc qui espérait jouer un rôle de leadership politique dans la région.

L'éclatement de la guerre des sables entre les deux pays, en octobre 1963, illustre parfaitement l'ampleur des divergences politiques et idéologiques entre les deux Etats.

En entrant dans cette guerre, le Maroc, entendait démontrer sa capacité d'atteindre ses objectifs territoriaux par la force, quoiqu'elle n'était pas sa méthode d'action privilégiée.

Les résultats de cette guerre, sur la construction du Maghreb étaient décisifs, car, l'idéal maghrébin qui n'était plus possible selon sa version initiale de la conférence de Tanger de 1958, était devenu plus réaliste et moins prétentieux.

L'antagonisme politique avec l'Algérie imposait aux dirigeants politiques marocains de choisir entre deux solutions possibles :

-Renoncer totalement à l'édification de l'unité maghrébine, ce qui était politiquement dangereux sur le plan interne. Car, l'unanimité des élites politiques et de l'opinion publique nationale était si manifeste que toute décision politique, sortant de son cadre, était écartée. D'ailleurs, il semble que cela était également valable pour les élites algériennes.

-Ou admettre que les divergences politiques entre les Etats maghrébins, si profondes soient-elles, ne pouvaient et ne devaient empêcher la construction de l'unité maghrébine par étape et selon un modèle d'intégration économique et sociale sectorielle et à long terme.

La diplomatie marocaine avait, effectivement, opté pour la seconde solution, en admettant que l'unité du Maghreb pouvait se réaliser en dépit des tensions politiques prolongées et sans cesse renouvelées, avec l'Algérie.

Hassan II avait clairement énoncé cette option, après la guerre des sables, en 1964, en ces termes : « Nous pensons sincèrement que nos deux régimes, si différents soient-ils peuvent non seulement exister pacifiquement, mais encore avoir des rapports fructueux de bon voisinage et de fraternité ... »¹.

Dès lors, la conception originelle de l'unité maghrébine avait graduellement convergé vers l'idée d'une intégration économique entre les Etats du Maghreb, à l'image même de celle des pays de la communauté économique européenne².

D'ailleurs, cette nouvelle conception régira toute la politique maghrébine officielle, de 1963 à 1972. Désormais, celle-ci insistait particulièrement sur

1 Interview de Hassan II au journal " le Figaro " le 3 Juin 1964 in Disons du Roi Hassan II, op .cit., vo II, p. 475 .

2 Discours de Hassan II lors du dîner offert en son honneur à l'Elysée, par le président français, le 1erJuillet 1963, bid., p. 432.

l'instauration d'une politique de coopération économique et technique très poussée avec les pays du Maghreb.

A partir de 1964, Le processus d'instauration des institutions de coopération multilatérales maghrébines témoignait de la volonté officielle de créer un espace économique maghrébin intégré, dont les bases seront confiées aux experts et aux technocrates à la place des élites politiques.

Cependant, même en optant pour cette alternative, l'absence de la volonté politique réelle chez les élites maghrébines et, particulièrement marocaines et algériennes, dues à leurs divergences politiques, idéologiques et économiques, la construction d'un espace maghrébin intégré était devenue quasiment irréalisable.

Selon le roi Hassan II, l'Algérie «...voulait faire le Maghreb à son image [...] Donc malgré tous nos serment de fidélité au Maghreb arabe, ces différences rendaient impossible l'instauration d'une véritable unité »¹.

Il en découle que, depuis 1956, la politique maghrébine officielle était conditionnée par les contraintes de la gestion des questions de revendications territoriales nationales, sur la Mauritanie, sur le Sahara français et sur le Sahara occidental. Cela avait pour corollaire diplomatique un ménagement continu de l'hostilité algérienne comme celle des Etats voisins et des Etats arabes.

b: L'identification pragmatique au panarabisme

On avait vu comment la diplomatie nationale était très perplexe à l'égard de la ligue des Etats arabes et à l'égard de toute implication directe dans les questions arabes fondamentales, comme la question palestinienne².

Visiblement, les élites politiques marocaines éprouvaient un grand besoin d'identification au monde arabe, mais leur panarabisme ne pouvait être que pro-occidentale et modéré.

L'identification de la diplomatie nationale au monde arabe émane, d'abord d'une considération essentiellement morale et religieuse de l'appartenance à la même famille arabe et musulmane. Elle émane, aussi, d'une appréciation politique purement pragmatique. Car, les potentialités non négligeables d'influence internationale du sous-système arabe³ étaient de nature à renforcer la position internationale de la diplomatie nationale, notamment face à la France et à l'Espagne.

Ainsi, l'adhésion du Maroc à la ligue des états arabes, en septembre 1958, n'avait eu lieu qu'après la détérioration de ses relations avec la France et l'Espagne, ainsi qu'avec les pays occidentaux.

La méfiance des dirigeants politiques à l'égard du nationalisme arabe, dans sa version Nassérienne, justifiait souvent leur prudence à l'égard de toute implication directe dans les affaires du moyen orient.

Néanmoins, après la visite du souverain Mohammed V au proche orient en, 1960, le Maroc avait fait son entrée officielle dans le sous-système arabe. Cette visite avait

1 E. Laurent : « Hassan II La mémoire d'un roi », op. cit., p. 143.

2 Voir H.Zouitni " La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales ", op. cit., p. 63 .

3 M. FLory." Régimes arabes et environnement international ", op. cit., p. 112 .

définitivement consacré la dimension arabe de sa diplomatie et avait certainement contribué dans son intégration au sien de son environnement régional arabe.

Le processus d'intégration du Maroc au sien de ce sous-système était corroboré, en janvier 1961, par une action diplomatique commune avec l'Égypte pour la constitution du groupe de Casablanca.

Une telle action, avait des répercussions immédiates sur la politique arabe du Maroc, dans la mesure où ses bonnes relations avec l'Égypte avaient fait de lui une puissance arabe de premier ordre.

Toutefois, à partir de 1962, ces relations s'étaient rapidement détériorées, à cause de l'arrivée au trône de Hassan II qui avait des sympathies nettement moins favorables au leadership Égyptien.

En outre, la solidarité affichée par le président Nasser avec l'Algérie pendant la guerre des sables, en octobre 1963, était, semble-t-il, un élément décisif qui avait profondément perturbé l'idéal de la solidarité arabe marocain.

En conséquence, ne pouvant plus jouer le rôle de puissance arabe, la diplomatie marocaine, avait commencé à perdre sa capacité d'influence régionale.

Cela n'avait pourtant pas empêché les dirigeants politiques d'adopter une attitude modérée et neutraliste à l'égard des tensions interarabes entre le camp radical de Bagdad et le camp modéré « d'Eisenhower »¹.

La neutralité marocaine à l'égard des tensions interarabes était récompensée, le 13 septembre 1965, par la tenue du sommet arabe à Casablanca, dans lequel le Maroc était tenu de jouer le rôle médiateur entre les différentes tendances, notamment, entre celle du président tunisien H. Bourguiba et celle du président Nasser au sujet de la question palestinienne.

Le rôle de médiation que la diplomatie marocaine avait exercé au sein du sous-système arabe avait contribué à compenser sa perte d'influence, après 1963, et à maintenir l'image que la monarchie voulait vulgariser, concernant son rôle de médiateur international.

Partant de là, le rôle de médiation que la diplomatie marocaine avait joué après 1965, émane, non de ses positions antérieures à l'égard des questions arabes, qui étaient souvent taxées de conservatrices, mais plutôt de sa neutralité et de son engagement prudent dans la lutte pour le leadership arabe.

Selon Hassan II : « *Le Maroc qui a toujours tendu la main fraternelle, sincère et amicale aux autres membres de la ligue arabe, ne fait aucune distinction entre eux, il les considère tous sur le même pied d'égalité* »². Il n'en reste pas moins, qu'il soutient le recours aux négociations pour le règlement de la question palestinienne et la cohabitation pacifique entre juifs et arabes dans la région³.

1 A. Karimi " la diplomatie marocaine et la politique des alliances arabes " in Abhath, op. cit., p. 50 .

2 Discours de Hassan II à l'occasion de l'ouverture du troisième sommet arabe à Casablanca le 13 septembre 1965 in discours de Hassan II, op. cit., vol II, p. 628.

3 E. Laurent : « Hassan II : La mémoire d'un roi ", op. cit., p. 246 .

Cette position modérée à l'égard de la question palestinienne allait régir l'action diplomatique officielle au sujet des questions du Moyen Orient, de 1965 à 1972.

La modération des positions marocaines, à l'égard du conflit arabo-israélien reposait sur une critique implicite, qui deviendra plus expresse après la défaite de 1967, aux méthodes inconséquentes de confrontation avec Israël qui étaient adoptées par l'Égypte et les pays arabes radicaux¹.

Seulement, une telle pondération à l'égard de la question palestinienne ne saurait être interpréter comme un quelconque désengagement envers les palestiniens, mais plutôt comme un réalisme diplomatique qui était justifié :

En premier lieu, par l'éloignement géographique du Maroc par rapport au Moyen Orient².

En second lieu par les caractéristiques culturelles de ses élites politiques nationales qui, comme au Liban, étaient les plus occidentalisées du monde arabe et les plus disposées à adopter les positions et les méthodes occidentales de règlement des conflits.

En troisième lieu par la spécificité historique³ et culturelle du peuple marocain qui ne considère pas la question palestinienne de la même manière que les peuples du proche Orient qui étaient directement impliqués dans le conflit israélo- arabe.

Et enfin par la position juridico-politique particulière des Juifs marocains et de leur relations avec la monarchie. Les contacts du souverain Hassan II avec des personnalités Juives se justifient essentiellement par le fait que les Juifs marocains résidants en Israël ou partout dans le monde, restaient des ressortissants marocains. C'est pourquoi, la position marocaine va dans le sens du dialogue plutôt que vers la confrontation avec les Juifs.

Au total, la perplexité de la diplomatie marocaine à l'égard des questions arabes, s'explique principalement, par sa méfiance à l'égard du camp radical arabe dont l'hégémonie et les positions idéologiques et politiques convergeaient plutôt avec les élites opposantes marocaines.

En revanche, celle-ci profitera, à partir de 1967, de la régression de l'influence des Etats radicaux au sien de la ligue arabe et de la montée en puissance des pays arabes modérés du golf. Désormais, n'ayant plus besoins de manager le groupe des Etats radicaux, la diplomatie marocaine, affichait ouvertement ses positions modérées à l'égard de la question palestinienne et du Moyen orient.

Selon ces positions, la solution de ce conflit ne peut être que pacifique et négociée entre l'occident, les Juifs et les Etats arabes de manière à garantir les droits historiques du peuple palestinien.

1 Voir le discours de Hassan II à l'occasion de la fête de Mouloud le 20 Juin 1967. « La nation Arabe ne pourra se remettre de sa chute qu'après en avoir ...examiner les causes ... et ...choisi les moyens de planification et adopté des méthodes plus modernes pour remplacer celles surannées... ». Discours Hassan II, op. cit., vol III, p. 170 .

2 Voir interview de Hassan II a Paris Match février 1968. In, ibid., p. 255.

3 Le Maroc n'avait jamais accepté l'autorité politique du Maschreq ni de l'empire Ottoman " voir A. Boutaleb, continuité de la politique arabe et islamique l'engagement dans l'esprit d'ouverture " in Edification d'un Etat moderne», op. cit., p. 404 .

2- L'Afrique comme environnement virtuel de la diplomatie marocaine

Bien que les dirigeants politiques n'avaient jamais cessé d'affirmer leur attachement inébranlable à la solidarité africaine, il n'en demeure pas moins que, la politique africaine du Maroc était caractérisée par deux aspects fondamentaux :

- Elle était une politique plus rationnelle que passionnelle.
- Elle était également une politique plus discontinue que continue.

a : La nécessité rationnelle de la solidarité africaine

En dépit des déclarations multiples de ses dirigeants politiques, en faveur de la solidarité africaine, il semble que le Maroc n'avait véritablement entamé une politique africaine que vers 1960.

Ce retard s'explique par le fait qu'avant cette date, la majorité des pays africains était encore colonisée et que le continent africain n'avait pas encore fait son entrée dans les relations internationales.

Cependant, il faut noter que les prémices de cette politique étaient déjà perceptibles, en 1958, à travers la participation du Maroc dans la première conférence des Etats africains indépendants à Accra, le 15 avril, dans la conférence des peuples africains à Accra du 8 au 31 décembre et dans la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats africains indépendant de Monrovia, le 4 août 1959.

D'ailleurs, il semble que depuis 1960, le Maroc prétendait jouer un rôle de puissance africaine de premier ordre. Ses prétentions de puissance régionale étaient dictées par l'inachèvement de son processus de décolonisation qui le plaçait, objectivement, dans la dynamique anticoloniale du continent africain.

Etant, ainsi, la diplomatie marocaine ne pouvait pas se placer hors du processus historique au cours duquel l'Afrique faisait sa transition du continent, objet des relations internationale vers un continent sujet et acteur de ces relations.

En d'autres termes, l'indépendance des Etats africains ne pouvait qu'être profitable à la diplomatie nationale, qui cherchait inlassablement à inscrire son action au sien d'un groupement régional, pouvant lui servir d'amplificateur de son influence internationale et du support numérique et relationnel pour le recouvrement de son intégrité territoriale.

C'est pourquoi, les premières orientations africaines du Maroc, en 1960, allaient infléchir sa diplomatie vers le camp des pays africains progressistes comme, la Guinée, le Mali, le Ghana et l'Egypte¹.

Son offensive diplomatique envers l'Afrique débouchera, à partir de janvier 1961, sur la constitution du groupe de Casablanca, dont le Maroc figurait comme une puissance régionale incontournable.

En revanche, l'examen de la politique africaine du Maroc, d'avant 1960, montre que la diplomatie officielle privilégiait approcher les pays africains à travers, l'action

1 A-Antil : " le Royaume d Maroc et sa politique Subsaharienne", op. cit., p. 25 .

multilatérale au sein de l'O.N.U.¹, le réseau relationnel avec l'Afrique qu'entretenait l'Égypte et la ligue des États arabes ou à travers celui de la France.

Cette remarque est d'autant plus valable, en prenant en considération le fait qu'avant 1960, une grande partie des relations du Maroc avec les pays africains transitait par la France.

Jusqu'à cette date, le Maroc n'avait aucune représentation diplomatique auprès des pays africains. Ce n'est que vers 1960 que, son première ambassade était ouvert au Sénégal, alors qu'en 1961, deux ambassades seront ouverts au Mali et au Guinée pour être suivies, en 1962, par deux autres ambassades au Nigeria et en Côte d'Ivoire.

Bien que le continent africain constitue, pour le Maroc, à côté du monde arabe, un espace régional primordial pour son action internationale, il n'en demeure pas moins que, jusqu'à 1961, l'essentiel de ses interactions diplomatiques allait presque dans un sens unique, de l'Afrique vers le Maroc.

De ce fait, s'il avait, jusqu'à 1961, reçu plus de quatorze visites de chefs d'États africains, le souverain Mohammed V, excepté sa visite privée au Madagascar en 1959, n'avait effectué aucune visite en Afrique.

Rappelons-nous qu'après 1958, l'intégration du Maroc au sien du continent africain, dépendait largement du réseau relationnel de l'Égypte avec les pays progressistes d'Afrique.

Dés lors, on peut supposer que, jusqu'à 1961, la politique d'intégration africaine du Maroc était soumise à trois contraintes principales :

-Le besoin d'assurer un soutien diplomatique suffisant pour empêcher la reconnaissance de la Mauritanie, d'un côté et pour assurer le maximum de voix au sien de l'O.N.U. en faveur de la « marocanité » de ce territoire, de l'autre côté.

-La stratégie anti-occidentale de l'Égypte en Afrique. Car, en renforçant ses liens diplomatiques avec les pays progressistes, le Maroc s'était progressivement coupé des pays modérés.

-La francophonie de la diplomatie marocaine qui avait engendré une concentration de ses interactions dans les pays africains francophones, avec qui les contacts étaient facilités, grâce à la langue française et à la concentration de leurs représentations diplomatiques à Paris.

De ce qui précède, il est aisé de conclure que les relations du Maroc avec le continent africain étaient essentiellement sélectives. Car, depuis son autonomie par rapport à la diplomatie française, la diplomatie officielle devait assurer l'intégration du Maroc au sien du continent africain à travers trois paramètres fondamentaux : La Mauritanie, la francophonie et l'anti-occidentalisme.

Une telle démarche ne pouvait être que conjoncturelle, puisque le souverain Hassan II s'était efforcé, depuis son intronisation en 1961, de limiter ses inconvénients, faute de pouvoir totalement les dépasser. Tout de même, il semble que malgré les efforts ultérieurs, la politique africaine officielle était restée prisonnière de

1 Le Maroc était un membre actif du groupe afro-Asiatique formé à l'O.N.U.

sa francophonie et de ses revendications territoriales. C'est pour cette raison qu'elle était incapable de mobiliser le soutien de la majorité des pays africains pour faire valoir ses revendications contre l'Espagne et l'Algérie. Pire encore, elle sera systématiquement marginalisée lors de l'instauration de l'organisation de l'unité africaine, en mai 1963, ce qui ne manquera pas d'avoir des retombées négatives de longue durée sur l'ensemble de sa conduite africaine.

b : L'action diplomatique discontinuée au sein de l'Afrique

On avait vu comment le Maroc, cherchant à mobiliser le maximum de soutien diplomatique des Etats africains en faveur de ses revendications territoriales sur la Mauritanie et le Sahara, s'était, en 1961 impliqué dans le réseau relationnel radical de l'Egypte.

En ce faisant, il s'était éloigné des débats sur l'unité africaine qui étaient engagés par le groupe des Etats modérés de Monrovia.

De ce fait, pris par ses engagements politiques à l'égard du groupe de Casablanca, la diplomatie marocaine avait raté, en mai 1963, son intégration au sein de l'O.U.A.

Celle-ci était assez isolée pour pouvoir résister à l'institutionnalisation du principe de l'intangibilité des frontières coloniales. Les réserves qu'elle avait formulées à ce sujet, étaient, en soi, une reconnaissance implicite des thèses anti-marocaines au sein de l'O.U.A.

Notons que son intégration manquée au sein de cette organisation allait éloigner le Maroc durant plusieurs années du continent africain.

Il va de soi que, sur le plan régional, la position de la diplomatie marocaine était sortie très affaiblie de cette épreuve.

Celle-ci, sous peine de donner un argument politique valable pour les élites opposantes en cours de radicalisation, ne pouvait pas admettre le principe de l'intangibilité des frontières coloniales imposé par l'O.U.A.

De plus, elle était incapable de pratiquer la politique de la chaise vide au sein de cette organisation sous peine d'isolement régional dont les inconvénients seraient incontestables sur la position internationale du Maroc ainsi que sur ses revendications territoriales sur le Sahara espagnol. Le roi Hassan II avait alors préféré poursuivre une politique attentiste à l'égard des questions africaines afin d'apaiser les hostilités régionales de façon à lui permettre, par la suite, d'opérer une conciliation entre le nationalisme politique interne et l'hostilité des pays africains.

En d'autres termes, le roi avait préféré assurer la représentation diplomatique du Maroc au sein des institutions de l'O.U.A., tout en s'éloignant d'un quelconque activisme africain.

Cette stratégie s'était renforcée après la proclamation de l'état d'exception, le 7 juin 1965, et la neutralisation des forces d'opposition interne. La monarchie s'était ainsi libérée des contraintes d'interpellations de l'opinion publique interne pour revoir en totalité sa politique africaine.

De ce fait, la question de la Mauritanie était laissée à l'oubli grâce à l'omission de toute allusion directe à son sujet. Quant au litige frontalier avec l'Algérie, il était laissé à l'appréciation de la commission ad hoc de l'O.U.A. qui était, à elle aussi, postérieurement éclipsée par la dynamique de coopération maghrébine entamée, en 1964.

Parallèlement, après 1965, la diplomatie marocaine avait cherché, à consolider ses liens de coopération bilatérale avec un certain nombre de pays africains modérés comme le Sénégal, le Mali, la côte d'Ivoire.

A ce titre, la politique d'activisme minimum à l'égard de l'Afrique allait se poursuivre jusqu'en septembre 1969, lorsque le Maroc avait décidé de réactiver sa politique africaine par la normalisation de ses rapports avec l'Algérie et la R.I.M.

Naturellement une telle normalisation était récompensée par l'O.U.A. qui lui avait confié la présidence du 9ème sommet africain, en juillet 1972. Cela était, en soi, un signe de la réintégration du Maroc au sein de son environnement africain.

Le souverain, désireux, de sa part, affirmer son attachement à la solidarité africaine, avait profité de ce sommet pour annoncer, le 15 juin 1969, la signature d'une convention avec le président algérien H. Boumediene fixant les frontières entre les deux pays et décidant l'exploitation en commun des mines Gara-Djbilet.

Mieux encore, le Maroc s'était efforcé de faire de 9ème sommet africain, un sommet de la libération du continent africain en cherchant à augmenter, de 50%, l'aide au mouvement de libération en Afrique, ainsi que de leur soutien diplomatique contre les puissances coloniales.

A ce titre, à partir de 1972, rien ne semblait empêcher la réinsertion du Maroc au sein de son environnement africain, quoique l'O.U.A. continuait toujours à ignorer ses revendications sur le Sahara occidental. Car, malgré les concessions apportées par le gouvernement marocain, en acceptant le principe d'un référendum au Sahara, cette organisation était toujours restée attachée au principe de l'intangibilité des frontières coloniales.

On peut penser alors, qu'à partir de 1972, l'intégration du Maroc au sein de l'O.U.A, entrant dans le cadre de la nouvelle stratégie d'apaisement diplomatique que le roi Hassan II avait entamé, en 1969, pour faire sortir la diplomatie nationale de son isolement régional qui avait sérieusement affecté son rendement et son prestige. Le but était de se consacrer à la réalisation d'un double objectif :

D'une part, la mise en œuvre d'une diplomatie économique capable de rattraper le retard affiché en matière de modernisation économique et de dépasser les bavures de la diplomatie « territorialiste » classique à l'égard des Etats voisins, et de l'Espagne. Et d'autre part, la concentration des moyens et des énergies en faveur de la récupération du Sahara occidental étant donné que la conjoncture internationale et l'évolution de son dossier en sein de l'O.N.U. promettait son dénouement en faveur du Maroc.

C'est dire que, sans renoncer à sa revendication de principe sur les territoires occupés, la diplomatie marocaine avait préféré apporter des concessions tactiques sur les territoires déjà perdus pour créer les conditions favorables à ses nouvelles revendications stratégiques sur le Sahara occidental.

CONCLUSION

De ce qui a précédé, doit-on conclure que le style diplomatique marocain avait réussi à satisfaire les exigences d'intégration du système politique national dans son environnement international et régional ?

La politique de non-alignement avait-elle aidé les élites dirigeantes pour l'amplification de l'influence internationale et régionale du Maroc, notamment, à la lumière de la rareté des moyens économiques, humains et techniques indispensables ?

Durant la décennie soixante, les efforts de la diplomatie nationale s'étaient focalisées sur la mobilisation du soutien politique et économique extérieur afin de consolider la stabilité interne du régime politique. Le contexte politique et économique international n'était pas toujours favorable au Maroc, à cause de ses revendications territoriales sur la Mauritanie et le Sahara occidental et de leurs ramifications diplomatiques négatives sur le plan international et régional.

Le style de gestion diplomatique des différents problèmes socio-économiques et politiques internes comme externes avait contribué à la réalisation d'une relative stabilisation des crises sociales et politiques internes. Il avait également permis de corriger un certain nombre de situations internationales et régionales qui étaient défavorables au Maroc.

Seulement, doit-on considérer cela comme une réussite quelconque pour les élites politiques dirigeantes ?

La réponse semble être affirmative, dans la mesure où, quoiqu'elles n'aient pas obtenu les résultats escomptés au départ, elles avaient au moins su préserver l'équilibre du système politique national.

Ce style avait vraisemblablement, contribué à préserver le système politique des crises majeures, en ménageant son environnement interne et externe de sorte que les situations défavorables étaient minimisées et maintenues dans la limite de sa capacité à supporter les différents stress engendrés par son dysfonctionnement et par celui du système international global.

Ainsi, si les élites dirigeantes nationales n'avaient pas réalisé des réussites notoires dans beaucoup de secteurs, elles avaient, tout de même, réussi à préserver le système politique national des bouleversements, politiques et économiques dont les conséquences n'étaient pas nécessairement profitables au Maroc.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Comme pour tout autre politique étrangère, l'analyse de la politique étrangère marocaine s'avère un exercice difficile et aventureux, en l'absence d'un cadre théorique référentiel qui puisse servir de repère pour systématiser le grand nombre de paramètres et de variables qui y interviennent continuellement.

La politique étrangère se présente souvent comme un amalgame brut, de données politiques économiques et sociales dont la corrélation semble relever plus du virtuel que du réel.

Cependant, il reste possible d'effectuer une analyse approfondie de cette politique, si l'on part d'un postulat de base selon lequel, derrière, chaque Etat, il excite des hommes mandatés, qui pensent, qui agissent en son nom.

Cela permet, de désacraliser l'Etat et de rendre son action moins énigmatique sur le plan interne et sur le plan externe.

Cela permet également d'établir une corrélation tangible et rationnelle entre le comportement extérieur de l'Etat et le comportement humain, en général.

Dés lors, l'humanisation du comportement étatique, implique la recherche de multiples motivations qui animent les responsables politiques au cours de leur appréhension de la réalité interne et externe, ainsi qu'au cours de leur action.

Cela, impose la recherche des références culturelles et idéologiques des responsables de la politique étrangère, c'est à dire de leurs convictions, valeurs et attitudes.

Ensuite, de l'environnement social, humain, économique et organisationnel qui conditionne, d'une façon ou d'une autre, leur action et positions.

Enfin, de leur style d'action, c'est à dire leur façon de gestion des différents problèmes et contraintes internes et externes qui les affrontent.

Ainsi, dresser un bilan de la politique étrangère marocaine depuis l'indépendance jusqu'à 1972, suppose, en premier lieu, une recherche approfondie des motivations culturelles et axiologiques des élites au pouvoir, c'est à dire de leur vision du monde et de soi.

En second lieu, elle suppose, l'analyse de leur comportement politique et économique interne et externe.

En troisième lieu, elle implique la recherche du comportement réel de l'Etat sur le plan économique, politique et social, au niveau interne et externe.

Toutefois, quel que soit le cadre d'analyse et le degré de systématisation des données recueillies, l'analyse de la politique étrangère reste largement déterminée par le paradigme du particulier et de l'universel. Autrement dit, les résultats de l'analyse restent souvent conditionnés par, l'attitude préalable du chercheur en faveur du déterminisme endogène ou exogène.

Dans le cas de la politique étrangère marocaine, faut-il admettre que ses résultats obtenus sont le fruit de l'action et du calcul propre des élites dirigeantes nationales ou simplement l'aboutissement fatal d'un déterminisme systémique transcendant.

En d'autres termes, la réalisation des objectifs de la politique étrangère nationale en 1972, était-elle tributaire des orientations et des actions des décideurs politiques ou, de la position objective du Maroc à l'échelle de la puissance mondiale ?

Apparemment, pour comprendre une telle suggestion, il faut examiner quels étaient les objectifs poursuivis par la politique étrangère nationale jusqu'à 1972.

Sans sombrer dans les détails, celles-ci peuvent se ramener à trois objectifs fondamentaux :

- La préservation de la stabilité du régime politique national ;
- La récupération des territoires nationaux encore occupés ;
- La modernisation économique et sociale du pays.

En 1972, ces trois objectifs semblent ne pas être intégralement atteints. La stabilité du régime politique était profondément affectée par le deuxième putsch militaire et par l'échec d'une normalisation de la vie politique interne.

Car, après plus de six années d'exclusion et de répression les élites opposantes n'étaient pas encore prêtes à apporter leur caution politique au régime sans de sérieuses garanties démocratiques.

Pour les territoires occupés le bilan semble mitigé puisqu'en 1972, Tarfaya et Ifni étaient rétrocédées au Maroc, alors que les perspectives de la récupération du Sahara occidentales étaient plus que jamais prometteuses.

Cependant, la Mauritanie était devenue un pays indépendant et bénéficiant de la reconnaissance internationale. Le Sahara français, devenu, à partir de 1962, algérien n'était plus récupérable, même après une guerre avec l'Algérie. Car, cela dépassait la capacité des dirigeants politiques marocains étant donné que le sort de ces territoires était régi par les rapports de forces internationaux et régionaux plutôt que par leur volontarisme.

Le bilan n'était pas non plus satisfaisant en ce qui concerne les efforts de modernisation économique et sociale entrepris par les élites politiques nationales. Des progrès étaient enregistrés dans différents secteurs, mais ils étaient au-dessous des attentes des élites comme celles des masses. Après seize années d'indépendance, les indices de modernisations économiques et sociales étaient encore loin de répondre aux pressions engendrées par l'explosion démographique et les besoins sociaux en termes de logement santé, éducation et emploi.

Les efforts des élites politiques de chercher le soutien économique et technique international, n'était pas assez conséquent pour satisfaire les masses.

Partant de là, peut-on suggérer que la non- réalisation des objectifs de la politique étrangère nationale était tributaire des choix et des orientations politiques des élites dirigeantes plutôt que du poids des contraintes du sous-développement interne et de celles du système international global ?

Dans ce cas, les deux suggestions semblent valables, puisqu'elles sont toutes falsifiables.

Cependant, une simple analyse comparative avec les autres pays en voie de développement montre, que les choix et les orientations politiques et économiques avaient, dans beaucoup de cas réussi à minimiser le poids du sous-développement et à assurer dans d'autres cas une amélioration du niveau de vie des masses. Seulement, il est extrêmement difficile de trouver un exemple de pays ayant pu sortir du cercle du sous-développement, grâce à sa politique étrangère.

Certes, les pays en voie de développement, comme le Maroc, disposent d'une marge de manœuvre extérieure qui leur permet souvent d'affirmer leur souveraineté et leur identité sur la scène internationale. Cela leur donne la possibilité d'améliorer leur capacité extractive internationale qui peut se traduire par la modernisation de certains secteurs économiques politiques et sociaux.

Cependant, ni la taille ni les capacités économiques et géographiques internes de ces Etats ne leur avait permis de sortir entièrement du sous-développement économique et social. Les tentatives de création de nouveaux groupements des Etats et de contestation de l'ordre international établie étaient, dans leurs majorité, des tentatives émanant des pays du tiers monde dont les potentialités économiques étaient assez grandes pour prétendre rectifier la configuration des rapports de forces internationales entre le nord et le sud.

Le Maroc peut-il donc prétendre, quelques soient les orientations et les choix des ses élites dirigeantes, sortir de son sous-développement sans l'assistance d'autres puissances internationales ?

La réponse semble négative, ce qui pose une nouvelle problématique qui se rattache au degré de résistance et d'adaptation du système politique national à son environnement externe.

En d'autres termes, à la capacité du système politique national à capter les différentes formes de soutien extérieur pour les convertir en décisions et actions politiques internes de modernisation.

Dès lors, c'est la concordance entre la capacité extractive internationale du système politique avec sa capacité distributive interne qui est mis en relief.

Somme toute, le visage de la politique étrangère du Maroc contemporain, semble être profondément marqué par deux souverains, Mohammed V et Hassan II, qui malgré leur différence de personnalité et de style, avaient une vision du monde proche l'une de l'autre. Ainsi, le passage d'une monarchie consultative, avec Mohammed V, à une autre monarchie constitutionnelle avec Hassan II, avait un corollaire en politique étrangère, puisque celle-ci est passée d'une politique étrangère de Décolonisation, à une politique étrangère de modernisation avec Hassan II.

Aussi, semble-il qu'avec le règne roi Mohammed VI la politique étrangère nationale passera à une nouvelle phase de modernisation et Démocratisation.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE¹

✓ Les thèses et mémoires :

-Ba Mohamed (N):

« Le Parlement dans le système politique marocain », Thèse d'Etat en sciences politiques, Lille, 1982.

-Ben Massoud (A) :

« Intégrité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique », Thèse d'état en sciences politiques, Rabat, 1988.

-Benali D :

« Essai d'analyse de la formation marocaine pré-capitaliste », thèse doctorat d'Etat, Grenoble, 1977.

-Cerou (M. B) :

« Les relations politiques du Maroc avec les groupements africains et arabes depuis l'indépendance », Thèse d'Etat en droit public, Sorbonne, Paris, 1967.

-El Mossadaq (R) :

« Les partis politiques face au problème de la démocratie du Maroc », Thèse d'Etat en sciences politiques, Paris Sorbonne 1981.

-Ettajani (M) :

« La modération dans la politique étrangère du Maroc », Thèse d'Etat en droit public, Casablanca 1990.

- Amrani M :

« Le Maroc et la Ligue arabe » Mémoire de DES en Droit Public, Rabat, 1987.

-Ben Abdeljalil (M):

« La diplomatie marocaine au XX e siècle » , Mémoire de DES en sciences Politiques Rabat, 1961.

-Benaomari M :

« Essais sur quelques déterminants de la politique étrangère marocaine », Mémoire de DES en droit public, Université Mohamed V Rabat 1994 1995

-Bensliman (M) :

« Stratégie d'implantation des multinationales au Maroc », Mémoire DES en sciences économiques, Montpellier, 1977.

¹ Cette liste bibliographique ne contient pas toutes les références citées dans le travail, mais reprend certaines qui étaient consultées au cours de la recherche.

-Banali (A) :

« Les rapports entre le Maroc et les institutions financières internationales : Le cas des accords de prêt et de crédit de la Banque mondiale », Mémoire de DES en droit public, Université Mohamed V, Rabat, 1983.

-Bou Said Mohamed :

« Les relations entre le Maroc et l'Espagne de l'indépendance à 1990 », Mémoire de DES, Droit Public, Rabat, 1991.

Cherkkoury (I) :

«La coopération culturelle entre le Maroc et les Etats socialistes d'Europe de L'Est »,
Mémoire de cycle supérieur de l'E.N.A.P, Rabat, 1985.

-Cheik (A) :

«La politique étrangère des partis politiques marocaines : Cas du P.P.S, P.I. et de L' U.S.F.P», Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1987.

-El Kadiri (A) :

« La première expérience parlementaire au Maroc 1963-1965 », Mémoire de DES en droit public, Rabat, 1972.

-El Mellouki (R.B) :

« La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb de 1955 – 1986 », Mémoire de D.E.S en sciences politiques, Paris Sorbonne, 1987.

-Hzaïn (H) :

« La politique marocaine de non-alignement de 1961 à 1971, analyse des déterminants », Mémoire de D.E.S en sciences politiques, Casablanca, 1984.

-Ihraï (S) :

« Etudes du conflit internationaux un cas de conflit algéro-Marocain », Mémoire de D.E.S en sciences politiques, Casablanca 1978.

-Kalifa (N) :

« Contribution à l'étude de la politique de défense nationale au Maroc », Mémoire de DES en droit public, Rabat, 1985.

-Kassbaoui (N) :

« Les relations internationales maghrébines étude conflits du Sahara occidental », Mémoire de D.E.S en droit publique, Casablanca, 1976.

-Kherradi (L) :

« Le problème du Sahara occidental dans les relations intermaghrébines et interafricain », Mémoire de DES en droit public, Paris II, 1984.

-Lamori (M) :

« Le contentieux relatif aux frontières terrestres du Maroc » Mémoire de D.E.S en droit public, Nancy, 1977.

-Majdi (M) :

« L'accès du Maroc à l'indépendance 1955 – 1956 », Mémoire de DES en droit public Rabat, 1980.

- Mansouri.R.:

« Les relations maroco-françaises depuis l'indépendance à nos jours », Mémoire de DES en droit public, Rabat, 1991.

-Mouddani (D.L) :

« Le ministère des affaires étrangère et de la coopération », Mémoire de D.E.S en droit public, Grenoble, 1980

-Najih (N.B.S) :

« Les acteurs de la politique étrangère au Maroc cas de parti de l'Istiqlal », Mémoire de D.E.S en droit public, Casablanca, 1985.

-Zouitni (H) :

« Le Maroc dans les organisations régionales politiques », Mémoire de D.E.S en droit public, Casablanca 1986.

✓ **Thèses et mémoires en arabes**

-Abdellaoui (A) :

« Les relations conventionnelles entre le Maroc et les Etats africains 1956 – 1983 », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1983.

-Ben Koukous (A):

« La politique étrangère du Maroc et les conventions bilatérales du travail (exode de main d'œuvre) », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1979.

-Dif (M) :

« L'expérience de gouvernement Abdellah Ibrahim », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1987.

-Essebabi (A) :

« Les relations conventionnelles entre le Maroc et la CEE de 1969 à 1986 », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1989.

-Emmarti (M) :

« Le maroc et la ligue arabe », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1987

-El yahyaoui (I):

« Les relations maroco-soviétique depuis 1958, les bases théoriques », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1986.

-El Mesbahi (A):

« L'indépendance du Maroc entre la succession des gouvernements et la succession des Etats », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1984.

-Moro (M) :

« Le Maroc et l'U.N.E.S.C.O. », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1986.

-Salim (M) :

« Les relations conventionnelles entre le Maroc et les Etats arabe », Mémoire de D.E.S en droit public, Rabat, 1987.

✓ Ouvrages sur le Maroc

-Ageron (L.R) :

« Politique coloniale au Maghreb » Edit PUF Paris 1972.

-Agnouch (A) :

« Histoire politique du Maroc », Edit Afrique Orient Casablanca 1987.

-Alahmad (D) :

« L'occidentalité », Edit le Harmattan, Paris, 1988.

-Ayach (A) :

« Le Maroc : Bilan d'une colonisation », Edit Sociales, Paris, 1956.

« Sur la formation du peuple marocain (Etudes d'histoire marocaine), Edition, SMER, Rabat, 1983.

-Nevill Barbour:

« Morocco » edits, Thames and Hudson LTD, London, 1965

-Belal (A) :

« Les investissements au Maroc 1912-1964 » Edit Maghrébines Casablanca 1976.

« Impératifs du développement national », Bulletin Economique et social du Maroc, Casablanca 1984.

-Ben Barka(M):

« Problèmes d'édification du Maghreb et du Maroc », Edit Plon, Paris, 1966.

« Option Révolutionnaire au Maroc », Edit Maspero, Paris, 1966.

-Benjelloun T :

« Visage de la diplomatie marocaine depuis 1844 », Editions E.D.D.I.F., Casablanca, 1991.

-Benmassaoud Trenado A:

« Intangibilité des frontières coloniales et espace Etatique en Afrique », Edit, L.G.D.J., Paris, 1989

- Bouabid A :

« Les organismes européens et leurs rapports avec le Maghreb » in l'industrialisation du Maghreb, Maspero, Paris, 1963,

-Berramdan (A) :

« Le Maroc et l'occident de 1800 à 1974 »Edit Karthala Casablanca 1987.

-Chajai (F) :

« L'aide financière d'obédience américaine et son impact sur le secteur public au Maroc », Edit maghrébin Casablanca 1976.

-Chakir. M :

« La décision politique au Maroc », Edition, Dar Al Oulfa, 1ère édit, Casablanca, 1992.

-A.Chaoui :

« Le P.I. 1944-1982 », Edition Oyoune Al Makaalate, première édition, Casablanca, 1990.

-Cherkaoui. A :

« Indicateurs socio-économiques du Maroc »Edition Schof publications, Casablanca (Sans date).

-Constant (J.P) :

« Les relations Morocco-sovietiques » Edit L.G.D.J.P. Paris 1973.

-Drif. M :

« L'institution du sultan chérifien au Maroc : Essai de reconstitution »Edition, Dar Ifriqiya- charq, Casablanca, 1988.

« Le système politique marocain contemporain : Approche sociopolitique ».

-D'yvoir (J) :

«Le Maghreb et la C.E.E », Edit (fondation) F.N.S.P. Relations internationales, Paris 1965.

-Ezzaki. T :

« Infrastructures et développement au Maroc », Edition Stouky, Rabat, 1981.

- Allal Al Fassi :

« La vérité sur les frontières marocaines », Extrait d'archives secrets des affaires indigènes algériennes, Edit marocaines et internationales, Tanger, 1961.

« Les mouvements de libération au Maghreb arabe », Edition Annajah Al Jadida, 5eme édition, Casablanca, 1993.

-A. Fikri:

« Le parlement marocain et les finances de l'Etat », Edition Afrique-Orient, Casablanca, 1988.

-Ghallab (A) :

« L'évolution constitutionnelle et parlementaire au Maroc », Edit Dar annachr wa ttabea, Casablanca, 1978.

«La pensée progressiste dans l'idéologie égalitariste». Edition Arrissalat, 1979, Rabat

- Gaudio.A :

« Allal El Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal », Edit, Alain moreau, Paris, 1972.

-Hadhri (M) :

« L'U.R.S.S et le Maghreb : De la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie 1917-1962 », Edit le Harmattan, Paris, 1985.

-Hassan II :

« Le Défi », Edit Albin Michel, Paris, 1976.

-Hanan. L :

« Modèles de développement industriel dans les pays du tiers monde », édition maghrébines, Casablanca, 1978.

-Houroro. M :

« Sociologie coloniale au Maroc : (le Cas de Michaux Bellaire) », Edition, Afrique Orient, Casablanca, 1988.

-Husson (Ph) :

« La question des frontières terrestres du Maroc », Monographie n° 35, secrétariat du gouvernement, direction de la documentation, Paris, 1960.

-Ihraï (S) :

« Pouvoir et influence ; Etat, partis politiques et politique étrangère au Maroc » Edit E.D.I.N.D, Rabat, 1986

-Julien (C.A):

« Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956 », Edit jeune Afrique, Paris, 1978.

-July (P) :

« Une république pour un Roi », Edit Fayard, Paris, 1974.

-Khatibi.A :

« Maghreb pluriel », Edition, Denoël, Paris, 1983.

-Lacouture (J) :

« Le Maroc à l'épreuve », Edit Seuil, Paris, 1958.

-Laroui (A) :

« L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse », Edit Maspero, Paris, 1977.

« L'Algérie et le Sahara Marocain », Edit S.C.R.A.R., Casablanca, 1976.

« Islamisme, modernisme, libéralisme », Edition du centre culturel arabe, 1ère édition, Casablanca, 1997.

-Lazrak (R) :

« Le contentieux territorial entre l'Espagne et le Maroc », Edit Dar alkitab, Casablanca, 1974

-Malki (H) :

« Le financement du développement au Maroc 1960-1977 », Edit Maghrébines, Casablanca, 1977.

-Mellah (M.F) :

« L'association du Maroc à la C.E.E : Aspects politiques », Edit Maghrébines, Casablanca, 1974.

-Montagne. R :

« La vie sociale et politique des Berbères : (Regards sur le Maroc, Actualités des Robert Montagne », Edition, Publications du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne, Paris, 1986.

-Nataf (F) :

« L'indépendance du Maroc : Témoignages d'action 1950-1956 », Edit Plon, Paris, 1975.

-Ouardighi (A) :

« Le Maroc de la mort de Mohamed V à la guerre des sables 1961.-1963 », Edit ouardighi » Casablanca, 1981.

-Oualalou (F) :

« L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc », Edit Maghrébines » Casablanca » 1969.

-Pallazoli .C :

« Le Maroc politique, de l'indépendance à 1973 », Edit Sinbad, Paris, 1974.

-Saaf (A) :

« Images politiques du Maroc », édit Okkad, Rabat, 1987

« Politique et savoir au Maroc », Nouvelle collection atlas, Edit Najah El jadida, Casablanca, 1991.

« Ecrits marxistes sur le Maroc » Edition, Publications le Contact, Salé, 1986.

-Tozy. M :

« Monarchie et islam politique au Maroc », Edition de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1999.

-Waterbury (J) :

« Le Commandeur des croyants : La monarchie marocaine et son élite », Edit P.U.F. Paris, 1975.

-Yata.A :

« Luttés derrière les barreaux », Edit, Al Bayane, collection Mémoires et documents, 1ère édit, Casablanca, 1996.

-Hassan Zouitni :

« La diplomatie marocaine à travers les organisations régionales 1958-1984, Aspects de la politique extérieure du Maroc, édition de l'imprimerie Najah El Jadida, Casablanca, 1998.

✓ Ouvrages Collectifs sur le Maroc

-El Oufi. N :

« La société civile, Approches », Edit S.M.E.R, Rabat, 1992.

-Saaf A : « L'hypothèse de la société civile au Maroc »,

« La dialectique de l'état et de la société au Maroc », ouvrage collectif Edit Afrikaia schark, 1er Edit, Casablanca, 1992. (En arabe).

-Harthi. A : « Notions élémentaires pour l'approche de l'Etat »,

-El Moubarki.M : « Quelques données sur l'Etat et la société pendant le Maroc antique»,

-Benali. D : «L'Etat et le processus de reproduction sociale au Maroc (Le cas du secteur public) »

-Alioua.K- A.Claisse et autres :

« L'espace de l'état; réflexion sur l'état au Maroc et dans le tiers monde », Edit E.D.I.N.O collection différences, Rabat, 1985.

-Alioua. K : « L'impérialisme de l'Etat dans le tiers monde ».

-Claisse.A : « L'Etat et son double ».

-Majali M : « Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique ».

-El Malki. H et Doumou. A : « Etat et espace social : le cas du Maroc ».

-Saaf. A. : « Notes pour une recherche sur l'Etat Marocain ».

-Ruf(W.K) et autres

« Introduction à l'Afrique du nord contemporaine », Edition C.N.R.C., Paris, 1975,

-N. Saieb: « Enseignement, décolonisation et développement au Maghreb »,

-J. Emmercey. j. C.Santucci et H.Michel: « Les élites politiques du Maghreb »

-Ruf (K.W): « La politique étrangère des états maghrébins » :

-Le tournau (R) et autres

«L'unité maghrébine : dimensions et perspectives », ouvrage collectif, Ed, CNRS, collection L.R.E.S.M ., Paris, 1972

-Bruno Etienne : « L'unité maghrébine à l'épreuve des politiques étrangères nationales »,

« Mutations culturelles et coopération au Maghreb », Edition CNRS, Paris VII, 1969

-Ch. Souriau : « Mutations culturelles et presses maghrébine »,

-B. Etienne : « La coopération culturelle franco-maghrébine

« Développement politique au Maghreb », Edition CNRS, Paris, 1979.

-M. Camau : « Les institutions politiques dans les Etats maghrébins post-coloniaux ».

-J. Waterbury : « La légitimation du pouvoir au Maghreb tradition, protestation et répression ».

-J. Leca: « Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb »,

-M.Rousset : « Changement institutionnel et équilibre des forces politiques au Maroc ».

-Vedel (G) et autres :

« Edification d'un Etat Moderne, le Maroc de Hassan II », Edit Albin Michel, Paris, 1986.

-Tozy. M : « Le roi commandeur des croyants ».

-Berrada.M : « L'administration économique au Maroc ».

-El Malki . H : «L'Etat, secteur public et développement national ».

-Osman. A : « La stratégie marocaine de la négociation et la récupération du Sahara ».

-Sinaceur. H : « L'O.N.U. et la question nationale du Sahara ».

-Hasbi. A. et Amjad.A : « L'O.U.A. et la question nationale du Sahara ».

-Lahbabi. M : « Le Maroc et les perspectives maghrébines actuelles ».

-Boutaleb. A. : « Continuité de la politique arabe et islamique du Maroc ».

-Lamouri. M : « Le Maroc et le non-alignement ».

-Serghini. C : « Les déterminants de la politique extérieure marocaine ».

-Ihraï .S : « Le consensus sur la politique étrangère ».

✓ **Articles et études sur le Maroc**

-Al Akkad (S) :

- « Les politiques étrangères du royaume du Maroc », *assiassa addaoulya*, n° 15, 1969.
- Ammoun.A :**
- « Les FAR et le trône chérifien », in *Revue des Etudes Méditerranéennes*, n°, 8 novembre, 1960.
- Al assfahani(N) :**
- « Les nouvelles perspectives du projet de l'U.M.A. », *assiassa addaoulya*, n° 27, 1972.
- « Continuité et changement dans le Maroc contemporain », *assiassa addaoulya* n° 52, 1979.
- Al Mahboul (F) :**
- « L'équilibre dans les relations conventionnelles du Maroc », *Revue ABHATH*, n° 8, 1985.
- A. Antil :**
- « Le royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique Subsaharienne », Etude réalisée par l'I.F.R.I., en novembre, 2003.
- Aouad (A) :**
- « Que prétend la marocanisation », *R.M.E.S.*, n° 4, 1978.
- Ardante (Ph) :**
- « Vingt ans de coopération culturelle et technique avec le Maroc », A.A.N. Edit C.N.R.S1974, Paris,
- Arghiri (E) :**
- « Les sociétés multinationales et le développement inégal », *R.I.S.S Vol XXVIII*, n°4, 1976.
- Armand (L) et autres :**
- « Le Sahara en question », " Cahiers " n° 1, janvier 1960, Edit Julliard, Paris
- Aubin (J.J):**
- « Le Maroc en suspens », A.A.N, 1977.
- Belal (A) :**
- « Evolution comparée des politiques économiques maghrébines », *revue temps modernes*, n° 375 bis, octobre 1977.
- Bouachik A. :**
- « Le reflux du secteur public : une question à l'ordre du jour ». *Revue marocaine des finances publiques et d'économie*, n°6, 1er semestre 1990.
- Benothmane M.L :** « La privatisation au Maroc », *RMFPE*, n°6, 1990.
- Boudon (J) :**
- « Le Maroc », *chronique politique*, A.A.N, 1972

-Bouzidi (M) :

« Les relations maroco-américaines », revue relations internationales, n° 25 printemps » 1981

-Bruno (E) :

« L'unité maghrébine à l'épreuve des politiques étrangères nationales », Revue C.R.E.S.M., C.N.R.S., Paris 1972.

-Camau (M) :

« La notion de la démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins », C.R.E.S.M. Edit C.N.R.S, 1975.

-Chambergrat (P) :

« Bilan de l'expérience parlementaire au Maroc », A.A.N., C.N.R.S, 1965.

-Claisse (A) :

« Stratégie d'aménagement et supports sociaux au Maroc », A.A.N., 1983.

-Ebrard (Ph) :

« L'assemblée nationale consultative », A.A.N., 1962.

-El khatib (M) :

« L'Espagne et la question marocaine », attakafa al maghribia, n° 5, 1971.

-Escallier (R) :

« La Population marocaine, héritage et changement », Revue Maghreb-Machrek, n° 18, octobre- novembre et décembre, 1987.

-Ettazi (A) :

« Bibliographie des relations diplomatiques marocaines », Revue faculté des lettres Casablanca » n°1 » 1984.

-Flory (M) :

«La notion de territoire arabe et son application au problème du Sahara», A.F.D.I., 1957.

-Fourger (L) :

« La constitution marocaine du 7 décembre 1962 » A.A.N., 1962.

-Ibrahim (A) :

« La politique étrangère du Maroc et son rôle dans l'édification de l'indépendance du Maroc », Confluent juin/juillet, n° 8, 1960.

-Jazouli. A :

« L'administration de la défense nationale », Revue Maroc- Europe, n°, 7, 1994.

-Juan Maestre Alfonso:

« El proceso de Cambio Social, in el nuevo Marruecos », Revista des estudios politicos, n° 183, 184, mayo- agosto, 1972.

-N. Khalifa :

« La politique d'armement au Maroc depuis l'indépendance au début des années 70 », Revue Abhath, n°, 8, année 2, automne, 1985

-Karimi.A :

« La diplomatie marocaine et la politique des alliances arabes », Abhath, N°8, 1985.

-M KAIROUANI :

« Analyse comparative du phénomène de l'endettement des PVD au XIXème et au XX ème siècle », in vues économiques n°1, 1992.

-Lamrihili (A.K) :

« La longue nuit du 3 juin : Istiqlal-USFP, l'ombre de 59 », AL ASSAS n°2-3.

-Leca (J) :

« Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéennes », R.F.S.P, n° 4-5, 1977.

-Levau (R) :

« Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans », Maschrek-Maghreb, n° 106, octobre/novembre/décembre 1984.

« Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », Maschrek-Maghreb, n°118, octobre/décembre 1987.

-Lyazidi (M) :

« Les USA et l'indépendance du Maroc », ALALAM du 12-11-1969

-Maillot (D) :

«la politique marocaine de non-dépendance », Revue juridique et politique d'outre mer n° 3 1963.

-Malki (H) :

« Capitalisme d'état et bourgeoisie dans les sociétés dépendantes : cas du Maroc », AL MACHROUÂ, n°1, 1979.

-Matar (J) et Hilal (A.D) :

« Le système régional arabe : étude des relations politiques arabes », centre des études de l'unité arabe, Beyrouth, octobre, 1980.

-Mellah (M) :

« La négociation maroco- CEE en vue de conclure un nouvel accord d'association sur des bases élargies », Correspondances d'orient, 1971-1972.

« Le nouvel accord Maroc-CEE », Lamalif, n° 78, mars, 1976.

« Rabat et la politique méditerranéenne de la CEE », R.F.E.P.M, n° 83, 11 Nov. 1975.

-Mounir (S) :

« Les investissements étrangères au Maroc depuis l'indépendance », Lamalif n° 64 juin/juillet 1974.

-Newson (D) :

« Les Américains et le Maghreb », Lamalif, n° 49 juillet/août 1971.

-Oualalou (F) :

« Le face à face France-Maroc », Lamalif n° 36 janvier 1970.

-Pallazoli (C) :

« La mort lente du mouvement national au Maroc », A.A.N. 1972.

-Saaf (A) :

« De la science politique au Maroc », ALASSAS, n° 90 décembre/1989

« Savoir et domination coloniale », ALASSAS, n° 91 1989.

-Shimi (M) :

« Citations de S.M Hassan II », R.D.P.S. P rabat juillet/août 1984.

« Le droit de la presse écrite au Maroc, la démocratie à deux vitesses », Al Assas, n°80, juillet 1987.

-Skalli (A) :

« Les constances de la politique étrangère marocaine », Maroc documents n° 6 Ministère de l'information juillet 1969.

-Zakya (D) :

« Pourquoi et comment le Maroc a choisi le libéralisme », Lamalif, n° 12 mai 1967.

✓ Ouvrages généraux

Almond (G.A)

« The civic cultur »Revised, edition, SAGE publications, Newburg Park, California, 1989.

-Amin Samir :

” La crise de la société arabe ”Edit Dar almoustakbal 1ère édit Caire 1975.

“La nation arabe (Nationalisme et lutte des classes), Edition Minuit, 1976.

-Apter (.D E) :”

« Pour l'Etat contre l'Etat », Editions, Economica, (Nouveaux Horizons), Paris, 1988.

-Arndt. H.W.

« Développement économique : la marche d'une idée », Editions, Nouveaux Horizons. « The University of Chicago Press. Chicago, USA, 1987(Traduction, 1991)

-Aron (R) :

Paix & guerres entre les nations "Edit Calmann- Levy, Paris, 1984.

-Badie (B) :

« Le développement Politique », Edit Economica, 2eme édit, Paris, 1980.

-Brillard (Ph):

« Théorie des relations internationales », Edit Thémis Paris 1976.

« Philosophie des relations internationales », Edit des hautes études internationales, Genève, 1974.

« Mythe et réalité du non-alignement », publication de l'institut des hautes études internationales, Genève, Edition PUF, Paris, 1987.

-Reuven Fireston :

«Jihad The origin of holy war in Islam », Edit, Oxford University press, New York Oxford, 1999.

-Gollard (D) :

« Les relations internationales », Edit Masson, Paris, 1972.

-Duroselle (J.B):

« La politique étrangère et ses fondements », Paris, 1954.

« Tout empire périra : une vision théorique des relations internationales », publication de la Sorbonne série I, Paris, 1981.

« Les nouveaux états dans les relations internationales », Edit A. Colin Cahiers de la F.N.S.P, Paris, 1964.

-Easton (D) :

« Analyses des systèmes politiques », édit, PUF, Paris, 1973.

- Edmond Jouve :

« Le tiers monde dans la vie international », Edition office de publications universitaires, Alger, 1983.

-Kuhn. T :

« La structure des révolutions scientifiques », édition Flammarion, 2ème édit, Paris, 1983.

-Lapière (W) :

Analyses des systèmes politiques," Edit PUF, Paris, 1973.

-F. Luchaire :

« L'aide aux pays sous-développés » Que sais-je ? Editions PUF, 3ème édition, Paris, 1971

-Merl (M) :

Sociologie des relations internationales " Edit Dalloz Collection études politiques, économiques & Sociales, 3ème édit, Paris, 1982.

- « La vie internationale" Edit A. Colin, Paris, 1970.
- « Forces et enjeux dans les relations internationales" Edit Economica, Paris, 1981.
- « La politique étrangère », édition PUF, Paris, 1984.

-Reynolds. P.A.

- “An Introduction to international relation” Edit Longman, 2 ème edition, London, 1980.

-Soetendorp. R.B.

- “International betrekkingen (Theorieën en benaderingen)” 2èm édition, 1994, édit AULA. 1994.

-Swhartzenberg (R.G)

- « Sociologie politique » Edit Montchrestien, Paris, 1974.

-Poulantzas. N

- « La crise de l’Etat », Edition Sociale, Paris, 1977.

-Zorbig. C

- « Les relations internationales » Edit PUF Paris 1975.

✓ *Ouvrages Collectifs*

-Almond (G.A) et Powell (G.B) :

- « Analyse comparée des systèmes politiques », Edit Internationales, Paris, 1972.

-Brillard Ph et Djalili. M.R.

- « Tiers monde et relations internationales », Edition, Masson, collection, Relations internationales contemporaines, Paris, 1984.

-Grawitz.M et J. Leca.

- « Traité de science politique », Edition PUF, Paris, 1985.

-Merle.M : « La politique étrangère », T IV.

- B. Korany, R.Breynen ET P. Noble:** « Political liberalization and democratisation in the Arab world, Vol II, Comparative experiences», Edition Lynne Rienner Boulder, Colorado, USA.

- B. Korany and P. Noble.** «Arab Liberalization and Democratization-The Dialectics of the General and the specific»

-B. Korany:« Monarchical Islam with a democratic Veneer: Morocco»

-Ddessouki. A and Bahgat Korany:

- «The foreign policies of Arabs states», Edition West view Press Colorado, USA, 1984.

-Korany Bahgat et autres :

« Analyse des relations internationales : Approches, concepts et données »,
Edition Gaëtan Morin centre québécois des relations internationales.
Montréal, 1987

-Korany Bahgat : « Et comment l'acteur se comporte-t-il ? »,

-André Donneur et Onnig Beylerian : « la politique étrangère : Etat des travaux
scientifiques »,

-Kazancigil.A : «Paradigmes de la formation de l'Etat périphérique».

-Flory (M) et Martan(B) :

« Les régimes politiques Arabes », Edition, PUF, Paris, 1968.

-Rosenau (J.N):

«International Politics and foreign Policy", Revised Edition A reader in
Research and theory. The Free Press, New York 1969.

-Snyder.R: « The decision-making approach to the study of international
politics».

-Harold and Margaret Sprout: « Environnemental factors in the study of
international politics».

-Sidney Verba: « Assumptions of rationality and non-rationality in modes of
the international system »,

-Knineth. Boulding: « National images and international systems »,

-Duroselle(J.B):

« Tout empire périra, théorie des relations internationales », Edition Armand
colin, Paris, 1992.

-Steinert (M.G): « La décision en matière de politique étrangère: essai sur
l'utilisation de théories » (Annexe II).

-Girard.M et autres :

-« Les individus dans la politique internationale », Edition Economica, Paris,
1994.

-Klaus-Gerd Geisen: « Entre décisionnisme et structuralisme: la précarité de
l'éthique individuelle dans la théorie des relations internationales.

-Nicholson. M : « L'influence de l'individu sur le système international :
Considérations sur les structures ».

-Rosenau.J N:

«Les individus en mouvement comme source de turbulence globale », Traduit
par Michel Girard.

-Léo Hamon :

« L'élaboration de la politique étrangère », publié sous la direction de Léo
Hamon

Edit P.U.F Paris 1969.

-Léo Hamon : « Opinion publique organisée »

-Cot. J.P: «Les institutions »

- Rondot.P** : « Des facteurs internes jouent-ils en pays arabes dans l'élaboration de la politique étrangère ? ».
- Duroselle.J.B** : « La liberté de l'homme politique ».

✓ Articles et études

-**Brucau (S)** :

« L'Etat et le système mondial », R.I.S.S, n° 4 vol, XXXII UNESCO, 1980

-**Burbon (W)** :

« Pour une approche systémique des relations internationales » R.I.S.S, Vol XXVI, n° 1, 1974.

-**Enrique Oteiza et (F) sercovich** :

« Développement collectif autocentré », R.I.S.S, vol XXVIII, 1976, n° 4

-**Erramadani (M.I)** :

«le processus de prise de décision en politique étrangère », Revue des sciences juridiques et politiques, Bagdad, n°2, TII ,1972.

-**Furtado (C)** :

« Le développement », R.I.S.S, vol XXIX, 1977, n° 4.

-**Hong (M)** :

« Les petits états à l'O.N.U. », R.I.S.S Vol 144, Juin, 1995.

-**Kaplan (M)** :

« Structure du pouvoir dans les relations internationales », R.I.S.S, Vol XXVI, 1974.

-**Korany (B)** :

« Dépendance financière et comportement international », R.F.S.P, 1965.

« Les modèles de la politique étrangère et leur pertinence empirique pour les Etats du tiers monde : critique et contre-position », R.I.S.S, Vol 26, n° 1 1974

-**Lyons (G.M)** :

« Les organisations internationales et les intérêts nationaux », R.I.S.S, Vol 144, juin 1995.

-**Merl (M)** :

« Partis politiques et politique étrangères en régimes pluralistes », R.I.S.S, Vol XXX n° 1, 1978.

« Sur la problématique de l'étude des relations internationales en France »,R.F.S.P., TI, Vol XXXIII,1983.

-**Perkovic (R)** :

« L'évolution des critères du non-alignement », Revue du politique international n° 652 Blegrad 1977.

-Poniatowski (M) :

« Europe-Afrique-Pays Arabes : Une solidarité intéressée », Politique internationale n°5 1979.

-Pouémi (J.T) :

« A la recherche du temps perdu dans les relations économiques internationales », R.I.S.S Vol XXVIII 1976 n° 4.

-Rachad (A.M):

« Analyse des systèmes en science politique », revue des sciences sociales, Vol 21, n°1 1993 Koweït.

-Riggs (F.W):

« Fragilité des régimes du tiers monde », R.I.S.S, Vol 136, mai 1993.

-Regnier (J.J):

« Armée, pouvoir et légitimité au Maroc », A.A.N 1971.

-Smouts (M.C):

« Les organisations internationales et l'inégalité des Etats » R.I.S.S. Vol XXX 1978 n°2.

-Stambouli (F) :

« Urbanisation et émergence d'une nouvelle société urbaine au Maghreb », Revue Temps modernes, n° 375 bis, octobre 1977.

-Toumi (M) :

« Le Maghreb et les deux grands », R.F.E.P.M n°2 1975.

-Taher (J) :

« Les dimensions internationales, régionales et nationales pour la confrontation de la crise des dettes extérieure des états arabes crédités », revue des sciences sociales Vol 21 n° 1 1993 Koweït.

-Varnant (J) :

« La recherche en politique étrangère ", Politique étrangère », n°1, 1968

-Young (O.R):

« Système et société dans la conduite des affaires mondiales : le rôle des organisations internationales », R.I.S.S, Vol 144 juin, 1995.

✓ **Discours officiels**

Discours du roi Mohamed V de 1956-1961 " Inbiâat Oumma"

Discours du Roi Hassan II de 1957-1972.

Discours et interviews des ministres des affaires étrangères à travers les journaux : A.Balafrej, A Ibrahim, D M'hamdi, A.R Guedira, A Benhima, A Chekaoui, A Laraki, A Filali.

Discours et interviews des leaders politiques à travers les journaux : Allal el fassi, Mehdi Benbarka, Abderrahim Bouabid, Ali Yata.

✓ Sources et Documents officiels

-Bulletins officiels de 1956-1972.

"la diplomatie marocaines en vingt cinq ans " Edit par le M.A.E service de la presse et de l'information Rabat 1981.

" le Maroc : 30 ans de développement " : Ministère de l'information 9 Juillet 1991.

"Sahara : aspects historiques, juridiques et économiques ", Ministère de l'information sans date.

" la diplomatie marocaines en vingt dix ans de Mars 1956 à Mars 1965 " M.A.E Imprimerie officielle Rabat 1966.

"Rapport photocopié sur le" Maroc de 1960 à 1972 ", Ambassade de France, service Presse et information.

✓ Colloques

A. Sehimi:

« Communication dans l'acte du colloque international de sainte mandarine, le 5-6 mai 1983, sur le thème « Evolution des politiques de défense des pays du Maghreb au regard des évolutions géographiques récentes », Ed FEMS, 1993.

« Les relations du Maroc et de la CEE », journées d'études organisées par l'institut des études européennes, Université libre de Bruxelles du 24-25 mars 1976, Edit U.L.B 1977.

« Le Maroc et le monde arabe face à la CEE », acte de colloque organisé par l'A.E.M à Rabat, le 7,8, et 9 avril 1981, Edit maghrébines, Casablanca, 1982.

✓ Reuves

-Revue Maroc- Europe : n° 7, 1994.

-Confluent : juin/juillet, n° 8, 1960.

-Machreq-Maghreb :n°118,octobre/décembre1987;

n°106, octobre/novembre/décembre 1984.

-Revue des Etudes Méditerranéennes : n° 8 novembre, 1960.

-Revue des sciences sociales : Vol 21 n° 1 1993 Koweït.

-R.F.S.P: TI, Vol XXXIII; 1983. 1965; n° 4-5, 1977.

-Revue juridique et politique d'outre-mer : n° 3 1963

-R.F.E.P.M: n° 83, 11 Nov. 1975.

-R.I.S.S : Vol XXX 1978 n°2. Vol 136, mai 1993. Vol 144 juin, 1995. Vol XXVIII

1976 n° 4. n° 4 vol, XXXII UNESCO, 1980.

-Temps modernes : n° 375 bis, octobre 1977.

-Politique étrangère (France) : n°1, 1968.

-Revue des sciences juridiques et politiques : Bagdad, n°2, TII , 1972.

- Le Maroc** : revue du ministère des affaires étrangères marocaines, n° irréguliers (n° 6 juillet 1969.
- Revisita des estudios politicos** : n° 183, 184, Mayo- agosto, 1972.
- Vues économiques** : n°1, 1992.
- Relations Internationales** (Belgrade). n°5 1979. n° 652 Blegrad, 1977
- Revue relations internationales** : n° 25 printemps » 1981
- ABHATH** : n° 8, 1985.
- ALASSAS** : n°2-3 ; N°80, juillet 1987 ; N° 91,1989 ; N° 90 décembre/1989.
- LAMALIF** : N° 12 mai 1967 ; N° 36 janvier 1970 ; N° 49 juillet/août 1971 ; N° 64 juin/juillet 1974 ; N° 78, mars, 1976.
- ASSYASSA A'DDAOULIYA** : n° 15, 1969 ; n° 52, 1979 ; n° 27, 1972.

✓ Journaux

- | | |
|---------------------|-------------|
| -Al alam | : 1956-1972 |
| -Alistiqlal | : 1956-1959 |
| -Journal des Phares | : 1959-1962 |
| -Attahrir | : 1961-1963 |
| -Almouharir | : 1965-1967 |
| -Almokafih | : 1962-1965 |
| -Alkifah alwatani | : 1965-1969 |
| -La Vigie marocaine | : 1959-1961 |

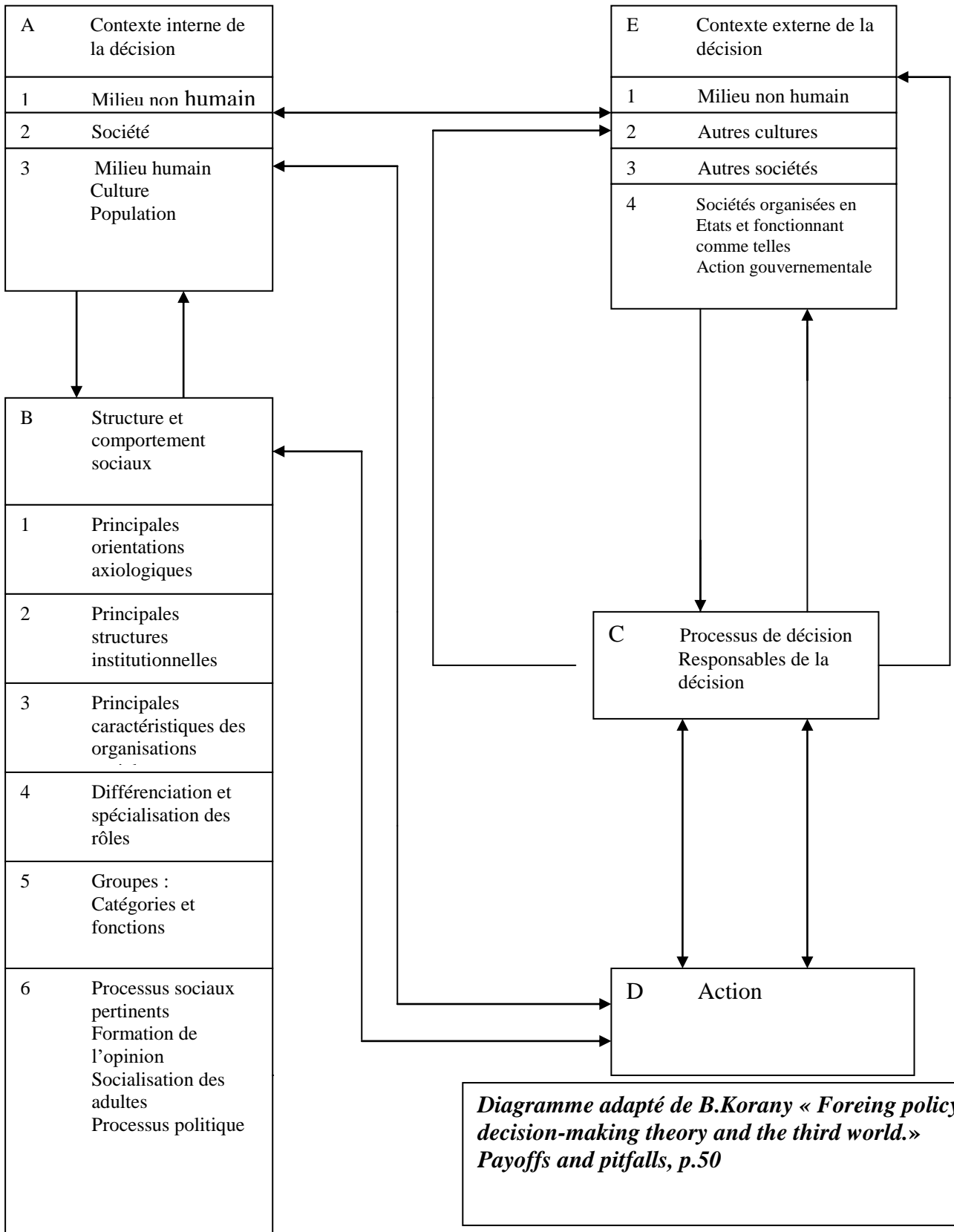
✓ Annuaire

- A.A.N. 1962 à 1972.
- A.F.D.I. 1957

ANNEXES

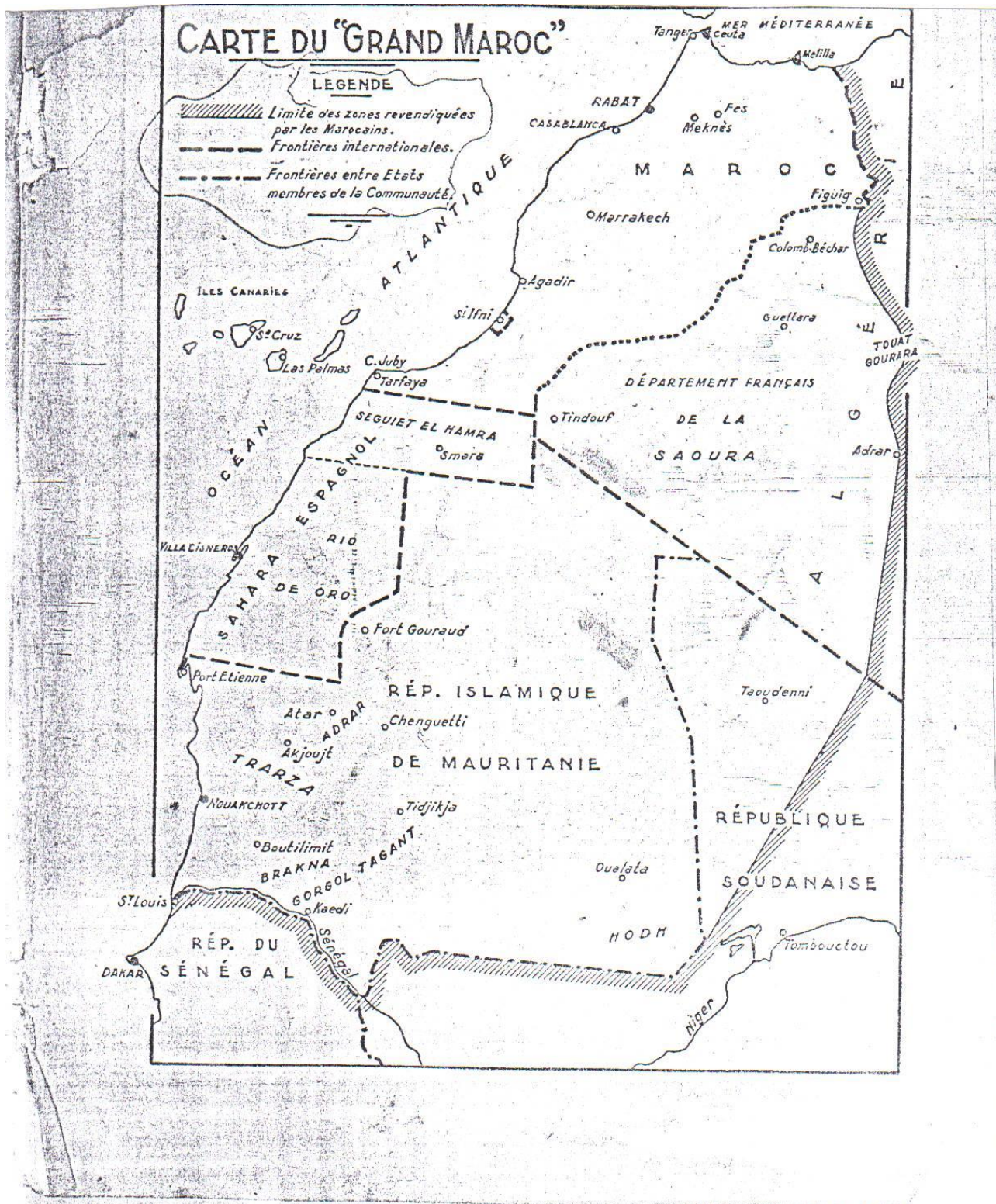
ANNEXE I

Diagramme de la prise de la décision.



ANNEXE II :

Carte reproduite à partir de l'ouvrage de P. Husson
" la question des frontières terrestres du Maroc "



ANNEXE III

Répertoire thématique des discours de politique étrangère de Mohammed V et Hassan II (1956-1972)¹

La politique étrangère

Discours royal lors de la réception des membres de la conférence de Toumliline, le 29 août 1956.

« ...Il était nécessaire au Maroc, en tant que pays musulman et arabe, ayant une *position géographique extraordinaire d'être un pont entre les civilisations orientales et occidentales et un facteur efficace pour la fusion de cultures différentes...* »

« ...*Le Maroc nouveau ne veut point rester replier sur lui-même...* »

Discours royal lors de la visite du roi Mohamed V à Oujda, le 25 septembre 1956.

«... *Nous étions et nous resterons toujours partenaire de la résolution des problèmes quelque soient leur complexité par la voie pacifique...* »

Discours du trône du 18 novembre 1956.

« ...*Nous sommes déterminés...à élaborer une politique étrangère marocaine qui permettra à notre pays d'accomplir ses obligations historiques en tant que pays intermédiaire entre l'orient et l'occident, et à régler ce qui est en suspens entre nous d'une part, la France et l'Espagne d'autre part...nous renforcerons nos liens avec les Etats de la ligue arabe et le bloc Afro-Asiatique. De même nous consoliderons nos liens avec les pays amis...* »

Déclaration du prince héritier My El Hassan lors d'une conférence au théâtre municipal de Tétouan, le 04 avril 1957.

« ...*Nous allons traiter sur pied d'égalité avec la France et l'Espagne ainsi qu'avec l'Amérique et l'Europe...Nous ne serons pas neutres, car la personnalité du Maroc et sa position ne lui permettent pas le neutralisme, son histoire était pleine de contractes...* »

¹ Ce répertoire était effectué confusément à partir des discours officiels de Mohammed V in « Inbiaâth Oumma » 1955- 1960, Rabat imprimerie royale (Les discours en arabe sont traduit par nous), SM Mohammed V : « Le Maroc à l'heure de l'indépendance T II et III , Rabat Ministère de l'information, ainsi que des répertoires des discours de Hassan II , T I, II, III, et IV, entre 1961 et 1972, Rabat, Ministère de l'information. Et en fin des différents journaux (Al Alam, La vigie marocaine, le petit Marocain, les phares... etc.)

NB : la classification des discours est faite de manière subjective, elle se base sur le critère des thèmes majeurs de la politique étrangère nationale, Dès lors, Elle n'est pas exhaustive. Sa valeur ne peut donc être qu'heuristique.

Conférence donnée par le Prince Héritier My El Hassan à propos de la route de l'unité à Marrakech, le 20 juin 1957.

« ...Le Maroc a toujours joué un rôle important dans le bassin méditerranéen ...Le rôle méditerranéen du Maroc constituera, à non point douter, l'un des fondements de la politique étrangère de notre pays. »

Conférence donnée par le prince héritier sur le thème « les aspirations nationales et internationales du Maroc » à Rabat, le 01 juillet 1957.

« ...Le Maroc, de ce fait, joue le rôle de trait d'union entre l'orient et l'occident, mais nous constatons avec regret que le monde qui...se divise aujourd'hui en deux parties : la partie est et la partie ouest...de telle manière qu'à chaque fois un Etat veut exposer sa politique étrangère, il doit de déclarer son appartenance à l'un de ces blocs... »

« Je préfère, pour ma part, que le Maroc choisisse sa politique et ce choix ne sera pas basé sur une attitude d'hostilité... »

« ...Et puis, pourquoi chercherais-je personnellement à donner au Maroc une économie prospère. Premièrement pour accéder au rang qui nous revient sur le plan économique, deuxièmement, pour émanciper notre politique étrangère...Si au fond nous n'en avons pas un [programme] de politique Nous ne pouvons pas par exemple établir des relations extérieures telles que nous le voulons ni avec la France car nous avons encore besoin de son assistance, ni avec l'Espagne dont la monnaie continue toujours de circuler dans le nord. »

« En quoi consiste la politique étrangère du Maroc ?

Elle s'inspire de l'histoire, car le Maroc a toujours été le creuset des différentes ethnies, religions et civilisations. Elle est également issue du fait que le monde est aujourd'hui partagé entre deux blocs, ce qui oblige les jeunes Etats à faire des choix [qui se basent] sur une orientation et une option...

Nous savons également que tout programme économique complémentaire doit être fondé sur :

1- L'indépendance du Maroc sur le plan économique

2- Une économie prospère pour assurer l'indépendance des affaires étrangères marocaines pour qu'elles puissent mener, comme elles l'entendent la politique étrangère du pays ».

« ...Le Maroc ne dispose pas de la force militaire suffisante pour faire face à toutes les agressions étrangères, c'est pourquoi, il va conclure des accords militaires, sans pour autant porter atteinte à sa souveraineté ou hypothéquer sa politique étrangère... »

Discours du trône de Mohammed V, le 18 novembre 1957.

«... En matière de politique étrangère, nous avons poursuivi la ligne que nous lui avons tracée, et qui consiste à consolider la position diplomatique du Maroc, au sein du concert des nations. Nous avons pu relier son présent à son passé glorieux et attirer l'attention au sein des réunions et conférences mondiales... »

« Nous voulons que notre politique soit un miroir de notre politique intérieure. Nos efforts seront déployés pour consolider l'indépendance, et renforcer notre souveraineté... »

« ...Nous serons tenus à suivre une politique idéale faisant du Maroc un trait d'union entre la civilisation orientale et occidentale... »

Discours du roi Mohammed V à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement de M. Balafrej, le 12 mai 1958.

«...Dans le domaine extérieur, nous optons pour une politique qui a pour principe, la défense des intérêts du pays ; la coopération internationale dans le cadre de la charte des Nations Unies et le règlement des problèmes par voie de négociations. Et qui a pour objectif ; la récupération des régions spoliées et le règlement du problème des troupes étrangères, ainsi que la réalisation de l'unité entre les pays du Maghreb arabe et la consolidation des liens de fraternité avec le reste des pays arabo-musulmans... »

Discours royal à l'occasion de la révolution du roi et du peuple, le 08 août 1958.

« ...Nous sommes en train... de réaliser nos aspirations nationales en parachevant l'unité territoriale de la patrie et l'évacuation des troupes étrangères et en construisant l'union entre les Etats du Maghreb arabe... »

Discours du trône du roi Mohammed V, le 18 novembre 1958.

« ...Notre politique étrangère est imprégnée par les principes des Nations Unies, elle était toujours guidée par la défense des intérêts de notre pays et l'instauration des rapports avec les pays amis sur la base de l'égalité et du libre-échange... »

Discours du trône du roi Mohammed V, le 18 novembre 1959.

«... Dans le domaine de la politique étrangère, notre politique est conforme aux orientations que nous lui avons tracée...et les principes que nous lui avons posés qui tendent à sauvegarder notre indépendance, parachever notre unité territoriale et coopérer avec tous les pays ... »

« Nous sommes un peuple pacifique qui soutient la paix et agit pour le renforcement de la coopération entre les nations... »

«Nous sommes un peuple musulman et arabe, concerné par tout ce concerne les peuples arabes et musulmans... »

« ...Le Maroc est un Etat africain dont le voisinage et la compénétration des intérêts ainsi que la similitude des objectifs lui imposent de s'occuper de ses voisins africains et d'agir pour leur libération. »

Discours du trône du roi Mohammed V, le 18 novembre 1960.

«... Nous avons proclamé...que le meilleur moyen pour résoudre les différends entre les nations demeure la voie de la négociation. »

«... Nous demeurons attachés à la politique de non engagement...nation musulmane, arabe et africaine, nous tenons à collaborer...avec tous les peuples. »

Interview du roi Hassan II à l'AFP le 20 juillet 1962.

« Dès son indépendance acquise, le Maroc a...jeté les bases de sa politique internationale. »

« Ses bases se définissent en quelques mots : Non alignement, solidarité avec les pays du « tiers monde », coopération sur un pied d'égalité avec tous les pays quelque soit l'idéologie dont ils se réclament, recours à la négociation pour la résolution des conflits... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1963.

«...Dans le domaine de la politique étrangère, notre politique demeure dans la lignée tracée de son vivant par sa majesté, notre père. C'est une politique fondée sur le principe de non indépendance...cette politique ne signifie nullement que le Maroc considère avec indifférence tous les problèmes internationaux et adopte face aux événements mondiaux une position passive...Il s'agit plutôt de ne pas nous modeler sans discernement sur autrui, et de ne prendre de décision en matière de politique étrangère que dans la mesure où elles sont conformes aux exigences de notre conscience et correspondent à nos intérêts... »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'association de la presse diplomatique française le 01 juillet 1963.

« ...Notre politique étrangère est fondée sur un certain nombre de points qui n'ont pas varié et qui ne varieront pas...à savoir : la solidarité avec les pays arabes et musulmans, la défense de tous les pays sous domination étrangère, le non-alignement en matière de politique étrangère, et enfin, de tacher envers et contre tous les événements de résoudre nos difficultés et nos problèmes par les voies pacifiques de la négociation avant que d'essayer une toute autre méthode... »

Interview de Hassan II au journal « le Figaro », le 03 juin 1964.

« ...Le principe de base de notre politique étrangère est le non-alignement entendu dans le sens d'une coopération active avec tous les pays du monde quel que soit leur régime, dans le cadre...du respect mutuel et de la réciprocité des intérêts... »

Discours du trône Hassan II, le 03 mars 1966.

« ...Au lendemain de l'indépendance...pour préserver la souveraineté nationale...Nous avons dû...préparer les cadres nécessaires à notre administration, définir les bases d'une politique économique monétaire et sociale, conforme aux intérêts d'un pays libre et indépendant... »

« C'est ainsi que le Maroc, grâce à ses efforts et à sa conduite caractérisée par la modération a mérité estime et confiance, et a été élu dans de nombreux organes des Nations Unies et notamment au conseil de sécurité et au conseil économique et social... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1967.

« ...Notre politique étrangère est constamment demeurée fidèle au respect de la souveraineté des autres Etats et de leur forme de gouvernement, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et les règles de coopération internationales ont toujours présidé aux relations que nous entretenons avec eux... »

« Le Maroc a toujours été animé du désir et de la volonté de respecter ses engagements internationaux. L'un des principes fondamentaux qui guide sa politique étrangère consiste à utiliser les moyens pacifiques pour résoudre les différends et ne pas recourir à la force pour faire triompher une cause si légitime soit-elle. »

Discours royal à l'occasion de l'ouverture de la session du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, le 12 mars 1968.

« ...Le montant des investissements prévu par notre plan quinquennal s'avère raisonnable. Il n'entraînera pour nous aucun risque aussi bien du point de vue de notre politique étrangère que celui de la stabilité de notre monnaie. »

Discours royal à l'occasion de la clôture de la session du conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, le 02 avril 1968.

«... Jadis, il était possible d'établir une politique étrangère à long terme, il y'avait en effet des amitiés traditionnelles...De nos jours, en raison des satellites artificiels, les nouvelles se transmettent très rapidement obligeant les politiques à se modifier. Une politique étrangère ne peut donc s'élaborer que pour une courte durée, deux ans, maximum... »

Discours du roi lors d'un dîner offert en son honneur par le président de la Turquie, le 10 avril 1968.

« ...Aussi, nous avons réclamé et continuons-nous à réclamer le retrait des forces d'occupation des territoires arabes...conformément à la politique étrangère que s'est assignée notre pays et qui est fondée sur la charte des Nations Unies, la condamnation de la violence et l'agression, la réprobation, de la discrimination raciale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. »

Allocution du roi lors d'un dîner offert en son honneur par le Chah d'Iran, le 12 avril 1968.

« ...Notre politique étrangère s'inspire de la charte des Nation Unies et réproouve le recours à la violence sous tous ses aspects... »

Discours de Hassan II devant le parlement iranien, le 14 avril 1968.

« ...Notre politique étrangère est fondée sur le respect des principes et valeurs universellement admis... »

Allocution royale lors du dîner offert en son honneur par le roi Fayçal d'Arabie Saoudite, le 21 avril 1968.

« ...Cette collaboration constitue un des fondements de notre politique étrangère qui s'appui sur le respect de la charte des nations unies, sur la renonciation au recours à la violence et à l'agression, ainsi que sur la lutte contre le colonialisme, l'apartheid et la multiplication des causes de conflits et de tensions... »

Discours du trône de Hassan II le 03 mars 1969.

« ...Nous avons respecté les chartes de la ligue arabe, de l'Organisation de l'Unité Africaine, de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les principes sur lesquels est fondée notre politique étrangère. »

Discours du roi lors du dîner qu'il avait offert à l'honneur du président du présidium du soviet suprême, le 1^{er} avril 1969.

«... Dans le domaine extérieur, nous avons choisi une politique de paix, d'entraide et d'entente, basée sur le respect des principes et des conventions internationaux. »

Discours du roi lors du 16^{ème} anniversaire de la révolution du roi et du peuple, le 20 août 1969.

«... La revendication ne doit pas prendre la forme de l'injure ou de la violence. De même, elle ne doit pas s'appuyer exclusivement sur l'histoire... Nous tenons ces propos pour que chaque marocain sache que nous ne sommes point disposés à adopter une méthode inspirée par la violence, nous sommes conscients de nos responsabilités et à ce titre, nous ne tolérerons ni l'improvisation ni une action contraire aux traités régissant nos rapports avec les autres Etats et aux principes généraux du droit international... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1970

«... Nous avons saisi l'occasion de la tenue à Rabat de la conférence islamique au sommet pour instaurer des liens avec le pays frère de Mauritanie. Agissant ainsi nous avons tenu à élargir le cercle de notre grande famille musulmane... »

« ... Nous avons par ailleurs, rétabli, au plus haut niveau, nos relations avec la France... tels sont les principaux résultats des efforts déployés par nous en fait de politique étrangère. »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1971

«... Nous disons... à quiconque appartient à un pays occupé, que le Maroc n'a aucune leçon à lui donner, si son pays est occupé, le Maroc est disposé à l'aider lui et les autres afin de libérer la partie occupée du pays... »

Discours du trône de Hassan II le 03 mars 1972

«... En politique étrangère, nous militons sans répit en faveur de la paix, du respect des conventions internationales et de l'entente entre les peuples sur la base d'intentions louables inspirées par la justice et l'équité. »

Hassan II : « le défi » p. 192

«... Nous veillons à ce que nos relations avec tous les pays soient bonnes, c'est à quoi nous nous sommes appliqués depuis 1961... Naturellement, ces relations sont particulièrement étroites avec les pays arabes, islamiques et africains. »

Hassan II : Le défi, p. 196

«... Et ce vraiment la politique étrangère qui toujours domine la politique intérieure d'un Etat ? En ce qui concerne le Maroc qui ayant rigoureusement préservé son indépendance, n'est inféodée à aucun des blocs antagonistes en présence. Le jugement doit être beaucoup plus nuancé. »

E. Laurent : « Hassan II, la mémoire d'un roi », p.77

« Quelles sont les premières décisions importantes que vous aviez prises et qui n'étaient pas le prolongement de la politique étrangère de votre père ?

Elles ont porté sur la politique étrangère. J'ai commencé à prendre un peu d'indépendance à l'égard de certaines positions de la ligue arabe, et quelque pays du moyen orient. »

La question des frontières nationales

Déclaration de Mohammed V devant une délégation du Sahara, le 04 juin 1956.

« ...Beaucoup de choses nous ont été accordées grâce aux négociations, soyez tranquilles et tenez-vous sages afin que nous puissions négocier au sujet de tout ce qui nous intéresse...Nous ne serions tranquilles que lorsque tous les territoires qui étaient historiquement marocains soient annexés au territoire national uni... »

Discours du roi Mohamed V lors de l'inauguration des négociations maroco-françaises devant le président français, le 15 février 1956

«... Il existe un problème d'autre forme et nous espérons lui trouver, dans un avenir proche, la solution équitable conformément au droit applicable, c'est l'unité des territoires marocaines...Il n'y aurait de liberté pour nous, digne de ce nom...que dans le cadre de l'unité du territoire national et le refus de toute division en son sein. »

Communiqué commun maroco-français publié à Paris, le 02 mars 1956.

« ...Le gouvernement de la République Française affirme solennellement sa reconnaissance de l'indépendance du Maroc, qui implique précisément une diplomatie et une armée, il affirme également sa volonté de respecter l'unité du territoire marocain garanti par les dispositions des conventions internationales. »

Discours de Mohammed V avant son départ pour Madrid où il inaugurera les négociations hispano-marocaines, le 3 avril 1956.

«... Nous avons toujours cru fermement que l'indépendance n'aura de valeur que lorsque la Maroc aura récupéré son unité naturelle...car l'indépendance était toujours liée à l'unité dans notre esprit ».

Déclaration commune maroco-espagnole à Madrid, le 07 avril 1956.

« ...Le gouvernement espagnol...affirme sa volonté de respecter l'unité des territoires du royaume du Maroc qui est garantie par les conventions internationales. »

Conférence du prince héritier Moulay El Hassan sur le thème « Les aspirations nationales et internationales du Maroc indépendant et de sa jeunesse », le 1^{er} juillet 1957.

«... Le Maroc continue à revendiquer ses frontières naturelles et continuera à le faire par l'intermédiaire de la commission des frontières que SM le roi et son gouvernement ont décidé de créer... Il y a également l'aspect économique et nous pouvons dès à présent entamer une sorte d'association pour l'exploitation des richesses du Sahara...»

« ...Imaginez donc le Maroc à la limite du Sahara et des confins de l'Afrique noire devenir le point de passage du pétrole et des matières dont l'Europe a besoins et qui sont acheminés par les chemins de fer vers l'Europe à travers le détroit de Gibraltar... »

Discours du trône de Mohammed V, le 18 novembre 1957.

«... Notre action sera doublée pour liquider les problèmes qui sont en suspens, notamment le problème de stationnement des troupes étrangères et le problème des frontières...Car nous voulons récupérer nos territoires fixés par l'histoire, la géographie et les vœux des populations. »

Discours de Mohammed V à M'Hamid El Ghizlane, le 25 février 1958.

«... Nous proclamons solennellement que nous poursuivrons notre action pour le retour de notre Sahara, dans le cadre du respect de nos droits historiques et conformément à la volonté de ses habitants. »

Déclaration royale aux représentants des journaux provinciaux français, le 06 mars 1958.

« ...tout règlement démocratique du problème du Sahara doit être conforme aux vœux des populations... »

« Tout problème y compris celui des frontières peut être réglé par voie pacifique s'il y'a de bonnes intentions des parties...Pour notre part, nous n'avons cessé de démontrer notre bonne volonté à toutes les occasions et nous sommes prêts à négocier pour trouver une solution qui rendra ce qui est de droit. »

Discours du roi lors de l'audience accordée à une délégation mauritanienne à Rabat, le 28 mars 1958.

« ...Votre arrivée au Maroc coïncide avec l'exaspération de notre préoccupation des frontières de notre pays...et par la récupération de ses parties spoliées. Personne ne conteste que les frontières actuelles ne sont ni historiques ni naturelles et ne correspondent pas aux frontières du Maroc en 1912. »

Discours royal lors de la prise des pouvoirs à Tarfaya, le 10 avril 1958.

« Nous avons proclamé à plusieurs reprises et nous proclamons encore que le Maroc n'a pas de visée expansionniste ou de domination, mais il aspire aux parcelles qui étaient les siennes depuis de longs siècles...et qui lui étaient arrachées dans des circonstances particulières... »

Discours du roi lors de la réception d'une délégation mauritanienne, le 02 septembre 1958.

« ...Lorsque la Mauritanie et les territoires sahariens auront conquis leur liberté, leurs habitants seront en mesure de décider de leur avenir, car le choix implique la liberté... »

Discours du trône de Mohammed V, le 18 novembre 1958.

«... Notre souveraineté ne saurait être complète et notre indépendance ne saurait être garantie tant que les armées étrangères sont stationnées sur notre sol...C'est pourquoi, notre priorité serait l'évacuation des troupes étrangères...et la récupération des régions spoliées... »

Discours du trône de Mohammad V, le 18 novembre 1959

«... Il est évident que l'évacuation des troupes étrangères stationnées sur notre sol soit l'une nos priorités ... ainsi que la récupération des territoires nationales spoliés... »

Lettre du roi Mohamed V au Général Franco au sujet de l'évacuation de la région d'Ifni, le 17 août 1960.

«...La question d'Ifni...nous la considérons comme une question à part et nous ne voyons pas la nécessité de la lier avec celle de l'évacuation des troupes espagnoles... Ifni est une partie intégrante du territoire marocain et les arguments de sa marocanité sont probants et incontestables. »

Discours du trône de Mohammed V le 18 novembre 1960.

« ...La Mauritanie est une terre authentiquement marocaine, son caractère marocain est attesté par les documents historiques et les accords internationaux. »

« ...Mauritaniens, nous restons à vos côtés dans le combat sacré que vous menez...La pseudo indépendance octroyée à la Mauritanie n'est qu'une leurre. »

Discours du roi Hassan II lors d'un meeting de solidarité avec le peuple algérien à Casablanca, le 05 juillet 1961.

« ...Nous aussi, peuple marocain, nous protestons contre le partage que nous subissons par le détachement de la Mauritanie, du Sahara, du Rio de Oro, de Ceuta, de Melilla et d'Ifni...J'affirme...que la question du Sahara intéresse l'Algérie et le Maroc et non point le pouvoir colonisateur. »

Interview du roi Hassan II au journal français le Monde, le 22 mai 1962.

« ...Le contentieux (relatif à la fixation des frontières) demeure. Son existence a été reconnue par la GPRA...Nous sommes d'ailleurs convaincus que, dans les perspectives d'une unification maghrébine, ces problèmes trouveront aisément leur solution... »

« ...La Mauritanie est un problème d'ordre national, il est purement marocain, c'est aux marocains de le résoudre... Le gouvernement Mauritanien se prétend d'être celui d'un Etat indépendant et souverain. La question mauritanienne se trouve dès lors et par cela même, exclu du contentieux Franco- Marocain ».

Interview royale au journal le Figaro, le 03 juin 1964.

« ...Le conflit algéro-marocain a pour cause profonde le refus de l'actuel gouvernement algérien de prendre en considération les demandes marocaines réitérées d'avoir à ouvrir des négociations pour la délimitation des frontières entre les deux pays... »

Discours du trône de Hassan II, le 3 mars 1967

« ... Nous avons du faire face en notre qualité de garant de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays dans le cadre de ses frontières authentiques... [Au]... problème des terres dont le territoire national a été amputé... [Est au centre de] notre préoccupations majeures... »

« ...Lors du derniers congrès des chefs d'Etats et de gouvernements de novembre 1966 d'Addis-Abeba [l'OUA] a adopté une recommandation aux termes de laquelle Sakiat El Hamra et le Rio de Oro devraient être libérés ...L'ONU à son tour a adopté lors de sa dernière session une recommandation invitant l'Espagne à transférer au Maroc l'ensemble des pouvoirs qu'elle exerce à Sidi Ifni et réaffirme les droits de nos frères [de Sahara] à l'autodétermination. »

Discours du trône de Hassan II, le 3 mars 1968

« ...Tout en maintenant nos revendications pour le retours des parties spoliées de notre territoire, nous demeurons disposés à négocier et à poursuivre le dialogue afin de convaincre nos frères et amis de la légitimité de nos revendications et ce dans le cadre des résolutions de l'ONU et l'OUA. »

Interview de Hassan II à l'hebdomadaire français « Le Nouvel Observateur », le 04 juillet 1970.

« ...Jamais on ne m'a entendu prononcer une seule parole réclamant une partie d'un territoire incontestablement algérien... »

«... La coopération entre le Maroc et l'Algérie au lendemain de la rencontre de Tlemcen, va connaître enfin son plein développement. Les deux dossiers les plus importants sont incontestablement la mise en valeur de Gara-Djibat et la coopération énergétique. »

«... Lorsque j'étais prince héritier et vice-président du gouvernement, j'ai accepté l'autodétermination des mauritaniens, j'ai même combattu jusqu'à la veille de session des Nation Unies pour une reconnaissance de la Mauritanie. Après deux heures de discussions avec SM Mohamed V, je me suis raillé aux injonctions de mon père et, par égard pour lui, je suis même allé défendre aux Nations Unies une thèse qui n'était pas la mienne. Dès que l'occasion s'est présentée, je me suis remis en conformité avec mes opinions personnelles. »

«... [Au sujet du Sahara espagnol] Nous avons commencé à revendiquer ces territoires dès 1956. Dans le traité, signé à Madrid, le 07 avril de cette année-là l'Espagne s'engageait non seulement à respecter mais à faire l'intégrité territoriale du Maroc. Le Rio De Oro faisait évidemment partie de notre territoire. Avec l'Espagne nous avons constamment entretenu un dialogue secret... Les espagnoles ont tenté de se rapprocher des arabes en général et des algériens et des mauritaniens en particulier : c'est là qu'entre nous, mauritaniens, algériens et marocains, un bloc s'est constitué. »

Conférence de presse de Hassan II au sujet du referendum constitutionnel, le 24 juillet 1970

« ... J'avais dit aux espagnols... qu'on laisserait aux gens du Sahara la possibilité de choisir où de vivre sous l'égide marocaine ou sous leurs propres égide ou d'autres

égides ... Seule une consultation populaire sous garantie des nations unis pourra vraiment aider le Sahara à se libérer... »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue du 9^{ème} sommet de l'OUA à Rabat, le 16 juin 1972.

« ... Les marocains préfèrent une Algérie forte comme frontière plutôt qu'une frontière étendue avec une Algérie ennemie. »

« ... Si je ne le règle pas moi [problème des frontières avec l'Algérie], personne d'autre historiquement ne le réglera... »

« ... Je suis sûr de l'avoir réglé comme meilleur pour mon pays... »

« ... Il s'agit d'une société mixte algéro-marocaine qui se charge de trouver le financement pour l'extraction du minerai, lequel minerai sera acheminé par voie ferrée de Tindouf jusqu'à la province de Tarfaya et sera commercialisé au profit et au bénéfice des deux parties à égalité. »

Les relations avec l'Algérie

Discours de Mohammed V lors de sa visite à Oujda, le 25 septembre 1956.

« ... Le Maroc, vu ses liens multiples qui le lient à l'Algérie et vu son voisinage et sa vulnérabilité à tout ce qui s'y passe, est parmi les pays qui les intéressent l'instauration de la paix... pour garantir sa sécurité et celle de l'Afrique du nord toute entière. »

Discours de Mohammed V devant l'Assemblée Générale de l'ONU, le 09 septembre 1957.

« ... Nous souffrons pour ce qui se passe dans les territoires de notre voisine sœur l'Algérie... des combats s'intensifient jour après jour et notre volonté la plus ardue est de voir des négociations s'ouvrir entre les parties concernées, pour régler ce litige conformément à la charte de l'ONU... »

Discours du trône de Mohammed V du 18 novembre 1957.

« ... Nous voulons préciser notre position à l'égard de la question de l'Algérie... qui est une partie de ce Maghreb arabe... Nous soutenons toujours sa volonté de liberté et d'indépendance. »

Déclaration de Mohammed V aux représentants des journaux provinciaux français, le 06 mars 1958.

« ... Depuis longtemps nous proclamons que l'Algérie nous intéresse du fait qu'elle notre sœur et notre voisine. Notre destin est lié au sien et tout ce qui y se passe trouve un écho profond au Maroc »

« ... Le Maroc intervient toujours en sa qualité d'un frère de l'Algérie et d'un ami de la France... Nous voulons une solution rapide et pratique au problème de l'Algérie pour nous éviter de choisir entre la fraternité et l'amitié que nous voulons garder ensemble. »

Lettre de Mohammed V au président américain, au sujet de l'Algérie, le 22 avril 1960.

« ...Nous regrettons le soutien moral et matériel de certains Etats à la France qui l'encourage à entraver la liberté du peuple algérien...Ce soutien porte préjudice à la réputation de ces Etats ... »

Discours du Prince héritier My El Hassan devant la 15^{ème} session de l'assemblée générale de l'ONU, le 04 octobre 1960.

« ...C'est pour cela que les algériens eux-mêmes...demandent aujourd'hui à l'organisation des Nations Unies, à l'assemblée son soutien, son arbitrage, sa caution morale pour qu'un référendum sur les droits d'autodétermination puisse avoir lieu en Algérie sous les auspices de l'ONU».

Discours de Mohammed V à l'occasion de la journée de la solidarité avec le peuple algérien, le 31 octobre 1960.

«... La question de la libération de l'Algérie est une question de vie ou de mort pour nous, car elle est une garantie pour l'indépendance de notre pays, l'unité du Maghreb arabe et la liberté de toute l'Afrique. »

Discours du trône de Mohammed V, le 18 novembre 1960.

«... Le danger de la guerre en Algérie...est devenu une réalité pour les Etats du Maghreb...Et il ne reste que l'intervention des Nations Unies pour mettre fin à cette guerre et pour permettre au peuple algérien de jouir de son indépendance et de sa souveraineté. »

Discours du Roi Mohammed V devant la conférence Africaine de Casablanca, le 02 janvier 1961.

«... Nous proclamons que l'Algérie a droit à la liberté et l'indépendance sans conditions et dénonçons toute tentative criminelle visant le partage du territoire national algérien... »

Discours du Roi Mohammed V devant la conférence Africaine de Casablanca, le 04 janvier 1961.

« ...Le danger de cette guerre n'est pas limitée à ce seul pays frère, mais il est à craindre qu'il s'étend et embrasse les pays voisins... »

Communiqué commun maroco-algérien suite aux entretiens du roi Hassan II avec le président du GPRA M. Abbas, le 06 juillet 1961.

« SM Hassan II, roi du Maroc exprime sa volonté de s'opposer par tous les moyens aux tentatives de partage ou d'amputation du territoire algérien... »

Discours du roi Hassan II à l'occasion des négociations algéro-françaises, le 19 mars 1962.

« Peuple algérien, nous te félicitons pour la liberté que tu retrouves et la souveraineté que tu recouvres,... Un frère, qui libéré avant toi, a considéré sa liberté incomplète sans ton indépendance. Il n'a pas hésité un seul instant à t'apporter son soutien dans ton combat et à t'aider dans tous les domaines sans réserves et sans conditions. »

Interview du roi Hassan II au journal français le Monde, le 22 mai 1962.

« ...Dès le lendemain du jour où fut proclamée l'indépendance marocaine, le contentieux relatif à la fixation des frontières fut l'objet d'études préliminaires...le développement de la guerre d'Algérie avait arrêté ces travaux...Toutefois, le contentieux demeure. Son existence a été reconnue par le GPRA... Nous sommes, d'ailleurs, convaincu que dans les perspectives d'une unification maghrébine, leurs problèmes trouveront aisément leur solution. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1963.

« ...C'est, donc, avec un optimisme enthousiaste que nous considérons l'avènement d'une Algérie indépendante. Nous sommes, en effet, persuadés que l'indépendance de l'Algérie a débloqué le terrain et écarté toutes les difficultés qui s'opposaient à la réalisation de notre objectif commun : l'édification du Maghreb. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1964

«... Ainsi, nos relations, momentanément altérées avec l'Algérie, pourront-elles reprendre et se renforcer du jour en jour, afin que nous forgions ensemble notre avenir commun. »

Interview du roi Hassan II au journal le Figaro, le 03 juin 1964.

«... Nous pensons sincèrement que nos deux régimes si différents soient-ils peuvent non seulement exister pacifiquement, mais encore avoir des rapports fructueux de bon voisinage et de fraternité, à la seule condition que chacun évite de s'immiscer dans les affaires de l'autre et que chacun respecte le régime de l'autre qui est la manifestation d'une volonté nationale et le reflet de données historiques spécifiques. »

Interview du roi Hassan II à la Radiotélévision Allemande, le 28 novembre 1965.

«... Les relations avec l'Algérie ...étaient chaudes et commencent à se refroidir. Nous espérons qu'avec la sagesse des uns et des autres nous arriverons d'abord à créer une atmosphère qui nous fasse oublier le passé ...Et je pense que l'Algérie et le Maroc ont assez d'imagination et de force...pour pouvoir trouver des solutions originales à leurs problèmes ».

Message du roi Hassan II au secrétaire général de l'ONU, le 02 mars 1967.

« ...Nous proposons à votre excellence de constituer sous l'égide des nations unies une commission qui aurait une double mission :

- 1- Recommander à l'Algérie et au Maroc de renoncer à tout accroissement de leur potentiel militaire respectif afin de préserver l'Afrique du Nord des dangers de la course aux armements.
- 2- Procéder sur place au contrôle de l'armement détenu par chacun. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1967.

«... Au cours de votre dernière visite au siège des nations unies...Nous avons saisi cette occasion pour exposer notre point de vue sur ce que les milieux diplomatiques qualifient de course aux armements en Afrique du Nord et particulièrement entre le Maroc et l'Afrique. »

Discours du roi Hassan II à l'occasion du dîner offert, le 11 janvier 1969 en l'honneur du président H. Boumediene.

«... Les similitudes qui existent entre nos deux peuples sur le plan ethnique, social et intellectuel, la situation géographique privilégiée de nos pays et notre héritage historique commun sont des bases saines des liens qui existent entre nous... Ces facteurs constituent aussi une raison majeure qui impose à nos deux pays de remplir leur mission ...de préserver le capital que leur a légué la civilisation arabo-musulmane...L'Algérie et le Maroc constituent pour l'Islam, en général, une forteresse inexpugnable, et pour les africains musulmans un véritable bouclier. »

« ...Nous avons lancé un appel afin que soient unifiés les efforts du Maghreb arabe et que soient nées des ententes régionales à l'instar de ce qui existe en Europe et dans d'autres régions de l'Afrique. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1969.

«... En ce qui concerne nos relations avec l'Etat algérien frère, il convient de souligner que la visite officielle que son excellence le Président Houari Boumediene a rendu à notre pays...a abouti à la conclusion d'un traité de coopération et de solidarité entre les deux Etats. »

Interview du roi Hassan II à l'hebdomadaire français le Nouvel Observateur, le 04 juillet 1970.

« ...Jamais on ne m'a entendu prononcer une seule parole réclamant une partie d'un territoire incontestablement algérien... »

« La coopération entre le Maroc et l'Algérie, au lendemain de la rencontre de Tlemcen, va connaître enfin son plein développement. Les deux dossiers les plus importants sont incontestablement la mise en valeur de Gara Djebilet et la coopération énergétique. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue du 9^{ème} sommet de l'OUA à Rabat, le 16 juin 1972.

«... Les marocains préfèrent une Algérie forte comme frontière plutôt qu'une frontière étendue avec une Algérie ennemie... Si je ne le règle pas, moi, personne ne le réglera...Je suis sûr de l'avoir réglé comme meilleur pour mon pays. »

E. Laurent : Hassan II, la mémoire d'un roi. p. 143

« ...L'Algérie voulait le Maghreb à son image, mais elle était la seule à vouloir adopter un régime économique dirigiste, tandis que l'essence des systèmes marocains et tunisiens était de nature semi libéral. »

« Donc, malgré tous nos serments de fidélité au Maghreb arabe, ces différences rendaient impossible l'instauration d'une véritable unité. »

L'Unité Maghrébine

Discours royal lors de la visite du roi Mohamed V à Oujda, le 25 septembre 1956.

«...L'Afrique du nord constitue une unité géographique, ethnique, religieuse, linguistique et culturelle, c'est pour cela et comme dans le passé son destin est commun. »

Déclaration royale aux représentants des journaux provinciaux français, le 06 mars 1958.

«... Notre vœu est de voir les pays de l'Afrique du nord s'unir par la création d'une ligue qui aura une base dans la réalité géographique, culturelle, spirituelle et économique. Quant à sa forme, elle est laissée à l'appréciation de ces pays. »

Discours du roi à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement de M. Ahmed Balafrej, le 12 mai 1958.

«... Dans le domaine extérieur, nous optons pour une politique... qui aura pour objectifs...la réalisation de l'unité entre les pays du Maghreb arabe... »

Discours royal à l'occasion de la journée de l'Algérie, le 16 juin 1958.

«... L'union que (le Maroc) veut construire avec les trois pays ne signifie ni une autarcie ni même un repli sur soi, elle n'est ni contre qui que soit ni contre des intérêts précis... »

Discours royal à l'occasion de la fête de la révolution du roi et du peuple, le 08 août 1958.

« ...Nous sommes en train...de réaliser nos aspirations nationales...en construisons l'unité entre les Etats du Maghreb arabe... »

Message du roi Hassan II à la nation radiodiffusé, le 23 mai 1960.

«... Notre pays cherchera... l'édification du Maghreb arabe par la libération de toutes ses parties... »

Interview du roi Hassan II au journal français, le Monde, le 22 mai 1962.

«...L'unité maghrébine est une nécessité intellectuelle. De cette nécessité tous les gouvernements des pays nord-africains ont clairement conscience...que le Maghreb uni prenne la forme d'un régime confédéral ou fédéral, avant d'atteindre une phase finale d'intégration, c'est là une évidence que nul ne saurait rien...A aucun moment du reste, la diversité des régimes politiques ne saurait bloquer cette évolution. »

«... Il faut bien, en effet, conserver présent à l'esprit que le problème mauritanien et le problème du Maghreb uni sont deux problèmes de nature différente, qui ne doivent pas avoir d'implications mutuelles. »

Discours du roi Hassan II lors du dîner offert en son honneur au palais de l'Élysée par le général De Gaulle, le 01 juillet 1963.

« ...S'agissant des trois pays comme ils l'ont été dans le passé, se réunissant dans le même cadre, il est nécessaire de penser aux liens économiques avant de penser aux liens organiques qui peuvent amener l'unité politique... »

Discours de Hassan II devant le conseil municipal de Safi, le 9 octobre 1963

«... Nombreux et difficiles les problèmes du Maroc... Nous devons d'édifier le Maghreb arabe. Nous sommes tenus de suivre la politique étrangère de notre gouvernement. Comment comprendre cette question de l'édification du Maghreb ? Que pensez-vous des incidents survenus avec le pays algérien ? Comment résoudre cette question, ainsi que le problème survenu avec l'OUA... »

Lettre du roi Hassan II au président H. Bourguiba, du 16 juin 1964.

« ... Nous avons estimé de notre devoir d'adresser une lettre à monsieur Ahmed Ben-Bella, président de la République Algérienne, appelant son attention sur les dangers certains qui ne manqueraient pas de frapper l'existence de l'entité du grand Maghreb... »

« Le commun destin des pays de notre Maghreb et la similitude de nos problèmes nous enjoignent d'œuvrer à assembler tous ces problèmes en vue de leur apporter des solutions globales... »

Interview du roi à la T.V allemande, le 28 novembre 1965.

Croyez-vous Sire en une unité politique du Maghreb ?

« Je crois que l'époque est révolue ou l'on peut penser à unifier les Etats. Unifier les Etats ne rime plus à rien, parce que d'abord un Etat coûte très cher, et unifier plusieurs Etats coûte encore plus cher, ce qui est plus important, c'est d'unifier les politiques d'abord et d'unifier les plans économiques ensuite... »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1968.

« ...Le Maroc a participé à la réunion des ministres de l'économie de ces pays [du Maghreb] tenue au mois de novembre dernier. Cette réunion a abouti à un accord instituant une période transitoire de cinq ans qui prévoit un programme d'échanges commerciaux et de coordination en matière d'économie et d'industrie. »

Interview du roi Hassan II au journal le Monde du 22 février 1970.

«... Nous aimerions que la Libye fasse partie du grand Maghreb, mais si elle n'y tenait pas bien nous lui demanderions à ce moment-là de ne pas détruire le petit Maghreb. »

« Le problème du grand Maghreb n'intéresse pas la Mauritanie pour l'instant. La Mauritanie s'est toujours considérée comme un Etat africain. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue du 9^{ème} sommet de l'OUA à Rabat, le 16 juin 1972.

«... Le Maghreb peut se faire à quatre, la Mauritanie est prête, il peut se faire à cinq, si la Libye veut y revenir, mais en tout état de cause, il est parfaitement viable à trois. »

E. Laurent : Hassan II, la mémoire d'un roi, p, 146.

Question : Combien de fois a-t-il [régime libyen] tenté de renverser votre régime ?

Réponse : ...Je n'en sais rien. Assez souvent, quand même, cela dit, de mon côté les tentatives n'ont peut-être pas été aussi fréquentes... »

Hassan II : Le défi, A. Michel Paris, 1976.

« ...Nous avons le choix entre deux solutions : raidir notre attitude en exigeant le règlement immédiat du contentieux frontalier ou nous en tenir au statu quo. La première attitude faisait courir au Maghreb tout entier le risque d'une immense guerre civile. »

E. Laurent : La mémoire d'un roi, p.143

Question : Quand avez-vous appris que le FLN intervenait et soutenait l'opposition marocaine ?

Réponse : Après les événements de 1963. D'ailleurs, il a continué jusqu'en 1993.

L'Algérie « Elle voulait faire le Maghreb à son image, mais elle était la seule à vouloir adopté un régime économique dirigiste, tandis que l'essence des systèmes marocains et Tunisiens était de nature semi libéral. »

« Donc, malgré tous nos serments de fidélité au Maghreb arabe, les différences rendaient impossible l'instauration d'une véritable unité. »

Le Panarabisme

Discours du roi à l'occasion de la prière du vendredi à la mosquée Hassane, le 09 mars 1956.

« ...Le meilleur qui puisse nous aider dans cette phase de construction...c'est notre attachement à nos traditions... (Qui) nous unies avec nos frères arabes et musulmans, qui est renforcé par le soutien à notre cause... »

Déclaration à la presse à la suite du 19^{ème} défilé des FAR à Rabat le 15 mai 1956.

« Par sa religion, son histoire, sa civilisation, sa culture, sa langue, le Maroc est intimement lié aux autres peuples arabes...Par sa situation géographique, le Maroc est appelé à nouveau à être le trait d'union entre l'Ouest et l'Occident. »

Discours du trône du roi Mohammed V, le 18 novembre 1956.

« ...Nous renforcerons nos liens avec les Etats de la Ligue Arabe... »

Discours du trône du roi Mohammed V, le 18 novembre 1957.

« ...Le Maroc appartient au grand monde arabo-musulman. Cette appartenance fait qu'il est très intéressé par ce qui s'y passe... et soutient ses causes justes au sein des organisations internationales... »

Discours du roi Mohammed V lors de l'inauguration de la 32^{ème} session de la Ligue Arabe à Casablanca, le 1^{er} septembre 1959.

«... Il va de soi que le Maroc est un Etat arabe ayant des affinités intimes avec l'Orient arabe. Il est naturel que les liens se resserrent entre le Maroc et le moyen

orient, surtout depuis que la ligue des Etats arabes joue un rôle important dans la politique internationale... »

« Le Maroc pense que le moment est venu de mettre tout en œuvre pour rendre la ligue arabe apte à répondre aux nécessités et aux problèmes de l'heure... »

Discours du trône de Mohamed V, du 18 novembre 1959.

« ...Etant un peuple arabe musulman tout ce qui touche le monde arabe et musulmans nous concerne. »

Allocution du roi lors d'un dîner offert en son honneur par le président Nasser au Caire, le 07 janvier 1960.

«... Durant des siècles, nos deux peuples ont œuvré pour la transmission du message de l'Islam et la consolidation du nationalisme arabe, ainsi que la diffusion de sa civilisation et de sa culture au sein de l'Afrique et de la méditerranée... »

Communiqué commun maroco-saoudien à la suite de la visite du roi Mohamed V, le 26 janvier 1960.

« ...Les deux souverains...ont constaté leur accord sur la nécessité de mener une action commune pour renforcer la Ligue des Etats Arabes. »

Déclaration au camp des réfugiés palestiniens de Ariha, le 29 janvier 1960.

«...Nous vous proclamons que la cause palestinienne est pour nous une cause nationale qui restera comme toujours l'une de nos priorités arabo-musulmanes... »

Communiqué commun arabo-jordanien à la suite de la visite du roi en Jordanie, le 30 janvier 1960.

«... Les deux souverains condamnent les idéologies étrangères incompatibles avec le nationalisme arabe et l'islam. »

Discours royal au sujet de la visite au moyen orient, le 12 février 1960.

«... Nous avons convenu le renforcement de la ligue des Etats arabes et des liens qui unissent ses membres. »

Discours de SAR le prince héritier My El Hassan devant la 15^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 04 octobre 1960.

« ...Non seulement en qualité d'Etat arabe étroitement lié aux pays frères du moyen orient et solidaire d'eux, mais également comme pays épris de justice et profondément imbu de liberté. Le Maroc ressent d'une façon particulièrement aiguë la détresse et la misère d'un million de palestiniens arrachés injustement à leur foyer...L'ONU ne peut rester indifférente devant cette situation ni entériner comme un fait accompli l'injustice commise par certaines puissances impérialistes en vue de démembrer l'orient arabe... »

Discours du roi Hassan II devant le conseil municipal de Safi, le 09 octobre 1963.

«... Notre éthique est fondée sur les bonnes œuvres et la défense de la civilisation arabe... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1964.

« ...Tout récemment s'est tenue au Caire la conférence au sommet arabe, nous avons tenu à y assister personnellement pour davantage marquer la volonté de notre pays de transcender les différends propres qui peuvent s'opposer momentanément à l'un des pays membre du groupe... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1965.

«... Jouant un rôle particulièrement actif dans les congrès arabes, le Maroc a défendu âprement la cause palestinienne et les droits légitimes de son peuple. »

Discours royal à l'occasion de l'ouverture du IIIème sommet arabe à Casablanca, le 13 septembre 1965.

« ...Le Maroc qui a toujours tendu une main fraternelle, sincère et amicale aux autres membres de la ligue arabe ne fait aucune distinction entre eux, il les considère tous sur le même pied d'égalité. »

Interview de Hassan II à la radiotélévision allemande, le 28 novembre 1965.

« Je crois que dans l'état actuel, sur le plan des pays arabes, nous ne soyons pas encore au stade d'un marché commun...Les distances sont extrêmement grandes entre nous...Nous n'avons pas une infrastructure industrielle qui soit commune, ni nos prix, ni nos besoins sont les mêmes... »

« ...Nous sommes tous d'accord pour réformer les statuts, car la ligue arabe a été fondée en 1945...toute l'aile occidentale du monde arabe n'en faisait pas partie... »

«Quand il s'agit des arabes...je dirais que c'est une race qui échappe à toute classification, car...elle s'est faite...dans un moule confessionnel religieux avec un substratum intellectuel et idéaliste ... »

« Il est certain que quelques soient les divergences entre les arabes, il y'a quand même une solidarité extrêmement grande... »

Discours du roi Hassan II au dîner offert en l'honneur du roi Fayçal 1^{er} d'Arabie Saoudite, le 1^{er} septembre 1966.

« ...Nous ne cessons de déployer des efforts pour éviter au monde arabe une division injustifiée et des frictions qui n'ont aucune raison d'exister... »

Message de félicitation du roi Hassan II au président Nasser et au roi Hussein de Jordanie à l'issue de la signature de l'accord de défense mutuelle entre l'Egypte et la Jordanie, le 30 mai 1967.

«... Nous voyons dans cet accord un heureux augure et un grand pas vers la réalisation complète de l'unité arabe... »

Allocution du roi devant les troupes des FAR en partance pour le moyen orient, le 06 juin 1967.

« ...Réaffirmant son appartenance à la grande communauté arabe et à la ligue arabe et sa disposition à engager tout combat pour le bonheur et la prospérité des arabes et pour la sauvegarde de la dignité des musulmans. »

Message du roi Hassan II au roi Houssein de la Jordanie à la suite de l'agression sioniste sur les territoires arabes, le 11 juin 1967.

«... Notre réaction n'a pas été seulement d'outrage et de mécontentement, elle ne s'est pas non plus limitée à la condamnation de l'agression...Nous avons pris l'initiative d'entreprendre des démarches auprès de l'ONU et des pays concernés pour attirer leur attention sur ce que le droit leur impose de faire...Nous avons également mis nos forces armées en état d'alerte et avons dépêché le même jour des unités pour prendre part aux combats et repousser l'agression lancée contre le monde arabe... »

Allocution du roi à l'occasion de la fête du mouloud radiodiffusée, le 20 juin 1967.

«... La nation arabe ne pourra se remettre de sa chute qu'après en avoir...examiné les causes et seulement après avoir opté pour la voie de l'union, choisi les moyens de la planification et adopté des méthodes plus modernes pour remplacer celles surannées... »

Message royal repris par Ali Benjelloun au pape au cours d'une audience au Vatican, le 1^{er} juillet 1967.

«... En annexant celle-ci(Jérusalem) aux territoires qu'ils occupent en Palestine et après avoir profané les sanctuaires et commis une agression contre les habitants et ses gouvernements légaux...ils mettent en péril la situation religieuse des lieux saints. »

Discours du roi Hassan II à l'occasion de la fête de la jeunesse, le 08 juillet 1967.

« ...Nous estimons qu'il est erroné de prétendre que l'URSS a trahi les arabes. L'Union Soviétique...n'a rien promis aux Etats arabes. Aucune grande puissance ne semble nous avoir trahi... »

Interview du roi Hassan II à Paris Match, en février 1968.

« ...Je trouve simplement que l'Etat d'Israël a été mal placé par ceux qui l'ont créé... »

« ...Je n'ai rien perdu...je n'ai pas de conseil à donner, je me range aux cotés des pays agressés, mais je ne me vois pas légiférer pour un événement qui se passe à 4000 kilomètres de mon royaume, c'est une utopie. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1968.

«... A peine cette crise s'était-elle manifestée que notre pays a pris position en faveur des pays arabes frères, poussé a cela par les liens de parenté et par le devoir de solidarité, défendant ainsi les principes du droit, de la justice et des conventions internationales. »

Allocution du roi Hassan II lors du dîner offert en son honneur par le roi Fayçal d'Arabie Saoudite, le 21 avril 1968.

«... Les forces du mal se sont lignées contre notre nation arabe et musulmane par suite de notre désunion. »

Discours du roi Hassan II à la séance de clôture du V ème sommet arabe à Rabat, le 23 décembre 1969.

« ...Celui-ci est géographiquement parlant très vaste, il est caractérisé par de multiples qualités dont le fait d'être baigné par trois mers, d'occuper une position géographique et économique que le monde arabe a été victime d'un certain nombre de complots de convoitise et de faux pas. »

« ...Noble peuple palestinien...nous serons toujours à tes côtés d'une manière directe ou indirecte avec nos moyens d'ordre matériel, moral, politique ou d'information. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue de la Vème conférence arabe au sommet à Rabat, le 24 décembre 1969.

«...L'absence de la délégation de l'Irak, de la Syrie et de la République du Sud du Yémen à la séance de clôture relève plutôt d'une divergence doctrinale au sein de la nation arabe et non pas d'une divergence de vue concernant le problème arabe que nous avons traité ces jours-ci... »

« ...Quant à l'absence d'un communiqué final, elle s'explique par le fait qu'un certain nombre de décisions prises...vue la gravité de problèmes discutés, nous ne pouvions pas mettre dans la rue ce que nous avons décidé. »

« ...Le problème palestinien n'était pas un problème religieux... Il n'y avait pas de problèmes entre les musulmans et les juifs...L'Algérie comme le Maroc n'étaient pas d'accord pour parler de guerre d'extermination ou de génocide... »

« Personnellement, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de paix au Moyen Orient, même s'il y'avait la paix séparée, si le problème de la Palestine n'était pas réglé. »

Discours du roi Hassan II à la suite des inondations du Gharb, le 22 janvier 1970.

«... Les grandes puissances elles-mêmes découvriront cette nécessité : La solution ne passe pas par le Caire, la Jordanie ou la Syrie, les pays qui ont fait l'objet de l'agression, mais elle passe par les palestiniens musulmans soient-ils ou juifs, car quand je parle de palestiniens, je ne fais pas de distinction entre les juifs...et les musulmans... »

« Nous allons prélever sur les produits facultatifs, dont le tabac, de telle manière que celui qui veut contribuer achètera un paquet de cigarettes sur lequel est collé un timbre spécial...Ceux qui vont au cinéma une seule fois par semaine peuvent y aller quatre fois, s'ils veulent aider les palestiniens... »

Discours du roi Hassan II au journal le Monde, le 22 février 1970.

«... Il ne s'agit plus donc d'une bataille entre cent millions d'arabes et les juifs, il s'agit de permettre à un million et demi de personnes...de réintégrer (leur territoire)... »

« Je pense que si le Maroc à un rôle à jouer ce sera celui de porte-parole de cette thèse. »

Allocution du roi Hassan II à l'occasion de la fête du mouloud, le 18 mai 1970.

« ...Plus que jamais, nous nous sentons associés à tous nos frères arabes dans leurs sentiments, leurs aspirations et leurs inquiétudes, que nos frères arabes soient rassurés. La position du Maroc n'a pas varié et ne variera point...Ils trouvent toujours en nous, non seulement tout l'appui et toute l'aide nécessaire mais aussi un grand esprit de sacrifice et d'abnégation. »

Interview de Hassan II accordée au nouvel observateur, le 04 juillet 1970.

« ...Je crois à l'urgence et à l'importance des efforts qui contribuent à un dialogue judéo-arabe à l'intérieur de la Palestine. »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1971.

«... Certains Etats arabes ont pensé qu'ils devaient prendre des positions et des attitudes...nous considérons que notre ami le président Anouar Assadate a fait preuve de courage sans méconnaître pour autant les dangers de la voie suivie... »

Message du roi au secrétaire général de l'O.N.U après les agressions sionistes contre le sud libanais, le 27 juin 1972.

«... Le gouvernement et le peuple marocains, solidaires du gouvernement et du peuple libanais, tiennent à exprimer à cette occasion leur condamnation vigoureuse à la suite de cette nouvelle agression... »

Message du roi au président du conseil de sécurité, le 27 juin 1972.

«... Le Maroc tient à condamner énergiquement les actes perpétrés en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies principalement celles du conseil de sécurité... »

Message du roi au président libanais à la suite des raids israéliens sur le sud du Liban, le 09 septembre 1972.

«...Nous vous exprimons au nom de notre peuple et de notre gouvernement l'entière solidarité du Maroc avec le peuple libanais et notre désapprobation de ces agressions infâmes, incompatibles avec la morale humaine et les pratiques internationales. »

« Nous vous réaffirmons notre soutien total pour toute démarche que vous serez amené à entreprendre sur le plan arabe et auprès des instances internationales pour stigmatiser les actes criminels des sionistes... »

E. Laurent : « Hassan II, La mémoire d'un roi », p, 246.

«...Je me rappelle le sommet qui s'était déroulé, en 1965 à Casablanca...j'ai demandé la parole, il n'existe pas deux solutions ou bien négocier une cohabitation paisible...c'est le choix qui aurait ma préférence. »

Hassan II, p, 256-55.

Question : En 1970, vous avez été le premier chef d'Etat arabe à rencontrer le président du congrès juif mondial, Nahum Goldman, qui était proche d'Israël ?

Réponse : « Parce que jamais il ne me serait venu à l'esprit de refuser de rencontrer quelqu'un parce qu'il est juif. »

Conférence de presse de Hassan II à l'issue de la conférence au sommet de l'OUA à Rabat, le 16 décembre 1972

« ...Au 20ème siècle, le sionisme est rétrograde... »

Les Relations avec l'Europe

Conférence du prince héritier My El Hassan, sur le thème les aspirations nationales et internationales du Maroc indépendant..., Rabat, le 1^{er} juillet 1957.

«... Le Maroc a toujours joué le rôle de trait d'union entre l'orient et l'occident... »

Conférence du prince héritier My El Hassan, lors d'une conférence au théâtre municipal à Tétouan, le 24 avril 1957.

«...Nous allons traiter sur pied d'égalité, avec la France et l'Espagne et ainsi qu'avec l'Amérique et l'Europe...Nous ne serons pas neutres car, la personnalité du Maroc et sa position ne lui permettent pas le neutralisme. Son histoire était pleine de contacts ... »

Interview du roi Hassan II au journal le Monde, le 22 mai 1962.

«... Le fait que les pays d'Afrique du nord soient de civilisation arabe ne fait nullement obstacle à une forme d'association avec d'autres pays de la méditerranée occidentale. Nous sommes déjà liés en fait, par un faisceau d'accord de toutes natures avec l'Italie, l'Espagne ou la Yougoslavie. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'APDF Paris, le 1 juillet 1963.

«... Que reste-t-il donc, au Maroc seul à faire vis à vis du marché commun ? il lui reste une sorte de formule d'attente dans l'espoir que bientôt se formera le complexe maghrébin sur le plan économique, et nous allons envisagé soit des traités de commerce soit des conventions avec les pays du marché. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1964.

«... Lors de toutes les visites (en Amérique, France et Espagne) nous avons pu mesurer l'estime et la sympathie dont jouit notre pays tant auprès des responsables qu'auprès des peuples qui ont réservé chaque fois, l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux. »

Interview de Hassan II à la télévision allemande, le 28 novembre 1965.

« ...Si nous venions à faire des zones de libre-échange avec la communauté européenne nous tuerons notre industrie. Mais si d'un autre coté nous nous renfermons sur nous même, nous tuons nos débouchés agricoles et sur le plan des

biens d'équipement et des biens de consommation...Il est certain que la situation du Maroc est une situation assez délicate et assez spéciale... »

Discours du trône du 03 mars 1968.

« Etant donné le grand intérêt que nous portent nos relations avec les pays de la communauté européenne, nous avons poursuivi des pourparlers avec eux au cours desquels nous avons examiné les modalités d'institution d'un régime préférentiel pour nos produits agricoles et industriels. »

Discours royal devant les gouverneurs et les présidents des conseils provinciaux et communaux, le 12 juillet 1968.

«...C'est vers l'Europe que va aller l'Afrique qu'elle fasse de l'Afrique non pas une source de matières premières à prix faible mais, qu'elle y voit un petit partenaire à potentialité de grand partenaire. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1969.

«... Nous avons poursuivi au cours de cette même année les négociations avec la communauté européenne, l'accord que nous sommes sur le point de conclure avec la CEE est de nature à contribuer à l'élargissement et raffermissement de nos possibilités commerciales, tout en permettant l'industrialisation de notre pays. »

Les relations entre le Maroc et la France.

Discours du roi Mohamed V lors de la célébration de la fête du trône, le 18 novembre 1955.

«... Notre premier objectif est la constitution d'un gouvernement marocain responsable et représentatif, expression authentique de la volonté du peuple, il aura à remplir trois missions à la fois...

La troisième mission du futur gouvernement marocain consistera à ouvrir avec le gouvernement français des négociations sur la base des considérations suivantes : les idées de liberté et de démocratie ont eu dans le monde d'après-guerre une extension... »

«...C'est pourquoi il incombe au gouvernement marocain au cours des négociations de définir le cadre et le contenu de l'indépendance entre le Maroc et la France sur la base de leur égalité et le respect mutuel de leur souveraineté. »

«... Il ne faut pas comprendre que l'indépendance voulue par notre peuple, une séparation de la France, car l'amitié entre nos deux pays est enracinée et très ancienne... Nous comptons sur l'aide de la France pour constituer un nouveau ère dans lequel les liens (d'interdépendance) seront un élément primordial...»

Discours prononcé au moment de l'ouverture solennelle des négociations maroco-françaises par le roi Mohamed V à Paris, le 15 février 1956.

«...Les relations franco-marocaines et le déroulement les négociations inaugurées aujourd'hui ne manquent pas d'être suivies attentivement, tant par l'opinion marocaine et françaises que par l'opinion internationale ...Les négociations franco-marocaines auront un double but :

...faire de l'indépendance du Maroc une réalité tangible par l'abrogation du traité de Fès de 1912... [Et] ...La définition de la nature des liens d'indépendance qui régiront désormais les rapports franco-marocains. L'ardeur politique des élites marocaines n'exclut nullement le réalisme... »

Discours royal à l'occasion de la déclaration de l'indépendance, le 07 mars 1956.

«... L'interdépendance entre le Maroc et la France basée sur l'égalité entre deux Etats libres et indépendants dans le cadre du respect de la souveraineté des deux Etats et des intérêts des deux nations. »

Déclaration du roi Mohamed V faite au chargé de mission au ministère français de l'urbanisation M. Flabrique, le 31 décembre 1956.

«... Notre politique est fondée sur deux points fondamentaux :

La défense de l'indépendance, de sa souveraineté et de la dignité du pays. Et le maintien de l'amitié maroco-française. »

Déclaration du roi Mohamed V aux représentants des journaux provinciaux français, le 06 mars 1958.

« ...Notre programme était et l'est encore destiné à défendre l'indépendance du Maroc et sa souveraineté totale. Et d'instaurer une coopération avec la France dans le cadre du respect mutuel des indépendances de chacun... »

« Nous avons proclamé plusieurs fois que l'existence des troupes étrangères dans notre pays est incompatible avec notre indépendance... »

Réponse du roi Mohamed V au message du Général De Gaulle, le 03 juin 1958.

«... Notre espoir est que votre gouvernement aborde dans un esprit de compréhension les problèmes pendants entre nos deux pays, et que des solutions, qui respectent notre souveraineté et notre indépendance leur soient trouvées. »

Réponse de Mohammed V à une lettre du général De Gaulle au sujet des troupes françaises stationnées au Maroc, le 24 mars 1960

« ... Nous vous exprimons notre grande déception à l'égard de la position du gouvernement français au sujet de l'évacuation de ses troupes stationnées au Maroc. Position qui est incompatible avec la nôtre... Nous sommes étonnés de votre proposition pour diminuer l'effectif des troupes françaises au Maroc, alors que la seule solution que nous acceptons est leur évacuation totale. »

Lettre royale adressée au Général De Gaule au sujet des explosions atomiques françaises au Sahara, le 19 avril 1960.

«... Nous croyons que la course aux armements atomiques et les essais nucléaires auxquels il est procédé présentent un grave danger pour l'humanité toute entière...De tels essais...nous les réprouvons, nous les condamnons d'autant plus qu'ils se déroulent dans une région habitée et sur un territoire que nous considérons comme partie intégrante de notre royaume. »

Discours du roi Mohamed V au septième anniversaire de la résistance, le 20 août 1960.

«... Nous avons entamé avec le gouvernement français et espagnole des pourparlers pour l'évacuation de leurs troupes et leur avons exprimé notre volonté que cette évacuation soit totale...sinon, nous serons dans l'obligation de prendre des mesures qui s'imposent sur le plan international, une action en vue d'obtenir la réalisation de notre droit légitime et incontestable concernant l'évacuation de ces troupes. »

Discours du prince héritier My El Hassan devant la 15^{ème} session de l'assemblée générale des Nations Unies, le 04 octobre 1960.

«... La France a fait fit à la résolution (1379(XIV)) adoptée l'an dernier par l'Assemblée Générale, lui demandant de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires au Sahara. Peu de temps après l'adoption de cette résolution, elle fait éclater sa première bombe, on peut dire même qu'elle projette d'en faire éclater une seconde, une bombe souterraine...à cinq cents kilomètres de l'une de nos villes qui fait partie sans conteste de notre territoire... »

« Les terres possédées par les français seront un élément de notre réforme agraire, elles ne seront pas l'unique élément. En somme, nous ne ferons pas une réforme agraire pour atteindre les intérêts des étrangers, mais pour distribuer le maximum des terres... »

Discours du roi Hassan II à l'occasion du sommet des non alignés à Belgrade, le 03 septembre 1961.

«...Victime de la continuation des expériences nucléaires, le Maroc a entrepris une action décisive au sein de l'ONU qui a abouti à l'adoption d'une résolution condamnant les explosions françaises au Sahara ; recommandation qui n'a pas été suivie, hélas, d'aucune application. »

Interview du roi Hassan II à l'A.F.P., le 20 juillet 1962.

«...Si nous souhaitons sincèrement une coopération étroite avec la France, il va de soi que cela n'était point possible tant que durera la guerre en Algérie et autant qu'on avait tendance dans quelques milieux à confondre coopération avec alliance militaire et stratégique. Aujourd'hui la guerre d'Algérie a pris fin et les bases militaires françaises du Maroc ont été évacuées, les préalables étant ainsi levés, rien ne s'opposerait désormais à la normalisation de nos relations. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'association de la presse diplomatique française (APDF), le 1^{er} juillet 1963.

«... Nous nous sommes affrontés, nous nous sommes donc connus, et nous nous sommes estimés, et à la fin, dégagés de tout complexe, complètement décolonisés

intellectuellement...nous nous sommes choisis comme partenaires librement, dans la voie de la coopération et du respect mutuel. »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1965.

« ...Nous ne sommes entretenus dans une atmosphère de franchise et de confiance des problèmes intéressant nos deux pays, concrétisant ainsi, l'amitié qui lie nos deux peuples et la possibilité de surmonter les difficultés qui surgissent parfois sans altérer pour autant les bons rapports que le Maroc comme la France tiennent à y élargir et à consolider dans l'intérêt des deux pays. »

Interview du roi Hassan II aux journalistes américains, membres de la Nationale Newspaper Association, le 26 janvier 1966.

« ... Malheureusement, des passions d'ordre politique sont venues jeter un voile sur cette affaire (de Ben Barka). Nous avons voulu maintenir cette affaire sur le plan juridique, mais le Maroc n'est pas seul engagé dans cette affaire. Nous sommes engagés du fait que la victime est un marocain. »

Interview du roi Hassan II à Paris Match en février 1968.

« ...Nous ne faisons pas reculer la langue française, c'est la politique française qui le fait reculer...Nous sommes arabophones...nous parlons le Français par double culture... »

« En France et au Maroc se trouvent deux chefs d'Etat qui ne sont pas faciles, qui s'estiment beaucoup et qui éprouvent de l'affection l'un pour l'autre, ils sont aussi têtus, l'un que l'autre. »

Discours du roi Hassan II au conseil d'administration de l'O.C.E., le 31 août 1968.

« ... Les événements qu'a vécu la France en mai dernier n'ont pas... été favorables à nos exportations...Lier son commerce à un seul pays est de nature à ne pas encourager à découvrir. »

Interview du roi Hassan II au journal « le Monde », du 09 février 1970.

« ... Je souhaite le développement de cette coopération, particulièrement dans le domaine culturel, dans le domaine économique et dans celui de la formation des techniciens.»

« ...Nous estimons que la France a sa place, une large place à prendre pour la réalisation de nos plans quinquennaux. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1970.

«...Nous avons...rétabli, au plus haut niveau, nos relations avec la France, cette normalisation des rapports a eu un grand effet... »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1971.

« ...Le Maroc et la France ont repris leurs relation au niveau des ambassadeurs, cette normalisation à des répercutions heureuses sur la politique intérieure des deux pays... »

Interview du roi Hassan II au journal français « la voie du nord », le 16 décembre 1972.

«... Dans le domaine de la coopération, nous avons besoin de la qualité française plutôt que de la quantité... »

E. Laurent : « Hassan II, la mémoire d'un roi », pp. 19-20.

« Jamais...l'Amérique et la France ne peuvent, en aucun cas, être des éléments de substitution l'un par rapport à l'autre, en raison de leur passé, de leur environnement et de leur neutralité... »

La solidarité Islamique

Discours royal à l'occasion de la prière du vendredi à la mosquée de Hassan II, le 09 mars 1956.

« ...Le meilleur qui puisse nous aider dans cette phase de constitution... c'est notre attachement à nos traditions... (Qui) nous unis avec nos frères arabes et musulmans qui est renforcé par leur soutien à notre cause... »

Discours du trône de Mohammed V, le 18 novembre 1957.

«... Il n'y a pas d'issue pour les musulmans ...que de revenir aux sources originales de l'Islam... ils y trouveront un remède efficace a beaucoup de problèmes politiques, économiques et sociales de notre ère.»

«... Le Maroc appartient au grand monde arabo-musulman. Cette appartenance implique qu'il est très intéressé par ce que s'y passe...et qu'il soutient ses causes justes au sein des organisations internationales... »

Interview du roi Hassan II au directeur des affaires arabes au ministère de l'information, le 20 juillet 1966.

« ...Le Maroc...ne fait que répondre aux premiers préceptes fondamentaux de l'Islam qui consistent à ce que tous les musulmans ou qu'ils se trouvent de quelque nationalité ou de quelque race qu'ils soient, ils se tendent une main solidaire pour se secourir mutuellement. »

Discours du roi Hassan II à l'occasion du 14^{ème} centenaire de la révélation du coran, le 28 décembre 1967.

« ...Toutes les fois qu'ils [les musulmans] se divisent pour constituer des groupes et des sectes et toutes les fois qu'ils méconnaissent les principes nobles qui ont servi de fondement à leur renaissance et à leur grandeur d'autrefois, leurs ennemis trouveront une issue pour s'infiltrer parmi eux et, partant, pour les dominer... »

« Les divergences parmi les musulmans permettent, en effet, à leurs ennemis jurés de les aligner les uns contre les autres, de semer parmi eux les ferments de la haine pour finalement les affaiblir. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1968

«... L'heure semble avoir sonnée pour les arabes et les musulmans de procéder à un réel examen de conscience afin de retrouver les sources réelles de leur grandeur...Que dieu tout puissant repousse les calamités et que sa justice suprême fasse triompher les arabes et les musulmans, consolide leurs liens et cimente à jamais leur unité...»

Allocution du roi Hassan II lors du dîner offert en son honneur par le Shah d'Iran à Téhéran, le 12 avril 1968.

«... Si les musulmans ne s'étaient pas écartés de la bonne voie et s'ils n'avaient permis à la dissension de disperser leur rang, ils n'auraient point été victimes de bien des malheurs. L'une des dernières épreuves qu'a connues le monde musulman est l'agression manifeste qui a fait perdre aux arabes et aux musulmans de vastes portions de leur territoire et leurs lieux saints... »

Réponse du roi Hassan II aux vœux des membres du gouvernement à l'occasion de la fête du mouloud, le 09 juin 1968.

«... Nous devons savoir donc, que de même que l'islam a banni les disparités sociales, ainsi notre pays a fait de conflits de générations chose impossible à moins qu'il ne s'agisse d'un fait artificiel, importé ou conçu par nous-même comme conséquence de notre inertie et de la négligence de notre éducation. »

Allocution du roi Hassan II à l'occasion de la fête de mouloud, le 29 mai 1969.

« ... A aucun moment de leur histoire, les pays musulmans n'ont ressenti, comme ces temps-ci, l'impérieuse nécessité de s'unir et de s'entraider. Aussi, renouvelons-nous aujourd'hui notre appel pour la tenue d'un congrès qui réunirait les responsables des pays musulmans. »

« ...Notre vœu le plus fervent est que nos frères, les musulmans...enterrent leurs querelles personnelles pour s'atteler à résoudre leurs problèmes communs... »

Discours du roi Hassan II à la séance inaugurale de la conférence au sommet islamique à Rabat, le 22 septembre 1969.

« ... Il fut un temps, pas trop éloigné, ou...nous avons été colonisé et des étrangers sont venus fouler la terre de l'islam, ce qui est une honte qui s'est attachée à nous et à nos croyances. »

Conférence de presse du roi Hassan II à l'issue de la conférence au sommet islamique, le 26 septembre 1969

« ...Le Maroc, ouvert sur les idées du vingtième siècle, réaliste en présence de problèmes, conscient de l'utilité des contacts multilatéraux, a proclamé sa croyance et l'efficacité d'une conférence au sommet des pays islamiques. »

« ...Nous avons décidé qu'en mars 1970, nos ministres des affaires étrangères se réuniraient à Djeddah pour étudier la mise sur pied d'un secrétariat permanent qui serait de nature à institutionnaliser cette conférence au sommet islamique... »

« Au cas où les autorités d'Israël permettraient un nouvel incident comme celui de la mosquée d'Al Aqsa, ...à ce moment-là, une telle action serait considérée comme provocation inadmissible et intolérable de la part des pays participant à la conférence au sommet et à ce moment-là chacun de nous séparément et globalement, serait mis devant ses responsabilités tant en ce qui concerne l'histoire qu'en ce qui concerne les six cent millions de Musulmans... »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1970

« L'année 1969 a été caractérisée par deux événements,...il s'agit de la conférence islamique au sommet qui s'est tenue à Rabat en septembre dernier... »

« ...Nos ministres des affaires étrangères vont bientôt se rencontrer à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite, avec la mission de mettre en place les structures du secrétariat général des pays musulmans... »

« Nous avons saisis l'occasion de la tenue à Rabat de la conférence islamique au sommet pour instaurer des liens avec le pays frère de Mauritanie... »

Allocution du roi Hassan II à l'occasion de la fête du Mouloud, le 18 mai 1970.

« ...Notre attitude n'est ni celle d'un poltron, ni celle d'un traître. Elle est, au contraire, celle de la pondération et de la vigilance. Elle est l'attitude d'un responsable sage qui veut et souhaite que le problème soit réglé sans davantage d'effusion du sang... »

Les relations avec l'Afrique

Déclaration de Mohamed V à la mission marocaine de bonne volonté partant pour le Mali, le 27 juillet 1960.

«... La libération du continent africain sera un facteur décisif pour la sauvegarde de la paix et la stabilité dans le monde... »

Discours du prince héritier My El Hassan devant la 15^{ème} session de l'assemblée générale des Nations Unies, le 04 octobre 1960.

«... L'avenir de l'Afrique dépend, donc, en partie de notre division du travail selon les ressources, les techniques et les moyens de chacun. L'Afrique peut satisfaire elle-même certains de ses besoins... »

« Le Maroc accepte, avec la collaboration des nations africaines sœurs, de préparer un projet qui serait soumis aux discussions d'une conférence continentale qu'il accueillerait volontiers à Tanger au printemps de 1961. Cette conférence se prononcerait sur les formes des associations régionales et continentales...et sur l'organisation des échanges interafricains et extra-africains... »

« Cette perspective [autosuffisance de l'Afrique et son développement] suppose d'abord des associations régionales à objet caractérisé et limité...ces associations devraient répondre aux seules conditions objectives de la géographie des communications, de la complémentarité des ressources... »

« ...Dans le cadre des associations régionales, je suggère la création d'un fond spécifiquement africain dont le capital serait souscrit par les seul pays indépendants de l'Afrique... »

Discours du trône de Mohamed V, le 18 novembre 1960.

«... Le Maroc qui est un Etat africain a participé notablement aux activités africaines dans la mesure où il a participé à toutes les conférences et réunions qui avaient pour objet le présent et l'avenir de l'Afrique... »

Discours de Mohamed V à l'occasion de l'ouverture de la conférence des chefs d'Etats africains à Casablanca, le 04 janvier 1961.

« ...Nous visons des objectifs purement africains et nous œuvrons pour la libération de notre continent de toute sorte de domination étrangère... »

Discours de Mohamed V lors de la clôture de la conférence de Casablanca, le 07 janvier 1961.

«...Nous espérons que la conférence africaine sera une occasion pour l'unité de tous les peuples africains sous le slogan de d'une Afrique libérée, unie et renaissante... »

Déclaration du roi Hassan II lors de l'accréditation du 1^{er} ambassadeur malien au Maroc, le 24 mai 1961.

« ...l'importance de ces relations diplomatiques réside dans le fait que le Maroc et le Mali sont deux Etats qui ont des liens fraternels et une histoire commune remontant, après la liquidation du régime colonial, régime qui a tenté de dégrader la nature afin de les détruire. »

Déclaration du roi Hassan II devant les participants au congrès culturel des pays signataires de la charte de Casablanca, le 04 août 1961.

«... Nous voulons être un point entre l'orient et l'occident, entre l'Afrique et les autres continents. L'Afrique n'est pas un continent passif. Elle doit apporter sa contribution à la civilisation comme nos ancêtres ont contribué à le faire dans le passé. »

Interview du roi Hassan II à l'AFP, le 20 juillet 1962.

«... Les multiples conférences interafricaines qui se succèdent sans relâche ont pu donner aux observateurs non avertis l'impression d'une certaine confusion. Il est de fait que l'Afrique se cherche et qu'elle se cherche difficilement. L'unité est une tâche de longue haleine. Elle suppose que bien des sacrifices soient fait par les partenaires africains et que d'autre part certaines interventions étrangères n'attirent à plaisir les conflits... »

Déclaration de Hassan II devant les membres du comité économique africains à Tanger, le 07 août 1962.

«... La conception d'un ensemble économique à l'échelle de l'Afrique est délicate, mais c'est une œuvre passionnante. »

«... Nous avons la chance, nous les pays du groupe de Casablanca, qui voulons être le noyau de cette Afrique économiquement unie, d'avoir subi les mêmes épreuves,

d'avoir mené des luttes identiques sinon communes, d'avoir la même volonté d'échapper aux convoitises du néocolonialisme... »

Allocution de Hassan II devant les membres du comité économique de la charte de Casablanca, le 10 août 1962.

« ...Nous avons refusé la solution de la facilité qui consistait à nous orienter plus vers des traités de commerce multilatéraux que vers un véritable marché commun africain. »

Conférence de presse de Hassan II à l'APDF, à Paris, le 1^{er} juillet 1963.

«... Nous avons décidé d'adhérer à la charte [de l'OUA] en y mettant des réserves expresses. Car, nous estimons que notre devoir était de ne point compromettre l'unité africaine pour des raisons purement nationales...mais notre devoir aussi de garantir de l'intégrité territoriale du Maroc et de ses institutions ne pouvait nous faciliter la tâche d'assister à cette conférence et ne pouvait non plus ne pas nous imposer ces réserves expresses... »

Discours de Hassan II à l'occasion de la journée de l'Afrique, le 1^{er} anniversaire de la charte de l'OUA, le 25 mai 1964.

« ...Pays africain, fenêtre ouverte sur l'Europe, le Maroc joue un rôle d'avant-garde dans notre continent et assure avec une profonde détermination sa mission africaine. Il ne reculera devant aucun effort ni aucun sacrifice pour accomplir cette mission au sein de la grande famille africaine... »

Discours du trône de Hassan II, le 03 mars 1965.

«... En tant que pays africain intimement lié à tout ce qui intéresse ce continent, le Maroc a poursuivi son activité au sein de l'OUA qui concrétise la foi profonde de tous en l'efficacité de l'union dans l'effort pour la promotion des peuples africains et la lutte commune contre le sous-développement... »

« Si nous sommes convaincus de l'efficacité de l'OUA, nous sommes persuadés que la création d'organisations régionales dans notre continent est la meilleure voie pour faire l'économie de certaines étapes et réaliser la grande union... »

Discours de Hassan II, le 11 mars 1966

«... Le Maroc entreprend également sur le plan africain une action que lui dicte sa position géographique, son histoire et le rôle qu'il doit jouer dans ce continent. »

Message de Hassa II à la commission ad hoc de l'OUA sur le différend frontalier algéro-marocain, le 27 janvier 1967.

« ...C'est l'hommage d'un africain à des frères, car vous êtes ici l'émanation de l'OUA c'est-à-dire de l'Afrique... »

Allocution de Hassan II à la conférence ministérielle africaine à Rabat, le 05 juin 1972.

« ...Au cours de cette conférence...tout autre problème doit passer après celui de la libération des territoires africains encore sous domination étrangère... »

Interview de Hassan II au journal français « la voix du nord », le 05 décembre 1972.

«... J'ai assisté à plusieurs conférences de l'OUA. Les africains ont beaucoup mûri... Il n'y a plus en Afrique de conflits irréversibles entre l'Afrique sage et l'Afrique révolutionnaire.... »

Le Non alignement

Discours du roi Mohammed V lors de sa réception de la délégation marocaine à l'ONU, Rabat, le 06 novembre 1956.

« ...Notre programme au sein de l'ONU vise deux objectifs : la défense de la liberté, la solidarité avec les peuples opprimés et la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes... La consolidation des principes de la paix est la devise de notre délégation... »

Déclaration du roi Mohamed V devant la délégation soviétique, le 02 janvier 1960.

«... Le Maroc veut entretenir des relations amicales et cordiales avec toutes les nations... »

Communiqué commun maroco-indonésien publié, le 05 mai 1960.

«... Les deux chefs d'Etats affirment l'attachement de leur deux pays aux principes... [de] Bandoeng... [Et] aux principes et aux objectifs de la charte des Nations Unies...Ils ont enregistré avec satisfaction que leur politique étrangère respective fondée sur le principe de la non dépendance et du non alignement sont les meilleurs garants de l'indépendance politique et de la dignité nationale...et constituent...une contribution efficace à la sauvegarde de la paix dans le monde. »

Message du roi à la nation, le 23 mai 1960.

« ... Notre politique étrangère restera basée sur la non dépendance, éloignée des querelles des blocs, aspirée à la coopération avec toutes les nations sur la base du respect de la souveraineté et l'égalité mutuelle... »

Discours du prince héritier My Al Hassan devant la XV^{ème} session de l'assemblée générale des nations unis à New York, le 4 octobre 1960

« ... La seule contribution pratique et positive des pays neufs réside dans leurs refus de tout engagement... Nous disons fermement, nettement et d'une façon irrévocable que nous récusons par avance, sous quelque forme que ce soit, une participation active ou passive aux querelles qui opposent l'occident au camp socialiste... La société internationale est une société humaine et comme telle ce sont les moins fortunés qui font l'histoire... »

Message du roi Hassan II à la nation avant son départ pour la conférence des pays non- alignés à Belgrade, le 26 août 1961

« ...Nous nous inspirons de la politique de non dépendance qui nous à été dictée par notre regretté père et qui est devenue la base de la politique étrangère du Maroc depuis son indépendance. »

Discours de Hassan II devant la conférence des pays non-alignés à Belgrade le 3 septembre 1961

« ... Convaincu que le non-engagement est une politique de sagesse et de préservation de la paix ... Les pays non-engagés appartiennent pour la plupart à des nations issues récemment des crises engendrées par le colonialisme...Il se dégage donc de tout cela que pour être non-engagé, il ne suffit pas d'être libre politiquement, mais il faut l'être aussi économiquement et socialement... Nous demeurons convaincus, pour notre part, que nos pays non-engagés ont un rôle constructif à jouer dans la recherche de la procédure la plus apte à faire sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement... »

Conférence de presse de sa majesté le roi à Philadelphie, le 27 mars 1963.

« ... Les allégations selon lesquelles le Maroc serait neutre étaient absurdes... Le Maroc pratiquait une politique de non alignement... »

Allocution de Hassan II lors du déjeuner offert en l'honneur des dirigeants soviétiques à Moscou, le 27 octobre 1966.

« ... Nous pensons que dans d'aussi graves circonstances, une des voies la plus adéquates pour aider à éliminer les crises et les tensions et de leur substituer un dialogue dominé par l'esprit de la compréhension est le non-alignement, afin que tous

les Etats qui se réclament de ce principe puissent contribuer largement à la sauvegarde de la paix et de la fraternité dans le monde... »

Message de Hassan II au secrétaire général de l'ONU, le 2 mars 1967

« ...Par ailleurs, et dès que notre pays à librement choisi le non-alignement et estimé que c'était là une option sage et une politique conforme aux intérêts des pays en voie de développement, il devenait logique pour lui de s'éloigner de toute entreprise de nature à compromettre ce non alignement, à renforcer la méfiance et à développer les tensions... »

Discours du trône de Hassan II, le 3 mars 1967

«... La politique de non-alignement que nous pratiquons, nous l'avons investi de sa signification vivante puisqu'elle a pour mission de sauvegarder notre liberté d'action dans le sens de nos intérêts nationaux et en harmonie avec le bien être de la communauté internationale... »

Discours de trône de Hassan II le 3 mars 1970

«... Notre préoccupation constante est de trouver des solutions adéquates à nos problèmes et de respecter dans nos rapports avec tous les Etats les principes de l'égalité, de non-ingérence dans les affaires d'autrui... »

Conférence de presse de Hassan II le 16 juin 1972 lors de la clôture du 9^{ème} sommet de l'OUA à Rabat.

«... De nos jours et depuis la conférence de 1961 de Belgrade beaucoup de pays non-alignés se sont trouvés dans la nécessité vitale, idéologique et militaire, je ne dirais pas de s'aligner mais de s'allier... »

Message de Hassan II à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés à Georgetown, le 8 août 1972.

« ...Les pays non-alignés s'étaient réunis à Belgrade en 1961, non pour constituer un nouveau bloc, mais pour dénoncer la guerre froide et s'entendre sur des principes... »

Hassan II : « Le défi » P. 194.

«... Notre doctrine de non alignement, d'indépendance, de neutralisme stricte, mais aussi de coopération mondiale, nous permet d'avoir des rapports normaux ou amicaux avec les grands de ce monde... »

Le Développement et le sous-développement

Discours de Mohammed V à l'occasion de la réception faite en son honneur à l'université George Town à Washington, le 27 novembre 1957

« ...Si le Maroc, ces derniers temps n'a pas pu poursuivre les peuples qui se sont orientés vers le progrès scientifique, et s'il n'a pas pu faire de même, c'est parce qu'il était contraint durant des siècles à défendre son territoire et son identité. Et nous sommes déterminés à retrouver notre gloire passée dans le domaine du savoir... »

Discours de Mohammed V à l'occasion de l'inauguration de la 1^{ère} université moderne au Maroc à Rabat, le 21 décembre 1957

« ... Nous sommes déterminés à instaurer à côté des universités marocaines des institutions et des instituts pour la recherche scientifique et technique. Ainsi, Le Maroc récupérera ce qui lui a échappé en matière scientifique et technique... »

Déclaration du roi au président de la BIRD M. Eugène Black. Le 2 juin 1960

«... Le Maroc est à, certains égards un pays sous-développé, mais à d'autres égards un pays très avancé, il a une situation qui fait de lui un intermédiaire entre l'Est et l'Ouest, entre l'Europe et l'Afrique, entre le monde arabe et l'Afrique noire. »

Discours de SAR Hassan II devant la 15^{ème} session de l'Assemblée Générale le 4 octobre 1960.

« L'avènement de nombreux pays sous-développés à l'indépendance incline fâcheusement de grandes nations à la compétition pour briguer non seulement l'amitié de ces pays mais aussi leur soutien dans des conflits qui ne sauraient en aucune manière les concerner, et à la résolution des quels ils attachent cependant la plus grand prix...Le problème fondamental des pays neufs : réaliser au plus vite la promotion économique et humaine des populations victimes de l'ignorance et de la faim... »

« Située dans un contexte politique nouveau, la personnalité des pays neufs doit pouvoir s'affirmer dans une déclaration s'inspirant de la conférence de Bandoeng de 1955. Elle reposerait, ainsi, sur trois points essentiels : la tolérance, le soutien et l'universalisme... »

« Les grandes nations doivent comprendre que les problèmes du tiers monde constituent à la fois un moyen d'union et un risque de division... »

« Les difficultés qui retardent ...notre progression... ce sont : l'absence de cadres découlant du faible taux d'alphabétisation, le sous-emploi, la sous production agricole, la faiblesse de l'industrie de base et l'équipement due à l'importance souvent exagérée du secteur commercial... »

Discours du roi Hassan II à la conférence de Belgrade le 03 septembre 1961.

« Si ...la richesse et la technique se trouvent concentrées dans d'un nombre restreint de pays, une telle situation devient inadmissible aux yeux de la morale et de la conscience... »

« Les pays récemment libérés livrent la bataille la plus dure qui soit contre le sous-développement, malheureusement...les résultats obtenus jusqu'à présent sont minces et décourageantes. »

Déclaration de Hassan II devant les membres de la mission de la BIRD, le 30 mai 1964.

«... La complexité de nos problèmes, résulte d'une part du fait que le Maroc appartient à une grande et vieille civilisation avec un patrimoine culturel et, d'autre part, qu'il a des ambitions modernes. Le Maroc cherche à résoudre ses problèmes justement en préservant son patrimoine national ».

Discours du trône de Hassan II, le 3 mars 1966.

«... L'agriculture revêtant une importance capitale dans l'économie de notre pays et sa modernisation ayant des conséquences déterminantes dans la lutte contre le sous-développement. Nous avons accordé la priorité à ce secteur ».

« L'industrialisation du pays a retenu particulièrement notre attention, c'est pourquoi depuis notre indépendance nous avons établi, pour son expansion, des projets que nous avons intégré dans nos programmes planifiés de développement ».

Cérémonie de remise de diplômes aux lauréats de l'Ecole d'ingénieurs de Mohammedia le 4 juillet 1966.

« ...tout peuple qui ne possède pas le nombre de techniciens suffisant est condamné à rester à l'écart du grand courant de la vie moderne. »

Discours royal à l'occasion de la fête de la jeunesse le 09 juillet 1966.

« Vous savez, cher peuple, que le Maroc est généralement considéré comme un pays sous-développé, mais il suffit de réfléchir et de regarder pour découvrir les trésors des ressources que recèle notre pays. »

« ...La vérité est que le Maroc n'est pas sous-développé, mais qu'il est insuffisamment développé pour faire face aux exigences d'une amélioration du niveau de vie. Ses richesses ne sont pas encore exploitées à la cadence nécessaire, beaucoup d'entre elles sont négligées faute d'effort et d'imagination ».

« Cette situation est dû d'abord à ce que les cadres que nous avons formé sont encore en nombre insuffisant... Elle est due, ensuite, à la faiblesse de l'épargne nationale... Notre plan de développement est fondé sur l'agriculture... »

Allocution du roi Hassan II lors du dîner offert par le chef de Kremlin en son honneur le 25 octobre 1966.

« Le Maroc avait dit non et dit aujourd'hui non au colonialisme et aux néo-colonialisme. »

Discours de Hassan II, le 12 août 1967

«... Notre socialisme n'est pas fait de slogans, ...c'est une réflexion, un socialisme islamique et un socialisme de « aide ton frère dieu t'aidera ... Il est facile d'appauvrir le riche surtout lorsqu'on n'a pas de riches, mais il est difficile d'enrichir le pauvre. »

Discours du roi Hassan II devant le groupe afro-asiatique de l'ONU le 14 février 1967.

« Beaucoup de nos pays sont divisés par la langue, par la religion, par la distance, par la différence de leur régime économique ou de leur régime politique, mais...je pense que [le] dénominateur commun c'est malheureusement que nous sommes encore tous des pays en voie de développement... »

« Nous pensons que c'est dans cette lutte contre le sous-développement, cette lutte pour faire de nos peuples des peuples des cadres, des peuples de techniciens, c'est dans cette lutte que nous devons engager quotidiennement contre nous même... »

Discours du trône roi Hassan II, le 03 mars 1970.

«... Notre politique vise à combattre le sous-développement, à permettre aux pauvres d'augmenter leurs revenus et à faire disparaître toute différence préjudiciable entre les classes aisées et les classes nécessiteuses pour un rapprochement harmonieux des fortunes sans qu'il soit nécessaire de porter atteinte aux riches... »

Discours du roi Hassan II à la province de Taza, le 25 mai 1970.

«... Il ne vous échappe guère que le Maroc a décidé que l'agriculture constitue la base et la source de sa prospérité. »

Discours royal au sujet de la constitution du nouveau gouvernement à la nation le 18 novembre 1972.

« Savons-nous que l'agriculture qui constitue 80% de notre richesse nationale a encore besoin d'employer le maximum de mains d'œuvre... »

L'Assistance étrangère.

Déclaration de Mohammed V au président de la BIRD, le 2 juin 1960.

«... Cette liberté économique, que nous considérons comme le complément indispensable de notre indépendance politique, ne signifie nullement un repli sur nous même, ni une rupture avec les autres pays ».

Interview accordée par la roi Hassan II, au journal sud- ouest, en mai 1961, reprise par le journal « le Monde », du 30 mai 1961.

« ...Il ne peut s'agir pour le Maroc de se dégager politiquement en s'engageant économiquement. De toute façon, j'envisage et je souhaite moins le concours d'un ou plusieurs pays déterminés que celui d'un organisme international...»

Discours du prince héritier My El Hassan devant la 15^{ème} session de l'Assemblée Générale, le 04 octobre 1960.

« ...L'aide aux pays sous-développés, terrains pour autant des antagonismes qui divisent notre monde, eussent pu trouver la base d'une collaboration est devenue en fait le champ des rivalités... »

« A propos d'une assistance financière et technique que l'on nous compte, souvent avec parcimonie, j'affirme même que plus l'aide est importante, plus le respect de l'indépendance de celui qui la reçoit doit être grande... »

« L'aide internationale provient en gros de trois sources différentes, les pays de l'Est, les pays de l'Ouest et les fonds internationaux gérés par l'O.N.U. »

«... Le but à atteindre est la réunion de toutes les ressources disponibles en un fond unique géré de façon paritaire, sous les auspices de l'O.N.U. »

« Ainsi, dépolitisée l'assistance aux pays en voie de développement doit devenir l'instrument d'un progrès continu et non la source de dissensions sans cesse renaissantes. »

Discours de Hassan II à la conférence de Belgrade, le 3 septembre 1961.

« ...L'aide de ces pays, telle qu'on la conçoit actuellement soit sur le plan bilatéral, soit à travers les organismes internationaux est notoirement insuffisante. Le tiers monde, par sa faiblesse économique est devenu...un enjeu entre les mains des grandes puissances, chacune d'elles cherchant une clientèle politique, des parts stratégiques, des sources de matières premières et des marchés... »

« ...Nous demeurerons persuadés que cette aide devrait émaner principalement d'un organisme international dans le cadre de l'O.N.U. »

« Cependant, l'aide financière, si importante qu'elle soit ne permettrait pas d'obtenir les résultats escomptés si elle n'est pas accompagnée d'une assistance technique ayant essentiellement pour objectif la formation des cadres nationaux. »

Discours du roi Hassan II à l'ouverture de la session du conseil supérieur de la promotion national et du plan le 12 mars 1968.

«... Le financement de projets retenus par notre plan qu'un général n'a pas manqué de nous poser nombre de problèmes en raison notamment de ce que le Maroc est fermement attaché à son indépendance et à sa liberté. »

« Nous nous bénéficions point de ces aides qui sont destinées à récompenser certaines prises de position. »

« Les moyens de financement de nos projets sont de deux sortes : les uns proviennent de nos propres ressources et les autres constitués d'aides concédées par les pays amis dans le cadre des conventions conclues ».

Interview du roi Hassan II au journal le Monde, le 09 février 1970.

« Au fond, si cette interruption a été pour parler franchement très douloureuse sur le plan sentimental pour le Maroc, elle a été salutaire dans ce sens que beaucoup penseront que sans l'aide directe de la France, nous nous asphyxierions, or nous avons fait la démonstration qu'il n'en a rien été ».

Le Désarmement

Discours du roi Hassan II devant la conférence des non alignés à Belgrade, le 03 septembre 1961.

«... On a voulu persuader l'opinion internationale que c'est aux seules nations possédant les armes atomiques qu'il appartient de trouver la solution au problème du désarmement, mais devant le danger croissant qui menace le monde nous proclamons que ce problème concerne l'humanité entière... »

Allocution du roi Hassan II à Moscou lors du dîner offert en son honneur par les dirigeants soviétiques, le 25 octobre 1966.

«... Nous avons dit et disons non à la course pour l'armement, non pour l'établissement des bases étrangères dans les pays indépendants. »

Message du roi Hassan II au secrétaire Général de l'ONU M. Thant, le 02 mars 1967.

«... Nous voudrions que le principe du désarmement soit également étendu à la région à laquelle notre pays appartient... »

Interview du roi Hassan II à l'hebdomadaire français « Paris Match », février 1968.

Question : *Pour l'origine et la composition de l'armement des FAR ?*

Réponse : *« Elles traduisent notre indépendance politique, notre armement est français, tchèque, soviétique, américain... »*

Message du roi Hassan II à la conférence du comité du désarmement à Genève, le 12 août 1969.

«... Pour notre part, nous n'avons cessé d'affirmer notre option en faveur du désarmement, nous en avons fait une constante de notre politique étrangère, et nous avons sans relâche appuyé toutes les initiatives tendant à la limitation des potentiels militaires et à leur réduction qu'elle qu'en soit les promoteurs ou les détenteurs. »

L'organisation des Nations Unies.

Réponse du roi Mohamed V à la demande du secrétaire général de l'O.N.U au sujet du Congo, le 15 juillet 1960.

« ...Nous vous assurons que le Maroc est toujours disposé à apporter sa contribution pour aider l'O.N.U à remplir sa mission dans le cadre de ses principes. »

Message du roi Mohammed V à la nation, lu par le prince héritier My El Hassan, le 24 octobre 1960.

«... Le Maroc continuera à apporter son aide matérielle et morale aux Nations Unies pour faire triompher les idéaux et les principes élevés de cette organisation. »

Discours du trône de Mohamed V, le 18 novembre 1960

« ...Nous avons affirmé notre fidélité aux principes énoncés dans la charte des Nations Unies et notre détermination de soutenir cet organisme... »

Discours du roi Hassan II devant la conférence des pays non alignés à Belgrade, le 03 septembre 1961.

« ...Mais, cet organisme est-il adapté aux nécessités de notre temps ?...Nul n'ignore que la non adaptation de l'ONU est l'un des problèmes les plus graves qui se posent à nous...L'ONU, malgré toutes ses faiblesses, reste un acte positif de l'homme...nous devons tout faire pour corriger ces faiblesses, lui donner l'autorité et les moyens nécessaires à l'accomplissement de missions décisives pour le genre humain...Ainsi, réorganisée, l'organisation jouerait pleinement et efficacement son rôle... »

Interview du roi Hassan II aux journalistes américains, le 26 janvier 1966.

« ...Les petite pays comme le nôtre et les grands ont besoin d'une moralité dans les affaires internationales et l'O.N.U nous garantit cette moralité. Bien sûr, l'O.N.U est... imparfaite, mais il ne faut pas la critiquer seulement parce qu'elle est imparfaite, il faut faire en sorte qu'elle devienne plus efficace. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1967

« ...Le Maroc considère, en effet, qu'une action internationale concertée est seule à même de sauver la civilisation de la destruction, d'arracher les peuples du tiers-monde au sous-développement économique et social, de fortifier la croyance dans la paix et la sécurité... »

Les relations avec l'Union Soviétique.

Allocution du roi Hassan II lors du déjeuner offert par le souverain en l'honneur des dirigeants soviétiques à Moscou, le 27 octobre 1966.

«... Nous tenons à exprimer notre satisfaction au sujet des résultats de nos entretiens qui sont particulièrement satisfaisantes dans les domaines économiques culturels, ainsi que dans les secteurs de coopération scientifique et technique... »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1967.

« ...Nous avons effectué, l'automne dernier, un voyage officiel en U.R.S.S où nous avons reçu de la part des dirigeants et du peuple russe, un accueil amical qui est venu confirmer les relations liant nos deux pays... »

Allocution du roi Hassan II lors du dîner offert par le chef du Kremlin en son honneur à Moscou, le 25 octobre 1966.

«... Le Maroc avait dit non et dit aujourd'hui non au colonialisme et au néo-colonialisme...Nous avons dit non au colonialisme, non au racisme. Nous avons dit et

continuerons de dire non au déséquilibre des richesses mondiales entre les pays en voie de développement et les autres pays... »

Interview du roi Hassan II à l'hebdomadaire français « Paris Match », en février 1968.

« ...Etant donné l'orientation actuelle des pays socialistes je ne pense pas que nous nous trouvions en présence d'un danger imminent... »

« La politique arabe de l'Union Soviétique est la conséquence de la relève des anglais, mais réalisée par les américains...Elle s'est attachée à ce qui touchait au cœur des arabes : le patriotisme et la dignité, l'argent n'est rien. »

Les relations avec les Etats-Unis d'Amérique.

Réponse du roi Hassan II à l'allocution du secrétaire d'Etat américain lors de la cérémonie d'adieux à Washington, le 31mars 1963.

« ... Les Etats-Unis d'Amérique ont porté le flambeau de la liberté pendant des siècles...Nous prions le très haut d'aider ce peuple à construire l'avenir du monde sur la base de l'amitié et de l'entente humaine. »

« J'espère ne pas l'avoir déçu [le président] en lui faisant part de mes idées et celles de mon gouvernement et de mon peuple, concernant les affaires internationales et africaines et les relations de nos pays. »

Interview du roi Hassan II aux journalistes américains membres de la nationale Newspaper Association, le 26 janvier 1966.

« ...Nous avons exprimé à monsieur le sous-secrétaire d'Etat Williams la joie du Maroc sur l'initiative dans le sens de la paix mondiale...C'était une preuve que l'Amérique n'est pas seulement puissante sur le plan militaire, mais aussi et surtout sur le plan de l'amélioration de la société sur le plan des idées... »

« L'apport des Etats-Unis dans ce domaine est déjà très beau, mais il y'a encore tant de choses à faire chez nous... »

Discours du roi Hassan II à Washington, en réponse aux paroles de bienvenue du président Johnson, le 08 février 1967.

« ...J'ai été sûr que les U.S.A avaient de nobles idéaux et les plus hauts principes, et étaient poussés par le désir vrai et sincère de voir les pays devenir libres et égaux et désireux de coopérer à toutes les entreprises servant leurs bénéfices mutuels. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1967.

«... Nous avons entrepris un voyage officiel aux Etats Unis d'Amérique, durant lequel nous avons reçu de la part du président, des hauts responsables et du peuple américain un accueil chaleureux qui est venu renforcer les liens de profonde amitié qui unissent nos deux pays depuis plusieurs générations... »

Interview du roi Hassan II à « Paris Match », en février 1968.

«... Il s'agit d'une politique en dents de scie, d'une politique parfois très chaude, parfois très froide. La politique des U.S.A a manqué de cette continuité qu'elle a pourtant connue pendant un certain temps... »

Les relations avec l'Espagne

Déclaration commune maroco-espagnole à Madrid, le 07 avril 1956.

« ...Le gouvernement espagnol reconnaît l'indépendance du Maroc qui était déclarée par SM Mohamed V, et sa souveraineté avec toutes ses implications y compris une diplomatie et une armée et affirme sa volonté de respecter l'unité du territoire du royaume du Maroc... »

Discours de Mohammed V lors de l'inauguration des négociations maroco-espagnoles à Madrid, le 05 avril 1956.

«... La reconnaissance de l'unité des territoires marocains dans le cadre de l'indépendance n'est nullement incompatible avec le respect des intérêts de l'Espagne et des colons espagnols au Maroc, car nous tenons à les maintenir et nous sommes prêts à apporter les garanties nécessaires aux espagnols résidents à notre pays et à préserver leur vie, leurs biens et leur liberté... »

Discours du roi lors du dîner offert en son honneur par l'association des relations extérieures à New York, le 09 décembre 1957.

« ...Je regrette de voir l'Espagne, avec qui de bons liens nous lient,...s'éloigner du chemin de la paix et des négociations cordiales, en optant pour l'usage de la force et de la dissuasion pour préserver une partie de notre territoire national. »

Lettre de Mohamed V au Général Franco au sujet de l'évacuation des troupes espagnoles, le 14 juin 1960.

« ...Nous ...croyons que le temps est venu pour que l'Etat espagnol confirme sa bonne volonté par le biais d'un communiqué dont il déclare son intention d'évacuation totale de ses troupes du royaume... »

Lettre de Mohamed V au général Franco au sujet de l'évacuation de la région d'Ifni, le 17 août 1960.

« ...Nous avons noté avec satisfaction que l'évacuation était dans votre intention depuis le premier jour du communiqué commun qui reconnaît l'indépendance du Maroc et que vous ne voyez pas d'inconvénients à la publication du communiqué que nous désirons. »

« ...La question d'Ifni...nous la considérons comme une question à part et nous ne voyons pas la nécessité de la lier avec celle de l'évacuation des troupes espagnoles...Ifni est une partie intégrante du territoire marocain et les arguments de sa marocanité sont probants et incontestables... »

Discours du trône de Hassan II, le 03mars 1968.

« ...Nous avons poursuivi, au cours de l'année écoulée, nos efforts tendant à amener l'Etat espagnol, ami auquel nous sommes liés par des rapports de voisinage et d'amitié séculaire à mettre en exécution la résolution de l'ONU concernant Ifni, Sakia El Hamra et Rio De Oro. »

Discours du trône du roi Hassan II, le 03 mars 1969.

«... Nos négociations avec l'Espagne ont abouti récemment à la conclusion d'un accord à Fès stipulant le retour dans un délai proche de la zone d'Ifni au sein du royaume...Nous sommes également parvenus à abroger les accords du XVIII ème siècle et XIX ème siècles conclus entre nous et l'Espagne au sujet de la pêche maritime. »

E. Laurent : « Hassan II, la mémoire d'un roi », p.54

« ... L'équipe de Franco à mal digéré la décolonisation du Maroc... »

ANNEXE IV

Chronologie des visites royales à l'étranger depuis 1956.

1956

13 février	en France
4 avril	en Espagne
21 octobre	en Tunisie

1957

17 janvier	République d'Italie
24 novembre	aux E.U.A.

1959

19 février	Corse et Madagascar
5 juillet	République d'Espagne
12 juillet	Suisse (privée)
29 juillet	République de la France

1960

7 janvier	République Arabe d'Égypte
17 janvier	République de Syrie
19 janvier	Royaume d'Arabie Séoudite
26 janvier	Royaume de Jordanie
30 janvier	Koweït
31 janvier	République d'Iraq
2 février	Liban
10 septembre	Suisse (Privée)
29 septembre	République Fédérale d'Allemagne

1961

17 août	République Arabe d'Égypte
27 août	République socialiste de Yougoslavie

30 août République d'Italie

1962

10 mai République Française

15 juin République Arabe d'Egypte

19 juin République d'Italie (Escale)

21 août République d'Italie (Privée)

1963

13 mars République Arabe socialiste D'Algérie

20mars aux E.U.A.

25 juin République Française

6 juillet République d'Espagne

28 octobre République de Sénégal

29 octobre République de Mali

1964

12 juin République Arabe Unie (Caire)

21 mai République de Sénégal

16 juillet République Arabe Unie (Caire)

21 juillet République de Grèce (Escale)

4 décembre République de Tunisie

12 décembre République Française (Privée)

1965

12 février République d'Espagne (Cordoue)

9 mars Royaume de Libye

11 mars République Arabe Unie (Caire)

29 novembre République Fédérale d'Allemagne

1966

24 octobre Union Soviétique

1967

27 février EUA

1968

10 avril République de Turquie

12 avril Royaume d'Iran

21 avril Royaume d'Arabie Séoudite

28 avril République de Tunisie (Escale)

13 septembre République Algérienne (Sommet de l'O.U.A.)

1969

1 juillet République d'Espagne (Privée)

1970

31 janvier République Française (Privée)

27 mai République Arabe socialiste D'Algérie (Tlemcen)

18 novembre République Française

1972

27 juillet République Française

ANNEXE V

Visites au Maroc des chefs d'Etats étrangers

1956

25 mai Roi Fayçal D'Iraq

1957

17 février Roi saoud. D'Arabie Séoudite

6 mars Président H Bourguiba de Tunisie

20 novembre Président H Bourguiba de Tunisie

1958

12 juin Président Kwamé N'Kruma de Ghana

1959

1 décembre Président A. Sékou Touré de Guinée

22 décembre Président Eisenhower des EUA

1960

20 janvier Secrétaire général de l'O.N.U. Dak Hamar skoëld

23 avril Roi Hussein de Jordanie

2 mai Président Sukarno d'Indonésie

14 mai Président du GPRA F. Abbas

1 juin Président directeur de la B.I.R.D. Eugène Black

4 août Président du Congo P. Lumumba

12 août Président du Brésil (Escale)

5 septembre Président du Mali Mobido Keita

25 septembre Président de Guinée A. Sékoutouré

31 octobre Président du Libéria Tubman

1961

4 janvier	Président du Mali Mobido Keita Président de Guinée A. Sékoutouré Président Kwamé N’Kruma de Ghana Président du GPRA F. Abbas Président J. Abdenasser d’Egypte
13 janvier	Président de Guinée A. Sékoutouré
9 Février	Président du soviet suprême Léonide Brejnev de l’Union Soviétique
2 mars	Président de Tunisie H Bourguiba
3 mars	Président du GPRA F. Abbas
22 mars	Président Kwamé N’Kruma de Ghana
2 avril	Président de la Yougoslavie M J.B. Tito
2 juin	Président du Mali Mobido Keita
25 août	Président du Mali Mobido Keita
5 septembre	Président du Mali Mobido Keita

1962

3 janvier	Président du GPRA Benkhaddaa
2 mars	Roi Fayçal d’Arabie séoudite
20 mars	Président du GPRA Benkhaddaa
27 juillet	Roi Hussein de Jordanie
1 octobre	Président du Libéria Tubman
5 novembre	Directeur de la B.I.R.D. M. Mendels Directeur du FMI M. Horne

1963

6 mars	Président d’Italie A. Segni
2 avril	Président de côte d’Ivoire H.Boigny
4 juin	Président du Libéria Tubman
10 juin	Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes M. Hassouna
17 juillet	Président du Sénégal L Senghor
20 août	Président de côte d’Ivoire H.Boigny

8 octobre Président du Libéria Tubman (escale)
10 octobre Empereur d'Etyopie Heila Selassie

1964

29 janvier Secrétaire général de l'O.N.U. M. Thant
28 mai Président du Libéria Tubman
15 juin Chah d'Iran R. Pahlavi
16 juillet Président du Mali Mobido Keita
3 novembre Secrétaire général de l'O.U.A. Dialo Telli
18 décembre Reine de grande Bretagne Elisabeth

1965

30 mars Président du Libéria Tubman
12 mai Président d'Algérie, A. Ben Bella
7 septembre Secrétaire général de la ligue des Etats arabes M. Hassouna
12 septembre Président Nasser de l'Egypte
Président de Syrie Amine El Hafez
Président du Liban C. Helou
Roi Hussein de Jordanie
Emire du Koweït Cheikh Salem Sebah
Président du Yémen A. Sellal
Président d'Iraq A. Arif
19 septembre Président Nasser de l'Egypte
18 octobre Président H. Bourguiba de Tunisie
27 décembre Directeur de la B.I.R.D. J. Woods

1966

12 mars Président Lubeck de Chicoslovaquie
23 mai Président du Sénégal L Senghor
10 juin Chah d'Iran R. Pahlavi
5 juillet Président Diori Hanani du Niger
15 août Roi Hussein de Jordanie
4 septembre Président du Sénégal L Senghor

1967

23 août Roi Hussein de Jordanie
29 août Directeur de la B.I.R.D. J. Woods
Président Diori Hanani du Niger

1968

3 février Président H. Bourguiba de Tunisie
17 septembre Empereur d'Etyopie Heila Selassie
19 septembre Président M. Bokassa de la république centre africaine
21 septembre Président Muboutou Sese sieko du Congo Kinshasa
24 septembre Roi Beaudouin de Belgique

1969

4 janvier Président H. Boumediene de l'Algérie
8 septembre Président du Sénégal L Senghor
22 septembre Président de l'OLP Yasser Arafat
25 septembre Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
12 novembre directeur de la B.I.R.D. Mc. Namara
18 décembre Roi Hussein de Jordanie
21 décembre M'Ammar Kadhafi de République libyenne
Président J. Noumeiri du Soudan
Président H. Boumediene de l'Algérie
Président Nasseur de l'Egypte
Roi Fayçal d'arabie séoudite

1970

8 juin Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
11 septembre Président du Sénégal L Senghor
19 septembre Président H. Boumediene de l'Algérie
7 décembre Président Chaucescu de Roumanie

1971

2 juillet	Roi Hussein de Jordanie
2 septembre	Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
6 septembre	Président M. Anidjo du Cameroun
16 septembre	Président du Sénégal L Senghor

1972

25 janvier	Président D.A. Boutou du Pakistan
24 mars	Président du Sénégal L Senghor
3 avril	Secrétaire général de l'O.U.A. Dialo Telli
17 avril	Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
23 avril	Président du Sénégal L Senghor
1 juin	Secrétaire général de l'O.U.A. Dialo Telli
5 juin	Président H. Boumediene de l'Algérie (escale)
12 juin	Président H. Bourguiba de Tunisie Président H. Boumediene de l'Algérie Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
9 juillet	Secrétaire général de l'O.U.A. M. N'Gaki
14 juillet	Président M. Ould Daddah de la Mauritanie
30 août	Secrétaire général de l'O.U.A. M. N'Gaki
10 décembre	Président du Chili S Aliendi

ANNEXE VI

Visites officielles du ministre des affaires étrangères ainsi que des chefs de¹ missions diplomatiques à l'étranger

1956

- 21 avril 1956 Le prince héritier Moulay al Hassan part pour la France
4mai le prince héritier accompagné du ministre des affaires
Etrangères part pour l'Espagne.
- 7 juin Le prince héritier part pour l'Espagne afin d'y entamer des
négociations militaires.
- 17 juin Le prince héritier préside une délégation officielle
composée du ministre des affaires étrangères et du ministre
de la défense pour l'Egypte à l'occasion de l'évacuation
des troupes anglaises.
- 26 juin Départ du ministre des affaires étrangères pour l'Italie
- 7 juillet A. R. Guedira, ministre de la défense part pour la France
- 27 septembre A. Balafrej accompagné du prince héritier part pour la
France afin de négocier le statut de l'armée française au
Maroc
- 23 octobre Départ de M Bekkaï et de A. Balafrej pour la France
- 14 novembre Départ du prince héritier et de A. Balafrej pour les Etats-
Unis d'Amérique pour assister à la troisième session de
l'assemblée générale de l'ONU

1957

- 5 janvier 1957 A. Balafrej part pour L'Espagne afin de participer à la
deuxième phase des négociations Maroc-espagnoles.
- 25 mai A. Balafrej part en visite pour l'Espagne afin d'y signer
quatre conventions bilatérales : économique ;
commerciale ; culturelle et technique.

¹ Cette chronologie est faite à partir d'une multitude de référence. Elle n'est donc pas complète, puisque on ne trouve aucune traçabilité officielle des visites effectuées par les responsables diplomatiques à l'étranger. En outre , cette chronologie couvre confusément les visites à l'étranger des ministres des affaires étrangères ainsi que d'autres ministres. Une telle confusion est justifiée par le faite que les missions diplomatiques peuvent être effectuées par des ministres autres que le ministre des affaires étrangères.

- 11 août Départ de Balafrej à la tête d'une délégation officielle pour certain pays d'Asie.
- 24 septembre Départ de A.Balafrej pour New York pour défendre la question algérienne au sein de l'ONU ainsi que pour évoquer l'avenir des bases américaines au Maroc avec les responsables américains.

1958

- 1 avril 1958 A. Balafrej part en visite officielle pour le Portugal pour négocier la rétrocession de Tarfaya avec son homologue espagnol.
- 31 septembre visite officielle du prince héritier Moulay al Hassan en France.

1959

- 31 mars 1959 A.Ibrahim président du cabinet et ministre des affaires étrangères part pour le Liban afin d'y assister au sommet de la ligue des Etats arabes.
- 3 avril Le prince héritier part pour la Tunisie
- 8 avril Arrivée à Paris du prince héritier Moulay al Hassan.
- 11 avril A. Ibrahim arrive en Espagne où il s'entretiendra avec le général Franco au sujet de la création d'une commission mixte chargée de résoudre les problèmes en suspens entre le Maroc et l'Espagne.
- 20 avril Le prince héritier part en visite officielle pour l'Egypte transportant un message verbal de Mohamad V pour le président Nasser.
- 14 mai Départ de A. Bouabid, ministre de l'économie pour la France afin de négocier la création d'un institut d'émission national.
- 31 mai Départ en visite du prince héritier pour la France afin de proposer au Général De Gaulle une éventuelle médiation dans l'affaire algérienne.
- 14 juin A. Ibrahim part pour l'Egypte où il participera à la fête de l'évacuation des troupes anglaises de l'Egypte.
- 25 juin A. Ibrahim arrive en Syrie

- 19 juillet A. Boubide est en visite officielle en France ou il entamera avec son homologue français M Pinay des négociations financières bilatérales.
- 19 juillet Le prince héritier accompagné du président A.Ibrahime arrive en suisse ou il joindra le roi Mohamed V.
- 5 septembre A. Ibrahim préside à Monrovia la première séance de la conférence des Etats africains indépendants.
- 3 octobre A. Bouabid ministre de l'économie est en visite pour les Etats-Unis d'Amérique ou il visitera le siège d FMI à washington.
- 11 octobre A.Ibrahim part pour les Etats-Unis afin de présider la délégation marocaine à l'ONU et de s'entretenir avec le président Eisenhower au sujet de l'évacuation des troupes américaine du sol marocain.

1960

- 7 janvier 1960 Le prince héritier et A.Ibrahime accompagnent le roi Mohamed V en Egypte pour y assister à l'inauguration du barrage d'assouane.
- 17 janvier A.Boubid part en visite pour la France sur invitation de l'usine de Berly à Lyon.
- 8 février A. Ibrahime assiste au conseil de la ligue des Etats arabes en Egypte.
- 15 février A.Ibrahim part pour l'Italie sur invitation du gouvernement italien .
- 17 février A.Balafrej part en visite à l'Espagne.
- 27 février Le prince héritier part pour l'Italie.
- 1 avril Visite en France du ministre de la défense A.Aouad.
- 18 août Driss M'hammedi, le ministre des affaires étrangères part pour le Liban ou il représentera le Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères arabes.
- 16 septembre Driss M'hammedi préside la délégation marocaine à la quinzième session de l'assemblée générale de l'ONU.
- 19 septembre Le prince héritier part pour la Suisse
- 24 septembre Le ministre de l'économie et des finances M.Diouri part pour les Etats-Unis pour assister à la session annuelle du FMI.

26 septembre	Le prince héritier part pour les Etats-Unis pour représenter le Maroc à la quinzième session de l'assemblée générale de l'ONU.
16 octobre	Le prince héritier arrive en Tunisie pour s'entretenir avec le président Bourguiba.
25 octobre	Le prince héritier arrive en grande Bretagne sur invitation de la reine Elizabeth.
2 décembre	le prince héritier est en visite officielle pour l'Arabie Séoudite sur invitation du prince Talal ibn Saoud.

1961

26 janvier 1961	D. M'hammedi part pour l'Iraq afin de représenter le Maroc à la conférence des ministres arabes des affaires étrangères.
27 janvier	Le prince héritier part pour le Mali dans le cadre de l'exécution des résolutions de la conférence de Casablanca.
9 février	Départ de M. Diouri pour l'Italie afin de signer une convention économique bilatérale.
4 avril	A.Balafrej, le ministre représentant du roi part pour la France afin de transmettre un message royal au général De Gaulle sur la normalisation des relations bilatérales.
20 mai	A.Balafrej part en visite à l'Italie, à l'Allemagne fédérale, à la Yougoslavie et à l'Egypte.
2 juin	D. M'hammedi part pour l'Egypte afin de représenter le Maroc à la réunion préparatoire de la conférence des pays non-alignés.
11 juin	A.R. Guédira et le Dr El Khatib, ministre des affaires africaines partent pour la Suisse chargé d'une mission d'information par le roi au sujet des négociations d'Evian.
14 juillet	M.Diouri part pour la Guinée afin d'assister à la réunion du comité économique africain.
9 août	Le Dr El Khatib s'entretient avec le président ivoirien Houphouët-boigny à Abidjan.
17 septembre	M.Diouri part pour l'Autriche où il assistera à la réunion du FMI et de la BIRD.
6 octobre	Départ du Dr El Khatib pour le Ghana porteur d'un message du roi Hassan II au président K. N'Krumah.

- 5 novembre A.R.Guédira part pour l'Italie ou il assistera à la réunion du F.A.O.
- 14 novembre A.R.Guédira et A. El Fassi arrivent en France et transmettent un message royal au général De Gaulle au sujet des leaders algériens toujours en détention.
- 25 novembre A.Balafrej part pour les E.U.A. ou il transmettra un message royal au président Kennedy au sujet de la question algérienne et de la reconversion des bases militaires américaine au Maroc.
- 2 décembre A.Balafrej arrive au Canada pour établir des relations diplomatiques bilatérales.
- 12 décembre Le ministre de la défense M.Aherdane, part en URSS a la tête d'une délégation militaire.
- 16 décembre A.R.Guédira part en visite à la France dans le cadre de la coopération technique et agricole bilatérale.

1962

- 8 janvier 1962 M. Laghzaoui, envoyé spécial du roi auprès des leaders algériens détenus arrive en France.
- 24 janvier A.Balafrej arrive au Nigeria portant un message du roi à la conférence de Lagos.
- 24 janvier A.Balafrej fait une escale au Mali et s'entretient avec le président Malien au sujet de la non-participation du groupe de Casablanca à la conférence africaine de Lagos.
- 21 février M. Laghzaoui arrive en France et s'entretient à Paris avec M.Benbella.
- 4 mars 1962 A.R.Guédira et A.Balafrej arrivent en France dans le cadre des bons offices marocains aux négociations entre la France et le FLN.
- 29 mars -A. Balafrej part pour l'Arabie Séoudite pour participer à la 57^{ème} session de la ligue des Etats arabes.
-A.R.Guédira part en France pour signer la convention agricole maroco-française.
- 31mars A.El Alaoui ministre de l'information part au Sénégal chargé d'une mission d'amitié et de bonne volonté.
- 2 avril M. Diouri ministre de l'économie part en France.
- 6 avril A.El Alaoui part en France afin de négocier la coopération bilatérale dans le domaine de l'information audiovisuelle.

6 mai	M. Belabbes, le ministre de la santé part pour la suisse afin d'assister à l'assemblée générale de l'O.M.S.
23 mai	M.Boucetta, ministre de la justice part en Yougoslavie chargé de mission auprès du maréchal Tito.
1 juin	A.R.Guédira part en France.
2 juin	Départ de M. Benjelloun, le ministre du travail en suisse afin de participer à la 46ème session de l'O.I.T.
11 juin	M. Driss Slaoui, le directeur du cabinet royal part au Ghana chargé de remettre un message royal au président Kwamé N'Krumah.
1 juillet	A. El Alaoui et M.Boucetta partent respectivement en Tunisie et en Algérie comme délégué auprès du G.P.R.A.
24 septembre	Le Dr El Khatib, ministre des affaires africaines part pour l'Algérie portant un message du roi au président Ben Bella.
1 octobre	A. Balafrej part aux Etats-Unis d'Amérique et s'entretient avec le secrétaire général de L'ONU à New York.
12 octobre	M.Benjelloun, le ministre du travail part en république Fédérale allemande pour y étudier la question de la main d'œuvre marocaine.
16 octobre	M. Diouri part en république Fédérale allemande pour y assister à la semaine africaine.
25 octobre	A. Balafrej part en Espagne chargé de mission auprès du Général Franco.
30 octobre	M. Laghzaoui part en l'Algérie pour y assister aux fêtes du 1er novembre et transmettre un message royal au président Ben Bella.
5 novembre	M. Laghzaoui part en l'Algérie portant un nouveau message royal au président Ben Bella.
8 novembre	M. Y. Ben Abbes part en France pour représenter le Maroc à la conférence de l'U.N.E.S.C.O.
20 décembre 1962	A. Balafrej part en Libye rejoindre la délégation commerciale marocaine déjà en place depuis 16 décembre pour y négocier la signature d'un accord commercial bilatéral.

1963

- 15 janvier 1963 Le Dr El Khatib, part pour l'Algérie portant un message du roi au président Ben Bella.
- 21 janvier A. Balafrej part en Algérie et en Tunisie chargé de mission de médiation dans la crise Algéro-tunisienne.
- 4 mars Le prince Moulay Abdallah préside la délégation marocaine qui part en Algérie pour y négocier la coopération bilatérale.
- 20 mars A. Balafrej accompagne le roi Hassan II et le prince Moulay Abdallah en visite officielle aux Etats-Unis.
- 17 avril Le prince Moulay Abdallah arrive en Algérie portant un message de Hassan II au président Ben Bella.
- 15 mai A. Balafrej est en visite pour Addis-Abeba où il remet un message royal à l'Empereur d'Ethiopie mais ne participe pas à la conférence des ministres des affaires étrangères africains.
- 24 mai Séjour en Espagne du ministre de l'information A. Boutaleb pour s'entretenir avec le général Franco.
- 25 juin A. Balafrej, ministre des affaires étrangères et D. Slaoui, ministre des finances accompagnent le souverain Hassan II lors de sa visite officielle en France.
- 11 septembre Le Dr El Khatib part en visite pour la Tchécoslovaquie.
- 26 septembre Séjour de A. Balafrej aux Etats-Unis où il défendra au sein de l'ONU la position du Maroc au sujet de ses revendications territoriales envers l'Algérie et l'Espagne.
- 3 octobre Séjour de M.Aouad en Algérie où il remettra au président Ben Bella un message officiel de Hassan II.
- 9 octobre Départ pour l'Algérie de A.Boutaleb, chargé d'une mission auprès du président Ben Bella à la suite des affrontements militaires entre les F.A.R. et l'A.L.P.
- 25 octobre Séjour en France du Dr El Khatib.
- 13 novembre Départ de A.R.Guédira, ministre des affaires étrangères à la conférence de l'OUA à Addis-Abeba.
- 2 décembre Séjour de A. El Alaoui au Sénégal où il est reçu par le président L. Senghor.
- 6 décembre Départ de A. Balafrej, le représentant personnel du roi au Kenya et au Zanzibar pour assister à leurs fêtes nationales.

12 décembre A. Boutaleb part en Tunisie pour assister a la cérémonie d'évacuations de Bizerte et remettre un message personnel de Hassan II au président Bourguiba.

1964

11 janvier Séjour de A.R.Guédira en Espagne ou il s'entretient avec son homologue espagnol M. Casteilla

18 janvier Séjour de A.R.Guédira en France ou il s'entretient avec son homologue algérien A. Bouteflika.

29 janvier Départ pour la Belgique de A.R.Guédira afin d'entamer des négociations exploratoires avec la CEE à Bruxelles.

23 février Séjour de A.R.Guédira au Nigeria pour participer à la conférence des ministres des affaires étrangères de L'OUA à Lagos.

5 mars A.Balafrej participe à la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats de la ligue arabe au Caire.

9 mars Visite officielle en Espagne du ministre de l'information. M.A. Alaoui.

21 mars Dris Slaoui, le ministre des finances représente le Maroc à la conférence mondiale sur le commerce et le développement tenue en Suisse.

26 mars Le ministre de l'éducation nationale, Y. Ben Abbes s'entretient à Paris avec son homologue Français au sujet de la coopération culturelle bilatérale.

5 avril Visite officielle du ministre de la santé M. Laarbi Chraïbi en Yougoslavie, pour négocier un accord de coopération bilatérale dans le domaine de la santé publique et des affaires sociales.

22 avril M. Laghzaoui part en visite officielle au Japon.

24 avril Départ de A.R.Guédira pour le Mali afin d'assister aux travaux de la commission d'arbitrage de l'O.U.A.

28 avril Le ministre des PTT M. El Fassi, part en France pour s'entretenir avec son homologue français au sujet d'un accord pour l'établissement d'un câble sous-marin entre les deux pays.

13 mai A.Balafrej part en Pologne pour y exposer la position marocaine et arabe au sujet de la question palestinienne.

- 19 mai A.Balafrej se rend en France dans le cadre de la défense du point de vu arabe au sujet de la question palestinienne.
- 22 mai A.Balafrej se rend en Italie dans le même but.
- 26 mai Le ministre de la défense, M.Aherdan se rend en Suède à la tête d'une délégation militaire pour examiner les possibilités d'une coopération militaire bilatérale.
- 26 mai A.Balafrej s'entretient à Madrid avec le ministre des affaires étrangères M.Castilla.
- 28 mai A.Balafrej se rend en Inde pour représenter le souverain aux obsèques de J.L.Nehru.
- 1 juin Le ministre de la défense, M.Aherdan se rend en Italie pour chercher les possibilités d'armement des F.A.R.
- 11 juin M.Aherdan se rend en Allemagne fédérale.
- 13 juin Le directeur du cabinet royal D. M'hammedi, accompagné du général Oufkir se rendent en Algérie portant un message royal au président Ben Bella.
- 16 juin Le ministre de l'information, M.A. Aloui se rend en Tunisie portant un message royal au président Bourguiba au sujet de la tenue d'un éventuel sommet maghrébin.
- 22 juin M.Aherdan se rend en Belgique.
- 25 juin Séjour de A.R.Guédira en Espagne.
- 26 juin Séjour de A.R.Guédira en France ou il s'entretint avec le Ministre des affaires étrangère M. Couve de Murville.
- 2 juillet D. M'hammedi, se rend en France.
- 10 juillet A.R.Guédira part en Egypte pour participer à la préparation de l'ordre du jour du sommet africain.
- 31 août A.Balafrej se rend en Allemagne fédérale pour y négocier les modalités d'une coopération bilatérale.
- 3 septembre Départ du prince Moulay Abdellah pour L'Egypte afin de représenter le souverain au sommet arabe tenu à Alexandrie.
- 21 septembre Séjour du ministre des affaires étrangères A. Benhima au Soudan ou il remet au président I. Abboud un message de Hassan II.
- 30 septembre Le prince Moulay Abdellah arrive en Chine.

- 5 octobre A.Balafrej représente le Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés au Caire.
- 9 octobre M.A. Alaoui se rend en France.
- 13 octobre Séjour du ministre des affaires étrangères A. Benhima en Tunisie ou il représente le Maroc aux cérémonies commémorative de l'évacuation de Bizerte
- 29 octobre Voyage de A.Balafrej en Amérique Latine en vue d'établir des relations diplomatiques avec le Chili, l'Argentine et le Brésil.
- 29 octobre A.Balafrej remet au Général De Gaulle un message du royal.
- 5 novembre Séjour du prince M. Abdellah en France.
- 11 novembre Séjour en Tunisie de A.T. Benhima à la suite de la réélection du président Bourguiba.
- 16 novembre Séjour en France de Y.Ben abbas ministre de l'éducation nationale pour négocier avec son homologue français la coopération culturelle bilatérale.
- 4 décembre M.A.Alaoui, ministre de l'information accompagne le roi dans sa visite officielle en Tunisie.

1965

- 5 janvier le premier ministre M. A. Bahnini, part en Egypte ou il participera à la conférence des chefs des gouvernements arabes.
- 6 janvier Le ministre du travail participe à la conférence des ministres arabes du travail à Bagdad.
- 7 janvier Départ de A.T. Benhima en France pour poursuivre les négociations bilatérales.
- 15 janvier Voyage au Mexique de Y. Ben Abbes.
- 16 janvier le premier ministre M. A. Bahnini, se rend en Jordanie ou il remettra un message du roi Hassan II au roi Hussein.
- 17 février Départ de A.T.Benhima à Addis-Abeba pour assister à la réunion de la commission d'arbitrage de l'OUA dans le litige frontalier entre le Maroc et l'Algérie.

14 mars	Départ de A.T.Benhima en Egypte pour participer à la conférence des ministres arabes des affaires étrangères.
21 mars	Le ministre du développement, M Cherkaoui se rend en Algérie pour harmoniser les positions Maghrébines à l'égard de la CEE.
23 mars	Séjour du ministre de l'industrie et du tourisme M. Laghzaoui aux Etats Unis pour négocier un prêt avec la banque mondiale et promouvoir les investissements américains au Maroc.
14 avril	Départ pour l'Iran du prince M. Abdellah portant un message royal au chah d'Iran.
11 mai	Entretien à Madrid entre le prince M.Abdellah et le général Franco.
26 mai	A.T. Benhima représente le Maroc à la réunion des chefs des gouvernements arabes au Caire.
5 juin	A.T. Benhima s'entretient à Paris avec son homologue Français M. C. De Murville.
8 juin	A.T. Benhima remet un message personnel de la part de Hassan II au président Bourguiba.
17juin	A.T. Benhima se rend en Allemagne fédérale et s'entretien à Bonne avec son homologue M. Schroeder
24 juin	A.T. Benhima arrive en Algérie.
30 juin	M. Laghzaoui se rend en France ou il est chargé d'une mission officielle.
7 juillet	A.T.Benhima se rend à New York ou il prononce un discours devant l'assemblée générale de l'ONU.
3 août	-Voyage du ministre de l'intérieur, le général Oufkir en Algérie ou il remet un message de Hassan II au président H. Boumedienne. - Voyage de D. M'hammedi en Tunisie pour relancer le principe d'une conférence au sommet maghrébine.
21 août	M. A. Alaoui part en Libye portant un message royal au roi Idriss au sujet d'un éventuel sommet maghrébin.
31 août	Départ en Tunisie d'une délégation officielle présidée par A.T.Benhima.

- 30 septembre A.T.Benhima se rend à New York ou il s'entretient avec M Thant, le secrétaire général de l'ONU.
- 19 septembre Départ à Accra de A.T.Benhima pour participer à la troisième session de l'OUA.
- 23 octobre Visite en France de M. Aherdan, ministre de l'agriculture pour négocier la révision de la convention agricole entre la France et le Maroc.
- 27 octobre Visite officielle en R.F.A. de Y.Ben Slimane, ministre de l'industrie moderne pour négocier la coopération économique bilatérale.
- 29 octobre A.T.Benhima se rend en Algérie.
- 2 novembre Le général Oufkir, venant de Suisse se rend en France.
- 19 novembre A. Cherkaoui, ministre du développement, se rend en Algérie et s'entretient avec le président Bumediene.
- 10 décembre Le prince M. Abdellah accompagné de D.M'hammedi se rend aux E.U.A.

1966

- 8 janvier 1966 A.Balafrej, ministre représentant personnel du roi part en Iran portant un message royal au chah d'Iran.
- 19 janvier Le Dr M. Benhima, ministre de l'éducation nationale préside à Paris une séance de travail avec des investisseurs français.
- 22 janvier A.R.Guédira part en mission officielle en France.
- 25 janvier M. Aherdan se rend en R.F.A. pour participer à la semaine verte.
- 26 janvier Séjour du Dr M. Benhima à Washington.
- 28 janvier A. Boutaleb, envoyé spécial du roi, part pour l'Algérie pour expliquer la position marocaine dans l'affaire Ben Barka.
- 29 janvier A. Boutaleb se rend en Tunisie dans le cadre de l'explication de la position officielle à propos de l'affaire Ben Barka.
- 30 janvier A. Boutaleb se rend en Libye dans le même cadre.

31 janvier	<p>dans le cadre de l'explication de la position officielle à propos de l'affaire Ben Barka.</p> <ul style="list-style-type: none"> -A.Alaoui se rend au Sénégal -A.Balafrej se rend en suisse -A.T. Benhima part pour l'Egypte.
1 février	<p>Dans le cadre de l'affaire Ben Barka A.T. Benhima part respectivement en Ethiopie en Yougoslavie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.Alaoui se rend en Côte d'Ivoire. - M. Haddou Chiguer, ministre des PTT se rend aux pays de Benelux. - A. Balafrej part en Grande Bretagne et les pays Scandinaves. - Le prince My. El Hassan Ben Driss, ministres des affaires mauritaniennes et du Sahara, se rend au Moyen-Orient. - A. Butaleb part pour le Ghana et le Liberia.
8 février	<p>A. Cherkaoui participe à la réunion des ministres maghrébins de l'économie en Algérie.</p>
13 février	<ul style="list-style-type: none"> -M. F. Zghari, ministre d'Etat préside une mission économique qui se rend en Egypte. - D.Mhammedi, directeur du cabinet royal se rend en E.U.A. ou il remet un message de Hassan II au président Jonson et s'entretient avec le secrétaire général de l'ONU, M Thant.
16 février	<p>M. L. El Askí, ministre des travaux publics et de transport se rend en Grande Bretagne.</p>
12 mars	<p>M. Cherkaoui, ministre des affaires étrangères participe à la réunion des ministres arabes des affaires étrangères au Caire.</p>
18 mars	<ul style="list-style-type: none"> -M.A.Alaoui se rend en Algérie pour participer au troisième oléoduc. -M. Zghari séjourne en Egypte ou il est reçu avec M. Cherkaoui par le président Nasser.
22 mars	<p>A. Boutaleb, ministre de la justice se rend en Tunisie portant un message de Hassan II au président Bourguiba.</p>

- 12 avril A. Bahnini, premier ministre part pour l'Algérie afin d'examiner les modalités d'application des accords entre le Maroc et L'Algérie.
- 19 avril Le prince Molay Abdellah remet au Sénégal un message de Hassan II au président L. Senghor
- 26 avril Le prince Molay Abdellah se rend en Egypte et s'entretient avec le président Nasser.
- 10 mai A.T. Benhima, directeur du cabinet royal part en Algérie ou il remet un message de Hassan II au président Boumedienne.
- 21 mai M. Cherkaoui part en Iran pour prépare la visite du Chah au Maroc.
- 31 mai M. D. M'hammedi se rend en Arabie- Saoudite porteur d'un message royal au roi Fayçal.
- 2 juin Le prince M. Abdellah se rend en Tunisie.
- 9 juin Le prince M. Abdellah fait une escale en Algérie ou il s'entretient avec A. Bouteflika.
- 3 juillet M.Aherdan, le ministre d'Etat chargé de la défense nationale se rend en Algérie pour participer aux fêtes de l'indépendance et remettre un message royal au président Boumedienne.
- 17 juillet M. Cherkaoui part en Union Soviétique sur invitation d'A. Gromyko.
- 18 juillet M. Laghzaoui, le ministre de l'industrie moderne se rend en Suisse ou il participe à la commission des transports maritimes de l'E.C.O.S.O.C.
- 22 juillet -A.Boutaleb part en mission en Algérie auprès du président Boumedienne.
-A. Boutaleb se rend également en Egypte portant un message royal au président Nasser.
- 28 juillet M. Benjelloun, ministre de l'information se rend en Italie sur invitation du gouvernement italien.
- 1 août Les ministres des travaux publics M. El Aski et du tourisme, H. Ababou, se rendent en Tunisie.
- 6 août M. Benhima se rend en côte d'ivoire et remet un message royal au président H. Boigny.

9 août	A. Boutaleb part pour l'Arabie Saoudite ou il est chargé de mission auprès du roi Fayçal.
19 août	Le prince My Ali part en Iran à la tête d'une délégation militaire, chargé de transmettre un message royal au Chah.
1 septembre	M. H.A. Barguach, ministre des affaires islamiques part en Italie ou il remet un message royal au président italien.
11 septembre	-M.Tahiri, le ministre des finances se rend en R.F.A. - M. H.A. Barguach se rend en Grande Bretagne.
23 septembre	M. Hassan Ababou part en Italie.
24 septembre	M. A.T.Benhima, le directeur du cabinet royal conduit une délégation économique nationale en Union soviétique pour promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays.
3 octobre	M.A.Aloui est chargé d'une mission en Tunisie auprès du président Bourguiba.
4 Octobre	M. A.T.Benhima poursuit sa mission économique en Europe de l'est (Pologne et Tchécoslovaquie et Hongrie).
1 novembre	M.Tahiri de rend en Arabie Saoudite ou il est reçu par le roi Fayçal.
4 novembre	M.A. Alaoui conduit une délégation économique en Italie.
5 novembre	-M. A.T.Benhima rejoint M.Tahiri en Arabie Séoudite ou ils sont reçus par le roi Fayçal. -M. Cherkaoui représente le roi Hassan II au sommet africain à Addis-Abeba.
11 novembre	-M. Cherkaoui se rend en Italie ou il prend divers contacts avec les responsables italiens. - M. Cherkaoui se rend également en Tunisie pour assister aux travaux du comité consultatif permanent maghrébin. -M.A. Zemmouri, ministre du commerce séjourne en Arabie Séoudite.
28 novembre	-M.A. Zemmouri part en France à la tête d'une délégation agricole. Il se rendra ensuite en Belgique et aux Pays- Bas. -M.B. Senoussi, ministre des PTT, séjourne en Tunisie et remet un message royal au président Bourguiba.
3 décembre	Le Dr Benhima séjourne aux E.U.A.

11 décembre M. Cherkaoui qui séjourne au Caire dans le cadre de sa participation au conseil interarabe de la défense est reçu par le président Nasser.

13 décembre M. Cherkaoui part en visite officielle en Libye.

1967

2 janvier Le prince M.Abdellah part en Arabie saoudite.

10 janvier Le prince M.Abdellah de retour au Maroc fait une escale en Jordanie.

23 janvier M.Barguach, ministre du développement chargé de la promotion nationale et de la planification, part en Iran porteur d'un message royal au Chah.

30 janvier M.A.Alaoui part en Tunisie où il remet un message royal au président Bourguiba.

1 février M.Barguach fait une escale en Italie et s'entretient avec les dirigeants italiens.

2 février Sept membres du gouvernement, dont M. Cherkaoui, le ministre des affaires étrangères, accompagnent le roi Hassan II lors de sa visite officielle aux E.U.A.

3 février M. H. Ould Babana part pour l'Arabie Saoudite porteur d'un message royal au roi Fayçal.

4 février voyage en France de M. D.M'hammedi.

19 février M. Laghzaoui préside au Pakistan (Karachi) la neuvième réunion du conseil afro-asiatique pour la coopération économique.

28 février A.T. Benhima, le directeur du cabinet royal, part en Ethiopie (Addis-Abeba) pour représenter le Maroc aux travaux du conseil des ministres de L'OUA.

7 février M. Benhima remet au secrétaire général de la ligue arabe M. Hassouna, au Caire, un message du roi Hassan II.

11 mars M. Cherkaoui représente le Maroc lors de la réunion du conseil arabe de défense et du conseil de la ligue arabe, au Caire.

17 mars -M.H. Chiguer, directeur du cabinet royal part en Tunisie présenter les vœux de Hassan II au président Bourguiba.

- 17 mars Le Dr Laraki, nouveau ministre des affaires étrangère, est reçu en audience par le président américain M. Johnson.
- 27 mars M. Barguach se rend au Canada pour relancer la coopération culturelle et économique entre le Maroc et ce pays.
- 1 avril A. Balafreje part en Iran et en Arabie Saoudite porteur de messages personnels de Hassan II au Chah d'Iran et au roi Fayçal.
- 22 avril M. Barguach part en mission en grande Bretagne.
- 26 avril Le Dr Laraki part en Allemagne fédérale assister aux obsèques du chancelier Adenhauer.
- 29 avril Séjour de M. Tahirie aux E.U.A. porteur d'un message royal au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M.D. Rusk.
- 6 mai Le Dr Laraki part en Espagne (Palma de Majorque) à la rencontre du Roi Fayçal à qui il transmet un message de Hassan II.
- 18 mai Le Dr Laraki séjourne au Sénégal où il participe aux travaux du comité interministériel Maroc-sénégalais.
- 24 mai M.A. Balafrej part en Egypte, porteur d'un message de Hassan II au président Nasser exprimant la solidarité du Maroc avec l'Egypte.
- 3 juin M. A.Senoussi, ministre de l'information, se rend aux E.U.A.
- 4 juin Le Dr Laraki part en Egypte où il remet un message de Hassan II au président Nasser suite à son refus de réunion d'un sommet arabe.
- 5 juin Le Dr Laraki se rend en France où il rencontre le Chah d'Iran et lui remet un message de Hassan II.
- 10 juin M. D. M'hammedi, le directeur du cabinet royal part en Espagne chargé d'une mission spéciale auprès du général Franco.
- 14 juin Départ pour le Caire, à la tête d'une délégation sanitaire, D.Ould Sidi Baba ministre du cabinet royal.
- 17 juin le Dr Laraki participe à la réunion des ministres arabes des affaires étrangères tenu au Koweït.

- 19 juin A. Alaoui, ministre du commerce et l'industrie séjourne en Italie .
- 20 juin A. Balafrej, qui préside la délégation marocaine à la session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU, s'entretien à New York avec le D Rusk, secrétaire d'Etat au affaires étrangères américain et avec A. Kossyguine ministre soviétique des affaires étrangères.
- 23 juin Le Dr Laraki s'entretient à Washington avec le conseiller du président Johnson, M Harriman. et avec le président Johnson le 28 juin.
- 2 juillet M. Benjelloune part en mission auprès du Pape Jean Paul VI auquel il remet un message de Hassan II au sujet de Jérusalem.
- 12 juillet Visite en U.R.S.S. de H. Ababou, ministre du tourisme qui s'entretient avec A. Kossyguine.
- 1 août Le Dr Laraki participe à la conférence des ministres des affaires étrangères arabes à Khartoum (Soudan).
- 7 août Visite officielle de M. Senoussi, ministre des PTT au Canada.
- 15 août M.A.Alaoui participe à la conférence des ministres arabes, des finances, de l'économie et du pétrole à Bagdad.
- 11 septembre A. Balafrej représente le Maroc au sommet l'O.U.A. à Kinshasa OÙ il expose les propositions du roi au sujet du désarmement de l'Afrique du nord.
- 16 septembre Le Dr Laraki séjourne en Arabie Saoudite où il est reçu par le roi Fayçal auquel il avait remis un message de Hassan II.
- 18 septembre Le Dr Laraki participe, à Beyrouth, à la première séance de travail de la commission tripartite chargée de régler le conflit Yéménite.
- 24 septembre -Le Dr Laraki s'entretient à Madrid avec son homologue espagnol M. Castilla au sujet de l'affaire d'Ifni.
-M. A.Alaoui se rend en Belgique pour contacter des responsables de la CEE au sujet de l'association avec le Maroc.
- 27 septembre Le Dr Laraki se rend en Egypte où il s'entretient premièrement avec M. El Fekki, ministre des affaires étrangères et ultérieurement avec le président Nasser.

- 28 septembre M. A.Senoussi se rend en Tunisie ou il est reçu par le président Bourguiba.
- 2 octobre Le Dr Laraki se rend à Marseille où il préside la journée du Maroc à la foire internationale.
- 10 octobre Le Dr Laraki se rend à New York ou il représente le Maroc à l'assemblée générale de l'ONU.
- 14 octobre M. A. Boutaleb, ministre de la justice, représente le roi Hassan II au quatrième anniversaire de l'évacuation de Bizerte.
- 16 octobre 1967 -A. Alaoui, ministre du commerce et de l'industrie se rend en Algérie pour promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays. Une commission mixte a été créé à cet effet.
- Le Dr Laraki, ministre des affaires étrangères s'entretient à New York avec le secrétaire américain aux affaires étrangères M. D. Rusk.
- 19 octobre Le Dr Laraki se rend au Sénégal où il remet au président L. Senghor un message du roi Hassan II.
- 3 novembre Le Général Mezziane, ministre chargé de la coordination des FAR se rend en Algérie ou il est reçu par le président Boumedienne.
- 21 novembre M. A. Alaoui, ministre du commerce et de l'industrie se rend en Tunisie pour participer à la cinquième conférence maghrébine des ministres de l'économie.
- 25 novembre M. Abdelhafid Boutaleb, ministre du travail et des affaires sociales se rend au Koweït pour participer à la conférence des ministres arabes du travail. Il serait élu le 26 président de la commission politique.
- 1 décembre -A. Alaoui se rend en Algérie porteur d'un message royal pour le président Bumedienne.
- A. Boutaleb se rend en Tunisie ou il transmet un message de Hassan II au président Bourguiba au sujet du conflit arabo-israélien.
- 2 décembre M. Abdelhafid Boutaleb séjourne en Arabie saoudite et s'entretient avec le roi Fayçal.
- 9 décembre Le Dr Laraki représente le Maroc à la réunion des ministres arabes des affaires étrangères au Caire qui est chargée de préparé le sommet des chefs d'Etats arabe.

25 décembre Le Dr Laraki se rend en Syrie, au Liban (le 28) et en Arabie Saoudite (le 29) pour convaincre les leurs dirigeants de participer au sommet arabe prévue le 17 janvier à Rabat.

1968

4 janvier -A.Boutaleb se rend en Egypte pour poursuivre la mission du Dr Laraki au sujet du sommet arabe.
- M. Driss M'hammedi se rend au Sénégal où il remet un message royal au président L.Senghor.

21 janvier A.Balafrej assiste en tant qu'observateur à la conférence au sommet des chefs d'Etats membres de l'O.C.A.M. à Niamey.

23 janvier 1968 M. Barguach part pour Berlin ouest où il représente le Maroc à la semaine verte.

15 mars M. A. Alaoui part pour le Libye.

16 mars Départ de M. D. M'hammedi, directeur du cabinet royal, pour l'Arabie-Séoudite, où il remet un message royal au roi Fayçal au sujet du sommet arabe.

25 avril M. Snoussi part pour l'Egypte, où il remet un message de Hassan II au président Nasser au sujet du report de son voyage au Caire.

8 mai Le Dr Laraki se rend en Iran où il remet un message du roi Hassan II au Chah d'Iran.

21 mai M.A.Barguach, ministre des affaires islamiques, se rend en URSS, à la tête d'une délégation officielle.

25 mai M. B. Snoussi, le ministre des PTT, se rend au Japon, en vue d'accroître la coopération en matière de télécommunication avec ce pays.

27 mai M. M. Tahiri, le ministre des finances achève sa visite officielle en USA.

31 mai M. A. Snoussi, le ministre des informations, part en visite officielle en Tunisie.

14 juillet M. M'hammed Barguach, ministre de l'agriculture part en visite officielle en Bulgarie.

16 juillet	M. Tahiri, le ministre des finances part en visite pour l'Italie.
20 juillet	M. Tahiri, se rend à Bruxelles pour négocier avec les responsables de la CEE les modalités de l'association avec le Maroc.
26 juillet	M. A.Alaoui, le ministre du commerce et de l'industrie, part pour Madrid où il est reçu par le général Franco.
29 août	Visite en France du directeur du cabinet royal, D. M'hammedi.
30 août	Le Dr Laraki se rend en Algérie où il remet un message personnel de Hassan II au président Boumediene.
31 août	A. Butaleb se rend en Egypte où il représente le Maroc à la 50 ^{ème} conférence de la ligue arabe.
24 septembre	Séjour officiel de M. B. Snoussi en Algérie où il transmet un message du roi au président Boumediene.
5 octobre	Départ du ministre des affaires étrangères, le Dr Laraki aux EUA où il intervient devant l'assemblée générale au sujet du proche orient et des négociations marocco-espagnoles sur l'enclave d'Ifni.
1 novembre	Séjour en Italie de M. Benjelloun, le ministre de justice, à la tête d'une délégation officielle.
3 novembre	M. A.Aloai achève sa visite en Algérie, où il s'est entretenu avec le président Boumediene.

1969

17 janvier	M. A.Aloai et A. Boutaleb sont chargés par le roi de missions spéciales auprès du roi Idris de Libye et président Bourguiba de Tunisie.
21 janvier	Le Dr Laraki, ministre des affaires étrangères, se rend en Roumanie.
23 janvier	M.A.Boutaleb conduit une mission officielle au Liban.
25 janvier	Le Dr Laraki, rend visite à la Yougoslavie.
6 février	Séjour de A. Aloui en Libye.

18 février	Le Dr Laraki représente le Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'OUA à Addis-Abeba.
12 mars	M. Snoussi inaugure la semaine du Maroc à Dakar.
16 avril	Visite officielle de M. Barguach en Hongrie.
18 avril	Visite officielle en Algérie d'une délégation composée du premier ministre le Dr M. Benhima, Le Dr Laraki et A. Alaoui.
19 avril	M. D. Slaoui, directeur du cabinet royal, se rend en Tunisie porteur d'un message royal au président Bourguiba.
4 mai	M.A. Barguach part en Inde représenter el roi aux funérailles du président de l'Inde Z. Hussein.
11 juin	M. Chraïbi, ministre de la santé publique, se rend en Algérie et signe avec son homologue algérien un accord de coopération sanitaire bilatéral.
23 juin	Départ pour l'Algérie de M. Oufkir, ministre de l'intérieur et de A.Alaoui, ministre du commerce.
28 juin	séjour officiel de M. Barguach en Algérie.
15 juillet	visite en Algérie d'une délégation officielle composée de A.R.Guédira, le général Oufkir et de M.A.Alaoui.
12 août	A.Alaoui rend visite en Espagne où il préside une réunion des transporteurs maritimes assurant les liaisons entre l'Espagne et le Maroc.
29 août	-A.R.Guédira est chargé par le roi d'une mission en Algérie concernant un éventuel sommet islamique qui traitera de l'annexion de Jérusalem par Israël. -M. Boutaleb est chargé de la même mission auprès du président Bourguiba et du roi Idriss de Libye (le 30 août).
31 août	Le Dr Laraki remet un message de Hassan II au roi Fayçal au sujet du sommet islamique.
1 septembre	Le Dr Laraki se rend en Iran pour préparer le sommet islamique.
2 septembre	M.A.Alaoui se rend au Liban dans le cadre de la préparation du sommet islamique.
12 septembre	mission de M. Abdelhadi Boutaleb en Egypte et au Liban au sujet du sommet islamique.

- 2 octobre A. Boutaleb se rend en Algérie et en Tunisie à la tête d'une délégation chargée d'apporter les secours aux sinistrés des inondations.
- 6 octobre Le Dr Laraki prononce un discours devant l'assemblée générale de l'ONU à New York.
- 7 octobre M.Tahiri, ministre des finances se rend aux EUA ou il remet un message de Hassan II au président R. Nixon.
- 11 octobre M. B. Snoussi, ministre des PTT, se rend en Iran.
- 16 octobre M. A. Snoussi, ministre de l'information, se rend en Somalie.
- 22 octobre Le prince My Abdellah se rend en Iran.
- 30 octobre Séjour en Algérie d'une délégation gouvernementale composée de A.R.Guédira et de M. Oufkir pour assister aux festivités commémoratives du déclenchement de la révolution.
- 4 novembre M.A. Aloui préside une délégation ministérielle, composée de A.Snoussi et de M. Jaidi pour assister à Dakar à la réunion du comité interministériel maroco-sénégalais.
- 8 novembre Le prince My Abdellah se rend en Afghanistan.
- 28 novembre M. D. Slaoui, le directeur du cabinet royal, se rend en France pour entrevoir avec le président G. Pompidou une éventuelle normalisation des relations entre la France et le Maroc.
- 1 décembre A.R.Guédira, fait un voyage au proche orient,(Arabie séoudite, Liban,Jordanie et Egypte) en vue de préparer le prochain sommet de la ligue arabe à Rabat.
- 2 décembre Le prince My Abdellah se rend en Espagne ou il est reçu par le général Franco.
- 15 décembre Séjour en Espagne de M. A. Aloui et du général M. Meziane.
- 16 décembre M.A.Boutaleb se rend en Algérie dans le cadre de la préparation du sommet arabe.

1970

- 9 janvier M.A. Boutaleb ministre des affaires étrangères en Espagne ou il s'entretient avec son homologue M. Lopez Bravo au sujet du statut de Rio de Oro.
- 13 janvier Séjour en Mauritanie d'une délégation ministérielle, composée du général Oufkir, ministre de l'intérieur, de M.A. Snoussi, ministre de l'information et de M. Jaidi, ministre du commerce, en vue d'établir des relations diplomatique entre le Maroc et la Mauritanie.
- 27 janvier séjour en RFA de M. Bebhima en vue de représenter el Maroc à la semaine verte de Berlin.
- 3 février Le Dr Laraki, premier ministre ; M. Tahiri, ministre des finances et M. Abdelhadi Boutaleb, ministre des affaires étrangères, qui accompagnent le roi dans sa visite en France, s'entretiennent avec leurs homologues français afin de normaliser les rapports avec les deux pays.
- 10 février Visite en Arabie Saoudite du ministre de l'information M. A. Snoussi qui est reçu par le roi Fayçal.
- 21 février M. Jaidi, ministre du commerce, conduit une délégation officielle en URSS.
- 11 mars M. B. Senoussi part pour la guinée, porteur d'un message royal au président Sékou Touré.
- 12 mars M. A. Boutaleb, ministre des affaires étrangères, se rend en Algérie et en Tunisie ou il est chargé de mission spéciale auprès du président Boumedienne et de son homologue tunisien B. Ladrgham au sujet de l'avenir du Maghreb.
- 15 mars M. A. Boutaleb, ministre des affaires étrangères, fait une escale en France et s'entretient avec M. Schuman.
- 21 mars En route vers la conférence islamique de Djedda, M.A. Boutaleb fait une escale au Liban.
- 23 mars M. A. Boutaleb, ministre des affaires étrangères, représente le Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères de Djedda.
- 28 mars M. Oufkir se rend en Algérie porteur d'un message royal au président Boumedienne.
- 30 mars M. Oufkir se rend en Tunisie porteur d'un message royal au président Bourguiba.

- 1 avril M. A. Boutaleb, ministre des affaires étrangères, se rend au Sénégal pour représenter le Maroc aux fêtes de son indépendance.
- 7 avril Visite officielle du ministre de l'information, A. Snoussi en Iran où il préside la semaine du Maroc.
- 11 mai M. A. Boutaleb, ministre des affaires étrangères, se rend en visite officielle en grande Bretagne.
- 12 mai M. D.Slaoui, directeur du cabinet royal part en Algérie remettre un message royal au président Boumediene.
- 18 mai M. Jaidi, ministre du commerce part en visite officielle en Algérie.
- 23 mai M. D. Slaoui part en France où il est reçu par le président G. Pompidou.
- 24 mai Départ pour Tlemcen du ministre de l'intérieur M.Oufkir, pour préparer avec son homologue algérien la rencontre au sommet du roi Hassan II et le président Boumediene.
- 26 mai Visite officielle du ministre de la défense M. Meziane en Argentine et au Brésil.
- 31 mai M. A. Boutaleb se rend en Tunisie pour assister aux cérémonies du retour du président Bourguiba.
- 2 juin M. Ofkir, se rend en Mauritanie où il remettra un message royal au président Ould Daddah.
- 4 juin Départ aux Etats-Unis du Dr Laraki porteur d'un message de Hassan II au président Nixon au sujet du proche orient.
- 9 juin M. Oufkir se rend en Algérie pour informer le président Boumedienne de résultats du sommet de roi Hassan II et le président Ould Daddah.
- 11 juin M. B. Snoussi part en Tunisie porteur d'un message royal au président Bourguiba au sujet du sommet Hassan II-Ould Daddah.
- 19 juin -M. A. Boutaleb se rend en Libye pour assister aux fêtes de L'évacuation des troupes étrangères.
- M. Snoussi se rend à Oran pour assister à la semaine culturelle marocaine.
- 5 septembre M. A. Boutaleb représente le Maroc à la réunion des chefs d'Etats des pays non-alignés à Lusaka.

- 17 septembre M. A. Snoussi se rend en Algérie porteur d'un message royal au président Boumediene.
- 24 septembre Visite au Danemark de M. Lazrak, ministre des finances.
- 25 septembre M. Snoussi part au Ghana et au Nigeria pour assister à l'investiture du nouveau président ghanéen et aux fêtes de l'indépendance du deuxième.
- 29 septembre A. Balafrej se rend en Egypte ou il représente le roi aux obsèques du président Nasser.
- 14 octobre Le général Oufkir part en visite officielle aux Etats-Unis.
- 12 novembre M. D. Slaoui préside la délégation marocaine aux obsèques du général De Gaulle à Paris.
- 15 novembre M. A. Boutaleb part en Algérie assister à la réunion des ministres des affaires étrangères maghrébins.
- 16 novembre M. Jaidi part en visite officielle en France.
- 20 novembre M. Lazrak, ministre des finances se rend en France négocier avec son homologue français la coopération économique et financière entre les deux pays.
- 1 décembre M. Laski représente le roi aux cérémonies du dixième anniversaire de l'indépendance de la Mauritanie.
- 4 décembre Séjour en Algérie de M Lazrak et Jaidi pour étudier le développement des relations bilatérales.
- 26 décembre A. Boutaleb représente le Maroc à la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats islamiques à Karachi.

1971

- 4 janvier M. Lazrak, ministre des finances et de l'économie, part en visite officielle aux Etats-Unis et au Canada pour négocier la coopération financière avec ces pays et avec la BIRD et l'U.S.A.I.D.
- 20 janvier M.A. Boutaleb se rend en Algérie porteur d'un message royal au président Boumediene. Il effectuera ensuite une tournée au proche orient ou il remettra un message royal au roi Fayçal d'Arabie saoudite le 23 et au président égyptien A. Sadate le 24.

- 22 janvier Visite du prince My Abdellah en Mauritanie (Nouadhibou) Ou il est reçu par le président Ould Daddah.
- 29 janvier M.Oufkir part en Algérie porteur d'un message royal au président Boumediene.
- 11 février Visite officielle du Dr Y. BelAbbes, ministre des affaires étrangères, en Italie et signe le 13 une convention judiciaire bilatérale, suivie d'un accord de prêt de 10 million de \$.
- 12 mars M. D. Slaoui, directeur du cabinet royal, se rend en France ou il s'entretient avec le président G. Pompidou au sujet de la marocanisation du secteur tertiaire.
- 30 mars Visite officielle de M. Lasky, ministre de l'agriculture en Roumanie.
- 15 avril Le Dr Laraki s'entretient avec le président américain M. R. Nixon.
- 19 avril Le Dr Y. Belabbes remet un message du roi Hassan II aux chefs d'Etats : Algérien, tunisien et libyen.
- 29 avril Visite en Algérie du Dr Y. Belabbes, porteur d'un message de Hassan II au président Boumediene.
- 27 mai Le Dr Y. Belabbes part à Dakar où il assiste à la réunion du comité interministériel annuel maroco-sénégalais.
- 2 juin Le Dr Y. Belabbes fait une escale en Mauritanie et remet un message royal au président Ould Daddah.
- 15 juin Visite officielle du général Oufkir en Algérie et s'entretient avec le président Boumediene.
- 21 juin Le Dr A. Laraki part en visite officielle en Allemagne Fédérale.
- 26 juin Le Dr Y. Belabbes achève sa visite officielle en Iran et transmet un message du Chah au roi Hassan II au sujet du proche orient.
- 29 juin Visite en France de Dr A. Laraki ministre des finances, et signe trois accords de coopération économique et financière.
- 30 juin le Dr Y. Bellabbes part en visite officielle en France.
- 4 juillet Séjour en Jordanie du Dr Y. Belabbes dans le cadre de la préparation du sommet arabe d'Alger.

- 11 septembre M.A. Filali, nouveau ministre des affaires étrangères, représente le Maroc au 56 ème conseil de la ligue arabe au Caire et remet un message de Hassan II au président A. Sadate et au secrétaire général de la ligue.
- 26 septembre visite privée aux Etats-Unis du premier ministre M. M. Lamrani.
- 30 septembre M. A. Filali prononce un discours devant l'assemblée générale de l'ONU au sujet de Jérusalem et du Sahara espagnol ainsi que de la politique coloniale du Portugal en Afrique.
- 12 octobre Séjour en Iran du prince My Abdellah, représentant personnel du roi, pour assister au 2500èm anniversaire de l'empire Perse.
- 13 octobre M. Maati Jorio, ministre de l'agriculture part en visite officielle en Espagne.
- 1 novembre M. A. Lasky, ministre de l'enseignement et de la formation des cadres, part en France assister au 25 èm anniversaire de l'U.N.E.S.C.O.
- 1 décembre séjour de M ; K. Lamrani en Jordanie pour assister aux obsèques de Wasfi Tall.
- 13 décembre M. A. Filali, ministre des affaires étrangères quitte l'Outriche ou il signe un accord de coopération économique bilatéral pour se rendre en Roumanie.
- 27 décembre M. A.Filali participe au Caire à la réunion de ministres des affaires étrangères arabes.
- 28 décembre M. K. Lamarani se rend en Algérie porteur d'un message royal au président Boumedienne.

1972

- 3 janvier M.A.Filali se rend en Algérie pour examiner avec ses homologues maghrébins le problème de la coopération bilatérale régionale et la question du Sahara espagnol.
- 5 février M. A. Jadidi, ministre du travail et des affaires sociales se rend en Mauritanie pour assister à la réunion de la commission mixte maroco-mauritanienne.

14 février	départ de A. Filali à Addis-Abeba pour participer au conseil des ministres des A.E. de l'OUA.
28 février	M.A. Filali se rend à Djeddah pour assister à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques.
14 avril	Le général M. Oufkir part en Algérie porteur d'un message de Hassan II au président Boumediene.
4 mai	Le général M. Oufkir part en Algérie porteur d'un message de Hassan II au président Boumediene.
31 mai	M. K. Lamrani part en visite officielle en France.
25 juin	M. A. Jadidi se rend en Belgique et aux Pays-Bas pour examiner les questions relatives aux émigrés marocains.
17 juillet	M. M. Faris, ministre des finances, se rend en Algérie pour participer à la huitième session du conseil des gouverneurs de la BAD.
19 juillet	M.A. Guisassi, ministres des travaux publics et des transports, signe à Washington un accord de prêt de 48 million de \$.
30 juillet	M. F.El Fihri, ministre de la culture et de l'enseignement, se rend en Tunisie sur invitation de son homologue tunisien M.C. Klibi.
1 août	M.K. Lamrani accompagne le roi lors de sa visite officielle en France, il est reçu par M. Messmer.
8 août	M. A. T. Benhima, ministre des affaires étrangères se rend à Georgetown pour assister à la quatrième conférence des Ministres des A.E. des pays non-alignés.
24 août	M.A. Benjelloun, ministre du commerce se rend en Syrie pour assister à la fois de Damas.
5 septembre	M.A.T. Benhima, ministre des affaires étrangères, conduit une délégation officielle en Algérie et remet un message royal au président Boumediene.
7 septembre	M. A. Benjelloun, ministre des affaires administratives, se rend au Nigeria, dans le cadre des consultations entre le roi Hassan II et l'OUA.
9 septembre	M.A.T.Benhima, se rend en Egypte pour participer à la 58 ème session de la ligue arabe.

- 10 septembre Séjour officiel de M.M. A. Benjelloun et de M. A. F. Fihri, à l'occasion de la foire internationale.
- 13 septembre M. A.Fassi Fihri, secrétaire d'Etat chargé des affaires économiques et de la coopération se rend à Bruxelles pour assister aux conversations exploratoires entre le Maroc et la commission de la CEE.
- 15 septembre M. A.Fassi Fihri, secrétaire d'Etat chargé des affaires économiques et de la coopération se rend a Washington pour assister à l'assemblée annuelle du FMI et de la banque mondiale.
- 17 septembre A.T. Benhima, ministre des A.E. se rend en visite officielle en Mauritanie pour y examiner le problème du Sahara espagnol avec le président Ould daddah.
- 26 septembre M. A. El Kouhen, ministre du tourisme se rend en Tunisie ou il est reçu par le président Bourguiba.
- 27 septembre Visite officielle de M.K.Lamrani premier ministre, aux Etats-Unis.
- 3 octobre M.A.T. Benhima, ministre des A.E. assiste aux débats de l'assemblée générale de l'ONU à New York et y dénonce le colonialisme et l'attitude espagnole au Sahara.
- 11 octobre M. A. Benjelloun, ministre du commerce et de l'industrie, préside une délégation officielle au Zaïre et au Gabon pour établir des relations économiques avec ces pays.
- 13 novembre En route pour le Koweït A.T.Benhima fait une escale au Liban et s'entretient avec le président S. Frangie.
- 14 novembre M.A.T.Benhima assiste au Koweït à conférence des ministres arabes des A.E.
-M.H.Chiguer, ministre de l'enseignement primaire se rend en Mauritanie, dans le cadre de l'assistance du Maroc à ce pays.
- 19 novembre -M. A. Benjelloun, ministre du commerce et de l'industrie se rend au Gabon porteur d'un message royal au président A. Bongo.
-M. A.T. Benhima, ministre des A.E. se rend à Qatar.
- 24 novembre M. A.T. Benhima, ministre des A.E. assiste au vote de la résolution 13 pays africains au sujet du Sahara espagnol et y explique les raisons de l'abstention du Maroc

ANNEXE VII

Visites royales à l'étranger de 1956 à 1972¹

Années	Europe	France	Pays Arabes	Maghreb	USA	U.R.S.S	Afrique	Autres	Total
1956	2	1	1	1	0	0	0	0	3
1957	1	0	0	0	1	0	0	0	2
1958	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1959	4	1	0	0	0	0	1	0	5
1960	2	0	7	0	0	0	0	0	9
1961	1	0	1	0	0	0	0	1	3
1962	3	1	1	0	0	0	0	0	4
1963	2	1	1	1	1	0	2	0	6
1964	2	1	3	1	0	0	1	0	6
1965	2	0	2	1	0	0	0	0	4
1966	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1967	0	0	0	0	1	0	0	0	1
1968	0	0	3	2	0	0	0	2	5
1969	1	0	0	0	0	0	0	0	1
1970	2	2	1	1	0	0	0	0	3
1971	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1972	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	23	8	20	7	3	1	4	3	54

¹ Les chiffres en rouge ne figurent pas dans le total des visites, car La France est comptabilisée avec l'Europe et le Maghreb avec les pays arabes.

ANNEXE VIII

Visites des chefs d'Etats et organisations internationales au Maroc depuis 1956 à 1972

Années	arabes	Africains	Européens	USA	URSS	O.I	Autres	Total
1956	1	0	0	0	0	0	0	1
1957	3	0	0	0	0	0	0	3
1958	0	1	0	0	0	0	0	1
1959	0	1	0	1	0	2	0	4
1960	2	4	0	0	0	2	2	10
1961	4	8	0	1	1	0	2	16
1962	4	1	0	0	0	0	0	5
1963	0	6	1	0	0	1	0	8
1964	0	2	1	0	0	2	1	6
1965	10	1	0	0	0	2	0	13
1966	1	3	0	0	0	0	2	6
1967	1	1	0	0		1	0	3
1968	1	3	0	0	0	0	0	4
1969	9	1	0	0	0	1	0	11
1970	2	1	0	0	0	0	1	4
1971	2	1	0	0	0	0	1	4
1972	6	2	0	0	0	4	2	14
Total	46	36	2	2	1	15	11	113

ANNEXE IX

TABLEAU DES GOUVERNEMENTS DE 1956 à 1972

Date d'investiture Du gouvernement	Nom du premier ministre	Appartenance politique	Durée de fonction	Nom du ministre Des A.E.	Appartenance politique	Durée de fonction
7 déc. 1955 au 25 oct. 1955 fin / démission	M. Bekkaï	Indépendant	11 mois, 19 jours	***** **	*****	*****
27 oct. 1956 au 16 avril. 1958 limogé	M. Bekkaï	Indépendant	18 mois 21 jours	Ahmed Balafrej	P I	18 Mois 21 jours
12 Mai. 1958 au 03 déc. 1958 Fin	Ahmed Balafrej	P I	5 mois 21 jours	Ahmed Balafrej	PI	5 Mois 21 jours
24 Déc. 1958 au 20 Mai 1960 limogé	Abdellah Ibrahim	P I	18 mois 17 jours	Abdellah Ibrahim	P I	18 Mois 17 jours
26 Mai 1960	Le roi Med V , Hassan II	palais	40 mois 17 jours	Driss Mhamedi	Indépendant	12 mois 6 jours
2 juin 1961 remaniement	Le roi Hassan II	Palais	***	Le roi		7 mois 3 jours
5 jan. 1963 (remaniement ministériel)	Le Roi Hassan II	Palais	****	Ahmed Balafrej	P.I	10 mois 8 jours
13 Nov. 1963 fin Août 1964 fin	Ahmed Bahnini	Indépendant	8 Mois 25 jours	Ahmed Reda Guedira	FDIC	9 Mois 2 jours
20 Août 1964 08 juin 1965 Démission	Ahmed Bahnini	Indépendant	9 Mois 16 jours	Ahmed Benhima A partir du 17 Aout 1964	Indépendant	9 Mois 21 jours
8 juin 1965	Le roi Hassan II	Palais	36 Mois 28 jours	Ahmed Benhima	Indépendant	8 mois 15 jours
Remaniement du 23 février 1966	Le roi Hassan II	Palais	**	Mohamed cherkaoui	Indépendant	12 Mois 18 jours
Remaniement 11 Mars 1967	Le roi Hassan II	Palais	**	Ahmed Laraki	Indépendant	4 Mois 17 jours
01 juillet 1967	Mohamed Benhima	Indépendant	24 Mois 6 jours	Ahmed Laraki	Indépendant	29 Mois 24 jours
01 janvier 1970 au 04 Août 1971	Dr Ahmed Laraki	Indépendant	19 Mois 5 jours	Abdelhadi boutaleb	Indépendant	12 Mois 5 jours
*****	Ahmed Laraki	****	*****	Y.Bel Abbes	Indépendant	7 mois
06 août 1971 au 05 Avr. 1972 Fin	Dr karim El amrani	Indépendant	8 Mois 11 jours	Abdellatif El filali	Indépendant	8 Mois 11 jours
12 Avril 1972 au 20 Nov. 1972 Fin	Dr karim El amrani	Indépendant	7 Mois 8 jours	Abdellatif El filali	Indépendant	7 Mois 8 jours
20 Nov. 1972	Ahmed Osman	Indépendant	*****	A taibi Benhima	Indépendant	*****

- Du 07 décembre 1955 au 20 nov. 1972 :

- ✓ 5 gouvernements, dont (8) 1^{er} ministre y compris le roi.
- ✓ 10 ministres des A E ont succédé à ce poste.
- ✓ la durée moyenne du gouvernement est de 13 mois 8 jours.
- ✓ La durée moyenne du M A E est de 25 Mois 5 jours.

ANNEXE X

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DURÉE DE FONCTION DES
MINISTRE DES A.E. ENTRE 1956 ET 1972.**

NOMS	DURÉE de fonctions
A. BALAFREJ	39 MOIS 5 JOURS
A.T. BENHIMA	18 MOIS 6 JOURS
A. IBRAHIM	16 MOIS 6 JOURS
A. R. GUEDIRA	09 MOIS 2 JOURS
A. LARAKI	43 MOIS 11 JOURS
M. CHERKAOUI	12 MOIS 18 JOURS
D. M'HAMMEDI	12 MOIS 6 JOURS
A. FILALI	16 MOIS 29 JOURS
A. BOUTALEB	19 MOIS 5 JOURS
Y. BELABBES	7 MOIS

ANNEXE XI

Evolution du budget général du M. A.E.

Années	Le budget général de l'Etat en Million de DH	Le budget des A,E, Million de DH	La part du budget des A,E dans le budget de l'Etat
1958	176,60	1,50	0,85%
1959	181,60	2,50	1,38%
1960	190,40	2,80	1,47%
1961	214,20	3,10	1,45%
1962	236,00	3,10	1,31%
1963	278,90	4,00	1,43%
1964	300,00	4,30	1,43%
1965	287,60	3,90	1,36%
1966	297,00	4,60	1,55%
1967	308,10	4,40	1,43%
1968	329,40	4,80	1,46%
1969	393,50	5,30	1,35%
1970	406,40	5,10	1,25%
1971	443,10	5,40	1,22%
1972	520,10	6,00	1,15%

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1- <i>Essai de définition du concept.</i>	2
2- <i>Le cadre référentiel d'analyse.</i>	4
2-1- <i>La tendance historico-sociologique.</i>	5
2-2- <i>La tendance scientiste.</i>	6
2-3- <i>La tendance structuraliste.</i>	7
3- <i>La problématique.</i>	9
4- <i>Les limites de la problématique.</i>	10
5- <i>Etat actuel de recherches.</i>	12
6- <i>L'environnement de la politique étrangère marocaine.</i>	13
6-1 <i>La situation géographique.</i>	13
6- 2 <i>La structure démographique et sociale.</i>	14
6- 3 <i>les structures économiques</i>	15
6- 4 <i>Le système politique au Maroc.</i>	18
Partie I : Les fondements de la politique étrangère du Maroc indépendant	27
Chapitre I :La perception du rôle international du Maroc chez les élites politiques marocaines.	29
Section I : La perception royale du rôle international du Maroc	29
I. La politique du juste milieu international Chez Mohammed V et Hassan II	30
A : Le Maroc médiateur historique entre les civilisations.	30
1- <i>La signification de la conception royale de la médiation :</i>	30
<i>a : La dimension historico-culturelle de la médiation.</i>	31
<i>b : La dimension géopolitique et stratégique de la médiation.</i>	33
2- <i>La fonctionnalité du concept de la médiation internationale.</i>	34
<i>a : Une fonction de mobilisation des masses.</i>	34
<i>b : Une fonction intégrative au niveau international.</i>	35
B : Le non-engagement, concept central de la perception royale des relations internationales.	37
1- <i>Evolution du concept royal de non-engagement international.</i>	37
<i>a : Les hésitations de Mohammed V avant 1960.</i>	37
<i>b : La détermination d'après 1960.</i>	39
2- <i>La signification de la perception royale du non-alignement au niveau international.</i>	42
<i>a : Le neutralisme positif à l'égard des deux blocs.</i>	42
<i>b : La défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance.</i>	44
II : Le libéralisme économique Chez Mohammed V et Hassan II.	45
A : La pensée économique de Mohammed V et de Hassan II.	46
1 : <i>Une conception relativement positive de la colonisation.</i>	46
<i>a : La modernisation par voie du transfert du savoir colonial.</i>	46
<i>b :La modernisation par le transfert des capitaux :</i>	48
2- <i>La conception royale du modèle du développement économique libéral.</i>	49
<i>a : L'option pour le libre échange économique entre les nations.</i>	49
<i>b : La modernisation par le rattrapage économique de l'occident.</i>	50
B : La perception royale du modèle du développement économique national.	51
1- <i>L'indépendance économique, comme une base du développement.</i>	51
<i>a : L'agriculture : un instrument de libération économique nationale.</i>	51
<i>b : L'industrialisation: Un instrument de consolidation de l'indépendance.</i>	52
2- <i>De la nécessité de dirigisme économique.</i>	54
<i>a : La modernisation économique par voie de planification.</i>	54
<i>b : Le secteur public, catalyseur de la dynamique économique nationale.</i>	56

Section II : La perception de la politique étrangère et du rôle international du Maroc chez les acteurs politiques nationaux.	58
I : La politique étrangère dans le discours politique partisan.	58
A : Le nationalisme du P I.	59
1- Les soubassements théoriques du nationalisme Istiqlalien.	60
a : Le salafisme « Istiqlalien »	60
b: La lutte pour l'indépendance national.	61
2- La signification du nationalisme istiqlalien.	62
a : Les frontières historiques et naturelles du Maroc.	63
a : Le parachèvement de l'indépendance nationale.	64
B : Le tiers-mondisme des partis de la gauche marocaine.	65
1- Le cadre référentiel de la gauche marocaine.	66
a : le socialisme international.	66
b : Le non-alignement.	68
2 : La portée du tiers-mondisme de la gauche marocaine.	69
a : La libération économique du Maroc.	69
b : La solidarité élargie avec les peuples du tiers monde.	71
II : La représentation de la politique étrangère dans la culture politique marocaine contemporaine.	73
A : La perception de l'identité nationale dans la culture politique des masses.	73
1-L'islam facteur essentiel de cohésion sociale.	73
a : Le ijmaâ contre la division tribale .	74
b : Le Jihad pour l'affirmation de la supériorité de la communauté musulmane.	75
2-La monarchie marocaine, facteur d'unité nationale.	76
a : La représentation de la monarchie au sein de l'imaginaire collectif marocain.	76
b : Le monarque défenseur de l'intégrité territoriale de la partie.	77
B- La représentation de l'extérieur au sein de la culture politique marocaine.	78
1 : La perception de l'étranger dans l'imaginaire politique marocain.	78
a : La perception traditionnelle de l'étranger.	79
b : La perception moderne de l'étranger.	80
2 : Impacte de la perception de l'autre sur les attitudes des masses à l'égard des questions de la politique étrangère.	81
a : L'image de l'ennemi chez les masses.	81
b: L'image de l'étranger idéalisé en modèle.	83
Chapitre II : Les contraintes de la politique étrangère marocaine.	85
Section I : Le legs de la colonisation	85
I : La question des frontières nationales.	85
A : Le contentieux frontalier avec les puissances ex-colonisatrices.	86
1- Le contentieux frontalier avec la France.	86
a: la question de la Mauritanie.	86
b : la question du Sahara « français ».	87
2- Le contentieux frontalier avec l'Espagne.	88
a : La question des enclaves côtières en possession de l'Espagne.	88
b : La question du Sahara occidental.	90
B- Les litiges frontaliers avec les Etats voisins.	91
1 : L'Algérie face aux revendications territoriales du Maroc.	92
a : Le recours au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.	92
b : L'établissement des rapports conflictuels entre le Maroc et l'Algérie.	93
2- La course vers le leadership régional :	95
a : l'Algérie, concurrent potentiel du Maroc sur le plan régional:	95
b : Blocage de l'édification de l'unité maghrébine.	97
II : Le poids du sous développement.	100
A : La problématique du sous développement économique et social.	100
1 : La rigidité des structures sociales.	100
a : La faiblesse du processus d'intégration sociale.	100
b : L'exacerbation des tensions sociales.	102
2- La dichotomie entre les structures économiques traditionnelles et modernes.	104
a : L'archaïsme du secteur économique traditionnel.	104
b : La dépendance des structures économiques modernes à l'égard de l'extérieur.	105
B : Les exigences de la construction d'un Etat moderne.	107

1: Le problème de recrutement des élites dirigeantes. -----	107
a : L'anachronisme des élites makhzaniennes traditionnelles. -----	107
b : La faiblesse des élites modernes. -----	108
2-Le problème de la légitimité de l'Etat. -----	110
a : Le recours à la légitimité traditionnelle (sultanienne). -----	111
b : Le recours à la légitimité institutionnelle. -----	112
Section II : La politique étrangère et la nature du système politique marocain. -----	114
I : L'institution monarchique, centre de décisions de politique étrangère. -----	114
A-La politique étrangère : Domaine réservé du monarque. -----	115
1-La prééminence symbolique de l'institution monarchique. -----	115
a : Le monopole du pouvoir décisionnel conformément au statut du roi Amir Al Mouminine. -----	115
b : Le monopole du pouvoir décisionnel conformément au statut d'arbitre et producteur de symboles nationaux. -----	116
2- La prééminence institutionnelle du monarque dans le domaine de la politique étrangère. ----	117
a : La suprématie du roi en sa qualité du chef de l'Etat. -----	118
b : L'étendu des compétences royales en vertu de la constitution -----	119
B-La nature oligarchique du processus décisionnel en matière de politique étrangère. -----	121
1- La centralisation du processus de prise des décisions en un groupe restreinte. -----	121
a : Le club des conseillers et collaborateurs personnels du roi. -----	121
b : Le ministère des affaires étrangères. -----	124
2- La confidentialité du processus décisionnel en politique étrangère. -----	127
a : l'exclusion des débats publics sur la politique étrangère. -----	127
b : La technicité du processus d'élaboration de la politique étrangère. -----	129
II : L'intervention mesurée mais certaine des acteurs non bureaucratiques dans le processus décisionnel étranger. -----	130
A : Le poids des élites nationales dans l'élaboration de la politique étrangère nationale-----	131
1- L'influence manifeste des élites politiques sur le processus décisionnel extérieur-----	131
a : Les modalités de soutien des élites au processus décisionnel extérieur -----	131
b : Les modalités de résistances des élites politiques au processus décisionnel-----	134
2 : L'influence des élites sociologiques et économiques sur le processus décisionnel extérieur. -	137
a : L'influence des élites professionnelles et régionales sur la conduite de la diplomatie nationale. -----	137
b : La nature de la diplomatie économique des entreprises et son poids sur les décisions de politique étrangère. -----	140
B : Le poids de l'opinion publique sur la politique étrangère nationale. -----	142
1 : Les modalités de soutien de l'opinion publique nationale à la politique étrangère -----	142
a : Le soutien manifeste de l'opinion publique à la politique étrangère nationale -----	143
b : le soutien latent de l'opinion publique au processus décisionnel extérieur. -----	145
2 : les modalités de résistance de l'opinion publique à la politique étrangère-----	147
a : La démobilisation de l'opinion publique à l'égard de la politique étrangère. -----	147
b : La manifestation, comme moyen de rejet des décisions de politique étrangère. -----	150
CONCLUSION -----	153
Partie II : La portée opérationnelle de la politique étrangère du Maroc -----	155
Chapitre I : Le Maroc dans son environnement international-----	156
Section I : Le comportement intégratif marocain au sein du système international -----	156
I: La politique de coopération internationale. -----	157
A : Le recours à la légalité internationale. -----	157
1 : L'adhésion inconditionnelle aux principes de l'O. N. U. -----	157
a : L'O. N. U, Instance de justice internationale. -----	157
b : L'O. N. U : une instance de défense de la libération des peuples. -----	158
2- L'O. N. U. : Un instrument d'accroissement de la capacité extractive du système politique marocain au sein de son environnement international. -----	160
a : Le Maroc à la recherche du soutien internationale. -----	161
b:Le Maroc à la recherche des ressources économiques internationales -----	163
B : La stratégie de coopération avec l'occident. -----	165
1 : Développement du partenariat stratégique avec l'Europe. -----	165

a : Le partenariat stratégique avec l'Europe.-----	165
b : Le partenariat économique avec l'Europe.-----	168
2 : L'alliance naturelle avec les Etats Unis d'Amériques.-----	170
a : L'alliance stratégique avec les Etats Unis.-----	170
b : L'alliance économique entre le Maroc et les E.U.A.-----	173
II : La politique marocaine d'engagement régional.-----	177
A : La solidarité mesurée avec les Etats Arabo-islamiques.-----	178
1 : La politique de solidarité interarabe.-----	178
a : L'engagement prudent envers le Machreq.-----	178
b : La politique de construction du grand maghreb.-----	181
2 : La solidarité confessionnelle : une alternative à la solidarité régionale.-----	184
a : Evolution de l'idée de la solidarité islamique.-----	184
b : Les implications du sommet islamique de Rabat.-----	186
B : l'inconséquence de la solidarité africaine.-----	188
1 : Le Maroc à la recherche d'une intégration organique avec l'Afrique.-----	188
a - Le Maroc à la recherche de la libération du continent africain,-----	188
b : L'aboutissement du panafricanisme marocain à la charte de Casablanca.-----	190
2- L'avènement de l'O.U.A. et la fin du mythe africain du Maroc.-----	192
a : L'adhésion timide du Maroc à l'O.U.A.-----	192
b : L'intégration tardive du Maroc au sein de L'O.U.A.-----	194
Section II : La pratique marocaine du non-alignement.-----	197
I : Les déterminants systémiques du non-alignement marocain.-----	197
A-Les déterminants intra-système du non-alignement marocain.-----	197
1- La lutte pour le leadership politique entre la monarchie et le mouvement national.-----	197
a : la problématique du partage du pouvoir politique après l'indépendance.-----	197
b : La place du non-alignement dans la lutte des élites pour le pouvoir.-----	200
2- La consécration de l'hégémonie politique de la monarchie.-----	202
a : La récupération du discours partisan de non-dépendance.-----	203
b : Vers une nouvelle conception du non-alignement.-----	206
B : Les déterminants extra système du non-alignement marocain.-----	209
1 : L'instabilité des relations maroco-Françaises.-----	209
a : Les difficultés du processus de décolonisation du Maroc.-----	209
b : Les retombées de l'affaire Ben Barka sur les relations franco-marocaines.-----	212
2 : La tentation de l'ouverture sur les pays socialistes.-----	215
a : Les raisons de l'ouverture du Maroc sur le bloc des Etats socialistes.-----	215
b : L'évolution des rapports du Maroc avec les Etats socialistes.-----	217
II : L'adaptation de la politique du non-alignement aux exigences de l'intérêt national.-----	220
A: Le non-alignement au service de la consolidation du régime politique.-----	221
1 : Le non-alignement contre le radicalisme politique.-----	221
a : Le non-alignement contre le radicalisme de gauche.-----	221
b : Le non-alignement contre l'irrédentisme nationaliste.-----	224
2 : Le non-alignement et l'optimisation du soutien politique au régime.-----	227
a : Le discours de non-alignement et le consensus politique national.-----	227
b : Le non-alignement et le renforcement de l'autonomie décisionnelle du monarque.-----	230
B : l'instrumentalisme de la politique de non-alignement marocain.-----	233
1 : La fonction tribunitienne du non-alignement marocain.-----	233
a : Le non-alignement, instrument de propagande politique internationale.-----	233
b : Le non-alignement, instrument de contestation de l'ordre international établi.-----	235
2 : La fonction intégrative de la politique de non-alignement.-----	238
a : La mobilisation des ressources internationales.-----	238
b : La compensation de la vulnérabilité internationale du Maroc.-----	241
Chapitre II : L'impact du style diplomatique sur l'évolution du système politique marocain.	245
Section I : Evaluation de l'impacte du style diplomatique sur l'environnement interne du système politique marocain.-----	245
I : La politique étrangère nationale et la réalisation de la stabilité politique interne.-----	245
A : La consolidation de l'autorité du régime politique national.-----	245
1 : La politique étrangère et l'intégration des élites politique nationales.-----	246

a : La politique étrangère et le recrutement des élites politiques nationales. -----	246
b : La politique étrangère et la marginalisation des élites politiques nationales. -----	248
2 : Le ménagement du sentiment national. -----	251
a : Le ménagement du sentiment national en faveur de l'institutionnalisation du Makhzen. -----	251
b : Le ménagement du sentiment national en faveur de la "Makhzatisation" des institutions. -----	254
B : La consécration des choix libéraux de modernisation économiques. -----	256
1 : La modernisation économique sans changements. -----	256
a : Les structures traditionnelles : un rempart contre les dérapages modernistes. -----	256
b : L'étatisation des structures économiques modernes. -----	259
2 : La gestion de la rareté des ressources économiques. -----	261
a : La gestion par le maintien de l'extraversion économique. -----	261
b : la gestion de la rareté par le recours à l'assistance étrangère. -----	264
II : La politique étrangère et l'évolution de l'environnement socioculturel. -----	267
A : A la recherche d'une socialisation adéquate de la jeunesse marocaine. -----	267
1-La politique étrangère au service de la politique de l'enseignement. -----	267
a : Vers le passage d'un enseignement des élites à un enseignement des masses. -----	267
b-La marocanisation de l'enseignement. -----	269
2- La politique étrangère et la régulation du stress social. -----	272
a : La pression démographique et l'augmentation des exigences sociales. -----	272
b : La politique d'émigration et l'allègement du stress social. -----	275
B : La politique étrangère face à l'évolution de la culture politique nationale -----	277
1-La politique étrangère face aux mutations culturelles. -----	277
a : Le cautionnement du processus de modernisation culturelle. -----	278
b : La diplomatie et la politique officielle de l'information. -----	280
2- La diplomatie et la gestion de la dichotomie culturelle. -----	282
a : La diplomatie et la francophonie culturelle des élites. -----	282
b : La diplomatie comme support de l'arabisation culturelle des masses. -----	284
Section II : L'impact du style diplomatique national sur l'environnement international du Maroc. -----	286
I- Les effets du style diplomatique national au sein du système international. -----	286
A- L'évolution des capacités diplomatiques nationales de gestion des crises. -----	287
1-Le marchandage politique comme instrument diplomatique pour la réalisation des objectifs nationaux. -----	287
a : les négociations : instrument privilégié de la diplomatie marocaine. -----	287
a: le droit international pour le dénouement des tensions. -----	290
2- Le recours à la violence comme ultime choix en politique étrangère. -----	292
a: La politique nationale de défense et la prévention de la guerre. -----	292
b : Typologie d'interventions extérieures des F.A.R. -----	295
B- Le pro-occidentalisme pour l'accession à la puissance mondiale. -----	298
1- La modération internationale comme première étape vers le pro-occidentalisme. -----	298
a : La modération par un positionnement international pro-occidental. -----	298
b: Vers la recherche d'un rôle international au sein du sous système occidental. -----	301
2- La concentration des interactions diplomatiques marocaines sur le centre du sous système occidental. -----	303
a : La vocation européenne de la diplomatie marocaine. -----	303
b : Les Etats Unis, répondant de la puissance internationale du Maroc. -----	305
II : L'impact du style diplomatique national sur l'environnement régional du Maroc. -----	308
A : Le style diplomatique marocain de gestion des revendications territoriales nationales. -----	308
1- La diplomatie " territorialiste " entre le manque de moyens et la surenchère nationaliste. ----	308
a : La gestion diplomatique de la question de l'inadéquation des moyens aux objectifs territoriaux. -----	308
b : La question territoriale nationale, un paramètre essentiel de la fonctionnalité de la diplomatie. -----	312
2-Bilan de la diplomatie " territorialiste " marocaine. -----	314
a : L'acceptation progressive du fait accompli en Mauritanie et au Sahara français. -----	314
b : Vers la recherche du Sahara occidental. -----	316
B-Le réalisme régional de la diplomatie marocaine. -----	318
1- Le sous-système arabe : un environnement naturel de la diplomatie marocaine. -----	319
a : La nécessité psychologique de l'édification du grand Maghreb. -----	319

<i>b: L'identification pragmatique au panarabisme.</i>	321
<i>2- L'Afrique comme environnement virtuel de la diplomatie marocaine.</i>	324
<i>a : La nécessité rationnelle de la solidarité africaine.</i>	324
<i>b : L'action diplomatique discontinuée au sein de l'Afrique.</i>	326
CONCLUSION	328
CONCLUSION GENERALE	330
BIBLIOGRAPHIE	334
ANNEXES	354